

A close-up, high-angle portrait of a woman's face, focusing on her eyes and the side of her head. She is wearing a dark headband and a necklace with large, light-colored beads. The background is a soft, out-of-focus light color.

**GEORGES COURADE**

# L'AFRIQUE DES IDÉES REÇUES

**Nouvelle  
édition  
remaniée et  
augmentée**

**Belin:**



M A P P E M O N D E

# L'AFRIQUE DES IDÉES REÇUES

Sous la direction de  
**Georges Courade**

Belin:

## DANS LA MÊME COLLECTION

*LE TOURNANT GÉOGRAPHIQUE. Penser l'espace pour lire le monde*, Jacques Lévy  
*GUYANE. Une géographie «sauvage» de l'Orénoque à l'Amazonie*, Emmanuel Lézy  
*LES GUIDES IMPRIMÉS DU XVI<sup>e</sup> AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE. Villes, paysages, voyages*,  
Textes réunis et publiés par Gilles Chabaud, Évelyne Cohen, Natacha Coquery et Jérôme Penez  
*LOGIQUE DE L'ESPACE, ESPRIT DES LIEUX. Géographies à Cerisy*,  
Textes réunis et publiés par Jacques Lévy et Michel Lussault  
*ÉCOUMÈNE. Introduction à l'étude des milieux humains*, Augustin Berque  
*LE DÉCHIFFREMENT DU MONDE. Théorie et pratique de la géographie*, Roger Brunet  
*BERLIN, MÉTROPOLE CULTURELLE*, Boris Grésillon  
*TERRITOIRES CITADINS. QUATRE VILLES AFRICAINES*, Philippe Gervais-Lambony  
*LE RIZ. Enjeux écologiques et économiques*, Guy Trébuil et Mahabub Hossain  
*LIENS ET LIEUX DE LA MOBILITÉ. Ces autres territoires*, G. Capron, G. Cortès, H. Guétat-Bernard  
*HABITER, La condition géographique*, Olivier Lazzarotti  
*LA VILLE INSOUTENABLE*, Augustin Berque, Philippe Bonnin, Cynthia Ghorra-Gobin  
*LES TERRITOIRES DE LA VIOLENCE À JAKARTA*, Jérôme Tadié  
*UN MILLIARD À NOURRIR, Grain, territoire et politique en Inde*, Frédéric Landy  
*L'ASIE D'ENTRE INDE ET CHINE. Logiques territoriales des États*, Michel Bruneau  
*MONDES URBAINS DU TOURISME*, Rémy Knafou et Philippe Duhamel  
*VIES CITADINES*, Philippe Gervais-Lambony et Élisabeth Dorier-Apprill  
*LA MÉTROPOLE PARISIENNE*, Thérèse Saint-Julien et Renaud Le Goix  
*LES RÉGIONS NORD-SUD. Euromed face à l'intégration des Amériques et de l'Asie orientale*,  
Pierre Beckouche  
*L'EMPIRE DES GÉOGRAPHES. Géographie, exploration et colonisation XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*,  
sous la direction de Pierre Singaravélou  
*TOURISMES 1. Lieux communs*, équipe MIT  
*TOURISMES 2. Moments de lieux*, équipe MIT  
*TOURISMES 3. La révolution durable*, équipe MIT  
*GÉOGRAPHES EN ALGÉRIE (1880-1950). Savoirs universitaires en situation coloniale*, Florence Deprest  
*LES YANOMAMI DU BRÉSIL. Géographie d'un territoire amérindien*, François-Michel Le Tourneau  
*LA MOBILITÉ DES PAUVRES*, Sylvie Fol  
*L'AMAZONIE BRÉSILIENNE*, sous la direction de François-Michel Le Tourneau et Martine Droulers  
*ROME ÉTERNELLE, Les métamorphoses de la capitale*, Géraldine Djament-Tran  
*VACANCE DES LIEUX*, Philippe Bachimon  
*LE LIBAN. Géographie d'un pays paradoxal*, Henri Chamussy et Liliane Buccianti-Barakat  
*LES BALKANS. Une géographie de la violence*, Michel Sivignon  
*MÉTROPOLISATION ET TOURISME. Comment le tourisme redessine Paris*,  
sous la direction de Maria Gravari-Barbas et Édith Fagnon  
*LES AFRIQUES AU DÉFI DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE*, Georges Courade

Photographie de couverture : © Thinkstock/iStock/borgogniels

Cartes de la nouvelle édition : Séverine Germain (p. 68, 93, 99, 136, 152, 207, 337)

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» [article L.122-5]; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» [article L.122-4]. La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

# AVANT-PROPOS

À Jean-François Médard †

À René Owona †

À Jean-Claude Bruneau †

« On sait tout sur la manière dont les Africains meurent  
et rien sur la manière dont ils vivent. »  
« La vie, c'est comme le vélo,  
il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. »<sup>1</sup>

## Pourquoi ce livre ?

Cet ouvrage est issu d'une insatisfaction sur les représentations dominantes de l'Afrique subsaharienne au regard des faits et des analyses concernant les ressorts profonds des évolutions africaines que plusieurs décennies de recherches de terrain avaient permis d'accumuler. Aiguillonné par des déclarations répétitives, étonné par la diffusion d'ouvrages grand public se réclamant de travaux reconnus dans le champ universitaire, ce projet m'est apparu aussi comme un défi à relever, dans le cadre de la formation dans le secondaire et l'université mais aussi pour éclairer les militants investis dans l'aide au développement ou requinquer la diaspora africaine fatiguée de voir en boucle les mêmes images du sous-continent. À une vision médiatique dominante pessimiste a succédé à partir de 2006, un regard franchement plus optimiste pour déboucher en 2013 sur l'idée que l'Afrique est « la » solution en France à la crise qui a surgi en 2008 ! Dans le même temps, Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) et Boko Haram ou l'épidémie de grippe hémorragique Ébola « hors de contrôle » ont refroidi les esprits.

D'un côté, on puise encore dans le registre des stéréotypes, des peurs et des fantasmes – inusables – de l'époque coloniale. De l'autre, on analyse les sociétés, les pays, les comportements et le développement avec des outils inadaptés à une compréhension approfondie. Depuis peu, investisseurs, spéculateurs et macro-économistes voient dans le continent subsaharien une « nouvelle frontière » à l'image de l'Inde et la Chine. La *Françafrique* est morte avec Foccart et Bongo : place à la *Cbindiafrique*<sup>2</sup> !

Les Européens croient connaître l'Afrique par suite d'une fréquentation coloniale, guerrière, coopérante et humanitaire ancienne, relayée aujourd'hui par la

valorisation médiatique des crises humanitaires et des enlèvements, des guerres et des menaces à connotation religieuse.

L'Europe en crise et sous ajustement structurel vit dans un profond sentiment d'insécurité et met en question une migration subsaharienne relativement faible qui lui apporterait un rajeunissement indispensable. Dans un monde global, des États subsahariens en faillite, dotés d'une fécondité exponentielle représentent ainsi des risques épidémiques et mafieux, sécuritaires et migratoires majeurs. Comment s'étonner que les explications simplistes abondent sur une partie de la planète particulièrement complexe et d'évolution difficile à saisir ?

Si quelques jeunes Portugais cherchent du travail dans l'eldorado anglais et si des jeunes de la diaspora trouvent leur voie dans les pays d'origine de leurs parents, l'expatriation vers ce continent, rude mais promis à un brillant avenir, reste encore marginale. Seul, l'humanitaire et son cortège de « bons sentiments et de dames patronnesses » semble taillé sur mesure pour le sous-continent avec la nécessaire ingénierie pour défendre les droits humains – mis à mal par bien des régimes – ou stopper des pandémies comme la fièvre Ébola en 2014-15. Les catastrophes mobilisent encore des armées occidentales souvent impuissantes comme on le voit avec Sangaris en Centrafrique en 2014. Les penseurs du développement ne comprennent toujours pas pourquoi la greffe sur le terrain de ce qui a marché en Occident ne prend pas. La faible efficacité de l'aide publique sous ses différentes formes est aujourd'hui largement documentée. Et pourtant, devant le déferlement de migrants clandestins aux portes de l'Europe verrouillée, on reparle de « co-développement » en mobilisant l'argent épargné par les migrants déjà installés. Tous ces constats cohabitent sans interférer les uns sur les autres, donnant une multiplicité d'images déstabilisantes.

Au plan idéologique, l'opinion européenne majoritaire récuse bien des accusations proférées à son encontre. La repentance n'est plus de mise pour les « crimes du passé » (traite négrière, esclavage, colonisation, impérialisme), malgré les demandes réitérées d'indemnisation des « victimes » s'inspirant de l'exemple israéliite. Reste que les responsabilités de l'État français, par exemple, sont encore soulignées dans les réseaux militants : maintien de la Françafrique (réseau croisé d'intérêts entre politiciens et affairistes africains et français), complicités dans le génocide rwandais, soupçons de calculs tortueux pour chaque intervention française, etc. Ceci est d'autant plus fort que la France a souvent tenu un discours universel de défense des droits humains, contradictoire avec sa diplomatie de préservation de son accès aux matières premières et de conquête de marchés pour ses entreprises.

Si l'on a longtemps souligné les blocages culturels et les comportements irrationnels, les investisseurs et les macro-économistes font état d'Africains – pris dans la *jet-set* – très à l'aise dans la mondialisation actuelle. Aux mentalités de

cueilleurs, de rentiers et de parasites de la solidarité africaine, au statut d'assistés et de victimes, ils opposent les hommes d'affaires flamboyants, les classes moyennes consommatrices des nouveaux supermarchés ou les *black diamonds* (bourgeoisie noire – diamants noirs) de la discrimination positive.

Ces discours pessimistes ou optimistes produisent leur lot d'oublis révélateurs, de comparaisons sans fondement, de statistiques manipulées et de perspectives catastrophiques ou irréalistes.

L'évolution des représentations occidentales du sous-continent a été particulièrement rapide depuis une décennie et donne le tournis. L'exposition coloniale française de 1931 montrait des « spécimens humains » dans des zoos<sup>3</sup>, la chute du mur de Berlin (1989) révéla au monde l'Afrique endettée des satrapes et de la « mauvaise gouvernance », avec, entre-temps, une Afrique des exploités. Depuis septembre 2001 et le printemps arabe, les États subsahariens « en faillite » sont devenus un havre pour « terroristes ». Bien des idées reçues ont surgi de ces brusques réévaluations du destin subsaharien.

Aujourd'hui, le temps semble révolu des certitudes simples, des comparaisons faciles et des classifications binaires pour expliquer où va et d'où vient l'Afrique subsaharienne, même si une vision plurielle s'accorde mal avec le besoin de représentations unilatérales dont raffolent médias, développeurs et humanitaires pour lever des fonds ou valoriser leur action... Pointer les idées préconçues, les diagnostics rapides et les solutions toutes faites nous a semblé indispensable pour restituer sa part de vérité à cette portion d'humanité.

## Pour qui ce livre ?

Ce livre est destiné à tous ceux qui veulent connaître le continent subsaharien sans transposer des analyses opératoires dans le Nord ou reprendre les mythologies qui ont cours sur le sous-continent et le comprendre dans sa complexité comme dans sa diversité avec lucidité.

Partant d'idées souvent ressassées, a été dégagé, chaque fois que c'était possible, ce qui paraissait être l'état d'une question à partir des travaux scientifiques ou d'expertise consultés, sans proposer de solution ou de thérapeutique quand il y avait problème, mais au plus près de la réalité des Afriques plurielles.

L'ouvrage n'apporte, en fait, aucune vérité définitive sur ce sous-continent, mais des éléments partiels permettant au lecteur de construire sa propre vision par confrontation de ces différentes facettes, éclairées au travers des clichés ou lieux communs les plus prégnants. Nous renvoyons à la lecture des *Afriques au défi du XXI<sup>e</sup> siècle* (2014, Belin), tous ceux qui souhaitent analyser comment nous entrevoions l'avenir des pays et des peuples subsahariens.

## Sa genèse

Pensé au début des années 2000, ce projet s'est élargi pour couvrir le vaste champ des lieux communs. Il a été repensé et actualisé en 2014-15 avec une équipe de spécialistes du terrain subsaharien. Chacun est parti de ce qu'il connaissait le mieux, son thème de prédilection, les pays qu'il a connus sans oublier le reste du sous-continent.

Le choix des cinquante idées retenues a été fait à partir d'un cadre général permettant de montrer leur complémentarité sur un thème majeur.

La faible mobilisation, la dilapidation des richesses pour se développer et la lecture du passé pour comprendre le présent et construire l'avenir ont fait l'objet des parties 1 et 2. Les parties 3 et 4 partent des idées avancées sur les mentalités et comportements « irrationnels ou rétrogrades » (partie 3) et sur les campagnes « archaïques » et les villes « prédatrices » (partie 4) qui font obstacle ou résistent au progrès. La dernière partie s'interroge sur les dynamiques du changement : les « lions africains » sont sur la ligne de départ, mais vers quelle direction ?

Fausse évidence, mythes technicistes et représentations occidentales des sociétés constituent un volet important de l'ouvrage. Généralisations abusives, biais prospectifs ou idéologiques, oublis significatifs et comparaisons tronquées forment avec les affirmations culturalistes le deuxième volet des idées analysées. Certaines idées reçues ont l'apparence du réel – ou reflètent une part de vérité – que nous nous sommes employés à évaluer.

Ces idées proviennent du Nord comme du Sud. Souvent construites scientifiquement à une certaine période ou relevant d'un argumentaire fortement idéologisé, elles sont diffusées ensuite sous une forme vulgarisée. Elles peuvent rester l'apanage d'une catégorie déterminée, mais aussi se diffuser ailleurs, des colons vers les écologistes (la mort de la terre africaine, par exemple), des médias occidentaux aux médias africains et jusque dans les écrits des chercheurs populistes<sup>4</sup>, etc.

Le besoin de généralisations abusives et de simplifications faciles entraîne une adhésion plus ou moins réfléchie à certaines de ces idées dans la mesure où elles ont une consistance partielle. À travers cette construction d'une image « de l'autre », elles donnent, en fait, à voir de soi.

· Pour rendre l'ouvrage le plus homogène possible, chaque idée reçue (IR) a subi un traitement identique tout en ayant des longueurs différentes. Si les textes explicitent d'abord pourquoi l'idée reçue séduit, ils démontrent aussi ses limites ou son caractère erroné.

L'explicitation des termes techniques ou spécifiques, les références bibliographiques et les adresses et sites électroniques recommandés permettent d'approfondir la réflexion. Les idées reçues corrélées avec le sujet traité sont répertoriées,

renvoyant le lecteur aux textes complémentaires les plus proches pour une recherche spécifique sur un thème.

### **Cette réédition (2014–2015)**

L'actualisation du livre s'est accompagnée d'une refonte de l'ouvrage dans la mesure où une vision clairement optimiste du futur du continent s'est fait jour, avec son inévitable lot de stéréotypes et poncifs.

L'Afrique subsaharienne est érigée en continent émergent. Préceptes et normes de l'ajustement structurel et de la mondialisation semblent avoir été adoptés par les Subsahariens. Le triomphe des technologies de l'information et de la communication fait oublier l'impuissance des grands groupes miniers et pétroliers, ou des appareils militaires nationaux, à maîtriser le développement des pays ou leur sécurité et leur vulnérabilité liée à la dépendance à l'endroit des émergents, dont la Chine, où la croissance économique décélère, ce qui réduit en conséquence depuis 2014 ses achats de matières premières. La ruée des élites dans les supermarchés fait accroire que d'immenses classes moyennes aux poches bien pleines émergent comme en Chine.

L'apparition du jihadisme dans le sous-continent subsaharien en même temps que celle du trafic des drogues dures – phénomènes dûment amplifiés par les médias – et l'épidémie de fièvre hémorragique Ébola, un temps hors de contrôle, alimentent cependant de nouvelles peurs que vient renforcer un pessimisme qui ne demande qu'à réapparaître.

Rien n'est définitivement fixé et peut changer très vite. Les idées reçues s'usent aussi et certaines ne sont plus d'actualité (égalitarisme villageois) ou ont cessé d'être mises en avant (endettement, opposition rente-vivrier). D'autres resurgissent pour justifier, par exemple, l'accaparement foncier actuel en reprenant parfois des justifications coloniales.

Ceci nous a conduit à éliminer, à regrouper ou à raccourcir des IR qui ne méritaient pas une place trop importante (feux de brousse, polygames, etc.) pour rester dans le format originel tout en abordant les nouvelles questions (problèmes liés à l'urbanisation et aux changements sociétaux). La question démographique méritait une attention pour aborder les questions connexes du surpeuplement et de la difficile redistribution de la population. L'expansion de l'appareil urbain supposé porteur de modernisation et de mondialisation se devait de recevoir le traitement qu'il méritait. L'industrialisation, l'individualisme et l'émancipation des cadets sociaux vont-ils résulter d'une urbanisation apparemment incontrôlée? L'Afrique subsaharienne déroute ici en restant souvent dans l'entre-deux, le panachage ou l'hybridation. La « transition démographique » s'ébauche mais à petit pas : diminuer

le nombre d'enfants quand on en perd beaucoup ou qu'on n'a pas de protection sociale, reste encore le fait des plus aisés ou des familles éduquées et urbaines.

Au total, ce sont 50 idées reçues qui sont ici présentées, réactualisées pour toutes, mais aussi raccourcies ou regroupées pour les unes, repensées ou nouvelles pour d'autres. C'est donc une nouvelle édition profondément remaniée qui est ici proposée.

Le nombre d'auteurs a augmenté et la participation de chacun à cette réédition a été variable. Trois nous ont quitté, d'autres sont sortis du champ africaniste quand certains n'ont pas souhaité se réinvestir. 23 idées reçues (IR) ont été reprises par les auteurs d'origine ou une équipe élargie, 8 IR sont nouvelles et 19, de la précédente édition, ont été actualisées et remaniées par l'éditeur scientifique et ont reçu l'approbation des auteurs.

Ce livre n'aurait pu être remis au goût du jour sans l'aide précieuse de Danièle Bottin que nous tenons à remercier ici. Les auteurs de cette réédition et le directeur de l'ouvrage restent responsables des imperfections et des erreurs qui subsistent.

## NOTES

1. Henning Mankell, *Le Monde des Livres*, 11-02-2005 ; proverbe de la Sierra Léone.
2. Titre de l'ouvrage de J.-J. Boillot paru en 2013 chez Odile Jacob.
3. Bancel N., Blanchard P., Lemaire S., (2000), « Ces zoos humains de la république coloniale », *Le Monde Diplomatique*, août 2000.
4. Olivier de Sardan J.-P., (1995), *Anthropologie et développement*, Paris, Karthala.

## MOTS-CLÉS ATTRIBUÉS AUX IDÉES REÇUES

**N**ous avons attribué à chaque idée reçue un mot-clé permettant de voir les idées qui lui étaient associées ou que le lecteur peut lire avec profit afin de se construire une opinion sur un thème particulier dans le cas d'une lecture non linéaire.

**Accaparement des terres :** l'accaparement des terres arables par des investisseurs va permettre de répondre à la demande alimentaire.

**Agriculture archaïque :** l'agriculture africaine est archaïque et figée.

**Agriculture manuelle :** le travail agricole est resté manuel.

**Argent migrants :** les envois d'argent des migrants africains ne contribuent pas au développement des pays d'origine.

**Autochtonie :** il existe un droit ancestral à la terre des communautés dites « autochtones ».

**Barrière saharienne :** le Sahara est une barrière.

**Biais urbain :** le développement urbain se fait au détriment des campagnes.

**Citadins individualistes :** les citadins sont des individualistes.

**Commerçants :** les commerçants sont des spéculateurs et des exploitateurs.

**Conflits tribaux :** le tribalisme explique tous les conflits armés.

**Contrôle social :** le contrôle social est si fort qu'il décourage les initiatives et favorise la violence !

**Corruption :** la corruption est une « affaire africaine » dont il faut s'accommoder.

**Décentralisation :** la décentralisation réglera les problèmes de l'État et de la démocratie en Afrique.

**Déforestation :** la forêt recule...

**Démocratie étrangère :** l'Afrique n'est pas prête pour la démocratie.

**Désertification :** le désert avance...

**Économie informelle :** l'économie informelle est la voie pour un développement à l'africaine.

**Éleveurs contemplatifs :** les pasteurs sont des éleveurs « contemplatifs » !

**Enclavement :** l'enclavement empêche le développement de l'Afrique.

**Enfants de la rue :** les enfants des rues : enfants du ghetto ou enfants invisibles ?

**Entrepreneurs :** il n'y a pas d'entrepreneurs en Afrique !

**Esclavage actuel :** l'esclavage n'existe plus en Afrique !

**État importé :** l'État en Afrique ne fonctionne pas parce qu'il est une copie de l'État occidental (ou de l'État colonial).

**Ethnies précoloniales:** les ethnies ont une origine précoloniale.

**Femmes soumises:** les Africaines sont soumises et peu investies dans le développement.

**Feux de brousse:** les feux de brousse épuisent les sols.

**Fonctionnaires:** les fonctionnaires ne remplissent pas leur mission et n'accompagnent pas le développement.

**Frontières pénalisantes:** les frontières africaines sont pénalisantes.

**Guerres:** les guerres d'aujourd'hui sont plus nombreuses, plus meurtrières, plus prédatrices et plus barbares!

**Guerres de religion:** les guerres de religion déstabilisent l'Afrique.

**Industrialisation:** l'industrialisation de l'Afrique est un mirage.

**Irrigation:** il faut développer l'irrigation, comme en Asie, pour résoudre la question alimentaire.

**Jeunes:** les jeunes sont (et seront) les agents du changement en Afrique.

**Migrants pauvres:** ce sont les Africains les plus pauvres qui migrent vers l'Europe.

**Nourrir les villes:** les agriculteurs familiaux subsahariens sont dans l'incapacité de nourrir les villes.

**Organisations paysannes:** les organisations paysannes et rurales ne défendent pas les intérêts des agriculteurs.

**Pauvre:** le «pauvre» n'a pas assez d'argent pour vivre.

**Plantes Génétiquement Modifiées:** les Plantes Génétiquement Modifiées, seraient «la» solution pour réduire la faim.

**Polygames:** les Africains sont tous polygames!

**Rentes et rentiers:** l'Afrique vit de rentes et a développé une mentalité rentière.

**Retour cerveaux:** il faut rapatrier en Afrique les cerveaux qu'on lui a pris.

**Richesses naturelles:** l'abondance des «richesses naturelles» doit permettre le développement (durable) de l'Afrique.

**Scolarisation primaire universelle:** la scolarisation primaire universelle est pour demain!

**Sida:** sida, de la malédiction à l'éradication?

**Solidarité-accumulation:** la solidarité africaine interdit l'accumulation.

**Surpeuplement:** l'Afrique subsaharienne est surpeuplée.

**Téléphone mobile et Internet:** le téléphone mobile et Internet sont une chance pour le développement de l'Afrique.

**Terres neuves:** il faut coloniser les terres neuves pour développer l'Afrique.

**Traite négrière:** la traite négrière, c'est le seul fait des Européens.

**Urbanisation galopante:** le chaos urbain est alimenté par une urbanisation galopante.

---

# SOMMAIRE

---

Des représentations aux idées reçues	15
Partie 1 – L'Afrique est riche... mais les Africains dilapident les ressources!	49
Partie 2 – Lire le passé pour comprendre le présent et construire l'avenir	111
Partie 3 – Comportements irrationnels, mentalités rétrogrades	193
Partie 4 – Campagnes archaïques et villes prédatrices	263
Partie 5 – Les lions africains sur la ligne de départ?	325

---



## DES REPRÉSENTATIONS AUX IDÉES REÇUES

Europe et Afrique ont entamé une longue histoire pleine de fureurs, de dénonciations et d'accusations depuis la découverte du continent par les Portugais. Des regards s'entrecroisent, des impressions s'accumulent, des questions émergent et des réponses récurrentes se formulent qui finissent par donner du continent subsaharien des images déformées contraires mais prégnantes dans la durée. Les médias et l'histoire mais aussi la science comme la publicité ou les inquiétudes de l'heure (changement climatique, surpopulation ou migrations) nourrissent une représentation du continent africain où préjugés et stéréotypes ont fini par constituer la matière de ce livre élaboré en 2005, repensé et actualisé en 2015.

Une sélection de 50 idées reçues est proposée ici. Le décryptage tente de situer poncifs et préjugés, archétypes et généralisations abusives dans le contexte des représentations existantes, et la manière dont tout cela devient vérité pour individus et groupes.

Des visions pessimistes ou optimistes de l'Afrique subsaharienne résultent de ces impressions et de leurs explicitations dont on trouvera un aperçu illustré. On a rassemblé ces constructions idéologiques – modifiables dans chaque contexte – sous une forme plus charpentée qu'elles ne sont en réalité, afin que le lecteur puisse prendre du recul. Tout cela a débouché sur une variété d'images de l'Afrique subsaharienne selon les milieux (investisseurs ou journalistes, développeurs ou enseignants) et les grilles d'analyses de référence. À chacun son Afrique !

En 2015, le regard porté sur l'Afrique subsaharienne reste ambivalent, optimiste d'un côté, pessimiste de l'autre. On voit le verre à moitié plein ou à moitié vide. Quand on parle affaires, le continent subsaharien se voit doté de potentialités considérables et de vertus entrepreneuriales qu'on ne lui reconnaissait pas voici une décennie. Dans le même temps, les ouvertures du journal télévisuel de 20 heures se font souvent sur les migrants subsahariens qui se noient au large de l'île de Lampedusa (Italie) ou sur les lycéennes de Chibok enlevées par Boko Haram au Nigeria.

Les interprétations restent souvent caricaturales. L'Afrique est toujours le continent des « mentalités » archaïques et à « l'islam noir bon enfant », aurait succédé brusquement la terreur jihadiste ! Le regard raciste<sup>1</sup> côtoie la vision angélique des développeurs. Loin d'« être partie », l'Afrique subsaharienne patauge encore dans ses rigidités et son clientélisme pour certains, adoptant l'habit cool du business californien après le costume mao de la vulgate tiers-mondiste.

## 1. L'OPTIMISME MACROÉCONOMIQUE<sup>2</sup>

*«... les Trente Glorieuses africaines sont marquées par une croissance supérieure à 8% par an. Mais son moteur se trouve plus dans la consommation que dans l'exportation. La création du Très Grand Marché africain en 2027 a encore accéléré son élan... La spirale positive entre les gains de productivité du travail, le niveau de vie et la rentabilité du capital entretient une croissance intensive... La révolution verte valorise le stock de terres arables disponibles, faisant de l'Afrique le grenier du monde. Elle nourrit sans difficultés notre population : 1,8 milliard de femmes et d'hommes !»*

Nicolas Baverez (2014),

*Lettres béninoises*, Paris, Albin Michel, pp. 69-71.

L'Afrique subsaharienne est devenue un sous-continent d'avenir<sup>3</sup> et se retrouvera en 2030 membre à part entière de la nouvelle triade émergente (Chine-Inde-Afrique)<sup>4</sup> selon les prévisionnistes. Voilà pourquoi elle est explorée et convoitée par entrepreneurs et investisseurs.

Depuis 2000, l'Afrique subsaharienne se serait remise en marche avec une croissance économique soutenue de plus de 5% l'an<sup>5</sup>. Elle a remarquablement résisté à la crise des crédits hypothécaires américains de 2007 qui plombe encore la zone euro. Cette croissance découle de l'amélioration de la stabilité politique (fin des grands conflits meurtriers), de meilleurs équilibres économiques (moins d'inflation, de dette et de déficits publics) et de la mise en œuvre des politiques économiques recommandées par le FMI. Elle est indissociable de la mondialisation, qui a remis en question le modèle néocolonial. Des investissements dans les infrastructures et la transformation des ressources sur place accompagnent de plus en plus les contrats d'achat de matières premières.

Près de 100 millions de consommateurs qui ont la tête hors de l'eau, une urbanisation « galopante », un meilleur climat des affaires, des investissements et une productivité en hausse expliqueraient ces progrès en même temps qu'une hausse des cours des matières premières (multiplication par 7 du prix du baril de pétrole entre 1990 et 2008 par exemple) et l'explosion du commerce Sud/Sud (avec la Chine d'abord). Douche froide en 2014 avec l'effondrement des prix des hydrocarbures et des matières premières...

En ont le plus bénéficié les « bons élèves » des organisations de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale), qui se sont ajustés sans trop rechigner, surtout en zone anglophone, et qui pratiquent la « bonne gouvernance » (Ghana ou Botswana,

Éthiopie ou Rwanda). Commerce de gros et de détail, transports, télécommunications et BTP ont été les secteurs économiques les plus porteurs, agriculture et industrie manufacturière progressant moins. Une classe d'entrepreneurs dynamiques a surgi forte de 35 milliardaires et de plus de 2 500 millionnaires en dollars US!

Des États enfin attentifs au marché et des investisseurs séduits par une rentabilité élevée de leurs capitaux semblent constituer la bonne formule même si la démocratie reste parfois en retrait (Rwanda). Plus d'un tiers des pays africains seraient ainsi de véritables démocraties, selon J.-M. Sévérino, ancien responsable de l'Agence française de développement (AFD), un des poids lourds de l'aide publique au développement à destination du sous-continent. L'Afrique subsaharienne devrait bénéficier enfin d'un « dividende démographique » avec une population de 1,1 milliard d'actifs en 2040 – mieux formée qu'avant – dépassant ainsi Chine ou Inde. Cela devrait lui valoir plusieurs points de PIB par an. La croissance future s'appuiera sur la course mondiale aux ressources naturelles, un accès facilité aux capitaux internationaux et de nouveaux partenaires d'affaires étrangers.

La fin de la Guerre froide a ouvert les règles du jeu politique interne et externe. La scolarisation a beaucoup progressé depuis les indépendances. La demande de matières premières est tirée principalement par les économies émergentes (les BRICS), qui représentent à présent plus de la moitié du commerce africain. En 2020, consommateurs émergents (5 000 à 10 000 dollars US de revenus annuels), classes moyennes (10 000 à 20 000 \$) et « citoyens du monde » (plus de 20 000 \$) constitueront plus de la moitié de la population.

Enfin, on ne résoudra pas les problèmes climatique et migratoire, sanitaire et alimentaire mondiaux sans l'Afrique subsaharienne dont elle est un élément-clé.

La faiblesse de la diversification économique, des marchés de consommation de faible taille faute d'intégration économique, le maintien de régimes rentiers ou d'États impuissants ou en faillite, une corruption élargie des élites dirigeantes à tout le corps social, un chômage massif des jeunes diplômés ne semblent pas faire obstacle à cette vision des lions africains<sup>6</sup> revenant sur le devant de la scène macroéconomique. Qui plus est, le sentiment que l'Afrique anglophone<sup>7</sup> semble mieux partie que l'Afrique francophone s'est imposé, jetant une ombre sur le bilan de la colonisation française.

L'économie sud-africaine apparaît comme la seule qui soit diversifiée avec un taux de croissance assez bas. Elle affiche cependant des coûts unitaires de la main-d'œuvre supérieurs à ceux de la Chine ou de l'Inde. Grèves fréquentes et revendications salariales dans les mines aggravent d'ailleurs la situation, dans le secteur du platine notamment. Elle doit donc chercher à se développer dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée. Quatre défis d'ampleur doivent être relevés, dépasser les héritages très prégnants de l'apartheid au-delà des politiques de discrimination positive,

favorisant l'élite noire aux affaires (les *black diamonds*), accroître ses exportations dans les marchés régionaux et internationaux, résoudre ses problèmes d'énergie et d'infrastructures insuffisantes et améliorer l'éducation afin de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée suffisante (ingénieurs notamment). Un programme pour une génération pour de nombreux observateurs et sous réserve que le régime actuel de l'African National Congress trouve une dynamique porteuse, ce que peinent à démontrer les successeurs de Nelson Mandela.

Pour les pays exportateurs d'hydrocarbures – Nigeria, Angola ou Guinée équatoriale –, diversifier, c'est développer l'industrie manufacturière et les services et investir massivement dans les infrastructures et l'éducation. Cela va de pair avec une amélioration du niveau de vie des populations et une lutte contre le « syndrome hollandais » qui reste une solution de facilité pénalisant les générations futures. Le pétrole enrichit en effet artificiellement le pays, survalorise sa monnaie, pénalise productions locales et exportations tout en favorisant les importations. Ici plus qu'ailleurs, le politique et les régimes se trouvent questionnés.

Les économies africaines en transition (Ghana, Sénégal, Kenya, etc.) se développent rapidement. Les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles cumulés pèsent un tiers du PIB et deux tiers des exportations. Ces pays déjà engagés dans le commerce intra-africain (combustibles, produits alimentaires transformés, produits chimiques et vêtements) doivent élargir leurs marchés régionaux. Ils pourraient également concurrencer des économies émergentes à bas coûts sur le marché mondial en améliorant leurs infrastructures et leurs régimes réglementaires, comme élargir leur marché intérieur dans les télécoms, la banque ou le commerce de détail. Le déverrouillage politique y est en route avec des effets positifs.

Les économies en pré-transition (Éthiopie, Burkina Faso, RD du Congo, etc.) connaissent une croissance en dents de scie et peinent à réunir les fondamentaux de la croissance, stabilité politique et réglementaire, assainissement macroéconomique et développement agricole durable. États et sociétés tentent de définir un régime de croisière avec des hauts et des bas.

La grande consommation bénéficie déjà de la « petite prospérité » apparue après les années de désarroi<sup>8</sup> des ajustements structurels dans les grandes villes où les télécoms, le logement et la banque explosent. L'alimentation et les boissons sont promises à une forte progression en valeur absolue, et on montera en gamme. Sans réduction des inégalités qui sont considérables, cette expansion de la demande va se focaliser sur les populations les plus aisées et créer des tensions difficiles à maîtriser. Ainsi en 2009 à Madagascar, les supermarchés d'Antananarivo de l'entreprise sud-africaine Shoprite ont été la cible de pillages et de destructions lors des troubles politiques.

Dans une planète de plus en plus consciente de la rareté des ressources, l'Afrique subsaharienne constitue la dernière frontière. À l'abondance des terres, des matières

premières et des réserves en eau, viennent s'ajouter des réserves forestières et biologiques considérables. Si le rush des puissances émergentes, des multinationales et des investisseurs (fonds spéculatifs, de pension ou fondations) qui a suivi cette prise de conscience a déverrouillé des relations Europe-Afrique encore néocoloniales, une nouvelle régulation permettra d'éviter nombre d'effets non désirés qui restent masqués.

Avec 60% des terres arables non cultivées de la planète selon les estimations et de faibles rendements agricoles, l'agriculture africaine est mûre pour une «révolution verte, doublement verte ou agro-écologique»<sup>9</sup>. Plus de 600-700 millions d'ha arables seraient ainsi disponibles. On cherche à y produire des aliments, des fleurs coupées et des biocarburants, avec des expropriations de petits paysans en cours ou à venir. Nouvelle colonisation ou sursaut salvateur?

La faiblesse des infrastructures de base – très insuffisantes et mal entretenues – constitue un handicap majeur auquel s'ajoutent des usages inappropriés et une gestion contreproductive. Les besoins en matière d'approvisionnement en électricité et en eau ou dans les transports nécessiteront au moins 50 milliards de \$ de dépenses supplémentaires par an d'ici 2050. Construire une route ne suffit cependant pas pour qu'un système de transport se mette en place, répondant aux attentes.

La population urbaine a été multipliée par 16 entre 1950 et 2010 et le sous-continent compte en 2010, 42 villes millionnaires. Si les capitales et grandes villes produisent une large partie de la richesse nationale, elles s'étalent sur de vastes espaces «non planifiés» et semblent ingérables (transports, réseaux, etc.) tout en exprimant les inégalités dans tous les domaines. Les villes petites et moyennes se peuplent plus que les métropoles, renforçant ainsi les liens villes-campagnes, conservant des équilibres mis à mal par une expansion démographique et une modernisation chaotiques. On y a accès à une éducation diversifiée. Des formes d'individualisme se font jour chez les cadets sociaux, fortement combattues par les aînés utilisant toutes les ficelles du contrôle social. S'y ébauchent aussi des réseaux dépassant l'ethnisme avec des avancées et des reculs dans l'apprentissage de la citoyenneté. Bref, une urbanité africaine s'élabore dans la militance et la délinquance, dans l'informel et l'illégal et dans de nouvelles formes de religiosité.

La corruption est visible dans tous les secteurs au Nigeria et au Kenya, au Cameroun et en Angola, pays les plus touchés. Les positions d'autorité servent à s'enrichir et à favoriser famille et dépendants et cette situation – difficile à modifier – pénalise le développement (entreprises, éducation, santé, etc.). Les Subsahariens ont du mal à se libérer de comportements rentiers au sens large du terme. Et, pour se pérenniser au pouvoir ou y accéder, les politiciens entretiennent des liens clientélistes qui réactivent les identités de clan, de lignage ou de terroir, imposant une vision tribaliste des questions politiques et économiques, encore très largement imbriquées.

La richesse créée sera-t-elle suffisante pour insérer une jeunesse impatiente alors que les inégalités sont extrêmes ? Depuis quelque temps cependant, la fiscalité intérieure apporte l'essentiel des ressources pour investir avec l'épargne nationale et l'aide des migrants et marginalise une aide publique au développement contestée<sup>10</sup>. Si l'évasion fiscale des classes supérieures – phénomène universel – réduit les possibilités de développement, l'ampleur des défis à relever la rend éthiquement plus inacceptable qu'ailleurs.

L'adoption en un temps record des nouvelles technologies de l'information et de la communication laisserait espérer l'émergence d'une économie numérique dont on a du mal à mesurer l'impact sur l'ensemble de la société. On attend beaucoup de la révolution numérique en Afrique subsaharienne. Trop ? Elle ne semble pas avoir eu d'effet important sur la productivité américaine, selon R. Solow, prix Nobel d'économie, et n'en aurait que combinée à d'autres technologies (biologie, etc.) et à condition qu'un environnement le permette. Pas gagné.

L'économie criminelle (trafics de drogue, etc.) et la piraterie progressent, des guerres perdurent (Kivu, Darfour, etc.) et l'islam radical cherche à s'étendre dans tout le Sahel au détriment de l'« islam noir » modéré<sup>11</sup>. En fait, le sous-continent se normalise rejoignant ici les pays à mafias et les régions où la recherche de la pureté religieuse – par retour aux origines mystiques – permet de contester des majorités oubliées. L'usage qu'en font des groupuscules ou des individus manipulateurs conduit à des situations de crise quand d'autres facteurs essentiels s'en mêlent.

Nombre de dictatures se sont reproduites malgré le printemps subsaharien qu'ont constitué les conférences nationales souveraines. Si la démocratisation a apporté le multipartisme, l'acceptation de l'alternance a du mal à s'imposer à la tête des pays. Une demande d'État s'exprime alors qu'une pluralité de normes contradictoires s'applique et que les organisations dites de la société civile restent prisonnières de certains schémas et financements.

## 2. L'AFRIQUE DES AFRO-PESSIMISTES

*«L'Afrique, aussi loin que remonte l'histoire, est restée fermée, sans lien avec le reste du monde ; c'est le pays de l'or, replié sur lui-même, le pays de l'enfance qui, au-delà du jour de l'histoire consciente, est enveloppé dans la couleur noire de la nuit... nous voyons l'homme dans un état de barbarie et de sauvagerie qui l'empêche encore de faire partie intégrante de la civilisation.»*

Hegel (1965), *La raison dans l'histoire*, Paris, Union générale d'éditions, trad. Kostas Papaioannou.

*«Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. [...] Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès.»*

Nicolas Sarkozy, Dakar, 26 juillet 2007.

L'afro-pessimisme<sup>12</sup> a pour point de ralliement une désespérance plus ou moins grande quant à la capacité du sous-continent à « s'en sortir ». Avec des arguments différents pour rechercher responsables et coupables ! Enfin, ceux qui se veulent au-dessus de la mêlée opposent un optimisme de l'action à une lucidité analytique.

Le pessimisme se décline de multiples manières selon le lieu d'où parle l'analyste, mais aussi son degré d'empathie ou de peur de l'Afrique. Un demi-siècle après « l'indépendance du drapeau », la mouvance tiers-mondiste dénonce la domination économique du nord et les néolibéraux l'exclusive responsabilité des Africains dans les malheurs de l'Afrique. Pour d'autres enfin, les « mentalités » restent toujours rétives au développement.

### **L'AFRO-PESSIMISME D'INSPIRATION TIERS-MONDISTE<sup>13</sup>**

Croyant à l'unité possible des trois continents colonisés (Bandoeng, 1955), l'idéologie tiers-mondiste a porté aux nues les mouvements de libération et a imprégné une génération de marxistes et de chrétiens attentive aux opprimés. Ce tiers-mondisme a été attribué au *Monde Diplomatique* ou au CCFD<sup>14</sup>. Les dirigeants africains assassinés (Lumumba, etc.) ont figuré au panthéon de cette génération qui a été accusée de prôner une culpabilité postcoloniale par certains intellectuels accompagnant le néo-libéralisme depuis la décennie 1980. Bien que leurs désillusions aient été à la mesure des mythes auxquels ils ont cru, l'altermondialisme et de nombreuses associations<sup>15</sup> poursuivent dans la même veine !

Auteur-phare de cette mouvance, René Dumont publia en 1962 *L'Afrique noire est mal partie* (Seuil) qui reste – pour des personnes très diverses – un livre prémonitoire<sup>16</sup>.

### ***L'Afrique dépendante, pillée et ajustée***

Parmi les analyseurs d'inspiration tiers-mondiste, la dépendance économique et la domination politique, dans sa perpétuation, figurent en bonne place. Les structures économiques actuelles – exportations de produits primaires non transformés – montreraient la prégnance de l'héritage colonial en 2015.

Dans le modèle « ouest africain », terre et travail sont restés contrôlés par les Africains et des zones ont été dédiées aux cultures d'exportation, induisant des migrations vers ces plantations (Côte d'Ivoire, Ghana) totalement dépendantes de prix internationaux faibles et volatils.

Dans les colonies de peuplement (Zimbabwe, Kenya, Afrique du Sud et Namibie), la domination du capitalisme blanc soutenue par l'État reposait sur l'expropriation des terres africaines et la gestion quasi militaire du travail.

De l'apartheid racial au social en Afrique du Sud<sup>17</sup>. Les capitalistes blancs ont plaidé pour une amélioration de la condition des travailleurs noirs sous l'apartheid, pour préserver leurs intérêts. Et l'African National Congress, acquis au néolibéralisme, y a substitué après 1994 un apartheid social sans réforme agraire digne de ce nom en promouvant une bourgeoisie noire – tout en réprimant un prolétariat noir – à Marikana par exemple, en 2012.

En Afrique centrale faiblement peuplée, priorité fut donnée à une économie de cueillette et de pillage. On sous-traita cette tâche à des compagnies concessionnaires. RD du Congo ou République centrafricaine sont ainsi devenues des pays exsangues ravagés par la guerre depuis la décolonisation, dominés par les intérêts étrangers. Aujourd'hui, en RD du Congo<sup>18</sup>, le coltan, utilisé dans les téléphones portables, et les ressources naturelles sont au cœur de la guerre civile dans le Kivu.

Pour alimenter la croissance exponentielle de quelques économies émergentes (Chine, Inde, etc.) en hydrocarbures et minerais, cette exploitation néocoloniale « paresseuse » a pris une autre dimension sans pour autant changer la nature des biens exportés. Bien plus, on accapare les terres supposées disponibles avec la complicité des régimes. Pour la mouvance tiers-mondiste, les pouvoirs locaux alimentent les nombreux citadins via des importations massives de riz, de blé et de viande au détriment des productions locales.

Les États subsahariens dépendants n'ont pas montré (ou voulu montrer) une capacité à fiscaliser les activités minières, à faire respecter leurs propres législations et à retenir davantage de valeur ajoutée localement. et cette mouvance dénonce le néocolonialisme des nouveaux partenaires, peu regardants sur les régimes en place et peu respectueux des populations locales !

Les économistes hétérodoxes et la CNUCED ont contesté le succès des plans d'ajustement structurel (PAS) – politiques d'austérité et de relance économique contre des prêts – et l'annulation de la dette qui furent imposés/acceptés dans la plupart des pays. Ils estimaient que seule la stabilisation de la demande (austérité et baisse du pouvoir d'achat des populations) avait réussi.

Pour cette mouvance, la chute du mur de Berlin ne signifie pas la fin de l'impérialisme. Pour qu'un pays se développe, ne faut-il pas qu'il puisse accumuler sur place ?

### *L'Afrique dominée, victime et aliénée*

Complétant cette analyse, la « vulgate tiers-mondiste » impute à la colonisation et à la mondialisation les tragédies africaines.

De nombreuses guerres seraient issues des tracés géométriques des frontières coloniales. Les indépendances n'auraient fait que remplacer le bâton du « colon impérialiste » par celui du « dictateur indigène » appuyé par des réseaux étrangers et les ressources naturelles du pays auraient été dilapidées pour maintenir ce dernier au pouvoir. Violé et volé par les colons européens, le sous-continent serait la proie des clans locaux ainsi que des multinationales.

R. Mugabe, le président du Zimbabwe, est détesté pour avoir voulu confisquer les terres des 4500 fermiers blancs qui possédaient les terres fertiles du pays et les redistribuer aux ruraux noirs démunis, en fait, à ses fidèles<sup>19</sup>. Les tiers-mondistes observent : qui a véritablement confisqué la terre en 1888, en 1930 puis en 1970 ? En 1980, lors des accords de *Lancaster House*, la Grande-Bretagne a maintenu ses « pieds noirs » au Zimbabwe... Pour restituer les terres aux Noirs, le régime devait racheter les terres aux Blancs au prix du marché et en devise, solution qui s'est avérée impossible.

Privées des terres fertiles de la vallée du Rift en 1904-1911, les familles Maasaï du Kenya<sup>20</sup> ont été contraintes de se regrouper dans des réserves avec des titres collectifs de propriété. Lors de la réforme foncière entamée en 1998, les Maasaï illettrés se sont vus confinés sur des terres arides suite à un racket foncier. Des serres géantes de fleurs, des élevages de poulets et d'autruches ou la monoculture du blé et de vastes parcs nationaux ont remplacé les grands écosystèmes intégrés, dénoncent les chercheurs.

*Le cauchemar de Darwin*<sup>21</sup>, le film d'Hubert Sauper, donne une excellente fiction de l'Afrique dominée et victime. Aux abords du lac Victoria, des norias d'avions-cargos, déchargent, jour après jour, des caisses d'armes et d'aide humanitaire pour repartir avec des filets de perche du Nil pour Rungis. Au cours des années 1960, fut introduit dans ce lac, ce redoutable carnivore, adapté aux exigences des consommateurs européens. Aviateurs ukrainiens, prostituées tanzaniennes, policiers, enfants des rues, industriels indiens, pêcheurs ou délégations institutionnelles se côtoient dans ce microcosme citadin où prostitution, sida, drogue sont les signes d'une désagrégation sans retour du tissu social... Cette ressource piscicole ne peut-elle pas être mieux gérée et valorisée ? La thèse unilatérale de Sauper ne dit que la part audible d'une vérité moins caricaturale.

Depuis la mort d'Omar Bongo en 2009, patriarche de la Françafrique, sa succession constitue une bombe à retardement au Gabon comme en France : élection de son fils Ali, partage de l'héritage, etc. C'est que ce petit pays pétrolier de 1,5 million d'habitants représente un des piliers dans le système d'intérêts croisés des élites et de certaines entreprises françaises et africaines. Morte la Françafrique<sup>22</sup> en 2015, ce système de réseaux appuyé sur des chefs d'État mis en place par la France pour continuer à exploiter les pays africains indépendants ? Rétrécie, elle reste encore vivante pour ces dénonciateurs. Signe d'affaiblissement : le procès des biens mal acquis se poursuit depuis 2012.

Ce qu'il reste de l'aide publique au développement ne serait qu'un instrument pour ouvrir des marchés aux entreprises des pays donateurs. Très sollicitées, les multinationales du Nord et des émergents font leurs choix à partir du climat favorable aux affaires et du moins-disant fiscal. Et seules des campagnes mobilisant l'opinion publique du Nord contre des entreprises emblématiques de la société de consommation (Nestlé, etc.) les font plier.

## **L'AFRO-PESSIMISME À CONNOTATION NÉO-LIBÉRALE**

Pour les tenants de la *doxa* libérale, soutenir que l'Occident a causé la pauvreté du Tiers Monde est une forme d'accusation collective inepte<sup>23</sup>. En fait, la domination coloniale n'a pas été la cause de la pauvreté et la prospérité de l'Occident n'a pas été enlevée à d'autres. La croyance en une égalité originelle des capacités et motivations économiques des peuples est erronée. C'est le commerce international qui transmet la croissance des pays développés aux pays en développement quand ils s'ouvrent et se spécialisent. La déconnexion (S. Amin) est un mythe autodestructeur. La planification centralisée a fait perdre des générations de croissance économique et de développement. Imposer le libre marché et la privatisation dans un contexte où ne règne pas l'état de droit débouche généralement sur une prise du pouvoir par des mafias (W. Easterly).

Les dettes extérieures du Tiers Monde contractées par des régimes discutés (dettes odieuses ?) doivent être remboursées. Les difficultés à assurer le service de ces dettes résultent du gaspillage des capitaux fournis, ou de mauvaises politiques monétaires et fiscales.

Les revenus des riches découlent de leur propre effort et leur richesse percole vers les pauvres (théorie du ruissellement) qui ont intérêt à disposer chez eux de gens fortunés.

En conséquence, il faut en finir avec l'industrie de l'aide publique au développement et envoyer l'argent directement aux personnes qui en ont besoin afin qu'elles le dépensent comme elles le veulent. L'aide internationale empêche la

croissance économique en Afrique (D. Moyo). Le développement à long terme ne sera possible qu'avec la participation du secteur privé. Les incantations rituelles sur l'abolition de la dette et la nécessaire augmentation de l'aide ne suffisent plus.

Le pessimisme libéral s'accroche aux blocages internes du processus de développement (il faut renoncer aux « traditions ancestrales ») et aux retards attribuables à des causes « techniques », des choix erronés, une spécialisation internationale incorrecte, une place démesurée du secteur public ou la corruption des décideurs.

L'échange (supposé inégal) n'explique pas non plus l'état arriéré de l'Afrique subsaharienne. Les prix internationaux ne sont pas prescrits par un décideur autocratique mais sont le résultat d'innombrables décisions de gens qui participent aux marchés (P. Bauer).

L'Afrique noire n'avait pas inventé la roue. Sans la colonisation, il n'y aurait pas de production de cacao ni au Ghana, ni au Nigeria et les maladies épidémiques et endémiques subsisteraient. Qui a bâti des villes avec de l'eau propre et des égouts, mis en place un service public de santé et de formation scolaire si ce n'est les Occidentaux qui ont finalement réprimé l'esclavage et la traite des Noirs. Bref, pour l'économie orthodoxe, il faut s'ouvrir à l'investissement privé et aux multinationales pour se développer et offrir des conditions fiscales attrayantes.

### *L'Afrique n'est pas encore partie*<sup>24</sup>

Si des jeunes Portugais qualifiés immigrèrent en Angola, cela ne veut pas dire que le sous-continent est en train de réussir son décollage économique. Si, depuis 2000, son PIB a plus que doublé, l'Afrique ne représente que 4% de l'économie mondiale et 3% des exportations (FMI, 2013). Peu diversifiée, avec une base industrielle quasi inexistante, l'économie de la région reste dépendante de ses ressources extractives et de financements privés (investisseurs et migrants) et n'arrive pas à satisfaire sa consommation alimentaire parce qu'elle n'a pas adopté la « révolution verte » (irrigation, chimie, sélection variétale).

Pour la mouvance orthodoxe, la surévaluation des taux de change a encouragé l'importation au détriment de la production locale et le capitalisme d'État a encouragé la corruption : si l'ajustement structurel a permis un retour à l'équilibre, les paysanneries refusent encore le développement ! Les pays miniers et pétroliers s'en sont tiré mieux que les autres mais sont restés prisonniers de la malédiction des matières premières : pas de diversification de leurs économies.

L'argent des migrants ne constitue, pour les libéraux, qu'une assistance à court terme aux familles. Des retards immenses sont constatés en matière d'éducation, de formation professionnelle et de santé, de production agricole, de

sécurité alimentaire, de pauvreté et de gouvernance. Les États et leurs dirigeants, premiers responsables de la situation sont donc sommés de gérer comme de bons entrepreneurs.

### *L'Afrique malade de ses États, de ses dirigeants et de ses élites<sup>25</sup>*

Nombre de territoires indépendants ne sont pas en mesure d'assurer la défense du territoire, la protection des personnes et des biens et de mettre à disposition des services publics de qualité.

Les néolibéraux réclament des États « forts » en Afrique subsaharienne pour mettre un terme au désordre et à l'illégalité juridique, promouvoir les affaires et assurer un minimum de services aux entreprises (électricité, etc.), mais aussi pour maintenir l'ordre. Il leur faut un moins et un mieux d'État régalien « intègre et éclairé », n'interférant que peu avec la sphère économique si ce n'est pour garantir le respect des contrats ainsi qu'un système judiciaire et fiscal prévisible et stable. Cet État « technocratique » souhaité (Rwanda de Kagamé par exemple) doit en finir avec les rentes, les monopoles, le contrôle des prix, le « biais urbain » (extorsion des ruraux), la contrebande, alors qu'il plonge encore dans ses racines précoloniales et fonctionne selon des logiques communautaires et clientélistes.

Le seul moteur de l'économie dans la logique libérale est plus que jamais l'enrichissement individuel qui doit sourdre des profits entrepreneuriaux, de la gestion d'actifs financiers, etc., mais pas de dessous de table ou de petits cadeaux dans le lignage ! Ceci, combiné à deux décennies minimum de « stabilisation de la demande », a pourtant aiguisé les appétits de tous ceux qui pouvaient prélever sur l'usager et le client, le patient et le redevable, le citoyen ou le quémendeur. Comment stopper la petite corruption alors que les gouvernants incompetents sont rarement renvoyés ? Ceci a conduit les institutions internationales à pousser vers les charges suprêmes les économistes subsahariens sortis de leur rang (Ouattara, Johnson Sirleaf, etc.) pour avoir des interlocuteurs à leur image.

Ces dernières déplorent que les règles officielles laissent la place à des normes « de fait ». Plus l'État est « impuissant », plus se développent en effet des modes informels et multiples d'organisation qui pérennisent un État fonctionnel « façon ». La « gouvernance » de ces États « faillis » (RD du Congo, Mali, Nigeria, République centrafricaine, etc.) est chaotique à leurs yeux, ce qui ouvre la voie aux réseaux « terroristes » et mafieux.

Pour ces institutions, la bonne gestion repose sur la libéralisation, la privatisation et la dérégulation. Les droits de propriété doivent être garantis, les dépenses publiques ajustées et orientées vers la santé, l'éducation et les infrastructures. La fiscalité ne doit pas être confiscatoire pour les classes privilégiées et le marché doit déterminer le régime de change et les taux d'intérêt.

Même s'il y a peu d'exemples d'alternance politique suite à un vote démocratique non truqué, le multipartisme est fermement conseillé. Le courant néolibéral qui irrigue la communauté internationale s'accommode toutefois des « dictatures éclairées » quand les développeurs peuvent travailler comme au Rwanda de Kagamé, État-garnison autoritaire et stable.

### ***Il faut stopper l'aide publique au développement***<sup>26</sup>

Pour la mouvance libérale, l'aide n'est pas la solution, c'est en fait le problème, selon D. Moyo. L'assistance structurelle a été le levain d'une corruption généralisée et d'une dépendance prolongeant la colonisation.

Pour P. Bauer, « *l'Occident a réellement contribué à la pauvreté du Tiers Monde... (en politisant) la vie... (et en contribuant) au déclin très prononcé de la mortalité, qui est à la base du rapide accroissement de la population...* ». À quoi rime la demande d'augmentation du volume d'aide ? À lutter contre la pauvreté ? À stopper les migrations vers l'Europe ?

Pour les tenants de l'orthodoxie économique, ce transfert de ressources a d'abord servi au soutien budgétaire, à payer fonctionnaires et soldats, à équiper l'armée, etc. Et ils estiment parfois que les milliers de projets de développement ont d'abord servi à financer des centaines de missions coûteuses d'experts. L'industrie n'a cessé de reculer depuis les années 1970, l'aide alimentaire a été détournée par l'armée et les « French Doctors » ont été régulièrement expulsés... Seule, l'aide humanitaire trouve grâce à leurs yeux car elle sauve des vies menacées par les guerres, les pandémies et les dictatures.

Arrêter l'aide inciterait les gouvernements à chercher des sources de financement plus durables et plus efficaces. D. Moyo propose à sa place, l'émission d'obligations par les gouvernements africains et le microcrédit.

## **L'AFRO-PESSIMISME D'INSPIRATION ESSENTIALISTE**

Le pessimisme surgit ici de l'observation des normes et des cultures des individus et sociétés africaines supposés avoir des mentalités et des fonctionnements spécifiques contraires au progrès.

### ***L'Afro-pessimisme « négrologique »***

Pour Stephen Smith, la faillite du sous-continent – devenu sans intérêt géopolitique après la chute du mur de Berlin – serait devenue effective en 2003.

Handicapée par un retard technologique dû à son isolement et à ses « mentalités » (paresse, mendicité, corruption, ingratitude, cruauté, etc.), l'Afrique a dérivé depuis plusieurs décennies. « *Si l'Afrique n'est pas pauvre, les Africains sont de pauvres*

gens. » Cet échec est à mettre en relation avec la sacralisation des « gris-gris identitaires ». Comment se fait-il en effet que les Africains réussissent mieux en dehors de chez eux ? Seules portes de sortie à la « tyrannie communautaire » (contrôle social et parasitisme familial), églises et sectes semblent promettre un avenir meilleur. À ses yeux enfin, « le tribalisme et l'ethnicité... sont les signes sous lesquels le continent naît à la modernité et ses élites à la démocratie »<sup>27</sup>. Qui plus est, « "Ubuland" sans frontières, terre de massacres et de famines, mouvoir de tous les espoirs », l'Afrique n'offre pas d'avenir à ses jeunes, qui représentent plus de la moitié de la population.

### ***Des mentalités obscurantistes***

La notion de mentalité<sup>28</sup> (d'assisté, de rentier, de cueilleur ; fataliste, irrationnelle, etc.) relève de la boîte noire de l'afro-pessimisme. Par mentalité, on entend les croyances, les normes et les valeurs partagées qui déterminent au sein d'un groupe ce qui est bien ou mal, positif ou négatif dans le comportement des individus au sein d'une même société et dans la longue durée.

Aborder un ensemble social par ses mentalités, c'est surligner sa différence culturelle qui serait donnée une fois pour toutes (les coutumes, la tradition). C'est assigner à un groupe humain tout entier, un ensemble stable et homogène de logiques et de rationalités, d'idées et de croyances et c'est considérer que l'élaboration des analyses, des calculs et des décisions est gouvernée par une structure mentale unique et immuable alors que l'hypothèse du pluralisme des normes<sup>29</sup> dans les comportements quotidiens africains dans des situations sociologiques différentes semble vérifiée.

Des mentalités transcendant la variété des comportements individuels selon le contexte commanderaient ainsi exclusivement les réactions d'une société aux stress et incitations qu'elle subit. Il est donc confortable pour les praticiens du développement confrontés aux résistances, aux refus ou aux adaptations, souvent légitimes, de ceux qui sont supposés bénéficier de leur action, d'incriminer des mentalités archaïques ou rétrogrades alors que les actions proposées peuvent être inadaptées, contre-productives ou dangereuses pour le sort des personnes à qui elles s'adressent. Rien d'étonnant donc que les essayistes africains leur emboîtent le pas jusqu'à dire que l'Afrique refuse le développement ou a besoin d'un « ajustement culturel »<sup>30</sup> ! Cette perspective veut ignorer la capacité étonnante d'adaptation dont les Africains font preuve dans divers contextes très difficiles.

Les accusations d'irrationalité<sup>31</sup> se sont à nouveau multipliées récemment avec les analyses économiques néolibérales supposant certains types élémentaires de réactions logiques, aux incitations par exemple. On n'imagine pas les effets de ces caractérisations sommaires des logiques et raisonnements africains, que l'on croit voir, sous-tendre les comportements des personnes étudiées comme acteurs sociaux

ou économiques. Repris sans la distance nécessaire par nombre d'intervenants ou de journalistes, ces lieux communs finissent par peupler l'Afrique d'êtres irrationnels.

Ébola ou la mise en orbite d'une catastrophe obscurantiste<sup>32</sup>. Depuis 1976, l'épidémie Ébola est en Afrique. Elle effraie car sa transmission se fait par le sang, la salive, la sueur, les excréments et la peau et entraîne la mort très vite. Pas de traitement et de vaccin homologué... En mars 2014, le virus se diffuse à grande vitesse hors des forêts et des campagnes, en Guinée, au Liberia et en Sierra Léone, pays aux frontières poreuses et aux systèmes de santé exsangues (ajustement structurel, guerres civiles)... Forte mobilité, concentration de la population et « magie » rendent la situation explosive selon les vigies médiatiques habituelles. Laver les corps avant de les inhumier est un acte rituel suicidaire. Rappel de « l'irrationalité subsaharienne ». Fermeture des frontières, mise en quarantaine des pays touchés. « Monseigneur Ébola peut régler en trois mois l'explosion démographique africaine », nous dit J.-M. Le Pen (22 mai 2014). Les projets miniers sont suspendus et l'agriculture stagne. Le rituel de l'aide se met en branle. Le Nigeria a pourtant su contenir l'invasion virale et le transfert de plasma de sang de malades guéris a permis de soigner les personnes infectées et la mise au point de vaccins et de traitements s'accélère.

### *L'Afrique suicidaire*

Bien que devenue un « continent d'avenir<sup>33</sup> », quelques Africains parlent d'une Afrique suicidaire. Avec des arguments de poids.

Forts écoutés, ils s'élèvent contre le comportement des dictateurs et leur culot anticolonialiste – permettant de passer sous silence leurs exactions, leur prédation et leur autoritarisme. À l'image de certains anciens colons ou experts blancs, ils n'hésitent pas à mettre en cause les « mentalités » africaines peu ouvertes. Ils sont d'autant plus entendus que l'Occident s'est dégagé de sa « culpabilité tiers-mondiste », sans avoir esquissé le moindre plan Marshall pour l'Afrique<sup>34</sup>.

Les nouvelles plaies de l'Afrique – du terrorisme islamique à l'inhospitalité meurtrière, des délires ostentatoires des *black diamonds* à la perte de repères de nombre de sociétés – plaident pour un regard sans complaisance sur les sociétés africaines.

Pour quelques intellectuels subsahariens<sup>35</sup>, les Africains sont les fossoyeurs de l'Afrique ou les voleurs de la République pour citer Alpha Blondy. L'endroit le plus propre, le plus ombragé et le plus fleuri du village était la mission catholique, mais « l'idée ne nous vient pas un seul instant de l'imiter ». Pour P. Kipré<sup>36</sup>, intellectuel ivoirien, « ce sont les Africains qui sont "paresseux et fossoyeurs de leur économie" ». Faut-il alors que les Blancs reviennent comme le disent certains ?

Pour les pays d'Afrique centrale, « gavés par la nature, sans pression démographique », les Africains ont été piégés par « la mentalité de la cueillette » selon Ngoupandé, technocrate et politicien centrafricain. Les habitants du Sahel, habitués à « vivre de peu », avec des conditions naturelles très dures, auraient été obligés d'inventer les « grandes civilisations africaines du Niger ».

L'inconscience ou l'inconséquence peuvent se nicher partout. Les étudiantes de l'université d'Abidjan-Cocody par exemple, pensent que « *Dieu seul est ma capote* » dans leurs rapports sexuels variés, alors qu'elles sont largement prévenues des risques encourus.

L'Afrique paye aussi nombre d'impérities qui n'ont rien d'extérieur comme en témoignent les milliers de victimes des naufrages d'embarcations africaines surchargées, anciennes et non contrôlées : le *joola* au large de Ziguinchor, le 26 septembre 2002, avec 2 133 morts et disparus (battant le *Titanic*). Et face aux drames survenant dans les migrations vers l'Europe, « *personne (en Afrique) ne se sent concerné quand on étale des centaines de cadavres de jeunes gens qui fuient la pauvreté ou la persécution politique et risquent ainsi leur vie* »<sup>37</sup>.

### ***L'Afrique de l'invisible***<sup>38</sup>

Pour déchiffrer décisions et choix politiques, faits de sociétés et divers, il est habituel – chez les Blancs comme chez les Africains – de puiser dans le registre de l'invisible. Clichés et autres préjugés s'y nichent, difficiles à éradiquer puisque relevant de la crédulité partagée et de la rumeur (kongossa). Sorciers et magiciens, féticheurs, marabouts et guérisseurs, ngangas et autres ndokis sont mobilisés pour conforter sa position, se blinder ou mettre en scène un pouvoir qui en a besoin. Il est donc tentant de tout expliquer à travers ce prisme en plongeant dans un bain d'exotisme.

Pouvoir et magie sont indissociables. Pour être puissant, il faut posséder un organe de plus, notamment dans le ventre (J. Tonda). Le dictateur a non seulement le pouvoir et l'argent, mais aussi les meilleurs féticheurs et ensorceleurs qui lui donnent en quelque sorte une invulnérabilité. Dans les années 1990 en RD du Congo de Mobutu, le pouvoir était sorcier – il en jouait dans ses apparitions télévisuelles et il y croyait. Au Gabon, les auteurs de crimes rituels – sur des jeunes – prélèvent du sang et certaines parties du corps des victimes (yeux, sourcils, oreilles, sexe, etc.) pour accéder aux postes politiques et les conserver.

Disparitions suspectes et maladies non diagnostiquées renvoient à ce registre. L'absence de transparence et le multipartisme renforcent encore le recours à la sorcellerie ou aux prédicateurs évangélistes. Si la sorcellerie vise à intimider l'adversaire ou l'électeur, elle ne pèse toutefois pas lourd face à un déferlement populaire.

Pour Péan, l'« émirat » d'Afrique équatoriale (Gabon) peut être analysé selon les indicateurs de la Banque mondiale ou via des hiérarchies parallèles parmi lesquelles ministres et hauts fonctionnaires n'apparaissent pas. Cette architecture cachée du pouvoir permettrait de comprendre l'ensemble des réalités gabonaises.

## L'AFRO-PESSIMISME GÉOPOLITIQUE

Le pessimisme est issu des peurs occidentales et locales : peur du nombre de Subsahariens au regard des ressources et des migrations possibles, peur de l'insécurité régnant sur de nombreuses régions d'Afrique, les fermant à la circulation et au regard des Occidentaux.

### *Au secours, les Subsahariens seront plus de 2,2 milliards en 2050 !*

La chute récente de la mortalité et une natalité toujours très élevée (5,5 enfants en moyenne par femme en 2015) ont entraîné un accroissement accéléré de la population de 1950 (180 M hab.) à 2015 (1 100 M hab.), densifiant le sous-continent, provoquant une urbanisation « galopante » et un déséquilibre de la pyramide des âges au profit des moins de 15 ans. Qui plus est, cette urbanisation rapide aurait mobilisé l'essentiel des investissements (*biais urbain*), sans pour autant être gérable. Pour beaucoup de malthusiens, cette situation ne peut que bloquer durablement l'Afrique dans sa marche vers le progrès, d'autant que les millions de pauvres dilapident les ressources renouvelables et les riches accaparent les richesses extraites sans les réinvestir dans l'appareil productif.

La situation est d'autant plus grave que les pays du Sahel sont les seuls, non seulement en Afrique mais aussi dans le monde, à avoir gardé un taux de fécondité aussi élevé, entre 6 et 7 enfants par femme... « *L'état de guerre ou de zone grise renforce l'exploitation des femmes, car il faut revenir à ce qu'il y a de plus dur dans les traditions pour tenir les populations* » (H. Le Bras)<sup>39</sup>.

Si l'on évalue les capacités de charge des milieux ruraux avec un certain mépris pour les agricultures paysannes, il n'est pas difficile d'affirmer haut et fort qu'on vit en surpopulation dès à présent en bien des pays. Est-ce le cas ou s'agit-il d'un plaidoyer pour une politique directive de contrôle des naissances comme cela s'est produit en Inde ou en Chine ?

Ce retour de Malthus dans le cas sahélien est d'autant plus puissant que le GIEC<sup>40</sup> annonce – sans en être certain – que des épisodes secs vont toucher une partie des terres cultivables africaines. Plus important, face aux vagues de migrants subsahariens qui s'annoncent en Méditerranée, les politiciens européens agitent le spectre du « grand remplacement » des Blancs en Europe et poussent les agences d'aide à limiter les naissances en bordure du Sahara. En effet, l'Europe ne peut pas bloquer la migration au départ avec une aide inefficace ou par des dispositifs policiers ou militaires sur les points de passage (Ceuta et Melilla, Méditerranée, etc.). Un animateur de TV (Sevrin, 2006) n'a-t-il pas affirmé que le Niger « où le taux de fécondité des femmes est le plus élevé du monde... Les coupables sont facilement identifiables, ils signent leurs crimes en copulant à tout va... ».

Comment se fait-il alors que les prospectivistes disent que l'Afrique disposerait des plus importantes réserves de terres de la planète ? Elle ne cultiverait que 233 millions d'ha de terres arables sur 1 031. Et la Banque mondiale<sup>41</sup> de proposer la mise en culture industrielle de 400 millions d'ha dans le nouveau « cerrado » subsaharien en région de savanes, ce qui suppose le maintien de faibles densités dans les zones fertiles convoitées.

Nourrir plus d'hommes implique, dans la mise en valeur actuelle, la destruction d'un milieu naturel que les Subsahariens n'ont pas ménagé avec l'abattis-brûlis, les feux de brousse, l'élevage contemplatif, etc. – selon l'opinion dominante des agronomes productivistes. Une relation population-ressources simplifiée est ainsi proposée par la mouvance malthusienne.

Les craintes sur l'urbanisation rapide sont à relier aux capacités défaillantes des États (délinquance, services publics inopérants, etc.) sauf « régimes autoritaires éclairés » si bien que l'on en oublie la créativité économique des citoyens et l'effet d'entraînement des marchés urbains sur les campagnes environnantes.

### **Apocalypse now... l'Afrique est devenue criminelle et terroriste<sup>42</sup>**

Aux yeux de l'Occident, la criminalité et le terrorisme ont connu une expansion sans précédent en Afrique subsaharienne. Nombre d'États faillis sont devenus des refuges pour les « terroristes », et des territoires où fonctionne le crime organisé. Que l'on songe à toute la bande sahélienne de la Mauritanie à la Somalie en passant par le Mali, le Niger, le Nigeria et le Kenya.

Depuis les années 1990<sup>43</sup>, la criminalité se serait développée « à une échelle inconnue ailleurs au monde », la corruption y serait « babylonienne » et on ne compte plus les trafics en tous genres, avec en pointe l'Afrique du Sud et le Nigeria, bases mondiales incontestées du trafic de l'héroïne et de la cocaïne. Enfin, coupeurs de route<sup>44</sup> et seigneurs de la guerre mettent en coupe réglée de nombreuses zones (Liberia, Sierra Léone, etc.) commettant « des horreurs d'un sadisme inouï : mutilations et tortures de masse, carnages, cannibalisme ». Selon X. Raufer, l'Afrique retrouverait chaque jour un peu plus son état précolonial suscitant un besoin de recolonisation.

Investis pourtant dans la lutte contre la criminalité, les politiciens participent à diverses entreprises criminelles avec la collusion entre élites, banques et institutions financières : au Cameroun, semble-t-il, avec les *Feymen*, ou en Afrique du Sud, où la démocratie semblerait « condamnée à coexister durablement avec la violence politico-mafieuse »<sup>45</sup>.

La fin de la Guerre froide et la baisse de l'aide au développement ont ouvert la voie au financement criminel des structures gouvernementales, des partis et des processus électoraux. Le marché florissant des drogues et des produits de la flore et de la faune sauvages a entraîné la professionnalisation et la militarisation des réseaux criminels. Le crime organisé est plus qu'ailleurs lié à l'État et aux institutions commerciales, avec

l'utilisation des forces officielles de sécurité, les pratiques corruptives et la légitimation de l'activité par des soutiens politiques, brouillant ainsi les frontières entre légal et illégal. Toutes les élites participent à cette « économie de la protection »<sup>46</sup> comme en Guinée-Bissau.

L'Afrique subsaharienne vit avec la hantise du « terrorisme », dans toute la zone sahéenne, depuis la destruction de deux ambassades américaines à Nairobi et à Dar es Salaam le 7 août 1998, avec en 2015 trois régions de fixation : le Mali et le Niger (Aqmi, Mujao, etc.), les pays du bassin du lac Tchad touchés par Boko Haram et la corne de l'Afrique (Somalie, Kenya). Cela a conduit à diverses opérations militaires de la France, des États-Unis et des pays africains (Kenya, Nigeria, Tchad, Cameroun, etc.).

Terrorisme et crime organisé se font la courte échelle au plan du financement de leurs activités. Boko Haram, par exemple, exploite la prise d'otages, le commerce de la drogue et les lacunes existant dans l'immatriculation des entreprises, les aides caritatives ou via les ONG, et dispose d'entreprises téléphoniques et pratique la mendicité et les extorsions de fonds par intimidation, comme la contrebande des armes.

La violence en Afrique du Sud<sup>47</sup>. Dans ce pays, assassinats et crimes armés connus y sont en proportion 15 fois plus nombreux qu'en France et plus de 150 femmes y sont violées chaque jour. Peu de changement depuis l'époque de l'apartheid où toutes sortes de violences avaient cours : violence communautaire entre factions, crimes ordinaires perpétrés par les voyous (des *tsotsis*), violence des groupes d'autodéfense, exécutions traditionnelles ou meurtres de personnes soupçonnées de sorcellerie, etc.

Faut-il en conclure que « *la probabilité est forte du retour de l'Afrique noire "au cœur des ténèbres", celles de son insertion dans le système international par l'intermédiaire d'une économie d'extraction et de prédation* »<sup>48</sup> ?

En 2015, le paradigme afro-pessimiste s'est fait moins flamboyant car ceux qui continuent de chausser des lunettes coloniales pour évaluer la situation du sous-continent ont vieilli ou disparu. Il affronte le discours incantatoire de la caste des financiers et économistes de haut vol qui ont annoncé la venue du miracle africain qui est loin de convaincre tous les observateurs.

Les rapports Nord-Sud sont derrière nous, culture et politique s'hybrident dans l'expérience historique de l'Afrique qui réinvente du neuf avec du vieux, les traditions, les savoirs et les pratiques dans une savante combinatoire qui ne supporte ni les simplifications ni les généralisations. Attention cependant à la peur européenne de l'invasion subsaharienne réactivée par S. Michailof, ancien expert international du développement : quelles seraient les conséquences d'une déstabilisation de l'Afrique de l'Ouest, si ce n'est un Afghanistan africain, mais à la puissance 5 ou 10, transférant une partie de la population dans les banlieues françaises ?

### 3. À CHACUN SON AFRIQUE

Les représentations de l'Afrique subsaharienne dans certains milieux en Europe dans la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle sont nombreuses et contradictoires mêlant visions euphoriques et catastrophiques, inquiétantes et prometteuses selon les interlocuteurs (journalistes, touristes, investisseurs, enseignants) et les moments. En voici quelques-unes.

#### L'AFRIQUE MÉDIATIQUE<sup>49</sup>

« *On n'est pas là-bas pour faire des sujets sur les Noirs qui s'entretuent, de toute façon ça n'intéresse personne...* ». Mal couverte<sup>50</sup> par les médias occidentaux, l'Afrique est racontée aujourd'hui par quelques spécialistes qui tournent sur le petit écran pour commenter une actualité sélectionnée par l'émotion qu'elle suscite : enlèvements de Blancs ou de lycéennes, attaques de jihadistes ou de pirates, interventions militaires, massacres supposés tribaux ou religieux, épidémies « hors de contrôle », matchs de foot truqués, enterrement de Nelson Mandela, procès contre des satrapes pétroliers, alternances politiques, déboires chinois, prix des matières premières... Ils donnent souvent une information lacunaire, éclairée par des jugements souvent rapides pour être compris par un téléspectateur sous-informé.

Les sociétés africaines sont présentées comme dominées par le fanatisme religieux, des croyances magiques et des peurs grégaires et les pays sont décrits comme dictatoriaux et corrompus comme si l'éducation, la libéralisation des médias et de la vie politique n'avaient pas progressé. On s'inquiète de la destruction des écosystèmes et de la disparition des éléphants plus que de celle des paysans chassés des parcs naturels et des aires protégées qui occupent des territoires immenses. Enfin, on montre aussi comment l'ancien colonisateur est devenu un sauveur en revêtant l'uniforme humanitaire. On ne peut éviter cependant de raconter l'équipée rocambolesque de l'Arche de Zoé<sup>51</sup> au Tchad montrant à quel point la société civile française est vulnérable aux « exubérances compassionnelles ».

Certaines guerres comme dans l'est du Congo ou le Soudan du Sud ne sont pas couvertes par la presse : trop de morts ? Intérêts occidentaux insuffisants ? Absence d'amis humanitaires ? Cependant, autour du génocide rwandais et des crimes en RD du Congo, des journalistes et des scientifiques reconnus se sont affrontés (ou s'affrontent) durement pour établir les complicités occidentales ou les dédouaner.

Les images télévisuelles du sous-continent restent particulièrement typées dans les années 2010 : population mise plusieurs jours en quarantaine au Sierra Léone, assaut de l'armée kényane contre les chaababs retranchés dans le centre commercial de Westgate à Nairobi, massacre des étudiants chrétiens à l'université de Garissa,

musulmans fuyant Bangui menacés par les milices antibalaka. L'acte humanitaire – bien vu par l'opinion publique – occupe une place disproportionnée sur le petit écran. Dr. Kouchner, digne successeur du Dr. Schweitzer? Pas de reportage sur Ébola en 2014 qui ne mette en valeur le rôle crucial de Médecins Sans Frontières en Guinée, au Sierra Léone ou au Liberia! On entre littéralement dans l'espace réservé aux malades dans les pas d'une infirmière blanche vêtue comme une cosmonaute et on assiste à l'évacuation des cadavres *en prime time* sur France 2!

À l'heure de l'optimisme économique, les médias diffusent toujours des images inquiétantes d'Afrique subsaharienne dans les registres habituels (violence extrême dans les conflits, comportements irrationnels face à une épidémie ultra-dangereuse) ou nouveaux (habillage religieux des formes de banditisme). Des interviews de géopoliticiens français ou d'ex-membres de services secrets – devenus experts des terrains subsahariens – font état du risque de « somalisation » au Sahel ou démontent la mécanique des attentats islamistes au Nigeria avec une grande méconnaissance du terrain.

**Niger, 2004-2005**<sup>52</sup>. Le programme alimentaire mondial (PAM) lance en février 2005 un appel sur le risque de famine. Sans succès. Le tsunami d'Asie méridionale ayant fauché des Blancs en vacances mobilise. Le 14 juillet, en trois minutes trente, la BBC qui a filmé des enfants malnutris agonisants, provoque un séisme médiatique sans expliquer les causes de la « famine ». Rush médiatique et afflux de l'aide. 15 août, retour au calme. Sans médias, il n'y aurait pas eu d'aide... Le Niger sahélien était vulnérable avec sa croissance démographique élevée, une sécheresse marquée, les attaques des criquets et une économie libéralisée laissant les commerçants spéculer (stocks au plus bas, etc.).

Si la presse écrite suit avec sérieux les développements de crises politiques, elle ne parle le plus souvent de l'Afrique que de manière sensationnaliste. D'Idi Amin Dada à Issayas Afewerki en passant par Bokassa et Mobutu, Mugabe ou le roi du Swaziland, les dirigeants africains sont décrits dans leurs extravagances, leur paranoïa ou leur ridicule, ce qui ne contribue pas à valoriser le sous-continent. Plutôt que de raconter la gestion sophistiquée de leur pouvoir, on préfère montrer comment ils prennent leurs vacances en Occident... à la Baule pour P. Biya et sa cour. La polygamie de Jacob Zuma, les attentats de Boko Haram occupent parfois plus de place que les grèves des ouvriers du platine en Afrique du Sud ou l'accaparement de millions d'ha dans une Éthiopie en proie à l'insécurité alimentaire. Les nouvelles économiques et sociales subsahariennes – plus nombreuses qu'autrefois – restent mal conceptualisées et hiérarchisées dans les médias généralistes.

On s'efforce aussi d'encourager l'investisseur en montrant comment L'Oréal ou Orange réussissent sur le sous-continent ou comment H & M croit au *made in Ethiopia*. Ceci compense un peu l'image dévalorisante de l'Afrique subsaharienne. Reprise localement par des médias de plus en plus nombreux et plus libres, cette

image plus équilibrée du sous-continent redonne espoir aux nouvelles générations des pays qui émergent.

Le temps des médias confidentiels s'adressant de fait à une minorité limitée de citoyens commence à prendre fin dans certaines régions subsahariennes – anglophones notamment – grâce à des journaux indépendants, radios et télévisions privées, mais aussi à des sites d'information internet et aux réseaux sociaux. Les jeunes Africains ne vont donc pas regarder ce qui les entoure avec les yeux de ceux qui les discréditent dans un avenir proche. Si le taux de pénétration de l'internet reste de 7% en Afrique subsaharienne en 2010, il progresse rapidement avec les cybercafés, l'essor de réseaux sociaux et la création de cyberjournaux, comme *leFaso.net* (Burkina) ou *Nettali* (Sénégal).

Avec la récente mobilisation des médias français<sup>53</sup> soucieux de conquérir le marché francophone africain (neuf francophones sur dix devraient être Africains en 2050!), on peut espérer qu'une image plus proche de la réalité finira par émerger hors des médias spécialisés (TV5 Monde, RFI, France 24, Africa 24 ou Jeune Afrique).

## L'AFRIQUE DU REGARD ET DE LA RENCONTRE TOURISTIQUE<sup>54</sup>

L'Afrique subsaharienne s'ouvre au tourisme quantitatif dans quelques pays (Afrique du Sud, Cap-Vert, Maurice, Mozambique, Zimbabwe, Kenya, Namibie, Tanzanie) tout en restant une destination pour voyageurs privilégiés. En encourageant le tourisme « culturel et écologique » et en protégeant des sites sensibles par leur labellisation « patrimoine mondial de l'Humanité », l'Unesco en a fait des destinations recherchées, générant nombre de mythes et stéréotypes.

Le voyage peut relever de l'aspiration classique du touriste (détente balnéaire, safaris animaliers, trekkings, etc.) pour lequel un habitat (type paillotes ou tentes, lodges ou hôtels etc.), des lieux et des parcours sont spécialement aménagés. La rencontre et le dépaysement recherchés sont donc plus ou moins voulus et suscitent en retour une infantilisation ludique des Subsahariens, voire des reconstructions identitaires. Le touriste occidental aspire à trouver une culture authentique qu'il consommera prédigérée (à sa portée) conduisant les autochtones à se grimer, à inventer une culture folklorique (danses, fêtes des masques, néo-traditions, etc.) et à assumer une identité théâtralisée « d'autochtones » d'origine coloniale. Pour retrouver l'Afrique première, comme en pays dogon (Mali), les grands récits recueillis par les ethnologues de l'époque coloniale seront mobilisés.

Voyager avec une agence de tourisme culturel en Afrique subsaharienne<sup>55</sup>. « *Berceau de l'humanité, l'Afrique permet le plus extraordinaire des voyages. Au cœur de quelques-uns des plus beaux paysages de la planète, au contact de populations chaleureuses et accueillantes, l'Afrique nous fait redécouvrir le sens du mot authenticité.* »

Ainsi, les Maasaï du Kenya se résignent à effacer toute modernité dans leur comportement pour complaire aux touristes venus chercher le Maasaï de leur imaginaire. Au Gabon par contre, ceux qui viennent s'initier au bwiti se cherchent eux-mêmes en accédant aux visions que procure *l'iboga*. Avec ce tourisme, la confrontation des représentations des touristes avec celles des autochtones qui ont des stratégies (émigration ou volonté « d'avoir son Blanc » pour les jeunes filles de certains pays) se solde parfois par des désillusions. Quid cependant du tourisme diasporique (voyage au pays des migrants venus d'Europe ou d'Amérique du Nord) à la fois proches et étrangers ?

Depuis longtemps l'exotisme, cette exhibition de l'étrange, du rare et du curieux, cette boursoufflure parfois délirante de la différence des mœurs et des comportements, a particulièrement frappé l'Afrique subsaharienne. C'est qu'elle conforte de manière caricaturale la construction hiérarchique du monde, élaborée par les Européens depuis l'exhibition du sauvage et de sa différence raciale<sup>56</sup> jusqu'aux comportements bizarres, dans le domaine de la sexualité ou les pratiques d'un autre temps (dans les croyances ou la justice)... Ces images sont parfois renforcées par les manuels scolaires et les écrits des coopérants qui exaltent naïvement des figures comme le griot ou le marabout et donnent du village ouest-africain une image égalitaire et idyllique.

Si le tourisme participe à une pacification des relations internationales dans des pays à niveau de vie sensiblement équivalent, il s'avère souvent porteur d'effets pervers (destruction des cultures locales, prostitution, vol, mendicité, accaparement foncier, pollution, etc.) quand le contraste est trop violent. Le touriste reste peu ou prou un intrus et peut devenir un bouc émissaire (Madagascar récemment) ou le vecteur d'une crispation.

## **L'AFRIQUE PRO-BUSINESS DES INVESTISSEURS<sup>57</sup>**

Pour l'homme d'affaire ou le banquier, le gérant de fonds ou l'industriel, le continent africain a un très fort potentiel de croissance avec un retour sur investissement de plus de 20 % par an en 2015. Le nombre de projets d'Investissements Directs Étrangers (IDE) a bondi car l'Afrique offre aujourd'hui les meilleurs rendements de la planète dans l'industrie extractive, le tourisme, la construction, les télécommunications ou les services financiers et ces projets se concentrent dans des pays comme l'Afrique du Sud et l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, le Nigeria ou le Soudan.

La maîtrise de l'inflation, la privatisation d'entreprises publiques et l'ouverture commerciale sont autant de facteurs de confiance qu'entament assez peu la corruption et la pauvreté. Les investisseurs se persuadent que les fonds injectés

favoriseront à moyen terme le réinvestissement des capitaux dans des projets d'infrastructures qui déboucheront sur une croissance favorable à l'emploi, du moins si la bonne gouvernance est de mise.

La solvabilité des États, la solidité bancaire et une politique fiscale accommodante, des interventions prévisibles de l'État dans l'économie, une législation et des réglementations favorables rendent attractifs le sous-continent.

Aucun continent n'est aujourd'hui davantage sondé par les compagnies minières que l'Afrique. En 2012, plus de 17% des dépenses d'exploration engagées au niveau mondial ont été réalisées en Afrique, malgré le manque d'infrastructure ou une électricité défaillante. Rio Tinto n'hésite pas à déboursier 15 milliards de dollars US à Simandou en Guinée et construit un chemin de fer de 670 km et un nouveau port en eau profonde pour transporter le minerai jusqu'à la côte. Investissements réévalués en 2014-15 avec l'effondrement des prix des matières premières.

Le commerce de détail<sup>58</sup> constitue un autre eldorado avec l'appétit de consommation des nouvelles classes moyennes. Carrefour, appuyé par la CFAO, va ouvrir des supermarchés au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, au Nigeria, en RD du Congo et au Sénégal. Il y avait ainsi en 2014, 179 nouveaux projets à travers le continent.

Un nouvel eldorado pour les entreprises françaises<sup>59</sup>. Pour le monde des affaires parisien, l'Afrique francophone devrait être le prochain relais de croissance et de rentabilité : démographie galopante, marché gigantesque, etc. Reste à améliorer la sécurité juridique et financière, la législation commerciale et la qualité des infrastructures. Pour le Conseil français des investisseurs en Afrique, le CIAN, il va falloir loger, nourrir, vêtir un milliard d'urbains subsahariens en 2050. 350 millions d'Africains appartiendront à la classe moyenne qui a des exigences et un esprit d'entreprise. Les pays africains enregistrent un taux de sinistralité tout à fait convenable et ne sont pas plus dangereux que d'autres continents. Qui plus est, en Afrique francophone, on parle français, le droit français et le franc CFA sont en vigueur et il y a une communauté de points de vue et de formation qui facilite beaucoup les choses. L'entrepreneur français doit connaître les codes, s'accrocher à de grands groupes, ou trouver un partenaire local.

Afrique, terre ouverte ! De tous côtés, se programment des projets d'accaparement foncier, sous forme parfois d'immenses concessions. Se substituant à des paysanneries considérées comme archaïques et peu productives, une agriculture intensive mécanisée, employant peu de main-d'œuvre, provoque souvent de forts remous politiques dans les pays affectés. Dans cet eldorado ouvert par des dirigeants ultralibéraux se sont précipités spéculateurs et pays peuplés, inquiets pour leur sécurité alimentaire et énergétique, constituant des enclaves extraverties.

Même si l'Afrique ne dispose pas encore d'infrastructures et de réseaux très sophistiqués pour accueillir des investissements, cela va venir rapidement. La croissance est partout et l'Afrique possède des ressources naturelles immenses. La

nouvelle classe moyenne cherche de nouveaux produits qui correspondent aux standards mondiaux. Dans le business<sup>60</sup>, il vaut mieux investir là où les autres ne veulent pas investir pour bénéficier de conditions plus favorables. À côté de pays très compliqués, il y a des pays faciles où les risques sont moindres que dans d'autres zones.

Mimétiques et suivistes, les investisseurs, hyper optimistes, se persuadent que les dividendes seront là. *Think tanks* et économistes de marché, avocats et banques d'affaires, anciens de l'aide publique reconvertis dans le privé et journalistes intéressés entretiennent cette fièvre dans de multiples réunions et forums où l'on côtoie des intermédiaires et des hommes d'influence et de réseaux.

Une acquisition ne peut se faire sans sélection du bon partenaire pour comprendre la culture locale, l'environnement des affaires et avoir les bons codes pour mesurer le risque-pays et les possibilités de croissance. Pour jouer le jeu, il faut réserver un pourcentage minimum de propriété aux actionnaires locaux, africaniser les cadres et ne pas snober les plateformes boursières locales. La solidité du système juridique (valeur des contrats), l'orientation politique des principaux acteurs et partenaires d'affaires doit faire l'objet d'une attention particulière. Si l'investissement doit se faire au bon moment, il faut avoir une certaine flexibilité pour minimiser l'impact d'éventuels changements des conditions du marché. Un réseau local et une présence sur le terrain sont indispensables pour se mouvoir dans le marché subsaharien.

## **L'AFRIQUE DES MANUELS SCOLAIRES DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE À DESTINATION DES JEUNES FRANÇAIS<sup>61</sup>**

Manuels et cartes proposent une image incomplète et épurée du sous-continent, reflet schématisé des connaissances de l'époque et image conforme aux valeurs et stéréotypes que l'on projette sur l'Afrique noire. Après avoir mis en avant le concept de diversité des civilisations (F. Braudel, 1957), les manuels ont choisi de montrer le retard économique et la hiérarchisation qui va avec. On est plus ou moins « développé ».

De 1945 à 1998, l'Afrique subsaharienne<sup>62</sup> n'occupe en moyenne que 2% des pages des livres d'histoire et de géographie de Terminale avec 5 représentations récurrentes du sous-continent : l'immatunité, l'idolâtrie, la saleté, l'ignorance et la dépendance. Les photos montrent des Africains passifs. Toute intervention extérieure semble être un bienfait. Enfin, la société est considérée comme archaïque, féodale et détribalisée, écrasant l'individu et la femme (parasitisme familial; mariages arrangés par les « vieux sages » utilisant la « tradition » à leur profit).

La nature africaine est tour à tour montrée comme un espace ingrat, dangereux et inhospitalier ou comme un jardin paradisiaque invitant au voyage. Les animaux

(éléphants, girafes, lions, etc.) seuls, semblent profiter de ces « espaces vierges » transformant l'Afrique subsaharienne en un immense zoo. L'Afrique est à la fois « verte, fauve, sèche et claire ». Le bocage du pays bamiléké du Cameroun et celui de la Bretagne et du Limousin sont comparés pour démontrer que ces paysages ont été façonnés par les sociétés humaines avec un souci d'équilibre et de bonne gestion. À cette Afrique positive célébrée par les géographes répond une nature africaine dégradée par l'abattis-brûlis contre lequel s'insurgent les agronomes.

La forêt équatoriale est toujours décrite comme vierge et impénétrable, gorgée d'eau et exubérante où l'homme ne vit qu'avec peine. L'Afrique est « un continent massif, ramassé sur lui-même ». Les sols tropicaux pauvres composés d'argile rouge se transforment parfois en cuirasse latéritique, fertile comme la brique. La saison des pluies crée des inondations bloquant la circulation alors que la sécheresse craquelle les sols et tue.

La mouche tsé-tsé transmet la maladie du sommeil dans la zone forestière et des myriades de moustiques piquent – moins en altitude – quand vient la nuit, inoculant le paludisme à qui ne dispose pas de moustiquaire. Sur le sol, rampent boas ou pythons géants...

« *La plupart des sociétés indigènes gardent des traits archaïques* » mais grâce aux Européens, « *l'Afrique s'est réveillée de son long sommeil de plusieurs siècles* »<sup>63</sup> (1961)... Après avoir été victime de la nature, l'Homme, devient très vite – par son expansion démographique, son archaïsme, son insouciance – un prédateur. « *La forêt dense est menacée* ». « *Les hommes portent aussi une lourde responsabilité dans l'avancée du désert... les feux de brousse... l'utilisation du bois de chauffe...* ». « *On a étendu les cultures sur des zones fragiles où le sol s'est vite épuisé et desséché* »<sup>64</sup> (1986). « *Dans la savane, les brûlis et le surpâturage favorisent l'érosion et menacent les sols* ». Le Subsaharien devient un danger pour les écosystèmes et pour lui-même, dans la mesure où il surexploite un milieu vulnérable dont il ne comprend pas la fragilité et il est rétif à l'agriculture productiviste de la « révolution verte » – agriculture chimisée et irriguée de plantes améliorées par hybridation – qu'il refuse en raison de sa « mentalité » (1993).

Dans les manuels de quatrième de plusieurs éditeurs (1998), sur la carte « L'Europe et le monde » de 1815, l'Afrique n'est pas coloriée en dehors des comptoirs alors qu'elle l'est évidemment lorsqu'il s'agit de montrer les colonies en 1914. Pour l'élève, la colonisation succède au néant, et, partant, la civilisation à la barbarie. Aux élèves qui abordent le partage du monde, rien n'est dit sur les méthodes utilisées par le pouvoir colonial pour soumettre les Subsahariens, rien sur les résistances et la contestation qu'il a suscité.

Pour s'ouvrir aux autres civilisations, le ministre de l'Éducation nationale, Darcos, a introduit en 2008 l'histoire de plusieurs empires, le Ghana (XIII<sup>e</sup> siècle),

le Mali (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup>) ou le Songhay (xvi<sup>e</sup>) en Afrique de l'Ouest et le Monomotapa (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles) au Zimbabwe actuel, fournisseurs d'or de l'Europe. Les angles privilégiés sont les échanges commerciaux, les expansions politico-militaires, la production artistique et architecturale et la traite esclavagiste.

« *Il y avait d'autres choix possibles, plus évidents et mieux connus, comme par exemple celui de l'Éthiopie médiévale* »<sup>65</sup>. Enfin, le programme recommande dans l'étude de cette thématique, celle d'une civilisation... des échanges et des traites. Pour qu'il y ait civilisation en Europe, une entité doit léguer des écrits, des monuments et des réalisations artistiques... En étudiant les traites négrières transsahariennes aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, le programme semble vouloir souligner que la traite atlantique des Occidentaux (enseignée en quatrième) n'a fait qu'étendre un système esclavagiste préexistant sans véritable rupture. Cette approche superficielle et euro-centrée sert juste à donner bonne conscience après le discours contesté de N. Sarkozy à l'université de Dakar en 2007.

C'est avec la leçon intitulée « Problèmes de développement du Tiers-monde » que l'élève rencontre le continent africain en cinquième. Il est placé d'emblée devant sa prétendue infériorité. En 4<sup>e</sup>, c'est la traite saharienne et atlantique, du xv<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècles, qui inaugure le regard porté sur le passé de l'Afrique. Ce n'est qu'au lycée que l'on entend parler de l'Afrique mais dans le cadre restreint et eurocentré de la leçon « Colonisation-décolonisation » traitée en première et en terminale. Le jeune public scolaire n'a donc jamais rencontré l'histoire propre du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. En témoignent aussi les résistances et réticences des professeurs à enseigner la nouvelle leçon proposée en 5<sup>e</sup>, « Regards sur l'Afrique<sup>66</sup> », avec le choix d'un empire médiéval parmi ceux du Mali, du Ghana, du Songhaï ou du Monomotapa.

Le prisme exotique reste bien souvent le seul moyen d'accès des enseignants à la perception de l'Afrique : primitive, sous-développée et sans histoire.

## NOTES

1. Voir le racisme publicitaire ([www.advertisingtimes.fr/2010/08/le-racisme-dans-la-publicite-en-50.html](http://www.advertisingtimes.fr/2010/08/le-racisme-dans-la-publicite-en-50.html)).
2. Courade G., (2014), « L'Afrique subsaharienne dans la triade émergente », *Revue des deux Mondes*, septembre, pp. 31-40 ; Baverez N., (2014), *Lettres béninoises*, Paris, Albin Michel, pp. 69-71 ; *Le Monde économie* du 2/04/2013 (Nicolas Baverez, Sévérino J.-M. et al., (2010), *Le temps de l'Afrique*, Paris, Odile Jacob). Sénat (2013), *L'Afrique est notre avenir*, Paris Sénat, rapport n° 104 rédigé par le groupe présence de la France dans une Afrique convoitée dirigé par J. Lorgeoux et J.-M. Bockel ; Fumey G., et al., (2011), *La Géographie*, n° 1542, juillet-août-septembre 2011.
3. Védrine H., et al., (2013), *Un partenariat pour l'avenir : quinze propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France*, Paris, rapport ministère des Finances.

4. Boillot J.-J. *et al.*, (2013), *Chindiafrique. La Chine, l'Inde et l'Afrique feront le monde de demain*, Paris, Odile Jacob. La Chine et l'Inde sont en train d'inventer l'innovation frugale (solutions technologiques adaptées conçues pour répondre aux besoins des plus pauvres). L'Afrique va s'en emparer avec la multiplication des échanges avec ces deux mastodontes venus exploiter ses matières premières et grâce à sa jeunesse innombrable et bien formée.
5. Il est vrai que les calculs du Produit Intérieur Brut ont été réévalués par les services statistiques pour intégrer les activités informelles. En 2014, le PIB du Nigeria a ainsi dépassé celui de l'Afrique du Sud, mais le revenu par tête sud-africain reste 3 fois plus élevé à 7 500 dollars US. On ignore cependant le nombre réel d'habitants du Nigeria ou de Lagos et les estimations sont très approximatives; les rares recensements conduits depuis l'indépendance sont calamiteux.
6. MGI (Mc Kinsey Global institute) (2010), *Lions on the Move, The Progress and Potential of African Economies*.
7. Mamère N. *et al.*, (2013), *Les émergents de l'Afrique anglophone*, Paris, rapport Assemblée nationale.
8. Courade G. *et al.*, (2011), *Le désarroi camerounais*, Yaoundé, Ifrikiya.
9. Les instituts agronomiques internationaux sont loin d'être d'accord sur les pistes à suivre pour réveiller l'agriculture subsaharienne. Les « productivistes » (partisans des ingrédients chimiques et biotechnologiques de la production agricole, engrais et pesticides à haute dose) dominent encore – sous la pression des tenants des plantes génétiquement modifiées et des multinationales qui en produisent – même si se fait jour une approche plus complexe dans le domaine de l'agriculture familiale.
10. Moyo D., (2009), *L'aide fatale : Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Paris, J.-Cl. Lattès.
11. Monteil V., (1964), *L'islam noir*, Paris, Seuil.
12. Terme apparu autour du président Carter et repris par le *New York Herald* selon Catherine Coquery-Vidrovitch (1997).
13. Brauman R., (dir.), (1986), *Le tiers-mondisme en question*, Paris, Olivier Orban; Szczepanski-Huillery M., (2005) « "L'idéologie tiers-mondiste". Constructions et usages d'une catégorie intellectuelle en "crise" », *Raisons politiques*, n° 18, pp. 27-48.
14. CCFD : Comité catholique contre la faim et pour le développement.
15. CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde), Réseau Initiatives Pour un Autre Monde (IPAM) composé de 6 associations de solidarité internationale ; Survie (contre la politique néocoloniale de la France), etc. ; [www.anticolonial.net/](http://www.anticolonial.net/).
16. Bichat H. *et al.*, (2014), *René Dumont revisité et les politiques agricoles africaines*, Paris, GRET-Fondation René Dumont ([www.ired.org/modules/infodoc/cache/files/dumont\\_politiques\\_agricoles.pdf](http://www.ired.org/modules/infodoc/cache/files/dumont_politiques_agricoles.pdf)).
17. Hazlett Th. W., (1988), « Economic Origins of Apartheid », *Contemporary Economic Policy*, vol. 6 ; n° 4, pp. 85-104. [www.lorientlejour.com/article/930826/le-modele-sud-africain-postapartheid-decolonisation-ou-neocolonialisme-.htm](http://www.lorientlejour.com/article/930826/le-modele-sud-africain-postapartheid-decolonisation-ou-neocolonialisme-.htm).
18. République démocratique du Congo : *Halte au pillage des richesses naturelles !* (CCFD 2/05/2013) : <http://ccfd-terresolidaire.org/fdm/2013/274-mai-2013/republique-democratique-4200>. Le coltan (Colombo-tantalite) est un métal rare utilisé pour fabriquer les téléphones portables. Voir Du sang dans nos portables? : <https://www.youtube.com/watch?v=luqCulqKHXa>.
19. « Un autre point de vue sur le Zimbabwe », (18/09/2013) : <http://geopolis.francetvinfo.fr/un-autre-point-de-vue-sur-le-zimbabwe-22721> ; Lique R.-J., (2009), *Mugabe, Robert Gabriel, « Souillure » or not « Souillure »*, Paris, L'Harmattan ; « Crimes Against Humanity Zimbabwe » (CAHZ) : <http://cahz.org/index.html>.
20. Péron X., (2011), « Maasaï : la destruction programmée d'un peuple premier emblématique d'Afrique » : [www.grotius.fr/maasai-la-destruction-programmee-dun-peuple-premier-emblematisque-dafrique](http://www.grotius.fr/maasai-la-destruction-programmee-dun-peuple-premier-emblematisque-dafrique).

21. Même fausse, cette fiction parle à un imaginaire de la domination. Paugy D., Lévêque ch., (2007), « Le lac Victoria (Afrique de l'Est) malade de la perche du Nil : réalité, mythe ou mystification? », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 15, pp. 389-398.
22. Vershave F.-X., (1999), *La Françafrique: Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock; (2005), *De la Françafrique à la Mafrafrique*, Paris, Tribord; Boissouvier Ch., (2015), *Hollande l'Africain*, Paris, La Découverte. (2002), « De la Françafrique à la Mafrafrique », *Mouvements*, n° 21-22.
23. Bauer P., (1992), *Mirage égalitaire et Tiers-Monde*, Paris, PUF; Easterly W., (2009), *Le fardeau de l'homme blanc. L'échec des politiques accidentales d'aide aux pays pauvres*, Genève, Markus Haller.
24. <http://m.ledevoir.com/international/actualites-internationales/392207/l-afro-optimisme-ambient-doit-etre-tempere>; [www.libreafrique.org/EjikeOkpa-investissement-monnaie-230315](http://www.libreafrique.org/EjikeOkpa-investissement-monnaie-230315).
25. La gestion des crises en *États faillis*, selon le lieutenant Stéphane Granier (2013): [http://www.cicde.defense.gouv.fr/IMG/pdf/20131213\\_np\\_cicde\\_gdc-en-etats-faillis-Stephanegranier.pdf](http://www.cicde.defense.gouv.fr/IMG/pdf/20131213_np_cicde_gdc-en-etats-faillis-Stephanegranier.pdf). [www.afrik.com/l-afrique-est-elle-malade-de-ses-elites-1](http://www.afrik.com/l-afrique-est-elle-malade-de-ses-elites-1).
26. Moyo D., (2009), *L'Aide Fatale: Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Paris, Lattes; Raffinot M., (2010), « Dambisa Moyo, L'Aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 232, pp. 209-216; Lambert D.C. (2008), *Faut-il aider davantage l'Afrique?*: <http://mondesfrancophones.com/espaces/afriques/faut-il-aider-davantage-afrique/>; *Les trois limites au rêve d'émergence de l'Afrique*, (2015), [www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/09/les-trois-limites-au-reve-d-emergence-de-l-afrique\\_4612265\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/09/les-trois-limites-au-reve-d-emergence-de-l-afrique_4612265_3212.html); <http://terangaweb.com/le-debat-sur-laide-au-developpement/>.
27. Smith S., (2003), *Négrologie: pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy, pp. 155-156.
28. Levy-Bruhl L., (1922, 1947), *La mentalité primitive*, Paris, PUF; Lloyd G.E.R., (1993), *Pour en finir avec les mentalités*, Paris, La découverte.
29. L'observation d'un fonctionnaire au bureau, dans sa famille, dans sa tontine, en voyage en brousse montre qu'il a des comportements d'honnêteté, de respect de la parole, de sens de la justice, etc. qui peuvent être diamétralement opposés.
30. Kabou A., (1991), *Et si l'Afrique refusait le développement?* Paris, L'Harmattan; Etounga-Manguelle D., (1991), *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel?* Ivry, Éditions Nouvelles du Sud.
31. Hugon Ph., (1995), « Robinson ou Vendredi? La rationalité économique en Afrique », *Sciences Humaines*, n° 47, février, pp. 10-13; Meignel S., (1998), *Comportement humain et rationalités dans les pays en développement*, Bordeaux, université de Bordeaux IV, CED, document de travail : <http://ced.u-bordeaux4.fr/ceddt30.pdf>.
32. [www.studyramagrandesecoles.com/home\\_prepas.php?ld=11113](http://www.studyramagrandesecoles.com/home_prepas.php?ld=11113). Virus Ébola : Lemieux C., (2014), « Ébola et les superstitions journalistiques », *Libération* 15/08/2014; Brunel S., (2014), « Évitions toute stigmatisation de l'Afrique », *Le Monde* 05/08/2014; Epelboin A., (2012), *Funérailles sécurisées à Bédé d'une accouchée décédée à l'hôpital sécurisé d'Isiro*, [http://video.rap.prd.fr/video/mnhn/smm/2012\\_RDC\\_Ebola\\_Isiro\\_Bede\\_enterrement\\_mort.mp4](http://video.rap.prd.fr/video/mnhn/smm/2012_RDC_Ebola_Isiro_Bede_enterrement_mort.mp4).
33. [www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/l-afrique-notre-avenir\\_829344.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/l-afrique-notre-avenir_829344.html); COE-Rexecode, (2011), *Perspectives pour le continent africain : futur géant économique ou non?* <http://www.coe-rexecode.fr/public/content/download/31444/313561/version/1/file/Doc-travail-25-Perspectives-Afrique.pdf>
34. « Il faut un plan Marshall pour électrifier l'Afrique », selon le politicien J.-L. Borloo (*Le Monde*, 03.03.2015).
35. Konan V., (2012): [www.slateafrique.com/99643/cote-ivoire-et-si-les-africains-refusaient-le-developpement](http://www.slateafrique.com/99643/cote-ivoire-et-si-les-africains-refusaient-le-developpement).
36. [www.planete-senegal.com/forum/read.php?f=4&ti=53197&tt=53197](http://www.planete-senegal.com/forum/read.php?f=4&ti=53197&tt=53197).
37. [www.slateafrique.com/575873/le-pesant-silence-des-dirigeants-africains-sur-les-naufrages-de-migrants](http://www.slateafrique.com/575873/le-pesant-silence-des-dirigeants-africains-sur-les-naufrages-de-migrants).

38. [www.jeuneafrique.com/140856/politique/la-sorcellerie-au-coeur-du-pouvoir/](http://www.jeuneafrique.com/140856/politique/la-sorcellerie-au-coeur-du-pouvoir/) (10/07/2012) ; Péan P., (2014), *Nouvelles Affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon*, Paris, Fayard.
39. H. Le Bras, *Libération*, 14/02/2013 ([www.liberation.fr/monde/2013/02/14/le-sahel-est-une-exception-demographique\\_881869](http://www.liberation.fr/monde/2013/02/14/le-sahel-est-une-exception-demographique_881869)) ; Michailof S., (2015), *Africanistan. L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues?* Paris, Fayard.
40. GIEC: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
41. Banque mondiale-FAO (2011), *Le réveil du géant assoupi. Perspectives de l'agriculture commerciale dans les savanes africaines* : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2011/01/14408486/awakening-africas-sleeping-giant-prospects-commercial-agriculture-guinea-savannah-zone-beyond-le-reveil-du-geant-assoupi-perspectives-de-lagriculture-commerciale-dans-les-savanes-africaines>.
42. UNODC, (2013), *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces* ; UNODC, (2014), *Étude évaluation détaillée du trafic de drogue et du crime organisé en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale* ; GAFI (2013), *Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest* : [www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/ft-en-afrique-de-louest.pdf](http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/ft-en-afrique-de-louest.pdf).
43. Raufer X., (2002), *Vague criminelle sur l'Afrique* (<http://www.drccc.org/IMG/pdf/4066d1e5a2a65.pdf>).
44. Bandits de grand chemin arrêtant les véhicules sur des routes fréquentées pour leur dérober tout ce qu'ils ont de récupérable. Saibou I., (2010), *Les coupeurs de route, histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala.
45. Bayart J.-F., Ellis St., Hibou B., (1999), « L'Afrique du Sud à la veille d'une consultation décisive », *Politique africaine*, n° 73, p. 139. et p. 143.
46. [www.epochtimes.fr/archive/front/14/7/10/n3510002/comprendre-le-crime-organise-en-afrique.html](http://www.epochtimes.fr/archive/front/14/7/10/n3510002/comprendre-le-crime-organise-en-afrique.html).
47. Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVr) en Afrique du Sud : [www.csvr.org.za/publications/](http://www.csvr.org.za/publications/)
48. Bayart J.-F., (1997), *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, éd. Complexe, p. 159.
49. <http://www.acrimed.org/article207.html> ; Dupaquier J.-F., (2002), « Informer sur l'Afrique », *Revue Mouvements*, n° 21/22, pp. 89-95 ; Hugué V., (2010), *L'Afrique en face : dix clichés à l'épreuve des faits*, Paris, Armand Colin ; (2012), *Afrique : le mirage démocratique*, Paris, CNRS Éditions.
50. Peu de correspondants permanents et de missions d'envoyés spéciaux. Seules, quelques radios publiques internationales maintiennent une infrastructure assez dense : Radio France International, BBC World ou la Voix de l'Amérique, par exemple.
51. L'arche de Zoé, association montée en 2004 lors du tsunami en Asie du Sud-Est, se proposait en 2007 de secourir les enfants orphelins du Darfour. Intervenant dans l'est du Tchad sans la moindre connaissance du terrain, elle enlèvera une centaine d'enfants tchadiens à leur famille pour les faire adopter en France. Condamnés par la justice tchadienne, les responsables furent graciés ensuite par Idriss Deby. Cette opération n'est pas de nature à faire accepter nombre d'opérations humanitaires sur le terrain.
52. « La famine qui n'intéressait pas le JT », *Télérama*, 29-09-2005, n° 2907.
53. *Le Monde*, 09-07-2014.
54. Chabloz N., Raout J., (2009), « Tourisme. La quête de soi par la pratique des autres », *Cahiers d'études africaines*, n° 193-194 ; Doquet A., Evrard O., (2008), « Introduction, Tourisme, mobilités et altérités contemporaines », *Civilisations*, vol. LVII, no 1-2 ; Doquet A., (1999), *Les masques dogon*, Paris, Karthala. L'Afrique ne pèse encore qu'autour de 3% du marché mondial du tourisme international avec 20 millions de touristes en 2010 (estimation OMT).
55. Accroche d'une agence de voyage culturel (2004) utilisant des accompagnateurs pourtant membres de la société des africanistes.
56. Bancel N. et al., (2002), *Zoos humains : De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte.

57. *Jeune Afrique Économie* (04/05/2011); *LesEchos.fr* (16/04/2014); *Jeune Afrique* (15/04/2014). Pour appréhender le discours et les méthodes des investisseurs français, lire les lettres et rapports du CIAN, comité français des investisseurs en Afrique et la *Lettre du Continent*.
58. *LesEchos.fr* (16/06/2014).
59. [www.cian-afrique.org/media/2014/10/Affiches-parisiennes-Afrique-nouvel-El-Dorado-pour-les-entreprises-fran%3%A7aises-22-octobre-2014.pdf](http://www.cian-afrique.org/media/2014/10/Affiches-parisiennes-Afrique-nouvel-El-Dorado-pour-les-entreprises-fran%3%A7aises-22-octobre-2014.pdf).
60. *Huffington post* ([http://www.huffpostmaghreb.com/otmane-zrikem/investir-en-afrique-subsa\\_b\\_3981545.html](http://www.huffpostmaghreb.com/otmane-zrikem/investir-en-afrique-subsa_b_3981545.html)), (24/09/2013).
61. Bedouret D., (2012), *Les espaces ruraux d'Afrique noire à travers la géographie scolaire*, Toulouse, université du Mirail, thèse pp. 225-250. Duluck S., (2009), *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'école coloniale (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Karthala; <http://www.histoire.ac-versailles.fr/old/pedagogie/premieres/conf1/colonisation.htm>; Niaufre C., (2014), « Pourquoi l'histoire de l'Afrique précoloniale est enseignée aux collégiens français », (7 mai 2014) : <http://afriquedecryptages.wordpress.com/2014/05/07/pourquoi-lhistoire-de-lafrique-precoloniale-est-enseignee-aux-collegiens-francais/>
62. Lewandowski S., (2011), « L'Afrique dans les manuels scolaires français (1945-1998) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 10, pp. 205-218; Aymard M., (1987), « Braudel enseigne l'histoire », in F. Braudel, *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud-Flammarion, pp. 5-18.
63. Bedouret D. (2012), *op. cit.*, pp. 225-250.
64. *Ibid.*
65. <https://afriquedecryptages.wordpress.com/2014/05/07/pourquoi-lhistoire-de-lafrique-precoloniale-est-enseignee-aux-collegiens-francais/>
66. <http://education.blog.lemonde.fr/2010/09/05/napoleon-a-t-il-perdu-la-bataille-du-monomotapa/>; Piriou A., (2013), *Publics scolaires et histoire africaine en situation postcoloniale : pour une approche cosmopolitique de l'enseignement de l'histoire* : [www.thinktankdifferent.com/upload/note-histoire-a-piriou.pdf](http://www.thinktankdifferent.com/upload/note-histoire-a-piriou.pdf)

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Agronomie, écologie, médecine, nutrition

- Agbessi-Dos Santos H., Damon M., (1987), *Manuel de nutrition africaine*, Paris, Karthala, 2 vol.
- CIRAD-Gret-Mae, (2002), *Mémento de l'agronome* (nouv. éd.), Paris, Quae.
- Desplats D. Razakarison Cl., (2011), *Le guide du médecin généraliste communautaire en Afrique et à Madagascar*, Marseille, santé Sud.
- Gafsi M., Dugué P., Jamin J-Y., Brossier J., (coord.), (2007), *Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Enjeux, caractéristiques et éléments de gestion*, Paris, CTA-Quae.
- Gentilini M. et al., (2012), *Médecine Tropicale*, Paris, Lavoisier (6<sup>e</sup> éd.).
- Sofowara A., (2010), *Plantes médicinales et médecine traditionnelle d'Afrique*, Paris, Karthala.
- White K., (1986), *La végétation de l'Afrique*, Paris, ORSTOM-UNESCO.

### Anthropologie, démographie, économie, géographie, géopolitique, histoire, linguistique, sciences politiques

- Almeida-Topor H., d', (2009), *L'Afrique*, Paris, Le Cavalier bleu (coll. « Idées reçues ») (2<sup>e</sup> éd.).
- Almeida-Topor H., d', (2013), *L'Afrique au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin.

- Amselle J.-L., Mbokolo E., (dir.), (1999), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte-poche.
- Balandier G., (1983), *Afrique ambiguë*, Paris, Plon.
- Bayart J.-F., (2006), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard (2<sup>e</sup> éd.).
- Bierschenk T., Chauveau J.-P., Olivier de Sardan J.-P., (éds.), (2000), *Courtiers en développement : Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala.
- Brunel S., (2004), *L'Afrique. Un continent en réserve de développement*, Noisy-le-Sec, Bréal.
- Chrétien J.-P., Triaud J.-L., (1999), *Histoire d'Afrique, les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala.
- Cooper F., (2008), *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot.
- Copans J., (1990), *La longue marche de la modernité africaine : savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala.
- Copans J., (2010), *Mythologie des Afriques*, Paris, Téraédre.
- Coquery-Vidrovitch C., Moniot H., (1992-2005), *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF.
- Coquery-Vidrovitch C., (2010), *Petite histoire de l'Afrique*, Paris, La Découverte.
- Courade G., (2014), *Les Afriques au défi du xx<sup>e</sup> siècle (géopolitique subsaharienne)*, Paris, Belin.
- Dubresson A., Moreau S., Raison J.-P., Steck J.B., (2011), *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, Paris, Armand Colin.
- Dubresson A., Marchal J.Y., Raison J.-P., (1994), *Les Afriques au sud du Sahara*, Paris-Montpellier, Belin-Reclus.
- Ferry B., (dir.), (2007), *L'Afrique face à ses défis démographiques : un avenir incertain*, Paris, Karthala.
- Frerot A.M., (dir.), (1999), *Les grandes villes d'Afrique*, Paris, Ellipses.
- Gazibo M., (2006), *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Les presses de l'université de Montréal.
- Gendreau F., (1993), *La population de l'Afrique : manuel de démographie*, Paris, CEPED-Karthala.
- Heine B., Nurse D., (dir.), (2004), *Les langues africaines*, Paris, Karthala.
- Hugon Ph., (2010), *Géopolitique de l'Afrique*, Paris Armand Colin.
- Hugon Ph., (2013), *Économie de l'Afrique*, Paris La Découverte.
- Iliffe J., (2009), *Les Africains : histoire d'un continent*, Paris, Flammarion.
- Lafargue F., (2015), *Géopolitique de l'Afrique du Sud*, Paris, PUF.
- M'Bokolo E., (2008), *Afrique noire, histoire et civilisation*, Paris, Hatier, Aupelf-uref. (2 vol.).
- Pourtier R., (2010), *Afriques noires*, Paris, Hachette supérieur.
- Sardan de J.P.O., (1995), *Anthropologie et développement*, Paris, Karthala.
- Wesseling H., (2002), *Le Partage de l'Afrique (1880-1914)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/Histoire ».
- Winter G., (coord.), (2000), *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, IRD - Karthala.

#### Essais, romans

- Brunel S., (2014), *L'Afrique est-elle si bien partie?*, Auxerre, Éd. Sciences humaines.
- Chabal P., Daloz J.-P., (1999), *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica.

- Conrad J., (2012), *Au cœur des ténèbres*, Paris, Flammarion.
- Crombe X., Jézéquel J.H., (dir.), (2007), *Niger 2005. Une catastrophe si naturelle*, Paris, Karthala.
- Delafosse M., (1922), *L'âme nègre*, Paris, Payot.
- Doquet A., (1999), *Les masques dogon. Ethnologie savante et ethnologie autochtone*, Paris, Karthala.
- Dumont R., (1962, 1973), *L'Afrique noire est mal partie!* Paris, Seuil.
- Enda-Graf-Sahel, (2001), *Une Afrique s'invente*, Paris-Dakar, Karthala – Enda-Graf-Sahel.
- Easterly W., (2009), *Le fardeau de l'homme blanc: l'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres*, Genève, Markus Haller.
- Galy M., Sannella E., (dir.), (2007), *Les Défis de l'État en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Kabou A., (1991), *Et si l'Afrique refusait le développement?*, Paris, L'Harmattan.
- Kabou A., (2011), *Comment l'Afrique en est arrivée là?*, Paris, L'Harmattan.
- Khadra Y. (2011), *L'équation africaine*, Paris, Julliard.
- Kourouma A., (1970), *Les soleils des indépendances*, Paris, Seuil.
- Kourouma A., (1999), *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris Seuil.
- Kourouma A., (2000), *Allah n'est pas obligé*, Paris, Seuil.
- Harel X., (2006), *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Paris, Fayard.
- Londres A., (1927, 2000), *Terre d'ébène*, Paris, Le Serpent à Plumes.
- Mbembe A., (2005), *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Mbembe A., (2010), *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La découverte.
- Mbembe A., (2013), *Critique de la raison nègre*, Paris, la Découverte.
- Sévérino J.-M., Ray O., (2010), *Le temps de l'Afrique*, Paris, Odile Jacob.
- Smith St., (2003), *Négrologie: pourquoi l'Afrique se meurt*, Paris, Albin Michel.
- Walker Cl., (2004), *L'impossible retour. À propos de l'afrocentrisme*, Paris, Karthala.

#### Rapports internationaux

- African Health Observatory, (2014), *Atlas of African Health Statistics*, Brazzaville, Who.
- AFD (collection à savoir): n° 5 (2011), *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne*; n° 11, (2012), *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*; n° 19 (2013), *L'Afrique et les grands émergents*, Paris, AFD.
- African Progress Panel, (2012-2015), *Rapport sur les progrès en Afrique*: (2012), *Emploi, Justice et Équité. Les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux*; (2013), *Équité et Industries Extractives en Afrique. Pour une gestion au service de tous*; (2014), *Agriculture, pêche et capitaux. Comment financer les révolutions verte et bleue de l'Afrique*; (2015), *Énergie population et planète. Saisir les opportunités énergétiques et climatiques de l'Afrique*, Genève, APP.
- Banque Africaine de Développement-WWF, (2012), *Rapport sur l'empreinte écologique en Afrique*, Tunis, BAD.
- BAD, (2013), *Connecter l'Afrique*, Tunis, BAD.
- BAD, (2015), *Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains*, Tunis, BAD.
- BAD, (2015), *Annuaire statistique pour l'Afrique 2015*, Tunis, BAD.

- BAD, (2015), *Tracking Africa's Progress in Figure* Tunis, BAD.
- Banque mondiale, (2015), *Africa's pulse, Africa : End of the Commodity Super-Cycle Weighs on Growth (10<sup>e</sup> éd.)* Washington, BM.
- Banque mondiale-OCDE, (2015), *The Africa Competitiveness Report 2015*, Genève, World Economic Forum.
- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest-CSAO, (2014), *Un atlas du Sahara-Sahel : géographie, économie et insécurité ; Africapolis ; Perspectives ouest-africaines : peuplement, marché et sécurité alimentaire*, Paris, OCDE.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), (2013), *Le développement économique en Afrique, Commerce intra-africain : libérer le dynamisme du secteur privé*.
- CNUCED, (2014), *Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*, Genève, CNUCED.
- ESA, (2014), *World Urbanization Prospects*, New York, UN.
- ESA, (2012), *World Population Prospects : The 2012 Revision* New York, UN.
- FAO, (2002), *Agriculture, alimentation et nutrition en Afrique : un ouvrage de référence à l'usage des professeurs d'agriculture*, Rome, FAO.
- FAO, (2015), *Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire : Des perspectives plus favorables que jamais*, Rome, FAO.
- OCDE, (tous les ans), *Perspectives économiques en Afrique*, Paris OCDE.
- OMS, Bureau régional, (2014), *Le rapport 2014 sur la santé dans la région africaine*, Brazzaville, OMS.
- PNUD, (2014), *Rapport OMD 2014 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD*, New York, PNUD.
- PNUD, (2012), *Rapport sur le développement humain en Afrique 2012. Vers une sécurité alimentaire durable*, New York, PNUD.
- PNUE, (2010), *Afrique : atlas de l'eau*, Nairobi, PNUE.
- UE, (2013), *Soil Atlas of Africa*, Bruxelles, UE.
- UNECA, (2013), *Rapport sur la gouvernance en Afrique III : élections et gestion de la diversité*, Addis Abeba, Commission économique pour l'Afrique.
- UNECA, (2015), *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation par le commerce*, Addis Abeba, commission économique pour l'Afrique.
- UNECA, (2015), *État de l'intégration régionale en Afrique VI. Harmoniser les politiques pour transformer l'environnement du commerce*, Addis Abeba, commission économique pour l'Afrique.
- Unesco, bureau de Dakar, (2014), *Rapport EPT 2013 pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, Unesco.

---

## PARTIE 1

---

L'AFRIQUE EST RICHE...

MAIS LES AFRICAINS

DILAPIDENT

LES RESSOURCES !

---

## SOMMAIRE

- L'abondance des « richesses naturelles » doit permettre le développement (durable) de l'Afrique  
SYLVAIN GUYOT RICHESSES NATURELLES 51
- La corruption est une « affaire africaine », dont il faut s'accommoder  
RENÉ OWONA CORRUPTION 59
- Ce sont les Africains les plus pauvres qui migrent vers l'Europe  
CHRISTINE FOLLANA MIGRANTS PAUVRES 66
- Sida : de la malédiction à l'éradication ?  
FRED EBOKO SIDA 74
- Les feux de brousse épuisent les sols  
ISABELLE OWONA FEUX DE BROUSSE 80
- La forêt recule...  
ALAIN MOREL DÉFORESTATION 84
- Le désert avance...  
ALAIN MOREL DÉSERTIFICATION 90
- L'enclavement empêche le développement de l'Afrique  
GÉRAUD MAGRIN ET OLIVIER NINOT ENCLAVEMENT 96
- L'accaparement des terres arables par des investisseurs va permettre de répondre à la demande alimentaire  
GEORGES COURADE ACCAPAREMENT DES TERRES 103

# « L'ABONDANCE DES « RICHESSES NATURELLES » DOIT PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT (DURABLE) DE L'AFRIQUE »

SYLVAIN GUYOT<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** | accaparement des terres, agriculture manuelle, déforestation, désertification, entrepreneurs, État importé, feux de brousse, guerres, industrialisation, irrigation, jeunes, pauvre, rentes et rentiers, solidarité-accumulation, surpeuplement, terres neuves

*« Notre Père, qui êtes aux cieux, vous avez accordé à notre pays, le Nigeria, des richesses naturelles et humaines. Nous sommes profondément désolés de la mauvaise utilisation de ces cadeaux... »<sup>2</sup>*

L'Afrique subsaharienne regorge de potentialités naturelles. Le géologue Jules Cornet parlait de « scandale géologique » pour le Congo en 1892, la Banque mondiale a découvert 600 millions d'ha arables supposés inutilisés en 2009<sup>3</sup>. Est-ce si évident ?

Est pris en considération ici le stock de matières présentes dans le milieu naturel dont l'extraction a une utilité potentielle pour les humains. Ces potentialités utilisables deviennent ainsi « ressources » sachant qu'elles se trouvent constamment réévaluées avec une prospection plus minutieuse et en fonction du coût de leur extraction et de leur mise à disposition. Mais pour qui ?

L'Afrique subsaharienne a amorcé un décollage économique depuis 2000 quand ses matières premières ont connu une longue hausse des prix. La valorisation locale des produits bruts extraits et la diversification économique n'ont pourtant pas permis un développement généralisé<sup>4</sup>. Elle exporte en l'état hydrocarbures et minerais rares et offre ses terres arables et sa biodiversité à qui veut s'en emparer. Bref, peut-on dire que l'Afrique est riche, mais que les Africains sont encore pauvres ? Une accumulation étatique s'est produite, de petites classes moyennes sont apparues, une révolution numérique s'est produite, mais le nombre de pauvres et de personnes souffrant de la faim bat encore des records.

D'un autre côté, ne faut-il pas faire plus de croissance économique avec moins de potentialités naturelles?

### Une problématique contre-productive de gestion de l'abondance<sup>5</sup>

L'Afrique a un très faible niveau d'extraction de ressources naturelles par habitant. Exportateur net de ressources non renouvelables, elle est toujours importateur net de ressources renouvelables. Enfin, continent qui contribue le moins aux émissions de gaz à effet de serre, c'est celui qui est le plus touché par le changement climatique.

L'Afrique dispose d'un grand potentiel inexploité: sous-sol en cours de prospection, terres arables faiblement utilisées, fleuves et lacs peu aménagés, pourtours maritimes recelant des richesses ou plantes vivrières encore ignorées<sup>6</sup>. Aux diamants et à l'or de l'Afrique australe s'ajoutent les métaux rares (uranium, sélénium, tantale, cobalt, coltan<sup>7</sup>, etc.) de la RD du Congo, mais aussi le pétrole et le gaz du golfe de Guinée. Les découvertes de gaz de Tanzanie et du Mozambique sont équivalentes aux gisements du Qatar, les plus élevés du monde. Sans compter les bois tropicaux du bassin congolais et l'électricité que l'on pourrait tirer du Congo, du Zambèze ou du Nil.

Beaucoup de «ressources» restent encore virtuelles. Ainsi, le gaz des torchères du delta du Niger pourrait diminuer les prélèvements massifs de bois ou de charbon de bois dans les périphéries urbaines<sup>8</sup> et certaines mines de fer, d'alumine, de manganèse n'ont pas été mises en valeur pour insuffisance de compétitivité.

Huit millions d'ha sont irrigués en 2012 (3% des terres cultivées) pour un potentiel de 38 millions d'ha<sup>9</sup> – à un coût économique sans doute élevé. Bien que l'eau soit abondante mais inégalement répartie, les ressources renouvelables d'eau douce étaient inférieures à 1000 m<sup>3</sup>/hab. dans 11 pays: Afrique du Sud, Burkina Faso, Cap-Vert, Djibouti, Érythrée, Kenya, Mauritanie, Niger, Somalie, Soudan et Zimbabwe<sup>10</sup>.

En fait, ou ces potentialités ne sont pas économiquement exploitables, faute d'un marché solvable à proximité (électricité, gaz, etc.), ou elles ne sont pas valorisées sur place pour en obtenir une plus-value substantielle (bois, minerais, denrées agricoles) lors de leur exportation, ou encore elles suscitent tellement de convoitises (pétrole, diamants, etc.) qu'elles nuisent à la paix.

Qui plus est, les écosystèmes se dégradent parce qu'ils sont mal utilisés ou trop utilisés alors qu'ils mettent longtemps à récupérer. Ceci toucherait 65% des terres agricoles de l'Afrique et 19% des forêts, selon des données discutées.

En fait, les réserves prouvées de ressources ont augmenté moins qu'ailleurs, entre 2000 et 2010<sup>11</sup> car les dépenses d'exploration minière sont longtemps restées inférieures à 5 dollars US par km<sup>2</sup>, contre une moyenne de 65 au Canada ou en Australie. Au total, le secteur minier moderne n'a généré que 800 000 emplois quand le pétrole n'en créait que 75 000<sup>12</sup>.

## Peut-on se développer sur les « richesses naturelles » ?

Certains pays ont pu se développer sans richesses naturelles (Suède, Japon, île Maurice), d'autres en partie grâce à elles (Australie, Canada, Norvège, Émirats Arabes Unis, Afrique du Sud). De nombreuses grandes régions industrielles se sont créées à proximité de bassins miniers (Ruhr ou Bihar), mais avec de longues crises lors des changements technologiques majeurs (crise du charbon). À elles seules, les ressources naturelles ne peuvent soutenir le développement, d'autres conditions doivent être réunies : capacités productives, capitaux et qualifications, marché et environnement favorables. Les pays africains les plus dotés en ressources (RD du Congo, etc.) ne se sont donc pas développés comme attendu.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, si la « ressource humaine » semble constituer l'ultime richesse pour le développement, le coût de la main-d'œuvre subsaharienne à l'unité produite reste élevé. Les avantages comparatifs naturels ne favorisent pas le continent subsaharien qui est durement concurrencé par l'Indonésie, le Vietnam et le Brésil pour le café, le cacao ou l'huile de palme, ou les États-Unis pour le coton.

Le Botswana, pays modèle<sup>13</sup>. Au Botswana, petit pays désertique de 2 millions d'habitants, 45 % du PIB provient des diamants. Cela ne l'a pas empêché d'enregistrer une croissance très élevée depuis 1966 grâce à une gestion transparente. Le pays bénéficie d'un système judiciaire solide et indépendant, d'une administration publique et financière de qualité et d'un environnement fiscal favorable aux affaires. Son secret ? Le gouvernement a augmenté sa part au capital des sociétés ou ses recettes dans les contrats miniers. Cerise sur le gâteau : le groupe De Beers relocalise en 2013 à Gaborone, les ventes de diamants bruts et taillés comme la fabrication des bijoux, réalisée avant à Londres. Les inégalités y restent toutefois élevées et la prévalence du VIH/Sida très forte (un quart des 15-49 ans). 18 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et il y a 18 % de chômeurs dans la population active. La dette reste faible alors que le pays dépense 40 % du PIB dans la subvention de l'eau et de l'électricité ou la prise en charge des dépenses d'éducation et de santé, etc. Il doit se préparer à l'épuisement des ressources en diamant en développant la filière bovine et le tourisme, points forts de son économie, suite aussi à la crise de 2009.

Quand l'extraction est l'affaire de puissantes firmes étrangères, face à des États affaiblis par les ajustements structurels, peut-on réaliser une contractualisation favorable ? Une mise en réserve des royalties n'ayant pas été prévue comme en Norvège l'effondrement des cours des hydrocarbures et de la demande chinoise<sup>14</sup> ont mis la pression sur les pays imprévoyants en 2015 : déficit budgétaire, réduction de la production, dépréciation de la monnaie et retour de l'inflation.

## Le syndrome hollandais, la malédiction des matières premières et le pillage des ressources

Permettant l'enrichissement rapide des classes dirigeantes, les « richesses naturelles » devraient alimenter les caisses de l'État<sup>15</sup>, ce qui est loin d'être le cas...

On parle de *syndrome hollandais* quand l'abondance d'une ressource naturelle découverte par un pays l'enrichit de manière inattendue, les investissements s'orientent vers les services et biens de consommation, ce qui accroît les importations et les revenus et induit des augmentations de salaires. L'excès de demande de biens de consommation provoque une hausse de leur prix relatif, de l'inflation, et une détérioration de la balance des paiements. Le producteur local doit gérer la baisse des prix de ses exportations sur le marché mondial et une hausse de ses coûts de production ce qui le rend non compétitif sur le marché national. Le pays se désindustrialise et perd de son autosuffisance alimentaire. Quand la « ressource naturelle » disparaît, l'économie n'a plus assez d'industries compétitives, ce qui le paupérise. Les équilibres longuement établis ont été déstabilisés – fonctionnarisation outrancière, inflation, exode rural, remise en cause de la production agricole, etc., – conduisant rapidement à un ajustement structurel drastique comme l'a vécu le Nigeria entre 1974 et 1982.

Nigeria, Angola et Guinée Équatoriale ont connu cette situation et ont le triste privilège d'avoir dilapidé une partie de leurs « richesses » pétrolières. Peu ou pas d'industrie. Les importations engorgent les ports de ces pays où le coût de la vie est l'un des plus élevés de la planète.

**Nigeria, le mammoth des hydrocarbures entravé<sup>16</sup>.** Les recettes pétrolières ne représentent que 66% des recettes totales en 2009 après avoir culminé à 83% en 2008. Ce pays de 180 millions d'habitants en 2015 est devenu le plus riche d'Afrique dans les statistiques (PIB réévalué). Il affiche record après record dans la corruption, les incohérences et les incapacités structurelles. Incapacité d'une armée importante à venir à bout des bandes de va-nu-pieds de Boko Haram dans le Nord-est du pays. Incapacité du pays à éviter les vols de pétrole et le vandalisme sur les oléoducs diminuant d'un tiers sa production exportée. Incapacité à fournir à sa population de l'essence en quantité suffisante en raison de 4 raffineries inefficaces. Insuffisance notoire de fourniture d'électricité aux particuliers et aux entreprises. Usines textiles ou d'engrais tournant à un très faible taux par rapport à leurs capacités.

Ce pays réussit pourtant en 2014 à stopper immédiatement Ébola, l'épidémie qui frappait à ces portes et en 2015 à organiser une élection présidentielle débouchant sur une alternance. Le bilan social est assez catastrophique : 63% des Nigériens vivent dans la pauvreté et plus de 10 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Mince progrès, il a fallu attendre 2012 pour voir le Nigeria se doter d'un fond souverain pour mettre de côté des réserves financières.

Les économies africaines – néo-patrimoniales – peinent à gérer efficacement les accroissements de revenus liés aux matières premières exportées car l'accès aux rentes devient un enjeu de pouvoir. En exacerbant les convoitises, ces « ressources » peuvent se muer en véritable « malédiction » prenant notamment la forme de conflits. Leur contrôle a suscité de véritables guerres au Congo et au Soudan, en Sierra Léone ou en RD du Congo.

La demande chinoise peu regardante sur les régimes politiques, l'origine des produits ou les conditions de travail dans les mines, est loin d'avoir eu tous les effets bénéfiques escomptés en Zambie ou au Ghana.

### **Transformer les potentialités de manière durable dans un monde relevant encore du Far west<sup>18</sup>**

L'exploitation des ressources naturelles (hydrocarbures, mines, forêts, terres arables) par les multinationales, des hommes d'affaires comme Georges Forrest, ou les petits artisans n'est pas régulée<sup>19</sup>. Pas de normes internationales explicites sauf codes de bonne conduite plus ou moins respectés (Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE), processus de Kimberley, Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), etc.), attributions de concessions et de secteurs miniers sans transparence, dessous de table et prestations inavouables, exonérations fiscales multiples, signature de contrats qui n'engagent pas les parties...

La mine, la station pétrolière ou la concession forestière est une enclave extra-territoriale, techniquement équipée et délimitée géographiquement avec une durée de vie limitée par l'extraction et n'a qu'un effet d'entraînement dérisoire sur l'économie nationale. Le principe pollueur-payeur n'a pas été intégré. Les communautés locales des sites choisis subissent des dégâts environnementaux (eaux contaminées, radioactivité, air pollué, etc.) pendant et après l'extraction et se révoltent contre toutes ses nuisances avec peu de succès.

Propulsée par les pays émergents (Chine, Inde, Brésil, etc.) et les opérateurs multinationaux, l'exploitation des potentialités naturelles est commandée par les cycles d'un marché international dérégulé qui affiche des prix en forte baisse en 2014-2015. Est-ce la fin d'un super-cycle (FMI, 2015)?

Comment penser développement durable dans un tel contexte? Et comment réguler l'activité d'acteurs impressionnants comme Rio Tinto ou Shell et celle des creuseurs dans l'Ituri (RD du Congo) ou des orpailleurs du Burkina Faso? Des mobilisations au ras du sol et du sous-sol se font pourtant jour un peu partout.

Les pays africains restent démunis pour trouver les ressources financières et créer équipements et corridors nécessaires à l'extraction dans un contexte de baisse de la taxation et des normes (codes miniers). Pour les mines de fer de Simandou en Guinée (2 milliards de tonnes à 65% de teneur à exploiter sur 40 ans), l'investissement nécessaire pour extraire et évacuer le minerai est estimé à 20 ou 30 milliards de dollars US<sup>20</sup>. Pour construire le barrage hydroélectrique Inga III (RD du Congo) de 4800 MW, le coût est estimé à 12 milliards dollars US!

Les recettes fiscales générées par les ressources naturelles au Mozambique et en RD du Congo ne dépassent pas 4% et 10% des recettes budgétaires! Pour attirer des investisseurs étrangers, les «réformes» se sont traduites par une réduction de la

réglementation et des régimes fiscaux et de propriété très favorable au secteur privé. Assurer à l'État une fraction « raisonnable » de la rente économique ne va pas de soi dans le bras de fer avec l'opérateur minier<sup>21</sup>. Pour diminuer leur fiscalité, les multinationales enregistrent leurs bénéfices hors du pays où l'activité est vraiment réalisée (Maurice, paradis fiscal, au lieu de la Zambie pour une firme de cuivre) bénéficiant ainsi d'une taxation très douce.

L'entreprise peut conserver une partie du produit physique. Elle règle des impôts sur ses bénéfices contre un droit exclusif d'extraction pendant une durée déterminée. Elle peut réaliser des versements forfaitaires, s'acquitter de redevances assises sur les revenus (*royalties*) ou d'un impôt progressif sur les bénéfices. L'État peut prendre une participation dans le capital pour s'assurer des dividendes et espérer accéder à la maîtrise technologique de l'extraction.

Si l'attention se porte sur les grands projets miniers, l'artisanat minier<sup>22</sup> occupe une large place. Cinq à six millions de personnes pratiquent la « petite mine », souvent en complément de l'agriculture : matériaux de construction, diamants ou or. Sont ainsi produits 30 % de la production africaine de diamants et 10 % de l'or (50 tonnes et un milliard de dollars US).

Cet artisanat, laissé à lui-même, a pu financer des guerres civiles comme en Sierra Léone ou dans la RD du Congo. Il peut s'avérer dangereux (éboulements) et peu productif (techniques sommaires d'extraction). Entraînant des migrations saisonnières vers les sites, il induit des conflits avec les autochtones, de la prostitution, l'exploitation d'enfants dans des conditions innommables, le racket de milices armées, l'alcoolisme et l'usage des stupéfiants. Enfin, les mines d'or du Ghana sont tout aussi polluantes que les fonderies de cuivre de Zambie avec l'usage du mercure.

Cette exploitation artisanale ne peut s'intégrer au développement qu'avec l'amélioration des taux d'extraction, des conditions de vie et de travail des parties prenantes. Les relations entre autochtones, allogènes, administration et une meilleure gestion de l'environnement doivent aussi être au rendez-vous. Vaste programme encore dans les limbes !



L'Afrique dispose de nombreuses richesses naturelles inexploitées, dilapidées, voire pillées et exportées brutes, mais l'économie d'extraction rentière n'arrive pas à céder la place à une économie plus diversifiée et plus durable.

Le contrôle et la régulation des investissements extractifs des multinationales et des artisans devrait permettre de sortir du Far West dans une approche multifonctionnelle au-delà de la refonte nécessaire des codes miniers. Dans le monde à venir, les pénuries de ressources naturelles sont inscrites dans le fonctionnement économique capitaliste qui n'a pas engagé son découplage par rapport à sa consommation

matérielle<sup>23</sup>, d'où le rush mondial sur les réserves subsahariennes et les dégradations qui en découlent. Tout cela requiert des réponses *locales* – indépendantes des pressions capitalistes internationales – qui mettent du temps à venir.

## NOTES

1. Rédigé en 2005 par Sylvain Guyot, géographe, ce texte a été revu et actualisé par Georges Courade en 2015.
2. Oraison écrite par les évêques du Nigeria ([www.senat.fr/ga/ga-029/ga-0290.html](http://www.senat.fr/ga/ga-029/ga-0290.html)).
3. WORLD BANK, (2009), *Awakening Africa's Sleeping Giant Prospects for Commercial Agriculture in the Guinea Savannah Zone and Beyond*, Washington, World Bank.
4. Le PIB (produit Intérieur brut) mesure la production économique intérieure d'un pays. La croissance économique en mesure l'évolution. L'indice de développement humain (IDH) du PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement) mesure l'amélioration du pouvoir d'achat, l'accès à des biens collectifs comme à une vie commune sans discrimination ni exclusion pour l'ensemble d'une population. Le développement devient durable quand il ménage les ressources non renouvelables afin d'en faire bénéficier les générations suivantes.
5. CNUCED, (2012), *Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique* Genève, CnuCED.
6. UNEP, (2014), *Assessing Global Land Use: Balancing Consumption with Sustainable Supply. A Report of the Working Group on Land and Soils of the International Resource Panel*, Nairobi, UNEP; UNEP, (2014), *Africa Mountains Atlas*. Nairobi, UNEP; PNUE, (2010). *Afrique: Atlas de l'eau*, Nairobi, PNUE; Worldwatch Institute (2011), *Africa's indigenous crops*, Washington, Worldwatch Institute.
7. Le coltan est un minerai contenant de la colombite et de la tantalite. Le tantale est très recherché pour sa dureté et sa résistance extrême à la chaleur et à la corrosion; [http://euromin.w3sites.net/Nouveau\\_site/gisements/congo/GISCONF.htm](http://euromin.w3sites.net/Nouveau_site/gisements/congo/GISCONF.htm).
8. La consommation de bois de feu qui s'élevait selon la FAO (2009) à 261 millions de m<sup>3</sup> en 1970, devrait culminer à 544 millions de m<sup>3</sup> en 2030. Pour les mêmes dates, la consommation de charbon passerait de 8 millions de tonnes à 46 !
9. [www.fao.org/nr/water/aquastat/tables/WorldData-Irrigation\\_fra.pdf](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/tables/WorldData-Irrigation_fra.pdf).
10. PNUE, (2011), *Afrique: Atlas de l'eau*, Nairobi, PNUE.
11. En 2010, l'Afrique fournissait 74% du platine (55% en 2000), 62% du cobalt (43% en 2000) 54% des diamants (43% en 2000), 42% des chromites (51% en 2000) consommés par la planète, 30% du manganèse, 26% des phosphates, 19% de l'or et de l'uranium, etc. selon BAD, OCDE, PNUD (2013). *Transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique, Perspectives économiques en Afrique*, Paris, OCDE.
12. BAD, OCDE, PNUD, (2013), *Transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique, Perspectives économiques en Afrique*, Paris, OCDE.
13. BAD, OCDE, PNUD, (2015), *Botswana* ([www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-australe/botswana/](http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-australe/botswana/)).
14. La Chine a consommé 45% du cuivre et l'essentiel du fer mondial en 2014, mais la baisse de sa croissance en 2015 pourrait avoir des conséquences fâcheuses.
15. En 2008, sur des exportations de minerais estimées à 2 milliards de dollars, la RDC n'a prélevé que 92 millions de dollars en taxes et droits de douane (African Progress Panel, 2012, *rapport 2012 sur les progrès en Afrique*, Genève, APP).

16. BAD, OCDE, PNUD, (2014), *Perspectives économiques en Afrique, Nigeria* ([www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/CN\\_Long\\_FR/Nigeria\\_FR.pdf](http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/CN_Long_FR/Nigeria_FR.pdf)).
17. BAD, OCDE, PNUD, (2014), *op. cit.* ; Campbell B., (2012), *Activités minières et enjeux de développement Mise en contexte pour une discussion sur le rôle des différents acteurs* ([www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/BCampbell\\_-\\_AQOCI\\_-\\_26-03-2012.pdf](http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/BCampbell_-_AQOCI_-_26-03-2012.pdf)).
18. PROPARCO, (2011), « Le secteur minier, un levier de croissance pour l'Afrique », *Secteur privé et développement*, n° 1.
19. [www.guineeplus.net/guineenews/guinee-economie/item/13172-mines-guinee-pour-tout-le-fer-de-simandou.html](http://www.guineeplus.net/guineenews/guinee-economie/item/13172-mines-guinee-pour-tout-le-fer-de-simandou.html)
20. FMI, (2013), *Expansion, récession ou prospérité? L'exploitation des richesses naturelles en Afrique subsaharienne*, Washington, FMI.
21. CESMAT (2008), *Ressources minérales et développement en Afrique. Document d'orientation stratégique*, Paris, MAE.
22. Futurible international, (2014), *Disponibilité des ressources naturelles : état des lieux mondial*.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- BAD, OCDE, PNUD, (2013), *Transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique, Perspectives économiques en Afrique*, Paris, OCDE.
- Campbell B., éd., (2010), *Ressources minières en Afrique quelle réglementation pour le développement?* Ottawa, CRDI, Montréal, Presses de l'Université du Québec
- CNUCED, (2012), *Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique*, Genève, Cnuced : [http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2012\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2012_fr.pdf)
- FMI, (2013), *Expansion, récession ou prospérité? L'exploitation des richesses naturelles en Afrique subsaharienne*, Washington, FMI.
- Magrin G., (2013), *Voyage en Afrique rentière : une lecture géographique des trajectoires de développement*, Paris, Presses de la Sorbonne.
- *Politique africaine*, (2013), « Micropolitiques du boom minier », n° 131 (octobre).

#### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Centre africain de développement minier : [www.uneca.org/fr/cadm](http://www.uneca.org/fr/cadm)
- Publications AFD, coll. « À savoir » : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/publications-scientifiques/a-savoir>
- UNECA, (2012), *Les ressources minérales au service du développement de l'Afrique : poser les fondements d'une nouvelle vision* : [http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ADF/ADF8/ADFVIII-Draft-Issues-Paper-Mineral-Resources\\_FR.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ADF/ADF8/ADFVIII-Draft-Issues-Paper-Mineral-Resources_FR.pdf)

# « LA CORRUPTION EST UNE « AFFAIRE AFRICAINE », DONT IL FAUT S'ACCOMMODER »

RENÉ OWONA<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** argent migrants, commerçants, contrôle social, décentralisation, démocratie étrangère, économie informelle, entrepreneurs, État importé, fonctionnaires, rentes et rentiers, richesses naturelles, solidarité- accumulation

*« Une croissance économique vigoureuse est compatible avec un niveau élevé de corruption "bénigne" ou du moins "stable" et dont les produits sont largement redistribués ou réinvestis dans le pays lui-même »<sup>2</sup>.*

Est-il possible de parler de la corruption sur la planète sans évoquer très vite l'Afrique subsaharienne? Même s'il s'agit d'un phénomène universel très ancien, il constitue, pour beaucoup, un mal systémique subsaharien qui scandalise le citoyen local ou extérieur s'agissant de pays pauvres où les ressources sont encore rares et les potentialités convoitées. L'impudence des corrupteurs et des corrompus, grands et petits, et l'impunité des délits en auraient favorisé la généralisation dans nombre de pays.

Si la corruption constitue une plaie africaine très difficile à éradiquer pour combattre la pauvreté pour certains, d'autres y voient un mode enraciné de régulation de sociétés clientélistes et tribalistes dont il faut s'accommoder. En arrière-plan de ce débat, l'ampleur et les contours du phénomène. Qu'en penser?

## Une pandémie tolérée : « se débrouiller n'est pas voler »

La fréquence de la corruption est telle en Afrique qu'elle constitue la règle plutôt que l'exception dans l'éducation et la santé comme dans la politique ou les rapports public-privé, chez les « grands » autant que chez les « petits ». Fortement ancrée dans les mœurs, elle est visible dans tous les secteurs et ne peut être considérée comme importée ou imposée de l'extérieur. Tout le monde y est confronté au quotidien dans les pays les plus touchés, au Nigeria comme au Kenya, au Cameroun comme en Angola. À noter cependant que la perception de l'ampleur et des formes de la corruption par la population pauvre<sup>3</sup> est très inférieure à celle des experts extérieurs prônant la « bonne gouvernance ». Les regards et les situations sont aux antipodes, il est vrai.

Le clientélisme et la solidarité-réciprocité offrent à la corruption un terreau favorable puisque l'intérêt familial, lignager ou ethno-régional passe avant un intérêt général difficile à identifier. C'est que les gens n'ont pas l'impression de se comporter mal quand ils pratiquent des formes de redistribution : « *j'ai bouffé et je ne l'ai pas gardé pour moi, j'ai donné à tout le monde* », entend-on. Être partageux va dans le sens de la morale communautaire.

La petite corruption est un frein important dans la bonne marche des services sociaux : absentéisme ou retards des enseignants et infirmiers, cours particuliers de substitution, droit de cuissage, grèves des examens, vols de médicaments, injection de thérapeutiques efficaces contre rémunération, etc. 30 % des instituteurs étaient absents de leur classe au Kenya et en Ouganda. Au Botswana, pays modèle, 20 % des étudiantes étaient harcelées par leurs professeurs<sup>4</sup>. Les entreprises subissent la pression permanente des agents du fisc et des douanes appliquant des règles mouvantes à la tête du client et doivent s'acquitter de dessous de table pour accéder aux marchés. Pour obtenir rapidement une attestation ou un tampon indispensable, mieux vaut prévoir un cadeau au *clerk-in-charge*. Comment peut-on rester policier sans être « *mange-mille* » (prélèvement de 1 000 francs CFA pour chaque véhicule arrêté) ? Inimaginable vis-à-vis des collègues et des supérieurs qui attendent leur part du racket et qui exercent une pression sociale (menaces de toute nature) pour rendre le prélèvement plus productif.

Le militantisme bénévole n'existe pas lors des campagnes électorales : il faut apporter de l'argent aux électeurs qui demandent, qu'est-ce que nous allons gagner ? Impossible d'échapper à cette règle politique. On ne compare pas les programmes, quand ils existent, mais l'importance du *dash* (cadeau en *pidgin-english*).

Au total, on ne peut que s'interroger sur les valeurs et normes pratiques qu'il faudrait reconquérir pour juguler une telle pandémie.

### Une grande corruption internationalisée peu visible

La passation des marchés publics, les détournements et la corruption politique (financement de partis, etc.), les Biens Mal Acquis<sup>5</sup> ou l'évasion fiscale sont rarement considérés dans les enquêtes d'évaluation de la corruption – comme si celles-ci étaient hors champ. L'intermédiation (ou *lobbying* ailleurs) rend naturel le trafic d'influence. Bien des Subsahariens savent pourtant qui s'est enrichi vite à partir de positions d'autorité et/ou de dessous-de-table et les rumeurs circulent à ce sujet (*kongossa* gabonais) !

Reste moins visible la grande corruption qui met en jeu des réseaux organisés autour des élites des régimes, souvent alliés à des clans extérieurs comme les Corses en Afrique francophone<sup>6</sup>, ou discrètement soutenus par les services secrets occidentaux (Gabon des Bongo père et fils). La raison d'État et la politique d'influence sont mobilisées pour expliciter ces entorses à la morale commune !

Ce n'est que lors de traques judiciaires (Angolagate, scandale Elf) initiées au Nord ou de l'effondrement de régimes (Mobutu ou Abacha) qu'elle apparaît au grand jour avec des sommes mirobolantes en jeu, des intermédiaires multicartes flamboyants, des politiciens piteux, des circuits sophistiqués et des réseaux difficiles à décrypter.

Il va sans dire que l'attribution de permis d'importer ou de contrats miniers ou pétroliers et de monopoles commerciaux, la gestion de ports, la culture du cannabis ou du pavot, le commerce de la drogue et des armes, l'installation de casinos peuvent favoriser la corruption à grande échelle et le blanchiment d'argent. Les marchés publics de gré à gré condamnés par la Banque mondiale sont des occasions à ne pas manquer même dans des pays gouvernés par des anciens de l'institution : à Abidjan, on parle des « bonnes affaires du clan Ouattara en 2014 »<sup>7</sup>!

Si les deux décennies d'ajustement structurel, la remise en cause du service public et surtout, l'appauvrissement massif de la population qui s'en est suivi, ont exacerbé la petite corruption de survie, elles ont créé les conditions de redéploiement de la grande lors de la privatisation des sociétés d'État, l'externalisation ou les partenariats public-privé, mais aussi la discrimination positive avantageant les autochtones. L'arrivée des pays émergents et de nouvelles entreprises chinoises et indiennes, etc. dans les prés carrés subsahariens donne lieu à de nouvelles luttes pour accéder aux potentialités et aux marchés avec leurs inévitables retombées grises. L'avidité pousse aussi les dirigeants à lancer des projets choisis pour l'opportunité qu'ils génèrent d'obtenir des pots-de-vin (« éléphants blancs »). Enfin, plus la longévité au pouvoir des satrapes est grande, plus les détournements sont importants, la clientèle du régime s'élargissant comme c'est le cas de ceux qui sont en place depuis plus de 30 ans (Guinée équatoriale, Congo, Cameroun, Angola, Zimbabwe).

Si cette plaie touche les dictatures, elle s'épanouit aussi dans les pays plus démocratiques comme en Afrique du Sud ou au Sénégal où justice et presse sont indépendantes.

### **Socialement acceptée, politiquement condamnée et économiquement « maximisée »**

Dans le milieu de la corruption, tout le monde se tient par la barbichette pour éviter la dénonciation et entretient le système. Quand un père verse un pot-de-vin à un fonctionnaire pour que son fils obtienne un concours, il se plaindra auprès d'un juge si son enfant est recalé pour récupérer l'argent versé. Les autorités, au Cameroun par exemple, vont ainsi jusqu'à réguler la corruption par leur intervention<sup>8</sup>. Largement légitime pour ceux qui la mettent en œuvre, la corruption devient, dans certains pays, un élément du fonctionnement de l'État. S'il y a des sanctions, c'est pour éliminer d'éventuels rivaux qui ont « trop bouffé » (*opération Épervier* au Cameroun).

Si « *chacun est sincèrement pour le respect de la chose publique et pour que la bureaucratie soit au service des citoyens, [...] chacun participe par ses actes quotidiens à la reproduction du système qu'il dénonce* »<sup>9</sup>.

Une typologie de la corruption applicable à toute société a été établie : la corruption noire concerne les pratiques corruptrices unanimement condamnées par la population et les élites ; la corruption blanche a trait à des actes, pourtant corrupteurs, mais généralement admis par la société et, entre les deux, il y a la corruption grise<sup>10</sup>. L'école fonctionnaliste distingue, d'une part, la corruption de proximité, qui s'appuie sur une identification de l'individu au groupe primaire ou ethnique et à laquelle elle reconnaît quelques effets positifs pour la cohésion sociale et le développement et, d'autre part, la corruption marchande, caractéristique de transactions anonymes entre détenteurs du pouvoir (corrompus) et personnes privées, détentrices de biens et d'argent (corrupteurs).

Ceux qui dénoncent un État bureaucratique déficient ont pu présenter le phénomène comme un élément positif pour l'efficacité économique permettant de compenser les dysfonctionnements de l'administration sans penser que les tracasseries administratives ont été créées par le fonctionnaire corrompu.

L'analyse micro-économique de la corruption distingue trois acteurs : l'État qui délègue à l'agent une tâche affectant le revenu des usagers avec un pouvoir discrétionnaire et un « corrupteur » qui va chercher à bénéficier d'un traitement de faveur. Pour l'agent, la valeur de l'honnêteté dépend du salaire qu'il touche, de son aversion pour l'illégalité, du pot-de-vin qu'il va recevoir, mais également de la probabilité d'être renvoyé et sanctionné. Pour le corrupteur, la décision d'établir une relation corruptrice dépend du gain qu'il en attend, du montant du pot-de-vin et des « coûts moraux » qu'il devra assumer. Le sentiment de culpabilité engendré par la corruption diminue cependant à mesure que cette pratique se répand. Les femmes seraient toutefois moins tolérantes que les hommes à l'égard de la corruption.

Cette analyse de la corruption comme transaction commerciale repose sur l'idée que l'*homo economicus* cherche à maximiser son profit et sa satisfaction et néglige tous les aspects non économiques du comportement humain.

### **De multiples postures tribuniennes ou déontologiques, de rares sanctions et des recommandations de « bonne gouvernance »**

Il n'y a pas d'institution d'aide qui ne combatte « la » corruption, pas de gouvernement subsaharien qui ne proclame vouloir l'éradiquer, pas de média et d'ONG qui ne la dénonce. Tout serait en place pour s'en débarrasser, mais ce n'est pas le cas. Pour tous, certaines formes de corruption sont jugées particulièrement intolérables éthiquement, mais de nombreuses exceptions subsistent. La corruption est d'abord celle des autres ! Les politiciens subsahariens s'en servent pour éliminer

leurs adversaires. Transparency international publie annuellement une liste des pays en fonction de la perception extérieure de la corruption qui y règne. Le CCFD combat la Françafrique et les Biens Mal Acquis, l'ITIE cherche à connaître la traçabilité des royalties des multinationales des mines et hydrocarbures. OCDE, Banque mondiale et FMI<sup>11</sup> se préoccupent de la qualité des services publics, des modalités de passation des marchés, de la stabilité de la fiscalité et des obstacles pour « faire des affaires ». Les multinationales affichent un code éthique et de Responsabilité Sociale et Environnementale et sont notées – exercices souvent de pure forme ! Quand la corruption est systémique, même si tous les gens ne pratiquent pas la corruption, la plupart le font et les entreprises de BTP s'y voient contraintes pour obtenir des marchés. Une presse libre et indépendante se révèle être cependant un élément important du processus de détection et de sanction des activités corruptives.

Des recommandations, des normes, des dénonciations médiatiquement relayées, de rares condamnations exemplaires sont supposées limiter l'extension du phénomène alors que les valeurs portées par la mondialisation valorisent l'enrichissement personnel de l'entrepreneur innovant et du boursicotier qui a du flair, etc. Difficile d'allier – pour les élites africaines – une morale exigeante et la nécessité d'afficher son statut (habits, voitures, objets derniers cris, entretien des nombreux « bureaux » et des dépendants).

Alors que les gouvernements occidentaux touchés par la crise financière de 2008 cherchent à recadrer certains secteurs (banques, conseil fiscal, etc.), à mettre à bas les paradis fiscaux par la persuasion et parfois la contrainte, l'Afrique n'est pratiquement pas concernée. Des juges soulèvent de temps en temps des couvercles hermétiquement fermés. La fermeture de quelques comptes bancaires à l'américaine relève de la lutte contre le terrorisme et les mafias. Beaucoup d'agitation pour peu de résultats !

On a considéré à tort la corruption comme un mal passager, susceptible d'être éradiqué par la mise en œuvre de normes transparentes de gestion alors qu'elle apparaît comme un mal enkysté profondément à différentes échelles au cœur des systèmes de pouvoir et d'argent.



Malgré son développement exponentiel, la petite corruption ne peut être considérée comme une tare congénitale de sociétés subsahariennes pratiquant le cadeau. La grande corruption, elle, participe de l'exercice du pouvoir, ce qui la rend difficile à vaincre. Phénomène mis en exergue par les médias et la justice, elle doit être considérée comme un mal à éradiquer par de multiples actions réelles dépassant l'affichage d'une « bonne gouvernance ».

L'originalité de la corruption en Afrique repose sur son acceptation dans l'échange social mais elle prolonge, comme ailleurs, la corruption économique et politique née de l'échange marchand et de sa régulation étatique. Son éradication suppose la remise en cause de normes sociales enracinées dans les sociétés, la construction d'un espace public et une régulation politique et judiciaire nationale et internationale dont on voit actuellement l'amorce.

## NOTES

1. Écrite par René Owona, économiste en 2005, cette idée reçue a été revue et actualisée par Georges Courade en 2014.
2. Sévérino J.-M. et al., (2010), *Le temps de l'Afrique*, Paris, Odile Jacob, p. 212.
3. IRD, (2007), fiche scientifique n° 255.
4. Transparency International (2013).
5. Ce sont tous les biens et fonds soustraits illégalement du patrimoine public d'un pays par un dirigeant par détournement, vol, rétro commissions et transférés dans des paradis fiscaux.
6. Des figures comme Michel Tomi au Gabon et au Mali du réseau Pasqua défrayent ainsi la chronique en 2014.
7. *La lettre du Continent*, n° 678, 12/03/2014.
8. Médard J.-F., (2006), « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13/4, pp. 697-710.
9. Olivier de Sardan J.-P., (1996), « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n° 63, pp. 97-116.
10. Heidenheimer A., (1970), *Readings in comparative analysis*, New York, Reynard and Winston.
11. CCFD : Comité Catholique contre la faim et pour le développement ; ITIE : Initiative pour la transparence des industries extractives (coalition créée en 2002 à l'initiative de Tony Blair) ; OCDE : Organisation commune de développement économique ; FMI : Fonds monétaire international.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Banque mondiale, (2010), *Indicateurs du développement Afrique 2010. Silencieuse et fatale, la corruption discrète entrave les effets de développement en Afrique*, Washington, Banque mondiale.
- Blundo G. et al., (2007), *État et corruption en Afrique : Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, Karthala.
- Dulin A. et al., (2009), *Biens mal acquis : À qui profite le crime ?* Paris, CCFD.
- Heidenheimer A.J. et al. (2009, 3<sup>e</sup> éd.), *Political Corruption : A Handbook : concepts and contexts*, New Jersey, Transactions publishers.
- OCDE-BAD, (2012), *Inventaire des lois, politiques et pratiques anti-corruption pour l'intégrité dans les affaires et la lutte contre la corruption dans vingt pays africains*, Paris, OCDE.

- Transparency International, (2009), *Rapport mondial sur la corruption 2009: la corruption et le secteur privé*, Paris, nouveau monde éditions.
- Transparency International, (2013), *Rapport mondial sur la corruption 2013: l'éducation*, Londres, transparency international.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Banque mondiale, *Africa development indicators 2012/13*: <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/13504/9780821396162.pdf?sequence=1>
- CCFD (biens mal acquis, corruption, etc.): <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/manifeste-corruption>
- Globalwitness (corruption et blanchiment d'argent): <https://www.globalwitness.org/campaigns/corruption-and-money-laundering/>
- *Jeune Afrique* (infographie corruption Afrique): [www.jeuneafrique.com/38281/politique/infographie-10-choses-savoir-sur-la-corruption-en-afrique/](http://www.jeuneafrique.com/38281/politique/infographie-10-choses-savoir-sur-la-corruption-en-afrique/)
- OCDE-BAD (2011), Inventaire des lois, politiques et pratiques pour l'intégrité dans les affaires et la lutte contre la corruption dans vingt pays africains: <http://www.oecd.org/fr/daf/anti-corruption/inventaire-des-lois-politiques-et-pratiques-pour-l-integrite-dans-les-affaires-et-la-lutte-contre-la-corruption-dans-vingt-pays-africains.htm>
- Transparency international (corruption Afrique subsaharienne): [http://archive.transparency.org/regional\\_pages/africa\\_middle\\_east/ti\\_s\\_publications](http://archive.transparency.org/regional_pages/africa_middle_east/ti_s_publications); <http://blog.transparency.org/tag/corruption-perceptions-index-2014/>

# « CE SONT LES AFRICAINS LES PLUS PAUVRES QUI MIGRENT VERS L'EUROPE »

CHRISTINE FOLLANA<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** : agriculture manuelle, argent migrants, autochtonie, barrière saharienne, citadins individualistes, conflits tribaux, contrôle social, démocratie étrangère, enclavement, guerres, jeunes, retour cerveaux, pauvre, guerres de religion, scolarisation primaire universelle, surpeuplement

*« Avancer, c'est mourir ; reculer, c'est mourir. Alors, mieux vaut avancer et mourir »<sup>2</sup>.*

Pourquoi tant de Subsahariens veulent rejoindre l'Europe en prenant tous les risques, dans le Sahara ou en mer, pour finalement se heurter à une citadelle toujours plus fortifiée ? Les images médiatiques de naufrages d'embarcations de fortune allant aux îles Canaries ou à Lampedusa, la « prise d'assaut » de Ceuta et Melilla ont suscité de vives réactions et jusqu'à la mobilisation de navires de guerre contre les « passeurs » qui exploitent « *la misère du monde* », selon les politiciens craignant « *l'invasion* ».

Pour beaucoup, il est évident que la pauvreté est à l'origine de cet exode. Si la perception des disparités de richesse entre Europe et Afrique joue souvent un rôle déclencheur, cela ne signifie pas pour autant que ce sont nécessairement les plus démunis qui émigrent. Car partir loin n'est pas à la portée du « petit débrouillard » ou de la jeune divorcée et nécessite une véritable chaîne de collaborations. De fait, les populations les plus en détresse se déplacent à l'intérieur même du continent africain, mais l'opinion publique européenne l'ignore.

## Le contexte général de pauvreté est une motivation puissante pour émigrer

Tout bien considéré, le Sahara dresse une barrière moins infranchissable entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne que les inégalités de ressources et de patrimoine et la perception de ces inégalités. Les programmes d'ajustement structurel des années 1980 visaient à relancer la croissance, au taux nécessaire de plus de 7-8% pour sortir de la pauvreté. Précédée par des restrictions dans les dépenses sociales, des réductions de l'emploi public et des suppressions de subventions aux produits de première nécessité, elle n'a diminué qu'un peu en 30 ans. Avec

seulement 3% de croissance réelle du PIB par habitant depuis 2000, compte tenu d'un taux d'expansion démographique de 2,3%, la croissance actuelle n'améliore encore que marginalement la vulnérabilité collective et celle des moins favorisés.

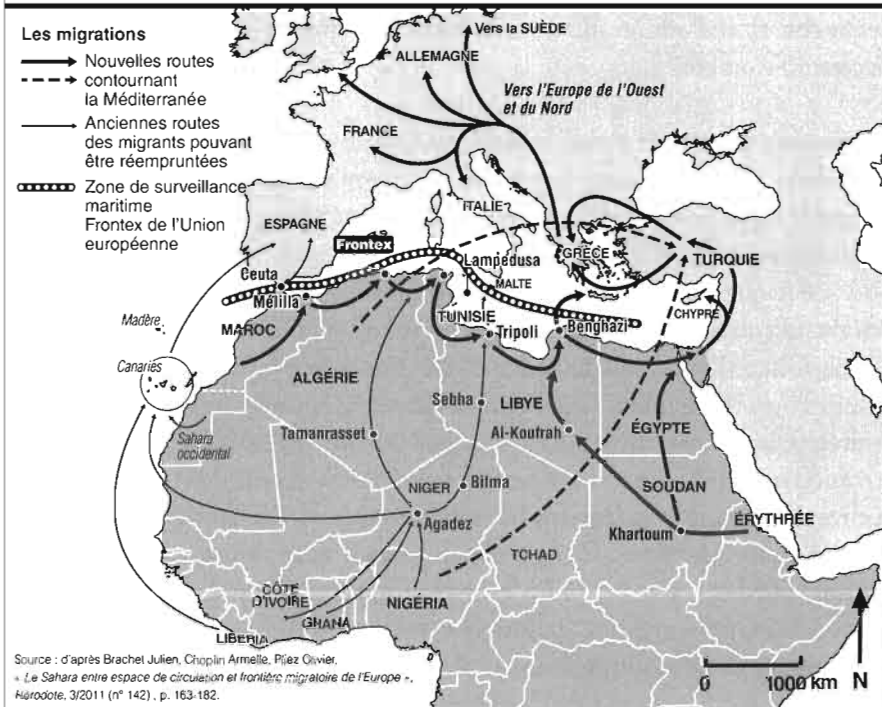
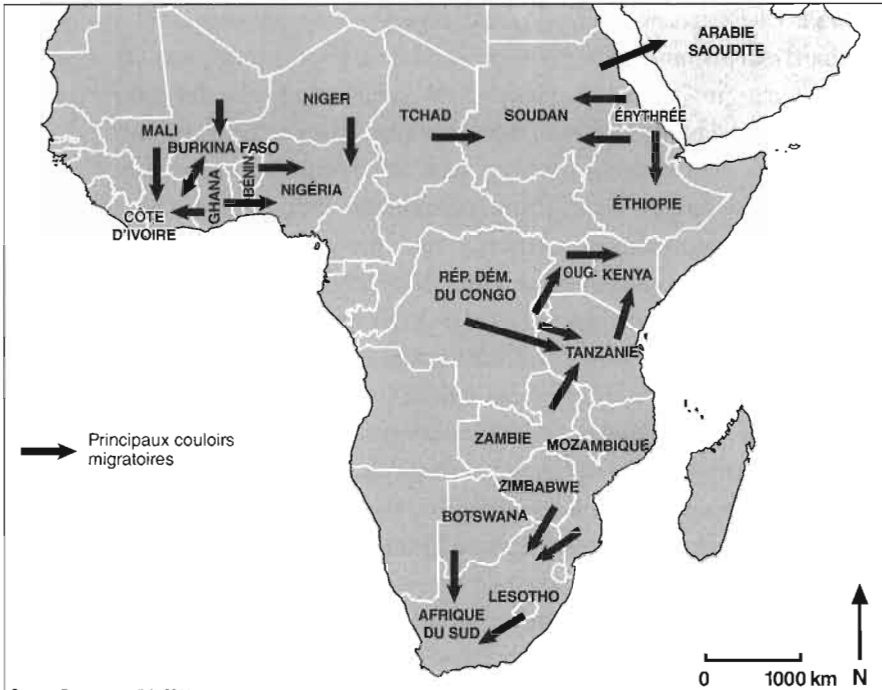
Même plombé par la récession des années actuelles en Europe, l'écart de niveau de vie entre la « riche » zone euro et la « pauvre » Afrique subsaharienne ne s'est pas réduit : le PIB par habitant était 25 fois plus élevé en France en 2014 ! Ces disparités devraient donc continuer à alimenter les flux migratoires vers l'Europe. En 2050, l'Afrique subsaharienne représentera en effet autour de 2 milliards d'habitants, environ 22% de la population mondiale. Alors que le nombre de pays africains à revenu intermédiaire est passé de 6 à 23 entre 1995 et 2013, les Africains les plus fortunés ont vu leurs revenus augmenter de 8% en dix ans quand, dans le même temps, ceux des plus pauvres n'ont progressé que de 1%<sup>3</sup>.

La migration subsaharienne nette hors du sous-continent (départs moins retours) concernait en 2000 quelque 200 000 personnes par an au bénéfice de l'Europe de l'Ouest principalement<sup>4</sup>. Parmi les plus de 25 ans, moins d'une personne sur 100 née au Sud du Sahara vivait en l'an 2000 dans l'un des pays de l'OCDE et ce sont les plus instruits qui sont proportionnellement les plus nombreux<sup>5</sup>. On est loin de l'invasion annoncée ! Sur une diaspora estimée à 23 millions de personnes, 63% avaient migré dans leur région proche en 2010. Migrer vers un autre pays africain constitue l'option ultra-majoritaire tant que les frontières sont ouvertes et l'accueil favorable.

### **Les Africains migrent d'abord vers l'Afrique !**

Les deux principaux pays récepteurs des migrants subsahariens étaient jusqu'à une date récente la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Sud en Afrique australe. Les gros flux de migrants partaient du Mali, Guinée et Burkina Faso en Afrique de l'Ouest et du Mozambique, Angola et Lesotho en Afrique Australe. D'autres pays reçoivent et « exportent » à la fois des migrants (Sénégal, Nigeria, Ghana), certains deviennent une zone de départ après avoir été pays de destination (Ouganda, Zambie, Zimbabwe, Côte d'Ivoire). Les dix corridors migratoires les plus actifs en 2010<sup>6</sup> étaient ceux qui reliaient le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire (aller et retour), le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Kenya, l'Érythrée et le Soudan, la Mozambique et l'Afrique du Sud, le Mali et la Côte d'Ivoire, la RD du Congo et le Rwanda, le Lesotho et l'Afrique du Sud, l'Érythrée et l'Éthiopie. De petits pays d'accueil jouaient un rôle à leur mesure : Mayotte, Gabon, Gambie, Djibouti, Seychelles.

Depuis un certain temps, les pays d'accueil ont restreint les entrées d'immigrés sur leurs territoires (Côte d'Ivoire ou Afrique du Sud) et certains tels que le Nigeria, ont procédé à des expulsions massives de non-nationaux (3 millions en



Migrations intra-africaines et vers l'Europe (2000-2015).

1983!). La plupart toléraient les flux importants d'immigration irrégulière avec la croissance économique, mais la priorité est désormais aux nationaux et aux « autochtones » (Afrique du Sud après 1994 ou Côte d'Ivoire depuis 1999), quitte à créer des tensions graves entre communautés dans les deux cas.

On a ainsi pu opposer les migrations d'itinérance où les protagonistes sont portés par un projet de promotion sociale vers l'Occident développé et les migrations d'errance et de désespérance qui concernent surtout les migrations intra-africaines « *pour essayer de mieux vivre* » ou « *pour fuir l'insupportable* »<sup>7</sup>.

Le secteur agricole en surplus de main-d'œuvre libère des migrants dans certaines régions et à certaines périodes. La recherche de terres nouvelles suite au surpeuplement relatif et aux accaparements fonciers conduit aussi à la mobilité intra-régionale et nombre de citadins qualifiés partent hors du continent pour éponger la « sururbanisation » (trop de citadins par rapport au niveau de développement) que connaît le continent.

L'insécurité politique, militaire et alimentaire approvisionne les flux migratoires : guerres civiles, massacres ou pillages comme dans l'Est de la RD du Congo, les deux Soudan, la République centrafricaine et le Mali. Il n'y a rien de surprenant à voir l'Érythrée, camp retranché dictatorial, alimenter le flot de migrants. Boko Haram<sup>8</sup> de son côté, a mis en fuite près de 2 millions de personnes autour du lac Tchad selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR). S'ajoutant au chômage structurel des diplômés, nombre de régimes politiques corrompus portent aussi la vague migratoire en raison du clientélisme et de la répression. Ceci s'ajoute aux récits enjolivés des migrants de retour si bien que Frontex<sup>9</sup> estimait à 276 000 le nombre de migrants irréguliers entrés en Europe en 2014 et à 220 000 ceux passés par la Méditerranée. Beaucoup pour une opinion publique européenne chauffée à blanc, une paille à l'échelle subsaharienne !

### **La migration vers l'Europe : une voie réservée aux non démunis<sup>10</sup>**

La fermeture des frontières a renchéri le coût du voyage face à la détermination des migrants à passer outre. Il est donc impossible de partir à l'aventure sans avoir préalablement épargné un capital très important, de l'ordre de 2 000 à 20 000 euros selon l'origine, l'itinéraire choisi et la durée. C'est pourquoi, ce type de déplacement résulte plus d'une décision communautaire sélective, faite d'arbitrages, de sacrifices financiers, de patience et de pari sur l'avenir. L'individu retenu est en effet censé jouer le rôle de tremplin pour les autres, grâce à l'expérience acquise. Ce départ « outre-mer » constitue souvent une sorte d'étape ultime après une succession d'épisodes migratoires interafricains.

Ainsi, l'émigration vers l'Europe tend à devenir une option pour les migrants en raison de migrations intracontinentales de plus en plus limitées du fait du

verrouillage des frontières des pays attractifs, de leur instabilité politique, des menaces jidahistes ou autres, et de la montée de la xénophobie dans les régions d'accueil. Des migrations qui auraient normalement dû rester circonscrites à l'Afrique rurale sont progressivement réorientées vers les zones urbaines d'abord et l'international ensuite.

Se dirigeant principalement vers les anciennes puissances coloniales, les flux migratoires s'orientent aussi vers des pays en croissance rapide. Entre les années 1950 et 1960, cette migration a été nourrie par une demande en main-d'œuvre industrielle peu coûteuse et un abandon de certains emplois manuels par les nationaux. À partir de 1975, les migrations vers l'Europe ont été freinées par la crise économique, les évolutions technologiques et la fermeture progressive des frontières. Depuis, l'Europe inaugure des politiques restrictives en ce qui concerne les entrées régulières et permissives à l'égard des travailleurs irréguliers, nécessaires aux entreprises. Et aux migrants économiques se sont ajoutés les demandeurs d'asile politique et les réfugiés.

Les destinations privilégiées aujourd'hui hors d'Afrique sont la France, l'Arabie Saoudite et les États-Unis : une priorité certaine pour les anciens pays colonisateurs (Portugal pour le Cap-Vert, Espagne pour la Guinée équatoriale, France pour les Comores, etc.) compte tenu des diasporas constituées et des changements de réglementations. Pour les cerveaux – médecins et infirmières, ingénieurs et informaticiens – qui fuient en nombre (Sénégalais en France, Soudanais dans les pays du Golfe, Nigériens et Sud-Africains aux États-Unis, etc.), les disparités salariales jouent un rôle majeur<sup>11</sup>.

Ces flux empruntent souvent des filières clandestines et les projets migratoires se construisent donc en marchant, au fil des étapes et des rencontres.

Les points de passage sont les aéroports, les étapes sahariennes (Tamanrasset, Agadez, etc.) et le port mauritanien de Nouadhibou, la côte libyenne depuis l'effondrement du régime Kadhafi, Lampedusa, l'île italienne ainsi que les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla et la Crète. Italie et Espagne ont multiplié les obstacles pour empêcher les immigrés de traverser la Méditerranée et le détroit de Gibraltar, sans effet majeur si ce n'est d'augmenter les prix des traversées.

Les migrants internationaux sont plus instruits que la moyenne des adultes résidant dans les pays africains, mais moins que la moyenne dans le pays d'accueil<sup>12</sup>. Ce sont les éléments les plus dynamiques, susceptibles de mieux s'adapter dans le pays de destination, qui sont « sélectionnés ». C'est que l'immigration irrégulière n'aurait pas pris cette ampleur s'il n'existait pas dans les pays d'accueil des secteurs économiques dont l'activité est fondée sur le travail non déclaré : demande de main-d'œuvre flexible comme dans l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, l'hôtellerie et la restauration ou la confection et les services aux particuliers et aux entreprises (ramassage des ordures, gardiennage, etc.). Ici, l'immigré offre son travail, avec une

protection sociale minimale et une vulnérabilité juridique considérable, renforçant le pouvoir de négociation des entreprises et déstabilisant les positions acquises des salariés autochtones qui pointent la concurrence subsaharienne. Et c'est par la diversification des sources de revenus que l'immigré fait face aux aléas.

### Pas de migration sans réseau

Les migrants africains sont plus informés qu'on ne le croit et n'ont pu réussir leur migration sans argent et sans l'aide de réseaux, de personnes-ressources et de relais pour la plupart<sup>13</sup>. On ne peut donc considérer qu'ils sont pauvres au sens que l'on peut donner à ce terme dans le sous-continent. Ils ont un réel capital social et parfois même différentes qualifications et diplômes. Familles, amis et « protecteurs/tuteurs » en tout genre facilitent leur insertion professionnelle par la fourniture d'informations sur les opportunités d'emploi, un hébergement plus ou moins durable et parfois même, un petit capital, remboursable au prix fort cependant. Les coûts de déplacement diminuent avec l'accumulation d'un stock de migrants selon un processus en « cascade » de prise en charge des nouveaux arrivés (hébergement, atténuation des coûts « psychologiques »). Même si parfois les crises économiques de ces dernières années sont en train de précariser ces réseaux et leur capacité d'agir comme filets sociaux.

Le migrant-type passant par le Maroc<sup>14</sup>. Congolais, Camerounais, Nigérien ou Malien, il a pris contact par téléphone ou Internet avec le passeur du réseau migratoire de Rabat. Élève de famille modeste, il n'a pu achever ses études secondaires ou supérieures et il est parti sur les routes via Agadez, Tamanrasset, Maghnia pour rejoindre le Maroc avec l'appui financier de sa famille et souvent un faux passeport et un visa qu'il a payés. Il a arrondi ses économies en passant par l'Algérie avec des petits métiers. S'il dispose de 8000 à 12000 dirhams, il va traverser clandestinement le détroit de Gibraltar en prenant tous les risques.

Chaque candidat à la migration prend en compte dans sa décision l'existence de ce stock de migrants au lieu de destination et sur lequel il espère pouvoir compter. Il intègre l'existence du réseau dans son calcul coûts-bénéfices, un salaire plus élevé et des avantages sociaux constituant le bénéfice de la migration. Ainsi, la migration est une stratégie collective du groupe familial ou du réseau qui permet de diversifier l'origine des revenus et de faire face aux périodes de crise au pays.



L'Europe n'accueille pas la « misère du monde » même si les immigrants sont plus pauvres et un peu moins éduqués que les Européens ! Les migrants se situent rarement au plus bas de l'échelle sociale de leur société d'origine et souvent au-dessus de la moyenne. Population en bonne santé, souvent instruite, toujours

entreprenante, elle est dotée d'un important capital social et d'un minimum de ressources pour payer voyages et frais d'installation. En fait, c'est plus le sous-développement et la gouvernance des États qu'il faudrait invoquer comme ressort majeur de cette migration d'itinérance. Guerres civiles, intérêts étrangers, intégrismes religieux et régimes autoritaires grossissent en effet ces flux de migrants dynamiques qui ont aussi d'autres destinations que l'Europe.

## NOTES

1. Ce texte rédigé en 2005 a été actualisé en 2014 par Christine Follana, sociologue.
2. [http://peres-blancs.ccf.fr/pourquoi\\_quitter\\_pays.htm](http://peres-blancs.ccf.fr/pourquoi_quitter_pays.htm).
3. Banque mondiale, (2014), *L'essor de l'Afrique* : [www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/04/14/africa-rising-a-tale-of-growth-inequality-and-great-promise](http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/04/14/africa-rising-a-tale-of-growth-inequality-and-great-promise).
4. Bocquier P., (2003), « L'importance relative de la fuite des cerveaux : la place de l'Afrique sub-saharienne dans le monde », in *Diasporas scientifiques. Scientific diasporas*, Paris, IRD.
5. Beauchemin C. et al., (2013), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions : Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin.
6. World Bank, (2011), *Migration and remittances factbook 2011*, Washington, The World Bank.
7. Sauvain-Dugerdil, Preiswerk, (1993), « Vers un ailleurs prometteur... », *Cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement*, « Vers un ailleurs prometteur... L'émigration, une réponse universelle à une situation de crise », p. 24.
8. Boko Haram est à l'origine une secte et un mouvement social prônant un islam rigoriste né à Maiduguri dans le Bornu nigérian en 2002. Elle est devenue depuis un mouvement insurrectionnel se réclamant de l'État islamique déstabilisant Nigeria, Cameroun, Niger et Tchad par des actions de type terroriste.
9. Agence européenne basée à Varsovie chargée des frontières extérieures de l'Union européenne (coordination et application des règles de l'UE). Elle tente de transférer la rétention des migrants à des pays tiers (Turquie, pays du Maghreb) et de préserver le territoire européen.
10. UNODC, (2011), *The Role of organized Crime in the Smuggling of Migrants from West Africa to European Union*, Vienne, UNODC : [https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Migrant-Smuggling/Report\\_SOM\\_West\\_Africa\\_EU.pdf](https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Migrant-Smuggling/Report_SOM_West_Africa_EU.pdf)
11. Shimeles A. et al., (2010), *Migration Patterns, Trends and Policy Issues in Africa*, Addis Abeba, AFDB, Working series paper, n° 119.
12. Shimeles A. et al., (2010), *op. cit.*
13. Le réseau migratoire se définit comme « l'ensemble de relations sociales qui organisent et dirigent la circulation du travail, du capital, des biens, des services de l'information et des idéologies entre les communautés qui envoient des migrants et celles qui les accueillent ». Grasmuck S., Pessar P., (1991), *Between two Islands : Dominican International Migration*, California, University of California Press, p. 13.
14. Lahlou M., (2003), *Le Maghreb, l'Europe et les migrations des Africains du Sud du Sahara*, Genève, OIT.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Beauchemin C. et al., (2013), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin.
- Bredeloup S., Pliez O. éd(s) (2005), «Migrations entre les deux rives du Sahara», *Autrepart*, n° 36.
- Daniel S., (2008), *Les routes clandestines : l'Afrique des immigrés et des passeurs*, Paris, Hachette.
- Lessault D., Beauchemin C., (2009), «Ni invasion, ni exode», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1.
- Shimeles A. et al., (2010), *Migration Patterns, Trends and Policy Issues in Africa*, Addis Abeba, AFDB, *Working series paper*, n° 119.
- Yambene Bomono H., (2011), «Filières migratoires transsahariennes du Cameroun vers le Maghreb», *Cahiers de l'Urmis*, n° 13 (<http://urmis.revues.org/1027>).

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI) : [www.ciemi.org/ms.html](http://www.ciemi.org/ms.html)
- Lessault D., Beauchemin C., (2009), «Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité», *Population et Sociétés*, n° 452 : <https://www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes/les-migrations-d-afrique-subsaharienne-en-europe-un-essor-encore-limite/>
- Organisation internationale des migrations (IOM), *World Migration report 2013* : [http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR2013\\_EN.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR2013_EN.pdf)
- Organisation internationale des migrations, (2014), *Fatal Journeys Tracking Lives Lost during Migration* : [http://publications.iom.int/bookstore/free/FatalJourneys\\_CountingtheUncounted.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/FatalJourneys_CountingtheUncounted.pdf)
- UNODC, (2011), *The Role of organized Crime in the Smuggling of Migrants from West Africa to European Union*, Vienne UNODC : [https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Migrant-Smuggling/Report\\_SOM\\_West\\_Africa\\_EU.pdf](https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Migrant-Smuggling/Report_SOM_West_Africa_EU.pdf)
- World Bank, (2011), *Migration and remittances factbook 2011* : <http://siteresources.worldbank.org/INTLAC/Resources/Factbook2011-Ebook.pdf>
- World Bank, (2015), *Migrations and development brief 24. Special Topic : Financing for Development* : <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief24.pdf>

# « SIDA : DE LA MALÉDICTION À L'ÉRADICATION ? »

FRED EBOKO<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** citadins individualistes, contrôle social, enfants de la rue, femmes soumises, jeunes, pauvre, surpeuplement

L'Afrique subsaharienne est la région du monde qui paye encore le plus lourd tribut à la pandémie du sida et cette question a néanmoins produit quelques raccourcis médiatiques qui laissent supposer que l'Afrique allait être rayée de la carte du monde dans les décennies à venir. S'achemine-t-on pour autant aujourd'hui avec les thérapeutiques au point et les stratégies de lutte mieux conçues vers une éradication rapide ?

## Une prévalence et des pertes catastrophiques malgré les incertitudes

Fin 2004, le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida<sup>2</sup> (ONUSIDA) estimait que 35 à 44 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida sur la planète dont près de 60% en Afrique subsaharienne avec 25,4 millions de personnes infectées. Parmi les 3,1 millions de personnes décédées du sida en 2004 dans le monde, l'Afrique en a enterrées 2,3 millions, soit, en vingt-quatre heures, plus de deux fois l'équivalent des pertes humaines du World Trade Center. Parmi les jeunes de 15 à 24 ans, 6,9% des femmes et 2,2% des hommes vivaient avec le VIH fin 2004.

Depuis le début de cette pandémie, l'ONUSIDA estimait en 2013 que le monde avait perdu 39 millions de personnes du fait du sida, dont 90% sont décédées en Afrique subsaharienne. En 2013, sur les 35 millions de personnes vivant avec le VIH, 24,7 millions vivent en Afrique subsaharienne. La mortalité est passée de 2 millions de décès par an en Afrique à 1,1 million. Les nouvelles infections ont diminué de 33% entre 2005 et 2013 dans la même région mais l'Afrique représente néanmoins 70% des nouvelles infections annuelles. Pandémie urbaine, 80% des Libériens vivant avec le VIH résident à Monrovia et 43% des Ivoiriens à Abidjan. À Nairobi, au Kenya, 12% des habitants des bidonvilles vivent avec le VIH, contre 5% dans le reste de la ville. Cette tragédie indéniable masque des situations contrastées et des progrès sensibles depuis le début des années 2000.

**Taux de séroprévalence au VIH/sida chez les 15-49 ans  
dans quelques pays africains en 2013**

%	Plus de 20%	De 10 à 20%	De 5 à 10%	De 2 à 5%	De 0 à 2%
Pays	Botswana Lesotho Swaziland	Afrique du Sud Namibie Zambie Zimbabwe	Cameroun Kenya Ouganda Tanzanie	Côte d'Ivoire Éthiopie Nigeria RD du Congo	Mauritanie Ghana Burkina Faso Sénégal Guinée Sierra Léone Liberia

Sources : OMS, ONUSIDA.

### Les dynamiques épidémiologiques changent avec le temps

Au cours des années 1990, la rapidité des réponses des populations à la pandémie restait encore mal mesurée. Ainsi, on notait la montée en puissance de l'abstinence et de l'usage du préservatif dans les Enquêtes Démographie et Santé (EDS) : de 9 à 22% au Cameroun entre 1991 et 1998, de 4 à 14% au Ghana entre 1988 et 1998, de 9 à 17% en Zambie entre 1992 et 1996, etc. En Afrique australe, on estimait en 2005 à 2% seulement, le taux d'usage du préservatif chez les couples sexuellement actifs.

Des dynamiques épidémiologiques d'une grande diversité, des ripostes collectives très différentes, et enfin des gains dissemblables étaient en fait à l'œuvre. D'un pays à l'autre, d'une décennie à l'autre, les leçons retenues confirment une première conclusion empirique : les premiers d'hier peuvent être les derniers de demain et inversement. Dans la première décennie de l'épidémie, Cameroun et Nigeria étaient présentés comme des « miraculés », tandis que l'Ouganda connaissait un pic de contamination. Alors que le VIH se déclarait en même temps à Kinshasa, Kampala, Kigali et Lusaka, il est resté stable dans la capitale de la RD du Congo alors que sa prévalence explosait dans les trois autres capitales sans explication évidente et simple. Avec l'entrée dans la troisième décennie du sida en Afrique, l'Ouganda était présenté comme un « modèle » à suivre avec une diminution de l'infection (prévalence de 13% en 1990 contre 4% en 2004) en particulier chez les adolescentes alors que des pays comme le Cameroun connaissaient la phase explosive la plus forte en Afrique centrale et occidentale. Deux décennies de mobilisation collective ont modifié la configuration de la lutte contre le sida, entre les années 1990 et les années 2000.

### Des avancées dans la lutte et les thérapeutiques

La création du Fonds mondial en 2001-2002 a provoqué une série d'avancées incontestables dans la prise en charge et la prévention du VIH, de la tuberculose et du paludisme. Au départ inspirée par la volonté internationale de répondre au péril,

cette coalition doit sans doute sa force au fait qu'elle a été un chantier exceptionnel « d'une gouvernance mondiale de la santé »<sup>3</sup>. Dans le même temps, organisations et institutions internationales s'adaptent aux nouvelles thérapeutiques, portées par la solidarité et le dynamisme des « communautés épistémiques » dans le champ du sida, contrairement à la tuberculose et au paludisme.

Grâce aux subventions accordées par ce Fonds, la prévalence du sida a baissé dans 22 pays d'Afrique subsaharienne entre 2000 et 2010 et le nombre de personnes placées sous traitement antirétroviral (ARV) a connu une progression importante. Environ 49% des 10,4 millions de personnes susceptibles de bénéficier d'un traitement en recevaient effectivement un en 2010 (OMS) alors qu'elles n'étaient que 41% dans ce cas en 2009. L'incidence des nouvelles infections a baissé de 16% entre 2001 et 2010 et la mortalité des personnes vivant avec le VIH a baissé de 30% entre 2004 et 2010<sup>4</sup>.

Bien que la couverture par région soit très inégale en Afrique, l'ensemble représente une révolution thérapeutique quand on se souvient qu'en 2001, moins de 1% des patients éligibles aux traitements y avaient accès. Les progrès de la connaissance thérapeutique, épidémiologique et clinique, ont entraîné des changements de paradigmes scientifiques majeurs dans la communauté internationale. Cette mutation postule, en théorie, la possible éradication du VIH/sida – sur la base de la prise en charge précoce des patients infectés – accompagnée d'une meilleure espérance de vie en bonne santé du patient et, surtout, d'une probabilité de plus en plus faible de la transmissibilité du virus. Deux grandes découvertes scientifiques sont à l'origine de ce changement de paradigme : le « *Swiss Statement* », le « *Test and Treat* ».

Le « *Swiss Statement* » en 2008. La publication en Suisse d'un protocole qui montre que la transmission du virus au sein des couples de personnes sérodiscordantes (une personne séropositive et une personne séronégative) décroît de manière significative lorsque la personne infectée connaît une baisse de la charge virale liée à la précocité de sa prise en charge par ARV.

Faisant suite à pratiquement une décennie de travaux sur ce thème<sup>5</sup>, la Commission fédérale suisse produit et valide institutionnellement une connaissance médicale qui contrarie les dogmes et logiques de la prévention. Aucune étude scientifique ne vient contrarier le « *Swiss Statement* » même si sa mise en œuvre politique et concrète reste sujette à caution. Elle permet de poser la question du transfert des évidences scientifiques et leur mise en œuvre effective, au niveau international<sup>6</sup>. L'Afrique connaît des effets de ces découvertes, notamment en ce qu'elles ont été accompagnées du renforcement progressif de l'idée de la prise en charge précoce. C'est le cas du « *Test and Treat* ».

## Le «Test and Treat» en 2010 : un modèle mathématique pour une ambition politique

En 2010, est publiée une étude fondée sur un modèle mathématique, à partir d'une cohorte de patients new-yorkais homosexuels<sup>7</sup>. L'extrapolation mathématique conduit à affirmer que les patients pris en charge dès que leur sérologie positive est avérée, quel que soit l'état de leur système immunitaire, ont une espérance de vie en bonne santé plus longue et une faible probabilité de transmettre le VIH, à terme. Au niveau de l'OMS, les seuils concernant l'immunité sont réévalués à la hausse, de sorte que l'idée de la prise en charge précoce s'impose au niveau institutionnel et figure, parfois dans les plans stratégiques de lutte contre le sida. Ainsi, au Sénégal, depuis 2014, le projet de « *Test and Treat* » figure dans le Plan Stratégique National pour les populations dites « clés » (les Hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes – HSH, les Travailleurs du Sexe – TS et les Usagers de Drogues Injectables – UDI).

Pour surmonter la contradiction entre ressources internationales en baisse et ampleur des moyens nécessaires pour un accès rapide des patients africains aux ARV, on s'oriente vers un processus d'adhésion, variable (passive, active, dissidente ou proactive, etc.) selon les pays à ce changement de paradigme.



Les prédictions catastrophistes des années 1990 ne se sont pas avérées. Pour autant, elles font partie de la mobilisation qui a permis une des ripostes les plus spectaculaires qu'aient connues l'histoire de la santé publique.

La question du sida repose à ce jour autour de certaines priorités : des « populations clés », des groupes vulnérables et des pays « prioritaires ». Le financement du Fonds mondial, mis en place depuis 2014, prescrit un montant de crédit a priori, fondé sur « le poids de la maladie » dans le pays, les ressources de ce dernier et sa capacité à participer au financement à hauteur de 15 % de la somme qui lui est dédiée au départ. Le « retour à la croissance » des pays subsahariens depuis les années 2000, la baisse de la contribution des pays riches au Fonds mondial, toutes proportions gardées, obligent les pays africains à recourir aux financements domestiques pour le sida et la santé.

Aux discours alarmants des années 1990, l'ONUSIDA oppose désormais la théorie de l'éradication du sida d'ici à 2030. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que la majorité des individus se soumette à un dépistage du VIH et que les personnes infectées soient immédiatement mises sous traitement, objectifs peu évidents à atteindre sauf à penser que le sida devienne le centre de toutes les priorités, ce qui est loin d'être le cas. Néanmoins, le sida n'a pas rayé l'Afrique de la carte du monde et ce ne sera pas le cas. Les progrès accomplis méritent d'être

soulignés et la lutte contre le sida a montré un type de partenariats internationaux pouvant inspirer d'autres combats.

## NOTES

1. Ce texte a été revu et actualisé en 2015 par Fred Eboko, politologue, IRD.
2. Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) isolé en 1983 à l'Institut Pasteur est un rétrovirus responsable du syndrome de l'immunodéficience acquise (sida) rendant la personne atteinte vulnérable à de nombreuses infections opportunistes.
3. Eboko F., (2010), « La lutte internationale contre le sida, chantier d'une gouvernance mondiale de la santé », *Questions internationales*, n° 43, mai-juin, pp. 76-78 ; Eboko F., (2005a), « Law against morality? Access to anti-AIDS drugs in Africa », *International Social Science Journal (Unesco)*, n° 186, pp. 713-722 ; Eboko F., (2005b), « Sida : des initiatives locales sous le désordre mondial », *Esprit*, août-septembre, pp. 200-211.
4. OMS, ONUSIDA, UNICEF, (2012), *Le VIH/sida en Afrique subsaharienne. Le point sur l'épidémie et les progrès du secteur de la santé vers l'accès universel*, Genève, OMS.
5. Sorensen St. W. et al., (2012), « A Mathematical Model of Comprehensive Test-and-Treat Services and HIV Incidence among Men Who Have Sex with Men in the United States », *PLoS ONE*, vol. 7, n° 2 : <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0029098>
6. Cette thématique a donné lieu, pour la première fois, le 6/08/2008 à un panel entre science politique et santé publique, que j'ai co-organisé avec Marc Dixneuf (Sidaction, France) lors de la 17<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le sida à Mexico, avec la participation d'un des auteurs suisses.
7. Quinn T.C. et al., (2000), « Viral load and heterosexual transmission of human immunodeficiency virus type 1. Rakai Project Study Group », *New England Journal of Medicine*, n° 342, pp. 921-929 : [www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/10738050](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/10738050) ; Castilla J. et al., (2005), « Effectiveness of highly active anti-retroviral therapy in reducing heterosexual transmission of HIV », *J. Acquir. Immune Defic. Syndr.*, n° 40, pp. 96-101 : [www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/16123689](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/16123689) ; Vernazza P. et al., (2008), « Les personnes séropositives ne souffrant d'aucune autre MST et suivant un traitement antirétroviral efficace ne transmettent pas le VIH par voie sexuelle », *Bulletin des Médecins Suisses*, n° 8, pp. 165-169 : [www.unige.ch/sciences-societe/socio/files/4814/0533/6055/Vernazza\\_2008.pdf](http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/files/4814/0533/6055/Vernazza_2008.pdf)

## POUR EN SAVOIR PLUS

- ANRS, (2003), *Economics of AIDS and Access to HIV/AIDS Care in Developing Countries. Issues and Challenges*, Paris, ANRS.
- Becker C., Dozon J.-P., Obbo C., Touré M., (éds.), (1999), *Vivre et penser le sida en Afrique*, Paris-Dakar, Codesria-Karthala-IRD.
- Bibeau G., (1991), « L'Afrique, terre imaginaire du sida. La subversion du discours scientifique par le jeu des fantasmes », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 15, n° 2-3, pp 125-147.
- Delaporte E., Laurent C., (2001), « Epidemiology of HIV Infection in sub-Saharan Africa », *AIDSReview*, n° 3, pp. 59-66.
- Eboko F., (2005), « Face au sida : des initiatives locales sous le désordre mondial », *Esprit*, août-septembre.

- Eboko F., (2010), « La lutte internationale contre le sida, chantier d'une gouvernance mondiale de la santé », *Questions internationales*, n° 43, mai-juin, pp. 76-78.
- Eboko F., (2013), « Déterminants sociopolitiques de l'accès aux antirétroviraux en Afrique : une approche comparée de l'action publique contre le sida », in Possas C. et Larouzé B., (éds.), *Propriété intellectuelle et politiques publiques pour l'accès aux antirétroviraux dans les pays du Sud*, Paris, ANRS, pp. 207-224.
- Eboko F., (2015), « Vers une matrice de l'action publique en Afrique ? Une approche trans-sectorielle de l'action publique en Afrique contemporaine », *Questions de recherche*, n° 45, février, pp. 1-40.
- Fassin D., (dir.), (2004), *Afflictions. L'Afrique du Sud de l'apartheid au sida*, Paris, Karthala.
- Fassin D., (2000), « Une crise épidémiologique dans les sociétés post-apartheid : le sida en Afrique du Sud et en Namibie », *Afrique contemporaine*, n° 195, pp. 105-115.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- *Bulletin Amades, Anthropologie médicale appliquée au développement et à la santé* : <http://amades.revues.org/891>.
- OMS, (2012), *Le VIH/Sida en Afrique subsaharienne: le point sur l'épidémie et les progrès du secteur de la santé vers l'accès universel* : [http://whqlibdoc.who.int/hq/2012/WHO\\_HIV\\_2012.5\\_fre.pdf](http://whqlibdoc.who.int/hq/2012/WHO_HIV_2012.5_fre.pdf)
- ONUSIDA, (2014), *Statistiques* : [www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/20140716\\_FactSheet\\_fr\\_0.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20140716_FactSheet_fr_0.pdf)
- ONUSIDA, (2014), *Accélérer la riposte. Mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030* : [www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/JC2686\\_WAD2014report\\_fr.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/JC2686_WAD2014report_fr.pdf)
- Prévalence du VIH-Sida, (2011) : [http://en.wikipedia.org/wiki/HIV/AIDS\\_in\\_Africa](http://en.wikipedia.org/wiki/HIV/AIDS_in_Africa).
- Unesco-ONUSIDA, (2002), *L'approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/SIDA* : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001255/125589f.pdf>

# « LES FEUX DE BROUSSE ÉPUISENT LES SOLS »

ISABELLE OWONA<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture archaïque, agriculture manuelle, déforestation, désertification, éleveurs contemplatifs, pauvre, terres neuves

Depuis longtemps, les autorités ont lutté contre les feux de brousse ou l'abattis-brûlis considérés comme nuisibles au renouvellement de la fertilité des sols, par des règlements, des arrêtés et des sanctions... sans y mettre un terme.

En Afrique subsaharienne pourtant, l'abattis-brûlis et l'agriculture itinérante qui en est le corollaire – puisqu'il faut abandonner la parcelle cultivée quand le sol est épuisé pour qu'il reconstitue sa fertilité après plusieurs décennies de jachère arbustive – sont considérés comme une « technique primitive » malgré sa persistance sur des millions de km<sup>2</sup> en fin de saison sèche. 70% de la déforestation subsaharienne est imputée à l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette pratique mérite-t-elle un tel opprobre ?

## Une calamité pour les sols, la forêt et l'eau, la faune et la flore...

Le feu viendrait réduire en cendres le fruit d'une intense activité biologique qui a lieu au moment de la jachère<sup>2</sup> et pendant laquelle les plantes, par leur croissance, produisent une grande quantité de matière organique. L'azote est souvent ainsi perdu et cette destruction réduit les capacités du sol à retenir l'eau, ressource rare dans les climats secs subsahariens. L'abattis-brûlis engendre aussi de l'érosion et c'est une méthode de préparation des sols qui exige des espaces de cultures incompatibles avec des densités de population supérieures à 3 ou 4 habitants par km<sup>2</sup>, ce qui devient de plus en plus rare. Des incendies ravagent périodiquement les aires protégées du Rwanda, pays densément peuplé, causant la disparition de la flore et de la faune, perturbant le circuit des eaux et accélérant l'érosion. L'exploitation de la forêt pour le bois de chauffe, le charbon de bois ou la fabrication du miel occasionne des feux de brousse en de multiples lieux.

Dans le sud et le sud-ouest de Madagascar<sup>3</sup>, la culture du maïs sur abattis-brûlis, appelée localement « hatsake » s'est développée dans un contexte de pression démographique accrue et de saturation foncière des terres les plus fertiles. L'agriculteur défriche sommairement un espace de

forêt qu'il brûle et, dès les premières pluies, sème le maïs. Au cours des trois premières années, si les conditions climatiques sont favorables, les rendements peuvent dépasser 1 500 kg de grains par hectare, sans que le travail investi soit important. Mais, par la suite, ils ne cessent de diminuer par un appauvrissement des sols et le développement des mauvaises herbes, si bien que l'agriculteur se trouve contraint d'abandonner la parcelle cultivée au profit d'une nouvelle défriche après 3 à 5 ans de culture, et la forêt ne se reconstitue pas, même au terme de 3 décennies.

Le brûlis peut être remplacé par d'autres techniques. Les cultures «de couverture» pourraient empêcher le recrû de mauvaises herbes, aussi bien que le feu. Il suffirait d'enfouir les résidus de récoltes ou l'herbe défrichée sur le champ suffisamment longtemps avant le semis – assurant ainsi une bonne décomposition avant mise en culture.

### **Des craintes exagérées pour une technique adaptée à un contexte de faible densité**

La condamnation de cette pratique paraît bien exagérée, chaque technique ayant ses propres inconvénients, comme le labour. La gêne que le feu crée aux microbes utiles du sol se révèle temporaire (3 mois). L'appauvrissement du sol en matière organique n'est prouvé que pour les sols sableux, et quand la mise à feu est répétée chaque année. La matière organique, nécessaire à la croissance des plantes, ne doit pas être survalorisée: les tourbières qui en sont riches se révèlent impropres aux cultures.

En Afrique humide, le feu facilite le travail des agriculteurs qui veulent se débarrasser d'une végétation souvent trop dense (qui risque d'étouffer les plantes naissantes) pour être enfouie. Technique la moins exigeante en travail humain, elle est souvent la seule possible, tout en facilitant aussi le labour qui suit et la récupération des éléments minéraux présents dans les cendres. Dans le nord de la Côte d'Ivoire, à la suite d'un brûlis, on a constaté une élévation des teneurs du sol en calcium et en magnésium, en potassium et en phosphore.

Dans la région densément peuplée de l'Ouest du Cameroun aux sols argileux, la combustion lente des défriches recouvertes d'une fine couche terreuse contribue à rendre plus légers les sols qui présentent ensuite les qualités d'une terre sableuse appréciée par les courges, les légumes-feuilles<sup>4</sup> et le tabac. Cette technique permet d'exploiter les cuirasses latéritiques mal drainées du Fouta Djallon en Guinée.

C'est en savane herbeuse que cette pratique est la plus fréquente, avec dans chaque terroir, des raffinements: au Congo, on attend que les termites fassent une partie du travail en recouvrant de terre les herbes coupées avant de mettre le feu. C'est de cette façon qu'on obtient une combustion lente.

Pour l'élevage, le feu permet d'ouvrir des pâturages et d'entretenir les espaces broutés par les animaux. Il détruit les rejets ligneux et les touffes d'herbes trop dures

pour les animaux quand on met en pâture une nouvelle parcelle. Il est aussi utilisé pour activer la croissance de l'herbe – le fourrage se raréfiant. Dans les secteurs brûlés, l'herbe est plus verte et tendre car le feu « lève » une sorte de dormance des bourgeons des graminées pour produire de nouvelles pousses. La production d'herbe augmente grâce au feu qui fait aussi germer les graines d'autres espèces et détruit les larves nuisibles des divers parasites du sol. « *Dans la gestion des savanes naturelles<sup>5</sup>, le contrôle des brûlis, c'est-à-dire le recours au feu à différentes époques de l'année pour éliminer certaines espèces végétales, est l'un des moyens les plus efficaces pour conserver un mélange équilibré arbres/arbustes/herbe.* » Ceci explique sans doute que, malgré les interdits, chaque année, le feu parcourt la savane africaine sur environ 7 millions de km<sup>2</sup>.

Toutefois, en cas d'accroissement de la population, la surface défrichée chaque année augmente, ce qui diminue la part de friche mise au repos et une ré-exploitation trop rapide de la parcelle déjà cultivée qui n'a pu reconstituer sa fertilité. Ceci se traduit par une diminution des rendements, induisant une augmentation de la surface cultivée à titre compensatoire.



Pour l'agriculteur qui pratique le brûlis, la décision de brûler est donc un moyen de concilier temps de travail, propreté des champs au moment du semis, qualité du sol et nécessité d'alimenter correctement ses cultures et ses animaux. C'est sur le résultat agricole et sa pérennité à long terme qu'il faut juger une pratique comme celle-ci. Il ne faut donc pas mettre sur le même plan, feux de brousse agricoles et pastoraux contrôlés et feux accidentels et criminels qui se répandent... Il sera difficile cependant de corriger une représentation négative du feu de brousse tant le rapport des sociétés au feu relève toujours du mythique... C'est pourtant parce qu'elle se laisse porter par les phénomènes naturels que l'agriculture itinérante sur brûlis participe de la préservation de la biodiversité et de la régénération de l'écosystème forestier sans intrants extérieurs.

#### NOTES

1. Ce texte élaboré en 2005 par Isabelle Owona, agronome, a été actualisé par Georges Courade.
2. Période de plusieurs années de repos du sol permettant une certaine reconstitution de la fertilité en l'absence d'engrais, mais se traduisant par une repousse végétale indésirable.
3. Grouzis M., Milleville P., (2000), fiche scientifique IRD.
4. Sorte d'épinards comme l'amarante et la baselle.
5. <http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/lead/toolbox/FAO/Main1/ch2c.htm> (Systèmes pastoraux et environnement, chap. 2).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Dounias E. et al., (2000), « La diversité des agricultures itinérantes sur brûlis », in Bahuchet S., (coord.), (2000), *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui*, Bruxelles, APFT-ULB, vol. 2, pp. 65-105.
- *Mémento de l'agronome*, (2009), Versailles, Quae.

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Center for International Forest Research (CIFOR) : [www.cifor.org/library/](http://www.cifor.org/library/)
- FAO, (1996), *Contrôle et utilisation du feu en zones arides et subhumides africaines* : <http://www.fao.org/docrep/t0748f/t0748f00.htm#Contents>
- Morlon P. Sigaut F., (2014), *Écobuage. Les mots de l'agronomie, histoire et critique*, Dijon, Inra-SAD : <http://mots-agronomie.inra.fr/mots-agronomie.fr/index.php/%C3%89cobuage>
- PNUE, (2008), *Afrique. Atlas d'un environnement en mutation*, p. 66 : [www.unep.org/dewa/africa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa\\_Atlas\\_Full\\_fr.pdf](http://www.unep.org/dewa/africa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa_Atlas_Full_fr.pdf)
- Serpantié G., (2009), « L'agriculture de conservation à la croisée des chemins en Afrique et à Madagascar », *Vertigo*, vol. IX, n° 3 : <https://vertigo.revues.org/9290>

# « LA FORÊT RECULE... »

ALAIN MOREL<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture archaïque, autochtonie, corruption, désertification, éleveurs contemplatifs, État importé, feux de brousse, pauvre, rentes et rentiers, richesses naturelles, terres neuves, urbanisation galopante

L'ampleur de la déforestation de l'Afrique subsaharienne annoncée par ONG et services onusiens a suscité de nombreuses réactions internationales. Comment comprendre ces cris d'alarme ?

En Occident, subsiste encore le mythe de la « forêt vierge », enfer vert au climat débilitant, ou véritable éden terrestre luxuriant, source de matières premières ne demandant qu'à être exploitées<sup>2</sup>. Or la forêt « vierge » de toute trace humaine n'existe pas<sup>3</sup> ! De tout temps, les peuples forestiers ont créé des clairières, avec des cultures vivrières.

La superficie du couvert forestier africain représentait environ un cinquième des forêts tropicales du monde. La forêt couvre 57 % des terres du bassin du Congo<sup>4</sup>. Deuxième réserve de forêts humides au monde, ce massif forestier abritait plus de la moitié des espèces terrestres végétales et animales connues ! Assiste-t-on ou non à son recul ? Quelles en sont les véritables causes ? Comment évolue aujourd'hui en fait la forêt ?

## Qui se nourrit de la forêt en Afrique ?

La plupart des pays africains perdent leurs arbres par touffes arrachées par les aménageurs et enlevées par la population qui en a besoin pour vivre, pour cultiver ou pour faire la cuisine ! 1,3 million d'hectares de forêts denses auraient été déboisés entre 1976 et 1980, 4,8 millions entre 1980 et 1990 et 5,3 entre 1990 et 2000. Entre 2000 et 2010, le bassin du Congo aurait perdu environ 700 000 hectares de forêts par an. Son taux de perte (0,23 %/an) serait cependant plus faible que celui d'Amazonie et d'Asie du Sud-Est<sup>5</sup>. Une partie de la surface forestière reste en jachère, mais flore et faune disparaissent !

L'accroissement démographique est sans doute l'une des causes principales de la déforestation. Mais ce sont ici les appétits commerciaux, la colonisation en fronts pionniers et la criminalisation des États qui semblent devoir être mis en cause plutôt que les populations locales. Après l'abolition de l'esclavage et du travail

forcé, l'exploitation des produits de la forêt (caoutchouc, bois, etc.) s'est poursuivie avec tout ce qu'elle sous-tend de pressions, de violences et de corruption.

En Côte d'Ivoire, les forêts ont été dilapidées entre 1950 et 1990. Tous les ans, 500 000 ha boisés ont disparu du fait de l'agriculture itinérante (pour 4 ha sur 5) et de l'exploitation forestière. De 15 millions d'hectares en 1956, le couvert forestier n'était plus que de 2,7 en 1990. En est responsables<sup>6</sup> la conquête pionnière incontrôlée de l'espace forestier pour l'agriculture de plantation (café, cacao) avec la construction de routes, et des exportations de bois supérieures aux quotas pourtant établis. Exclues de l'exploitation des ressources ligneuses, autochtones et migrants se sont désintéressés de la forêt. Seule, l'agro-foresterie<sup>7</sup> qui a fait ses preuves peut constituer une réponse adaptée.

Au Cameroun, en 1999, le bois représentait le quart des exportations et l'exploitation mettait en scène toutes sortes de sociétés, voire des généraux<sup>8</sup>. Les sociétés possèdent d'importantes scieries, des camions grumiers, mais certaines n'ont pas d'usine de transformation du bois, alors que la réglementation en cours impose un taux de transformation de 60%<sup>9</sup>! Disparition de la forêt et de la biodiversité, menaces sur les animaux rares, tel est le prix à payer. Devant les excès, en 1991, la Banque mondiale a décidé de ne plus financer d'opérations dans ce secteur.

L'exploitation de la forêt continue cependant... En République démocratique du Congo, une seule société, la SIFORCO, filiale du groupe allemand Danzer, disposait d'une concession de 3 millions d'ha<sup>10</sup>!

La déforestation dans le Sud-Ouest malgache<sup>11</sup>. Madagascar perd en moyenne 200 000 à 300 000 ha de forêt chaque année sur un total de 13 millions d'ha. Situation d'autant plus alarmante que cela s'accompagne, à Mikéa dans le Sud-Ouest, de la disparition de 75% des espèces végétales adaptées et utiles (plantes médicinales et alimentaires et bois d'œuvre). Ceci est d'autant plus grave que la forêt ne se reconstitue pas après trente ans de repos, comme en zone tropicale humide, en raison du climat semi-aride, des prélèvements de bois, de l'utilisation de ces terres par l'élevage et des feux de brousse. Ce serait cependant la culture marchande du maïs sur abattis-brûlis (hatsake) qui serait en cause.

La pire situation se trouve dans le Libéria<sup>12</sup> du chef de guerre Charles Taylor où, dans les années 1990, la forêt a été mise en coupe réglée pour faire la guerre.

Et pourtant, dans le massif forestier d'Afrique centrale, trois millions de personnes vivent d'agriculture itinérante dans cet écosystème sans le détruire. Comme la jachère est longue et les surfaces cultivées faibles, la forêt a le temps de se reconstituer. Les routes qui ont l'avantage de désenclaver les villages provoquent cependant la surexploitation, ce qui fait réagir les écologistes.

En fait, c'est l'absence ou la défaillance de l'État dans la régulation qui se fait sentir à tous les niveaux pour rationaliser l'exploitation, régénérer et préserver la

forêt. S'il faut légiférer pour éviter les coupes de bois hors des limites des titres d'exploitation attribués, encore faut-il appliquer la réglementation. Par ailleurs, s'il faut défendre les aires protégées mises en place lors de la colonisation contre les intrusions des forestiers, on peut se poser la question de leur protection face aux besoins des agriculteurs en quête de terres cultivables.

Alors que la prise de conscience internationale s'est accélérée depuis la conférence de Rio en 1992, il a fallu attendre 2002 (sommet de Johannesburg) pour que soit lancé le partenariat pour les forêts du bassin du Congo sous l'égide américaine.

L'exploitation forestière et minière en Afrique centrale entraîne malheureusement l'introduction de populations allogènes avec l'ouverture de routes en forêt profonde et la pression urbaine aggrave la situation par sa demande en bois, en gibier ainsi que d'autres produits forestiers...

### **Au passé et au présent, la forêt se maintient, progresse et se reconstitue**

Quand peut-on dire qu'un couvert boisé a perdu sa qualité de forêt? En fait, on distingue en Afrique occidentale et australe, les forêts tropicales sèches, à faible valeur commerciale et à croissance lente, et en Afrique centrale, orientale et à Madagascar, les forêts tropicales humides à forte valeur commerciale. Les premières sont menacées par les feux de brousse, les prélèvements de bois de feu, l'agriculture et l'élevage. La disparition des secondes crée des problèmes de dégradation des sols et d'érosion.

Sous climat tropical sec, les forêts sèches ont été réduites depuis longtemps à l'état d'îlots forestiers, devenant vite des savanes arborées.

Dans les zones équatoriales et tropicales humides, il fait chaud et humide toute l'année, la forêt pousse continuellement et garde ses feuilles en permanence. Dans ces forêts « cathédrales » que l'on peut pénétrer, certains arbres peuvent atteindre 60 mètres de hauteur. La forêt du bassin congolais constitue un ensemble d'un seul tenant de 1,8 million de km<sup>2</sup> avec une grande diversité des arbres. Attaquée au nord depuis les années 1990 par l'exploitation forestière, elle n'existe ailleurs qu'en îlots, principalement sur les massifs montagneux (Afrique orientale), ou sur une bande côtière en Afrique occidentale très détériorée par la construction de routes.

Durant le Quaternaire, avec le refroidissement de l'Afrique (glaciation Wurm), la forêt recule entre 70 000 et 40 000 ans avant nos jours. Un paysage de mosaïque forêt claire-savane occupe l'espace. Entre 40 000 et 30 000 ans, la forêt avance à nouveau avec le retour à plus d'humidité. Entre 30 000 et 12 000 ans avant le temps présent, les forêts cèdent à nouveau la place aux steppes, et cela jusque dans la cuvette congolaise<sup>13</sup>. Enfin, à l'holocène, la forêt est à nouveau conquérante et l'Afrique centrale reste humide et forestière jusque vers 3 000 ans.

Au Gabon, « les discours alarmistes sur la destruction des forêts tropicales ne sont pas de mise »<sup>14</sup>. Les savanes se maintiennent du fait de conditions favorables

d'humidité et de sol, et grâce aux feux de brousse. Les reboisements ont été abandonnés et il ne faut protéger que la faune. L'idée qu'il fallait replanter pour compenser les abattages s'est révélée fautive ; les dynamiques naturelles suffisent... Au Cameroun, une reforestation spontanée a lieu au contact forêt-savane aussi bien à l'est qu'au centre du pays à une vitesse de 2 mètres par an, quelle que soit la densité de population<sup>15</sup>. Ce sont l'intensité de l'agriculture, l'importance des feux de brousse, l'impact des activités humaines, qui expliquent la plus ou moins grande avancée des ligneux. Les champs abandonnés depuis 30 ans sont complètement occupés par des espèces forestières pionnières.

En Afrique centrale atlantique, depuis 500 ans au moins, malgré la mise en valeur qui continue, la forêt reconquiert la savane, par progression sur ses marges et par recolonisation d'îlots<sup>16</sup>. La savane résulte souvent des défrichements. Entre forêt permanente en toute saison et savanes s'intercalent des formations végétales perdant leurs feuilles en saison sèche et des forêts-galeries se développent le long des cours d'eau en zone de savane.

L'origine des savanes fait l'objet de nombreuses controverses. En dessous de 1 800 mm/an de pluies et d'un nombre de jours donné sans précipitations, la masse végétale des forêts denses est compromise ! À cela se rajoutent les influences humaines, les sols et l'humidité. Ce sont les savanes préforestières, où la strate herbacée subit l'action des feux de brousse, qui sont surtout marquées par l'empreinte de l'homme. Enfin, certaines sont héritées de périodes plus sèches qu'a connues l'Afrique dans le passé.

La plupart des forêts denses africaines sont devenues des forêts secondaires, à la suite de l'ouverture de clairières pour l'agriculture itinérante sur brûlis. Lorsque l'agriculteur abandonne ses champs, au terme d'une jachère plus ou moins longue, la forêt se reconstitue : espèces héliophiles pionnières d'abord avec des rejets de souche et la multiplication des adventices, puis espèces à bois dur, comme l'ébène dont la croissance est plus lente. Au bout de cinq ans, on peut espérer un couvert arbustif continu. Vingt ans après, on a une forêt avec encore beaucoup de lianes et de palmiers. Entre 20 et 50 ans, se forme la forêt secondaire<sup>17</sup>. Vers 60 ans, la « brousse » est devenue une grande forêt avec des arbres dépassant quarante mètres. Mais tout dépend de la qualité des sols et des aléas climatiques. L'okoumé, support de l'exploitation forestière du Gabon depuis plus de cent ans résulte de ce processus qui a de multiples variantes.



Les forêts ont été construites, au fil du temps par les sociétés humaines. On ne peut assimiler le brûlis à la déforestation qui résulte souvent de l'action de sociétés forestières étrangères ou de fronts pionniers.

En fait, on assiste aujourd'hui à une progression généralisée des lisières forestières sur les savanes, de part et d'autre du bloc forestier d'Afrique centrale<sup>18</sup>. La forêt devrait continuer à progresser sur les savanes pendant des millénaires, réoccupant le domaine qu'elle avait déjà occupé. Ainsi, les patrimoines forestiers vont lentement s'accroître sur leurs marges, alors qu'ils vont s'amenuiser à l'intérieur des massifs forestiers, suite aux actions humaines. Cet accroissement serait de l'ordre d'un million d'hectares par an pour l'Afrique centrale. Mais il est impossible de prévoir exactement comment évoluera le climat et comment les sociétés interviendront sur le milieu.

## NOTES

1. Cette IR a été rédigée en 2005 et actualisée en 2014 par Alain Morel, géographe.
2. Barrau J., (1989), « Les hommes et les forêts tropicales d'Afrique et d'Amérique », in Bruneau M., Dory D., (dir.), *Les enjeux de la tropicalité*, Paris, Masson, pp. 42-47.
3. Les mosaïques forêt/savane existent depuis longtemps et seraient stables depuis au moins un siècle, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont immobiles. Rossi G., (1999), « Forêts tropicales entre mythes et réalités », *Natures, sciences, sociétés*, vol. 7, n° 3, p. 24.
4. FAO, (2011), *La situation des forêts dans le bassin amazonien, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-est*, ([http://pfb-cbfp.org/docs/research\\_docs/EDF%20trois%20Bassin%20i2247f00.pdf](http://pfb-cbfp.org/docs/research_docs/EDF%20trois%20Bassin%20i2247f00.pdf)).
5. FAO/OIBT, (2011), *La situation des forêts dans le bassin amazonien, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-Est*, FAO (rapport pour le sommet de Brazzaville).
6. Verdeaux F. et Arlène A., (1999), « L'économie des ressources forestières (Côte d'Ivoire), 1900-1990 », *Autrepart, Cahier des sciences humaines*, n° 9, pp. 33-51.
7. Par agroforesterie, on entend l'association arbres de couverture et arbustes type cacaoyer et/ou culture annuelle (bananier plantain, manioc, tubercules, etc.) à laquelle l'arbre apporte couvert arboré, ressource en eau et maintien de la fertilité des sols. C'est une forme de culture associée qui suppose l'abandon de la culture sur brûlis et la réduction de la jachère.
8. Association Agir ici, Survie, (2000), *Le silence de la forêt. Réseaux, mafias et filière bois au Cameroun, Dossier Noirs*, n° 14, p. 92. Pour écarter le risque militaire, le régime Biya a attribué des concessions à des généraux qui l'inquiétaient !
9. La loi forestière de 1994 a introduit la notion d'Unités Forestières d'Aménagement (UFA), grandes superficies qui sont attribuées pour 15 ans à des sociétés forestières agréées qui doivent, en principe, respecter des critères de gestion durable. Ce régime des UFA a remplacé celui des « Licences » qui ne comportait pas les mêmes obligations. Voir Ngoufo R. et Tsalefac M., (2003), « Atomisation de l'espace et gestion du patrimoine forestier au Cameroun : du pouvoir colonial à l'État moderne », in Patrice Cosaert et François Bart, (dir.), *Patrimoine et développement dans les pays tropicaux*, Bordeaux, Dymset, pp. 83-94.
10. Kwokwo Burume A., (2003), *Le nouveau code forestier congolais et les droits des communautés des forêts*, Londres-Oslo, Rainforest foundation.
11. <https://www.ird.fr/la-mediathèque/fiches-d-actualite-scientifique/112-madagascar-la-foret-en-danger>
12. Baker M. et al., (2003), *Conflict Timber : Dimensions of the Problem in Asia and Africa*, vol. III, *African Cases*, Vermont, ARD-USAID, pp. 137-148.

13. Peyrot B., (2003), in Bart F., *L'Afrique, continent pluriel*, Paris, SEDES, pp. 11-42.
14. Pourtier R., (2003), « Patrimoine, nature, développement : une lecture du Plan National d'Action pour l'Environnement du Gabon », in DYMSET, *op. cit.*, pp. 227-234.
15. Charbonnier E. et al., (2003), « Dynamique des contacts forêt-savane au Cameroun. Rôle des jachères dans le processus de reforestation à Zengoaga », in DYMSET, *op. cit.*, pp. 83-94.
16. Rossi G., (1999), *op. cit.*
17. Riou G., (1999), *Les milieux forestiers*, Paris, SEDES, p. 139.
18. Bonvallot J., Schwartz D. et al., (2002), « Histoire récente des forêts humides de l'Afrique centrale : de l'holocène moyen à l'actuel », in *Regards sur l'Afrique*, IRD, pp. 225-237.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Bahuchet S., de Maret P., Grenand F., Grenand P., (2001), *Des forêts et des hommes ; un regard sur les peuples des forêts tropicales*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, A.P.F.T.
- Ballet J. et al., (2009), « La soutenabilité des ressources forestières en Afrique subsaharienne francophone : quels enjeux pour la gestion participative ? », *Mondes en développement*, 2009/4, n° 148, pp. 31- 46.
- Girault F. et al., (2003), « Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines », Durban, *IUCN congress*.
- Letouzey R., (1982), *Manuel de botanique forestière : Afrique tropicale*, Montpellier, CIRAD-CTFT, 3 tomes.
- OFAC, (2012), *Les forêts du bassin du Congo. État des forêts 2010*, Luxembourg Office des publications de l'Union européenne.
- PNUE, (2008), *Afrique : atlas d'un environnement en mutation*, Nairobi, PNUE (p. 37 et 61).

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- CIFOR, *Déforestation et dégradation* : [http://www.cifor.cgiar.org/docs/\\_pdf/1/\\_ref/findoutabout/deforestation/](http://www.cifor.cgiar.org/docs/_pdf/1/_ref/findoutabout/deforestation/)
- *Déforestation en République démocratique du Congo* : <http://bch-cbd.naturalsciences.be/congodr/cdr-fra/contribution/strataction/etat/annexes/volet12.htm>
- Global Forest Watch, *Atlas forestier de la République démocratique du Congo* : <http://www.wri.org/applications/maps/forestatlas/cod/index.htm?direct=no#v=atlas&t=fr>
- Greenpace (déforestation en Afrique et campagnes menées) : [http://www.greenpeace.org/france\\_fr](http://www.greenpeace.org/france_fr)
- OFAC, Observatoire des forêts d'Afrique centrale : <http://www.observatoire-comifac.net/edf2010.php>
- PNUE, mesure de la déforestation 1980-1995 : <http://www1.unep.org/geo-text/0054.htm>
- Réseau d'information sur le développement durable en Afrique centrale : <http://www.riddac.org/>
- World Resources Institute (WRI) : <http://www.wri.org/>

# « LE DÉSERT AVANCE... »

ALAIN MOREL<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture archaïque, agriculture manuelle, barrière saharienne, éleveurs contemplatifs, feux de brousse, richesses naturelles, urbanisation galopante

Lors des dernières grandes sécheresses qui ont affecté le Sahel, du Sénégal à l'Éthiopie, dans les années 1973-1974 et surtout en 1984-1985, on a beaucoup parlé dans la presse de « l'avancée du désert ». L'isohyète<sup>2</sup> 100 mm se serait déplacé de 400 à 500 kilomètres vers le sud lors du paroxysme de cette dernière sécheresse, ce qui a laissé penser que le Sahara gagnait en extension... Qu'en est-il au juste ? Y a-t-il véritablement détérioration climatique ? Les sociétés des déserts sont-elles vouées à la disparition ?

Lorsqu'on observe la carte du réseau hydrographique africain<sup>3</sup>, deux secteurs s'individualisent : en Afrique australe, ce sont les déserts du Namib et du Kalahari, avec le Botswana où la densité est de 2,7 habitants au km<sup>2</sup>, et la Namibie avec 2,2 habitants au km<sup>2</sup>. Mais surtout, dans l'hémisphère boréal, c'est l'énorme vide du Sahara qui sépare le Maghreb de l'Afrique tropicale. Plus vaste désert de la planète, il mesure près de huit millions de km<sup>2</sup> et coupe le continent de l'Atlantique à la mer Rouge. Désert chaud, on définit généralement ses limites avec l'isohyète 150 mm. Si l'on exclut la vallée du Nil, la densité n'y est que de 1,5 habitant/km<sup>2</sup>.

## Du désert à la désertification, ce que les mots veulent dire...

Par désert, on désigne une région vide d'hommes. L'adjectif est d'ailleurs plus explicite : ainsi, on parle d'une île déserte pour signifier qu'elle est inhabitée. Mais ce terme évoque surtout un type de paysage. On se représente de vastes étendues dénudées, couvertes de dunes, alors qu'en fait, la plus grande partie de sa surface est dépourvue de sable ! Un désert est une région aride où il tombe en moyenne moins de 200 mm de précipitations par an<sup>4</sup>, mais beaucoup s'accordent pour délimiter le Sahara à l'isohyète 100 ou 150 mm ! L'aridité dépend aussi des températures qui provoquent une évaporation plus ou moins importante. Le terme de sécheresse est lui aussi ambigu<sup>5</sup>. Les sécheresses se caractérisent par un déficit pluviométrique qui peut se traduire par une sécheresse hydrologique, une sécheresse des sols, etc.

Pour désertification, on peut retenir que c'est « la *dégradation des terres dans les écosystèmes<sup>6</sup> arides, semi-arides et sub-humides secs, résultant essentiellement de l'impact*

*d'actions humaines adverses*»<sup>7</sup>. Il met donc en avant un ensemble de causes physiques et humaines. La désertification provoque l'apparition de paysages désertiques, suite à une présence humaine excessive, mais il ne faut pas confondre ce phénomène avec l'avancée du désert!<sup>8</sup>

### Le désert avance et recule

Les études menées sur les environnements des 100 derniers millénaires ont montré que le Sahara avait connu durant le Quaternaire d'importantes fluctuations.

Voici quatre millions d'années, l'aridité s'installe, mais de manière épisodique. Aux périodes très sèches succèdent des périodes un peu plus humides qui favorisent l'installation de l'homme. Le désert semble tantôt s'étendre, tantôt se rétracter. On retrouve ainsi au Niger, à la latitude de Niamey ou de Zinder, des dunes fossiles qui sont la preuve de l'extension du désert il y a 18 000 ans, plus de 300 kilomètres au sud de sa limite actuelle. En revanche, il y a 8 000 ans, de nombreux lacs occupaient les cuvettes aujourd'hui sèches et désolées, près desquelles s'épanouissaient les populations néolithiques de pêcheurs ou de chasseurs. Nombreux sont les vestiges de leur installation qui témoignent de l'activité qui devait alors régner en plein cœur du Sahara.

Voici 100 000 ans, le niveau marin semblait être identique à l'actuel; entre 70 000 et 40 000, alors que les glaciers recouvrent en partie l'Eurasie et l'Amérique du Nord, l'Afrique se refroidit. Le Sahara, où les conditions désertiques sont déjà installées, s'assèche radicalement : de vastes ergs (régions dunaires) s'édifient. Puis, entre 40 000 et 30 000 ans avant le XXI<sup>e</sup> siècle, c'est une phase plus humide qui voit monter le niveau des lacs : les vieux ergs se fixent. Entre 30 000 et 12 000, alors que le froid s'amplifie aux hautes latitudes, le Sahara connaît une extension plus grande que l'actuelle : de vastes champs de dunes envahissent la majeure partie du Sénégal et la cuvette tchadienne, obstruant le fleuve Sénégal, le Niger et son affluent le Bani. Le pic d'aridité est atteint vers 19 000/18 000 ans. Le niveau marin est alors à 100 mètres plus bas que l'actuel. Les hommes fuient ces régions trop contraignantes pour se réfugier plus au sud. C'est ensuite le contexte humide holocène<sup>9</sup>. Les espaces sahéliens remontent vers le Nord<sup>10</sup> et sont repoussés vers le Sahara. Les vallées fossiles qui descendent du Hoggar et de l'Air en direction du fleuve Niger coulent à nouveau (on trouve dans l'Azawagh nigérien d'énormes vertèbres de capitaines, poisson qui ne vit que dans des eaux courantes!), tandis que le niveau marin atteint sa cote maximale vers 5 000 ans. C'est l'époque où se développe dans un environnement de steppe et de savane une faune variée d'éléphants, de girafes et de buffles dont témoignent les gravures rupestres. Puis, les crises climatiques se succèdent, la sécheresse revenant par à-coups. À chaque crise climatique, les habitants fuient et vers 3 000 ans, c'est l'aridification définitive du

Sahara. Une chose est donc certaine : les limites du désert ont changé au cours des temps géologiques, mais où en est-on aujourd'hui ?

### Avancée du désert et changement climatique

Alors que certains ont soutenu l'hypothèse de la progression du désert, entre 1980 et 1990, les progrès de l'observation par satellite, l'étude du couvert végétal comme les courbes de précipitations<sup>11</sup>, ont montré une réalité différente (voir schéma ci-contre). Les avis divergent mais plusieurs chercheurs comme Marin Claussen de l'Institut Météorologique Max Planck de Hambourg sont optimistes.

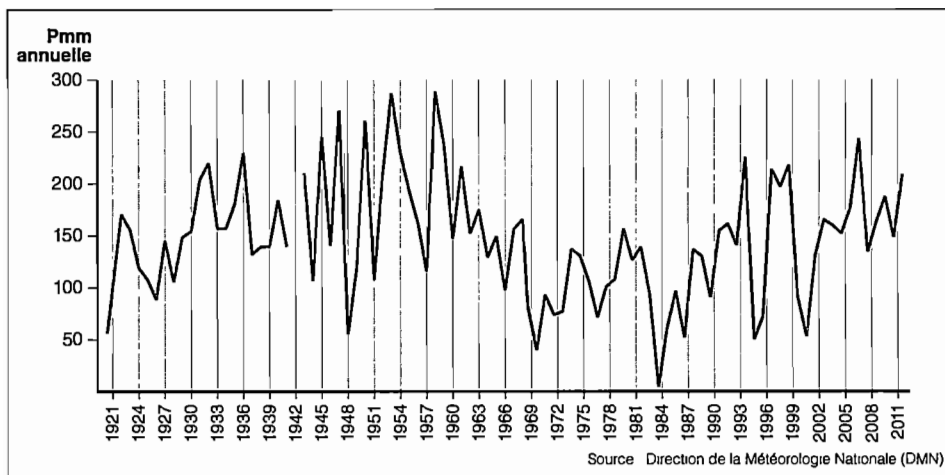
Affirmer que le désert avance est faux ! En fait, il faut distinguer de simples fluctuations comme celles que l'on a pu observer au Sahel durant le xx<sup>e</sup> siècle à la suite des grandes phases de sécheresse, des véritables crises climatiques et il est nécessaire d'être prudent dans ses conclusions, et de travailler sur une durée suffisamment longue pour déceler de véritables tendances. D'ailleurs, la végétation regagne du terrain sur le sable en Afrique subsaharienne<sup>12</sup>.

Peut-on faire un lien entre les fluctuations qui peuvent affecter les limites des déserts et le réchauffement climatique dont on parle beaucoup aujourd'hui ? On sait que le réchauffement du globe terrestre lié à l'augmentation de l'effet de serre, prévu par les modèles théoriques, pourrait être à la fin du siècle entre + 2 °C et + 4 à 6 °C. Il est donc probable que certains processus connus lors des réchauffements passés vont se reproduire, en particulier une augmentation de l'intensité des moussons<sup>13</sup>. La mousson guinéenne pourrait à nouveau, comme il y a 8000 ans, arroser le Sahara méridional et le nord-est de l'Afrique. De toute façon, on peut s'attendre à un changement : le sud du Sahara deviendra-t-il à nouveau un Sahel<sup>14</sup> ?

### Dégradation des milieux et avancée du désert

La désertification, si elle amène parfois la réactivation de dunes fossiles, n'entraîne pas pour autant le développement de dunes vives<sup>15</sup>. Elle se traduit sur le terrain par une détérioration du couvert végétal, une exacerbation des mécanismes physiques à la surface du sol, en particulier des phénomènes éoliens et la dégradation des sols. Mais ces traces de désertification sont liées autant à des actions humaines qu'à des facteurs naturels. Elles s'expliquent par l'évolution des sociétés, la monétarisation des échanges, la progression de la mise en culture, les mutations du pastoralisme et par la déforestation liée aux besoins en bois domestique des centres urbains... Et il est impossible de définir le *seuil d'irréversibilité* de la dégradation d'un milieu aride, où l'on ne peut revenir à une situation antérieure meilleure.

Beaucoup attribuent aux nomades et au surpâturage une responsabilité décisive dans le processus de désertification alors que l'on a constaté que le nomade est conservateur de la nature.



Évolution des précipitations à Agadez de 1921 à 2011.

Il faut surtout tenir compte de l'hétérogénéité des milieux et ne pas généraliser trop hâtivement les observations faites sur un site. Très souvent, la dégradation d'un espace, provoquée par des erreurs dans l'aménagement, ne progresse pas comme un front, mais par auréoles, par tâches ou par griffes<sup>16</sup>, à partir de secteurs trop peuplés, et dans les milieux les plus fragiles. La désertification agit en fait selon des « niches écologiques » fortement détériorées, du fait de la trop forte concentration des activités et de la population qui ne fuit pas pour aller vers des secteurs plus humides. Elle se replie principalement vers les villes comme Tombouctou au Mali ou Agadez au Niger qui ont multiplié par 4 leur population en 30 ans !

Au Maghreb comme au Sahel, une lutte bien menée pour la conservation des sols et contre l'érosion peut se révéler efficace et une mise en défens peut limiter, voire arrêter les dégradations ! Et bien souvent, il n'y a crise que parce que la population est devenue trop dense, qu'on a voulu exploiter le milieu en le rendant plus productif, alors que le pastoralisme nomade se contentait des conditions très précaires offertes par le désert.

Déserts et zones arides représentent les deux-tiers du continent africain. La désertification toucherait 46% des autres terres<sup>17</sup> et les zones extrêmement vulnérables à la lisière des déserts représentent 5% des terres et 22 millions de personnes.

Enfin, dans les pays qui en ont les moyens, le désert n'avance pas ! Le meilleur exemple se trouve sans doute dans la Libye de Khadafi avec le projet « Grande Rivière artificielle »<sup>18</sup>. Ce projet a été lancé en 1984, son coût a été évalué à 19 milliards d'euros ; l'objectif était de faire basculer les eaux fossiles des nappes aquifères sahariennes vers

le nord où ces nappes surexploitées sont infiltrées par les eaux de mer. Un réseau de plus de 4000 km de canalisations a été édifié en deux structures<sup>19</sup>. L'eau du désert permet l'irrigation et la fourniture en eau potable des citoyens.



L'avancée du désert telle une armée progressant sur un front continu ainsi que la mise en avant de la seule responsabilité climatique dans la désertification récente sont largement simplificatrices. La mauvaise gestion des terres liée à la pression humaine a une place importante dans ce phénomène complexe sans que l'on puisse imputer aux seuls éleveurs une responsabilité décisive, comme c'est trop souvent le cas.

Ainsi, on peut dire que l'aridité était déjà en place en Afrique, il y a 4000 ans. Les phénomènes de désertification qu'a connus le Sahel dans les dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle ne semblent pas irréversibles. Les mises en défens prouvent que plusieurs années pluvieuses suffisent à régénérer aussi bien les espèces herbacées que les espèces arborées. Au cours des dernières décennies, dans la foulée des forages pétroliers, ont été découverts dans le Sahara de très vastes nappes aquifères, qui commencent à être pompées en Égypte et en Libye...

## NOTES

1. Ce texte rédigé en 2005 a été actualisé en 2014 par Alain Morel, géographe.
2. Ligne qui relie sur une carte les points où la hauteur moyenne annuelle des pluies est la même pour une période donnée.
3. Gourou P., (1970), *L'Afrique*, Paris, Hachette; PNUF, (2008), *Afrique: atlas d'un environnement en mutation*, Nairobi, PNUF.
4. On qualifie d'hyper arides les régions où il tombe moins de 50 mm/an.
5. C'est un phénomène qui peut survenir dans n'importe quelle région du globe. Ainsi, la France a subi récemment de sévères sécheresses, en 1976, 1985, 2003...
6. Ensemble constitué par un milieu (eau, sol, etc.) et des êtres vivants (arbres, plantes, animaux) vivant en interrelation (complémentarité, synergie, concurrence, etc.). La plupart ont été plus ou moins fragilisés ou artificialisés par les sociétés humaines.
7. Définition qui en a été donnée à Rio en 1992.
8. Gagnol L., (2012), « La mobilité : symptôme d'inadaptation des sociétés sahéniennes ou stratégie adaptative », *Science et changements planétaires/Sécheresse*, vol. 23, n° 3, pp. 240-247.
9. L'holocène est la partie supérieure de l'ère quaternaire dont on fixe le début vers 10000 ans avant le temps présent.
10. Le titre « Sahara ou Sahel » choisi par N. Petit-Maire et par J. Riser pour leur ouvrage sur le Quaternaire récent du bassin de Taoudenni au Mali est significatif.
11. Figure tirée de la thèse d'Afane Kader.
12. « Le désert recule », *Le Monde*, octobre 2002.

13. Régime de vents observé d'abord en Asie produisant de brutales variations climatiques (sécheresse, pluies) par ses inversions.
14. Lire le livre de N. Petit-Maire (2002).
15. C'est-à-dire de dunes actives, fonctionnelles.
16. Mainguet M., (1995), *L'Homme et la sécheresse*, Paris, Masson.
17. <http://www.grida.no/aeo/french/175.htm> (l'avenir de l'environnement en Afrique).
18. Pérennès J.-J. (1993), *L'eau et l'homme au Maghreb*, Paris, Khartala. Ce projet, Great Man Made River, est appelé GMR.
19. Deux structures ont été édifiées GMR 1 et GMR 2. GMR 1 a été achevé en 1996, il relie les champs des puits de Koufra, Tazerbo et Sarir au réservoir d'Agebadia. Celui-ci redistribue l'eau vers Syrte et Benghazi. GMR 2 à l'ouest a été lancé en 1993 et réalisé à 60%. Il connecte les 400 puits du Djebel As Sawda à Ash Shuwayrif où il se sépare en deux tronçons vers Misourata et Tripoli.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Bisson J., (2003), *Mythes et réalités d'un désert convoité, le Sahara*, Paris, L'Harmattan.
- Morel A., (2006), « Comprendre les déserts », in *Le livre des déserts* (Doucey B. éd), Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins ».
- Mainguet M., (2003), *Les pays secs. Environnement et développement*, Paris, Ellipses.
- Petit-Maire N., (2002), *Sahara. Sous le sable... des lacs. Un voyage dans le temps*, Paris, CNRS éditions.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Bied-Charreton M., (2009), *Sécheresse, désertification et développement en Afrique*, cours, université de Saint-Quentin-en-Yvelines : [http://www.cndp.fr/crdp-rouen/images/stories/le-havre/pdf/afrique/texte\\_integral\\_desertification.pdf](http://www.cndp.fr/crdp-rouen/images/stories/le-havre/pdf/afrique/texte_integral_desertification.pdf)
- Comité Scientifique Français de la Désertification : [www.csf-desertification.org](http://www.csf-desertification.org)
- Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) : [www.cilss.bf](http://www.cilss.bf)
- Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification : [www.unccd.int](http://www.unccd.int)
- FAO, (1993), *Développement durable des terres arides et lutte contre la désertification* : [www.fao.org/docrep/v0265f/v0265f00.htm#Contents](http://www.fao.org/docrep/v0265f/v0265f00.htm#Contents)
- FIDA : [www.ifad.org/pub/factsheet/desert/f.pdf](http://www.ifad.org/pub/factsheet/desert/f.pdf)
- Greenfacts, (2005), *Écosystème et bien-être humain, synthèse sur la désertification* : [www.millennium-massessment.org/documents/document.797.aspx.pdf](http://www.millennium-massessment.org/documents/document.797.aspx.pdf)
- International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT) : [www.icrisat.org](http://www.icrisat.org)
- PNUE, (2008), *Afrique. Atlas d'un environnement en mutation* : [www.unep.org/dewa/africa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa\\_Atlas\\_Full\\_fr.pdf](http://www.unep.org/dewa/africa/AfricaAtlas/PDF/fr/Africa_Atlas_Full_fr.pdf)
- PNUE, (2010), *Afrique : atlas de l'eau* : [www.zaragoza.es/contenidos/medioambiente/onu/340-fre.pdf](http://www.zaragoza.es/contenidos/medioambiente/onu/340-fre.pdf)

# « L'ENCLAVEMENT EMPÊCHE LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »

GÉRAUD MAGRIN ET OLIVIER NINOT<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** barrière saharienne, commerçants, décentralisation, entrepreneurs, frontières pénalisantes, industrialisation, pauvre, richesses naturelles, surpeuplement, téléphone mobile et Internet, urbanisation galopante

Avec la mondialisation<sup>2</sup>, tout ce qui empêche l'insertion des économies dans le système mondial semble une contrainte. Dès 1776, Adam Smith signale le rôle de la géographie dans la croissance. En 2009, la Banque mondiale (re)découvre cette dimension en affirmant que l'Afrique doit, pour se développer, agir sur les « 3D » (densité, distance, division), en surmontant les distances par les transports, les divisions institutionnelles par l'intégration régionale, la dispersion du peuplement par la concentration des activités dans les espaces les mieux connectés à l'extérieur... Ainsi, les distances vis-à-vis des nœuds de transport (grands ports, hubs<sup>3</sup> aériens), les réseaux de mise en relation et l'efficacité de leur utilisation<sup>4</sup> renforcent ou aggravent les difficultés des relations avec l'extérieur, proche ou lointain. L'enclavement d'un territoire traduit sa fermeture fonctionnelle, son isolement historique et actuel, freinant les échanges et pesant sur la valorisation de ses potentialités.

La compacité du sous-continent africain et le découpage frontalier interdisent à 16 pays d'avoir accès à la mer : 20% de la population seulement se trouve à moins de 100 km du littoral<sup>5</sup> ! À l'intérieur de pays disposant de « fenêtres maritimes » (RD du Congo, Soudan), de vastes zones sont mal desservies. Les infrastructures de communication sont dans l'ensemble très insuffisantes par rapport aux besoins. Aux obstacles naturels à la circulation qui enchérissent la construction du kilomètre de route bitumée ou son entretien s'ajoutent l'insécurité politique et une gestion erratique des systèmes de transport (chemins de fer, compagnies aériennes<sup>6</sup>).

L'enclavement apparaît ainsi tantôt comme une cause, tantôt comme une des conséquences du sous-développement.

L'enclavement dans toutes ses dimensions. L'Éthiopie n'a pas accès à la mer par suite de la création de l'Érythrée en 1993 ; elle s'était trouvée coupée du monde chrétien lors de l'expansion islamique. L'État impérial amhara s'est construit dans une culture de l'isolement. De même, le Soudan du Sud s'est constitué en 2011 contre le Soudan, en dépit de la menace d'isolement que

...  
lui font courir ses infrastructures d'exportation pétrolière orientées vers Port Soudan : les voies du désenclavement sont à construire *via* d'autres pays (Ouganda, Kenya). *A contrario*, les États du Sahel, tout aussi enclavés, comme le Burkina Faso ou le Niger, sont profondément arrimés aux États côtiers comme la Côte d'Ivoire ou le Nigeria (migrations, échanges), si bien qu'ils subissent le contrecoup des soubresauts de ces pays. L'Afrique du Sud a, elle aussi, sa périphérie d'États « satellites » enclavés (Botswana, Lesotho, Swaziland, Malawi, etc.). Enfin, le découpage colonial de Berlin a pu isoler une fraction du territoire national, comme le Cabinda de l'Angola, ou enchâsser un territoire étatique dans un autre, comme la Gambie au sein du Sénégal. Au plan local, des populations ont développé une culture obsidionale à la suite de leur confinement dans des milieux ingrats (montagnards ou peuples de l'eau d'Afrique de l'Ouest ; « *native reserves* » des colonies de peuplement d'Afrique orientale ou australe ou de l'apartheid sud-africain). L'isolement, subi ou recherché, est donc un phénomène pluridimensionnel relevant tout autant de la construction récente des États-nations que de leur passé précolonial.

## Enclavement et cercle vicieux du sous-développement

Sous-développement et enclavement se corrént assez bien puisque nombre de pays les moins avancés sont des États enclavés. Les effets de cette situation sont conséquents sur le plan macro-économique : les PIB des pays enclavés africains s'élevaient en moyenne en 2013 à 2,55 milliards de dollars US contre 10,7 pour les autres pays<sup>7</sup>.

L'enclavement se répercute sur les prix, le transport constituant en moyenne 15 à 20% du prix des marchandises importées dans les pays enclavés du continent. Il renchérit particulièrement le coût de l'énergie, un des principaux freins à la compétitivité économique africaine. Non seulement la distance augmente les coûts par unité transportée, mais le passage de frontières, les multiples prélèvements licites et illicites qui ponctuent les routes internationales, la longueur des délais d'acheminement (4 à 9 jours en moyenne), sont autant de facteurs de surcoût pesant sur la consommation et handicapant les exportations des pays enclavés.

Des taux d'urbanisation généralement faibles expriment aussi ce retard économique : inférieurs à 25% en moyenne pour les 16 pays enclavés, ces taux avoisinent les 45% pour les autres États du continent<sup>8</sup>. Ces économies entravées, offrant peu d'opportunités, expliquent en partie le nombre des migrants internationaux originaires des régions enclavées telles que le pays mossi au Burkina ou la haute vallée du Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal).

Enclavement et marginalité cumulative : la République centrafricaine (RCA). La RCA illustre de manière tragique la manière dont l'enclavement contribue sur le temps long au cercle vicieux du sous-développement. Avant la colonisation, il s'agissait d'un espace peu peuplé, ponctionné à la fois par la traite occidentale pratiquée par les royaumes peuls du Cameroun actuel et par les marchands d'esclaves soudanais. Sous-peuplement et enclavement y rendirent la colonisation difficile et le choc colonial très brutal : la mise en place de compagnies concessionnaires coupables

...

de nombreuses exactions (1898-1930), la mobilisation forcée de main-d'œuvre pour le portage du matériel à destination du Tchad et la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934), la culture forcée du coton... avaient notamment pour enjeux de surmonter la distance et l'absence de moyens modernes de communication. Ils eurent pour conséquence de dépeupler encore davantage des espaces quasi vides, et de fragiliser à l'extrême des sociétés vulnérables. Le demi-siècle d'indépendance fut caractérisé par une instabilité politique chronique et la difficulté de construire un État. Depuis 20 ans, ce pays offre un rare exemple de délitement économique et politique, aggravé par les violences importées de grands pays voisins (RD du Congo, Ouganda, Tchad, Soudan). En RCA, l'enclavement apparaît ainsi comme une dimension historique de la spirale du sous-développement. Une sinistre ironie voit le pays dont le nom affirme la centralité s'enfoncer comme une marge ultime de la mondialisation.

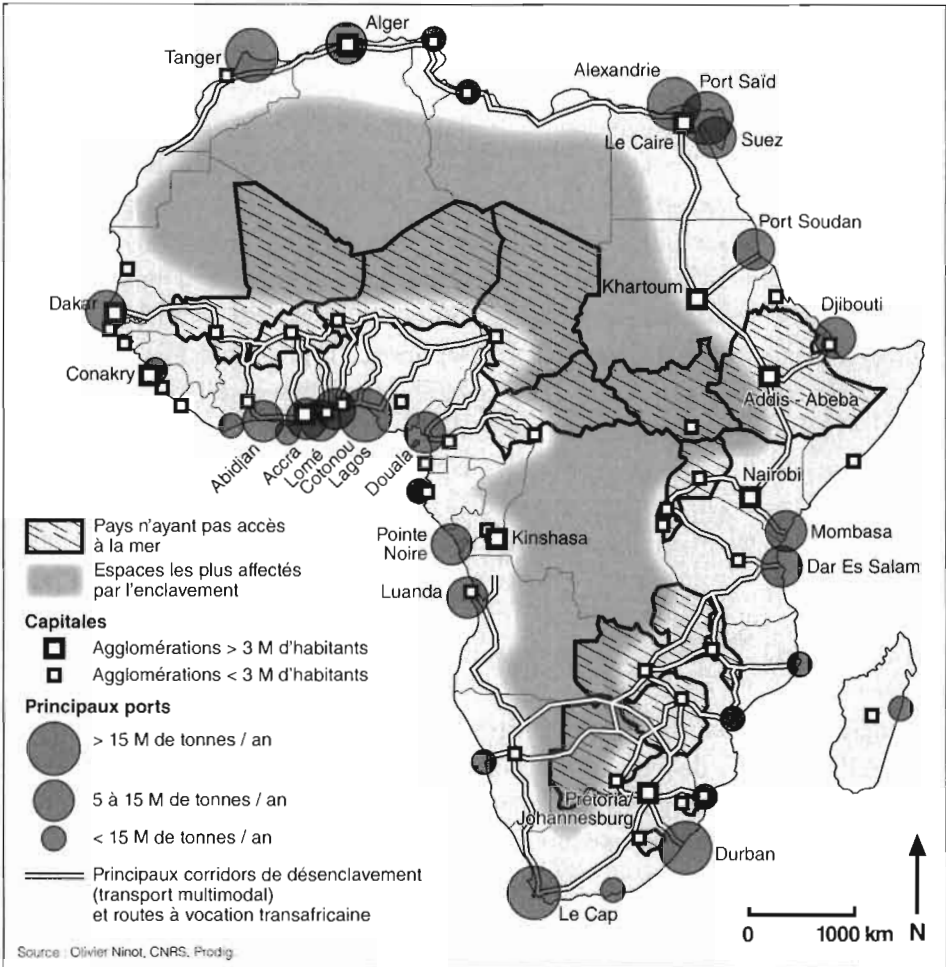
Enfin, la diagonale des conflits africains, qui court depuis les confins sahélo-sahariens (de la Mauritanie au Niger) jusqu'à l'Afrique des Grands Lacs en passant par le bassin du lac Tchad (Darfour soudanais, Tchad, Bornou nigérian, RCA), correspond dans une large mesure à des zones enclavées, zones grises à l'écart des moyens modernes de communication et du contrôle des États, propices aux conflits interethniques ou interconfessionnels. Leur intégration à la mondialisation se réalise alors par les trafics et par le terrorisme. Inversement, l'exemple de la Somalie, qui ne se relève pas de l'effondrement de son État en 1991, montre bien que les territoires enclavés n'ont pas le monopole de l'anomie politique.

### L'enclavement recule

Les dynamiques démographiques, économiques et diplomatiques contemporaines voient cependant l'enclavement reculer en Afrique, ce qui semble plutôt favorable en termes de développement.

Ainsi, la densification démographique et urbaine, qui traduit l'ampleur de la croissance démographique et de la poussée urbaine du continent, réduit la distance aux lieux de connexion et aux réseaux d'échanges que représentent les villes. Dans bien des régions d'Afrique, la contrainte structurelle représentée par une «géographie en archipel», comme l'écrivait René Dumont en 1962 – des pôles démographiques séparés par des vides importants – s'estompe. L'Afrique n'avait aucune ville de plus d'un million d'habitants en 1960, elle en a 38 en 2010; en Afrique de l'Ouest, la distance moyenne entre villes de plus de 10 000 habitants est passée de 110 à 33 km entre 1950 et 2000<sup>9</sup>.

De même, les progrès des infrastructures paraissent pouvoir catalyser des dynamiques d'intégration multiformes au système mondial. La construction d'infrastructures est considérée comme l'un des principaux moteurs de la croissance par les grands bailleurs de fonds internationaux<sup>10</sup>. Depuis le milieu des années 2000, plusieurs grands programmes d'investissements nationaux et internationaux s'y consacrent,



### Pays et territoires enclavés.

parfois en relation avec les investissements massifs de grands groupes internationaux (Maersk ou Bolloré par exemple) dans les ports et l'exploitation des réseaux ferrés. Parallèlement, la construction d'infrastructures routières ou ferroviaires fait partie des contreparties accordées par la Chine en échange du droit d'exploiter des ressources naturelles africaines, comme en Angola, au Nigeria, en RD du Congo. La rivalité entre anciens partenaires occidentaux et puissance émergente chinoise se traduit par une augmentation des investissements dans les infrastructures. La densification du réseau routier a donc beaucoup progressé sur l'ensemble du continent au cours des dernières décennies<sup>11</sup>, même si d'un pays à l'autre, de fortes inégalités subsistent.

L'efficacité des dispositifs logistiques permettant de désenclaver les pays n'ayant pas accès à la mer s'est donc accrue : baisse des coûts de transport, fluidification

des trafics, sécurisation des acheminements, accélération des rotations des véhicules et des conteneurs. Cette dynamique rend compte pour partie de l'attractivité nouvelle de certains pays africains. Ainsi de l'Éthiopie : main-d'œuvre peu coûteuse et marché intérieur émergent (97 millions d'habitants en 2014, 188 en 2050?), urbanisation rapide, facilités fiscales, énergie disponible à bas prix grâce à d'opportuns équipements hydroélectriques, amélioration des relations routières internes et externes, modernisation de l'aéroport d'Addis-Abeba, en font une des frontières africaines de l'investissement international (agriculture, industrie).

L'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication est l'autre clé majeure d'émancipation de l'enclavement. La progression du taux d'équipement est spectaculaire : entre 2005 et 2012, le nombre de téléphones mobiles pour 100 habitants serait passé de moins de 10 à plus de 50 dans les pays enclavés et de moins de 20 à plus de 75 pour les autres pays<sup>12</sup>. Ainsi, pour le commerçant ambulancier du Sénégal, le berger massaï de Tanzanie ou encore le chauffeur de taxi sud-africain, le téléphone portable est devenu un outil indispensable de gestion de la distance : son utilisation comme moyen de paiement et de transfert d'argent progresse rapidement, dans des milieux faiblement bancarisés. La connectivité augmente partout. Alors, le développement est-il au bout du tunnel ?

### Désenclavement, pauvreté et inégalités

Ces dynamiques de réduction des distances et d'intégration aux marchés n'ont pas des effets univoques sur le développement des territoires. D'une part, parce qu'il ne suffit pas de construire des routes pour créer de l'échange et que l'échange n'est pas toujours synonyme de production de richesse. Le constat dressé par Dawson et Barwell (1993) est toujours d'actualité : *roads are not enough!* D'autre part, parce que ces dynamiques d'intégration sont inégales d'un territoire à l'autre et qu'elles ne profitent pas de manière égale à tous. Même dans les espaces les mieux connectés, les personnes les plus pauvres n'ont généralement guère accès aux services de transport et de communication modernes ni aux opportunités qui y sont associées.

À l'échelle des agglomérations métropolitaines, les investissements dans les transports renforcent la centralité des quartiers les plus compétitifs, tout en développant leurs atouts dans la compétition mondiale, mais accroissent la marginalité des quartiers non reliés. À Johannesburg, l'interurbain « Gautrain » inauguré pour la Coupe du Monde 2010 relie le centre ville à Pretoria en passant par les nouveaux quartiers d'affaires de Sandton. Il ne dessert pas encore les nouveaux quartiers pauvres de la périphérie sud de l'agglomération, qui se retrouvent loin des bassins d'emploi.

En milieu rural non plus, l'intégration au marché par les transports ne garantit pas l'accumulation. Le bassin arachidier sénégalais s'est constitué depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au centre ouest du pays, autour de cette culture d'exportation. Le

peuplement et le réseau urbain se sont organisés autour des dispositifs de collecte et d'exportation, à travers un dense réseau de chemin de fer, de routes, de villes escales et de bourgs abritant des marchés hebdomadaires. Après 130 ans, ce bassin présente les taux de pauvreté et d'émigration parmi les plus élevés du pays. La spécialisation extravertie s'est révélée appauvrissante.

Quant aux corridors de transport internationaux, s'ils permettent le désenclavement des pays n'ayant pas accès à la mer, ils s'accompagnent parfois d'effets tunnels désastreux comme c'est le cas en Côte d'Ivoire. Depuis la concession de l'exploitation du chemin de fer reliant Abidjan à Ouagadougou au groupe Bolloré, les trafics se sont intensifiés et spécialisés. Plus de 80 % du chiffre d'affaires de l'exploitant se réalise entre les deux pôles (1 million de tonnes/an). Revers de la médaille : la plupart des gares entre Ouagadougou et Abidjan ont été fermées et l'offre de transport de voyageurs a été réduite. Les espaces ruraux éloignés des routes et dépendants du rail ont basculé dans une situation nouvelle d'enclavement<sup>13</sup>.

Enfin, aux effets tunnels s'ajoutent les logiques d'enclaves : les investissements étrangers pour extraire les ressources naturelles et les exporter ne désenclavent que la ressource exportée, pas les territoires d'où elle est issue. L'exploitation pétrolière *on shore* en est l'archétype : les oléoducs (au Soudan, au Tchad, en Ouganda...) ne désenclavent guère les régions de production.



Densification démographique et urbaine d'un côté, investissements mondialisés et innovations technologiques de l'autre, réduisent globalement l'enclavement en Afrique. Ces dynamiques s'accompagnent d'inégalités territoriales accrues, tout en élargissant globalement les possibilités de développement du continent.

#### NOTES

1. Rédigée par Géraud Magrin en 2005, cette IR a été actualisée et revue en 2015 par Géraud Magrin et Olivier Ninot, géographes, Université de Paris 1/CNRS.
2. Mise en relation réelle ou virtuelle accélérée des différentes parties du monde, via la libéralisation des échanges de biens, d'idées ou d'humains (migrations).
3. Aéroports d'interconnexion permettant de récupérer les voyageurs de lignes secondaires pour les redistribuer sur une gamme très large d'autres lignes d'une compagnie ou réseau de compagnies.
4. Il faut distinguer la *difficulté d'accès* à un espace donné (franchissements d'obstacles naturels) des *moyens* de communication mis en œuvre (qualité et longueur des routes, réseau téléphonique), de la capacité économique et organisationnelle à mettre en place un *système* de transport (compagnies routière, aérienne ou ferroviaire). Construire une route ne suffit pas à susciter un trafic régulier ; il faut des entrepreneurs pour créer un système de transports doté d'une logistique régulée et entretenue. Si bien que l'on voit de bonnes routes sous-utilisées et de mauvaises sur-utilisées...

5. Bloom D.E., Sachs J.D., (1998), «Geography, Demography, and Economic development in Africa», *Brokings Papers on Economic Activity*, 2, *Brokings Institutions*, pp. 207-295. Les 16 pays isolés représentent 8,6 millions de km<sup>2</sup> avec 30% des Subsahariens. Ils se répartissent entre Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina Faso, Niger), Afrique centrale (RCA, Tchad, Soudan du Sud), hautes terres (Éthiopie Burundi, Rwanda, Ouganda, Malawi) et Afrique australe (Lesotho, Swaziland, Botswana, Zambie et Zimbabwe).
6. À l'exception notable de compagnies comme Air Mauritius, Ethiopian Airlines et South African Airways...
7. OCDE, (2014), *Perspectives économiques en Afrique*.
8. *Ibid.*
9. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2005), *Atlas régional des transports et des télécommunications dans la Cedeao*.
10. Agence Française de Développement, Banque mondiale, (2010). *Infrastructures africaines. Une transformation impérative*, Paris, AFD, Washington, Banque mondiale.
11. Lombard J., Ninot O., (2010), «Connecter et intégrer: les territoires et les mutations des transports en Afrique», *Bulletin de l'association des géographes français*, 1, pp. 69-86.
12. OCDE, (2014), *op. cit.*
13. Dagnogo F., Ninot O., Chaléard J.-L., (2012), «Le chemin de fer Abidjan-Niger: la vocation d'une infrastructure en question», *EchoGéo*, n° 20.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Chêneau-Loquay A., (2010), «La révolution des TIC: du téléphone à Internet», *Bulletin de l'association des géographes français*, 1, pp. 87-104.
- Dawson J., Barwell I., (1993), *Roads are not enough: New perspectives on rural transport planning in developing countries*, London, Intermediate Technology Publications.
- De Brie J., Steck B., (2001), «L'enclavement, réévaluation théorique et application à l'Afrique de l'ouest», *L'Espace géographique*, n° 1, pp. 26-36.
- Lombard J., Ninot O., (2010), «Connecter et intégrer: les territoires et les mutations des transports en Afrique», *Bulletin de l'association des géographes français*, 1, pp. 69-86.
- Losch B., Magrin G., Imbernon J., (dir.), (2013), *Une nouvelle ruralité émergente. Regards croisés sur les transformations rurales africaines*, Montpellier, CIRAD, NEPAD, ([http://issuu.com/cirad/docs/atlas\\_nepad\\_version\\_fran\\_aise\\_mai\\_](http://issuu.com/cirad/docs/atlas_nepad_version_fran_aise_mai_)).

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Banque mondiale, (2009), *Repenser la géographie économique, rapport sur le développement dans le monde*: <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2009/Resources/4231006-1225840759068/Overview-French.pdf>
- OCDE, (2015 et suiv.), *Perspectives économiques en Afrique*: [www.africaneconomicoutlook.org/fr/](http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/)

# « L'ACCAPAREMENT DES TERRES ARABLES PAR DES INVESTISSEURS VA PERMETTRE DE RÉPONDRE À LA DEMANDE ALIMENTAIRE »

GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture archaïque, agriculture manuelle, autochtonie, éleveurs contemplatifs, enclavement, irrigation, jeunes, nourrir les villes, organisations paysannes, pauvre, Plantes Génétiquement Modifiées, richesses naturelles, terres neuves

En 2008, la flambée des prix alimentaires<sup>2</sup> – et les émeutes de la faim qui ont suivi – ont fait prendre conscience de la rareté des terres arables pour nourrir 9 milliards de personnes et plus en 2050. Cela a induit un changement de paradigme dans le marché alimentaire mondial et le retour à des politiques de « souveraineté alimentaire » dans les pays les plus libéraux. Avec la crise financière dite des *subprimes*<sup>3</sup>, tous les gestionnaires de fonds ont été amenés à reconsidérer la terre comme un « bien réel » à forte valeur marchande et que l'Afrique subsaharienne avait en abondance – contrairement au Moyen-Orient et à l'Asie peuplée – pour y cultiver des aliments pour les humains et les animaux, mais aussi faire pousser des biocarburants pour répondre aux besoins énergétiques toujours plus importants. Alors que le sous-continent souffre de la faim, ses terres sont convoitées pour produire plus pour alimenter les clients les plus exigeants de la planète et sont ainsi valorisées comme placement financier. Cette ruée vers les terres subsahariennes est-elle une stratégie « gagnante-gagnante » de nature à augmenter substantiellement la production alimentaire et à répondre aux besoins subsahariens ?

## Un accaparement difficile à mesurer favorisé par les agences de développement<sup>4</sup>

Le phénomène d'accaparement est difficile à mesurer car de nombreuses transactions se déroulent dans le plus grand secret. Difficile également de connaître l'origine des capitaux. Bien que mondiale, la ruée sur les terres touche l'Afrique de manière privilégiée avec 80 à 160 millions d'ha annoncés entre 2001 et 2011<sup>5</sup>. Les acquisitions qui ont connu un pic en 2009 visent souvent des terres irrigables à proximité

d'infrastructures aux sols de fertilité faible ou moyenne. Parmi les pays les plus touchés, on trouve les deux Soudan, l'Éthiopie, le Mozambique, la Tanzanie, Madagascar, la Zambie et la République démocratique du Congo.

Cette colonisation agraire diffère des spoliations coloniales. En s'accaparant des terres à grande échelle (*land grab*) avec l'accord des États, les financiers-investisseurs internationaux et locaux, cherchent à utiliser l'ensemble des potentialités pour produire du profit dans un cadre juridique et économique optimal.

Des centaines de milliers d'ha ont été loués ou achetés en toute opacité, ce qui a conduit à l'expropriation de petits paysans dans des pays peu peuplés (Angola, Soudan ou RD du Congo), mais aussi dans les pays très peuplés comme l'Éthiopie, l'Ouganda ou le Malawi. Les investisseurs ont bénéficié de législations foncières accommodantes et de prix cassés à la location ou à la vente ainsi que d'une taxation ridicule à l'entrée ou à l'exportation. Les réglementations fiscales, sociales et environnementales ont été amoindries et les investisseurs ont été sécurisés dans le cas d'expropriation de la part de l'État « hôte ».

Les encouragements à s'ouvrir aux investisseurs privés pour rendre l'agriculture compétitive sont venus des agences d'aide, notamment de la Banque mondiale. La privatisation des terres a été inscrite dans la loi permettant la délivrance de titres pour les domaines loués ou cédés sur une longue durée même si cela est en contradiction avec les droits fonciers historiquement établis et la superposition des différents droits d'usage. Des droits de propriété intellectuelle ont été attribués aux obtentions végétales, ce qui n'empêche pas certains projets d'afficher des préoccupations écologiques et sociales.

Au nom du développement, l'accaparement des terres est financé notamment par le G8 – qui a créé une *nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition* en 2012 – ou la Banque Africaine du Développement. Que représentent cependant les engagements de ces entreprises et quelle valeur donner aux études préalables à l'exploitation ? Présentée comme favorable à toutes les parties prenantes, cette nouvelle colonisation perturbe inévitablement les écosystèmes et nombre de ces projets favorisent l'exportation de biocarburants ou d'aliments, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire.

### **Des accaparements aux motivations éloignées de la sécurité alimentaire africaine<sup>6</sup>**

Les réserves de terres arables subsahariennes ont attiré pléthore de financiers, des fonds de retraite et souverains aux investisseurs privés locaux comme internationaux. À côté des négociants céréaliers voulant s'assurer le contrôle d'une production rentable, on trouve des États comme l'Arabie Saoudite qui cherche à s'assurer une « autosuffisance délocalisée » en produisant des céréales sur les terres d'autres pays. On y voit aussi des producteurs d'agro carburants, des fondations

religieuses et universitaires, mais aussi des fonds de retraite soucieux d'investissements rentables et « responsables » Enfin, les anciennes plantations coloniales de palmiers à huile ou d'hévéas retrouvent une nouvelle jeunesse. L'agriculture contractuelle – les plantations villageoises associées à l'usine de la compagnie qui transforme et commercialise – se voit adoubée dans le cas du palmier à huile en RD du Congo, ou des fleurs coupées au Kenya.

Chaque acteur cherche en Afrique une solution à des problèmes éloignés de la sécurité alimentaire subsaharienne : autosuffisance alimentaire pour les pays peu dotés en terres, fécondité insuffisante pour financer les retraites ou diversification des risques pour les fonds souverains, etc. Nouveauté : on se réfère volontiers à la gamme des normes éthiques et écologiques édictées par la « société civile ». Les acquéreurs de terres béninois, hommes politiques comme hommes d'affaires étrangers (saoudiens, libanais, italiens, chinois et nigériens)<sup>7</sup> cultivent du jatropha<sup>8</sup> pour la fabrication du biodiesel sur des superficies variant entre 2 500 à 200 000 ha dans le cadre de transactions sous seing privé.

Après avoir été un exportateur de blé, l'Arabie saoudite cherche à investir à l'étranger en 2008 pour ne pas surconsommer l'eau nationale<sup>9</sup>. L'Éthiopie proche, accueillante aux capitaux internationaux et château d'eau de la corne de l'Afrique fut tout de suite visée. La location annuelle d'un hectare s'élève à 1 € dans la région de Gambella où se trouvent les 438 000 ha de la Karuturi et Saudi Star. Bénéfices pour l'Éthiopie : augmentation des réserves de change, création d'emplois et transfert de technologies. Résultat : les importations de matières premières agricoles de base ont explosé.

Au Mozambique, depuis 2006, la coopérative agricole française Tereos (Beghin Say)<sup>10</sup>, qui contrôle à 75 % la Companhia de Sena réhabilite une sucrerie. C'est un « centre de profit » pour cette coopérative dégrevée d'impôts et de taxes sur les dividendes rapatriés quand les ouvriers reçoivent 50 € euros/mois et que de nombreux problèmes écologiques et sociaux se posent... À côté, ce pays accueille la fondation mozambicaine Malonda<sup>11</sup> soutenue par l'agence suédoise de développement qui plante des pins et eucalyptus dans la province de Niassa avec la promesse de profits élevés et d'emplois de manœuvres. N'y ayant pas associé les villageois, dans l'impossibilité de pratiquer leur polyculture dans les terres concédées, la fondation se heurte à leur opposition : incendies, destructions des pépinières, arrestations. Ces projets veulent exporter des arbres certifiés FSC<sup>12</sup>, approvisionner les marchés asiatiques de la pâte et du bois et stocker et vendre le carbone.

### Les mythes qui valorisent cet accaparement<sup>13</sup>

Cet accaparement foncier est justifié par différents arguments, une prospective alarmiste et une vision négative des conditions subsahariennes de production.

Si la faiblesse des rendements – à la surface plus qu'à la journée de travail – des principales cultures paysannes subsahariennes est établie, les estimations des terres cultivables disponibles sont sujettes à interprétation. On avance aussi que les régimes fonciers subsahariens produiraient de l'insécurité, interdisant l'investissement et que la culture industrielle pure et continue serait plus productive qu'une polyculture souvent manuelle – avec ou sans jachère – sans prendre en compte les équilibres écologiques et la biodiversité. L'attribution de concessions foncières de grande taille repose sur un pouvoir politique qui n'a pas nécessairement de légitimité pour le faire sans consultation si bien que les accaparements fonciers donnent lieu à des expulsions brutales, à des compensations sous-évaluées et non versées quand des régimes corrompus sévissent. Au mieux, des expertises locales et étrangères sont réalisées, quand il y a un sérieux souci.

**Plaidoyer de la Banque mondiale pour la grande agriculture dans l'Afrique des savanes<sup>14</sup>.** Au Mozambique, 3,9% seulement de terres arables de la savane sont cultivées par des petites exploitations de 1,7 ha. En Zambie, 15% des 420 000 km<sup>2</sup> de sols exploitables sont cultivés. Au Nigeria, 30% de la même zone agro-écologique est mise en valeur. Dans les trois cas, toujours selon la Banque mondiale, les densités sont inférieures à la moyenne nationale pour des raisons historiques et sanitaires, mais la fertilité des sols est suffisante. Pas de politiques agricoles : biais urbain d'élites prédatrices et économie administrée justifient l'appel aux investisseurs. Pourtant, l'offre alimentaire suit la croissance de la population et à moins de 50 US dollars, pas de marché pour les agro-carburants. Toutefois, pour étendre les cultures, l'État est requis pour assainir et construire des infrastructures lourdes, très coûteuses.

On estime les terres disponibles, hors forêt et aires protégées, à partir des qualités des terres et en fonction des cultures céréalières dominantes. Il s'agit de répondre aux besoins subsahariens de 2050 et à ceux – considérables – de l'Asie et du Moyen Orient. Actuellement, il y aurait 230 millions d'ha cultivés pour un total cultivable de l'ordre d'un milliard d'ha et si les 600-700 millions d'ha de surfaces supplémentaires l'étaient en culture pluviale (non irriguée) avec un rendement céréalier de 1,2 t/ha pour l'alimentation humaine directe, cela ne comblerait nullement le déficit alimentaire asiatique et moyen oriental en 2050, même avec l'appoint de l'Amérique latine. L'augmentation des rendements par utilisation de l'irrigation est donc une nécessité. Et ceci ne comprend pas la couverture du déficit énergétique par rapport aux besoins et l'évolution vers une alimentation moins végétarienne. De plus, les zones de savane et tropicales humides d'Amérique Latine et d'Afrique sont particulièrement convoitées en raison de leurs rendements en biomasse<sup>15</sup>.

L'intérêt foncier des grands investisseurs est donc présenté comme une occasion à saisir pour faire face aux pénuries alimentaires et de pétrole en faisant valoir des arguments écologiques – rareté des ressources non renouvelables et changement climatique. La terre ici n'est définie que par sa seule valeur d'usage économique tout

en oubliant qu'il y aura encore plus de 500 millions de ruraux en 2050 en Afrique subsaharienne.

### Seul, l'agrobusiness peut nourrir le monde et l'Afrique en se débarrassant d'un droit foncier archaïque<sup>16</sup>

D'immenses surfaces de terres sont sous-utilisées ou vacantes, marginales ou dégradées, dans des zones inhabitées ou peu denses. Leur exploitation industrielle intensive se transformerait en revenus et emplois. Faute de « révolution verte » et à défaut d'irrigation, cette agriculture paysanne « paresseuse » s'est surtout traduite par une extension des surfaces cultivées en culture pluviale et dans les bas-fonds entraînant des pertes de potentialités (surpâturage, dégradation des sols, etc.).

Dans le droit foncier dit coutumier, peuvent coexister sur un même espace, des droits de passage et de pacage d'animaux, d'exploitation agricole, de chasse et de prélèvement de bois ou de cueillette, chaque droit étant détenu par plusieurs individus ou groupes pour des périodes différentes. Ce pluralisme juridique – en permanence négocié – entraîne une insécurité foncière pour ceux qui n'ont pas de titres officiels, dans la mesure où leurs droits peuvent être remis en cause au nom de la loi. Les droits coutumiers préexistants sont tolérés, mais restent non cessibles et susceptibles d'être révoqués sur décision de l'État. Jugés comme fondamentalement archaïques par les élites et les institutions de développement comme la Banque mondiale, ces droits ne sont préservés que si la population les défend.

Faire du riz industriel dans la haute vallée de la Bénoué pour l'exporter<sup>17</sup>. En 2012, l'entreprise Dominion Farms s'est vue octroyer en catimini 30 000 ha dans un projet public Upper Benue River Basin Development Authority (Nigeria) pour réaliser de la riziculture irriguée à grande échelle dans le Taraba State. Les terres attribuées entraient dans les cycles de vie de 40 000 agriculteurs et pasteurs locaux non consultés. La compagnie a signé avec le ministère fédéral de l'Agriculture et le gouverneur de l'État pour obtenir des terres cédées en 1978 au projet par les communautés. L'État avait mis en place infrastructures et facilités. Dominion Farms veut exporter du riz ailleurs : des compensations financières aux communautés flouées suffiront-elles à faire revenir le calme ?

Cette idée fixe conduit les États à appliquer le droit à la propriété privée ou à attribuer des terres par des baux de longue durée à des opérateurs nationaux ou internationaux. Or, 45 % des terres faisant l'objet d'une transaction sont des terres déjà cultivées et, dans bien des cas, les aliments qui y sont produits font l'objet d'une culture tout aussi extensive que celle des petits producteurs démunis, si bien que la contribution des investisseurs à la sécurité alimentaire et à l'alimentation urbaine reste très limitée quand celle-ci est destinée au marché local. Les mobilisations paysannes sur le foncier permettront-elles de contrer ou d'amender cette privatisation foncière ? Pour beaucoup de décideurs, seul l'agrobusiness pourra

nourrir le monde en 2050. Ce phénomène risque d'entraîner la disparition d'une agriculture paysanne – qui n'a pas démerité – luttant contre la faim en milieu rural, qu'il sera impossible de ressusciter ensuite.



Que faire pour augmenter les investissements dans l'agriculture et améliorer l'autosuffisance alimentaire? 21 % des terres agricoles cultivables au Bénin sont utilisées. Doit-on faciliter l'entrée d'investisseurs étrangers dans la production agricole ou favoriser le développement des exploitations agricoles familiales?

L'accapement des terres pose bien des questions. La plus importante est politique et non technique comme on le voit dans les pays d'Afrique australe qui cherchent en 2015 à remodeler un système agraire marqué par la spoliation des terres à grande échelle: exproprier les Blancs sans compensation comme au Zimbabwe ou redistribuer les terres après les avoir achetées comme en Afrique du Sud après 1994? La terre n'est pas un facteur de production comme un autre dans les sociétés paysannes qui revendiquent, plusieurs générations après, un juste retour de leurs droits sur les terres spoliées. Qui plus est, l'exploitation familiale a un avenir dans la mesure où elle a une productivité du travail élevée et une capacité à s'ajuster au marché (quand les prix sont en baisse) infiniment plus grande que la ferme capitaliste. Plus agro-écologique, elle préservera savoirs et territoires et offrira les emplois dont ont besoin des dizaines de millions de jeunes subsahariens chaque année.

## NOTES

1. Ce nouveau texte a été élaboré par Georges Courade en 2015.
2. Voir le *Food Price Watch* de la Banque mondiale; Roux N., (2013), *La volatilité des marchés mondiaux des matières premières agricoles et l'évolution des prix à la consommation de l'alimentation en France* ([www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/dgccrf/documentation/dgccrf\\_eco/dgccrf\\_eco12.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/dgccrf/documentation/dgccrf_eco/dgccrf_eco12.pdf)); OCDE, (2008), *La hausse des prix alimentaires, causes et conséquences* ([www.oecd.org/fr/echanges/echanges-agricoles/40926060.pdf](http://www.oecd.org/fr/echanges/echanges-agricoles/40926060.pdf)).
3. Liée à la manipulation spéculative généralisée des emprunts immobiliers d'Américains peu solvables.
4. Voir les évaluations suivantes: Land matrix (Rome), GRAIN (Barcelone), The Oakland Institute (Seattle), IIED (Londres), l'IPPRI (New York), la Banque mondiale et la FAO.
5. Anseeuw W. *et al.*, (2012), *Land Rights and the Rush for Land, Findings of the Global Commercial Pressures on Land Research Project*, Rome, IIED-CIRAD – International land Coalition.
6. Brun M., (2013), *Transformations agricoles et stratégies d'influence: quelle lecture des investissements fonciers saoudiens en Éthiopie?* Paris, Ifri; Oakland Institute, (2011), *Understanding Land Investment Deals in Africa: Country Report Ethiopia*, Seattle USA; Stiene A., (2013), «Terres volées d'Éthiopie», *Le monde diplomatique*, décembre, p. 18.
7. Gbaguidi L., (2010), *Achat/Accapement des terres en Afrique: opportunités ou menaces? Cas du Bénin en Afrique de l'Ouest*: [www.fondation-farm.org/zoe/doc/foncier\\_benin.pdf](http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/foncier_benin.pdf).

8. Le *Jatropha curcas* est une euphorbiacée toxique qui pousse sur des sols marginaux en climat semi-aride (haies) et au rendement décevant. Son huile fournit du biodiesel, mais la plupart des investissements dans le *Jatropha* ont été réalisés sans connaissances scientifiques suffisantes.
9. GRAIN, (2012), *Squeezing Africa Dry: Behind every land grab is a water grab*, Barcelone, GRAIN.
10. <http://agritrade.cta.int/fr/layout/set/print/Agriculture/Produits-de-base/Sucre/Tereos-profil-d-entreprise;www.formesdufoncier.org/pdfs/Etude-Luabo.pdf>
11. Oakland Institute, (2011), *Understanding Land Investment Deals in Africa: Country report: Mozambique*: [www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI\\_country\\_report\\_mozambique\\_0.pdf](http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_country_report_mozambique_0.pdf); WRM, (2013), <http://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/mozambique-les-plantations-industrielles-darbres-promettent-des-benefices-aux-investisseurs-mais-portent-prejudice-aux-communaute>.
12. FSC: Forest Stewardship Council. Voir les 10 principes à respecter: <http://fr.fsc.org/les-principes-et-critres-fsc.184.htm>
13. Fischer G. et al., (2011), *Scarcity and abundance of land resources: competing uses and the shrinking land resource base. SOLAW Background Thematic Report – TR02*, Rome, FAO; Griffon, M., (2006), *Alimentation et énergie issue de la biomasse: disposera-t-on de l'espace et des ressources nécessaires en 2050?* Montpellier, CIRAD; Roudart L., (2010), «Terres cultivables et terres cultivées: apports de l'analyse croisée de trois bases de données à l'échelle mondiale», *NESE*, n° 34, décembre 2010, pp. 57-95.
14. World Bank, (2009), *Awakening Africa's Sleeping Giant: Prospects for Commercial Agriculture in the Guinea Savannah Zone and Beyond*, Washington, World Bank-FAO.
15. Autrement plus importants qu'en régions tempérées.
16. Mansion A., Broutin C., (2014), «Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne? Défis, acteurs et initiatives contemporains», *Le Déméter 2014*, pp. 159-180; Fondation R. Dumont, (2012), *René Dumont revisité et les politiques agricoles africaines*, Paris, GREI.
17. GRAIN, (2015), *Dominion Farms'land grab in Nigeria: Farmers in Taraba State refuse to give up their lands for massive rice plantation project backed by the G8, Taraba state Nigeria*, Centre for environmental education and development.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- AFSA, GRAIN, (2015), *Rapport remise en cause des lois foncières et semencières. Qui tire les ficelles des changements en Afrique?* Barcelone, GRAIN.
- Cotula L., (2013), *The Great African Land Grab: Agricultural Investments and the Global Food System*, Londres, Zed books.
- Merlet M., (2009), «Les phénomènes d'appropriation à grande échelle des terres agricoles dans les pays du Sud et de l'Est», *Études Foncières*, n° 142.
- Oakland Institute, (2014), *We Harvest – You Profit: African Land Ltd's Land Deal in Sierra Leone*, Seattle (USA).
- Stiene A., (2013), «Terres volées d'Éthiopie», *Le monde diplomatique*, décembre, p. 18.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Agricultural Market Information system (G20): [www.amis-outlook.org/](http://www.amis-outlook.org/)
- Consortium pour l'Agriculture de demain (réseau de 90 chercheurs africains indépendants): [www.future-agricultures.org/publications/publication-by-theme/land](http://www.future-agricultures.org/publications/publication-by-theme/land)

- Farmlandgrab (Nouvelles des luttes contre l'accaparement) : [Farmlandgrab.org](http://Farmlandgrab.org)
- Foncier et développement : [www.foncier-developpement.fr/theme/accaparements/](http://www.foncier-developpement.fr/theme/accaparements/)
- Food Price Crisis Observatory : [www.worldbank.org/en/topic/poverty/food-price-crisis-observatory](http://www.worldbank.org/en/topic/poverty/food-price-crisis-observatory)
- Hub rural : <http://hubrural.org/+--Agrobusiness-et-course-aux-terres-+.html>
- ONG GRAIN : [www.grain.org/article/categories/14-reports](http://www.grain.org/article/categories/14-reports)
- Oakland Institute : [www.oaklandinstitute.org/land-deal-brief-land-grabs-leave-africa-thirsty](http://www.oaklandinstitute.org/land-deal-brief-land-grabs-leave-africa-thirsty)
- Registre foncier international : [Landmatrix.org](http://Landmatrix.org)
- TNI Programme Justice Agraire (2013), *L'accaparement des terres : un livret* : [https://www.tni.org/files/download/laccaparement\\_des\\_terres\\_francais.pdf](https://www.tni.org/files/download/laccaparement_des_terres_francais.pdf)

---

## PARTIE 2

---

LIRE LE PASSÉ  
POUR COMPRENDRE  
LE PRÉSENT ET CONSTRUIRE  
L'AVENIR

---

## SOMMAIRE

- La traite négrière, c'est le seul fait des Européens  
SYLVAIN GUYOT TRAITE NÉGRÈRE 113
- L'esclavage n'existe plus en Afrique !  
JEAN-CLAUDE BRUNEAU ESCLAVAGE ACTUEL 121
- Les ethnies ont une origine précoloniale  
JEAN-CLAUDE BRUNEAU ETHNIES PRÉCOLONIALES 128
- Le tribalisme explique tous les conflits armés  
MICHAEL NEUMAN ET JEAN FRANÇOIS TRANI CONFLITS TRIBAUX 135
- Les guerres d'aujourd'hui sont plus nombreuses, plus meurtrières,  
plus prédatrices et plus barbares !  
MARC-ANTOINE PÉROUSE DE MONTCLOS GUERRES 143
- Les guerres de religion déstabilisent l'Afrique  
MAUD LASSEUR GUERRES DE RELIGION 150
- Il existe un droit ancestral à la terre des communautés  
dites « autochtones »  
CLAIRE MÉDARD AUTOCHTONIE 157
- Les frontières africaines sont pénalisantes  
KARINE BENNAFLA FRONTIÈRES PÉNALISANTES 163
- Le Sahara est une barrière  
KARINE BENNAFLA ET GEORGES COURADE BARRIÈRE SAHARIENNE 170
- L'État en Afrique ne fonctionne pas  
parce qu'il est une copie de l'État occidental (ou de l'État colonial)  
JEAN-FRANÇOIS MÉDARD ÉTAT IMPORTÉ 178
- L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie  
FRED EBOKO DÉMOCRATIE ÉTRANGÈRE 185

# « LA TRAITE NÉGRIÈRE, C'EST LE SEUL FAIT DES EUROPÉENS »

SYLVAIN GUYOT<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** barrière saharienne, conflits tribaux, guerres de religion, esclavage actuel, surpeuplement

*« Vous avez dépeuplé l'Amérique et maintenant, il faut la repeupler avec des esclaves. »*  
Montesquieu.

*« Article 5: Vous livrez chaque année 360 esclaves des deux sexes qui seront choisis parmi les meilleurs de votre pays et envoyés à l'imam des musulmans. Tous seront exempts de défauts. On ne présentera ni vieillards décrépés, ni vieilles femmes, ni enfants au-dessous de l'âge de la puberté. Vous les remettrez au gouverneur d'Assouan. »<sup>2</sup>*

Umar Ibn Sharahl, Ramadhan 31/642 cité par J.-Ph. Omontunde.

Par traite négrière, il faut entendre toutes les opérations conduites autour du commerce et de la déportation de Subsahariens libres ou déjà esclaves du 7<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle – dans des conditions infrahumaines – hors de leurs lieux de résidence en Afrique subsaharienne. Cela inclut leur capture et mise en captivité dans les régions subsahariennes, les échanges commerciaux (qui valident la traite), le transport terrestre et maritime et les transferts des captifs entre les divers négriers, Africains, Européens, Arabes et leurs destinataires finaux comme les planteurs des Amériques ou les autorités du monde arabe ou indien, etc.

Sujet controversé sensible dans la « France d'Outre-mer », il reste insuffisamment documenté pour permettre une analyse sereine. Comme la traite coloniale transatlantique reste la mieux connue des traites et qu'aucune réparation n'est intervenue si ce n'est tardivement et sous forme symbolique (2001<sup>3</sup>), les descendants français des esclaves ont considéré les négriers européens comme les grands organisateurs de ce crime contre l'humanité en l'assimilant parfois à un génocide. En France, le mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes (également consacré à la traite négrière) ne date que de 2012!

Et pourtant, la traite ne fut pas qu'euro-péenne. Elle a été aussi transsaharienne, interne et orientale pendant treize siècles, impliquant entre autres, Arabes et Africains. Cette déportation de masse à travers l'Atlantique a connu son apogée entre 1740 et 1840 avec un sommet en 1829<sup>4</sup>.

### La traite transatlantique documentée et visible

La traite négrière occidentale est l'une des toutes premières formes de la mondialisation avec la découverte du Nouveau Monde par l'Europe qui se pense comme le « centre du monde » au xvi<sup>e</sup> siècle. Les Européens abordent l'Afrique par la mer alors que le sous-continent subsaharien est déjà relié depuis longtemps au monde arabo-musulman via les caravanes transsahariennes et les voies de navigation de l'océan Indien. Dans le même temps, ils découvrent l'Amérique et souhaitent la mettre en valeur via des plantations esclavagistes comme celles de São Tomé-et-Príncipe. Entre le xvi<sup>e</sup> et le milieu du xix<sup>e</sup> siècle, ils vont déporter plus de 12 millions d'Africains aux Caraïbes et en Amérique, alors peu peuplées. Destinations les plus fréquentes : la Jamaïque, Saint-Domingue, Cuba ou les Barbades (au total 33 %), les États-Unis (4 %) et surtout le Brésil (45 % surtout dans le Sud-Est, le Pernambouc ou Bahia). Une main-d'œuvre abondante est nécessaire pour cultiver tabac, sucre, coton, cacao, café, etc. Ceci débouche sur le commerce triangulaire qui consiste pour les négriers européens à échanger en Afrique des marchandises contre des esclaves ; en Amérique, ces esclaves contre des produits tropicaux ; pour enfin vendre ces derniers en Europe. Cinq nations se sont illustrées dans ce commerce qui a vu 12,5 millions de déportés<sup>5</sup>, le Portugal (47 %), la Grande-Bretagne (26 %), la France (11 %), l'Espagne (9 %) et les Pays bas (4 %).

La traite négrière semble faire la fortune de grands ports négriers aux avant-postes comme Liverpool, Nantes ou La Rochelle, mais aussi Rio de Janeiro, le n° 1. En fait, ce sera le commerce des denrées tropicales qui va permettre les plus gros profits, à Bordeaux, par exemple. Haïti deviendra au xvii<sup>e</sup> siècle, la plus riche des îles sucrières ! La traite est un investissement coûteux (navires, esclaves, équipages, pertes, etc.) et sera vite dénoncée par les intellectuels européens et états-uniens pour l'éradiquer. L'esclavage est ainsi aboli en 1807 au Royaume-Uni, et en 1848, en France avec Victor Schoelcher. Au Brésil, il le sera en 1888, en Arabie Saoudite, en 1962...

Dans la mesure où ils ont dominé et colonisé le reste du monde, les Européens ont occulté les autres traites mais leur bureaucratie a permis de la connaître avec précision.

Aujourd'hui, minorités noires importantes et nombreux métissages aux Amériques rappellent de manière indélébile la traite atlantique. La communauté afro-américaine estime que la plupart de ses ancêtres ont été capturés par des

Blancs. Ces minorités, mobilisent les crimes du passé pour acquérir de nouveaux droits dans des sociétés inégalitaires et très ségréguées si bien que la question identitaire s'est exprimée à partir des années soixante par le biais d'un essentialisme inversé<sup>6</sup> dans les universités afro-américaines. Aux Antilles françaises, esclavage et colonisation ont engendré un mal-être qui s'exprime dans une riche littérature. La fatalité et le sort enfin, semblent s'acharner sur Haïti, première nation nègre indépendante en 1804, spoliée par les colons français, gouvernée par des satrapes prédateurs et touchée par des catastrophes naturelles.

### Les traites orientales et internes peu visibles

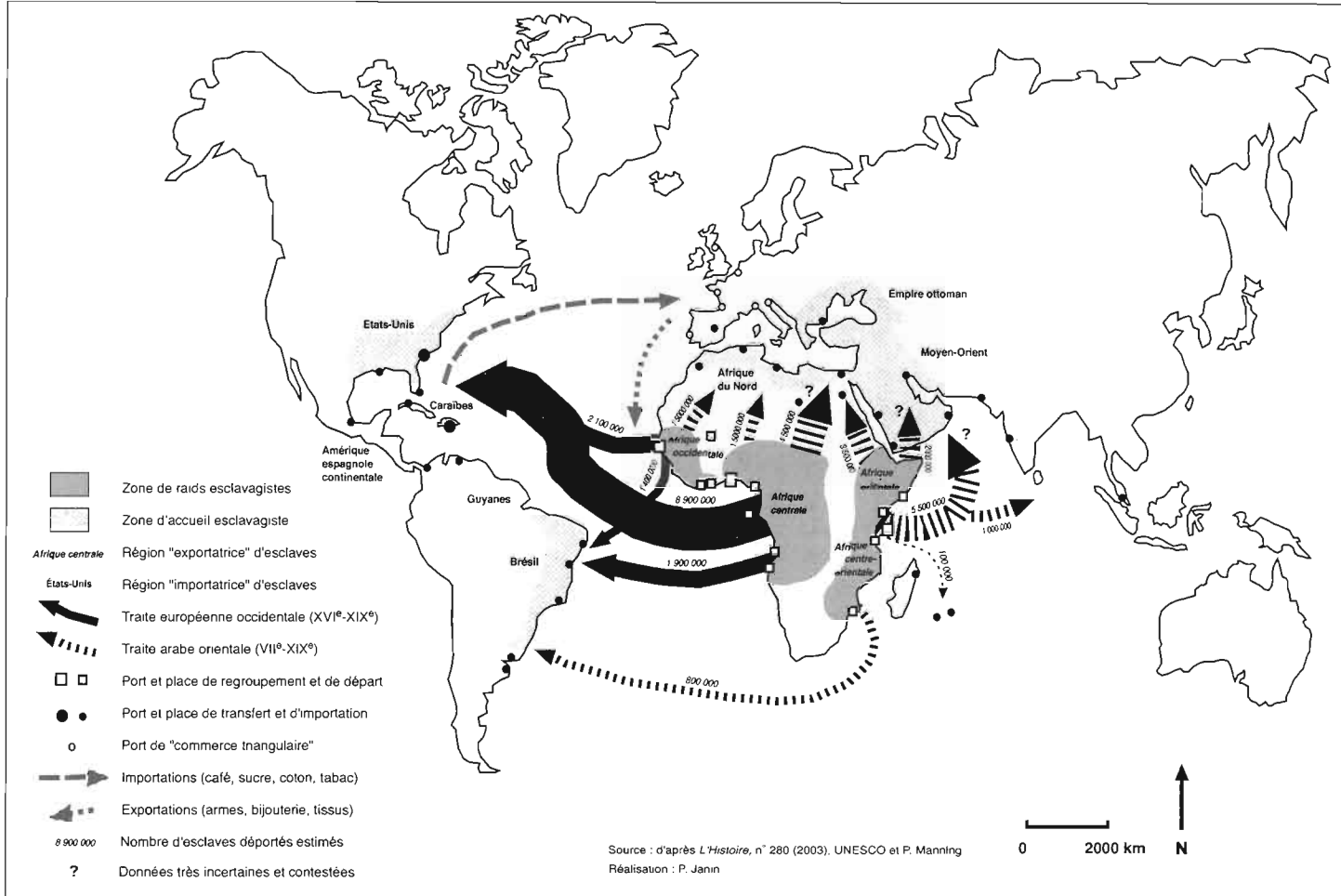
Les traites orientales et internes auraient conduit à la déportation de près de 31 millions de personnes, dont 9 pour la traite transsaharienne entre le VII<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, 8 pour la mer Rouge et l'océan Indien et 14 pour la traite interne, selon les estimations généralement admises en Occident<sup>7</sup>.

À la forte mortalité s'ajoute l'importance des mariages mixtes qui ont contribué au métissage. Pour un esclave qui parvient sur les marchés du Maroc, de l'Égypte ou du Yémen, il en meurt en route quatre ou cinq. Les pistes de caravanes sont des charniers. La traite ne touchait pas davantage les femmes que les hommes. Enfin, et surtout, les maîtres n'encourageaient pas ces esclaves à se reproduire. Affranchissement et éparpillement des esclaves ont contribué à disperser davantage les survivants et leur descendance, d'où leur faible visibilité, en Algérie par exemple.

Rappelons que les traites orientales se sont succédé du VII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Les régions d'exportation des captifs se situaient alors au Kanem-Bornou et au Ouaddaï (proches du lac Tchad), en Nubie (Soudan), Éthiopie, Somalie, dans l'arrière-pays tanzanien et mozambicain et aux marges orientales de l'actuelle RD du Congo. Contre un traité conclu en 652, la Nubie christianisée acheta la paix par la fourniture annuelle de 360 captifs et ce fut le début des traites orientales...

Les Musulmans furent très actifs, par la mer comme par les routes continentales, en exploitant des circuits marchands vers l'Égypte via le Nil, écumant la région des grands Lacs et le long de l'océan Indien, de Zanzibar au Mozambique, approvisionnant en esclaves l'Espagne mauresque, la Sicile, l'empire ottoman, les califats de Mésopotamie, les sultanats du golfe, la péninsule arabique, l'Inde et jusqu'à la Chine<sup>8</sup>. Comme cette traite a été la plus longue et régulière des trois traites, elle a été globalement la plus importante en nombre d'individus asservis.

Présents dans les frontières de l'Irak actuel, des centaines de milliers d'esclaves des plantations mésopotamiennes se révoltèrent en 869<sup>9</sup>. La traite arabe était plutôt orientée vers la satisfaction des besoins domestiques (concubines, eunuques, soldats, domestiques) que vers le travail productif. Au XVI<sup>e</sup> siècle cependant, le Maroc fit fructifier ses plantations de canne à sucre grâce aux esclaves



Les traites esclavagistes africaines (VII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles).

noirs. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Maroc importait entre sept et huit mille esclaves par an. On retrouve le travail productif esclavagiste à Zanzibar<sup>10</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle pour la culture du clou de girofle. Dans les oasis sahariennes, les Noirs étaient utilisés pour l'agriculture et l'entretien des canaux d'irrigation (*foggaras*) ; ils furent aussi employés dans l'extraction minière (or et sel saharien, perles de la mer Rouge). Difficile de trancher sur le rôle des captifs noirs dans l'essor et l'évolution du monde musulman.

Des traites peu dénoncées. Les traites orientales ont été minimisées et il est « politiquement incorrect » de les évoquer. Se déroulant en partie dans les zones encore peu explorées, la traite orientale était moins « visible » et le voyage maritime beaucoup moins ostensible, d'où la faible mobilisation des intellectuels orientaux pour obtenir leur émancipation.

La traite interafricaine a été stimulée par les deux autres, mais n'est devenue dominante qu'au XIX<sup>e</sup> siècle entre 1850 et 1880 où elle connut son apogée. Le marché intérieur africain – impossible à chiffrer – était alimenté par les razzias ou les guerres entre États voisins et répondait aux besoins locaux en domestiques, porteurs et travailleurs agricoles.

### Les Africains, acteurs majeurs des traites négrières

Sans l'existence d'une offre en captifs, ces traites n'auraient pas pu se développer, mais les Africains sont devenus vendeurs parce que les Européens et marchands musulmans se sont d'abord présentés comme acheteurs, sur leurs rivages. Les captifs proposés sur le marché provenaient de razzias et de prises de guerre. Explication : l'esclavage préexistait en Égypte pharaonique et en Afrique subsaharienne et la traite combinait guerre et commerce dans l'Afrique précoloniale. En bénéficiaient les guerriers professionnels, les élites politiques et les marchands privés – avec le rôle connu du pacha d'Égypte Méhémet Ali au Soudan ou du sultan de Zanzibar au XIX<sup>e</sup> siècle.

Choissant les esclaves à livrer, imposant les prix et bloquant l'accès à l'intérieur du sous-continent, les potentats africains et les négriers noirs ou swahilis sont restés maîtres du marché, même s'ils se sont laissé piéger par les négriers blancs offrant armes et textiles contre des esclaves. Les négriers africains avaient tout à gagner d'une collaboration réussie avec les négriers blancs : l'augmentation de la demande de captifs avait fait grimper les prix et la monnaie d'échange était ainsi les armes à feu, les textiles, les alcools et toutes sortes d'objets manufacturés en métal, en verre ou en osier. Les ventes d'esclaves dépendaient de guerres à l'issue desquelles affluaient les caravanes de captifs. Ceci explique sans doute l'importance des relais et des collaborations intéressées trouvées par les esclavagistes arabes, swahilis et blancs un peu partout, malgré quelques résistances et velléités de défense.

## Des effets considérables sujets à controverses

L'impact de la traite sur la démographie africaine fait débat : le sous-peuplement de l'Afrique centrale et le dépeuplement de l'Afrique médiane des savanes ont été souvent attribués à la traite. Pour les uns, le contingent des esclaves débarqués en Amérique a été insuffisant pour entraver la croissance démographique naturelle de l'Afrique subsaharienne entre les *xvi<sup>e</sup>* et *xix<sup>e</sup>* siècles. Pour d'autres, ce trafic doit être multiplié par 3 à 5 pour rendre compte des pertes humaines à tous les stades. Ce fut « *un désastre démographique* » qui provoqua le déclin démographique de l'Angola et qui a retardé la croissance démographique ailleurs<sup>11</sup>. Stanley estimait que, dans les régions qu'il traversait, il ne restait plus qu'1 % de la population.

Si l'on évalue les capacités de charge démographique de l'Afrique, vers 1550, l'Afrique subsaharienne aurait pu nourrir entre 600 et 800 millions d'habitants, et non pas 100, chiffre ordinairement retenu. Or, trois siècles plus tard, sa population ne dépasse pas 95 millions. Conclusion : l'Afrique du *xvi<sup>e</sup>* siècle avait une population bien supérieure à celle de l'Europe. Plus la population de départ était nombreuse, moins l'impact du trafic négrier aurait dû se faire sentir, sauf à recourir à la notion d'effondrement systémique. Pour ceux qui affichent une population très faible pour l'Afrique d'avant la traite atlantique (25-50 M hab.), la ponction esclavagiste ne fait que produire un simple « ralentissement ». Ces controverses reposent sur l'inexistence de données fiables, mis à part le nombre de personnes déportées vers les Amériques et le peuplement de l'Afrique au seuil du *xx<sup>e</sup>* siècle.

La traite a généralisé jusqu'au *xx<sup>e</sup>* siècle un type de société esclavagiste, en Afrique même. Aux débuts du *xx<sup>e</sup>* siècle, l'Éthiopie comptait 30 % de captifs. En Afrique occidentale, près de 4,3 millions d'esclaves auraient été présents en 1900. Si nombre d'États négriers (Ouolof au Sénégal, Kongo en Angola, Oyo au Nigeria) se désintégrèrent, d'autres, plus structurés, firent leur apparition : royaume ashanti (Ghana) et Dahomey (Bénin). La traite atlantique amplifia les rapports de force entre États africains, et entre Africains vendeurs de leurs frères et Africains victimes ou résistants.

Les sociétés à castes du Sahel, comme celles acéphales de la forêt, gardent des marques de cette période. L'artisanat local ne survécut pas à l'économie de troc sur le fleuve Sénégal ou en Angola et l'asservissement des femmes, mères et force de travail, s'aggrava... mais on assista à un renforcement des réseaux familiaux, pourtant mis à mal par la déportation. Dans de nombreux États enfin, ce sont les anciens groupes négriers qui exercent encore aujourd'hui le pouvoir en raison de leur rôle d'intermédiaires et de leur poids démographique non entamé par les ponctions esclavagistes – ce qui est source de tensions. Le groupe islamiste Boko Haram ne tente-t-il pas de s'inscrire dans cette lignée dans le Nord-est du Nigeria en 2015 ? Enfin, des traites orientales subsistent des attitudes racistes et l'esclavage n'a pas disparu en Mauritanie, au Niger et au Soudan.

Jusqu'à quel point la désorganisation générale des sociétés africaines qui en a résulté, marque-t-elle encore l'Afrique? Trace indélébile sans doute dans de nombreuses régions.



La traite atlantique est devenue un crime contre l'humanité, ce qui rend difficile l'établissement d'un capital partagé de connaissances objectives sur les traites négrières. D'autant plus difficile à constituer que les recherches comme les archives ne sont pas comparables pour l'ensemble. D'autres traites, aussi importantes que l'Atlantique, souvent pointées, ont eu lieu sans en avoir le caractère systématique et productiviste, ni la visibilité.

Il n'en reste pas moins que la traite occidentale a redistribué la force de travail dans les lieux centraux de la mondialisation de l'époque (Caraïbes et Mascareignes, Amériques), carburant de l'économie triangulaire. La traite transatlantique n'a pas d'existence indépendante de la mise en valeur des plantations alors que les autres traites se sont dissoutes dans des systèmes économiques et sociaux dont elles ne constituaient pas le moteur.

Les acteurs africains de la traite se sont enrichis, mais ils n'ont pas enrichi l'Afrique qui a subi des conséquences en chaîne de cette ponction dans sa démographie et ses sociétés, au niveau de sa géopolitique et de son développement.

#### NOTES

1. Rédigée en 2005 par S. Guyot, cette IR a été actualisée par Georges Courade.
2. Omotunde J. Ph., (2004), *La traite négrière européenne : vérité et mensonges*, Paris, Menaibuc, p. 148. Ce texte est également rappelé dans : [ww2.ac-poitiers.fr/hist\\_geo/IMG/ppt/ghana\\_et\\_traite\\_5eme.ppt](http://ww2.ac-poitiers.fr/hist_geo/IMG/ppt/ghana_et_traite_5eme.ppt) et <http://forum.mejiss.com/larabie-lafrique-noire-une-histoire-entachee-traite-orientale>.
3. La loi Taubira de mai 2001 reconnaît que « *la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du xv<sup>e</sup> siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité* » (Art. 1).
4. Gainot B., Dorigny M., (2013), *Atlas des esclavages*, Paris, Autrement.
5. Selon The Trans-Atlantic Slave Trade Database, base de données mondiale de l'Emory University (USA) en 2015.
6. Les afro-centristes ont produit une mythologie thérapeutique d'apparence historique permettant de construire un nationalisme populaire revalorisant les Africains du continent et de la diaspora. Fauvelle-Aymard F.-X. et al., (2000), *Afrocentrismes. L'histoire des Africains entre Égypte et Amérique*, Paris, Karthala, et Walker Cl., (2004), *L'impossible retour. À propos de l'afrocentrisme*, Paris, Karthala.
7. Toutes ces estimations sont sujettes à controverses. On sous-estime la traite atlantique pour minimiser les conséquences de cette saignée de l'Afrique et on occulte la traite arabe pour éviter d'envenimer les relations entre Arabes et Noirs d'Afrique. Manning P., (1990), *Slavery and African Life*, Cambridge,

Cambridge University Press, p. 47. Austen R., (1987), *African Economic History*, Londres, James Currey, p. 275.

8. Assouan et Cordoue, se spécialisèrent dans la castration des esclaves destinés à être des eunuques et Zabid, dans l'actuel Yémen devint un centre de réexportation.
9. Popovic A., (1976), *La révolte des esclaves en Irak au III<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Geuthner.
10. 100 000 esclaves, soit deux tiers de la population en 1834.
11. Diop-Maes L.M., (1997), *Afrique noire, démographie, sol et histoire. Une analyse pluridisciplinaire et critique*, Paris, Présence Africaine, Gif-sur-Yvette, éd. Khepera.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Dorigny M., Zins M.J., (2011), *Les traites négrières coloniales*, Paris, Cercle d'art.
- Gainot B., Dorigny M., (2013), *Atlas des esclavages*, Paris, Autrement.
- Lovejoy P.E., (2011), *Transformations in Slavery, A history of Slavery in Africa*, Cambridge, New York, Cambridge University Press (3<sup>e</sup> éd.).
- N'Diaye T., (2008), *Le génocide voilé*, Paris, Gallimard.
- Pétré-Grenouilleau O., (2004), *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, (Nantes) : <http://anneauxdelamemoire.org/>
- Esclavage, système esclavagiste et traites négrières – Activité pédagogique – Histoire de l'esclavage : <http://les.traitesnegreries.free.fr/>
- Forum Mejliss 2008, *L'Arabie et l'Afrique noire : une histoire entachée par la traite orientale* : [ww2.ac-poitiers.fr/hist\\_geo/IMG/ppt/ghana\\_et\\_traite\\_5eme.ppt](http://ww2.ac-poitiers.fr/hist_geo/IMG/ppt/ghana_et_traite_5eme.ppt) et <http://forum.mejliss.com/larabie-lafrique-noire-une-histoire-entachee-traite-orientale>
- Histoire de l'esclavage : les trois traites négrières : <http://dp.mariottini.free.fr/esclavage/histoire-chronologie/les-3-traites.htm>
- Le livre de Pétré-Grenouilleau sur les traites négrières (2005) – adoué par les médias – vu par M. Dorigny : <http://msi.net/Traites-negreries-et-esclavage-les>
- Manuel américain sur la traite transatlantique (2000) : [www.learner.org/courses/amerhistory/pdf/AtlanticSlaveTrade\\_LOne.pdf](http://www.learner.org/courses/amerhistory/pdf/AtlanticSlaveTrade_LOne.pdf)
- Trans-Atlantic Slave Trade Database, Emory University (USA) : <http://www.slavevoyages.org/tast/index.faces>
- Unesco, (1978), *La Traite négrière du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle* : [unesdoc.unesco.org/images/0012/001236/123654fo.pdf](http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001236/123654fo.pdf)

# « L'ESCLAVAGE N'EXISTE PLUS EN AFRIQUE ! »

JEAN-CLAUDE BRUNEAU<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, barrière saharienne, enclavement, enfants de la rue, guerres, femmes soumises, jeunes, traite négrière

## Quel esclavage ?

« Bosser comme un esclave » : cette expression bien connue fait référence à l'Afrique, l'image même de la servitude dans l'imaginaire collectif. Pourtant le temps de l'esclavage, cette pratique barbare, semble révolu : Victor Schœlcher l'a fait abolir en 1848 (Abraham Lincoln en 1865), puis la France et les autres puissances européennes ont appliqué cette loi à leurs colonies, et en 1948 la *Déclaration universelle des droits de l'homme* l'a étendue à l'ensemble des nations.

Mais de quel esclavage parle-t-on ? Le mot est courant, mais assez flou. Pour le *Petit Larousse*, c'est l'état d'une personne « *de condition non libre, considérée comme un instrument économique pouvant être vendu ou acheté, et qui est sous la dépendance d'un maître* ». Sa personne est donc niée, et il est « *voué à un travail sans limite* »<sup>2</sup>. L'esclave est un « autre », possédé par un maître, bref, un « homme en sursis »<sup>3</sup>.

On se rassure, en pensant qu'au <sup>xxi</sup> siècle la plupart des peuples sont libres, les droits humains s'imposent un peu partout, la vraie servitude n'existe plus. Or, la réalité est tout autre. Les preuves s'accumulent de la persistance mais aussi de la résurgence de l'esclavage et du trafic des êtres humains. Particulièrement en Afrique, où ce *crime contre l'humanité*, présent depuis des millénaires, n'a jamais vraiment disparu.

## Mémoire : de la traite au travail forcé

L'Afrique noire ancienne n'ignorait pas l'esclavage, mais il a changé de nature avec l'essor de la *traite*, trafic humain massif lié à une demande extérieure. La *traite orientale*, orientée vers les pays musulmans (du Maghreb à l'Arabie), a duré du <sup>vii</sup> au <sup>xix</sup> siècle, son point culminant. Entre-temps, la *traite atlantique*, plus intense et plus planifiée, a fourni depuis le <sup>xvi</sup> siècle des bras aux plantations et aux mines européennes du Nouveau Monde. C'est pour justifier ce trafic qu'il a fallu dévaloriser les Noirs, ce qui n'était ni dans le Coran, ni dans la Bible : l'amalgame fait alors entre « nègres » et esclaves allait durer jusqu'à nos jours.

Au long du XIX<sup>e</sup> siècle progresse l'idée d'émancipation, tandis que l'Europe accomplit sa révolution industrielle. En 1890, la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles bannit toute forme de servitude « dans le monde entier », justifiant ainsi l'imminente conquête coloniale. Celle-ci va abolir l'esclavage, mais un bon quart des Africains y restent soumis au début du XIX<sup>e</sup> siècle, car les nouveaux maîtres sont incapables d'effacer des structures sur lesquelles s'appuie tout le système social. On ferme donc les yeux, on use d'euphémismes (« captifs » ou « serviteurs »), et la servitude perdure, surtout dans le Sahel ou la Corne de l'Afrique. Surtout, pour « mettre en valeur » les colonies, on recourt partout au travail forcé. Le portage d'abord, la collecte du caoutchouc et les grands chantiers ferroviaires ensuite, donnent lieu à des opérations de ratissage de triste mémoire<sup>4</sup>. Puis, il y aura les « champs du commandant », la mobilisation des tirailleurs pour deux Guerres mondiales, et les recrutements musclés au profit des compagnies agricoles, minières, forestières. Le travail forcé disparaîtra peu à peu après la grande crise, avec l'afflux spontané vers les chantiers et les villes. Aboli par la France en 1946, il persistera pourtant *de facto* en Oubangui-Chari (future République centrafricaine) jusqu'aux années 1950. Et jusqu'en 1961, *de jure*, dans les colonies portugaises.

### Héritages : des sociétés forgées par la traite<sup>5</sup>

Des sociétés de ce genre sont nées en Amérique, mais aussi en Afrique. Dans le Nord arabe d'abord, et pas seulement au cœur des oasis sahariennes. Dans les îles océaniques ensuite, et puis en divers points de la côte où la créolisation a créé des groupes mixtes, parfois dominants, comme le seraient plus tard les esclaves libérés réinstallés çà et là. De tout cela, des traces profondes subsistent de nos jours.

Les clivages issus de la traite marquent toujours les hiérarchies sociales des îles créoles. C'est vrai au Cap-Vert ou à São Tomé, où tous descendent d'esclaves mais où une majorité de métis, réputés autochtones, toisent les Noirs venus plus tard. Proportions inversées à Bioko (en Guinée équatoriale), où les Noirs sont réellement autochtones, ou aux Seychelles qui gardent en outre une oligarchie de Créoles blancs. À Zanzibar (en Tanzanie), la « révolution africaine » de 1964 avait massacré ou exilé les Arabes omanais ; ils reviennent nombreux depuis 1980. Aux Comores, l'élite *antalaotra* qui revendique une souche arabe reste au-dessus de la masse dite autochtone, et d'une petite minorité d'origine servile.

Sur le littoral, des micro-groupes issus d'esclaves libérés ont longtemps dominé en Sierra Léone et surtout au Liberia, où ils ont tenu jusqu'à la sanglante révolte des *natives* en 1980. Au Cap, la traite a produit un métissage « domestique » entre Blancs et esclaves raflés dans l'océan Indien ; après l'abolition, les « guerres cafres » ont réduit les Bantous au statut de main-d'œuvre quasi servile ; pour finir, le Natal a importé des « engagés » indiens. Là sont les racines de l'*apartheid* sud-africain. À

l'intérieur du continent, la Centrafrique fut dépeuplée à la fois par le trafic transatlantique et les razzias des négriers musulmans, saignée encore aggravée au temps colonial par le travail forcé le plus brutal de toute l'Afrique française: le pays en est resté quasi vide, et pour longtemps déstructuré.

### Survivances : esclavages et servitudes « traditionnelles »

Dans bien des sociétés sahéliennes d'aujourd'hui, chez les *Ouolof*, les *Bambara*, les *Haoussa* ou les *Peul* par exemple, les hiérarchies traditionnelles maintiennent, à côté des nobles et des hommes libres, des gens de caste et des descendants d'esclaves. Plus au sud, même les peuples forestiers peuvent conserver des formes d' ancestrale servitude: les *Igbo*, par ailleurs assez égalitaires, ont ainsi leurs « esclaves des dieux ». En Éthiopie comme à Madagascar, chez les peuples des hautes terres, le bas de l'échelle est tenu par les héritiers de captifs autrefois raziés dans les régions basses périphériques.

Parfois, ce sont des populations entières, anciennement réduites en servitude, qui en gardent peu ou prou le statut, tels les agriculteurs asservis par des nomades de la steppe et du désert. Le poids d'un islam dénaturé par la tradition les expose à des discriminations sociales et politiques systématiques; avec des résultats d'ailleurs contrastés, selon que le pouvoir d'État est échu aux anciens esclaves ou aux anciens maîtres.

Au Niger, ce sont les Noirs sahéliens qui dominent, mais le vaste Sahara est aux *Touareg* berbères, flanqués de leurs anciens captifs des oasis, les *Iklan*. Dans ce pays, il aura quand même fallu attendre 2003 pour que le parlement rende passibles de prison ferme « l'esclavage et les pratiques esclavagistes » qui concernaient près d'un million de personnes!

En Mauritanie, le désert est aux *Maures*, incluant les *Bidane* (Blancs), des Berbères arabisés, hier nomades, qui ont tout le pouvoir, et la masse des *Haratine* (métis ou Noirs), jadis esclaves. La sécheresse les pousse vers la vallée du Sénégal, qui est aux *Soûdane* (Noirs), eux aussi pourvus d'anciens captifs. Bien qu'ici l'esclavage ait été aboli quatre fois (1905, 1961, 1966, 1981), on recense 4% de la population en esclavage en 2014. En terre d'islam, l'esclavage bénéficia d'une entière légitimité en tant que pratique sociale réglée par la charia. Maîtres et esclaves soninkés ne peuvent toujours pas reposer dans le même cimetière et les esclaves *haalpulaer'en* ont de grandes difficultés à accéder à la terre.

En Somalie, on trouve au-dessous des anciens nomades *somali* des artisans ou paysans « hors clan » (les *migdan*), descendants assimilés d'esclaves *oromo* ou bantous. Dans les ports vit aussi une petite minorité de *Swabili* artisans ou pêcheurs, venus du littoral plus au sud. L'implosion de l'État et la guerre civile ont poussé ces « *Bantous* » somaliens, humiliés et persécutés, à fuir par milliers vers le Kenya voisin<sup>6</sup>.

Les *Pygmées* d'Afrique centrale, accablés de corvées, battus, privés de pièces d'identité, n'accèdent que peu ou pas à l'éducation ou aux soins. Parmi eux, les *Twa* des Grands Lacs, pris entre *Hutu*, *Tutsi*, et factions rivales de la République démocratique du Congo, sont désormais en voie d'extermination. Et d'autres groupes de chasseurs-cueilleurs, quasi-esclaves des Bantous et des Blancs, sont marginalisés et exploités en Tanzanie, en Namibie ou au Botswana.

D'autres formes d'esclavage *de facto* tiennent à l'infériorisation générale des femmes et des enfants. Le *mariage forcé* concerne ainsi les trois quarts des fillettes en Éthiopie, la moitié en Afrique de l'Ouest, de 20 à 40 % ailleurs. Moins universelles ici sont l'*excision*, tout de même de règle en pays sahélien, et l'*infibulation* qui lui fait concurrence dans la Corne et au Soudan. Deux millions de fillettes sont ainsi mutilées chaque année, sans hygiène ni anesthésie, avec des suites très graves, parfois fatales. Le sort des garçons est plus enviable, mais pas toujours : dans tout le Sahel, des écoles coraniques forcent leurs petits *talibé* à mendier dans les rues, misérables et parfois mutilés pour exciter la pitié.

Soudan : la nouvelle traite orientale. Ici le regain des razzias négrières a mis en place, depuis un demi-siècle et au grand jour, le plus grand trafic d'esclaves du continent. Un très ancien brassage de peuples a donné les « Arabes » soudanais (la moitié de la population) qui occupent déserts et steppes du nord et le couloir du Nil. Mais au centre et surtout dans le sud, massifs montagneux et marécages du Bahr-el-Ghazal sont autant de zones refuges tenues par cent trente peuples animistes, christianisés ou islamisés. La différence entre les Arabes et les autres est plus culturelle que physique, mais cela n'exclut pas un racisme virulent. Depuis 1955, une guerre civile oppose le Nord au Sud : politique d'arabisation et d'islamisation à outrance, et nettoyage ethnique à l'égard des réfractaires (*Dinka*, *Nuer* ou *Nuba*), le but étant d'installer à leur place des colons venus du nord. Sur le terrain, cela donne la terre brûlée, le massacre des hommes par les milices ou l'armée, le rapt des femmes et des enfants vendus ensuite comme serfs, concubines ou enfants-soldats. Les marchés d'esclaves fournissent aussi le Golfe, le Pakistan, la Thaïlande même... L'indépendance en 2011 a signifié la fin de l'arabisation après la paix conclue en janvier 2005 et 2 millions de morts.

### Rechutes : travail forcé et trafic des enfants

*En Afrique subsaharienne*, un enfant sur deux est forcé à travailler ; un sur quatre l'est même à temps plein, donc privé de scolarité et de loisirs. La plupart sont exploités sur place, les autres expédiés par divers moyens vers les pays les plus nantis, où les trafiquants les livrent à vil prix à des acquéreurs sans scrupule. Et tous les États africains sont impliqués dans ce trafic des enfants.

*En amont*, l'explosion de l'offre tient d'abord à la paupérisation de certains groupes dans les pays démunis ou enrichis où, de surcroît, les conflits et la sécheresse déplacent les populations, accroissant leur vulnérabilité. D'ailleurs le travail forcé n'y est pas forcément vu comme choquant, quand il résulte du dévoiement de pratiques

socioculturelles bien ancrées : le statut inférieur des femmes et des fillettes, le placement des enfants de paysans pauvres en ville, chez un oncle ou un cousin, ou les migrations saisonnières – vues comme un rituel d'entrée dans la vie d'adulte – des adolescents du Sahel vers les régions littorales. Pourtant, si nombre d'enfants partent consentants, d'autres sont kidnappés, brutalisés, enchaînés dans des camps de transit.

*En aval*, la diversité de la demande explique celle des formes nouvelles du travail forcé. Ainsi en Côte d'Ivoire, des milliers de jeunes garçons sous-alimentés et maltraités triment de l'aube au crépuscule dans les cacaoyères, les caféières ou les champs de coton. Les fuyards rattrapés sont battus, on leur taillade la plante des pieds, ils en meurent parfois. Mais les pratiques les plus inhumaines répondent aux besoins des mines ou des carrières. À Malindi au Kenya, les « esclaves du sel », sont contraints de travailler en saison sèche dans les mines, où beaucoup auront les yeux brûlés par le soleil. Le travail forcé de maison est peut-être le plus répandu. Dès le plus jeune âge (parfois trois ans), des fillettes sont ainsi envoyées dans des familles citadines aisées : vraies bêtes de somme mal logées, mal nourries, maltraitées, en totale servitude.

L'exploitation des jeunes filles comme esclaves sexuels ne cesse de s'aggraver. À peine pubères, elles sont « cédées » par leur famille indigente, ou raflées parmi les enfants de la rue. En Afrique du Sud, des Mozambicaines vendues suite à des promesses de mariage finissent par se prostituer dans les *townships*. Mais ce type d'esclavage est souvent volontaire, surtout là où le contexte traditionnel joue en sa faveur, comme dans le sud-est du Nigeria. Et il y a le rôle aggravant du tourisme sexuel international. Certaines pratiques rituelles nourrissent même le trafic d'organes, par exemple en Afrique du Sud ou au Nigeria.

Une des formes d'esclavage des plus inédites est l'utilisation des enfants au combat, principalement dans une douzaine de pays<sup>7</sup>. Drogés, ils vivent l'horreur au quotidien, et sont en outre esclaves ménagers et sexuels. S'ils en réchappent, leurs séquelles physiques et psychologiques sont ineffaçables<sup>8</sup>. En digne héritier des négriers musulmans du Bornou, le groupe Boko Haram (Nigeria) n'a pas hésité à réduire en esclavage des lycéennes en 2014 et a utilisé des enfants comme terroristes-porteurs d'explosifs sur les marchés du Nigeria septentrional. Dans l'imaginaire des mouvements jihadistes, le lien jihad/esclavage n'a donc rien perdu de son caractère prescriptif.

Contre ces abus et ces horreurs, peu de contre-mesures concrètes ont été prises par les États africains. Cela dit, la société civile de ces pays est devenue plus vigilante et active de nos jours.

### **Des esclaves subsahariens au cœur des pays riches**

Plusieurs dizaines de milliers d'Africains, dont 95 % de femmes et d'enfants, sont chaque année vendus dans les pays riches par des mafias transnationales.

Il y a d'abord ces petites bonnes africaines séquestrées par des patrons esclavagistes en Europe et dans les pays du Golfe. Très jeunes le plus souvent, sans famille ni amis, ignorant la langue du « pays d'accueil », peu ou pas rémunérées, elles triment de dix à vingt heures chaque jour. Parfois battues ou violées, elles sont ignorées par la justice, la police et les services sociaux. Clandestines et leurs papiers confisqués, elles n'osent guère porter plainte, par peur des représailles ou de l'expulsion.

Et puis il y a le « marché » ouest-européen du sexe, qui recourt de plus en plus à des Africaines venues, notamment, des pays du golfe de Guinée. Souvent adolescentes, elles acceptent les pratiques les plus risquées, parce que les plus lucratives. Parfois enlevées de force ou contraintes par la sorcellerie, elles sont plus souvent poussées par des proches, ou attirées par les petites annonces, voire les filières de mariage. Venues avec de faux papiers ou un visa touristique, elles savent qu'elles doivent vendre leur corps et n'ont pas pour but de le faire à vie. Mais il leur faudra rembourser un jour leur énorme dette aux pirates du sexe...



Si l'esclavage-marchandise a été aboli dans le monde entier, il subsiste en Afrique en parallèle avec d'innombrables pratiques toujours vivantes rappelant l'esclavage. Comme autrefois, les victimes sont privées de leur liberté et de leur dignité, corvéables à merci, menacées en permanence dans leur intégrité, voire dans leur vie.

Si l'esclavage et la traite « historiques » ont laissé ici leurs marques brûlantes, il reste difficile d'admettre que les Subsahariens se sont vendus entre eux<sup>9</sup>. L'abolition de l'esclavage-marchandise – qu'on croyait acquise – y est à parachever en terre d'islam, mais il faut aussi lutter contre toutes les autres formes de servitude prises en charge par les ONG humanitaires et des organismes internationaux. Ce secret de Polichinelle doit être levé par les Africains eux-mêmes : à eux de prendre conscience du fléau, à eux de l'éradiquer avec l'aide – c'est bien le moins – de la « communauté internationale ».

## NOTES

1. Rédigé en 2005 par J. C. Bruneau, géographe, décédé en septembre 2014, ce texte – toujours actuel – a été légèrement modifié. La bibliographie et la sitologie ont été actualisées par G. Courade.
2. Bonte P., Izard M., (2002), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF.
3. Grenouilleau O., (2014), *Qu'est-ce que l'esclavage? Une histoire globale*, Paris, Gallimard.
4. Quelques voyageurs de l'époque, comme André Gide dans *Voyage au Congo*, ou Albert Londres dans *Terre d'ébène*, ont dénoncé les conditions atroces de ces entreprises.

5. Les 10 pays africains les plus touchés par l'esclavagisme selon la fondation australienne Walk Free sont la Mauritanie, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Gabon, le Sénégal, l'Éthiopie, la Sierra Léone, le Togo et le Cap-Vert.
6. Ils refusent de rentrer chez eux. Tanzanie et Mozambique n'en veulent pas non plus. Alors les États-Unis ont organisé un pont aérien pour en accueillir 12 000, en 2004 et 2005.
7. Algérie, Angola, Burundi, les deux Congo, Côte d'Ivoire, Liberia, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sierra Léone, Somalie et Soudan.
8. Des romanciers africains ont évoqué récemment ce drame des enfants-soldats, notamment Ahmadou Kourouma dans *Allah n'est pas obligé*, et Tierno Monémbo dans *L'ainé des orphelins*.
9. Miano L., (2014), *La saison de l'ombre*, Paris, Grasset.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Botte R., (2005), « Les habits neufs de l'esclavage : Métamorphoses de l'oppression au travail », *Cahiers d'études africaines*, n° 179-180, pp. 651-666.
- Dottridge M., (2005), « Types of Forced Labour and Slavery-like Abuse Occurring in Africa Today. À Preliminary Classification », *Cahiers d'études africaines*, n° 179-180, pp. 689-712.
- Gainot B., Dorigny M., (2013), *Atlas des esclavages*, Paris, Autrement.
- Chebel M., (2007), *L'esclavage en terre d'islam*, Paris, Fayard.
- Grenouilleau O., (2014), *Qu'est-ce que l'esclavage? Une histoire globale*, Paris, Gallimard.
- Memel Foté H., (2006), *Esclavage, traite et droits de l'homme en Côte d'Ivoire, de l'époque coloniale à nos jours*, Abidjan, CERAP.
- Schmidt N., (2003), « Combats pour une abolition inachevée », *L'Histoire*, n° spécial (octobre), *La vérité sur l'esclavage*, pp. 70-77.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Anti-Slavery International (fondée en 1839) : [www.antislavery.org/french/questce\\_que\\_l'esclavage\\_aujourd'hui.aspx](http://www.antislavery.org/french/questce_que_l'esclavage_aujourd'hui.aspx)
- Bulletin d'information de l'Association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides (Aircrige) : dossiers Darfour, Mauritanie : <http://aircrigeweb.free.fr/>
- Comité contre l'esclavage moderne (CCEM-France) : [www.esclavagemoderne.org/CCEM/FR](http://www.esclavagemoderne.org/CCEM/FR)
- Free the slaves (USA) : [www.freetheslaves.net](http://www.freetheslaves.net)
- Indice global d'esclavagisme : [www.globalslaveryindex.org/](http://www.globalslaveryindex.org/)
- L'esclavage en Mauritanie (2010) : [www.ilo.org/global/topics/forced-labour/news/WCMS\\_146481/lang-fr/index.html](http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/news/WCMS_146481/lang-fr/index.html)
- Walk Free Foundation : [www.walkfreefoundation.org/](http://www.walkfreefoundation.org/)
- Haut Commissariat aux droits de l'Homme : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)
- UNICEF : [www.unicef.org/french/](http://www.unicef.org/french/)

# « LES ETHNIES

# ONT UNE ORIGINE PRÉCOLONIALE »

JEAN-CLAUDE BRUNEAU<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, citadins individualistes, commerçants, conflits tribaux, décentralisation, démocratie étrangère, frontières pénalisantes, guerres, guerres de religion, jeunes, migrants pauvres, solidarité-accumulation, urbanisation galopante

*«La résurgence de l'ethnie et le culte de l'autochtonie accentuent la fragilité de ces constructions tout à fait artificielles que sont les États africains, à un moment où l'Afrique devient la destination de nouvelles diasporas».*

A. Mbembe<sup>2</sup>, décembre 2013.

## Pourquoi l'ethnie ?

Vision satisfaisant l'opinion occidentale, l'analyse du sous-continent subsaharien par le prisme ethnique, renvoie à une image de l'Afrique primitive et en retard.

La notion d'*ethnie* est utilisée, en français, pour remplacer celles de *tribu* et de *race*, jugées inappropriées – la seconde est même scientifiquement infondée. Il s'agit d'un code identitaire, d'un sentiment d'appartenance fondé sur des critères réels ou supposés (« liens du sang », origine et langue communes), et au premier chef sur l'auto-désignation, voire l'auto-réalisation. Que le contenu du concept soit plutôt anthropologique (un marquage culturel) ou plutôt géographique (un territoire conditionné par le *genre de vie*<sup>3</sup>), sa connotation politique est évidente.

En Afrique subsaharienne le terme est omniprésent, avec une acception ambivalente : s'il *qualifie* les groupes, il les *divise* aussi, fondant leurs ressourcements et leurs revendications antagonistes. Et cela entrave un peu partout l'émergence d'un sentiment national. Considéré dans sa complexité, le fait ethnique peut bien paraître consubstantiel à l'homme social, mais son expression *hic et nunc* n'a rien d'ontologique. La prégnance et la survalorisation contemporaines de cette codification ont conduit à la croire figée dans l'histoire profonde du continent, donc à ignorer l'ampleur qu'ont toujours eue ici métissages et acculturations, par exemple entre dominants et dominés, maîtres et esclaves. Car en Afrique comme ailleurs, le tableau actuel des identités et des ethnies n'est que la conclusion provisoire d'un long cheminement : leur architecture sans cesse recomposée cumule legs ancestraux, découpes coloniales, et manipulations du temps présent.

## L'ethnie, produit de l'Afrique immémoriale ?

« Nations nègres et cultures » écrivait Cheikh Anta Diop, pour réhabiliter le long passé d'un continent présenté encore en 2007 comme « sans histoire ». Or l'histoire de l'Afrique est très ancienne. Il y eut d'abord des peuples au berceau, micro-groupes s'adaptant aux biotopes, forgeant lentement la diversité de notre espèce. Bien plus tard, le néolithique apporta des progrès techniques, des métissages, et l'amorce d'une mise en place générale du peuplement. Celle-ci est en gros réalisée au xv<sup>e</sup> siècle, alors que s'est achevée depuis longtemps la grande expansion bantoue vers le sud, et que se poursuit au nord comme à l'est celle des Arabes. Cette époque charnière est, pour bien des régions de l'Afrique, le temps des nations. Empires et royaumes, baignés souvent de culture musulmane, y encadrent une marqueterie de sociétés villageoises. Ils renforcent certains peuples, en regroupent d'autres, en font émerger de nouveaux. Mais ces équilibres, ces dynamismes, vont pendant quatre siècles être soumis aux ingérences extérieures, singulièrement la traite européenne et arabe, avec pour effet un remodelage profond des groupes humains. Et pour finir naîtront des pouvoirs inédits, marchands, religieux ou guerriers, creusets d'allégeances nouvelles.

À l'aube de la colonisation européenne, la réalité de l'Afrique est celle d'une imbrication multiple d'identités vécues. Ce tableau n'échappe pas aux nouveaux maîtres, mais ils voudront y voir, par ignorance, calcul ou mépris, une situation depuis toujours figée. Ils voyaient l'ethnie comme une sorte de stade primitif qu'il fallait organiser pour civiliser le continent noir. Pour contrôler les Subsahariens, comme pour traduire et diffuser la Bible, administrateurs, missionnaires et ethnologues s'acharneront à identifier et classer les groupes humains, selon l'aspect physique d'abord : fatras des « races » hiérarchisées (quoique indéfinies) des *anthropologies* coloniales. Plus tard, et *tribu* semblant péjoratif, on forgera le mot *ethnie* (du grec *ethnos*), dont l'idée se fonde sur la culture : le *genre de vie*, conditionné par le milieu (peuples paysans, pasteurs, pêcheurs ou chasseurs-cueilleurs) ; le système de parenté (*matri-* ou *patrilinéaire*) ; le mode d'organisation politique (*segmentaire*, en *chefferies*, ou en *États*) ; enfin, la langue, mise au cœur de l'ethnie. Le colonisateur a rigidifié des appartenances ethniques qui jusque-là étaient fluides, poreuses, dans le cadre de sociétés sans frontières. L'ethnologie toutefois finira par admettre que les ethnies ont une histoire, et que celle-ci continue sous ses yeux.

## L'indélébile empreinte coloniale

En 1885, les puissances européennes ont réglementé le partage de l'Afrique, préparant un dépeçage hâtif et arbitraire qui met en pièces de nombreux peuples. Commence alors le temps colonial, assez court, mais aux effets considérables. La population va s'accroître, et se redistribuer par migration vers les côtes, les zones de plantations et les villes nouvelles. L'islam est instrumentalisé dans son aire

d'influence; ailleurs, les missionnaires propagent le christianisme, ainsi que les cultures et les langues européennes dont l'empreinte sera forte et durable. Et si l'apport migratoire européen est modéré – le colonat agricole restant l'exception sauf en Afrique australe – c'est dans les villes que se fixent surtout les envoyés des métropoles, et les commerçants asiatiques ou méditerranéens.

Surtout, la colonisation va jouer un rôle majeur dans le remodelage des identités africaines. Minutieusement reconnues et classées, les ethnies sont aussi typées en fonction de leur « valeur » et de leur « vocation », donc de leur aptitude à collaborer. Les ethnies côtières, tôt connues et acculturées, relais des esclavagistes, sont mieux vues que celles de l'intérieur. On loue la structure sociopolitique de tel groupe, que l'on cherche à diffuser<sup>4</sup>. On plaint les « dominés », que l'on entend libérer. On admire la noblesse du *Touareg*, la beauté du *Peul*, l'élégance naturelle du *Tutsi*, vaguement assimilés au Blanc. On soigne, on encadre et l'on scolarise les groupes qu'on a sous la main, pépinière d'évolués. Les autres, jugés « incivilisables », feront de bons soldats.

La *pax colonica* entend geler les mobilités, assigner à chaque ethnie un territoire. Alors on décortique, on articule les chefferies à la nouvelle grille administrative. L'identité glisse de la parenté au lieu. Le modèle français (ou portugais) assimilateur paraît s'opposer au modèle anglais (ou belge) plus attentif aux autonomies locales. En fait, le pouvoir colonial a partout besoin de relais locaux, et si les chefs n'existent pas, il les crée. L'*indirect rule* théorisée par lord Lugard, là où elle maintient (assez fictivement) les États précoloniaux, sera certes le fait des Britanniques dans le nord du Nigeria ou en Ouganda, mais aussi des Français au nord du Cameroun, et des Belges au Ruanda-Urundi. De surcroît, consciemment ou non, le système colonial sait être faiseur d'ethnies. En forêt, des segments apparentés peuvent se voir affecter une identité et un ethnonyme communs, réappropriés à l'usage (*Bété* en Côte d'Ivoire, *Mongo* au Congo belge). D'autres entités se regroupent ou au contraire se différencient, parce que mieux que d'autres elles savent tirer parti du contexte nouveau (*Bamiléké* au Cameroun, *Luba-Kasai* au Congo belge). En ville, les brassages amorcent certes une stratification sociale, mais celle-ci n'exclut pas les cristallisations identitaires. En somme, si le temps colonial n'invente pas le fait ethnique, il le reformule et crée souvent les conditions de l'ethnogenèse, ou de l'absorption de certains groupes par leurs voisins.

Égrenées de 1956 à 1977, les indépendances ne pourront être un retour au passé. Créateur du cadre des futurs États, l'épisode colonial aura aussi profondément remanié et confronté les entités ethniques, même chez les peuples isolés. Le cas le plus caricatural est celui de l'Afrique du Sud, dont la construction raciale et ethnique, héritée de l'État afrikaner et de son système *d'apartheid*, survivra à une émancipation tardive (1994), y rendant bien épineuse la gestion de l'avenir<sup>5</sup>.

## L'instrumentalisation postcoloniale de l'ethnicité

Cinquante ans après les indépendances, quels sont en Afrique les ingrédients de l'ethnie ? Une communauté plus ou moins large qui (comme la *nation*) est affaire subjective. Une souche commune ou supposée. Une langue maternelle, un genre de vie (ou ce qui en reste), une ou des religions. Des coutumes (d'origine et/ou réinventées), des modes d'agir et de penser. Et bien sûr un *ethnonyme*, ou plusieurs : celui que se donne un peuple, celui dont peuvent l'affubler ses voisins, et ceux forgés par le colonisateur, ou l'État moderne. Quant au territoire ethnique, plus ou moins mythifié, ses limites sont souvent floues, plusieurs groupes pouvant s'y chevaucher. Au reste, l'identité peut se morceler en *sous-ethnies* à base dialectale, ou s'agréger en une *inter-ethnie* plurilingue. Certaines ethnies transgressent les frontières, la plupart se projettent en diasporas urbaines, voire vers d'autres terroirs. Mais l'ethnie est d'abord sentiment d'appartenance, conforté par le regard des autres et par bien des clichés. Enfin l'ethnicité locale peut virer à une sorte de patriotisme régional, cadre de solidarités et voie d'accès aux privilèges jusque et surtout dans les grandes villes.

Constat d'évidence, le tableau ci-dessus gagne à être complété et nuancé dans le contexte des mutations qui ont affecté la *postcolonie*<sup>6</sup>. D'abord, la démographie s'est emballée, puis elle s'est légèrement ralentie. À première vue, le terroir forme encore la trame des ruralités africaines, où la technologie peine à pénétrer. Mais en fait, rien n'est immuable : il y a très longtemps, des chasseurs-cueilleurs *san* s'étaient mués en pasteurs *khoï*, des pasteurs *mbororo* s'étaient faits *Peul guïda* (paysans ou citadins) ; plus récemment, bien des vieilles paysanneries ont été remodelées par l'arachide, le café ou le coton. Et depuis tout s'accélère : les pasteurs se sédentarisent, le vivrier se fait marchand, la tôle remplace le chaume, la modernité bouscule les genres de vie. Malgré tout, les structures familiales et sociétales d'antan imprègnent encore les représentations et les comportements ; les anciens modes d'organisation politique ont laissé des traces réelles, et nombre de groupes jadis prestigieux se vivent encore comme des « nations ». Partout, les us et coutumes survivent au moins comme référents, volontiers réaménagés en fonction des impératifs du moment.

Dans les villes, qui rassemblent à présent 40 % des Africains, le tableau se brouille car la modernité brasse les peuples et ménage bien des syncrétismes. Le tissu social se démarque des vieux modèles, forgeant d'autres références et d'autres allégeances qui se diffusent même dans les campagnes, grâce aux migrations de retour. Pourtant la citoyenneté n'affaiblit pas le lien ethno-communautaire, surtout en temps de crise politique. On peut bien cultiver les connivences transversales, et exercer son contrôle sur les « cadets sociaux »<sup>7</sup>, mais de plus en plus on se tourne vers sa « mutuelle », on se marie « chez soi », on se réfère à son « village d'origine ». Retribalisation liée aux crises et à la croissance ? L'individualisation, et l'émergence

de classes sociales seraient-elles un rideau de fumée ? À tout le moins, elles ne sont qu'une composante de ces fidélités croisées qui tissent les sociétés citadines d'aujourd'hui. Cela dit, la solidarité-réciprocité s'*ajuste* aux temps difficiles, et les familles (*via* le sida, la paupérisation, les guerres) voient émerger des individus de moins en moins soumis aux règles communautaires.

Ces évolutions auront sous-tendu les soubresauts politiques d'une Afrique morcelée : au nom de l'unité « nationale » et du « développement », quelques-uns ont tenté de liquider ethnies et chefferies, tandis que la plupart prétendaient les fondre en un creuset commun. Pour faire oublier leur incapacité et perdurer, tous les régimes ont manipulé la question ethnique à des fins politiques. Mais derrière le parti unique était toujours un homme, appuyé sur son ethnie et par elle, tout en se ménageant par un dosage « géopolitique » l'appui d'autres groupes importants. Ce système clientéliste ne pouvait que crispier les identités. Paradoxe apparent : alors même que les jeunes en oublient ce que l'on considère comme l'ancienne tradition, les ethnies se renforcent tout simplement parce qu'elles sont utiles. Aux élites, elles promettent accès aux richesses et au pouvoir, aux autres, elles assurent refuge moral, encadrement et entraide.

Dans les années 1990, certes, sous l'effet du désastre économique et social comme de pressions extérieures, nombre de régimes ont dû lâcher du lest et procéder à une ouverture démocratique déstabilisante. Au multipartisme se conjugue presque partout le « multitribalisme ». L'ethnicité devient une ressource que manipulent les politiciens pour se créer une clientèle électorale et mobiliser des troupes. Sur fond de pression démographique accrue, on voit s'aggraver les politiques tendant à réserver aux autochtones, ou aux plus nombreux, la priorité dans le partage des biens communs, la terre notamment. Tout comme la colonie, la post-colonie aggrave les tensions, jusqu'à la guerre et aux massacres parfois. L'affaire, pourtant, est moins simple qu'on ne le dit : pas de dérive ethnique en Tanzanie (qui parle 120 langues), alors que la Somalie (sur ce plan très homogène) est livrée aux combats des chefs de clans !

Alors les médias fustigent le nouveau désordre africain, ce « tribalisme », doublé le cas échéant d'intégrisme religieux, comme au Nigeria ou au Soudan. Le vieux postulat implicite est que le fait ethnique est intrinsèquement mauvais, résiduel, baroque, un « vieux démon » voué à disparaître au sein de l'État-nation. Pourtant l'ethnie est coriace, et elle se recompose en permanence – voir les « *Anglophones* » ou les *Sarwa* du Cameroun, les *Nibolek* du Congo, les *Kalenjin* du Kenya, entre autres – signe de son irréductible modernité. Doit-on pour autant se résigner à l'éclatement des États, voire prôner ici la création d'ethno-nations ? Ce serait ignorer que les Africains ont surtout *besoin d'État* : non plus jacobin, mais peut-être fédéral comme le préconisent certains intellectuels africains, pour apprivoiser

le fait ethnique et lui conférer un sens positif. L'*État multinational* donc, comme cadre porteur, même si l'exemple nigérian montre que le pari est encore loin d'être gagné!



L'ethnie, vue naguère par certains comme une pure invention coloniale réappropriée par les élites locales, s'est mise à exister politiquement, même si ces fondements culturels sont en constante évolution. Partout présente en Afrique subsaharienne (et ailleurs), revendiquée comme jamais, elle n'a rien d'une relique mais incarne au contraire une forme de modernité politique aux configurations d'ailleurs changeantes, selon l'instrumentalisation du moment. S'il y eut des fondements *précoloniaux* à l'ethnicité actuelle, c'est bien au « diviser pour régner » des pouvoirs *coloniaux* que l'on doit la fossilisation et le marquage indélébile de très nombreux groupes, comme la naissance aux forceps de certains autres; surtout, c'est aux pouvoirs *postcoloniaux* – quand bien même ils ont prétendu faire le contraire – qu'il faut imputer la poursuite et l'amplification du processus de « tribalisation ». C'est tout cela, bien plus sans doute que la voix des ancêtres, qui rend si problématique la construction d'États-nations sur le continent.

#### NOTES

1. Rédigé en 2005 par J.-C. Bruneau, géographe, décédé en septembre 2014, ce texte – toujours actuel – a été légèrement modifié. La bibliographie a été actualisée par G. Courade.
2. Mbembe A., (2013), « Une centaine de vieillards font la loi au Cameroun », extrait du *aeud.info*: [www.aeud.fr/Cameroun-Achille-MBEMBE-Une.html](http://www.aeud.fr/Cameroun-Achille-MBEMBE-Une.html)
3. La notion de *genre de vie*, implique la coïncidence entre les activités d'une société et un écosystème donné : soit un rapport homme/milieu équilibré et des paysages construits, pour durer. De nos jours, la notion perd de sa clarté, car la plupart des sociétés rurales ont été déstabilisées.
4. On fait de même pour certaines langues « autochtones », véhicules commodes de l'évangélisation et de l'alphabétisation. Le *duala* sera ainsi la langue scolaire de la colonisation dans tout le sud du Cameroun britannique; le *lingala*, le *kikongo*, le *tshiluba*, le *lomongo* et le *swahili* seront diffusés par les missionnaires dans les différentes parties du Congo belge.
5. Les quatre « groupes raciaux » officiels, *Blancs*, *Métis*, *Asiatiques* et *Bantous*, définis arbitrairement, ont été imposés en 1950. De même, la répartition (en 1959) des Bantous en neuf « ethnies » territorialisées par les *bantoustans* a ossifié une réalité socioculturelle bien plus fluide, instaurant des cultures à base communautaire subdivisées en variantes rurale et urbaine (celle des *townships*). « Races » et « ethnies » sont aujourd'hui vécues comme des sortes de nations qui servent de base électorale et même territoriale, depuis le redécoupage de 1994 en neuf nouvelles Provinces. Des dirigeants africains exercent certes le pouvoir d'État, mais la « discrimination positive » ne semble pas de nature à favoriser le mélange des identités.
6. Le terme de *postcolonie* a été forgé par Achille Mbembe pour traduire la continuité des modes de gestion politique de la violence et de la domination. Pour lui, la postcolonie transgresse les frontières et oblige le postcolonisé « à zigzaguer et à marchander » en changeant d'identité, afin de pratiquer

avec le pouvoir des formes baroques d'intimité qui ratifient son existence, tout en la vidant de sens.  
Mbembe A. (1995), « Notes provisoires sur la postcolonie », *Politique africaine*, n° 60, pp. 76-109.

#### 7. Les femmes et les jeunes non « responsables ».

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Amselle J.-L., Mbokolo E., (dir.), (1985), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte.
- Bruneau J.-C., (2003), « Ethnies, identités et territoires en Afrique : architectures et recompositions », in Bart F., (dir.), *L'Afrique, continent pluriel*, Paris, CNED-SEDES, pp. 83-108.
- Chrétien J.-P., Prunier G., (dir.), (2003, nouv. éd.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala-ACCT.
- Otayek R., (2001), « L'Afrique au prisme de l'ethnicité : perception française et actualité du débat », *Revue internationale et stratégique*, n° 43, pp. 129-142.
- Tououyem P., (2014), *Dynamiques de l'ethnicité en Afrique. Éléments pour une théorie de l'État multinational*, Mankon-Leiden Langaa et Centre d'Études africaines.

# « LE TRIBALISME EXPLIQUE TOUS LES CONFLITS ARMÉS »

MICHAEL NEUMAN ET JEAN FRANÇOIS TRANI<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** accaparement des terres, autochtonie, corruption, décentralisation, démocratie étrangère, esclavage actuel, ethnies précoloniales, État importé, frontières pénalisantes, guerres, guerres de religion, jeunes, pauvres, richesses naturelles, surpeuplement, terres neuves

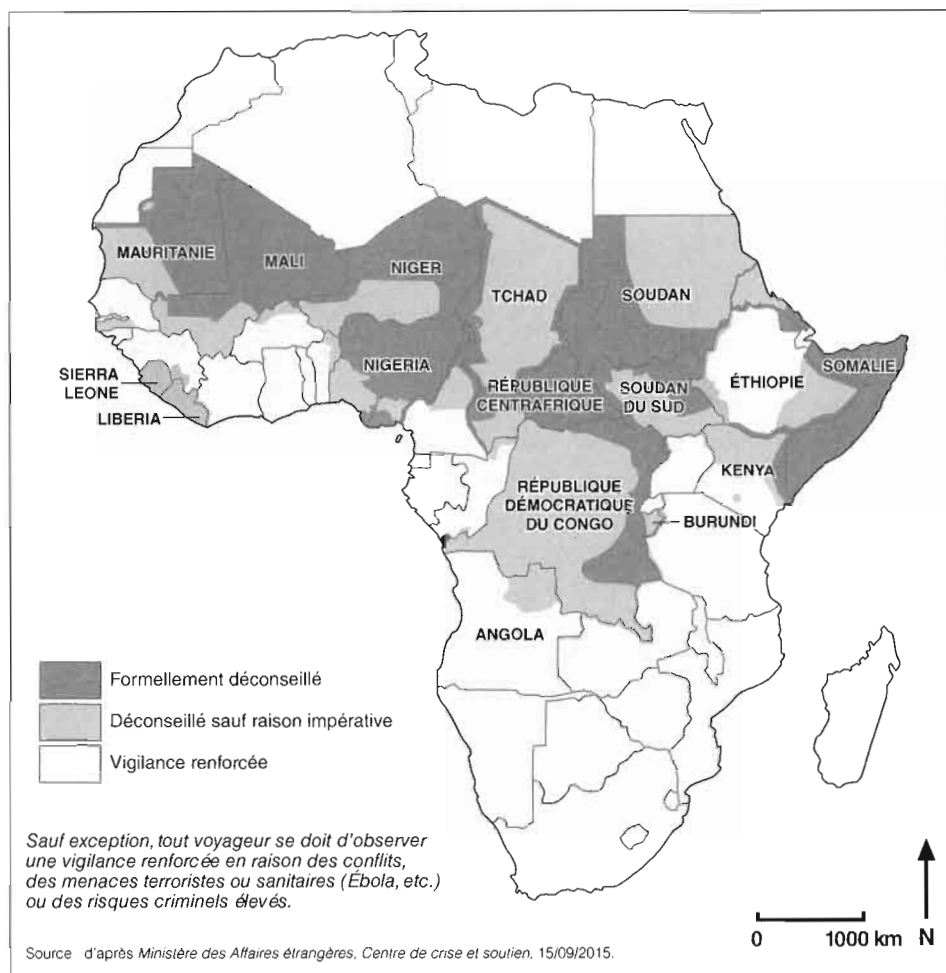
*« Quand les éléphants se battent, c'est l'herbe qui souffre. »*

Proverbe subsaharien.

Dans les conflits ouverts ou larvés recensés depuis 2000 en Afrique subsaharienne – remplacés en partie par des menaces diffuses dites terroristes en de nombreuses régions – les différences ethniques seraient en cause dans la plupart ou la totalité des cas, selon bien des observateurs extérieurs.

Comme ailleurs, les sociétés subsahariennes sont travaillées par des contradictions internes, sources de tensions, exacerbées ici par les liens communautaires existants et revendiqués, à caractère totalitaire, entre classes d'âge et individus. Ces tensions restent circonscrites par la norme comportementale et la référence à la tradition, renforcées par la peur du châtement, de la sorcellerie ou de la répression. Tant qu'elles sont intégrées, ces régulations maintiennent un ordre social et politique dans la durée et le conflit n'apparaît qu'avec la remise en cause des équilibres et normes antérieurs. L'affrontement auquel il donne lieu cherche à promouvoir un nouveau compromis et de nouvelles règles. Et les principaux acteurs de cette pièce de théâtre trouveraient dans le socle identitaire – l'ethnie – les raisons de leur mobilisation collective, vu la force attribuée à ce marqueur dans ce continent plus qu'ailleurs.

La construction idéologique et analytique d'un binôme conflictuel (Hutu/Tutsi au Rwanda, Kalenjin/Kikuyu au Kenya, Béti/Bamiléké au Cameroun, Maures/Négro-africains en Mauritanie, etc.) vient conforter ce récit simplifié, fondé sur des différences de nature culturelle. L'ethnicité se transforme ici en un tribalisme vulgaire suscitant des violences extrêmes parfois. Est-ce pourtant chaque fois le cas – à supposer que la notion d'ethnie soit établie une fois pour toutes ?



Conflits menaces et risques selon le Quai d'Orsay (septembre 2015).

### La surtribalisation effective des conflits

Éluder la dimension ethnique des conflits serait illusoire tant les acteurs eux-mêmes l'arborescent comme un drapeau, au Liberia, en Côte d'Ivoire, au Rwanda ou au Soudan. Le prisme ethnique peut masquer une réalité que l'on veut cacher alors que pour les observateurs extérieurs, elle devient une grille d'analyse « tous terrains ». Il peut être sous-estimé s'agissant des rapports esclavagistes entre arabobèbres et négro-africains, en Mauritanie ou au Soudan, qui peuvent expliquer partiellement revanches et révoltes de ces vingt dernières années. Dans la guerre civile angolaise par contre, chaque protagoniste épouse les contours d'un groupe

ethnique de référence : les Mbundu pour le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), les Ovibundu pour l'UNITA, les Bacongo pour le Front national de libération de l'Angola (FNLA).

Darfour, conflit ethnique ou politique ?<sup>2</sup> Ce conflit est présenté comme opposant des « tribus arabes » minoritaires dont sont issus les janjawids, ces milices armées qui terrorisent la population majoritaire « négro-africaine » qui ne parle pas arabe. Origine racio-culturelle ou politique ? En tout cas, la guerre se déroule dans le contexte d'une crise agro-écologique aggravée par les disputes entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades pour le contrôle du bétail, des ressources en eau et de la terre, devenues de plus en plus rares.

Aujourd'hui, l'instrumentalisation des conflits est telle que les acteurs engagés en donnent spontanément une explication ethnique. Pendant la sécession igbo, la guerre du Biafra (1967-70) cachait des enjeux pétroliers. Ainsi, l'ethnie sur-existe dans les représentations et il y a plusieurs raisons à cela.

Au pouvoir, les responsables politiques ont tendance à favoriser leurs proches et leurs dépendants – assimilés ici à l'ethnie – au détriment de l'intérêt général : ce clientélisme prolonge celui des individus qui favorisent famille, lignage, village, région ou groupe dès qu'ils accèdent à une position. Ensuite, la revendication démocratique dans le cadre des « conférences nationales souveraines » des années 1990 n'a pas favorisé les alternances politiques capables d'assurer un développement égal pour tous, mais a abouti à des restaurations autoritaires.

La colonisation a théorisé la notion d'ethnie pour classer et régner par autorités traditionnelles interposées (*indirect rule* au Nigeria). Si les sultans du Nigeria septentrional purent assumer le pouvoir qui leur était concédé, que dire des sociétés acéphales (sans chef) de l'aire bantoue d'Afrique Centrale ? La mise en place de chefs désignés par l'administration (*warrant chiefs*) provoqua des émeutes en pays igbo<sup>3</sup> ! La notion, mouvante, sera intégrée et appropriée par les populations<sup>4</sup>.

Mais là où la société précoloniale autorisait une certaine fluidité par le jeu des alliances ou la valeur du comportement individuel, les puissances coloniales ont souvent figé durablement l'organisation sociale comme les perceptions de l'Autre en privilégiant certaines catégories comme les Tutsi au Rwanda. Une carte d'identité ethnique y fut ainsi introduite.

La construction de l'État moderne subsaharien, se voulant identitaire et hégémonique, aboutira à une exacerbation des sentiments d'appartenance d'autant que le pouvoir lui-même sera fondé sur le favoritisme tribal<sup>5</sup>. Fédérations nigériane et éthiopienne calquent leurs États fédérés sur leurs « nations ethniques » ! Et l'Afrique du Sud de l'apartheid ira encore plus loin dans cette manière de classer et de parquer par la loi, races et ethnies léguant à la nation arc-en-ciel un héritage plus que difficile<sup>6</sup>.

L'altérité devient vite adversité et c'est dans le sang que se construisent les identités collectives comme on l'a vu au Rwanda et en Côte d'Ivoire, masquant ainsi les rivalités de chefs de guerre, les conflits de génération, les clivages religieux ou corporatistes avec des ressources (foncier, mines, pouvoir central, etc.) et des territoires comme enjeu.

### **Sous les oripeaux ethniques, des fractures et des logiques complexes**

Sous les oripeaux ethniques, des logiques complexes apparaissent, conjugaisons de dynamiques internes et externes, de disputes liées au foncier, aux rapports aînés-cadets, aux appétits des chefs de guerres ou de clan (Liberia, République démocratique du Congo, Sierra Léone, Somalie), au rôle des puissances militaires régionales (Tchad, Rwanda, Ouganda, Angola en Afrique centrale) et à l'illégitimité comme à l'impuissance de l'État à exercer les fonctions régaliennes et à détenir le monopole de la violence légitime.

L'héritage historique figure en bonne place dans les facteurs de l'instabilité du continent. Hormis les guerres esclavagistes, les conflits précoloniaux se limitaient le plus souvent à des rapt de femmes et à la capture de bétail. Les frontières de la décolonisation restent cependant identiques à celles qui furent initiées à la conférence de Berlin en 1885, malgré les tentatives de sécession katangaise ou biafraise. Érythrée, Soudan du Sud et Somaliland sont des cas quasi uniques de sécession et les différends existants se règlent à l'amiable. La mise en valeur coloniale du territoire par l'organisation du drainage des ressources et de la main-d'œuvre s'est révélée explosive un peu partout avec la montée en flèche des revendications autochtones.

La guerre froide avait choisi l'Afrique comme un des terrains privilégiés d'affrontement, des colonies portugaises à l'Éthiopie en passant par les pays riverains de l'Afrique du Sud de l'apartheid, permettant aux dirigeants africains de monnayer leurs votes onusiens contre la tranquillité dans l'exercice de leur pouvoir<sup>7</sup>.

L'après-1989 s'est traduit par un désengagement relatif des puissances tutélaires, par un activisme des petits États (Rwanda de Kagame, Angola de Dos Santos, Burkina Faso de Compaoré, etc.) pour piller les richesses non contrôlées (coltan, diamants, bois, drogue, pétrole, etc.). Il y a eu aussi l'apparition de chefs de guerre (Bemba, Sassou N'guesso, Taylor, etc.) dirigeant des milices pour faire la guerre à leur profit (RD du Congo, Libéria, Congo Brazzaville, etc.). Dans l'après-11 septembre 2001 et suite à la destitution de Kadhafi (2011), la « guerre contre le terrorisme » a fait de certains territoires mal contrôlés des terreaux favorables aux jihadistes : Mali septentrional, Nigeria du nord-est et Somalie. Des groupuscules sectaires ont pu s'implanter pour faire la guerre sainte quand ils ont rencontré des populations marginalisées (AQMI, Mujao et Ansar Dine au Mali,

Boko Haram<sup>8</sup> au Nigeria) pour se constituer un territoire d'État. La religion joue ici souvent un rôle dans le processus renforcé de mobilisation lorsque les appartenances confessionnelles recourent les allégeances ethniques ou lignagères.

Tout ceci s'articule avec de multiples tensions internes, la pression foncière en période de croissance démographique (Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Zimbabwe, Afrique des grands lacs, etc.), le non-paiement des soldes des militaires, les rivalités interprétées en termes religieux (Centrafrique, Nigeria), l'exacerbation des appétits dans la redistribution nationale ou dans le contrôle des routes de la drogue et des échanges clandestins. La recherche d'un bouc émissaire a parfois abouti à l'exacerbation de la xénophobie, attisée par les autorités en place. A contrario, des relations apaisées ont pu avoir lieu – parenté à plaisanterie<sup>9</sup>, spécialisations ethnicisées des métiers – entre groupes au Mali, au Niger ou au Kenya, qui sont remises en cause par la survie et le multipartisme, machines à sécréter de la tribalité par la manière dont ils sont utilisés...

L'augmentation des prix alimentaires ou du carburant s'ajoutant aux manœuvres politiciennes pour se prolonger au pouvoir, débouche sur des émeutes de la faim (2008) au Cameroun et au Sénégal, en Mauritanie et au Mozambique. Les cadets s'efforcent d'échapper au contrôle des aînés et dans les grandes villes, les exclus de la promotion scolaire survivent grâce aux petits métiers et à la délinquance et se manifestent en bandes sur des bases éloignées de l'ethnicité. L'absence de perspective de promotion sociale fournit aux mouvements guerriers la plupart de leurs cadres comme ce fut le cas du Revolutionary United Front (RUF), en Sierra Leone<sup>10</sup>, qui a recruté largement parmi les jeunes ruraux sans terre. Face à l'avidité supposée des rebelles, on souligne souvent la crise de la jeunesse<sup>11</sup>.

L'histoire des Grands Lacs montre enfin que la lutte ancienne pour la terre s'est aggravée, comme en Afrique de l'Ouest côtière avec la pression démographique et les cultures arbustives qui rendent la possession plus pérenne, au contraire des cultures annuelles. En Afrique du Sud ou au Zimbabwe, l'absence de véritable réforme agraire conduit à des affrontements armés fréquents et à une baisse de la production agricole. Au Sahel, s'affrontent nomades et sédentaires utilisant les mêmes terres. À cet égard, les éruptions régulières de violence au nord du Nigeria traduisent les injustices dans l'accès à la terre de ceux qui ne sont pas Hausa-Fulbé. Potentialités, augmentation de la population et multiplication des groupes armés favorisent aussi l'explosion des conflits comme dans le nord du Kivu.

Enfin, les migrations économiques, climatiques ou politiques comme les camps de réfugiés peuvent parfois devenir des abcès de fixation<sup>12</sup>.

Les conflits africains récents se sont construits avec des États déliquescents. La classe politique se trouve être parfois l'émanation de l'un des groupes ethniques promu par la colonisation quand elle ne pratique pas l'équilibre ethno-régional.

Gestion patrimoniale du pouvoir et ajustement structurel ont favorisé les rivalités pour le contrôle des potentialités sur une base locale, ethnique, factionnaire, religieuse ou simplement clientéliste. Face aux résultats décevants de l'option démocratique, la lutte armée peut apparaître comme la seule véritable alternative et quand le pouvoir change de mains brutalement (coup d'État ou autre), règlements de compte et pillages à connotation ethnique se mettent en place. Cette simple compétition pour l'accès au pouvoir sans destruction de l'État n'entame pas l'attachement à la communauté nationale.

La RD du Congo de Mobutu est un cas d'école<sup>13</sup>. Sa politique a jeté ce pays dans la guerre : corruption, parti-État, répression, « zairianisation » de l'économie et préférence nationale. Alors que l'on affiche un sentiment d'unité nationale, les protagonistes se battent pour le contrôle du pouvoir et sa promesse d'enrichissement avec l'appui et le jeu d'influence des puissances voisines (Ouganda, Angola, Rwanda, Zimbabwe) ou plus éloignées. Ici, les rivalités dites ethniques sont largement alimentées par le pillage organisé des richesses minières (diamants, cobalt, coltan, cuivre et or).

Au Rwanda d'avant le génocide<sup>14</sup>, on a assisté à la baisse considérable des cours internationaux du café et du thé entre 1985 et 1992, l'essentiel des exportations du pays. Manque chronique de terres, guerre civile endémique, famine touchant 1/6<sup>e</sup> de la population et crise des exportations ont préparé le terrain aux milices du régime Habyarimana. À cela s'est ajoutée l'incapacité de l'État dans les années 1990 à remplir ses obligations sociales en matière de santé et d'éducation notamment, alors que la défense mobilisait plus de la moitié du budget. Dans ce contexte, le plan d'ajustement structurel de 1990 a jeté dans les bras des extrémistes des milliers de petits fonctionnaires hutu paupérisés. Le renforcement du secteur privé a été interprété en termes ethniques en raison de la croyance, abusive, que les Tutsi monopolisaient les emplois. Les conditionnalités posées constituant une menace directe pour le régime Habyarimana, l'appel à la violence orchestré par le pouvoir pour se maintenir avait de fortes chances d'être entendu...



Bien qu'instrumentalisée par les Africains, acteurs de leurs propres conflits, la référence ethnique joue un rôle dans le développement des conflits subsahariens sous la forme manipulée de l'ethnisme ou du tribalisme. Ce n'est pourtant que l'arbre qui cache la forêt. La qualification ethnique masque les oppositions de genre, de générations, de statut, de légitimité historique (autochtones/allochtones), les luttes sociales entre classes (roture/noblesse, anciens esclaves et maîtres, salariés et patrons), les guerres de notables, de chefs de guerre et de sectes jihadistes. C'est autour d'enjeux comme la conquête du pouvoir central, aussi faible soit-il,

la captation de la rente minière et pétrolière, le partage de la manne étatique, la question de l'accès à la terre, l'attribution de titres et de droits que se focalisent ensuite ces conflits dont les déterminants se combinent. Au-delà des débats sur le concept ethnique, le continent reste un enjeu important pour les pouvoirs régionaux en puissance, les pays riches et émergents. On peut enfin incriminer les effets culturels de la globalisation<sup>15</sup> dans la mobilisation prédatrice d'une identité plus incertaine, dans le besoin de la majorité de se sentir plus assurée de sa cohésion en éliminant les indésirables (expulsions, massacres) ou dans une religion (l'islam salafiste ou les églises prophétiques).

## NOTES

1. Cette idée reçue a été élaborée en 2005 par Michael Neuman et Jean-François Trani et a été remodelée et actualisée en 2015 par Georges Courade et revue par les auteurs.
2. « Le conflit du Darfour n'est pas racial », ([www.afrik.com/article7464.html](http://www.afrik.com/article7464.html), 16/07/2004) ; Prunier G., (2005), *Le Darfour, un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde.
3. Pérouse de Montclos M.-A., (2003), « La violence ethnique à l'épreuve des faits : le cas du Nigeria », *Revue Tiers Monde*, T. XLIV, n° 176, pp. 857-881.
4. Amselle J.-L., M'Bokolo E., (éds.), (1985), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris La Découverte.
5. Kourouma A., (1998), *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil.
6. Le *Population Registration Act* de 1950 distinguait Blancs et Noirs. Les métis devinrent une ethnie par construction politique et l'on créa dix États indépendants pour enfermer géographiquement des groupes ethniques ! Voir Darbon D., (éd.), (1995), *Ethnicité et nation en Afrique du Sud*, Paris, Karthala.
7. Pas de conditionnalité démocratique, soutien inconditionnel aux régimes établis, aide publique importante et réseaux de type Françafrique permettaient à beaucoup de « manger », et à quelques-uns de se maintenir au pouvoir.
8. Pérouse de Montclos M.-A., (2012), *Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ?* Paris, CERI. *Boko Haram*, peut être traduit par « l'éducation occidentale est un péché ». Le groupe est sectaire par son intransigeance, ses techniques d'endoctrinement et son intolérance sans pour autant rejeter la magie. Il est devenu un mouvement insurrectionnel islamiste après 2009 et cherche à se constituer un territoire sur les 4 pays bordant le lac Tchad.
9. Pratique sociale ouest-africaine (Mali, Burkina Faso, etc.) autorisant moqueries ou critiques entre groupes ethniques liés par un accord sur ce point sans conséquences fâcheuses. Moyen de désamorcer les tensions entre ethnies ou clans proches.
10. Ero C., Ferme M., (éds), (2003), « Liberia, Sierra Léone, Guinée, la régionalisation de la guerre », *Politique africaine*, n° 88, pp. 5-102.
11. Marchal R., Messiant C., (2002), « De l'avidité des rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier », *Critique internationale*, n° 16.
12. Agier M., (2008), *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion.
13. Pourtier R., (2003), « L'Afrique centrale dans la tourmente », *Hérodote*, n° 111, octobre-décembre 2003.

14. Guichaoua A., (2010), *Rwanda : de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda, 1990-1994*, Paris, La Découverte ; [www.geo-phile.net/spip.php?rubrique689](http://www.geo-phile.net/spip.php?rubrique689) (textes choisis par Y. Déverin).
15. Appadurai A., (2007), *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation*, Paris, Payot.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Adam M., (2002), « Guerres africaines. De la compétition ethnique à l'anomie sociale », *Études rurales*, n° 163-164, pp. 167- 186.
- Calas B., (2011), « Introduction à une géographie des conflits... en Afrique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 255, pp. 295-320.
- Châtaignier J.-M., Magro H., (dirs.), (2007), *États et sociétés fragiles : entre conflits reconstruction et développement*, Paris, Karthala.
- Chrétien J.-P. et Prunier G., (dirs), (2003), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 2<sup>e</sup> éd.
- Denécé E., Poulot F., (2010), *Dicoatlas des conflits et menaces. Guerres, terrorisme, crime, oppression*, Paris, Belin. .

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Carte des conflits (2011) : <http://goodmorningafrika.blogspot.fr/2012/03/cartes-des-conflits-en-afrique.html>
- Deverin Y., *Géographie des conflits* : [www.geo-phile.net/spip.php?rubrique525](http://www.geo-phile.net/spip.php?rubrique525)
- International Crisis Group (ICG) : [www.crisisweb.org](http://www.crisisweb.org)
- Ressources au service de la paix de l'association Modus operandi : [http://www.irenees.net/index\\_fr.html](http://www.irenees.net/index_fr.html)
- Musila C., (2014), *Économie et géopolitique de la paix dans les Grands Lacs* : [www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-1033\\_fr.html](http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1033_fr.html)
- Revue *Culture et conflits* : <http://conflits.revues.org/>
- Revue *Politique africaine* : <http://www.politique-africaine.com/>

# « LES GUERRES D'AUJOURD'HUI SONT PLUS NOMBREUSES, PLUS MEURTRIÈRES, PLUS PRÉDATRICES ET PLUS BARBARES ! »

MARC-ANTOINE PÉROUSE DE MONTCLOS<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, conflits tribaux, État importé, ethnies précoloniales, surpeuplement

Les Occidentaux sont en permanence confrontés aux terribles images des guerres civiles qui ravagent l'Afrique. Depuis la guerre américaine au Vietnam, cette révolution de la représentation des conflits armés a beaucoup participé d'une plus grande sensibilisation à la souffrance d'autrui. Si les médias sont en cause, la fin de la guerre froide y a aussi contribué en découvrant toute la brutalité « irrationnelle » des guérillas débarrassées de leurs oripeaux « communistes » ou « capitalistes ». Alors que la chute du mur de Berlin avait laissé espérer un apaisement des tensions, la persistance de conflits dits périphériques et la dilution des oppositions Est-Ouest ont en fait révélé la profondeur de dynamiques endogènes. L'effondrement de l'URSS a plutôt donné le sentiment que s'ouvrait une période de « chaos »<sup>2</sup>. La globalisation des flux marchands et la dérégulation des échanges ont, de surcroît, accentué l'impression d'un effacement et d'une fragmentation de l'État, processus que certains ont qualifié de post-moderniste ou de néo-médiéval<sup>3</sup>.

Témoins de choix, les opérateurs de l'aide internationale en particulier, ont beaucoup alimenté et orienté les analyses qui dramatisaient et dépolitisaient les conflits armés. À travers le prisme des victimes et des populations en détresse, ils ont en effet insisté sur les fonctions économiques des affrontements : les pillages, l'exploitation d'une main-d'œuvre servile, l'appropriation foncière, les détournements de l'aide, etc. À en croire certains, les conflits africains, notamment, seraient uniquement motivés par des objectifs d'enrichissement personnel ou clanique<sup>4</sup>. Les économistes ont eux-mêmes alimenté une telle thèse en s'intéressant soudainement aux profits que les belligérants tiraient de la poursuite des hostilités *pendant* le déroulement des combats, et non plus *après* une victoire militaire<sup>5</sup>.

Indéniablement, les affrontements en Afrique noire à présent n'entretiennent qu'un rapport lointain avec les guerres de l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui voyait se

battre des troupes en uniforme. Mais, à moins de sombrer dans le raccourci historique, les deux registres ont toujours été très dissemblables. Les armées conventionnelles n'ont jamais pu se déployer pleinement dans des sociétés marquées par la difficile gestation d'un État-nation. Dans les pays africains aujourd'hui, le caractère prédateur des guerres civiles ne semble pas discutable ; leur nouveauté, si. Ce qui a changé, ce sont d'abord nos représentations des conflits : une construction idéologique qui repose sur des présupposés non validés scientifiquement. Quatre principaux énoncés selon lesquels les guerres seraient plus nombreuses, plus meurtrières, moins militaires et plus sauvages peuvent résumer ce nouveau discours.

### La multiplication des conflits armés : un effet de loupe

Beaucoup parlent d'une multiplication des conflits armés. Pareil effet de loupe provient en réalité d'une meilleure recension des troubles et d'un affinement des grilles d'analyse. Qu'est-ce donc qu'une guerre ? Quels critères utilise-t-on pour répertorier des combats qui auraient pris l'ampleur d'une guerre ? À leur localisation géographique ? À l'intensité de leur violence, mesurée en cadavres ? Des instituts spécialisés prennent en compte les conflits de basse intensité à partir de cent morts par an, quitte à inclure des événements autrefois rangés dans la catégorie des émeutes. Les chiffres sont alors livrés en valeur absolue, sans les relativiser au regard de l'augmentation de la population et du nombre d'États reconnus par la communauté internationale.

Le trompe-l'œil est particulièrement significatif sur le sous-continent subsaharien qui, selon les années, enregistre environ un tiers des réfugiés et près de la moitié des conflits dans le monde. Au regard de nos lacunes quant à l'histoire de civilisations orales, une dégradation de la situation s'avère impossible à apprécier dans la longue durée. Pour le compte de la Croix-Rouge, qui avait recensé 198 guerres civiles ou internationales entre 1863 et 1895, le professeur Émile Chaix en faisait déjà la remarque à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. « *Ce n'est guère que depuis 1880, écrivait-il, que l'on a rencontré de nombreuses mentions de l'Afrique. Que s'est-il passé jusque-là dans son intérieur ? On s'y est évidemment battu, mais incognito* »<sup>6</sup>.

Entre 1967 et 1970, la guerre du Biafra, dans le pays le plus peuplé d'Afrique, a sans doute fait un million de morts. Dans les années 1980 et 1990, l'Ouganda a ensuite connu simultanément trois foyers de rébellion qui ont provoqué la mort de dizaines de milliers de personnes. Faut-il noter une recrudescence des conflits armés ou s'attacher à mesurer l'intensité des déflagrations à partir de statistiques de surmortalité plus ou moins fiables ?

Autre difficulté, violences politiques et criminelles se confondent et ne permettent pas de départager clairement les deux registres<sup>7</sup>. La loi du nombre, tout d'abord, ne suffit pas à distinguer les genres, à moins d'inclure la France dans un index polémologique au vu du nombre de décès sur la route. En 1992,

des spécialistes listaient ainsi le Nigeria et l'Afrique du Sud parmi les pays en guerre, un choix fort discutables<sup>8</sup>. Au Nigeria, géant démographique, le moindre mouvement de foule qui dégénère est susceptible de provoquer une centaine de morts. Pour autant, il est difficile de départager le caractère politique ou criminel de conflits armés qui méritent très rarement le qualificatif de guerre, quoi qu'il en soit du nombre de morts provoqué par les affrontements sectaires dans le nord musulman ou les luttes autochtones contre les compagnies pétrolières dans le delta du Niger. Au risque de classifications hâtives, certains ont considéré que le général Sani Abacha, qui régna d'une main de fer sur le Nigeria entre 1993 et 1998, était un seigneur de guerre, ce qui ne correspond pas au niveau de dévastation de pays comme la Sierra Léone pendant cette période<sup>9</sup>. Quant à l'Afrique du Sud d'avant 1994, des médias à l'affût de titres racoleurs ont également parlé de « guerres des *hostels* », des « taxis », etc. L'usage du terme paraît abusif quand on sait que 90 % des homicides résultaient d'actes criminels, bien plus que de troubles politiques.

À l'exception du soulèvement des Boers d'Afrique du Sud en 1899 et de l'invasion italienne de l'Éthiopie en 1936, de grandes études historiques ne recensent tout simplement pas de guerres en Afrique avant la période des indépendances : comme si le continent avait miraculeusement été épargné par la colonisation et la traite des esclaves<sup>10</sup>. Dans le même ordre d'idées, des rapports de la Banque mondiale partent d'échantillons tronqués pour constater un allongement de la durée des guerres depuis les années 1980<sup>11</sup>. À propos d'un pays comme le Soudan, nos « économistes de malheur » retiennent ainsi la date de 1983, qui marque la reprise des hostilités, et « oublient » la première phase de rébellion entre 1955 et 1972. Autre surprise, on apprend que le Nigeria a été en guerre de 1980 à 1984 ! Le découpage des périodes nie la continuité des conflits d'une décennie à l'autre. Au Mozambique, l'accession à l'indépendance, en 1975, permet de séparer de quelques mois le temps de la lutte de libération, depuis 1964, de celui de la guerre civile, jusqu'en 1992. De récents conflits courts sont plus ou moins sciemment omis : le Mali et le Burkina Faso en 1985, la Guinée-Bissau en 1998, l'Éthiopie et l'Érythrée en 1999, etc.

À l'échelle planétaire au cours des années 1990, les experts des affaires militaires ne relèvent pas, eux, d'augmentation du nombre de guerres, qui demeure sensiblement le même : autour d'une cinquantaine par an<sup>12</sup>. Au contraire, certains observent une légère diminution des conflits armés depuis la chute du mur de Berlin<sup>13</sup>. Mais la médiatisation outrancière des violences va de pair avec un autre lieu commun, selon lequel les affrontements d'aujourd'hui seraient plus meurtriers qu'autrefois, ce qui, toutes proportions gardées, n'a pas grand sens au vu de notre ignorance en ce qui concerne l'Afrique précoloniale. Les rares investigations disponibles montrent plutôt que la ponction démographique des crises de l'époque n'avait rien à envier

à leurs pendants contemporains. La plus sanglante guerre civile de l'histoire de l'humanité reste, à notre connaissance, la révolte des Taïping, qui, de 1851 à 1864, a fait entre 20 et 30 millions de morts en Chine.

### **Armes et morts violentes : à la recherche de la corrélation perdue**

La prolifération et la sophistication des armes légères constituent un des principaux arguments utilisés pour affirmer que les conflits d'Afrique contemporaine seraient plus dévastateurs. La prolifération des armes à feu paraît évidente en valeur absolue, beaucoup moins en termes relatifs. On oublie trop souvent que le commerce de la traite, qui consistait surtout à échanger des esclaves contre des fusils, avait déjà déversé une vingtaine de millions d'armes à feu en Afrique de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup> ! À présent, les experts des Nations unies estiment qu'entre sept et... quatre-vingts millions d'armes circulent illégalement dans la région. Mais, outre l'imprécision des chiffres, la population a, entre-temps, connu une croissance démographique à un rythme bien supérieur.

Plus fondamentalement, l'augmentation de la puissance de feu des armes de poing ne suffit pas à comprendre la violence guerrière à l'encontre des civils. Le relâchement du contrôle social sur les armes, qui en détermine l'usage, s'avère beaucoup plus dangereux que la sophistication des armements. Que le combattant dispose d'une Uzi à la place d'une Kalachnikov ou d'un revolver à six coups au lieu d'un arc et de flèches ne change pas grand-chose à la brutalité de son comportement ! Après tout, le génocide rwandais s'est fait à la machette et des guérilleros Mai-Mai de la RD du Congo luttent contre les armées gouvernementales avec des lances. Les économistes de la Banque mondiale admettent que les dépenses militaires d'un pays n'entrent pas en ligne de compte pour expliquer les débuts d'un conflit<sup>15</sup>.

En réalité, il n'existe pas de corrélation automatique entre la multiplication des armes en circulation et le nombre de morts violentes<sup>16</sup>. Dans la plupart des cas, la prolifération des armes légères accroît certes la probabilité d'une explosion de violence mais cela n'a rien de systématique. Tout dépend en fin de compte du contrôle qui s'exerce sur l'utilisation des armes. Autrement dit, rien ne permet, *a priori*, de tabler sur une relation de cause à effet entre la sophistication des armements et l'intensité meurtrière d'une guerre.

### **Des guerres moins militaires : un raccourci historique**

Dans le registre humanitaire des atrocités, l'inflation des morts va aussi de pair avec la démilitarisation des guerres. De fait, la majorité des victimes de conflits armés sont des civils et non des combattants. Le constat paraît d'autant plus frappant qu'on prétend souvent que, pendant la Première Guerre mondiale, neuf morts sur dix auraient été des militaires, un rapport aujourd'hui inversé. Encore faut-il noter que

la Grande Guerre, consécration de l'État-nation, avait été une exception car elle avait vu s'opposer des armées en uniformes dans un rayon d'action bien délimité, celui des tranchées. Des 198 conflits recensés par la Croix-Rouge internationale entre 1863 et 1895, 93 étaient des guerres civiles où les populations non combattantes avaient beaucoup souffert. Quant aux guerres de l'Europe du Moyen Âge, elles étaient menées par des mercenaires qui assiégeaient et affamaient les villes fortifiées. Sur 12 millions de décès causés par la guerre en Europe au xvii<sup>e</sup> siècle, 75 % étaient des pertes civiles<sup>17</sup>. À la faveur de l'institutionnalisation des principes de conscription et de mobilisation nationale, il a en fait, fallu attendre l'ère napoléonienne pour voir se développer des guerres qualifiées de « trinitaires » parce qu'elles distinguaient enfin l'État, les forces armées et la population civile<sup>18</sup>.

Dans l'Afrique précoloniale, en revanche, les non-combattants n'étaient pas plus épargnés qu'à présent et on ne peut donc pas parler de régression en la matière. En réalité, les catégories militaires et civiles se confondaient car l'effort de guerre mobilisait l'ensemble d'un lignage. En l'absence d'État-nation, il n'y avait pas d'armée permanente et les combattants étaient recrutés sur le tas, par classes d'âge ou par villages entiers. En pays zande à la lisière du Soudan, de la RD du Congo et de la République centrafricaine, par exemple, les compagnies militaires se composaient de jeunes célibataires, les *aparanga*, et d'hommes mariés, les *abakunda*, qui tenaient lieu de « professionnels » du métier des armes et côtoyaient des « réservistes ». Certes, les sociétés les plus évoluées sur le plan politique avaient fini par instituer des sortes d'offices militaires, à l'instar des *eso* du sud-ouest du Nigeria, où l'introduction du cheval, puis des armes à feu avaient contraint l'empire d'Oyo à se doter de cavaliers et de tireurs initiés au maniement des fusils. Là, le commandant en chef de l'armée, l'*are-ona-kakanfo*, avait effectivement pu se différencier du simple seigneur de guerre, le *balogun*<sup>19</sup>. Mais, dans la plupart des cas, seules certaines catégories socioprofessionnelles étaient vraiment spécialisées dans les arts de la guerre, tels les forgerons pour la confection des armes ou les chasseurs pour les patrouilles de reconnaissance en territoire ennemi. De toute façon, ces « proto-armées » survivaient en se partageant le butin de l'ennemi. Leurs pratiques, maintenant dénoncées sous un nouveau jour malgré leur ancienneté, en disaient long sur le respect des populations dites civiles : razzia des esclaves, pillage des greniers, kidnapping des femmes, embrigadement de force des villageois...

### La barbarie : une vision occidentale

Exactions et violences d'antan n'étaient pas moindres qu'à présent et, dans tous les cas, « les données disponibles ne confirment pas l'idée selon laquelle les belligérants d'aujourd'hui cibleraient davantage les populations civiles »<sup>20</sup>. Mais les conflits africains sont maintenant qualifiés de barbares parce qu'ils sont uniquement analysés à travers

leurs atrocités, quitte à laisser entendre que seules les démocraties produiraient désormais des formes « apaisées » d'affrontement politique. Ceci passe évidemment sous silence le fait qu'outre l'Inde et l'Irak, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France ont été les pays les plus fréquemment en guerre entre 1945 et 1992<sup>21</sup>!

## NOTES

1. Cette idée reçue a été rédigée en 2005 et actualisée en 2014 par Marc-Antoine Pérouse de Montclos, politiste.
2. Crocker Ch., Hampson Fen Osler, Aall P. et al., (1996), *Managing Global Chaos : Sources of and Responses to International Conflict*, Washington, United States Institute of Peace Press.
3. Duffield M., (1998), « Post-Modern Conflicts : Warlords, Post-Adjustment States and Private Protection », *Civil Wars*, vol. 1, n° 1, pp. 65-102.
4. Pour un représentant de cette école, voir Anderson, Mary B., (1999), *Do no Harm : How Aid Can Support Peace or War*, Boulder, L. Rienner.
5. Pour une comparaison des changements de perspectives en moins d'une décennie, voir Grossman H. I., (1991), « A General Equilibrium Model of Insurrections », *American Economic Review*, vol. 81, pp. 912-921 ; Collier P., (2000), « Rebellion as a Quasi-Criminal Activity », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 44, pp. 839-853.
6. Chaix E., (juil. 1896), « Le théâtre des guerres contemporaines de la Croix-Rouge », *Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge*, n° 107, p. 176.
7. L'article 3 des Conventions de Genève de 1949 envisage de façon restrictive les guerres civiles comme des conflits ressemblant à des guerres internationales, mais à l'intérieur d'un État, sans rapport, donc, avec les désordres dus au banditisme, à des émeutes, à des affrontements individuels, à des insurrections locales ou à des séditions. Dans l'esprit des législateurs de l'époque, la partie rebelle doit notamment présenter les caractéristiques d'un État, commander une armée, exercer *de facto* un pouvoir sur une partie de la population d'un territoire national et disposer d'une autorité civile organisée, prête à reconnaître les lois de la guerre et éventuellement reconnue comme un belligérant par le gouvernement légal en place.
8. Leger Sivard R. et al., (1993), *World Military and Social Expenditures 1993*, Washington, World Priorities, p. 20.
9. Reno W., (1998), *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner, pp. 183-216. Pour une critique argumentée, voir notre compte rendu dans *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 212-213.
10. Holsti K. J., (1991), *Peace and War : Armed Conflicts and International Order, 1648-1989*, Cambridge, Cambridge University Press.
11. Collier P., Hoeffler A. Et Söderbom M., (2001), *On the Duration of Civil War*, Washington, World Bank, Policy Research Working Paper, n° 2681.
12. Mekenkamp M., Van Tongeren P. Et Van de Veen H. et al., (1998), *Prevention and Management of Violent Conflicts : an International Directory*, Utrecht, European Platform for Conflict Prevention and Transformation.
13. SIPRI, (2001), *Yearbook 2001 : Armaments, Disarmament and International Security*, Stockholm International Peace Research Institute, Oxford University Press, pp. 54-5.
14. Inikori J., (1977), « The Imports of firearms into West Africa, 1750-1807 : a quantitative analysis », *The Journal of African History*, vol. 18, n° 3, pp. 339-68 ; Richards, W.A. (1980), « The Imports of firearms into West Africa in the eighteenth century », *The Journal of African History*, vol. 21, n° 1, pp. 43-59.

15. Collier P., Hoeffler A. & Söderbom M., (2001), *op. cit.*, p. 14.
16. Sinon, la Suisse compterait parmi les pays les plus meurtriers du monde, puisque chaque citoyen helvétique garde des armes de guerre à son domicile, service militaire accompli.
17. Corvisier A., (1995), *La guerre : essais historiques*, Paris, Presses universitaires de France, p. 281.
18. Van Creveld M., (1998), *La transformation de la guerre*, Monaco, Éditions. du Rocher.
19. Falola T. & Oguntomisin G.O., (2001), *Yoruba Warlords of the Nineteenth Century*, Trenton (NJ), Africa World Press.
20. Frohardt M., Paul D. & Minear L., (1999), *Protecting Human Rights : The Challenge to Humanitarian Organizations*, Providence, Thomas J., Watson Jr., Institute for International Studies, Occ. Paper n° 35, p. 17.
21. Gantzel Kl. J. & Schwinghammer T., (2000), *Warfare Since the Second World War*, New Brunswick, Transaction Publ., p. 95.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Chalk F., Jonassohn K., (1990), *The History and Sociology of Genocide*, New Haven, Yale University Press.
- Mack A. et al., (2005), *Human Security Report 2005*, Vancouver, University of British Columbia, Human Security Centre.
- Marchal R., Messiant Ch., (1997), *Les chemins de la guerre et de la paix. Fins de conflit en Afrique orientale et australe*, Paris, Karthala.
- Pérouse de Montclos M. A., (2007), *Guerres d'aujourd'hui : les vérités qui dérangent*, Paris, Tchou.
- Reno W., (1998), *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner.
- Richard G., Cleyet-Merle J.-J., (1992), *L'histoire inhumaine : massacres et génocides des origines à nos jours*, Paris, Armand Colin.
- Van Creveld M., (1998), *La transformation de la guerre*, Monaco, Éditions du Rocher.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- *International Institute for Strategic Studies* : <http://www.iiss.org/>
- *International Crisis Group* : <http://www.crisisweb.org/home/index.cfm>
- *Revue Cultures & Conflits* : <http://www.conflits.org/>
- *Observatoire de l'Action humanitaire* : [www.observatoire-humanitaire.org/](http://www.observatoire-humanitaire.org/)

# « LES GUERRES DE RELIGION DÉSTABILISENT L'AFRIQUE »

MAUD LASSEUR<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, barrière saharienne, commerçants, conflits tribaux, décentralisation, démocratie étrangère, éleveurs contemplatifs, enclavement, frontières pénalisantes, guerres, polygames, scolarisation primaire universelle, surpeuplement, urbanisation galopante

*« Ce n'est plus l'État-nation, même autoritaire, qui est la norme de cet ensemble en pleine déliquescence, mais la religion radicalisée et la violence portée par des sociétés dépourvues de tout autre mode de régulation. »*

Gaidz Minassian, *Le Monde*, 24/08/2014.

Après avoir été considérée comme le continent des conflits interethniques, l'Afrique suscite désormais l'inquiétude quant aux violences à caractère religieux qui y éclatent sur fond d'instabilité politique. Si les conflits interconfessionnels n'y sont pas nouveaux, la liste des territoires marqués par de tels affrontements paraît s'allonger, gagnant récemment le Kenya, le Mali ou la Centrafrique. En 2011, l'éclatement officiel du Soudan en deux États semble même valider la thèse du « choc des civilisations », la nouvelle frontière séparant le Nord musulman du Sud chrétien. La fragilisation de certaines régions par les groupes islamistes qualifiés de « terroristes » s'amplifie également, faisant naître les tristes néologismes de « somalisation » et de « Sahelistan ». Comment expliquer cet apparent retour d'une géopolitique des religions en Afrique ?

## Le pluralisme religieux, une poudrière ?

Sous-jacente à la plupart des analyses, on retrouve une vision essentialiste de l'identité en Afrique, un continent qui peinerait à s'extirper d'affrontements fondés sur la mobilisation de solidarités structurées par les identités ethniques, claniques ou religieuses. Ces dernières seraient aujourd'hui plus actives du fait d'un contexte international post-guerre froide de « retour » du religieux.

Il peut paraître logique d'observer des tensions interreligieuses dans un espace subsaharien qui, avec l'Asie, bat des records en matière de pluralisme confessionnel. Même si les statistiques religieuses restent à considérer avec prudence, la population

subsaharienne compterait, en 2010, 57% de chrétiens, 29% de musulmans et 13% de fidèles des religions africaines selon le Pew Research Center<sup>2</sup>. De nombreux États incluent des groupes socioreligieux différents souvent localisés dans des régions distinctes : islam dans l'espace soudano-sahélien et sur le littoral oriental, christianisme dans la zone guinéenne, l'Afrique centrale et méridionale. Antérieure à la fixation des frontières politiques actuelles, cette régionalisation du religieux expliquerait les conflits touchant les États situés sur la ligne de contact entre islam et christianisme, le pluralisme religieux nourrissant les régionalismes et sécessionnismes.

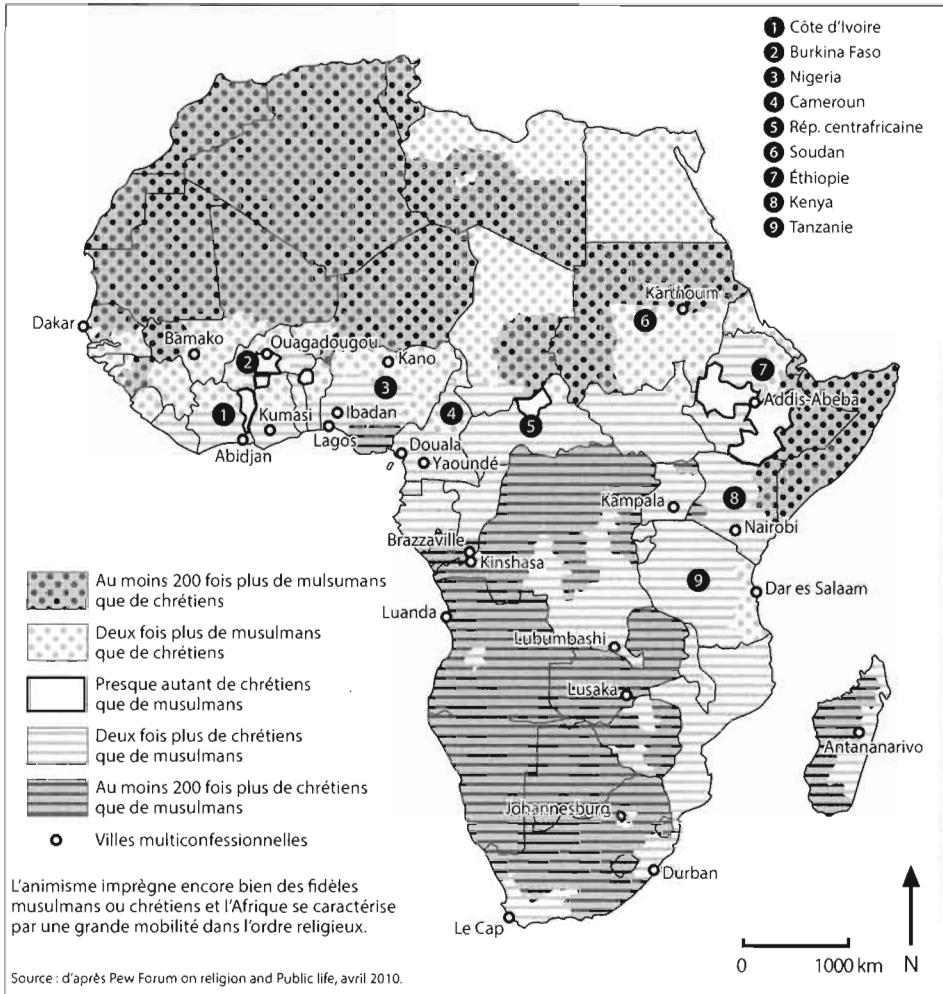
Cette grille de lecture a été maintes fois utilisée pour expliquer les conflits entre « Nordistes musulmans » et « Sudistes chrétiens », des deux guerres civiles soudanaises, jusqu'au récent conflit en République centrafricaine, opposant les milices Séléka (dites musulmanes) aux anti-Balaka (chrétiennes), en passant par les récurrentes flambées de violence interreligieuse du Middle Belt nigérian, par les trois guerres civiles du Tchad et par le conflit ivoirien de la décennie 2000. Les relations entre Éthiopie et Somalie sont aussi fréquemment interprétées comme une lutte de « la Croix contre le Croissant »<sup>3</sup>.

Le degré de pluralisme religieux n'est pourtant pas, en soi, un indicateur simple du risque de conflictualité. Les pays les plus unitaires sur le plan religieux, qu'ils soient chrétiens (République démocratique du Congo, Rwanda) ou musulmans (Mali, Somalie), n'ont en effet pas été épargnés par les conflits. À l'inverse, parmi les cinq États considérés comme les plus multiconfessionnels du continent par le Pew Research Center (Guinée-Bissau, Togo, Côte d'Ivoire, Bénin et Mozambique)<sup>4</sup>, seule la Côte d'Ivoire a pu laisser penser que la cohabitation interreligieuse faisait problème.

L'idée que l'islam et le christianisme ne pourraient cohabiter est d'ailleurs contredite par l'image qu'offre la ville multiconfessionnelle africaine. Dans une Afrique subsaharienne de plus en plus urbanisée, la densité et la contiguïté des mosquées, églises et temples dans les tissus urbains montrent que, loin de structurer des quartiers d'entre-soi défensif, le religieux est au contraire au cœur de la sociabilité urbaine, sans que la diversité ne suscite de tensions au quotidien, du moins en temps de paix.

### **Le fait religieux, amplificateur plus que déclencheur des conflits**

Des facteurs de conflictualité ont bien plus d'importance que le facteur religieux dans la genèse des affrontements. L'abandon et la pauvreté de pans entiers des territoires des États jouent un rôle crucial, comme le montre la localisation des régions les plus insurrectionnelles du continent. En Centrafrique, dont l'Indice de Développement Humain est l'un des plus bas au monde, la Séléka qui s'est constituée en 2012 en opposition au président François Bozizé est initialement issue de la région la plus déshéritée du pays, le Nord-Est, dépourvue de services publics et soumise aux incursions de chefs de guerre issus de pays voisins (Congo, Tchad, Soudan) qui



Islam et chrétienté en Afrique (2010)<sup>5</sup>.

se sont d'ailleurs mêlés aux combattants. Que cette région soit la plus islamisée du pays explique bien l'étiquette religieuse majoritaire des membres de la Séléka, non la cause de leur mobilisation. En Côte d'Ivoire, l'idéologie xénophobe de l'ivoirité, dirigée contre les « Nordistes » (musulmans) dans un contexte de crise économique et de transition politique ratée, mena aux résistances de ces derniers et à la guerre civile de la décennie 2000. Rejeter les populations originaires du nord ivoirien et des pays sahéliens voisins revenait à nier leur contribution à la mise en valeur des régions méridionales « utiles », aujourd'hui les plus riches, alors que ces populations sont elles-mêmes issues d'un territoire subissant des tensions climatiques, démographiques et économiques. Dans l'ancien Soudan unifié, l'abondance des ressources hydriques et

pétrolières dans la partie méridionale du pays n'a pas empêché une concentration du développement au Nord. Les élites arabo-musulmanes de la vallée du Nil ont constamment utilisé le Sud comme réserve de ressources et de travailleurs, tout en bloquant son autonomie culturelle et politique.

Dans tous ces conflits entre Nord et Sud, on retrouve des régions délaissées dont les habitants sont considérés comme des citoyens de seconde zone, voire comme des «étrangers». De lourdes responsabilités incombent ici aux États centraux, caractérisés par leur faiblesse démocratique, leur autoritarisme brutal voire leurs tendances kleptocratiques. Les pays voisins entretiennent aussi l'instabilité dans ces régions souvent frontalières, qu'ils utilisent comme sanctuaires et où circulent armes, combattants, réfugiés, ressources illicites. Le soutien du Tchad à la Séléka explique par exemple la confusion, dans les représentations d'une majorité des Centrafricains, entre rebelle, étranger et musulman.

Le fait religieux n'apparaît finalement pas comme un facteur déclencheur dans ces conflits; il peut en revanche servir d'arme de guerre et de référent d'identification des camps en présence. Les chefs d'État n'hésitent pas à brandir le spectre du «terrorisme» islamiste pour gagner des soutiens internationaux, sans toujours beaucoup de succès, comme l'ont montré les appels successifs de L. Gbagbo et de F. Bozizé, cherchant à faire passer les rebelles pour de dangereux islamistes. Activer le levier du religieux permet de rassembler des troupes mais aussi de semer la terreur dans la population. En République centrafricaine, la confessionnalisation du discours des chefs de guerre et hommes politiques, relayée sans distance critique par les journalistes et diplomates internationaux<sup>6</sup>, a vraisemblablement amplifié la violence populaire.

Le référent religieux, utilisé par un pouvoir aux abois ou par des leaders de milices «autochtones», peut servir à évincer des populations gênantes en les désignant comme étrangères. Au Soudan, la politique d'arabisation et d'islamisation forcées a été une composante parmi d'autres des violences infligées aux populations du Sud, jugées inférieures. Dans l'État du Plateau au Nigeria, les violences interconfessionnelles s'enracinent dans des compétitions entre «autochtones» (Berom, majoritairement chrétiens) et «migrants» (Hausa, musulmans) pour accéder aux ressources foncières et politiques, la loi réservant des droits exclusifs aux groupes pouvant se définir comme autochtones. À travers les vocables identitaires et les flambées xénophobes, se jouent des crises de formation de l'identité nationale.

Le glissement des conflits vers le champ identitaire est d'autant plus susceptible de s'opérer que les leaders politiques et guerriers œuvrent d'abord pour leur propre intérêt.

### **L'islam fondamentaliste à la conquête de l'Afrique ?**

Parler de «guerre de religion» suppose que le mobile central du conflit tourne autour des croyances, de l'orthodoxie, ce qui doit se traduire par des querelles

théologiques au sommet de l'État et par des conversions violentes sur le territoire. Dans les conflits Nord/Sud, les protagonistes expriment d'autres revendications, souvent liées à la répartition des ressources politiques et économiques, tandis que les violences d'exclusion l'emportent sur les violences de conversion<sup>7</sup>. Ce constat semble moins évident dans une autre série de conflits, affectant des territoires en apparence assez homogènes sur le plan religieux et opposant des tendances distinctes de l'islam.

Les tensions entre ceux que l'on qualifie de musulmans modérés et de fondamentalistes ou islamistes travaillent toutes les sociétés musulmanes, mais elles paraissent amplifiées aujourd'hui en certains points du continent africain où l'on observe l'émergence de groupes islamistes violents, qui se font connaître en s'impliquant dans des conflits souvent plus anciens qu'eux. Au nord du Mali, les Touaregs ont mené cinq révoltes depuis la conquête coloniale (1916, 1963-1964, 1990-1995, 2006-2007, 2012). Seule la dernière a été marquée par une confessionnalisation du conflit qui a vu s'affirmer des acteurs islamistes violents (AQMI, MUJAO, Ansar Dine<sup>8</sup>), submergeant le MNLA laïc. Mais on oublie que ce conflit a été plus largement politique : le coup d'État de mars 2012, déclencheur de la crise, a été soutenu par l'extrême gauche, les militaires et les musulmans fondamentalistes (wahhabites)<sup>9</sup>...

Les conflits impliquant des groupes islamistes extrémistes sont souvent présentés comme la marque de la déliquescence de l'État en Afrique. Au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, des portions entières d'États seraient tombées entre les mains d'acteurs étrangers, faisant régner une situation de chaos, préalable à la construction d'émirats islamiques appliquant la charia. L'islamisme radical est vu comme un produit d'importation, financé par les monarchies du golfe Persique, menaçant un islam proprement africain décrit, lui, comme tolérant, mystique et syncrétique. Il existe pourtant une tradition jihadique au sud du Sahara. Le mouvement nigérian Boko Haram, né en 2002 dans le Bornou, une région septentrionale frontalière marquée par une sous-scolarisation inquiétante<sup>10</sup>, s'inscrit dans la continuité d'une série d'embrassements politico-religieux qui ont marqué l'histoire récente du Nigeria et qui se réfèrent presque constamment au jihad peul d'Ousman dan Fodio, datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Si le discours de rénovation de l'islam est central dans ces mouvements révolutionnaires, la critique qu'ils formulent porte avant tout sur la corruption, l'inefficacité, l'injustice, la dissolution des mœurs dont l'État laïc est rendu responsable. À l'exception d'AQMI (Al Qaïda au Maghreb Islamique), sous-produit de la guerre civile algérienne, les mouvements islamistes sont endogènes et naissent sur le terreau des inégalités sociales et de la désorganisation politique.

La violence « terroriste » islamiste, même si elle relève de courants très minoritaires, a cependant pris une ampleur sans précédent dans le Sahel et la Corne de l'Afrique. Les raisons en sont complexes. Ces territoires, les plus pauvres d'Afrique, ont vu prospérer des activités illicites (trafics de drogue et d'armes, enlèvements contre rançons,

attaques de commerçants par les coupeurs de route, piraterie...) qui font vivre des groupes criminels, des jeunes désœuvrés, mais aussi de hauts responsables politiques qui les protègent et n'hésitent pas à les financer. Il s'avère ainsi difficile de faire la part entre mouvement politico-religieux et dérive mafieuse. Les conflits algérien et libyen ont aussi profondément déstabilisé l'ensemble Sahara-Sahel, entraînant la prolifération d'armes et la dissémination de combattants et réfugiés, dans un espace où les points chauds perdurent (question touarègue, problème du Sahara occidental...).

Suivant la même logique de contagion transfrontalière, la violence des chabab somaliens vise désormais le Kenya tandis que celle de Boko Haram s'étend sur le Cameroun – les deux États sont sans doute victimes de leur engagement contre ces groupes « terroristes » à leurs frontières. L'escalade de la violence (attentats à la bombe, terreur) témoigne bien de mimétismes à l'égard du jihadisme global, mais elle n'est pas sans rapport avec la violence de la répression étatique elle-même, une donnée peu médiatisée et pourtant maintes fois dénoncée en ce qui concerne le Nigeria, par exemple. Enfin, l'ampleur médiatique donnée à ces mouvements locaux dans le cadre de la mondialisation de l'information joue un rôle bien connu : en arborant les symboles et les pratiques du jihad global, des mouvements locaux peuvent sortir de l'ombre et négocier à la hausse les rançons de leurs otages tout comme leur ralliement à l'État dans le cadre de futures négociations de paix.



Dans tout conflit, démêler la hiérarchie des causalités s'avère extrêmement complexe. Ainsi, la grille de lecture religieuse tend à s'imposer dans le monde politique et médiatique depuis 2001. Que les acteurs expriment leurs peurs, leurs haines et leurs aspirations en termes religieux dans des sociétés peu sécularisées ne saurait surprendre ; cela ne signifie pas que l'on ait affaire à des guerres de religion. Les points communs des territoires en conflits évoqués (crise de l'État, injustice, précarité, banalisation de la violence et de l'insécurité...) suffisent à montrer l'ampleur des défis, très concrets, posés aux États et à la communauté internationale. À ceux qui prônent de nouvelles frontières plus conformes à la géographie religieuse du continent, on peut opposer le cas du Soudan du Sud. Ce nouveau pays a gagné, de la partition de 2011, une plus grande homogénéité sur le plan religieux<sup>11</sup> mais il n'a pas pour autant obtenu la paix et la concorde.

## NOTES

1. Cette IR nouvelle, remplaçant l'IR conflits religieux (2006), a été rédigée par Maud Lasseur, géographe.
2. Le Pew Research Center est un think tank américain spécialisé notamment dans l'observation de la vie religieuse à travers le monde. Les chiffres sont issus du rapport *Tolerance and tension : Islam and Christianity in Sub-Saharan Africa*, avril 2010 : <http://www.pewforum.org/2010/04/15/executive-summary-islam-and-christianity-in-sub-saharan-africa/>
3. Gascon A., (2007), « L'intervention éthiopienne en Somalie : la croix contre le croissant? », *Outre-Terre*, 2007/3, n° 20, pp. 447-463.
4. Le Pew Research Center établit, pour chaque État, un indice de diversité religieuse : <http://www.pewforum.org/2014/04/04/religious-diversity-index-scores-by-country/>
5. Cette carte, issue d'un think tank américain, repose sur des données discutables, masque l'importance de l'animisme et fige une scène religieuse subsaharienne mouvante. Elle donne cependant une idée approximative du rapport chrétiens-musulmans dans les pays et renseigne sur la zone de contact entre les deux grandes religions qui se déclinent en de multiples postures.
6. Ceriana Maynerl A., (2014), « La Centrafrique, de la rébellion Séléka aux groupes anti-Balaka (2012-2014). Usages de la violence, schème persécutif et traitement médiatique du conflit », *Politique africaine*, n° 134, juin, pp. 179-193.
7. Appadurai A., (2009), *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation*, Paris, Payot.
8. AQMI : Al Qaïda au Maghreb Islamique ; MUJAO : Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest ; MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawad.
9. Holder G., (2013), « Au Mali, le poids de la religion dans la campagne est considérable », *Le Monde*, 27/07/2013 (entretien).
10. Le Bornu enregistre le taux le plus faible (21 %) d'enfants scolarisés dans le primaire de toute la fédération nigériane.
11. Il compterait 60% de chrétiens et 33% d'animistes dans sa population tandis que le Soudan, au nord, est désormais à 90% musulman.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Dozon J.-P., (2008), *L'Afrique à Dieu et à diable : États, ethnies et religions*, Paris, Ellipses.
- Gauquelin M., (2009), *Comprendre la « Crise de Jos » au Nigeria*, EHESS-IFRA : [www.ifra-nigeria.org/publications/ifra-e-papers/article/maud-gauquelin-comprendre-la-crise](http://www.ifra-nigeria.org/publications/ifra-e-papers/article/maud-gauquelin-comprendre-la-crise)
- Gonin P. et al., (2013), *La tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire.
- Gourdin P., (2013), « République centrafricaine : géopolitique d'un pays oublié », *Diploweb*, 1<sup>er</sup> octobre ([www.diploweb.com/spip.php?page=imprimer&id\\_article=1116](http://www.diploweb.com/spip.php?page=imprimer&id_article=1116)).
- Perouse de Montclos M.-A., (2012), *Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale?*, CERI Sciences Po, Questions de Recherches, n° 40, juin ([www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/qdr40.pdf](http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/qdr40.pdf)).

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Pew Research Center : [www.pewforum.org](http://www.pewforum.org)
- Observatoire Pharos, Pluralisme des Cultures et des Religions : [www.observatoirepharos.com](http://www.observatoirepharos.com)

# « IL EXISTE UN DROIT ANCESTRAL À LA TERRE DES COMMUNAUTÉS DITES « AUTOCHTONES » »

CLAIRE MÉDARD<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** commerçants, décentralisation, État importé, ethnies précoloniales, guerres, guerres de religion, migrants pauvres, surpeuplement, terres neuves

L'autochtonie sert pour affirmer ou réaffirmer des droits exclusifs sur la terre ancestrale et bénéficier d'un accès privilégié aux ressources qu'ils offrent. Est mis ainsi en avant le « droit du premier occupant ».

Si cette idéologie émerge un peu partout dans le sous-continent subsaharien, elle renvoie à des catégories ethniques et territoriales forgées au fil des ans. La colonisation et les affirmations nationales, voire régionales, ont contribué à remodeler les oppositions entre « étranger » et « autochtone » ou « indigène ». L'expropriation des terres (Afrique orientale et australe) ou la négation de tout droit antérieur ont contribué à légitimer ces revendications ainsi que le mouvement international pour la défense des minorités aborigènes (Australie, etc.), débordant le cas des Pygmées d'Afrique centrale ou des San bushmen du Botswana<sup>2</sup>.

Droit des premiers occupants un peu partout, des minorités expropriées (Bakweri du mont Cameroun) ou d'une majorité évincée du foncier parfois (Noirs du Zimbabwe, de Namibie ou d'Afrique du Sud) mais aussi retour aux racines (associations urbaines d'originaires). Et de ce rapport mythique à la terre, des ressources politiques peuvent être tirées.

## La modernité et la complexité de la revendication autochtone

La revendication autochtone est inséparable du processus récent d'étatisation<sup>3</sup>. Autrefois, les entités politiques africaines contrôlaient les humains plus que les territoires si bien que les étrangers étaient incorporés alors que l'autochtonie est un processus récent d'inclusion-exclusion s'inscrivant contre la fluidité des frontières et le métissage identitaire national.

Elle tend à octroyer la citoyenneté en fonction des origines et remet en question les migrations de travail, tout en développant des formes de xénophobie, entraînant

des expulsions massives d'«étrangers». Au Nigeria en 1983, en Afrique du Sud post-apartheid et au Kenya, suite à des élections contestées en 2008, et au Sud Soudan avec la crise politique de 2014!

La quête des origines va de la préférence nationale (ou provinciale) pour l'accès aux ressources et à l'emploi, à l'intimidation politique. Si l'objectif affiché est de réparer une injustice historique, surmonter un retard régional de développement, cette revendication débouche aussi sur des iniquités manifestes (le foncier aux autochtones dans les mégalo-poles) et de la violence (pour la récupération des terres), voire même un génocide, organisé par l'État rwandais en 1994.

Ainsi en Afrique de l'Ouest, les descendants des premiers occupants ou des conquérants régulent l'accès à la terre dans le monde rural en tant qu'autorités coutumières selon des procédures négociées. De nouveaux systèmes de culture plus intensifs ou l'intervention de l'État (périmètres aménagés, etc.) ont fait évoluer ces règles, jusqu'alors peu changées, malgré la superposition d'une législation coloniale. Susceptible d'être remise en cause par les acteurs puissants, la pluralité d'instances de recours provoque cependant des incertitudes sur la validité des droits dans les zones de compétition.

Alors que l'État s'efforce d'homogénéiser son assise territoriale, il se heurte ou suscite des logiques territoriales concurrentes. En Éthiopie et au Nigeria par exemple, on inscrit sur le marbre constitutionnel les « nations ethniques » pour construire un État fédéral et maintenir l'unité.

À Warri, dans le delta du Niger<sup>4</sup> où l'on extrait 40% du pétrole nigérian, les Ijaws s'en prennent par les armes aux Itsikeri détenteurs du pouvoir et aux compagnies pétrolières au bilan très controversé. À la pollution des rivières, à la non-redistribution de la manne sont venues s'ajouter des élections truquées avec une représentation électorale jugée « injuste » de la communauté ijaw majoritaire qui se dit native des lieux. C'est le contrôle du pétrole et des institutions locales qui est en jeu ici. En Ouganda, la perspective d'une production pétrolière après 2017, au Bunyoro, suscite des revendications autochtones, manipulées par le régime, dans une région où les migrants sont majoritaires<sup>5</sup>.

Au Cameroun, alors que la constitution de 1972 proclamait que « nul ne peut être inquiété en raison de ses origines », celle de 1996 se donne pour but de protéger minorités et indigènes. C'est ainsi que le régime a pu transférer les pouvoirs municipaux à des délégués du gouvernement pour protéger la minorité locale contre l'élection d'un maire allogène de l'opposition (Douala, par exemple). Ailleurs, les Pygmées se mobilisent contre l'oléoduc Doba-Kribi et l'exploitation forestière à tout va, soutenus dans leurs revendications d'autochtones par des ONG!

L'autochtonie, si elle constitue un moyen de mobilisation et de lutte constitue également l'un des registres idéologiques permettant à un régime de favoriser ses

clients et de reconquérir l'opinion par la stigmatisation de l'«étranger», problématique à l'œuvre de manière exemplaire au Kenya et en Côte d'Ivoire à partir des années 1990.

### Fronts pionniers : les droits des autochtones bafoués ?

À l'indépendance, au Kenya comme en Côte d'Ivoire, des fronts pionniers agricoles se sont mis en place, selon un processus historique similaire.

Au Kenya, c'est l'histoire administrative qui donne à un lieu son caractère «indigène» plus que le droit d'un «premier occupant». Les hautes terres fertiles font l'objet d'une appropriation disputée et serrée. D'origine coloniale, y voisinent un domaine foncier européen (*White Highlands*) et des réserves «indigènes», séparant domaines pastoraux et terres agricoles. Leur reconquête est toujours en cours. Dans l'ancien domaine foncier européen, la privatisation ancienne de la terre a gommé l'existence de droits antérieurs. Les exploitations capitalistes (thé, café, pyrèthre, élevage ovin, laitier) des *White highlands* étaient vendues d'un seul tenant. Certaines seront néanmoins subdivisées et revendues par des politiciens – se constituant une clientèle, souvent sur une base ethnique – à des coopératives d'achat de terres qui ont collecté des fonds. Celles-ci ne disposaient en effet généralement que d'un seul titre de propriété, d'ordinaire hypothéqué ou accaparé par les dirigeants. Avec l'extension du programme d'enregistrement foncier à l'ensemble des terres agricoles, la quasi-totalité des terres situées en altitude est à présent immatriculée, ce qui n'empêche pas des arrangements locaux et des «achats» non officialisés.

Les régions forestières du sud et du sud-ouest ivoirien, faiblement peuplées, ont été colonisées par des migrants depuis 1920 pour étendre les plantations de café et de cacao au cœur du «miracle économique» du pays. On fit appel aux Sahéliens réputés travailleurs et endurants pour défricher et planter. Après la mise en valeur du sud-est jusqu'en 1930, vint à partir de 1940, la colonisation agricole allochtone, dans le sud du pays baoulé et dans l'ouest ivoirien mettant en place l'opposition «autochtones» et «allochtones». L'emploi du métayage a conforté le droit du premier occupant permettant au droit «coutumier» de réguler le foncier. Mais ce système, manipulé par Houphouët, pénalise les autochtones en mauvaise position pour négocier.

Dans les deux pays, les dirigeants exploitent la législation foncière étatique et ses failles. Ils interviennent dans l'attribution de terres et la «frontière agricole» promue par l'État est à l'origine d'un bouleversement migratoire. Progression du front de colonisation ou intensification agricole ont été suivies par une crise liée aux défrichements inconsidérés en Côte d'Ivoire, au blocage des subdivisions des terres au Kenya et au coût des intrants (engrais, etc.) en période de baisse des prix internationaux et d'ajustement. Cette crise des années 1990, accompagnée

de la réintroduction du multipartisme, coïncide avec la montée de revendications autochtones récusant l'idée que « la terre est à celui qui la cultive ».

### **La revanche des « autochtones », des situations foncières devenant hors de contrôle**

Durant les années 1990, les accusations d'accaparement foncier à l'encontre de populations non « indigènes » se sont accompagnées de violences, exodes et retours au pays qui engagent la responsabilité de l'État.

Le multipartisme des années 1990, au Kenya, voit l'apparition d'une autre réinterprétation de la tradition. Les milices des puissants du régime Moi, alléguant la défense des autochtones, provoquent des conflits violents. Cela coïncide avec la réaffirmation d'une revendication kalenjin, alliée à celle d'autres « minoritaires », (se disant autochtones de la Rift Valley) sur l'ancien domaine foncier européen. Elle se réfère à la doctrine *majimbo*<sup>6</sup> qui fait l'amalgame entre région administrative et appartenance exclusive de la terre. Cette idéologie est mobilisée pour créer des zones électorales sûres pour le pouvoir en place, chassant les allochtones – même ceux possédant des titres légaux de propriété – des régions revendiquées et recréant de nouvelles « réserves ethniques ». En 2002, le nouveau régime réaffirme le droit pour tout citoyen kényan de s'établir n'importe où dans le pays, sans prévenir la violence autochtone qui a explosé suite aux élections contestées de décembre 2007. Pour parer aux crises violentes et répétées, légitimées, au départ, par des idéologies autochtones au Kenya, des réformes ont été introduites. Elles visent à mettre fin à la survalorisation, dans la pratique administrative, de l'origine rurale d'un Kenyan (nouvelle constitution de 2010). Pourtant, l'idée d'un « droit » territorial des populations autochtones, non juridique, persiste, promue par des alliances politiques visant en particulier le contrôle du vote, de la terre et d'autres ressources y compris institutionnelles.

En Côte d'Ivoire, la mort d'Houphouët en 1993 réveille les tensions entre autochtones et « étrangers », visant à la fois les Burkinabés installés dans les années 1950, leurs enfants nés en Côte d'Ivoire, ceux qui n'ont pas de carte d'identité, mais aussi les Ivoiriens issus de la partie septentrionale du pays. Les revendications autochtones au sud du pays sont instrumentalisées par le pouvoir central. À partir de 1999, les violences se multiplient avec l'adoption du Plan foncier rural concédant aux seuls Ivoiriens la propriété de la terre avec la privatisation. Avec la guerre en 2002-2003, la vulnérabilité des « étrangers » s'est accrue. Elle s'accompagne de la promotion de l'idéologie de l'« ivoirité » inscrite dans la Constitution (citoyenneté par le droit du sang en 1997), renforcée par les milices du régime de Gbagbo<sup>7</sup>. De nouveaux conflits en 2010-2011 sur fond de crise électorale et la chute du régime Gbagbo provoquent un revirement et c'est au tour des autochtones de se sentir menacés.

Durant les années 1990, au Kenya comme en Côte d'Ivoire, l'invention du «droit» territorial d'une communauté sur la terre, présenté comme «coutumier», s'est ainsi élaborée avec le soutien de l'État. À l'heure actuelle, si le pouvoir central se distancie des idéologies xénophobes, auparavant ouvertement encouragées, la page des mobilisations politiques autochtones est loin d'être tournée, révélant des tiraillements au sein de l'appareil d'État. Dans ce contexte, la priorité donnée au renouvellement du cadre législatif foncier et à sa mise en œuvre, présentée comme le moyen de résoudre les conflits, risque bien de rester lettre morte.



Les droits exclusifs des «autochtones» sur les «terres ancestrales» constituent une tradition revisitée. Des stratégies locales de pouvoir prennent appui sur des règles introduites par l'État et, inversement, le pouvoir d'État finit par donner à ces revendications une légitimité pour discriminer les «Autres», allochtones ou étrangers. La facilité avec laquelle le «nous» semble se construire sur le rejet de l'«autre» – manifeste dans l'idéologie de l'«autochtonie» – soulève la question de savoir si l'on peut échapper au «tribalisme d'État», aux crises à répétition et aux déplacements de populations qu'il a provoqués. La «solution» foncière est de plus en plus difficile à mettre en œuvre, à l'image des parcelles divisées en deux au Rwanda et partagées entre les familles des exilés de retour et des résidents du début des années 1990<sup>8</sup>. Envisager le retour de populations devenues «étrangères», par la force des divisions politiques, la violence et la peur, devient de plus en plus difficile.

#### NOTES

1. Écrit en 2006 par Claire Médard, géographe et Georges Courade, ce texte a été réactualisé par Claire Médard en 2014.
2. 13 septembre 2007 : après plus de vingt ans de discussions, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies par 143 voix contre quatre (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) et 11 abstentions. Des liens étroits avec un territoire spécifique, le maintien de l'identité culturelle, une histoire de soumission, exclusion et discrimination sont des critères essentiels. Voir F. Morin, (2005), «L'ONU comme creuset de l'autochtonie», *Parcours anthropologiques*, n° 5, pp. 35-42.
3. Chauveau J.-P., Dozon J.-P., (1987), «Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État», in Terray E., (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 221-291.
4. Human Rights Watch, (2003), *La crise de Warri : le combustible de la violence*, Vol. 15, n° 18.
5. Médard C., Golaz V., (2013), «Creating dependency: land and gift-giving practices in the 2011 elections in Uganda», *Journal of Eastern African Studies*, 2013, 7 (3), pp. 549-568.
6. Du nom de la constitution régionale adoptée à l'indépendance, puis vidée de sa substance (le terme swahili signifie «régions»).

7. Human Rights Watch, (2013), *Cette terre est la richesse de ma famille. Agir contre la dépossession de terres suite au conflit postélectoral en Côte d'Ivoire*, HRW.
8. Takeuchi Sh. et Marara J., (2009), *Conflict and Land Tenure in Rwanda*, Tokyo, JICA-RI Working paper n° 1.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Bayart J.-F., Geschiere P., Nyamnjoh F., (2001), « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique Internationale*, n° 10, pp. 177-194.
- Gagné N., Salaün M., (2009), « De la difficulté à traiter les faits sociaux comme des « choses » : l'anthropologie et la question autochtone », *Monde Commun*, 1-2, automne, pp. 68-99.
- Geschiere P., (2009), *The Perils of Belonging. Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*, University of Chicago Press.
- Jul-Larsen E. et al., (dir.), (2011), *Une anthropologie entre pouvoirs et histoire*, Paris, Karthala.
- Chauveau J.-P., Richards P., (2008), « Les racines agraires des insurrections ouest-africaines », *Politique africaine*, n° 111, pp. 131-167.
- Cutolo A., (2008), « Populations, citoyennetés et territoires. Autochtonie et gouvernementalité en Afrique », *Politique africaine* n° 112, pp. 5-17.
- Médard C., (2008), « Quelques clés pour démêler la crise kényane : spoliation, autochtonie et privatisation foncière », in Lafargue J. (dir.), *Les élections générales de 2007 au Kenya*, Paris, Karthala.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Crises politiques : [www.crisisweb.org](http://www.crisisweb.org)
- Défense des peuples autochtones : [www.survival-international.org](http://www.survival-international.org)
- Human Rights Watch : [www.hrw.org](http://www.hrw.org)
- Notion d'autochtonie : [www.anthropologieenligne.com/pages/16.html](http://www.anthropologieenligne.com/pages/16.html)

# « LES FRONTIÈRES AFRICAINES SONT PÉNALISANTES »

KARINE BENNAFLA<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, barrière saharienne, conflits tribaux, décentralisation, enclavement, État importé, ethnies précoloniales, pauvre, terres neuves

*« Avec ses frontières taillées au cordeau, l'Afrique des États semble être créée des divagations d'un Dieu-géomètre devenu fou... »*

André Glucksman cité par J. Soppelsa dans son blog.

*« Le problème de fond pour sortir l'Afrique de ses malheurs (...), c'est aussi celui de la gestion de l'héritage colonial à travers les frontières léguées par la colonisation. »*

Igué J.O., (1995), *Le territoire et l'État en Afrique*, Paris, Karthala, p. 29.

Pas plus qu'ailleurs, les États d'Afrique subsaharienne n'ont de « frontières naturelles » externes. Les limites politiques actuelles – tracées entre 1885 et 1910 pour 75 % d'entre elles – sont des constructions historiques qui résultent du « partage colonial » et elles ignorent les « peuples » qu'elles corsètent ou découpent. Les limites de ces États-nations seraient donc absurdes et illégitimes et ne fonctionneraient pas. Pourtant, les régimes au pouvoir y tiennent comme à la prunelle de leurs yeux et font cause commune pour conserver en l'état ces frontières héritées ; les rebelles et réfugiés en font des sanctuaires ; les populations et les réseaux commerçants ont su en détourner le sens pour créer des lieux d'échanges marchands.

Ces frontières linéaires n'ont rien à voir avec les marges mal délimitées des entités politiques précoloniales, marges qui fonctionnaient, comme des « frontières internes » ou « interstitielles »<sup>2</sup> à l'origine des sociétés africaines. Les frontières léguées par la colonisation ont été surimposées à des sociétés d'une très grande mobilité, comme en témoigne toute l'histoire du peuplement.

Délimitant un marché, une identité affirmée et l'aire d'extension du pouvoir d'État, les frontières nationales ont une fonction fiscale et monétaire tout en assurant le contrôle des personnes et des marchandises vers l'extérieur. Ce qui s'y passe est donc le reflet des capacités, de la volonté ou des insuffisances des pouvoirs

d'État. Ces frontières africaines sont-elles comme il est souvent dit, à l'origine des conflits et expliquent-elles la situation de pauvreté des pays ?

### **Le boulet de la conférence de Berlin : des frontières artificielles pénalisantes !**

Les frontières sont le reflet d'une grille spatiale héritée des compétitions coloniales ; elles enveloppent des territoires qui furent créés de toutes pièces par des puissances européennes, essentiellement entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale.

Afin de régler les problèmes du commerce dans le bassin du Congo, la conférence de Berlin (novembre 1884–février 1885), après avoir défini le bassin du Congo, établit l'obligation de respecter le libre-échange pour toute puissance colonisatrice, même en cas de guerre. Elle définit les conditions à remplir pour l'occupation effective des côtes : implantation du « pavillon », autorité suffisante et notification diplomatique. L'acte n'autorisant aucun partage, le déclenche. De multiples traités bilatéraux permettent de fixer les frontières, souvent signés sur la base de cartes incertaines et grossières. Les compromis entre les Européens sont fondés sur le principe des compensations territoriales, divisant ethnies et anciens royaumes. Tracées de manière géométrique ou utilisant un support oro-hydrographique (cours d'eau, lignes de crête), ces frontières sont souvent blâmées.

« Arbitraires », « artificielles », accusées d'avoir « balkanisé » le continent, elles délimitent des territoires souvent considérés comme peu viables parce que contestables et contestés. Le commerce transfrontalier « informel » est ainsi souvent présenté comme une forme de contestation de frontières « absurdes ». Les frontières ont figé les disparités entre États enclavés et États côtiers ouverts sur l'extérieur et disposant d'importantes potentialités, ce qui suscite des migrations de travail, parfois massives.

Ainsi, l'instabilité des régimes politiques africains serait liée au cadre spatial hérité de la colonisation : trop grand ou trop petit, handicapé par l'enclavement ou mal doté en ressources, écartelant ici une ethnie ou regroupant là des groupes rivaux, le territoire national africain porterait en germe de nombreux éléments de conflits.

### **Les frontières–lignes conflictuelles**

Accrochées au principe d'intangibilité fixé en 1963, les élites africaines se sont emparées du concept de frontière pour s'assurer une substantielle rente de situation. Ces limites territoriales furent contestées sur le terrain quand il y avait des ressources potentielles (Biafra au Nigeria oriental, Katanga-Shaba au sud de la République Démocratique du Congo, Cabinda entre Congo et Angola, bande d'Aozou entre Libye et Tchad, presqu'île de Bakassi entre Cameroun et Nigeria, île de Migingo entre Kenya et Ouganda). Huit de ces différends ont été tranchés par la Cour Internationale de Justice de La Haye, la médiation du Qatar ayant réglé

celui qui opposait Érythrée et Djibouti. Des guerres furent déclenchées pour modifier le tracé frontalier entre Burkina Faso et Mali, les tracés intra-impériaux étant plus sujets à contestation que les frontières inter-empires, mieux documentées<sup>3</sup>. Les tentatives pour créer des États sont plus rares (Casamance, Érythrée, Ogaden en Éthiopie, Sahara Occidental, Azawad au Nord du Mali). La carte politique subsaharienne est cependant restée à peu près stable depuis les Indépendances, même si la remise en cause des frontières coloniales est en cours après la guerre froide. Entérinée en Érythrée, en Namibie et au Soudan du Sud, elle s'est *de facto* accomplie au Somaliland et menace l'avenir de l'Afrique centrale.

Les anciens tracés frontaliers sont devenus générateurs de crises en servant de refuge à tel ou tel peuple périphérique en lutte contre son centre (Darfour/Est tchadien). La présence durable de camps de réfugiés dans les zones frontalières est d'autant plus mal ressentie qu'ils servent de bases en vue d'une reconquête ou de représailles : Guinée et Ouest de la Côte d'Ivoire dans le conflit de la Mano, extrémistes hutu au Kivu face au Rwanda de Kagame.

### L'écartèlement inévitable des populations et la balkanisation africaine

Certes, les frontières africaines sont « exogènes » car imposées par les Européens, sans que les Africains n'aient eu voix au chapitre. Symboles d'un passé colonial encore récent, elles ont de quoi paraître détestables. La configuration de la Guinée Équatoriale, un rectangle tracé au cordeau, est l'un des stéréotypes de la « frontière de chancellerie ». Dans les zones nomades, le remplacement des frontières-zones autour de puits et d'oasis par des frontières-lignes a eu des effets négatifs sur le pastoralisme. Même s'il existe des cas de frontières « sécantes » entre groupes<sup>4</sup>, les exemples de populations tiraillées entre deux ou trois États sont légion tels les Lunda ou les Kongo en Afrique centrale, les Yoruba, les Touareg ou les Hausa en Afrique de l'Ouest. Faut-il cependant rappeler qu'en Europe, les populations ne furent pas davantage consultées pour le tracé des frontières<sup>5</sup> ?

Certes, les quelques référendums qui eurent lieu en Afrique (comme dans l'ex-*British Cameroon* en 1961) posèrent à une région administrative déjà définie la question de son rattachement à tel ou tel territoire d'État, sans donner le choix du passage et du support de la frontière.

Mais il faut garder en mémoire que la division politique du continent fut aussi le choix de certains leaders africains qui, à la tête des territoires les plus prospères (Gabon, Côte d'Ivoire), refusèrent à la veille des indépendances tout regroupement fédéral afin de ne pas servir de « vache à lait » aux États les plus pauvres. L'idée d'une « balkanisation » du continent africain, au sens d'émiettement territorial, est à revoir étant donné l'existence de territoires de grande taille (République Démocratique du Congo, Tchad, Soudan, Nigeria) ou de taille moyenne comme la Côte

d'Ivoire, le Cameroun ou la Tanzanie. Qui plus est, la petitesse territoriale n'est pas, en soi, un handicap insurmontable si l'on se réfère à la relative prospérité de l'île Maurice, des Émirats Arabes Unis ou du Luxembourg.

Toute frontière, en Afrique comme ailleurs, est par définition « artificielle » au sens où elle est le produit d'une opération volontaire de circonscription d'un espace. Peut-il d'ailleurs exister un découpage qui ne soit pas arbitraire ? Si l'on suit jusqu'au bout le raisonnement de ceux qui déplorent le « déchirement » des « ethnies » – dont la définition est impossible – par les frontières, la « bonne » frontière serait celle qui incorpore à l'intérieur d'un territoire un groupe ethnique homogène<sup>6</sup>. Encore faut-il croire ici à la permanence du territoire ethnique, ce qui est erroné.

Le cas de la Somalie, en guerre civile depuis 1992, montre qu'un pays relativement homogène culturellement n'est pas pour autant épargné. Au regard de la myriade de langues et de peuples africains, il est impossible d'envisager un découpage fondé sur des réalités ethniques et linguistiques très évolutives : la fédération du Nigeria s'y essaie en multipliant périodiquement les États fédérés sans parvenir à stopper la demande de création étatique !

### **Des frontières passoirs aux opportunités marchandes**

Loin d'être vécue comme une déchirure douloureuse par les populations, la division d'un groupe ethnique par une frontière est ressentie comme une opportunité qui ouvre de multiples perspectives, notamment en matière d'échanges et de commerce inter-étatiques<sup>7</sup>. Beaucoup d'Africains et de gouvernements appréhendent les frontières comme une source d'activités lucratives et ne souhaitent nullement leur disparition qui marquerait la fin de nombreux profits. La frontière est une ressource<sup>8</sup>, voire une rente pour certains : le cas des « États-entrepôts » du Bénin ou de la Gambie qui fondent leur économie sur le commerce de réexportation en jouant des différentiels réglementaires entre États est éloquent<sup>9</sup>. Les agents de l'État sont en effet au cœur du jeu frontalier, en ponctionnant les flux mais sans les étrangler, et les relations État/trafiquants sont symbiotiques<sup>10</sup>.

Des zones transfrontalières<sup>11</sup> à haute intensité d'échanges naissent « sous nos yeux » en Afrique occidentale, centrale et orientale. Elles sont les lieux de passage de la quasi-totalité des échanges lointains et connectent des zones enclavées au marché mondial, tel le trafic de voitures d'occasion européennes ou américaines via Cotonou. S'y enchâssent également des échanges locaux-régionaux (oignon, maïs ou bétail dans la zone dominée par le Nigeria, par exemple) dont l'intensité grandit plus que proportionnellement à la croissance de la population. Entre pays sahéliens et côtiers d'Afrique de l'Ouest, il existe aujourd'hui une cinquantaine de villes de plus de 50 000 habitants dans un périmètre de 150 km autour des lignes frontalières. En 1960, il n'y en avait qu'une dizaine. Les anciens réseaux

marchands se sont parfaitement adaptés à l'évolution des flux de marchandises et aux distorsions des taux de change, pour relayer des biens de consommation courante et parfois, des trafics criminels tout aussi globalisés, tel celui de cocaïne à travers les marges sahélo-sahariennes<sup>12</sup>. Le jihadisme (AQMI, Boko Haram, Al Shabab) a essaimé de la même manière à travers des frontières poreuses au Sahel et autour du Nigeria.

Les conflits n'interrompent pas les échanges, au contraire. L'économie diamantifère de contrebande des Lunda à la frontière Angola-République Démocratique du Congo-Zambie repose sur les échanges de diamants bruts angolais contre des biens de consommation venant de RDC. Cette économie<sup>13</sup> branchée sur Anvers depuis 1986, servait de trésor de guerre à l'Unita. Elle a continué à se développer malgré guerres, mines et renversements de pouvoir dans les pays concernés et en dépit d'une tentative de régulation par le processus de Kimberley en 2003<sup>14</sup>.



Les frontières politiques subsahariennes actuelles peuvent être des murs et des coupures, des lieux conflictuels ou des zones indéfinies, mais aussi des territoires centraux économiquement, socialement en dehors du contrôle de l'État ou avec souvent sa complicité<sup>15</sup>. Ce ne sont donc pas les frontières qui font problème, mais l'État dans sa capacité à intégrer diverses populations et à créer des espaces supranationaux déjà vécus au quotidien<sup>16</sup>.

La subversion commerciale des frontières nationales contribue à leur légitimation<sup>17</sup>. Exploitées, instrumentalisées par les populations, elles sont donc aujourd'hui largement intériorisées. Les agents de ce régionalisme informel n'ont aucun intérêt à voir disparaître les disparités frontalières, source d'opportunités, ce qui nuit à la mise en œuvre de programmes de libéralisation des échanges.

Le recours accru au nationalisme souvent xénophobe comme nouveau mode de mobilisation politique va dans le sens d'un renforcement des identités nationales, lesquelles ne sont qu'un sentiment identitaire parmi beaucoup d'autres (clan, terroir, etc.).

Si le territoire national actuel peut comporter des handicaps pour certains pays, c'est un raccourci trop rapide que de lui faire porter la lourde responsabilité des difficultés dans lesquelles sont empêtrés nombre d'États africains.

## NOTES

1. Cette IR a été rédigée en 2006 et actualisée en 2014 par K. Bennafla, géographe, professeure à l'université Lyon III.
2. Kopytoff I., (1989), «The internal African Frontier: the Making of African Political Culture», pp. 3-84, in Kopytoff I., ed., *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press.
3. Foucher M., (2014), *Frontières d'Afrique, Pour en finir avec un mythe*, Paris, CNRS Éditions.
4. Stary B., (2003), «Un no man's land forestier: de l'artifice à l'artificialité: l'étatisation de la frontière Côte d'Ivoire-Ghana», *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 222, pp. 199-222.
5. Le découpage de la Bosnie-Herzégovine en 1995, opéré dans le huis clos d'une réunion à Dayton, montre que le dessin des frontières est, en tout lieu, l'affaire d'une poignée de hauts représentants de l'État et rarement le résultat d'un choix populaire local (peut-il d'ailleurs l'être?).
6. De manière sous-jacente se trouve ainsi confortée cette idée dangereuse qu'une nation est obligatoirement faite de peuples unis par une communauté de race, de langue et de culture, ce qui gomme toute référence à la citoyenneté et à l'histoire commune.
7. Bennafla K., (2002), *Le commerce frontalier en Afrique centrale*, Paris, Karthala.
8. Doevenspeck M. et Mwanabiningo Nene M., (2012), «Faire face à l'incertitude: la frontière entre le Congo et le Rwanda comme une ressource», *Annales de géographie*, n° 684, pp. 151-171.
9. Igue J.O., (2002), *Le Bénin et la mondialisation de l'économie*, Paris, Karthala.
10. Raeymaekers T., (2009), «The silent encroachment of the frontier: A politics of transborder trade in the Semliki Valley (Congo-Uganda)», *Political Geography*, pp. 55-65.
11. Bossard L., (s.d.), *Arguments pour le développement de coopérations transfrontalières en Afrique de l'Ouest*; Nugent P., (2002), *Smugglers, Secessionists and Loyal Citizens on the Ghana-Togo Frontier*, Athens, Ohio University press, Oxford, James Currey; Igue J. O. et Zinsou-Klassou K., (2010), *Frontières, espaces de développement partagé*, Paris, Karthala.
12. Scheele J., (2011), *Smugglers and Saints of the Sahara: Regional Connectivity in the Twentieth Century*, New York, Cambridge University Press.
13. Gaulme F., (2002), *Les réfugiés et la stabilité régionale en Afrique subsaharienne*, Paris, Ifri, pp. 32-48.
14. Smillie I., (2012), *Blood on the Stone: Greed, Corruption and War in the Global Diamond trade*, London, New York, Anthem Press.
15. Taylor I., Söderbaum F., (eds), 2008, *op. cit.*
16. Enda-Diapol, (2007), *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.
17. Nugent P., (2002), *op. cit.*

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Awenengo Dalberto S., (2010), «Frontières et indépendances en Afrique subsaharienne, Compte rendu de colloque», *Afrique contemporaine*, n° 235, pp. 73- 83.
- Bennafla K., (2002), *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala.
- Calmettes J., (2011), *Berlin 1885, la ruée sur l'Afrique*, DVD Arte Éditions.

- Enda-Diapol, (2007), *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.
- Foucher M., (2014), *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, Paris, CNRS Éditions.
- Igue J. O. et Zinsou-Klassou K., (2010), *Frontières, espaces de développement partagé*, Paris, Karthala.
- Taylor I. and Söderbaum F., (eds), (2008), *Afro-regions. The Dynamics of Cross-border Micro-regionalism in Africa*, Uppsala, Nordic Afrika Institute.
- Wesseling H., (2002), *Le partage de l'Afrique (1880-1914)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire ».

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- (The) African Borderlands Research Network : <http://www.aborne.org/index.php>
- Border markets : <http://articulo.revues.org/2206>
- Échanges transfrontaliers : <http://www.inter-reseaux.org/>
- Manuel pédagogique sur l'intégration régionale à destination des acteurs non gouvernementaux (2011) : [www.repaoc.org/integration-regionale/images/stories/pdf/manuel\\_pedagogique\\_ir.pdf](http://www.repaoc.org/integration-regionale/images/stories/pdf/manuel_pedagogique_ir.pdf)
- Programme frontière de l'Union africaine (2007) : [www.oecd.org/fr/csao/publications/38769114.pdf](http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38769114.pdf)

# « LE SAHARA EST UNE BARRIÈRE »

KARINE BENNAFLA ET GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** conflits tribaux, désertification, enclavement, éleveurs contemplatifs, esclavage actuel, frontières pénalisantes, traite négrière

*« Le Sahara fut un hiatus isolant (...), des techniques de grande importance ne l'ont pas franchi ».*

Gourou P., (1982), *Terres de bonne espérance, le monde tropical*, Paris, Plon, pp. 111-112.

Le Sahara semble constituer encore un obstacle naturel redoutable entre les Afriques méditerranéenne et soudanienne avec l'aridité, les variations diurnes de température, les champs de dunes et de pierres, les vents de sable et la difficulté à y trouver sa route sans GPS. Bref, la sévérité des conditions de circulation, alliée à une insécurité persistante, rend délicate sa traversée.

Ce désert est cependant investi comme territoire-refuge et comme espace de parcours et d'échange. Lieu d'ascèse mystique, ses paysages minéraux contrôlés par Touaregs et Arabes, Toubou ou Tedda attirent le touriste quand sa sécurité est assurée<sup>2</sup>.

La maîtrise du dromadaire<sup>3</sup> dès 300 après J.-C. l'érige en espace de transit avec ses routes caravanières, ses marchés-entrepôts (*ksours*), ses villes de départ et de destination (telles Ghadamès ou Tombouctou) jusqu'à la pénétration coloniale européenne. Celle-ci compartimente l'espace en traçant des lignes-frontières. À partir des années 1950, le désert redevient stratégique, abritant des ressources potentielles (eaux souterraines, pétrole, minerais) et les expérimentations nucléaires françaises.

Son contrôle géopolitique est resté un enjeu tantôt central, tantôt périphérique, mais permanent pour les populations qui le peuplent et les pouvoirs politiques ancrés sur ses rives : Maroc depuis des siècles, Libye ou Algérie plus récemment.

Comparé à la Méditerranée, ce désert n'a pourtant jamais été totalement domestiqué et contrôlé... Alors, barrière ou charnière ? Où se situe-t-on aujourd'hui dans l'alternance de périodes de fermeture et d'ouverture<sup>4</sup> et avec quels effets sur le devenir de l'Afrique subsaharienne ?

## La barrière saharienne s'ouvre et se ferme au gré d'une histoire qui s'écrit ailleurs

Désert de 8,6 millions de km<sup>2</sup> environ, le Sahara n'abrite que quelques millions d'habitants répartis sur les dix États actuels<sup>5</sup> et le territoire au statut contesté du Sahara occidental. S'y côtoient, voire s'y opposent, diverses populations arabes, berbères (touareg) et négro-africaines (Bella, Toubou, métis descendants d'esclaves appelés *haratins* etc.), des nomades et sédentaires instrumentalisés par les différents pouvoirs<sup>6</sup>.

Constitué d'un socle sédimentaire érodé, le relief saharien comporte des cuvettes (*tafilalet* au Maroc) entrecoupées de plateaux (hamadas, tassilis) et de massifs montagneux volcaniques isolés, inférieurs à 3 000 m (Hoggar, Tibesti, Aïr). Écarts de températures et vents de sable ont modelé le paysage, où dominent les regs, espaces plats couverts de pierres et de graviers, hostiles et dépouillés (Tanezrouft algérien et Grand Reg libyen), alors que les champs de dunes de sable (les ergs) couvrent un quart du territoire.

Ces contraintes n'interdisent pas les échanges dès lors qu'un système de transport et une relative sécurité permettent le franchissement des 2 000 km séparant les deux « rives » du désert. Que le Sahara puisse constituer une barrière à l'époque néolithique, période d'installation du système aride actuel, est une analyse contestée par Cheikh Anta Diop et ses élèves. Le « retard technologique » de l'Afrique subsaharienne (absence de la roue, des techniques hydrauliques et de l'écriture) dérive-t-il de l'absence d'échanges entre les deux rives du Sahara pendant trois millénaires ? Mais pourquoi alors l'Égypte, reliée au Soudan par le Nil, ne joua-t-elle pas le rôle d'éducatrice qu'elle aurait pu tenir ? Selon J. Illife<sup>7</sup>, la civilisation égyptienne « était très liée à l'environnement de la vallée du Nil... et sa grandeur coïncida avec la désertification du Sahara, qui la coupait de la plus grande part du continent africain ». Fallut-il attendre le dromadaire et la création d'économies florissantes et d'États de part et d'autre pour que des liaisons puissent avoir lieu à partir du VII<sup>e</sup> siècle de notre ère ? Rien n'est moins sûr puisqu'avant 1200 avant J.-C., des chars ont traversé le Sahara central<sup>8</sup>, comme l'attestent les peintures rupestres du Sahara.

De 12 000 à 4 000 BP<sup>9</sup>, le Sahara offrait un paysage de savanes avec des fleuves aux débits conséquents. Il se ferme en 3 000 BP avec l'aridification. Une nouvelle ouverture s'opère avec l'expansion arabo-musulmane : des caravanes de dromadaires traversent le désert via huit principales routes méridiennes pour chercher esclaves ou or dans les royaumes sahéliens. Nouvelle fermeture au XIX<sup>e</sup> siècle avec les frontières coloniales qui occultent les besoins du pastoralisme et créent des villes culs-de-sac : l'heure est à la valorisation du sédentaire, au déclassement du nomade, le Sahara perd sa centralité. L'étape de mondialisation libérale actuelle, dans sa composante mafieuse et consommatrice, marque un nouvel essor des échanges :

aliments et cigarettes côtoient armes et cocaïne; les migrations s'accroissent, les villes s'étendent, l'exploitation minière est intense (pétrole et uranium, minerais et or). Et le Sahara reste divisé.

### La centralité saharienne (VII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) et les empires sahéliens

Avec l'arrivée des Arabes et l'islamisation, s'amorce une ouverture remarquable du Sahara le long d'axes caravaniers connectant deux économies déjà prospères (Afrique du nord, Sahel).

Fondés sur le commerce, les empires sahéliens (Ghana, Mali, Songhaï, Kanem, Bornou) qui se succèdent entre fleuve Sénégal et lac Tchad, vendaient l'or, le poivre, l'ivoire, les noix de cola et les esclaves du sud contre le sel des mines sahariennes, les armes, les tissus précieux ou les articles en cuir du nord.

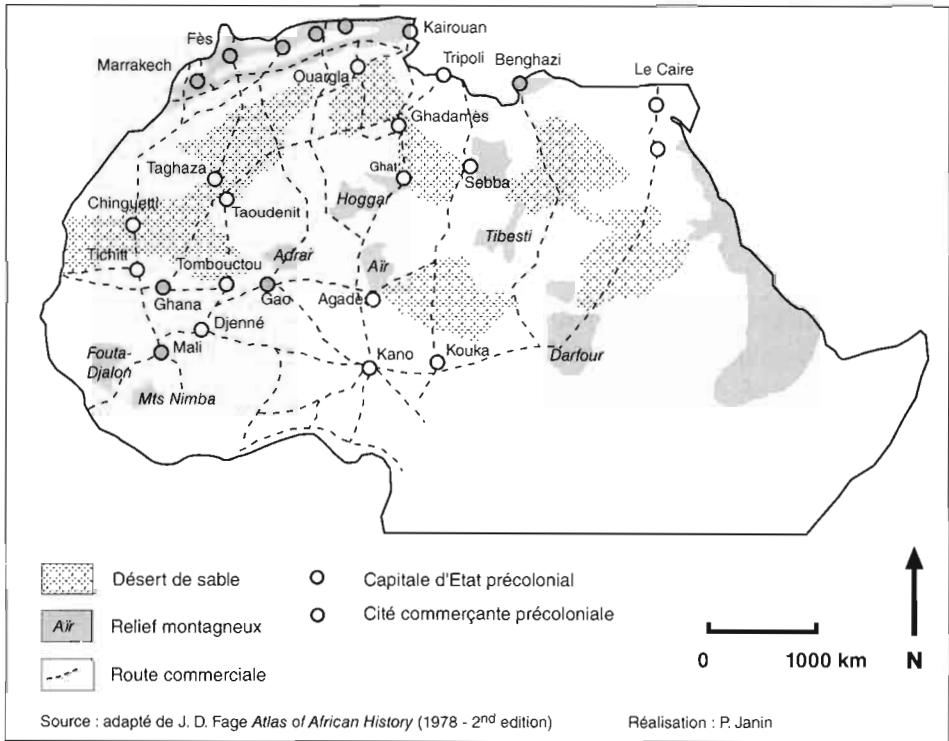
Les oasis sont nées des besoins logistiques du commerce là où l'eau existait. Techniques hydrauliques (foggaras), palmiers et main-d'œuvre servile furent importés. Créées entre le VIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles, certaines de ces oasis célèbres sont aujourd'hui mortes (Sidjilmassa, Aoudaghost, Sedrata).

Le Sahara devient d'une importance majeure entre les XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, époque où de nombreuses routes le traversent, reliant les empires du Ghana (700-1200), du Mali (1200-1500) et de Songhaï (1350-1600) aux «ports» du nord de l'Afrique.

Au XII<sup>e</sup> siècle, les Almohades ouvrirent une grande voie de commerce de l'Espagne musulmane au Niger. Au XIII<sup>e</sup> siècle, avec la naissance de l'empire du Mali, une nouvelle route apparut érigeant l'oasis d'Oualata en porte d'entrée. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la ville de Tombouctou se développa au cœur de l'empire songhaï, la Libye et l'Égypte remplaçant progressivement le Maroc dans les échanges.

À partir des noyaux étatiques du Kanem (au XIV<sup>e</sup> siècle) et du Bornou (au XV<sup>e</sup> siècle) surgit au XVI<sup>e</sup> siècle, autour du lac Tchad, le puissant royaume esclavagiste<sup>10</sup> du Kanem-Bornou dont l'influence s'étend de Kano au Darfour avant de tomber en 1893 sous la coupe de Rabah, marchand d'esclaves.

Tombouctou, ville témoin. L'histoire de Tombouctou est liée au commerce transsaharien et au destin de l'empire songhaï. Principal pôle commercial à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la cité fut décrite par le voyageur Ibn Battûta. Or, esclaves, gomme arabique, cola y étaient échangés contre armes, étoffes, blé, fruits secs et dattes, surtout marocaines. Au XVI<sup>e</sup> siècle, elle abritait de grandes universités et bibliothèques. L'installation des Portugais dans le golfe de Guinée l'affecta et la conquête de l'empire songhaï par le Maroc en 1591 ne put rétablir le commerce transsaharien dans son ampleur. Deux siècles de domination marocaine eurent raison de la cité, tragiquement revenue sous les feux de l'actualité avec la sécession du Mali septentrional (2012) et sa prise de contrôle par des groupes jihadistes qui ont détruit des manuscrits anciens.



Les routes commerciales transsahariennes (x<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle).

### Le déclin du commerce transsaharien (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)

L'Afrique subsaharienne fut connue en Europe à la même époque que l'Amérique : presqu'île du Cap-Vert en 1444, cap de Bonne Espérance en 1487. Au xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, l'installation portugaise sur les côtes eut pour conséquence de détourner vers le littoral une partie du commerce transsaharien, ce qui provoqua le déclin des États et des villes intérieures du Maghreb et du Sahel.

Ce déclin africain pendant quatre siècles fut alimenté par la traite négrière, par l'hégémonie du commerce maritime le long du littoral atlantique et par les guerres saintes menées par de nouveaux États musulmans ravageant le Sahel.

De la Gambie au Nigeria actuels, de nombreux États négriers (Ashanti, Oyo ou Abomey, etc.) deviennent des auxiliaires de la traite et tournent le dos à l'Afrique intérieure.

Les Peuls, convertis à l'islam, déclenchèrent au xix<sup>e</sup> siècle des guerres saintes, notamment sous la conduite d'Ousmane dan Fodio ou de Cheikou Amadou. Ces guerres, menées contre les royaumes païens au Nigeria septentrional ou sur le Haut-Niger, aboutirent à la création d'empires ou de principautés peuls et à l'exploitation des territoires conquis exsangues.

L'expansion coloniale française fut longue à mettre en valeur le Sahara. Le projet de chemin de fer Ouargla-Arguid (aux portes du Hoggar) resta dans les cartons après l'extermination de la colonne Flatters en 1881. Ce n'est qu'après avoir « pacifié la région » et dans la dernière phase coloniale que les Français exploitèrent les ressources énergétiques et minérales.

### Le retour du Sahara sur le devant de la scène

Les frontières des dix États indépendants ont constitué une contrainte pour la recherche de complémentarités pastorales à longue distance et ont divisé des groupes humains entre plusieurs États (Touareg situés en Algérie, Burkina Faso, Mali et Niger par exemple). Le sort du Sahara Occidental, colonie espagnole jusqu'en 1975, n'est toujours pas tranché. Annexé par le Maroc et administré *de fait* par le gouvernement marocain sous l'appellation « Provinces du Sud du royaume », ce territoire fait l'objet d'une politique marocaine de peuplement et de mise en valeur, protégé depuis les années 1980 par un mur (*berm*) long de 2270 km. Le Front Polisario<sup>11</sup> installé à Tindouf (Algérie) réclame l'indépendance de cette région riche en phosphate et surtout en poissons. Exit le référendum d'autodétermination prévu lors du cessez-le-feu en 1991. Depuis 2006, le roi Mohammed VI défend uniquement un plan d'autonomie sous souveraineté marocaine.

Après les Indépendances, les États d'Afrique du Nord (Libye, Algérie, Maroc) ont commencé à désenclaver le Sahara par des routes goudronnées pour exploiter hydrocarbures et minerais, ces axes n'ayant pu être prolongés par les États sahéliens. Aux caravanes de dromadaires d'antan ont succédé camions et véhicules tout-terrain, vecteurs du négoce et des migrations. De nos jours, les États d'Afrique subsaharienne expédient à travers le Sahara sel, bétail, arachide, sésame et henné et reçoivent en contrepartie biens manufacturés et alimentaires. Sur ces réseaux marchands se sont greffés des trafics illicites (armes, cocaïne) qui, avec la guerre et les migrations intenses, bouleversent les sociétés subsahariennes du *xxi*<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Venus d'Afrique ou d'Orient, les migrants traversent le Sahara dans l'espoir de gagner l'Europe ou de s'employer dans les villes nord-africaines (Benghazi, Tripoli, Tamanrasset, Casablanca, etc.).

Ces flux « informels » de biens et personnes varient en fonction des différences socio-économiques, monétaires et législatives et des aléas politico-militaires (rébellions touarègues, conflit en Algérie, turbulences au Sahara Occidental, guerres civiles en Côte d'Ivoire, en Libye et au Mali, jihads islamistes, etc.). Si le règlement en 1994 du conflit tchado-libyen de la bande d'Aozou et la diplomatie d'influence de Kadhafi avaient revitalisé le commerce tchado-libyen, la chute du guide a généré depuis 2011 le retour de mercenaires armés vers le Niger et Mali (et en Libye une chasse aux Noirs). La déstabilisation libyenne, l'enracinement de groupes jihadistes (AQMI, Boko Haram, Mujao, Ansar eddine) et la crise malienne ont renforcé la surveillance

internationale franco-américaine et le quadrillage militaire avec les opérations Serval (2013) et Barkhane (2014).

À l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, les principaux axes transsahariens actifs sont ceux qui joignent le sud du Maghreb et du Machrek aux rives du Niger : Casablanca à Dakar via Nouadhibou ; Alger à Agadez via Ghardaïa et Tamanrasset ; Tripoli à Sabha et au-delà, à Agadez et N'Djamena ; Benghazi à Abéché via Koufra.

Au Sahara, un habitant sur deux vit dans des villes. Villes de transit ou villes carrefours, les villes du désert globalisées sont en pleine expansion<sup>13</sup>, une révolution urbaine qui s'accompagne de nouveaux cosmopolitismes<sup>14</sup>.

Agadez (Niger) ville mondialisée<sup>15</sup>. Depuis des siècles, cette ville est le carrefour de toutes les routes commerciales et contrebandières (dattes, sel, céréales, esclaves, cola). À l'axe Ouest de l'époque songhaï, a succédé au XV<sup>e</sup> siècle le commerce venu du pays hausa. La grande mosquée s'élève au tournant des années 1510. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, des guerres intestines détruisent en partie la ville, facilement conquise par le pouvoir colonial. Aujourd'hui, Agadez s'est développée, comme centre touristique d'abord, auquel se sont substitués le trafic des voitures volées, de cocaïne, des migrants ghanéens ou nigériens et la ruée vers l'or de Djado.



Perçu comme une barrière qui sépare l'Afrique du Nord de l'Afrique subsaharienne, le Sahara est pourtant, avec des hauts et des bas, une zone d'échanges et de contact dans tous les registres (commercial, migratoire et militaire) qui relie les deux « rives » au monde. S'il recouvre une centralité géopolitique, celle-ci se décline à des échelles insoupçonnées qui dépassent l'Afrique comme continent.

Les relations transsahariennes datent des débuts de l'histoire et leur intensité comme leur contenu ont connu de fortes fluctuations modifiant types de contacts et ampleur des flux sans que la nature, perçue comme hostile, constitue un obstacle majeur. Ces échanges officiels, informels et illégaux impliquent petits commerçants et grands patrons, fraudeurs et agents de l'État, touristes, réfugiés et clandestins, multinationales et mafias, groupes religieux armés et troupes régulières.

Ce désert – plus que jamais convoité pour ces potentialités – ne saurait être réduit à une zone grise incontrôlée peuplée de nomades idéalisés, de fanatiques redoutés et de migrants menaçants. Une société saharienne transformée se retrouve dans des villes pratiquant toutes formes de commerce, de la survie à l'illicite mondialisé.

## NOTES

1. Cette IR a été rédigée en 2005 et remodelée en 2015 par K. Bennafla, géographe, professeure à l'université Lyon III et Georges Courade.
2. UNESCO (2003), *Le Sahara des cultures et des peuples. Vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans une perspective de lutte contre la pauvreté*.
3. Le dromadaire (*Camelus dromedarius*) est capable de se priver d'eau et de nourriture pendant une semaine, par une chaleur de 50 °C, tout en ne perdant que 22% de son poids. Il peut subsister un mois entier avec seulement 2 kg d'herbe dans l'estomac. Sa résistance est le fruit d'une lente évolution dans l'espace et le temps. Le dromadaire pénètre dans le Sahara vers 300 après J.-C.
4. Côte M., (2014), *Le Sahara, barrière ou pont?* Aix-Marseille Université, Presses Universitaires de Provence.
5. Il couvre la majeure partie de la Mauritanie, de l'Algérie et de la Libye, ainsi que de nombreuses régions du Maroc, de la Tunisie et de l'Égypte et englobe quatre États sahéliens (Soudan, Tchad, Niger, Mali).
6. Abdoukader A., (2014), « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger ». Verts pâturages et *yellow cake* chez les « hommes bleus », *Afrique contemporaine*, n° 249, pp. 53-68.
7. Illife J., (1997), *Les Africains, histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, p. 47.
8. Lhôte H., (1984), *Les Touaregs du Hoggar*, Paris, A. Colin.
9. La mention « avant le présent » ou « BP » s'applique en archéologie-géologie aux dates obtenues par datation absolue (exemple : carbone 14) en nombre d'années comptées vers le passé à partir de l'année 1950 du calendrier grégorien.
10. Sans doute le principal fournisseur d'esclaves du monde arabe. Faut-il voir dans la folle équipée de Boko Haram l'empreinte de la « carte mentale » de l'« État » du Kanem-Bornou esclavagiste précolonial de Rabah comme l'avance M. Foucher ?
11. Front populaire de libération de Saguia el-Hamra et du Rio de Oro.
12. Retaillé D. et Walther O., (2011), « Guerre au Sahara-Sahel : la reconversion des savoirs nomades », *L'Information géographique*, n° 75 (3), pp. 51-68.
13. Pliez O., (2011), *Les cités du désert. Des villes sahariennes aux saharatowns*, Toulouse, IRD, Presses universitaires du Mirail.
14. Boesen E. et Marfaing L., (2007), *Les nouveaux urbains dans l'espace Sahara-Sahel : un cosmopolitisme par le bas*, Paris, Karthala.
15. Blary M., (2014), [www.ingall-niger.org/index.ph](http://www.ingall-niger.org/index.ph).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Bensaad A., (2009), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations transsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala.
- Botte R., (2011), « Les réseaux transsahariens de la traite de l'or et des esclaves au haut Moyen Âge : VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle », *L'Année du Maghreb*, VII, pp. 27-59.
- Brachet J., (2009), *Migrations transsahariennes : vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Côte M., (2014), *Le Sahara, barrière ou pont?*, Aix-Marseille université, Presses universitaires de Provence.
- IRD, (2011), *Géopolitique du Sahara : les cartes se redistribuent*, Marseille, IRD fiche scientifique N° 389.

- McDougall J., Scheele J., (2012), *Saharan Frontiers. Space and Mobility in Northwest Africa*, Bloomington, Indiana University Press.
- Nantet B., (2013), *Le Sahara, histoire, guerres et conquêtes*, Paris, Tallandier.
- Pliez O., (2011), *Les cités du désert. Des villes sahariennes aux saharatowns*, Toulouse, IRD, PUM.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- *L'Année du Maghreb*, n° 7, *Sahara en mouvement* : <http://anneemaghreb.revues.org/1090>
- *Géococonfluences* (références pour les enseignants) : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/un-sahara-des-sahara-s>
- L'histoire du Sahara Occidental en 12 chap. : <http://www.sahara-occidental.com/pages/informer/histoire/somm.htm>
- OCDE/CSAO (2014), *Un atlas du Sahara-Sahel : Géographie, économie et insécurité* : [www.oecd.org/fr/csao/publications/un-atlas-du-sahara-sahel-9789264222335-fr.htm](http://www.oecd.org/fr/csao/publications/un-atlas-du-sahara-sahel-9789264222335-fr.htm)
- *Mappemonde*, n° 114, *Sahara et Sahel, territoires pluriels* : [http://mappemonde.mgm.fr/dos\\_sahara.html](http://mappemonde.mgm.fr/dos_sahara.html)
- *Hérodote*, (2011), n° 142, *Géopolitique du Sahara* : <http://www.herodote.org/spip.php?rubrique57>

# « L'ÉTAT EN AFRIQUE NE FONCTIONNE PAS PARCE QU'IL EST UNE COPIE DE L'ÉTAT OCCIDENTAL (OU DE L'ÉTAT COLONIAL) »

— JEAN-FRANCOIS MÉDARD<sup>1</sup> —

**IR CORRÉLÉES** : conflits tribaux, corruption, démocratie étrangère, esclavage actuel, État importé, fonctionnaires

Le mal fonctionnement de l'État atteint en Afrique un tel degré, qu'il illustre pour la plupart des observateurs l'échec de l'État importé ou de la greffe de l'État. Pour d'autres, ce mal fonctionnement est tout simplement un mode de fonctionnement de l'État. Confondant le point de vue scientifique avec celui de Sirius, ces derniers estiment que se poser la question du bon ou du mal fonctionnement de l'État, de son échec et de sa réussite, est une question sans intérêt et sans objet.

Ce mal fonctionnement peut effectivement être considéré comme un mode de fonctionnement de l'État, car les pratiques auxquelles on se réfère sont des pratiques récurrentes. Mais c'est bien là tout le problème. Car ce mode de fonctionnement révèle l'échec de l'institutionnalisation de l'État, c'est-à-dire d'un pouvoir fondé sur la distinction entre la fonction ou l'office public, et la personne de celui qui l'exerce : « obéir à des règles pour ne pas obéir à des hommes ». Cette institutionnalisation a été une des clés de l'accroissement des capacités étatiques en Occident et donc de son efficacité.

Il a fallu attendre plus de 20 ans après les indépendances pour que le constat de cet échec de l'État en Afrique, dénoncé par René Dumont<sup>2</sup>, soit évoqué et trente ans pour qu'on ose parler de la corruption et de la mauvaise gouvernance. Le constat de cet échec est double : l'inefficacité de l'État d'une part, qualifié d'« État mou » ou « (néo) patrimonial », et à la limite, son effondrement, et de l'autre, les tendances autoritaires des régimes et des pratiques politiques. Cet échec s'expliquerait par le fait qu'il ne serait qu'une copie de l'État colonial ou, autre variante, de l'État occidental. Le mimétisme politique comme administratif, en serait la raison fondamentale.

Si ce mimétisme est, à première vue peu contestable, on doit cependant s'interroger sur la portée d'une telle explication.

## L'État colonial, instrument de domination

Ce n'est pas la même chose de dire que l'État africain est une copie de l'État colonial que de dire qu'il est une copie de l'État occidental. L'État colonial fut en effet, une adaptation de l'État du colonisateur à la domination coloniale. Il s'agissait d'un État tronqué, décapité de sa tête politique sise en métropole, et réduit localement à son appareil administratif. D'essence autoritaire et sans légitimité, il s'agissait d'un instrument de domination, dont l'objectif premier, à l'origine, était de faire rentrer l'impôt et de recruter de la main-d'œuvre pour le travail forcé. Cela ne devait rien coûter à la métropole et si possible lui rapporter. Progressivement, cet objectif s'est élargi à la « mise en valeur » des territoires, ce qu'on appelle de nos jours le « développement ». Au cours des années trente, à son apogée, des caractéristiques de l'État moderne sont introduites, comme les frontières et le maillage territorial, une bureaucratisation de l'administration, avec la création de départements administratifs spécialisés et le recrutement de personnels spécifiques, avec tout ce que cela comporte comme réglementation écrite. Sont ainsi empruntées au modèle étatique métropolitain et adaptées à la domination coloniale, des formes étatiques légales rationnelles. Mais la pratique est loin de la doctrine. Faute de personnel, il était impossible de quadriller intégralement le territoire avec des fonctionnaires métropolitains. Pour des raisons d'économie, toutes les administrations coloniales furent obligées de s'appuyer sur des intermédiaires locaux, parfois des chefs plus ou moins traditionnels, et le plus souvent, des chefs de circonstance sur lesquels reposait l'extraction des impôts et des corvées. Mais en réalité<sup>3</sup>, cette administration était beaucoup plus proche de celle de l'Ancien Régime que de celle d'un État moderne. Dès la colonisation, ce processus de bureaucratisation s'accompagne de patrimonialisation, dans lequel les sphères publiques et privées tendent à se confondre. Dans l'administration indirecte, le chef a tendance à se comporter en chef patrimonial. Le commandant de cercle ou le *district officer*, tout en étant un fonctionnaire de l'État français ou britannique, règne comme un véritable « roi de la brousse » ce qui n'est pas exactement l'administration légale-rationnelle. Les colonisés sont des sujets et non des citoyens et il ne s'agit pas d'un véritable État de droit, car la part d'arbitraire reconnu aux autorités coloniales est considérable.

Après la guerre, avec le processus de décolonisation, s'étendent progressivement les droits civiques et politiques aux indigènes, dans les colonies françaises et anglaises tout au moins. Des institutions représentatives sont progressivement mises sur pied localement en France, des représentants des colonies sont élus au Parlement. Une classe politique étroitement liée à la métropole est en voie d'émergence qui prendra le relais au moment des indépendances après une série d'étapes différentes selon les colonisateurs. Ainsi, à l'héritage administratif de l'administration coloniale se surajoute l'héritage politique des années 1945-1960.

## Les références de l'État post-colonial

À première vue, au moment des indépendances, l'État post-colonial paraît bien l'héritier de l'État colonial. Mais il s'agit là d'un mimétisme plus involontaire que volontaire, plus informel que formel, et, s'il semble s'éloigner de l'État colonial dans ses développements ultérieurs, c'est pour mieux se calquer sur l'État occidental. L'héritage colonial se manifeste par les pratiques autoritaires plus que par la copie de ses structures formelles. La construction volontariste de l'État post-colonial a reposé effectivement sur un mimétisme systématique des structures de l'État du colonisateur, tout en s'inscrivant dans l'héritage informel colonial.

Sur le plan politique, les constitutions des nouveaux États, formellement démocratiques, sont calquées sur celles de Westminster pour les anciennes colonies anglaises et de la V<sup>e</sup> République pour les ex-colonies françaises. Sur le plan administratif, à l'héritage colonial, se surajoute un appareil administratif étatique de type occidental, dans sa variante française ou britannique. L'assistance technique, prévue dans les accords de coopération, est là pour faciliter la transmission des rouages de l'État et assurer l'apprentissage des nouveaux fonctionnaires, progressivement fournis par les systèmes métropolitains, puis locaux, de formation.

## La transition vers l'autoritarisme

Mais les choses ne se passent pas comme prévu. Sur le plan politique, les constitutions rédigées en Afrique francophone se sont trouvées vidées de leur contenu démocratique et rapidement remises en chantier sur des bases autoritaires. Au multipartisme, ont succédé le système de parti unique et la dictature sans disparition du mimétisme institutionnel. Au lieu de mettre en application le modèle démocratique, il s'inspirait, au moins superficiellement, du modèle soviétique dans la plupart des pays. Le parti unique devenait la règle et le socialisme la référence idéologique suprême. Seul, Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, refusa obstinément d'y faire référence. Le socialisme ainsi évoqué n'était le plus souvent que le socialisme dit « africain », velléité de réaction contre le mimétisme vis-à-vis de l'Occident qui s'approfondit avec l'idéologie de l'« authenticité » de Mobutu, qui connut un grand succès.

Réalisée avec l'encouragement de l'ancienne puissance coloniale dans le cas français, cette transition vers l'autoritarisme permettait à la France de continuer à assurer sa domination par d'autres moyens. Ce mimétisme correspondait, à l'origine, aux desiderata des élites africaines. Les élites anglophones imprégnées elles aussi, du modèle britannique, critiquaient celles des pays francophones trop inféodées à leur goût au modèle français, même si elles n'en restaient pas moins sous l'influence anglaise.

Sur le plan administratif, si le mimétisme était évident, les choses étaient quand même plus compliquées. L'heure étant alors au Développement par l'État, il fallait

créer des institutions pour sa mise en œuvre. Mais si la politique de développement avait connu une accélération avec le FIDES<sup>4</sup> après la guerre, son coût avait incité les milieux économiques français à opter pour l'indépendance. Il fallut alors mettre sur pied tout un appareil d'administration du développement largement inspiré des administrations économiques métropolitaines sans en être toujours la copie conforme. Mais fondamentalement, il s'agissait bien de créer l'appareil d'un État moderne de type occidental.

Au total, s'il y eut mimétisme administratif à l'endroit de la métropole, on s'éloigna très vite des régimes occidentaux démocratiques sur le plan politique. C'est seulement avec le retour au multipartisme qu'on assiste à un alignement plus poussé par l'adoption en sus, des politiques économiques néo-libérales en vogue en Occident.

### **La force du mimétisme informel de l'autoritarisme colonial**

Ce qui est resté bien ancré, ce sont les pratiques autoritaires coloniales même si elles sont entrées immédiatement en contradiction avec le mimétisme politique formel des institutions mises en place au moment des indépendances. Ce mimétisme informel va vider les structures formellement démocratiques de leur contenu et accélérer le retour rapide vers l'autoritarisme et le parti unique. Pourtant, dès après la guerre, la démocratie avait progressé dans les colonies avec l'avancée du processus de décolonisation. La classe politique africaine au pouvoir à l'indépendance, avait été socialisée dans la démocratie représentative durant la période de « démocratie coloniale », socialisation trop courte et superficielle cependant pour permettre un véritable apprentissage des pratiques et des valeurs démocratiques. L'autoritarisme colonial informel s'est en fait avéré plus fort que le mimétisme formel des indépendances.

Mais s'agissait-il seulement de mimétisme ? Une autre idée, contradictoire avec la précédente consiste à privilégier l'héritage traditionnel. Ne comprendre l'échec de l'État africain que par l'héritage colonial pose les mêmes problèmes que toutes les explications de type culturaliste, qui se fondent sur la prégnance d'une culture africaine traditionnelle, réduite à une essence, homogène et intemporelle. Il n'existe pas d'explication simple et univoque de l'échec de l'État en Afrique. Si l'on ne comprend rien au présent sans recourir à l'histoire, on ne peut jamais le faire en recourant uniquement au passé. De plus, s'il est nécessaire de resituer le présent dans son contexte historique, on ne peut réduire ce contexte au mimétisme. D'autres logiques sont à l'œuvre. Enfin, ni l'État moderne, ni la démocratie, ni le « développement » ne sont des données ou des processus allant de soi, à partir du moment où les obstacles s'opposant à leur émergence sont levés. L'autoritarisme des régimes politiques africains, s'il correspond en partie à un héritage colonial,

ne peut s'expliquer uniquement en ces termes. C'est bien plutôt l'autoritarisme politique qui est un phénomène « naturel » et non pas la démocratie. Sans refaire l'histoire, on peut douter que les régimes politiques contemporains auraient été démocratiques, s'ils avaient pu faire l'économie de la colonisation. Non seulement, rien ne les y prédisposait, mais le contexte planétaire ne les y aurait pas poussés. L'exemple du Liberia et de l'Éthiopie qui n'ont pas été véritablement colonisés le montre bien. En sens inverse, le Botswana, dont la colonisation a été légère et le traumatisme colonial limité, a réussi à engendrer un État légal-rationnel et un régime démocratique : est ce parce que la modernisation a pu s'opérer en relative harmonie avec la tradition ?

Toute démarche cherchant à comprendre le mal fonctionnement de l'État en Afrique doit prendre en considération à la fois les contraintes structurelles, économiques et politiques, les héritages culturels, et le jeu des acteurs politiques, avec les aléas que cela comporte. L'exception du Botswana, qui a su jeter les bases d'un État démocratique et moderne et gérer son diamant et son économie, sinon le sida, nous enseigne au moins qu'il n'y a pas de fatalité.



En réalité, le problème n'était pas dans le fait d'avoir copié ou de s'être inspiré des institutions étrangères, impossibles à reproduire. Ce sont les apparences des institutions qui ont été copiées et non leur esprit, et leurs logiques n'ont pas été intériorisées. Cet écart par rapport au modèle ne signifie pas le rejet de la greffe étatique, mais sa ré-appropriation. Celle-ci en fait bien un instrument de domination, mais, dépourvu de la volonté d'être au service d'intérêts publics, elle ne peut le légitimer. Faute d'une véritable institutionnalisation du pouvoir, celui-ci est approprié directement par ses détenteurs, comme s'il s'agissait d'un bien privé. Chaque titulaire d'une parcelle d'autorité publique la privatise à son profit et au profit de ses proches. C'est ce qu'on qualifie de patrimonialisme ou plutôt de néopatrimonialisme, pour bien montrer qu'il s'agit d'un État hybride et non pas d'un phénomène traditionnel.

Ce serait justement parce que les modèles occidentaux étaient inadaptés au contexte structurel et socioculturel africain qu'ils ont été dénaturés. Il n'était pas possible de faire autrement. Il n'y avait pas d'alternative au mimétisme, à part quelques variantes. Le mimétisme formel systématique était la seule voie possible parce qu'évidente, pour les emprunteurs comme pour les inspireurs. De la part des (ex)colonisateurs, préconiser ce modèle d'État ne correspondait pas tant, dans ce cas, à la volonté de prolonger leur domination par d'autres moyens, mais tout simplement à la croyance naïve que leurs institutions étaient les meilleures. Ils y ont d'ailleurs bien vite renoncé lorsque, estimant que c'était contraire à leurs

intérêts, ils ont accompagné, encouragé et même parfois provoqué le tournant vers l'autoritarisme. Du côté des ex-colonisés, il est totalement illusoire de penser, que les nouvelles élites politiques africaines auraient pu inventer d'un coup de baguette magique un État idéal *sui generis*, à la fois enraciné dans la tradition africaine et adapté aux défis du monde moderne. En premier lieu, l'aspiration à l'indépendance ne pouvait se concrétiser que dans l'aspiration à un État souverain de type moderne, avec des frontières et une administration bureaucratique. Dans leur volonté d'émancipation, les élites africaines ne pouvaient qu'emprunter les outils institutionnels qui avaient fait le succès des colonisateurs. Comme il n'était pas question de revenir à la situation pré-coloniale car « *un fleuve ne remonte pas à sa source* », on ne peut parler d'une aliénation culturelle. Enfin, on ne voit toujours pas comment réaliser ce rêve d'une synthèse harmonieuse entre les héritages souhaitables du passé et les aspirations légitimes du présent. À part certains aménagements ponctuels, et surtout la nécessité d'envisager le mimétisme avec davantage de souplesse et de pragmatisme pour s'adapter aux réalités locales, on ne sait toujours pas quel compromis viable pouvait être envisagé. L'incapacité récurrente des élites africaines à inventer un modèle d'État adapté aux traditions et au monde moderne résulte d'une impossibilité. Refonder l'État africain sur une tradition africaine essentialisée et idéalisée reste un vœu pieux.

#### NOTES

1. Rédigé en 2005 par Jean François Médard, politologue décédé, ce texte – toujours actuel – a été conservé en l'état. La bibliographie et la sibiologie ont été actualisées par G. Courade.
2. Dans *L'Afrique noire est mal partie*, publié dès 1962.
3. Frémigacci J., (1978) « L'administration coloniale, les aspects oppressifs », *Omoly Sy Anio*, n° 7-8, n° 1078, pp. 209-237.
4. Il s'agit du Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES) des Territoires d'Outre-Mer destiné à appuyer sous forme d'investissements le développement des pays de l'ancien empire colonial français. Le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) en fut l'héritier.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Bayart J.-F., (2006), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard (2<sup>e</sup> éd.).
- Médard J.-F., (1991), « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in Médard J.-F., (dir.), *États d'Afrique noire*, Paris, Karthala, pp. 323-353.
- Médard J.-F., (1993), « L'africanisation de l'État occidental », pp. 139-153, in Secrétariat général de la Défense nationale, *L'Afrique sub-saharienne : sécurité, stabilité et développement*, Paris, La Documentation française.

- Médard J.-F., (2006), « Le modèle unique d' "État en question" », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, pp. 681-696 ([www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4-page-681.html](http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4-page-681.html)).
- Médard J.-F., (2006), « Les paradoxes de la corruption institutionnalisée », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, pp. 697-710 ([www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4-page-697.html](http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4-page-697.html)).

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Bibliographie de J.-F. Médard : [www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4-page-711.html](http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4-page-711.html)
- Gouvernance économique et politique (2013) : [www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2013/PDF/AEO-2013-French-Chapitre5.pdf](http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2013/PDF/AEO-2013-French-Chapitre5.pdf).
- Institut de recherche sur la gouvernance : *Entre tradition et modernité, quelle gouvernance pour l'Afrique?* Colloque de Bamako, 2007 : [www.institut-gouvernance.org/docs/actes\\_bamako-2-3.pdf](http://www.institut-gouvernance.org/docs/actes_bamako-2-3.pdf)

# « L'AFRIQUE N'EST PAS PRÊTE POUR LA DÉMOCRATIE »

FRED EBOKO<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, biais urbain, citadins individualistes, conflits tribaux, contrôle social, corruption, décentralisation, État importé, ethnies précoloniales, fonctionnaires, frontières pénalisantes, guerres, guerres de religion, jeunes, richesses naturelles, scolarisation primaire universelle

*« On ne voit guère qui, des présidents réunis à Paris, [...] incarnerait de façon crédible le démocrate authentique, gestionnaire avisé, prêt à s'effacer en cas de défaite électorale »<sup>2</sup>.*

Avec la chute du mur de Berlin, le 8 novembre 1989, les pressions populaires et les « conditionnalités démocratiques » posées par les bailleurs de fonds, l'Afrique a renoué avec la démocratie. Rareté des alternances au sommet à la suite d'une élection libre et honnête et coups d'État encore fréquents (26 entre 1990 et 2014<sup>3</sup>) ont fait douter sur l'intégration de cette « greffe ». Le sous-continent a pourtant quelques pratiques démocratiques à son actif, des temps « précoloniaux » à nos jours.

L'Afrique ne serait-elle pas mûre pour la démocratie faute de culture adéquate ? Les difficultés seraient-elles dues à la pauvreté et à l'importation du modèle occidental ?

## La démocratie impossible au « miroir de l'Occident »

Jusque dans les années 1970, on estimait que les « vieilles démocraties » sont nées au sein de nations qui avaient déjà su réunir les conditions sociales d'un décollage économique et favorisé l'individualisme. Selon Durkheim, la « solidarité mécanique » entre les membres de la « communauté » céderait ainsi la place à la « société » liée par une « solidarité organique » entre individus et groupes grâce à « la division sociale du travail » et ceci tendrait d'après Max Weber à l'idéal-type de « l'État légal-rationnel ». C'est sur ces bases que l'on serait passé de la monarchie patriarcale aux démocraties pluralistes et aux monarchies constitutionnelles. Et le vote populaire fonderait le pouvoir exécutif.

Transplantée sur le continent africain dans des situations de restauration autoritaire ou de crises politiques, la démocratisation n'a pas été facile, même « bricolée » et avait déjà servi de justification aux régimes à parti unique.

De fait, la démocratie telle que l'on en accepte les contours, est née en Occident, et aurait du mal à essaimer dans d'autres aires culturelles même si l'on occulte leurs différences ou les crises (nazisme en Allemagne).

De même, les élections récurrentes en Afrique depuis plus d'une décennie montrent que rien n'est impossible non plus *a priori* au vu de certaines alternances. Au fond, qu'est-ce que la démocratie et comment l'Afrique s'est battue pour la liberté, le respect des droits des « indigènes » et l'élaboration d'un destin politique propre à travers multipartisme et partis uniques ?

### La « longue marche » de l'Afrique vers la démocratie

« *La démocratie est une idée neuve* »<sup>4</sup> car il est toujours question d'une négociation entre différents corps sociaux au travers de procédures électorales. Par « démocratie », on entend donc un régime politique dans lequel la dévolution du pouvoir d'État est soumise au vote dans des conditions transparentes de concurrence et de participation. Suivant les contingences historiques, elle peut connaître des avancées et des reculs, sans que rien ne puisse être fixé de manière définitive.

Cultures africaines et démocratie. L'idée de légitimité populaire n'est pas étrangère à certains systèmes politiques anciens. Des collèges électoraux d'anciens pouvaient procéder à la nomination d'un chef ou d'un roi comme chez les Akan du Ghana, par exemple. La participation pouvait exister dans des systèmes monarchiques très autoritaires et être très normée dans les sociétés acéphales, sans chef ou État (Nuer du Sud du Soudan, Lobi du Burkina Faso). On a vu la compétition politique entre factions exister chez les Luo du Kenya permettant d'organiser l'alternance au pouvoir. Et dans de nombreuses sociétés, la destitution des dirigeants se réalisait selon diverses procédures dont le récidive constitue l'une des formes les plus radicales. La limitation du pouvoir était un peu partout pratiquée.

On peut trouver enfin des affinités entre culture démocratique et tontines<sup>5</sup> s'agissant de la confiance, du devoir et de la parole donnée. Les consultations collectives toutefois sont des techniques d'action visant à produire l'accord d'un groupe (consensus<sup>6</sup>) à partir de différents points de vue et d'une négociation avec, pour ceux qui n'adhèrent pas, le choix entre se soumettre ou quitter le groupe. Pas d'opposition légale, ni d'opinion individuelle ici. Le rituel électoral des régimes autoritaires à parti unique a plutôt utilisé ce modèle de « palabre à l'africaine », avec l'intégration de plusieurs segments sociaux et politiques en son sein. Il s'agit surtout de mettre en évidence la nécessité du pluralisme comme certains leaders de partis uniques l'ont compris (le Kenya, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et, mieux, le Sénégal avec un régime qui était déjà bipartite). À l'inverse, d'autres ont imploré en raison de l'exiguïté sociale, politique et/ou ethnique de leur base (Mobutu en ex-Zaïre, Macias Nguéma en Guinée équatoriale, etc.).

En remontant le siècle colonial jusqu'aux indépendances<sup>7</sup>, il est possible de retrouver les étapes qui ont conduit l'Afrique vers un pluralisme politique combattu, interdit, nié ou minoré par les autorités coloniales comme par la majorité des pouvoirs ultérieurs.

Entre le partage de l'Afrique et 1939, la violence massive exercée sur les populations réunies au sein d'aires « découpées » en pays, a fait surgir des revendications de liberté, rejoignant d'autres formes internationales de lutte. Celles-ci se sont focalisées sur les travaux forcés et contre l'accaparement sélectif des terres par les colons. Par le double truchement de la Révolution d'Octobre et du « panafricanisme »<sup>8</sup> ensuite, le refus des violences physiques coloniales devint l'objet du militantisme réprimé par les autorités coloniales qui n'hésitèrent pas à exécuter des leaders politiques<sup>9</sup>.

Le combat pour l'émancipation des « Noirs » sous la houlette de W. E. Burghardt Du Bois<sup>10</sup>, se présente sous le dessein de « l'unité africaine »<sup>11</sup> dès 1919 avant de se décliner après la Seconde Guerre mondiale en revendication d'indépendance.

En Afrique francophone, les années cinquante voient émerger des revendications pour la possibilité de choisir librement ses gouvernants, sur la base d'offres politiques variées. Cette période inaugura l'émergence du pluralisme politique fondé sur l'illégalité de la domination coloniale et de son principe « civilisateur ». Le Ghana de N'Krumah illustre cette adhésion à un panafricanisme politique portant sur la « liberté » et « l'indépendance ». Si les travaillistes britanniques desserrèrent l'étau colonial en premier, ils furent suivis par de Gaulle en France, mais Portugais, Belges et Blancs d'Afrique australe se crispèrent... Ces mouvances nourries de nationalisme et de panafricanisme internationaliste préfiguraient des valeurs démocratiques fondées sur le désir de souveraineté interne. Il n'y a pas de démocratie sous tutelle.

En Afrique sous tutelle française, le multipartisme des années 1950 s'organisa en deux grandes mouvances : l'une acceptant une décolonisation « à l'amiable » l'autre, revendiquant une « indépendance totale et immédiate ». Dans le premier cas, c'était le « sacre des indigènes évolués » comme Senghor au Sénégal ou Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire<sup>12</sup>. Dans l'autre, une répression brutale s'abattit à Madagascar en 1947 et au Cameroun entre 1955 et 1972<sup>13</sup> avec la complicité de quelques « indigènes évolués ».

Au Kenya<sup>14</sup>, le passage par « l'indirect rule » qui autorisait, en théorie, une relative autonomie, n'empêcha pas les désirs de rupture avec l'ordre colonial britannique. Les années d'après-guerre donnèrent lieu à l'insurrection Mau Mau qui fut violemment réprimée. Dès 1955, le pouvoir colonial autorisa la naissance d'associations politiques de district. En 1960, deux grands partis émergèrent, la KANU (Kenyan National African Union) et la KADU (Kenya African Democratic Union) absorbé

par le premier dès 1964. La KANU régna ensuite en parti unique jusqu'en 1978, sous Jomo Kenyatta. C'est son successeur D. Arap Moi qui a été contraint à souscrire, sous la pression interne et internationale, au « retour » du pluralisme (le 10 décembre 1991) <sup>15</sup>.

Ces partis et hommes politiques incarnent la première vague d'Africains, professionnels de la politique et l'indépendance se fit en partie sous contrôle colonial. Comment avancer cependant aujourd'hui que « l'Afrique n'est pas prête pour la démocratie » quand la revendication d'indépendance fut réprimée avec les armes ici et là <sup>16</sup> ?

### **Le prétexte de la « nécessité » des partis uniques pour développer les nations**

Les leaders des années 1950 se sont, pour la plupart, transformés en « père de la nation » <sup>17</sup> avec des dérives autoritaires. Plus l'espace politique des partis uniques était réduit et la capacité de redistribution exiguë, plus ces régimes monolithiques étaient fragiles. À l'inverse, les pays réputés stables sous une main de fer (le Kenya d'Arap Moi, le Cameroun d'Ahidjo, le Gabon de Bongo, par exemple), ont conforté l'idéologie de la priorité au développement économique par « la mise au travail » de la population alimentée par le Cuba de Fidel Castro.

Pour construire les Nations, il fallait ne pas se diviser et se perdre en affrontements « fratricides » si bien que les conflits d'ambitions et d'intérêts <sup>18</sup> se trouvèrent transférés au sein de ces partis où l'illusion de la pluralité n'a pas empêché coups d'État ou guerres civiles.

Dans la rue, comme sur les ondes, l'après-guerre froide a ouvert une ère globale de « démocratisation », en Afrique comme ailleurs. Mais est-ce vraiment une nouveauté surprenante ou alors l'exigence d'un ordre nouveau fondé sur des raisons universelles ?

### **Un concept universel, une problématique africaine**

On ne peut comprendre la démocratie et ses valeurs hors de son contexte. Avant 1990, aucun pays africain n'avait connu d'alternance à la suite d'une élection libre.

De Dakar à Harare, de Brazzaville à Lusaka, de Nairobi à Kinshasa, des jeunes et des moins jeunes ont remis en cause dans les années 1990 l'autoritarisme au prix de leur vie <sup>19</sup>, ce qui montre l'ampleur de leurs exigences.

Manifestations dues à la crise économique et à l'ajustement structurel ou appétit du pouvoir et cupidité ? Du psychologisme à l'économisme, du mimétisme au culturalisme, toutes les ficelles ont été convoquées pour minimiser les combats pour la démocratie en Afrique. Les premières élections pluralistes favorables aux autocrates ont alimenté ces interprétations : bourrage des urnes, contrôle stalinien des électeurs, deniers de l'État mis au service du candidat sortant...

Malgré tout cela, ces élections pluralistes ont conduit à des alternances pacifiques. Les mouvements de guérilla ont accepté le débat électoral et le choix des électeurs au Mozambique, par exemple. Soglo au Bénin a battu l'ex-président Kérékou qui a pu revenir au pouvoir par les mêmes urnes, en tablant sur ses capacités de « caméléon »<sup>20</sup>. Au Cameroun (Biya), au Congo (Sassou), en RD du Congo (Kabila) et en Angola (Dos Santos) etc. la tentation de se maintenir au pouvoir subsiste avec des fortunes diverses. L'éviction par la rue de Blaise Compaoré au Burkina Faso en novembre 2014 illustre très fortement la volonté d'inscrire l'Afrique dans une perspective d'alternance politique comme l'éviction pacifique des anciens présidents en Guinée, au Niger, au Ghana, au Sénégal, etc. l'a montré. En Afrique du Sud, personne ne met en doute l'exercice démocratique du pouvoir par l'African National Congress (ANC) de Mandela à Zuma via Mbéki, même s'il est contesté sur sa gauche par l'Economic Freedom Fighters de Malema. Au Botswana, c'est d'un « modèle démocratique » que font état les institutions internationales.

Le passage à la démocratie électorale n'a pas pour autant été facile. Des décennies d'autoritarisme, l'impuissance des États, l'inamovibilité du personnel gouvernant, la décennie de croissance économique ayant aggravé les inégalités et la « surtribalisation » des identités par les politiciens ont découragé maint électeur.

Vestiges d'un passé révolu, quelques « dinosaures » restent en lice entre manipulation constitutionnelle, restauration autoritaire, cooptation, fraude électorale et épuisement des oppositions : Ali Bongo (Gabon) a succédé à son père en 2009 ; Faure Eyadema a pris le relais de son père (Togo) ; Biya dirige le Cameroun depuis 1982 et Mugabe le Zimbabwe depuis 1987. Certains clans se perpétuent ainsi au pouvoir. Si le Burundi consacre la domination de l'ethnie la plus nombreuse, avec des fortunes diverses et un basculement dans la guerre civile fin 2015 suite au maintien au pouvoir de Nkurunziza, évangéliste hutu, les électeurs rwandais soutiennent le régime Kagame de coalition mis en place après le génocide.

Pour autant, les pays potentiellement riches souffrent politiquement de leur dépendance économique. Si le Congo a connu une alternance démocratique (Lissouba a remplacé Sassou Nguesso par les urnes), ce dernier est revenu au pouvoir par les armes, soutenu par la « Françafrique »<sup>21</sup>. Le 22 mars 2012, le gouvernement d'Amadou Toumani Touré, démocratiquement élu est renversé par un coup d'État sur fond de lutte contre le jihad et de démembrement de l'État. La communauté internationale, sous la houlette de la France, permet la restauration des institutions : Ibrahim Boubacar Keïta est élu le 4 septembre 2013.



Il n'y a plus de choix « *entre le pain sans liberté ou la faim dans la liberté* »<sup>22</sup>. La démocratie en Afrique trouve des racines locales et la culture démocratique se construit dans

des luttes comme dans un bricolage original. La formation de normes, de valeurs et d'institutions précises comme cadres d'une action politique pacifiée se réalise dans un rapport repensé et expérimenté entre le dehors et le dedans. Et la chute du mur de Berlin a été une occasion propice pour accélérer ce processus dans des contextes économiques d'austérité, puis de petite prospérité et à la suite d'une demande pressante.

Nelson Mandela a quitté son seul et unique mandat présidentiel, celui qui inaugurerait la démocratie en Afrique du Sud. Derrière lui, il avait posé les fondations d'un édifice démocratique. Les électeurs avaient fait le reste. Aucun d'eux n'avait été socialisé dans un environnement démocratique. « *Une société n'est pas naturellement démocratique; elle le devient* »<sup>23</sup>.

## NOTES

1. Rédigé en 2005, ce texte a été actualisé par Fred Eboko, politiste (CEPED, Centre Population Et Développement – Paris Descartes – Ined – IRD).
2. *Le Monde*, 9 février 2002 (Source : L'Afrique au bac 2003, histoire-géographie).
3. Dont 3 au Niger, 2 en République centrafricaine, en Gambie, en Mauritanie, au Mali, aux Comores et en Guinée-Bissau.
4. Touraine A., (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Fayard, p. 17.
5. Associations d'épargne et de crédit fondées par des « amis » qui se cooptent pour se retrouver autant que pour épargner sur la base du crédit rotatif.
6. 50 % des 22 000 Africains sondés en 2001-2003 pour l'afrobaromètre dans 16 pays estimaient encore nécessaire de prendre les décisions par consensus.
7. Bénot Y., (1969), *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, Maspéro.
8. Il regroupait des Noirs des Amériques, d'Europe et, bien sûr, d'Afrique.
9. Au Cameroun, par exemple, le chef duala Rudolf Douala Manga Bell, comme le dissident du sud du pays, Martin Paul Samba, ont été éliminés par les occupants allemands.
10. Plus connu sous le nom WEB Du Bois, ce militant afro-américain penseur de la cause des Noirs est né en 1868 dans le Massachusetts. Il est mort en août 1963 à Accra au Ghana où il avait rejoint Nkrumah depuis 1961. Du Bois W. E. B., (1989), *The Soul of Black Folk*, New York, Bantam Books, 192 p. (1903, 1<sup>re</sup> éd.).
11. En fait, il faut comprendre « l'unité négro-africaine ».
12. Contrairement à une idée reçue, les députés de l'Assemblée nationale, bien qu'élus par leur circonscription, représentent la « Nation » (ici la France) dans leur région et non l'inverse.
13. Domergue M., Tatsiba J., Deltombe T., (2011), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte.
14. Thibon Ch., (2013), « Les bégaiements de l'histoire politique kényane », *Afrique contemporaine*, n° 247, pp. 15-32.
15. Martin D.-C., (dir.), (1998), *Nouveaux langages du politique en Afrique orientale*, Paris, Karthala-IFRA.
16. Lire Coquery-Vidrovitch C., (1992), *L'Afrique au XX<sup>e</sup> siècle. Permanences et ruptures*, Paris, L'Harmattan, (2<sup>e</sup> éd.).

17. Memel-Fote H., (1991), « Des ancêtres fondateurs aux pères de la nation. Introduction à l'anthropologie de la démocratie », *Cahiers d'études africaines*, vol XXXI-3, n° 123, pp. 263-285.
18. Bayart J.-F., (2006), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard (2<sup>e</sup> éd.).
19. De novembre 1989 à novembre 1990, la contestation démocratique s'est propagée dans 15 pays impliquant étudiants, églises, syndicats, fonctionnaires et élites. Des conférences nationales souveraines ont été réclamées aux « dinosaures ». Avec un succès mitigé. Bratton M., Van de Walle N., (1993), « Vers la gouvernance en Afrique : exigences populaires et réactions gouvernementales », in *Gouverner l'Afrique, vers un partage des rôles*, Paris, Hachette, coll. « Nouveaux Horizons », p. 46.
20. Banégas R., (2003), *La démocratie à pas de caméléon*, Paris, Karthala.
21. Ce terme désigne les réseaux de connivence franco-africains comprenant certains chefs d'État, certaines entreprises, les services secrets et des hommes à tout faire pour maintenir au pouvoir certains régimes, obtenir des concessions (richesses naturelles, ports, etc.) et s'en redistribuer les dividendes. Glaser A., (2014) *Africafrance : Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Paris, Fayard.
22. Mbembe A., (1985), *Les jeunes face à l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, p. 228.
23. Touraine A., (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, p. 272.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Ayittey G.B.N., (1990), « La démocratie en Afrique précoloniale », *Afrique 2000*, juillet 1990, pp. 39-75.
- Bayart J.-F., (2006), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard (2<sup>e</sup> éd.).
- Bayart J.-F., (2009), « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 129, pp. 27-44.
- Etekou B.Y.S., (2013), *L'alternance démocratique dans les États d'Afrique francophone*, thèse de droit public, Créteil, Abidjan.
- IDEA, (2011), *Évaluer la qualité de la démocratie : guide pratique*, Stockholm, IDEA.
- Kokoroko D., (2009), « Les élections disputées : réussites et échecs », *Pouvoirs*, n° 129, pp. 115-125.
- Mbembe A., (1992), « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne », *Africa development*, vol. 17, n° 1, pp. 37-64.
- Quantin P., (2009), « La démocratie en Afrique : à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 129, pp. 65-76.

#### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- *African Journal of Political Science* : [www.ajol.info/index.php/ajps](http://www.ajol.info/index.php/ajps)
- Afrobaromètre (suivi des élections et sondages d'opinion dans les pays d'Afrique subsaharienne) : [www.afrobarometer.org/](http://www.afrobarometer.org/)
- Democracy in Africa : <http://democracyinfrica.org/>
- Indice Ibrahim de la gouvernance africaine-ILGA : <http://www.moibrahimfoundation.org/iiag/>
- International Idea, Supporting Democracy Worldwide : <http://www.idea.int/>
- *Revue politique africaine* : [www.politique-africaine.com](http://www.politique-africaine.com)
- *Review of African Political Economy* : [www.tandfonline.com/toc/crea20/current](http://www.tandfonline.com/toc/crea20/current)



## PARTIE 3

---

# COMPORTEMENTS IRRATIONNELS, MENTALITÉS RÉTROGRADES

---

## SOMMAIRE

• La solidarité africaine interdit l'accumulation SAMUEL NDEMBOU, PIERRE JANIN ET GEORGES COURADE	SOLIDARITÉ-ACCUMULATION	195
• Le « pauvre » n'a pas assez d'argent pour vivre VIRGINIE BRIAND, PIERRE JANIN ET GEORGES COURADE	PAUVRES	203
• L'Afrique vit de rentes et a développé une mentalité rentière PIERRE JANIN	RENTES ET RENTIERS	211
• Le contrôle social est si fort qu'il décourage les initiatives et favorise la violence ! PIERRE JANIN	CONTRÔLE SOCIAL	218
• Il n'y a pas d'entrepreneurs en Afrique ! MICHEL SIMEU KAMDEM	ENTREPRENEURS	224
• Les commerçants sont des spéculateurs et des exploités PIERRE JANIN	COMMERÇANTS	232
• Les fonctionnaires ne remplissent pas leur mission et n'accompagnent pas le développement JEAN-FRANÇOIS TRANI	FONCTIONNAIRES	239
• Les Africains sont tous polygames ! GEORGES COURADE ET CHRISTINE TICHIT	POLYGAMES	246
• Les enfants des rues : enfants du ghetto ou enfants invisibles ? MARIE MORELLE	ENFANTS DE LA RUE	251
• Les citadins sont des individualistes GEORGES COURADE	CITADINS INDIVIDUALISTES	256

# « LA SOLIDARITÉ AFRICAINE INTERDIT L'ACCUMULATION »

SAMUEL NDEMBOU, PIERRE JANIN ET GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** argent migrants, commerçants, citadins individualistes, contrôle social, corruption, économie informelle, entrepreneurs, État importé, industrialisation, jeunes, pauvre, rentes et rentiers, retour cerveaux, scolarisation primaire universelle

*« L'ensemble des pratiques d'accumulation apparaissent légitimes »<sup>2</sup>.*

La solidarité qui se manifeste en Afrique subsaharienne semble relever de la générosité (don sans contre-don) et les Subsahariens ont fini par la présenter comme un comportement évident et non contraint. Elle exprime l'idée d'une interdépendance entre individus librement consentie, et serait un substitut à une protection sociale inexistante, pour faire face à la maternité, l'enfance, la maladie ou la vieillesse au sein de la famille élargie. Prend-on ici ces désirs pour des réalités ?

Mythe permettant de cimenter la communauté, la solidarité n'est pas « gratuite » et la sollicitation permanente à laquelle sont soumis les « Grands » interdirait l'enrichissement individuel, l'épargne pour investir, bref l'accumulation à la base du développement. Deux décennies d'ajustement structurel ont toutefois mis à mal l'impératif de solidarité. Redistribution sociale et « parasitisme familial » auxquels doivent faire face tous les Africains apparaissent comme un obstacle à l'enrichissement collectif.

## L'érosion de la solidarité-réciprocité

Des groupes d'entraide aux tontines pour mettre en commun l'argent épargné, la solidarité est multiforme. Dans les familles, « les plus forts doivent soutenir les plus faibles » et les garçons sont tenus de s'occuper des enfants de leur sœur dans les sociétés où l'autorité de l'oncle maternel est prédominante.

Les transferts sont suffisamment importants pour amorcer les migrations, faire face aux accidents de la vie et aux maladies, voire se lancer dans les affaires (commerce, artisanat, etc.), chez les groupes les plus entreprenants (Luba, Bami-léké). Remplir ses obligations familiales et communautaires constitue même un

tremplin pour réussir un parcours entrepreneurial. Tous – sauf les exclus – ont droit et chacun a intérêt à une redistribution qui représente un léger sacrifice pour les mieux dotés.

La solidarité alimente les transferts importants directs ou indirects, entre ville et campagne (produits, travail, argent, hébergement, prise en charge de la scolarité ou des soins à l'hôpital), etc. Nombreux sont toutefois neveux et cousins qui n'ont pas été pris en charge par les oncles ou la parentèle et qui ont été souvent transformés en domestiques.

La solidarité est toujours perçue comme un acte gratuit dans son principe et sa pratique, mais tout le monde l'évalue car chacun sait qu'il faudra donner en retour plus tard à celui de qui l'on a reçu. Si elle apparaît normale pour ceux qui en bénéficient, cette générosité devient souvent insupportable pour ceux qui sont contraints de l'exercer en situation d'ascension sociale. L'omniprésence de la famille suscite des parades ingénieuses pour éviter les sollicitations avec l'affaiblissement de la capacité effective de redistribution, ce qui peut alimenter la corruption.

Prenant racine dans la cellule familiale, la solidarité africaine s'étend bien au-delà mais tous les parents ne sont pas sur un pied d'égalité et il y a des différences entre frères de sang (même père) et frères de lait (même mère). Chez les Soninké (Sénégal, Mali), il y a plus de générosité du côté de la mère que du côté du père. De façon tacite, il y a obligation d'aider ou de secourir tout membre de la famille ou du clan en difficulté. Sollicité par un ancien captif de sa famille, un « noble » peut difficilement refuser son aide.

Celui « qui a les moyens » doit très souvent faire face à une succession de demandes d'aides ou de soutiens sans justification. La pression des solliciteurs peut compromettre un investissement déjà programmé ou « l'écolage » d'un enfant et, pour ne pas subir des demandes de soutiens, certains fuient leur village natal et évitent d'y retourner seuls, en pays baoulé (Côte d'Ivoire) ou bété-bulu (Cameroun).

On observe de nombreux processus négociés de rétention et des tentatives d'arbitrages. En ville, les refus sont désormais fréquents, et « admis » par les sociétés. De nombreuses parades visant à biaiser, détourner, reporter, diminuer les aides existent. Un commerçant bamiléké du Cameroun placera son « petit frère » dans une boutique excentrée préférant tirer un trait sur d'hypothétiques bénéficiaires. On dissimulera des biens pour éviter le « parasitisme social ».

Aucune catégorie sociale ne semble épargnée. À chaque moment de la vie, de petits riens symboliques ou des biens plus consistants peuvent être redistribués. Si possédants et élites sont systématiquement sollicités, les plus « petits » sont mis à contribution dans la mesure où l'on est toujours le « grand de quelqu'un ». Ainsi considérée, la redistribution sert fondamentalement à produire, éprouver et maintenir du lien social, qu'il s'agisse de parenté ou d'alliance, de clientèles ou de dépendants.

Le don en retour n'a rien d'obligatoire, la redistribution étant proportionnée au statut social et aux disponibilités effectives. Et si chacun a intérêt à redistribuer, les plus démunis y ont toutefois un plus grand avantage. Ce faisant, on cherche autant à se prémunir contre le risque qu'à maintenir et nourrir le lien social entre les personnes. Si l'on vous assiste lors de cérémonies familiales, vous êtes tenu d'en faire autant dans les mêmes circonstances si bien qu'un individu participe ainsi à plusieurs cérémonies par mois.

Au demeurant, derrière le don se dissimule la logique de la dette, reportée dans le temps et transférée sur les descendants. C'est le «donnant-donnant» et un bienfait inaugure une relation de dépendance entre les partenaires. À tel point que pauvres et vulnérables peuvent être exclus des clientèles et de la solidarité, après plusieurs décennies de crise. En fait, c'est un contrat social, voire intergénérationnel, susceptible de se modifier suivant les contextes socio-économiques.

### **La société communautaire et la solidarité intergénérationnelle contre l'accumulation**

Pas de développement sans accumulation du capital selon les penseurs (Smith) et les critiques du capitalisme (Marx), processus qui permet de transformer l'épargne en moyens de production ou en actifs financiers. D'un côté, on avance que les dépendants africains se seraient, dans l'ensemble, soustraits à l'extraction conséquente du surplus par les groupes dominants<sup>3</sup> et de l'autre, on estime que les détournements des richesses par les couches dirigeantes, expliquent la faiblesse de l'accumulation de capital<sup>4</sup>. Enfin, constatant que l'État n'a pas été le vecteur de l'accumulation, on constate que la société communautaire s'oppose – en parallèle à la prédation et à l'économie de rente – à l'émergence d'une économie productive.

Dans les sociétés communautaires, avoir des dépendants constitue une richesse sociétale indispensable à la réussite si bien qu'épargner et investir selon la logique capitaliste semble difficile. Dans cette société, personne n'est censé progresser seul car il n'est qu'un élément participant d'un ensemble où tout se tient. Ne pas respecter les règles tacites de solidarité, c'est se mettre en danger, ne pas y souscrire revient à s'isoler et à s'exclure à ses risques et périls.

Quand on a réussi, on est supposé répercuter cette réussite sur tous les autres membres de la famille élargie. Une personne nommée ministre, par exemple, l'est davantage pour son village et sa région que pour son pays. Et il existe, au Gabon par exemple<sup>5</sup>, des solidarités complémentaires à la solidarité ethnique (notabiliaire, scolaire, politique, franc-maçonnique ou associative) pour assurer son ascension dans les élites dirigeantes.

Donner est ainsi un des cinq piliers de l'Islam (*sadaka* chez les Hausa) et fait appel à la vertu caritative du nouveau converti pentecôtiste. Ainsi, en situation

de disette ou de soudure<sup>6</sup>, la grande famille prend en charge les vieux sahéliens. Parallèlement, la réciprocité est systématiquement recherchée et celui qui redistribue le plus tend à interrompre le phénomène si des disparités trop importantes se font jour.

Lors de l'ajustement structurel, certains dons ont rapidement fondu, mais on a maintenu l'hébergement des malades et scolaires. Les aides sont allées plutôt vers les parents âgés et le boutiquier dynamique que vers un parasite social (éternel chômeur, etc.).

La solidarité intergénérationnelle s'érode à l'épreuve de la modernité<sup>7</sup>. Les femmes ont de grandes probabilités de terminer leur vie comme veuves. Elles doivent souvent subvenir elles-mêmes à leurs besoins, même vivant chez leurs enfants. Au Sénégal, la recohabitation intergénérationnelle entretient une représentation magnifiée de la vieillesse qui tend alors à occulter l'isolement social. Au Burkina Faso, l'augmentation du niveau de vie semble favoriser la présence des enfants et petits-enfants dans le logement familial en milieu urbain et rural, mais l'accueil des grands-parents serait rare. À Sandrandahy, village malgache, des arrangements de résidence sont possibles grâce aux personnes âgées afin que le migrant puisse quitter le village en leur confiant leurs dépendants. Elles le remplacent dans les obligations sociales et patrimoniales qui lui incombent tout en leur ouvrant l'accès à un large réseau social sur le lieu de destination.

Dans le contrat entre les générations la réciprocité est négociée selon l'âge, le genre et la situation des individus. La relation entre un vieil homme et ses enfants est conditionnée par son comportement antérieur à leur endroit. Chômage des jeunes et absence d'épargne des personnes âgées limitent le fonctionnement du contrat entre les générations et les vieux ne demandent de l'aide que chez des personnes spécifiques auxquels ils peuvent se fier. Chômage ou polygamie masculine, voire abandon, menacent la femme mariée.

Au Togo, au décès des parents, il n'est pas rare que la famille vende les biens des défunts pour célébrer ses funérailles quitte à laisser les enfants orphelins sans héritage et sans aucune assistance.

Droits et obligations constituent le ciment de sociétés africaines inégalitaires. Un homme d'honneur nourrit sa famille. L'honneur de l'épouse consiste à couvrir l'incapacité de son mari et à souscrire à ses obligations à sa place.

Si les cadets et les femmes sont mobilisés pour amasser les richesses, ils sont souvent purement et simplement dépossédés. Face à cette situation tout le monde est devenu méfiant. Les associations et autres tontines fonctionnent désormais suivant le principe de la réciprocité et tout écart est vite réprimé. Malgré les déboires, la solidarité est une ligne de crédit mutualisé qui peut disparaître chaque fois qu'il y a manquement.

Plus une personne est aisée, plus ses rapports de parenté sont importants et inversement, plus une personne est dans le besoin, plus ses rapports de parenté sont précaires. Avec l'urbanisation, le salariat et l'entrepreneuriat individuel, la solidarité devient caricaturale et les individus sont plus exigeants pour ce qui est de la réciprocité.

Si l'attachement au terroir, les croyances, le contrôle social ralentissent le processus d'individualisation, pour beaucoup, l'adhésion aux religions étrangères se fait dans l'espoir de se libérer de ces contraintes sociales. Face à la tentation d'abandon cependant, la dissuasion matérialisée par la sorcellerie fonctionne un peu partout encore.

### Le système tontinier pour survivre plus que pour accumuler

Au sens strict, la tontine est une association financière informelle d'épargne tournante à motivation sociale d'abord : chaque membre verse une somme identique et reçoit, à tour de rôle, le montant total des cotisations. Les membres appartiennent à une même communauté, ce qui est source de confiance et la tontine reflète le niveau d'activisme du groupe social dont elle est issue... Ils se réunissent pour partager un moment amical tout en s'assurant une assistance mutuelle en cas de dépenses imprévues (funérailles, mariage, scolarité, maladie, etc.). Les cotisations peuvent varier entre 50 francs CFA pour une petite commerçante et plusieurs millions de francs CFA par pour un entrepreneur à Douala ! Réunissant des individus de niveau social comparable, son homogénéité ne lui donne pas un rôle de redistribution sociale au profit des plus démunis. En Ouganda, les *munno mukabi*, et, au Kenya, les *Harambees*, sont cependant des groupes tontiniers de pauvres visant à faire face aux événements imprévus du cycle de vie<sup>8</sup>. Flexible, et à coûts fixes très faibles, la tontine fonctionne de manière consensuelle, selon un système vécu comme démocratique.

Ces associations permettent de financer des investissements individuels (plantation, commerce, artisanat, taxi), rarement collectifs.

Dans les sociétés où la réussite individuelle est encouragée comme chez les Igbo du Nigeria<sup>9</sup>, le patron igbo (*boga*) ouvrira un commerce pour son apprenti qui se privera, afin d'épargner pour les cotisations de la communauté ou la tontine des commerçants de la même rue. Associations et réseaux de solidarité souterrains joueront en sa faveur pour favoriser une accumulation fondée sur des positions monopolistes et des achats groupés.

Pour une grande partie de la population, la tontine, cette forme associative de thésaurisation minuscule ou importante est un instrument de protection, mais peut constituer aussi, un point de départ. Les systèmes financiers plus formels (agence postale, caisse populaire, *Credit Union*, etc.) permettent de sécuriser les

sommes collectées, car le bon fonctionnement du système repose sur le trésorier, membre du groupe qui conserve les cotisations. Mais les détournements ne sont pas rares !

On distingue cependant la tontine mutuelle tournante basée sur la solidarité des membres qui se connaissent parfaitement bien, de la tontine commerciale (banquier ambulant) dans laquelle les fonds sont collectés par un tiers, et la tontine financière qui fait intervenir le versement d'un intérêt par celui qui lève les fonds mis aux enchères. Si la première relève de la mutualisation des risques sociaux, les deux dernières participent, à leur manière, au processus d'accumulation d'un nombre limité de petits groupes marchands.

Les banquiers ambulants sillonnent marchés et quartiers yoruba du Togo, Bénin et Nigeria, collectent l'épargne et font des avances. Pas de réunion amicale, ni de solidarité de secours. Ils ont une relation personnalisée avec leurs clientes qui leur confient régulièrement une somme d'argent qui leur est restituée après prélèvement d'une commission. La tontine financière reste une mutuelle. Ici, le produit de la cotisation est mis aux enchères et cédé au plus offrant. Chez les Bamiléké du Cameroun, ce sont des amis ou des membres parrainés (le parrain se portant garant du nouvel arrivant) qui décident de mettre en commun leur épargne. Mettant en jeu des sommes considérables, cette tontine regroupe surtout de grands commerçants et entrepreneurs. Les enchères démarrent sur un montant minimal de mise à prix, prévu dans les statuts, et celui qui offre l'enchère la plus élevée remporte la cagnotte. Ce dernier reçoit le produit de l'épargne collectée, dont on déduit le montant de l'enchère. La prime d'enchère est portée sur le marché secondaire, et divisée en petits lots qui sont revendus également aux enchères. Ici, les taux d'intérêt ont donc été introduits pour rémunérer l'épargne effectuée.

Malgré sa vitalité, le système tontinier ne permet pas de transformer les ressources de court terme en emplois longs pour financer les besoins en raison de la courte durée des cycles de cotisations (un an maximum). Les prêts sollicités – faibles et à taux élevés – ne durent que quelques mois, ce qui n'autorise que des projets de court terme et ils restent peu fréquents en raison des défaillances.

Ce système pourrait toutefois être le lieu d'une accumulation collective, si chaque participant versait une somme d'argent non redistribuée au profit d'un projet collectif (école, dispensaire, etc.) soutenu par tous.

C'est une illusion de croire que le système tontinier aboutit à la mise en commun de tous les biens, puis à leur partage équitable. Chacun garde dans ce cadre son statut et son rang.



La solidarité africaine ne relève que rarement de l'altruisme et n'égalise pas les conditions sociales. On s'attend à être aidé en retour de soutiens nombreux. L'entraide se décline donc selon la logique de la dette et du contrat intergénérationnel, de plus en plus mis à mal par l'individualisation, la paupérisation et l'enrichissement. Plus sélective qu'avant, elle ne peut servir de filet social sécuritaire et limite l'enrichissement de ceux qui émergent. Elle ne peut durablement fonctionner sous la contrainte. Les valeurs communautaires qui la sous-tendent se retrouvent dans les tontines où l'on mutualise les risques. Seules les tontines commerciales ou financières offrent quelques possibilités d'accumulation, là où elles sont pratiquées.

Comment faire de la tontine un outil de financement du développement ? Par la bancarisation comme à Taiwan<sup>10</sup> ou dans une alliance avec les banques traditionnelles ? Panacée actuelle, le microcrédit visant les plus pauvres développe des possibilités ouvertes par les tontines pour gérer de l'« argent chaud<sup>11</sup> » dans les projets de développement avec un certain succès.

#### NOTES

1. Ce texte réunit deux idées reçues rédigées en 2005 par Samuel Ndembou et Pierre Janin, géographes. Il a été revu et actualisé en 2015 par Georges Courade.
2. [http://afrique.cauris.free.fr/chabal\\_daloz.html](http://afrique.cauris.free.fr/chabal_daloz.html) (autour des thèses de Chabbal et Daloz).
3. Hyden G., (1980), *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*, University of California Press and Heinemann.
4. (1997), « Afrique : absence d'accumulation du capital », *Alternatives économiques*, n° 152, octobre.
5. Augé A., (2007), « Les solidarités des élites politiques au Gabon : entre logique ethno-communautaire et réseaux sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 123, pp. 245-268.
6. Période où s'épuisent les greniers dans l'attente de la nouvelle récolte.
7. Antoine Ph., (2007), *Les solidarités intergénérationnelles en Afrique : approche plurielle*, Paris, CEPED ; Sadio-Ba Gning, (2014), « Les temps de la vieillesse au Sénégal : le malentendu intergénérationnel », *SociologieS*, (<https://sociologies.revues.org/4618>) ; Maïga A., Baya B., « La coexistence des générations en milieu urbain au Burkina Faso » ([https://www.aidelf.org/images/stories/Plnire\\_2.pdf](https://www.aidelf.org/images/stories/Plnire_2.pdf)) ; Rakotonarivo A., (2010), « La solidarité intergénérationnelle en milieu rural malgache. Le rôle des personnes âgées dans la migration », *Autrepart*, n° 53, pp. 111-130.
8. Cohen M. et al., (2003), *Reducing Vulnerability: Demand for and Supply of micro insurance in East Africa* (<http://www.microfinancegateway.org/library/reducing-vulnerability-demand-and-supply-microinsurance-east-africa>).
9. Nkene J.-B., (2003), « Les immigrés nigériens à Douala : problèmes et stratégies d'insertion sociale des étrangers en milieu urbain », *Afrique et Développement*, vol. 28, n° 3-4, pp. 142-167 (<http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol7ns/article4.html>).
10. Taiwan a réussi en 1976 avec la bancarisation de ses tontines. Pairault T., (1990), « Sociétés de tontines et Banques de petites et moyennes entreprises à Taiwan », in Lelart M., *La tontine : pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, Paris, AUFELF-UREF, John Libbey Eurotext, pp. 281-308.

11. « L'argent chaud » est celui que l'on rembourse à la différence de « l'argent froid » provenant des institutions anonymes internationales ou d'État.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Antoine Ph., (éd.), (2007), *Les solidarités intergénérationnelles en Afrique : approche plurielle*, Paris, CEPED.
- Gomez-Perez M. et Leblanc M.N., (dir.), (2012), *L'Afrique des générations. Entre tensions et négociations*, Paris, Karthala.
- Kane A., (2010), *Tontines, caisses de solidarité et banquiers ambulants : univers des pratiques financières informelles en Afrique et en milieu immigré africain en France*, Paris, L'Harmattan.
- Marie A., (2002), « Une anthropo-logique communautaire à l'épreuve de la mondialisation », *Cahiers d'études africaines*, n° 166, XLII-2, pp. 207-255.
- Mbembe A., (1990), « Pouvoir, violence et accumulation », *Politique africaine*, n° 39, pp. 7-24.
- Ouedraogo A., Gentil D., (eds), (2008), *La microfinance en Afrique de l'Ouest : histoires et innovations*, Paris, Karthala.
- Supiot A., (dir.), (2015), *La solidarité, enquête sur un principe juridique*, Paris, Odile Jacob.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Banquiers ambulants, Bénin : [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_118286.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_118286.pdf)
- Crédit mutuel, (2003), *Systèmes financiers informels en Afrique. Étude comparée au Sénégal, au Mali et au Congo* : [http://cicm.creditmutuel.com/fr/fichier-pdf/etudes/systemes\\_financiers\\_informels\\_afrique.pdf](http://cicm.creditmutuel.com/fr/fichier-pdf/etudes/systemes_financiers_informels_afrique.pdf)
- FSD Kenya, (2009), *The role of informal financial groups in extending access in Kenya* : [http://fsdkenya.org/wp-content/uploads/2015/08/10-05-07\\_Role\\_of\\_informal\\_financial\\_groups\\_in\\_Kenya.pdf](http://fsdkenya.org/wp-content/uploads/2015/08/10-05-07_Role_of_informal_financial_groups_in_Kenya.pdf)
- NEPAD, (2013), *Microfinance in Africa : Overview and Suggestions for Action by Stakeholders* : <http://www.nepad.org/system/files/Microfinance%20in%20Africa.pdf>

# « LE « PAUVRE »

# N'A PAS ASSEZ D'ARGENT POUR VIVRE »

VIRGINIE BRIAND, PIERRE JANIN ET GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** : agriculture archaïque, biais urbain, citadins individualistes, contrôle social, déforestation, désertification, économie informelle, éleveurs contemplatifs, enfants de la rue, femmes soumises, feux de brousse, jeunes, migrants pauvres, rentes et rentiers, richesses naturelles, solidarité-accumulation, terres neuves

*« La pauvreté est... une notion qui n'est ni objective ni subjective, mais relative, doublement relative même ; relative suivant les cultures, relative à l'intérieur de chaque culture ».*

Latouche S., (1998), *L'autre Afrique*, Paris, Albin Michel, p. 111.

La figure du pauvre subsaharien est le plus souvent une abstraction statistique, au mieux un corps présentant les stigmates de la pauvreté dans son habillement ou sa maigreur, sa dentition ou son haleine, son apparence ou son regard. Ce n'est donc pas un être social inséré dans un groupe social mais un individu anonyme supposé sans liens sociaux ou conflits d'intérêt. Un mendiant dans une rue de Dakar sera un pauvre jouant au pauvre alors qu'un petit paysan indigent et ne mangeant pas à sa faim sera d'abord un paysan. Pour devenir une cible visible, un pauvre se doit d'être un « bon » pauvre pour susciter la compassion de la communauté internationale qui a ses normes pour le définir, niveau de pauvreté monétaire pour la Banque mondiale ou indice de pauvreté multidimensionnelle pour le PNUD.

## À la recherche du pauvre statistique

Savoir qui est pauvre est un enjeu stratégique dans le monde du développement<sup>2</sup>, la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité étant devenues prioritaires. Comment en parler sans avoir leur perception cependant ? Au Niger, elle traduit un manque de vivres et d'enfants, de vêtements et d'argent et se trouve liée à la vulnérabilité, l'exclusion, voire l'incapacité. Pour la statistique mondialement utilisée, être *extrêmement* pauvre, c'est ne pas disposer de plus de 1,25 dollar US par jour, quand un pauvre « normal » est supposé vivre avec moins de 2 dollars US en parité de pouvoir d'achat<sup>3</sup>. La pauvreté est d'abord une question d'argent et les situations divergent entre celui qui se trouve en deçà et celui qui est au delà du seuil retenu.

Les débats d'experts portent sur la notion de « besoins essentiels »<sup>4</sup> à satisfaire et la façon de les identifier. Subjective, la pauvreté est définie à partir de ces besoins non satisfaits ; relative, elle prend en compte les revenus du ménage en référence à un revenu moyen du pays étudié alors que les définitions objectives varient en fonction des buts fixés par l'utilisateur<sup>5</sup>. Le seuil de pauvreté repose sur l'addition des coûts nécessaires pour obtenir un minimum calorique dans son alimentation auxquels on ajoute une allocation pour les biens non alimentaires supposés vitaux. Le seuil de pauvreté relatif – inutilisé en Afrique subsaharienne – se calcule par rapport à 50% de la consommation moyenne d'un pays. Il n'apporte aucune information sur la satisfaction d'un quelconque besoin vital et de privation subie.

### Personne « n'a l'argent », mais on est « petit ou grand » !

Utile pour établir des comparaisons internationales et évaluer l'évolution économique des pays, la notion de pauvreté ne rend pas compte ni de la multiplicité, ni de la complexité des situations. Statiques et incomplets, les indices de développement humain (IDH) ou de pauvreté humaine (IPH)<sup>6</sup> ne peuvent épuiser le champ des situations possibles.

Une famille peut être pauvre en raison de ses charges (enfants, parents ou invités), de l'importance et de la régularité de ses revenus, des aléas dans son approvisionnement alimentaire ou des revenus. La pauvreté s'est récemment féminisée – en ville surtout – parce que les hommes perdent ou n'arrivent pas à trouver d'emploi, parce qu'ils abandonnent leurs responsabilités familiales ou émigrent et que les femmes se retrouvent seules à assurer entretien et éducation des enfants.

Comme les sociétés sont largement communautaires et les ressources déterminées par le social (position, entretient, réseaux), celui qui est pauvre n'a pas d'amis ou d'alliés. Tout accident de la vie (veuvage, maladie, invalidité, etc.) – en l'absence de protection sociale – entraîne une famille dans la misère, sauf si la solidarité-réciprocité intervient. Les situations individuelles diffèrent ainsi en fonction des statuts sociaux et des patrimoines matériels et symboliques. Enfin, pour éviter la spirale de la paupérisation, accéder à l'éducation ou à des soins de qualité et être capable de faire respecter ses droits et d'exprimer ses choix constitue un atout. Le concept de pauvreté monétaire est devenu une norme universelle au détriment de celui d'inégalité sociale et la notion doit s'analyser tout au long du cycle de vie qui apporte des vulnérabilités spécifiques.

Si tout le monde est en manque de trésorerie, certains sont plus démunis que d'autres. Les inégalités perçues et non acceptées rendent insupportable la pauvreté qui ne peut pourtant être définie comme un état donné. Le constat le plus entendu se résume dans la formule : « y a pas l'argent » ou, en pidgin-english<sup>7</sup>, « *money no dé* ». Ne pas avoir d'argent ne saurait dans tous les cas résumer la réalité et personne

ne se définit spontanément en termes de niveau de revenu. Par contre, chacun se sait « grand » ou « petit », cadet ou aîné, puissant ou faible.

Une dame qui n'est « rien ». Madame T., épouse d'un ancien menuisier malade, tient un petit commerce de pâte d'arachide pris à crédit pour nourrir sa famille. Au fur et à mesure de ses gains, elle achète de la nourriture. En fin de journée, ne récupérant pas forcément la somme nécessaire au remboursement de son sac, elle négocie l'achat d'un autre sac à crédit et rembourse l'achat du premier grâce aux ventes réalisées avec le second. Son principal souci est de rembourser ses dettes, condition de sa capacité à nourrir sa famille.

La pauvreté économique résulte des multiples interactions entre moyens (monétaires, sociaux et familiaux) mis en œuvre par les familles et les droits et obligations de chacun à l'intérieur du système communautaire. Chaque individu est enserré dans un système de réseaux sociaux et claniques qui représente à la fois des recours possibles en cas de difficultés, mais aussi des charges. Ces échanges sont assortis de lourdes sanctions, mais les familles ne peuvent y échapper en l'absence de protection sociale. On préfère parfois utiliser de maigres ressources à des fins communautaires plutôt qu'alimentaires.

En fait, le concept de pauvreté ne dit rien des forces contradictoires qui font passer tout un chacun de la grande précarité à l'aisance financière et de la difficulté à faire face à des contraintes multiples (financer la scolarité des enfants, envoyer de l'argent au village, participer aux funérailles du voisin, etc.).

Le ressenti de la pauvreté peut engendrer un sentiment de frustration profonde, faire basculer dans la délinquance ou conduire à une migration de retour au village. Les pères « compressés » fuient le contact pour ne pas avoir à afficher leur déchéance et ne pas devoir reconnaître que leur femme et leurs enfants les entretiennent. Les jeunes diplômés sans avenir professionnel sombrent rapidement dans la délinquance dans les « townships » et les sous-quartiers des grandes villes, Douala ou Abidjan, Johannesburg, Lagos ou Nairobi, sans pouvoir en sortir, la communauté étant désintégrée. Chez les citadins de fraîche date plongeant dans le marasme, le retour au village (exode urbain) s'accompagne de l'espoir de revenir dans la grande ville à la faveur de « la chance ».

Ici comme ailleurs, les familles voient constamment leur situation changer, ce qui constitue leur vulnérabilité. Qu'un accident de la vie survienne et leur sort se joue entre le tout et le rien en fonction des emprunts ou des prêts obtenus et de l'opportunité à trouver un protecteur local ou à bénéficier d'un projet extérieur.

### Où sont les pauvres ?

La pauvreté a proportionnellement reculé sans que le nombre des pauvres diminue selon la Banque mondiale. Il y avait deux fois plus de personnes extrêmement

pauvres en 2010 (414 millions) qu'il y a trois décennies (205 millions). 58% des Subsahariens vivaient avec moins de 1,25 dollar US par jour en 2000 contre 48,5% en 2010. Les pauvres ruraux africains étaient presque trois fois plus nombreux que les pauvres urbains.

La pauvreté urbaine dans les villes d'Afrique de l'Ouest<sup>8</sup>. En 2008, une enquête portant sur les dépenses des ménages identifiait une population pauvre de 30% à Abidjan, 29% à Niamey et 25% à Lomé. Les trois agglomérations avaient des taux d'inégalités monétaires les plus importants d'Afrique subsaharienne. Les familles les plus pauvres étaient souvent monoparentales ou dirigées par une femme ou un vieux; le manque d'éducation ou l'activité informelle prédisposait à devenir pauvre. Les 50% les plus pauvres ne dépensaient que 20% du revenu total par tête.

L'extrême pauvreté touchait de manière très différente les pays selon le PNUD (tableau) : grande détresse au Sahel et dans la corne de l'Afrique, prospérité relative en Afrique australe, dans les émirats pétroliers du golfe de Guinée et quelques pays en croissance rapide comme le Ghana.

Les Afriques de l'extrême pauvreté multidimensionnelle vers 2010

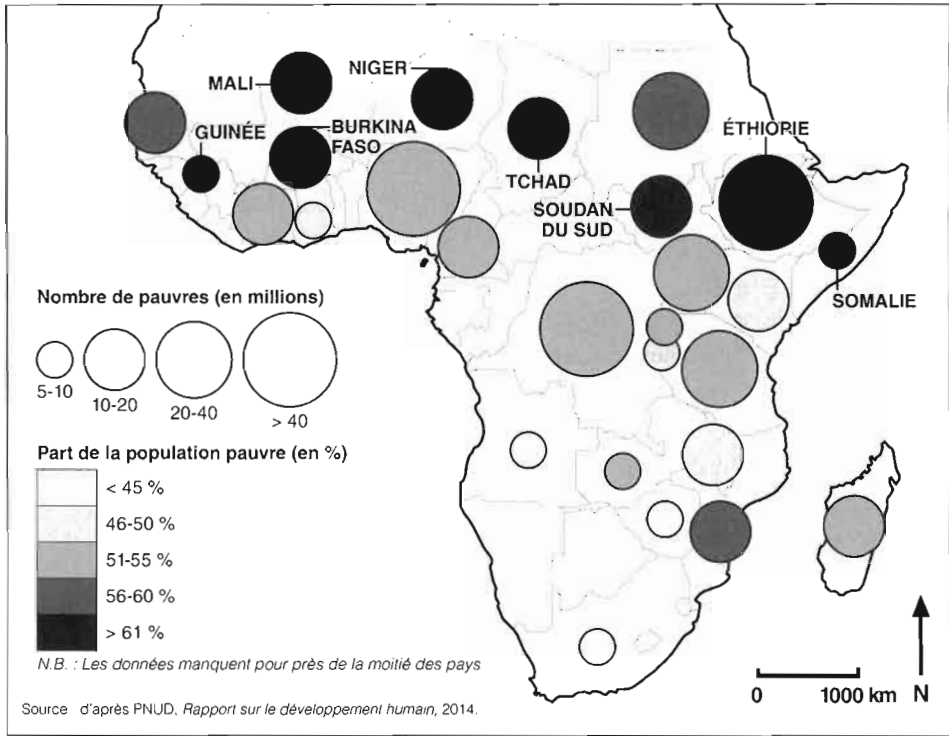
% de la population extrêmement pauvre	Pays concernés
Plus de 66%	Éthiopie, Guinée, Mali, Niger;
50-65%	Burkina Faso, Guinée-Bissau, Liberia, Somalie;
33-49%	Bénin, Burundi, RD du Congo, Gambie, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone;
25 à 32%	Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Malawi, Nigeria, Tanzanie, Togo, Zambie;
Moins de 25%	Afrique du Sud, Congo, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Namibie, São Tomé-et-Príncipe, Swaziland, Zimbabwe;

Source : PNUD, *Rapport sur le développement humain 2014*, tableau 6, p. 200

### Les « mauvais » pauvres

Plusieurs catégories de « mauvais » pauvres subsahariens sont régulièrement pointées du doigt. Les migrants – parce qu'ils seraient pauvres – envahissent l'Europe contre son gré. Les chefs de famille démunis qui font trop d'enfants diminuent le revenu par tête et aggravent tous les défis subsahariens. Les paysans pauvres seraient responsables du désastre écologique subsaharien, réserve de terres et de biodiversité de la planète.

La pauvreté constitue un frein à la baisse de fécondité (à la « transition démographique »)<sup>9</sup>. C'est que les plus pauvres se marient très souvent très jeunes et utilisent très peu la contraception. Ils sont donc prolifiques au grand dam des néo-malthusiens. Là où les programmes de planification familiale sont les plus développés (Kenya, Ghana, Zimbabwe, Afrique du Sud), les changements sont importants. Si



Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle.

la baisse de fécondité touche d'abord les classes les plus aisées, elle se diffuse aussi vers les plus pauvres. Le besoin élevé d'enfant n'est pas nécessairement le fait des plus démunis, mais là où la mortalité infantile est élevée, la fécondité l'est aussi, pour tenter de compenser les décès anticipés.

Ruraux dépourvus de droits fonciers bien établis, familles fuyant guerres ou l'insécurité alimentaire conjoncturelle, éleveurs chassés par la sécheresse et l'insécurité, citoyens déclassés par les crises économiques, etc. les pauvres auraient des pratiques susceptibles de mettre en péril le devenir d'écosystèmes<sup>10</sup> déjà fragilisés. Ils épuiseront les sols arables par la culture continue dans les régions densifiées (plateau mossi au Burkina Faso ou de Jos au Nigeria), détruiront la forêt à tout va (sur les fronts pionniers ivoiriens, les forêts d'altitude en Éthiopie ou au Rwanda) et pollueront sans discernement les nappes phréatiques (effluents urbains de la décharge d'Antanarivo à Madagascar).

Peu éduqués, ils ne seraient pas en mesure d'évaluer les conséquences de leur surconsommation supposée d'éléments naturels. Les agriculteurs extensifs ne reconstituent pas la fertilité de sols – lessivés ou indurés par leurs techniques culturales – par l'apport d'engrais. Avec l'abattis-brûlis, les paysans auraient détruit

une large partie des forêts primaires ou secondaires à Madagascar ou en RD du Congo et les éleveurs garderaient trop de bêtes pour reconstituer les pâturages ou préserver les points d'eau.

En réalité, si les pauvres mettent en œuvre des pratiques écologiquement destructrices, ce sont les conditions d'exploitation des potentialités dans un univers incertain qui les y poussent, la précarité de l'accès aux terres dans le bassin de la Bénoué (Cameroun), par exemple. Des terroirs agro-forestiers<sup>11</sup>, viables à long terme ont pu émerger en pays bamiléké au Cameroun ou serer au Sénégal et nombre de bosquets sacrés ou de forêts communautaires, gérés collectivement, montrent que ces « mauvais » pauvres peuvent préserver la richesse floristique à long terme. Rien à voir avec l'écrémage systématique des poissons du talus continental ouest-africain par les navires-usines européens ou avec l'exploitation industrielle de la forêt du bassin congolais.

### **La lutte contre la pauvreté ne peut être le fait que des pauvres eux-mêmes**

Les inégalités engendrent de la pauvreté, mais sont aussi largement reproduites par elle : pauvreté de parole, de moyens et de pouvoir... La pauvreté est fondamentalement le résultat d'un accès réduit et précaire aux ressources qui donnent des revenus ou des capacités d'autonomie et de sécurité : formation, santé, information, terre, crédit, capital, statut social... Ces faibles capacités réduisent les possibilités d'éviter ou de maîtriser les risques économiques et écologiques innombrables à affronter. L'accès à ces ressources est l'enjeu de compétitions sociales, inéluctablement inégales. Faute d'un minimum de régulation de ces compétitions, les inégalités correspondantes se cumulent et deviennent structurelles et politiques comme la pauvreté qu'elles engendrent.

La lutte contre la pauvreté – alibi avancé pour toute action de développement – ne peut se conduire par le haut par ciblage d'individus étiquetés comme pauvres ou mise en place de filets sociaux dont les mailles sont toujours trop lâches pour toucher les véritables ayants-droit. Des politiques publiques créent ou ne créent pas un environnement favorable où peuvent s'inscrire les efforts des catégories démunies cherchant à mettre fin aux systèmes de discriminations dont elles sont victimes. Ces efforts s'inscrivent dans des luttes politiques à long terme menées par des organisations collectives locales – nées d'une convergence d'intérêts au quotidien.

La lutte contre la pauvreté doit être « inclusive ». Elle est d'abord le fait d'individus et de groupes qui participent à des organisations collectives pour avoir un accès élargi à une ou plusieurs ressources stratégiques (terre, crédit, formation, etc.). L'éducation peut jouer un rôle dans cette lutte, la nature et l'importance de

ce rôle restant controversées. Elle doit donc se développer malgré la pauvreté, pour permettre de sortir de la pauvreté.



Aborder les réalités des pays d'Afrique en termes de pauvreté monétaire et sous l'angle individuel est réducteur. Cela met l'accent sur le seul aspect quantitatif, individuel et statique d'un problème multidimensionnel. Si les critères monétaires définissent très mal les pauvres, on ne peut nier le rôle des revenus et patrimoines dans la qualité de vie qu'ils offrent.

La véritable inégalité réside cependant dans les statuts socialement accordés à chacun. Un individu se considère comme pauvre quand ses liens avec sa communauté de vie se sont détériorés, ce qui renvoie à une thématique sociale et politique tout autant qu'économique.

Si la catégorisation des populations par niveau de revenus permet le ciblage des pauvres pour des politiques sociales élémentaires, la lutte contre la pauvreté ne peut provenir que des pauvres organisés et de leurs capacités à se prendre en charge et à surmonter les menaces et risques qu'ils entrevoient (résilience). Il n'y a pas de « bons » et de « mauvais » pauvres, mais des groupes démunis en capacité de se défendre ou pas dans des sociétés hyper inégalitaires. Une croissance économique de plus de 5% par an n'aura donc pas les effets escomptés sans une configuration sociale exigeant une redistribution des fruits de cet enrichissement vers les plus démunis.

#### NOTES

1. Cette IR nouvelle se substitue à deux IR rédigées en 2005 par Pierre Janin et Virginie Briand sur la question de la pauvreté et a été élaborée par Georges Courade.
2. Voir les rapports annuels sur le développement de la Banque mondiale et du PNUD qui servent de boussole dans la communauté internationale, ONG comprises.
3. Pour comparer les revenus des différents pays, on utilise la même monnaie, le dollar US, et on tient compte des différences de pouvoir d'achat d'un pays à l'autre avec une correction pour obtenir une parité de pouvoir d'achat (PPA). Le taux de change entre la monnaie du pays considéré et le dollar US est réévalué afin d'obtenir qu'une unité de monnaie domestique permette d'acheter une même quantité de biens et services, dans le pays et à l'étranger, une fois la conversion faite.
4. Les besoins varient selon auteurs et institutions et comprennent en général la disponibilité de l'eau, un système d'égouts ou d'évacuation, l'électricité, la scolarisation des enfants d'âge scolaire. Le niveau d'accès aux ressources alimentaires ou même la situation sanitaire ne sont pas toujours intégrés.
5. Pour le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), il y a au moins trois façons différentes de concevoir la pauvreté : du point de vue du revenu, des besoins essentiels ou des « capacités », c'est-à-dire de l'ensemble des moyens humains et relationnels mobilisables.
6. L'indice de développement humain est calculé à partir de l'espérance de vie à la naissance, du taux de scolarisation, du taux d'alphabétisation des adultes et du revenu par habitant corrigé des différences

de pouvoir d'achat. L'indice de pauvreté humaine est construit pour les pays en développement sur la base du pourcentage d'individus risquant de décéder avant 40 ans, du taux d'analphabétisme des adultes, du pourcentage de la population privée d'accès à l'eau potable et aux services de santé, ainsi que du pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale.

7. Créole très élémentaire à base d'anglais permettant d'échanger de Dakar à Luanda depuis l'époque de la traite.
8. Kobobe O., (2010), *Analyse comparative de la pauvreté dans des agglomérations de l'Uemoa (Abidjan, Bissau, Niamey et Lomé): liens entre pauvreté et marché du travail*, mémoire de stage, (dir. Mémoire Fall M.), Dakar, ANSD, Bamako, Afristat.
9. Schoumaker B., (2009), « Pauvreté et fécondité en Afrique sub-saharienne : une analyse comparative des enquêtes démographiques et de santé », *African Population Studies*, Supplement A to vol. 19, pp. 13-45.
10. Ensemble constitué par un milieu (eau, sol, etc.) et des êtres vivants (arbres, plantes, animaux) vivant en interrelation (complémentarité, synergie, concurrence, etc.). La plupart ont été plus ou moins fragilisés ou artificialisés par les sociétés humaines.
11. Système de culture associant différentes cultures sur la parcelle et jouant sur les complémentarités entre strates herbacées et arborées.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Benicourt E., (2001), « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », *Études rurales*, n° 159-160, pp. 35-53.
- Châtaigner J.-M. et al., (2014), *Fragilités et résiliences, les nouvelles frontières de la mondialisation*, Paris, Karthala.
- Courade G. et al., (2010), *Le désarroi camerounais*, Yaoundé, Ifrikiya.
- Gilliard P., (2005), *L'extrême pauvreté au Niger: mendier ou mourir*, Paris, Karthala.
- Winter G., (coord.), (2001), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala-IRD.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Agence française de développement (AFD), (2012), *Pauvreté et environnement : conjuguer les trajectoires* : [www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/savoirscommuns/13-AFD-Savoirs-communs.pdf](http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/savoirscommuns/13-AFD-Savoirs-communs.pdf) ; (2008), *Coton et pauvreté : analyse comparée des conditions de vie des ménages au Mali et au Burkina Faso* : [www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Evaluations/Analyses-impact/01-analyse-impact.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Evaluations/Analyses-impact/01-analyse-impact.pdf)
- Fonds international de développement agricole (FIDA), (2011), *Rapport sur la pauvreté rurale* : [www.ifad.org/rpr2011/report/ff/overview.pdf](http://www.ifad.org/rpr2011/report/ff/overview.pdf)
- PNUD, (2014), *Rapport sur le développement humain 2014 ; pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience* : <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>.
- Banque mondiale : <http://www.banquemondiale.org/>

# « L'AFRIQUE VIT DE RENTES ET A DÉVELOPPÉ UNE MENTALITÉ RENTIÈRE »

PIERRE JANIN<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, commerçants, contrôle social, corruption, démocratie étrangère, économie informelle, entrepreneurs, esclavage actuel, fonctionnaires, pauvre, richesses naturelles, solidarité-accumulation

États et régimes rentiers, rentes foncières et pétrolières, forestières et minières, rente de l'aide publique au développement (APD) ou cultures de rente... Tout ce vocabulaire enferme l'Afrique et les Africains dans des comportements privilégiant les revenus sans une contrepartie en travail.

Dans ses divers sens communs, la rente est un revenu périodique : allocation, pension ou impôt négatif, intérêts tirés d'un prêt ou profits venant de la cession d'un bien ou extrait d'une ressource rare ou d'un attribut, le tout pour une durée définie. Ces flux de revenus réguliers peuvent provenir de l'extérieur comme de l'intérieur et sont en général déconnectés des activités de production sur le territoire bénéficiaire.

Notion fourre-tout utilisée par toutes les écoles d'économie<sup>2</sup>, la rente désigne pour Marx les rentiers de la terre, quand Ricardo la distingue des salaires et des profits. Pour les néo-classiques, les rentes apparaissent quand il y a des distorsions dans les marchés (monopoles, niches non concurrentielles, protections tarifaires et non tarifaires, etc.). Favorisant les propriétaires, elles deviennent politiquement insupportables en situation de très faible inflation<sup>3</sup>.

Les rentes sont l'objet de partage et de négociation, de conflits et de captation. Elles résultent d'un avantage comparatif géographique ou géologique, technologique ou statutaire – économiquement, politiquement ou socialement construit – qui n'offre pas de stabilité dans le temps, ce qui explique les inquiétudes qu'elles génèrent chez leurs détenteurs. Appliqué au continent subsaharien de manière très extensive, ce concept fait-il le tour de l'économie politique et des comportements observables ?

## Des rentes territoriales et économiques, géologiques et politiques à tous les étages

Les rentes tirées des potentialités naturelles supposent pour devenir richesses naturelles leur identification, leur exploitation et leur extraction par d'autres que les

propriétaires. Ces opérateurs essentiels disposent des capacités technologiques et financières pour le faire: Rio Tinto et Chinalco pour les mines de fer de Sinandou (Guinée), Salini Costruttori et Alsthom (turbines) pour le barrage Renaissance sur le Nil bleu (Éthiopie). Être capable de forer des puits de pétrole jusqu'à 4000 m de profondeur en offshore comme Pazflor pour Total en Angola en 2011 n'est pas à la portée des opérateurs pétroliers nationaux ou des petites compagnies qui se partagent les concessions (Sonangol en Angola, NNPC au Nigeria, Maurel et Prom ou Tullow Oil au Gabon et au Ghana).

En résulte une partie de jeu de béréte pour la fiscalisation des bénéfiques ou la copropriété de la ressource. Dans le cas du Nil bleu, Égypte, Éthiopie et Soudan ont dû renégocier leur quote-part. Dans la négociation fiscale entre Glencore (géant suisse des matières premières) et l'État zambien, ce dernier, bien que propriétaire des mines de cuivre, est perdant.

Des conflits historiques ont redistribué les rentes créant des revendications et violences de toutes natures. Dépossédés de leurs biens par colons, minorités au pouvoir, entreprises, *big men* ou gros bonnets, des « communautés villageoises » expropriées tentent de recouvrer leur rente perdue par tous les moyens: réformes agraires en Namibie, en Afrique du Sud ou au Zimbabwe; contestations maï maï actuelle de la colonisation banyamulenge au Kivu en RD du Congo (années 1930 et 1950) ou des expropriations du groupe Bolloré en Sierra Léone, violences autour des champs pétrolifères du delta du Niger (Nigeria) ou des mines d'uranium d'Arlit (Niger).

Le Togo dispose d'une rente géographique par rapport au Burkina Faso enclavé et ce n'est pas un hasard si les populations côtières furent négrières (Bénin, etc.). Djibouti sert de débouché maritime à l'Éthiopie alors que Bénin et Gambie à proximité du Nigeria et du Sénégal jouissent d'une rente artificielle transfrontalière.

Malgré une croissance enviable, la plupart des économies africaines sont toujours fondées sur l'extraction de ressources rares (minerais, énergie, etc.) et l'exportation de produits tropicaux peu transformés (épices, fruits, stimulants, bois, etc.). Le contenu local de cette extraction reste minime: dans le secteur pétrolier et gazier, il s'élevait à 40% au Nigeria, les travailleurs étrangers monopolisant les emplois les plus qualifiés<sup>4</sup>. Capturer une plus grande part des activités amont et aval des industries extractives constitue un enjeu majeur à venir avec l'obligation pour les opérateurs d'investir une part de la rente dans l'appareil productif national.

En Angola par exemple, la rente pétrolière a surtout permis de reconstruire les infrastructures d'un pays détruit sans le développer. Elle a produit une surchauffe inflationniste, des importations à tout va, drainé des fonds notamment vers le Portugal et attiré 200 000 à 260 000 cadres portugais. Plus d'un milliard de dollars US par an de revenus pétroliers ont disparu sans justification depuis 1996 selon Global Witness<sup>5</sup>. Révision déchirante avec un baril à 40 dollars US en 2015...

Depuis les années 1980, la purge libérale a conduit à la privatisation de sociétés publiques inefficaces, à l'arrêt de certaines subventions et à la disparition des systèmes de stabilisation et de péréquation des prix agro-alimentaires. Les rentes ont migré vers d'autres horizons et les pays se trouvent sans politiques agricoles, industrielles ou alimentaires.

### **Des États et régimes rentiers qui cherchent à desserrer cette addiction**

On parle d'État rentier quand les financements de l'État sont d'origine extérieure plutôt que reposant sur des prélèvements fiscaux internes. Quand la redistribution de la rente se focalise d'abord en direction du cercle des dépendants et des affidés, on parle de régimes rentiers.

Lentement, les États subsahariens deviennent moins dépendants des ressources extérieures : aide publique en diminution, transferts plus importants de la diaspora, ressources internes relativement mieux mobilisées<sup>6</sup>. Entre 1980 et 2000, les recettes publiques subsahariennes<sup>7</sup> avoisinent les 20 % du PIB, taux minimal pour atteindre les objectifs du millénaire du développement selon l'ONU mais sont très instables. Avec la décennie de croissance (années 2000) le FMI constate une légère amélioration : faible pression fiscale en Tanzanie et en Ouganda (entre 10 et 15 % du PIB), plus forte au Ghana, au Sénégal et au Kenya (de 17 à 26 %) avec notamment l'adoption de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 18 % sur la consommation comme en zone franc.

De très nombreuses rentes sont construites par les politiques (frontières, attributions de marchés exclusifs, etc.) pour délimiter et consolider leur pouvoir et conforter les clientèles. En parallèle, et depuis Charles Taylor dans les années 1990-2000, la soldatesque des régimes Kagame (Rwanda) ou Museveni (Ouganda) opèrent une captation guerrière des rentes du Kivu.

Les économies africaines fonctionnent encore selon un schéma où le surplus provenant du secteur primaire est converti pour l'essentiel en importations de biens et de services, concurrençant les activités productives, les activités de substitution aux importations ayant montré leurs limites. L'industrie manufacturière a décliné depuis 1990 passant d'une moyenne de 14 % de la valeur ajoutée dans la décennie 1990 à 11 % dans celle de 2000<sup>8</sup> malgré l'extension du nombre de consommateurs solvables. Seuls, les services informels ont accru leur part de manière substantielle. La croissance économique dépend encore beaucoup du volume de production exporté et des prix obtenus sur le marché mondial.

Principale bénéficiaire d'une aide publique au développement – qui se raréfie – l'économie subsaharienne reste dépendante du montant des investissements directs étrangers (IDE) et des transferts des diasporas. Cette aide assure l'enrichissement de minorités bien placées et offre encore aux pays donateurs des marchés<sup>9</sup>

favorisant l'évasion fiscale<sup>10</sup> en soutenant le secteur privé. Un pays bien noté comme le Ghana<sup>11</sup>, a vu les aides de l'Union européenne suspendues en 2013 pour éviter de financer des « instituteurs fantômes » par exemple !

### **De petits rentiers et des corrompus envieux et discrédités**

Pour la grande majorité des Subsahariens, la lutte pour la survie passe par un travail quotidien harassant. Les modalités d'enrichissement dans les sociétés concernées tracent les contours des rentes : chefs coutumiers attribuant des titres de notabilités de la chefferie aux urbains riches se faisant adouber, chefs de terre monnayant progressivement des droits d'accès au foncier, maîtres continuant à bénéficier du travail de leurs anciens captifs ou métayers (Sahel, Corne de l'Afrique), propriétaires de taxis encaissant tous les jours les prix des courses de leur chauffeur, etc.

Dans le souci de diversifier les risques, de nombreux chefs de famille adoptent partiellement un « comportement rentier » en multipliant les activités secondaires en complément de leur activité salariée ou indépendante principale. La gérance d'une boutique par un parent peut se voir réduite à néant lors d'un incendie criminel ou d'un vol, ou à un rapport moindre que prévu à la suite d'une mauvaise gestion ou à l'apparition d'un concurrent.

Dans le système de corruption qui prévaut dans l'appareil étatique de nombreux pays, on voit s'étendre la pratique des prélèvements indus chez ceux qui disposent d'une autorité déléguée (gendarme ou garde-forestier), d'un savoir ou savoir-faire (enseignant ou infirmier) ou du pouvoir régalien de taxation (douanier ou agent du fisc). Pas de règle établie dans ce marché cependant<sup>12</sup> : les demandes de paiements indus ne s'adressent pas nécessairement aux plus riches et la probabilité de payer un pot-de-vin faiblit quand l'accès au service public est facile. Usager ou développeur, la tolérance à cette corruption vient de sa fréquence élevée – qui finit par la rendre acceptable surtout si le corrompu assure une redistribution sociale – et d'une conspiration du silence.

Dans un contexte sociétal et économique très incertain, le souci de réduire les aléas est un réflexe premier et cela cohabite avec des attitudes pro-business chez les jeunes qui supposent le goût du risque pour « gagner vite et plus ».

### **Les réseaux à l'œuvre et les perdants de la rente dans l'Afrique pro-business**

Dans un univers où les relations sont fondamentales, obtenir un avantage, l'exclusivité d'un marché, une nomination prometteuse pour « bouffer » ne se refuse quasiment jamais. Beaucoup de personnes bénéficient donc de rentes statutaires ou de situations avec les inégalités qui en découlent.

L'ajustement structurel a remis en cause les postes de fonctionnaires à vie. La baisse de l'aide remet en question les intermédiaires assurant le « courtage du développement » augmentant le nombre de chômeurs diplômés. Le remplacement des Blancs a permis, via le mécanisme de la discrimination positive, l'émergence des *Black Diamonds* sud-africains devenus cadres supérieurs dans les entreprises et les institutions sud-africaines après 1994. Si les politiques libérales ont conduit à une remise en cause des avantages et positions établies, l'aide et les IDE (investissements directs étrangers) sont devenus un objet de manducation<sup>13</sup>, les projets ou les investissements envisagés supposant toujours la présence d'un médiateur ou d'un correspondant local. La privatisation d'entreprises publiques, l'externalisation d'activités rentables, le partenariat public-privé (PPP), les co-entreprises inscrites dans la loi avec un partenaire étranger à des conditions avantageuses ont donc été très recherchés. De riches entrepreneurs – quand il ne s'agit pas de la famille présidentielle (Gabon, Angola) – sont ainsi montés en graine et figurent dans les palmarès et forums internationaux. L'État réduit son périmètre tout en gardant son rôle de vigie.

Chez les « grands », négociants ou entrepreneurs informels, on a cherché à se faire attribuer des marchés publics, de grands travaux ou des licences d'import-export avec un monopole d'achat et/ou de commercialisation, dans l'économie bureaucratifiée d'antan comme dans celle ouverte d'aujourd'hui. Des entrepreneurs comme le Nigérian Aliko Dangote dans le commerce du ciment, premier milliardaire africain, ou l'importateur sénégalais de riz Bocar Samba Dièye, ont été mis en selle par des politiciens comme Sani Abacha ou Abdou Diouf.

Néanmoins, certaines situations traditionnelles de rente ont encore de beaux jours devant elles, en plus de la corruption qui s'est amplifiée. Les commerçants de céréales, de bétail ou de cacao fonctionnent souvent sur la base d'ententes réciproques faiblement concurrentielles, profitant du faible niveau d'information et du caractère captif du vendeur dans les espaces ruraux enclavés.

Si l'on excepte l'existence de rentes forestières ou foncières<sup>14</sup>, les petits planteurs de coton, café, thé, tabac, cacao, etc. des zones tropicales (Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Nigeria, Tchad), sont loin d'avoir des comportements rentiers lorsqu'ils ajustent leur exploitation à l'environnement économique. Diversifier ses sources de revenu avec les moyens limités dont on dispose, ne saurait constituer une stratégie rentière à proprement parler. Depuis que les filières ont été privatisées, cotonniers maliens, producteurs malawites de tabac ou petits planteurs ghanéens de cacao s'adaptent aux cycles très variables des prix.

Pour les cacaoculteurs ivoiriens<sup>15</sup>, sortir du piège de la monoculture par la diversification des revenus s'avère décevant et nombreux sont ceux qui abandonnent les anciennes cultures dites « rente » ! Ici, ce sont essentiellement les commerçants-exportateurs qui font les meilleurs profits rentiers.



Les satrapes au pouvoir et leurs camarillas, les nouvelles bourgeoisies profitant des rentes de l'aide, de la discrimination positive et des investissements étrangers et les corrompus, ne doivent pas occulter le sort des millions de producteurs de cultures de rente presque toujours perdants ou des travailleurs urbains de l'informel de survie. Ne pas confondre rentes des « grands » et résistance des « petits » !

Tout ceci souligne l'absolue nécessité de recouvrer une souveraineté élargie – à renforcer avec la montée en puissance de la fiscalité nationale et du contenu local dans l'extraction des rentes.

### NOTES

1. Rédigée en 2005 par Pierre Janin, géographe, cette idée reçue a été revue et actualisée par Georges Courade.
2. Tahatine F., (2012), « La rente et l'État rentier recouvrent-ils la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », *Revue Tiers Monde*, n° 210, pp. 143-160.
3. Thomas Piketty se garde bien d'utiliser ce terme dans son livre *Le capital au xx<sup>e</sup> siècle*.
4. Wetherill Ch., (2010), *Additionnalité des institutions de financement du développement (ifd) dans l'industrie du pétrole et du gaz en amont en Afrique*, Tunis, BAD, Working paper series, n° 114.
5. Statoil, (2015), *2014 Payments to governments*, Stavanger, Statoil ; [http://www.statoil.com/en/News-AndMedia/News/2015/Pages/19Mar\\_Annual\\_report\\_2014.aspx](http://www.statoil.com/en/News-AndMedia/News/2015/Pages/19Mar_Annual_report_2014.aspx)
6. [www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/Chapter\\_PDF/02\\_Chapter2\\_AEO2014\\_FR\\_light.pdf](http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/Chapter_PDF/02_Chapter2_AEO2014_FR_light.pdf).
7. *Statéco*, n° 100 (2006).
8. CNUCED (2014), *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique*, Genève, CNUCED.
9. Par le système de l'aide « liée » que la Chine et d'autres pratiquent encore : obligation d'utiliser les entreprises du pays donateur.
10. GFI (2013), *Illicit Financial Flows and the Problem of Net Resource Transfers from Africa : 1980-2009*, Tunis, Washington, African Development Bank-GFI ; [www.euractiv.fr/sections/aide-au-developpement/quand-laide-au-developpement-contribue-la-richesse-des-paradis](http://www.euractiv.fr/sections/aide-au-developpement/quand-laide-au-developpement-contribue-la-richesse-des-paradis) (5/11/2014).
11. [www.euractiv.fr/sections/aide-au-developpement/lue-ne-veut-pas-payer-pour-les-faux-fonctionnaires-ghaneens-310892](http://www.euractiv.fr/sections/aide-au-developpement/lue-ne-veut-pas-payer-pour-les-faux-fonctionnaires-ghaneens-310892) (18/12/2014).
12. Lavallée E. et al., (2010), « Ce qui engendre la corruption : une analyse microéconomique sur données africaines », *Revue d'économie du développement*, vol. 18, n° 3, pp. 5-47.
13. Selon l'expression de Bayart, d'Eboussi Boulaga ou de Mbembe.
14. Contrats de travail de type *abusan* et *dibi ma dibi* en zone de plantation cacaoyère ivoirienne, émergence d'un véritable marché foncier pour les nouveaux quartiers lotis péri-urbains.
15. Ruf F., (2009), « Malédiction cacaoyère et une difficile diversification des revenus en Côte d'Ivoire », *Grain de sel*, n° 45, pp. 12-13.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- CNUCED, (2014), *Rapport 2014 sur le développement économique en Afrique*, Genève, CNUCED.
- Favennec J.-P., (2009), *Géopolitique de l'énergie: besoins, ressources, échanges mondiaux* (éd augmentée), Paris, IFP Publications, Technip.
- Lavallée E. et al., (2010), « Ce qui engendre la corruption : une analyse microéconomique sur données africaines », *Revue d'économie du développement*, vol. 18, n° 3, pp. 5-47.
- Magrin G., (2013), *Voyage en Afrique rentière: une lecture géographique des trajectoires de développement*, Paris, Presses de la Sorbonne.

### **SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS**

- OCDE, (2014), chapitre 2 : « Apports financiers extérieurs et recettes fiscales en Afrique » : [http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook/financial\\_flows/](http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook/financial_flows/)

# « LE CONTRÔLE SOCIAL EST SI FORT QU'IL DÉCOURAGE LES INITIATIVES ET FAVORISE LA VIOLENCE ! »

PIERRE JANIN<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** argent migrants, autochtonie, biais urbain, citadins individualistes, conflits tribaux, guerres, enfants de la rue, entrepreneurs, esclavage actuel, femmes soumises, fonctionnaires, jeunes, migrants pauvres, polygamie, solidarité-accumulation, urbanisation galopante

Le contrôle social est l'ensemble des pressions, implicites ou explicites, qu'exercent la société et l'État pour amener les individus à se conformer à certaines normes et à maintenir un ordre social/spatial et le respect de « traditions » souvent réinventées<sup>2</sup>. Ces processus sont exercés au quotidien par des organisations spécialisées (police par exemple) et de manière implicite dans le cadre communautaire d'appartenance (lignage, famille, etc.). Ces normes prennent une forme juridique quand l'État prend des mesures contre des transgressions, déviances et délinquances avec des écarts considérables observés entre norme écrite et comportements réels.

Ces contrôles se traduisent par des comportements socialement corrects<sup>3</sup>, qui peuvent parfois interdire le respect des droits humains allant des bonnes manières au consensus imposé, en passant par des menaces sorcières ou des sanctions (bastonnade, voire pneu enflammé). Le conformisme et la déresponsabilisation individuelle qui en résulte peuvent conduire à des actes collectifs d'une violence extrême (châtiment des voleurs supposés, génocide) quand des manipulations ont cours.

## Un contrôle multiforme visible et invisible pour le maintien d'un ordre social reconstruit par les puissants

La famille élargie marque de sa présence anxiogène la vie quotidienne. Même éloignés ou absents, les aînés diligentent des enquêtes, exigent des comptes et imposent des décisions. Vos choix, voire votre intimité ne vous appartiennent parfois plus et tout est utilisé contre vous dans un univers où se mêlent indistinctement promiscuité, crainte, soupçon et coercition. Que penser également des mises en garde répétées de ne jamais boire ou manger « en grande famille » face au risque d'empoisonnement ?

Le contrôle social se manifeste dans les cérémonies de « passage » d'un état à l'autre (mariage, décès, etc.), lors des visites où s'éprouvent le respect et la dette et dans les changements familiaux. Chaque projet individuel est passé au crible au sein du lignage. L'individu sait qu'il n'est rien hors de son groupe, ce qui banalise les abus : travail des femmes et des enfants, menaces en cas de désobéissance, coups « tarifés » en fonction de la faute, empoisonnement et « taxation » arbitraire<sup>4</sup>...

Ces processus servent cependant à socialiser par l'apprentissage des codes et à sécuriser l'individu par la redistribution des surplus comme à diminuer tensions et conflits. Il permet aussi d'assurer un quadrillage social efficace de proximité dans les quartiers pour tenter de limiter une délinquance qui a proliféré.

Le contrôle social à travers le pouvoir vodou au Bénin<sup>5</sup>. Avec le vodou, la peur des empoisonnements et de la folie, les menaces, l'institution du secret, les sentiments de culpabilité et l'abus de pouvoir cohabitent avec le monopole de l'interprétation, détenu par les prêtres. Ceux-ci se servent du contrôle social pour poursuivre leurs propres buts et leur domination est renforcée par l'État qui s'appuie sur eux.

Les modalités d'accès et la gestion des ressources (terre, eau, bétail, grenier) témoignent également de cette régulation omniprésente. Ainsi, au Kenya, lorsque l'homme chef de famille vit au sein de l'unité, les cadets sociaux (femmes et jeunes) peuvent cultiver une parcelle sans en maîtriser durablement l'usufruit. Ce sont les hommes du groupe (héritier, père, oncle, époux ou aîné) qui gèrent et contrôlent la production féminine, décident de vendre, donner ou consommer les récoltes ou le bétail. La nature autoritaire de l'encadrement social se révèle encore dans l'insécurité foncière des migrants, imposée par les « autochtones » et les « dominants » (Nigeria septentrional, pays kikuyu du Kenya, etc.).

Pour arbitrer les conflits, la recherche du consensus où chacun s'exprime en fonction de son statut social l'emporte sans forcément recueillir l'adhésion des parties en cause, ce qui renforce les inégalités tout en les légitimant.

La sorcellerie par ailleurs, contribue à renforcer les normes du groupe en poussant les individus au conformisme afin de se tenir à l'abri des suspensions. S'il n'est pas rare que l'individu s'adresse à un devin-guérisseur pour nuire à ses ennemis, ce type de magie cache aussi des stratégies de protection.

Les enfants sorciers en Afrique centrale<sup>6</sup>. Échappant au contrôle social, les enfants des rues de Kinshasa ou de Bangui sont accusés de sorcellerie par les églises évangéliques et risquent le lynchage en raison de leur puissance maléfique redoutable. Cette violence anti-sorcière semble légitime aux yeux de la population et de l'État qui n'applique aucune sanction légale envers les bourreaux.

S'il se justifie par l'insécurité matérielle et sociale de sociétés rurales, ce contrôle social reste variable chez sédentaires et nomades et se voit mis en question par

l'urbanisation, l'éducation, la migration et la perte des liens sociaux (famines, guerres, pandémies, etc.).

De son côté, l'État promulgue tout un arsenal législatif venant interdire, condamner ou encadrer des pratiques anciennes: vols de bétail, razzias tribales, polygamie, esclavage, excision, travail des enfants, sacrifices religieux, etc. Tout ceci est assorti de sanctions sévères (amendes, enfermement, etc.) éloignées de la *tradition*, de la réparation ou de la compensation.

Comme l'exode vers les centres urbains a été perçu comme une menace pour l'ordre public, les déguerpissements<sup>7</sup> (destruction des taudis et évacuation des habitants) sont une pratique constante à Dakar, à Lomé, à Harare, Nairobi ou à Yaoundé. Mais les régimes vont plus loin en embrigadant les *areas boys* de Lagos ou en laissant s'installer des milices d'autodéfense pour suppléer aux carences des polices africaines.

Au Rwanda, les appareils de contrôle social comprenant supporters de football et d'animation culturelle<sup>8</sup> se sont transformés en milices *Interhamwe* qui ont été le fer de lance du génocide en avril-juin 1994, entraînant une bonne part de la population dans l'ordre génocidaire.

### Des marges de manœuvre dans des systèmes qui se déverrouillent

Pour éviter la guerre permanente «de tous contre tous», le contrôle de la vie sociale a été laissé aux puissants de la parentèle et des communautés, mais églises et sectes s'y taillent une place dérangeant des ordres sociétaux instables, alors que l'État postcolonial tente de se pérenniser par la violence réelle ou symbolique. Ce faisant, il a politisé les formes de régulation de sociétés fragmentées. Dans le même temps, on a cherché à utiliser ce qui reste des mécanismes communautaires de justice pour retrouver la paix après des crises majeures.

L'individu prend pourtant des initiatives subvertissant une «matrice communautaire» bousculée par la crise des solidarités.

L'extension de la transmission du VIH-Sida dans certains pays (Afrique australe) et certains milieux (enseignants, politiciens, transporteurs, etc.) montre que des évolutions récentes ont modifié les mœurs. L'homosexualité s'affiche même dans les pays qui l'interdisent (Cameroun, Gabon) où certains homosexuels fang recherchent des partenaires riches pour ne pas avoir besoin de se doter d'un partenaire de l'autre sexe pour masquer leur véritable identité sexuelle.

Les manifestations d'opposition se multiplient. Au Burkina Faso, les chefs peuvent être destitués. Un peu partout, les cadets cherchent à fuir leur village pour échapper à la tutelle de la famille et aux attaques sorcières. Dans la vallée du Sénégal, la migration offre une issue aux descendants d'esclave et aux gens castés. Dans les grandes villes côtières, les épouses sont promptes à partir et le libre choix

du conjoint progresse. Le contrôle familial sur les jeunes filles s'assouplit et l'âge au mariage recule. Mais il est encore préférable de passer par un intermédiaire plus âgé pour soumettre une demande.

Si les initiatives individuelles dans les domaines «sensibles» (migration, fondements de la famille) sont combattues, les «initiatives» économiques (maraîchage, commerce et *business*, etc.) se révèlent plus faciles à mettre en œuvre. Sans doute aussi, parce qu'une contribution en retour est attendue! Ce phénomène est encore accru par l'instabilité résidentielle et matrimoniale et par la précarité des conditions de vie de certains chefs de famille. Reste que chaque initiative peut faire l'objet d'une reprise en main. Le jeune «débrouillard» est ainsi promu «soutien de famille» et le chef de service doit «placer» un cousin de village. D'où la nécessité de plaider sans cesse le manque de moyens, de fuir les réunions familiales et de dissimuler les initiatives pour éviter les rappels à l'ordre.

Certaines familles, voire villages (pays soninké du Mali ou sérér du Sénégal), peuvent soutenir financièrement le projet migratoire d'un individu ou cotiser pour sa formation. Revanche des individus? Pas encore. Les manifestations d'utilitarisme individuel s'enkystent dans une ossature communautaire qui les combat et qu'elles ne peuvent faire disparaître. L'une et l'autre se renforcent mutuellement.

Dans le théâtre politique, les dirigeants comme Mobutu en son temps se dotent de pouvoirs magiques qui leur permettent de contrôler à distance les populations et les candidats aux élections se font «blinder» par des devins-guérisseurs, etc. On ne méprise pas l'univers invisible et néo-communautaire où chacun baigne peu ou prou.

Peut-on mobiliser des régulations communautaires pour restaurer la paix<sup>9</sup> tout en faisant éclater la vérité après des guerres civiles? Justice des vainqueurs et châtiement proportionné ne sont pas nécessairement les réponses les plus adaptées. En Afrique du Sud, la Commission Vérité et Réconciliation et son principe d'amnistie en échange de la vérité ont marqué un tournant insatisfaisant. Si les Rwandais ont eu recours aux gacaca<sup>10</sup> pour rendre la justice de manière peu probante, les cérémonies de purification en Sierra Leone et dans le nord de l'Ouganda, semblent réussir à réintégrer et à réconcilier les victimes ayant survécu et les anciens enfants soldats. Les solutions africaines ou hybrides dans ce domaine, relèvent sans doute en partie du mythe.

Se regrouper permet parfois de maximiser les chances de réussite. L'argent de la diaspora igbo ou bamiléké donne naissance à des boutiques via des tontines. De nombreux microprojets (ramassage des ordures, fourniture d'eau) voient ainsi le jour.

Le militantisme revient sur le devant de la scène dans le syndicalisme (Zambie, Afrique du Sud) ou dans une presse indépendante. Les jeunes descendent dans

la rue pour contester les velléités de succession dynastique (mouvement Y en a marre à Dakar en 2013 contre le projet Wade) ou animer les émeutes de la faim (Douala, Maputo). Et ce sont les femmes qui semblent les plus déterminées à faire évoluer mariage, sexualité et éducation.

À côté des héritiers ou des *tycoons* de la discrimination positive, émergent aujourd'hui quelques modèles de réussite : le « prosélyte religieux » des églises pentecôtistes ou de l'Islam salafiste, « l'entrepreneur politique » dans les régimes multipartistes avec ses réseaux et, de plus en plus, le producteur de Nollywood ou l'affairiste en phase avec le capitalisme « sans frontières » actuel. Si combine, arnaque ou débrouille restent encore des modes d'action privilégiés chez les jeunes, des incubateurs et des fondations permettent à des *start-up* de croire en leur devenir. Le rappeur et l'arnaqueur, le footballeur et le milicien servent encore de modèle à Lagos, Douala, Kinshasa ou Johannesburg.



Des formes superposées de contrôle sociétal maintiennent les ordres sociaux voulus par les puissants et les pouvoirs politiques et religieux, mais laissent place à des entreprises, des militants et des personnes soucieuses de piloter elles-mêmes leur vie. La soumission côtoie le refus citoyen d'un côté, l'envie de jouir et de s'enrichir par des voies rapides ou légales de l'autre. L'État mobilise, faute de mieux, ces formes de pilotage pour recréer un lien social détruit par des crises majeures. Utilitarisme, désir et matérialisme alimentent la combativité des individus pour repousser les limites établies. Tout cela entraîne les Subsahariens dans une surproduction de normes sociales traduisant leur tiraillement entre références communautaires qui se délitent ou se fortifient selon les lieux et affirmation plus nette des individus dans un espace public qui se cherche...

#### NOTES

1. Cette IR rédigée par P. Janin en 2005 a été revue et actualisée par Georges Courade.
2. Hobsbawm E., (2007), « Invention de la tradition », in Hobsbawm E. et Ranger T., *Invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam.
3. Ensemble codifié de ce qui est « recommandé et acceptable », selon son âge, son genre et son statut variant selon les sociétés.
4. Geschiere P., (1998), *Sorcellerie et politique au Cameroun. La viande des autres*, Paris, Karthala.
5. [www.politique-africaine.com/numeros/pdf/059102.pdf](http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/059102.pdf).
6. De Boeck F., (2000), « Le "deuxième monde" et les enfants sorciers en République démocratique du Congo », *Politique africaine*, 2000, n° 80, pp. 32-57 ; Cimpri A., (2010), « La violence anti-sorcellaire en Centrafrique », *Afrique contemporaine*, n° 232, pp. 193-208. ([www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-4-page-193.html](http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2009-4-page-193.html)).

7. Pérouse de Montclos M.-A., (2004), « Violence urbaine et criminalité en Afrique subsaharienne : un état des lieux », *Déviance et Société*, 28-1, pp. 81-95.
8. Roit Th., (2014), « Les politiques de "loisir" et le génocide des Tutsi rwandais. Du racisme culturel aux donjons de la mémoire (1957-2013) », *Politique africaine*, n° 133, pp 131-151.
9. International IDEA, (2008), *Justice traditionnelle et réconciliation après un conflit violent. La richesse des expériences africaines*, Stockholm, International IDEA : [www.idea.int/publications/traditional\\_justice/upload/inlay\\_TJ\\_French\\_web.pdf](http://www.idea.int/publications/traditional_justice/upload/inlay_TJ_French_web.pdf)
10. Les « Gacaca » sont des tribunaux villageois composés d'élus supposés *intègres* qui ont suivi une courte formation juridique. C'est sous le contrôle des survivants villageois contraints d'assister aux gacaca que justice est faite. Dans l'incapacité de juger plus de 800 000 génocidaires, le régime Kagame a mis en route cette procédure à partir de 2003, mais cette justice punitive n'a rien à voir avec les anciens gacaca cherchant réparation et réconciliation pour des affaires sans gravité. Résultats peu probants sous le contrôle d'un État totalitaire.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Dumas H., (2014), *Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil.
- Fancello S., (2015), *Penser la sorcellerie en Afrique*, Paris, Hermann.
- Janin P. et Marie A., (dir.), (2003), « Violences ordinaires », *Politique africaine*, n° 91, p. 5-99.
- Fourchard L., Olawale I.O., (eds), (2003), *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'Ouest du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala.
- Marie A. et al., (2003), *L'Afrique des citoyens*, Paris, Karthala.
- Miran-Guyon M., (2015), *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire. Religion, patriotisme, violence (2002-2013)*, Paris, Karthala.

#### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Bibliographie Prévention et de résolution des conflits en Afrique : [www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/AFR/images/Bibliographie\\_mecanismes\\_traditionnels\\_gestion\\_des\\_conflits.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/AFR/images/Bibliographie_mecanismes_traditionnels_gestion_des_conflits.pdf)
- Justice transitionnelle : [www.ohchr.org/Documents/Countries/Africa/ActesConf2JusticeTransit.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/Africa/ActesConf2JusticeTransit.pdf)

# « IL N'Y A PAS D'ENTREPRENEURS EN AFRIQUE ! »

MICHEL SIMEU KAMDEM<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** barrière saharienne, citadins individualistes, corruption, économie informelle, État importé, industrialisation, retour cerveaux, rentes et rentiers, scolarisation primaire universelle, solidarité-accumulation

*« Les entrepreneurs africains sont des héros. »*

J.-M. Séverino, (*Jeune Afrique-RFI*, 04/01/2014).

*« Ce qui manque le plus aujourd'hui, ce sont des entrepreneurs africains. »*

Alexandre Vilgrain (*RFI*, 27/01/2014)

Existe-t-il en Afrique subsaharienne de « véritables » entrepreneurs ? Quelques conglomérats et une myriade de micro-entreprises s'offrent au regard attentif. Et pourtant, des palmarès d'entreprises et de riches africains<sup>2</sup> s'affichent dans les revues au papier glacé et la fondation Tony Elumelu<sup>3</sup> sélectionne chaque année un millier de jeunes entrepreneurs à soutenir ! Pauvreté et financement difficile, « parasitisme familial » et corruption ne semblent plus de nature à décourager la prise de risque.

Qu'attend-on en fait d'un entrepreneur dans le sous-continent ? Qu'il « flaire les opportunités économiques » (nouveaux produits, nouvelles méthodes de production, nouveaux schémas organisationnels, etc.) et prenne le risque de réunir capitaux et travail afin de produire pour des marchés incertains. Ingrédients nécessaires : émulation, curiosité, créativité, pragmatisme, persévérance, épargne et ambition. Avec profits ou faillite comme rétribution ou sanction. Productivité et compétitivité, investissement, technologies innovantes et conquête de nouveaux marchés appartiennent donc au répertoire de cette classe dirigeante. Les conditions de création d'une entreprise ou le contexte ont-ils changé en profondeur ?

## Une élite voyante d'hommes d'affaires

Dans la bataille de « l'émergence économique » conglomérats récents, « diamants noirs » et startups sont mis en avant. Est-ce l'arbre qui cache la forêt ?

Aux Dantata de Kano (Nigeria) <sup>4</sup> ou à Victor Fotso du Cameroun, ont succédé des hommes d'affaires soutenus par les régimes en place et les bailleurs de fonds. Après le commerce et le négoce, le transport et le BTP, ils ont investi la banque et la finance, les industries extractives ou les télécommunications, voire l'industrie manufacturière comme Aliko Dangote qui ajoute une cinquième raffinerie aux quatre existant au Nigeria.

Malgré un climat des affaires moins incitatif que dans les pays de l'OCDE<sup>5</sup>, l'absence ou l'obsolescence des infrastructures de base et les obstacles fonctionnels à la création d'affaires, des réseaux d'entreprises se mettent en place et des personnes qualifiées de la diaspora reviennent parfois.

Beaucoup de ces investissements sont d'origine locale notamment en Afrique du Sud, au Kenya et au Nigeria, pays en pointe dans la promotion du secteur privé. Ainsi, la banque Ecobank qui opère sur 36 pays de l'Afrique médiane, avec plus de 1 300 guichets, et des actifs d'environ 22 milliards de dollars US, a été créée en 1985 par des personnes et institutions d'Afrique de l'Ouest, dont le Fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO.

Autre exemple, Mara Group, holding d'investissement basé à Dubai a été fondé en 1996 par Ashish Thakkar, Indo-Ougandais. Installé dans 19 pays, il a investi avec des partenaires extérieurs dans les technologies de l'information, la banque, l'emballage, le verre ou l'immobilier.

**Deux entrepreneurs partis de rien<sup>6</sup>.** Samuel Esson Jonah, orpailleur ghanéen est devenu financier après avoir décroché une thèse en économie à Londres en étant boursier et après avoir dirigé l'entreprise minière Ashanti qu'il a introduite en bourse. Après la fusion de cette société avec AngloGold en 2004, il intègre la direction du nouveau groupe avant de fonder à Johannesburg Jonah Capital, un fond de capital-investissement participant au capital de sociétés non cotées.

Muni d'un prêt de son grand-père en 1977, proche du président Obasanjo, Aliko Dangote, Nigérian, est aujourd'hui à la tête d'un conglomérat diversifié (sucre, ciment, immobilier, textile, énergie...) qui vaut plus de 23 milliards de dollars US avec des entreprises cotées en bourse. Homme le plus riche d'Afrique subsaharienne, il a bénéficié d'un quasi-monopole dans le commerce du ciment et a poursuivi avec le sucre et le riz. À la fin des années 1980, il décide d'investir dans l'industrie et sa filiale ciment est présente dans 14 pays subsahariens. En 2013, il construit une raffinerie de pétrole.

En Afrique du Sud, de nouveaux riches ont bénéficié du Black Economic Empowerment, programme de discrimination positive lancé en 2003 et révisé en 2007. Qualifiés de « Black Diamonds » ou « zekonis<sup>7</sup> » ils sont proches ou membres de l'African National Congress (ANC) au pouvoir si bien que les grandes entreprises ont fait alliance avec eux pour soigner leurs relations avec le pouvoir. Bien éduqués, actifs et aisés, ces 100 000 vrais millionnaires (2010) paraissent dans les banlieues huppées de Johannesburg ou du Cap<sup>8</sup>.

Un patron de la discrimination positive<sup>9</sup>. Né à Soweto, d'origine aristocrate, Patrice Motsepé, diplômé d'une université réservée aux Blancs, pèse 2,7 milliards dollars US. Quand Nelson Mandela devient président, cet ancien avocat se lance dans le secteur minier et grossit, aidé par la nouvelle législation qui impose un actionnariat noir aux compagnies minières (25% minimum). Après les mines, le patron d'African Rainbow Minerals s'est diversifié dans la finance. Les autres milliardaires sud-africains sont souvent « héritiers » de leur père<sup>10</sup> comme Nicky Oppenheimer de la DeBeers Diamond (6,8 milliards de dollars US).

À côté des conglomérats, la révolution numérique a produit son lot de personnages innovants et de startups. Parmi elles<sup>11</sup>, on trouve Africa Online, fournisseur de services internet en 1994 fondé par Ayisi Makatiani (Kenya), iRokoTV, distributeur de films nigériens dirigé par Jason Njoku ou MXit, le plus important réseau social et de messagerie instantanée en Afrique créé par Herman Heunis (Namibie). Le Kenya met en place un succédané de la Silicon Valley à Konza City à 60 km de Nairobi. Un feu de paille ou l'amorce d'une saga ?

### Les myriades d'entreprises infra-capitalistes<sup>12</sup>

Quel Subsaharien ne s'est-il pas risqué à un moment ou à un autre, dans de petites affaires ? Il s'agit presque toujours d'assurer la survie d'un individu ou de la famille avec une activité générant des revenus. La famille apporte une contribution sans être payée et peut partager les bénéfices. Visibles dans la rue et les marchés, la plupart de ces entreprises fonctionnent au domicile de leur propriétaire. Un grand nombre d'entrepreneurs ne savent pas lire et doivent trouver le financement de départ dans leur épargne personnelle, un don ou un prêt familial ou amical.

Difficile d'en établir une typologie. Ces entreprises sont classées dans le secteur informel par le Bureau International du Travail (BIT) si elles emploient moins de cinq employés. Sans personnalité morale, elles échappent en grande partie au contrôle de l'administration, ignorent les règles élémentaires de gestion, la législation sociale et fiscale et la comptabilité.

Surtout commerciales, elles sont aussi actives dans la transformation du charbon de bois et de la farine, la fabrication de briques et de meubles sur mesure, la couture ou la construction et sont aussi présentes dans les préparations alimentaires, le transport, et les services aux personnes.

Ce secteur informel contribue largement à l'emploi et comporte des millions de micro-entreprises. En 2010, dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar)<sup>13</sup>, 354000 entreprises informelles employaient plus de 500000 personnes affichant une croissance de 6,2% par an depuis 2001. Pas de salariés dans 73% des cas et peu de liens avec le secteur formel. Baisse de l'activité transformation recentrée sur l'agroalimentaire. Baisse de la demande et excès de concurrence constituaient les principales difficultés avant le crédit.

En RD du Congo en 2012<sup>14</sup>, 61 % des actifs de Kinshasa sont dans des entreprises informelles non agricoles contre 15 % dans le secteur privé formel et 22 % dans le public et parapublic. Dans le pays, le commerce occupait 38 % des emplois informels contre 22 % dans les services et 60 % dans l'industrie. Dans l'ensemble du pays, ce sont les entreprises informelles non agricoles en milieu urbain qui absorbent la quasi-totalité de la main-d'œuvre jeune.

Les entreprises moyennes africaines visibles manquent à l'appel! En Afrique du Sud, les petites entreprises entraînent pour 16 % dans l'emploi et la production, alors que les entreprises moyennes et grandes comptaient pour 26 % de l'emploi et 62 % de la production.

La production bas de gamme est menacée quand les revenus augmentent et que des produits substituables de meilleure qualité sont importés. Ces entreprises assurent cependant la production de services et de biens locaux à moindre coût, mis sur le marché à un prix relativement bas, pour une population au faible pouvoir d'achat. Leur équipement est souvent insuffisant ou défectueux. L'approvisionnement est un obstacle au développement: coûts de transport élevés, achats en petites quantités, etc. et ils doivent se localiser à proximité de leur marché ou se déplacer.

Ces petits métiers n'innovent ni n'optimisent les moyens disponibles et ne peuvent accumuler sans se heurter au contrôle social ou à l'impératif de la redistribution.

La culture d'entreprise n'est cependant pas inexistante. Les charges «extra-économiques» participent, au même titre que le capital mobilisé dans les affaires, à la formation de la marge finale. Le promoteur d'une PME investit, embauche, en fonction d'un projet qui suppose la perception d'un marché, un savoir-faire valorisé ainsi que des capacités techniques. L'organisation du travail et les contrôles sont toutefois insuffisants (qualité, assiduité, performances) et le suivi commercial improvisé. Le propriétaire contrôle souvent tout, confondant comptes personnels et ceux de l'entreprise. Ces lacunes ne l'empêchent pas d'être réactif pour saisir un espoir de gain et flexible pour mettre en œuvre les moyens nécessaires.

**Les femmes entrepreneurs**<sup>15</sup>. Les femmes ont, plus que les hommes, la fibre entrepreneuriale. Elles représentent presque 50 % des travailleurs indépendants, et un quart des employeurs de la région. Elles ont beaucoup plus de chances de travailler dans le secteur informel, dans de plus petites entreprises et dans la confection et la préparation alimentaire, qui sont généralement moins rentables. La loi les défavorise s'agissant des droits de propriété dans bien des pays.

## Des caméléons inventifs inscrits dans une histoire

Les patrons subsahariens sont présents là où on ne les attend pas. Commerçants, ils peuvent être à la fois détaillants, grossistes et demi-grossistes. Collecteurs

de produits agricoles, ils peuvent exercer les métiers de transporteurs, planteurs, prêteurs et se diversifier dans la promotion immobilière ou hôtelière. Ils passent d'un métier à un autre, d'une activité à un autre, de l'informel au formel selon les avantages à en retirer.

Habiles à mobiliser dépendants et réseaux, ils identifient rapidement les niches spécifiques, les protections financières, les incitations fiscales ou douanières réelles et se meuvent dans le maquis bureaucratique.

Ainsi, pour réaliser les films de Nollywood avec la technologie digitale, les réalisateurs, techniciens et producteurs nigériens ont appris « sur le terrain », comme les « bidouilleurs » informatiques.

Nollywood<sup>16</sup>. En 1992, *Living in Bondage*, une vidéo, est diffusée au Nigeria en VHS en 500 000 exemplaires par un vendeur qui écoule ainsi son stock de cassettes. Ce succès commercial est à l'origine de Nollywood, produisant entre 1 000 à 2 000 films par an, ce qui représenterait un emploi pour 200 000 à un million de personnes. Depuis 2009, cette production se place en termes quantitatifs au second rang mondial après Bollywood (Inde). Un film, c'est 10 jours de tournage et un coût de 15 000 à 20 000 dollars US. Vendu 2 à 3 dollars US, un « best-seller » peut s'écouler à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. En 2003, la chaîne Africa Magic, filiale du Sud-Africain Multichoice, diffuse ces films. Devant le succès rencontré, se sont ajoutées depuis deux chaînes en hausa et en yoruba et des diffusions dans des chaînes payantes au Royaume-Uni, en France et en Afrique francophone.

Ils se heurtent souvent à la concurrence des Syro-Libanais, Indiens ou Chinois. Prédateurs à Kisangani, ils tiennent des bureaux informels de change sur la frontière nigérienne ou collectent le cacao ivoirien pour Cargill, le n° 1 mondial du négoce. Fraudeurs dans les importations de brisures de riz à Matadi ou à Dar Es Salam, ils font convoier par des Peuls, à travers les frontières, des milliers de zébus sur pied pour les vendre à Lagos. Beaucoup d'éclopés cependant. Nombreux sont ceux qui échouent en raison de la prédation étatique ou guerrière, de la pression communautaire et d'une concurrence féroce, d'une mauvaise anticipation ou d'une adaptation trop lente, etc.

Les Alhadji du Cameroun septentrional. Pèlerins à la Mecque<sup>17</sup>, ils excellent dans le commerce des arachides, des oignons et du bétail. Ils spéculent en fonction des variations saisonnières et des différences de prix selon les zones écologiques. Dotés de camions, ils revendent des produits manufacturés du Nigeria et se sont substitués aux Syro-Libanais. Une gestion anachronique, leur refus de l'école, leur réticence à s'allier avec des étrangers et leur prudence excessive les cantonnent cependant à des investissements de court terme.

L'Afrique précoloniale disposait d'organisations commerciales très structurées. L'Islam permettait de forger des liens de confiance réciproques et de se connecter à un univers relationnel très vaste. Les grandes maisons de traite (Société

Commerciale de l'Ouest Africain, Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest, Lonrho<sup>18</sup> ou United Africa Co) faisant l'import-export évincèrent les petits commerçants locaux. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Syro-libanais, Grecs et Asiatiques s'insérèrent dans la traite et le commerce de détail et sont aujourd'hui en rivalité avec les marchands africains, après le retrait des conglomérats d'origine coloniale.

Certaines minorités religieuses (Mourides du Sénégal ou Témoins de Jehovah en Zambie), des groupes spécifiques comme les Diula ou les Hausa en Afrique Occidentale, les Kikuyu au Kenya ou les Bamiléké au Cameroun se sont montrés plus dynamiques que d'autres. Poussés à tenter leur chance par les densités, le système d'héritage ou l'absence d'éducation, ils ont été encouragés à s'enrichir. Minorité dans ces minorités, ils ont utilisé la puissance des réseaux, la force du liant religieux ou les capacités de mobilisation du crédit dans les tontines pour réussir. Ils ont en commun une éthique de la réussite à l'africaine, visible, conciliante avec les autorités, les «grands» et les ancêtres, accommodante avec la légalité tout en «arrosant» les obligés. L'africanisation des dirigeants enfin a encouragé le *chevauchement* des statuts (un pied dans le public, un dans le privé, etc.) pour créer un secteur privé dont on mesure mal la solidité.



Une culture de l'entreprise existe en Afrique. Si les hommes d'affaires profitent de l'expansion de la consommation et de l'exploitation des richesses naturelles le processus d'industrialisation est dans les limbes et la diversification reste dérisoire.

Plus marchands qu'industriels, plus informels que formels, plus petits que grands, les entrepreneurs sont une classe en cours de constitution profondément marquée par les liens sociaux qui leur servent de capital et de garantie. L'expérience, la fiabilité de ces liens non économiques, la flexibilité et l'ubiquité de ces hommes d'affaires n'ont que peu d'équivalents dans la planète.

Devenir entrepreneur n'est toujours pas chose aisée même si le climat des affaires progresse dans les pays les plus prospères.

#### NOTES

1. Ce texte écrit en 2005 a été actualisé en 2015 par Michel Simeu Kamdem – géographe, directeur de recherche à l'INC, professeur associé à l'université de Yaoundé 1 – et a été enrichi par Georges Courade.
2. Forbes, *Jeune Afrique économie*, Crédit Suisse Research Institute, (2015), *Global Wealth databook 2014*.
3. Fondation T. Elumelu (Entrepreneurship programme) : [www.tonyelumelufoundation.org/TEEP](http://www.tonyelumelufoundation.org/TEEP).
4. Grégoire E, (1990), «Formation d'un capitalisme africain : Les Alhazai de Kano» ([http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_6/colloques1/30734.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques1/30734.pdf)). Dantata a racheté United

Africa Company, la compagnie d'import-export d'Unilever et Aliko Dangote est un arrière-petit-fils d'Alhassan Dantata, le plus riche Oueest-Africain en 1955, grâce au commerce de la kola et des arachides.

5. Banque mondiale (2015), *Doing Business 2015: au-delà de l'efficience*, Washington, Banque mondiale. Les pays qui ont amélioré le climat des affaires selon la Banque mondiale sont le Burundi, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Rwanda, Maurice et la Sierra Léone. Le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la RD du Congo, sont les pays qui ont le plus amélioré la législation en 2013/2014.
6. [www.black-feelings.com/accueil/detail-actualite/article/ces-entrepreneurs-milliardaires-africains-qui-sont-partis-de-rien/](http://www.black-feelings.com/accueil/detail-actualite/article/ces-entrepreneurs-milliardaires-africains-qui-sont-partis-de-rien/) (avril 2015).
7. Diamants noirs ou « zekoni », version africanisée de zircon, le nom donné aux faux diamants. Chevalier S., (2010), « Les "Black Diamonds" existent-ils? Médias, consommation et classe moyenne noire en Afrique du Sud », *Sociologies pratiques*, n° 20, pp. 75-86.
8. *Afrique Expansion Magazine* (11/12/2013).
9. [www.journaldunet.com/economie/magazine/dirigeants/afrique-africains-succes-entrepreneurs-fortune/4-patrice-motsepe.shtml](http://www.journaldunet.com/economie/magazine/dirigeants/afrique-africains-succes-entrepreneurs-fortune/4-patrice-motsepe.shtml) (avril 2015).
10. [www.your-bizbook.com/fr/Club-Africa-News/Afrique-du-Sud-qui-sont-les-entrepreneurs-les-plus-talentueux](http://www.your-bizbook.com/fr/Club-Africa-News/Afrique-du-Sud-qui-sont-les-entrepreneurs-les-plus-talentueux).
11. <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/18918-10-millionnaires-du-net-africains-a-suivre-de-pres.html>.
12. Filmer D., Fox L., (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Washington, Banque mondiale.
13. « Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo », *Dialogue* (IRD-Dauphine), n° 32, avril 2011.
14. INS-DIAL, (2014), *Le marché du travail en République démocratique du Congo en 2012. Principaux résultats de la Phase 1 de l'Enquête 1-2-3*, Paris, DIAL, document de travail n° 23.
15. *Finances & Développement*, juin 2013.
16. Barrot P., (2005), *Nollywood : le phénomène vidéo au Nigeria*, Paris, L'Harmattan ; Moudio R., (2013), « Le cinéma nigérian : une mine d'or potentielle? », *Afrique Renouveau*, mai, pp. 24-26.
17. Simeu Kamdem M., (2004), *Produire la ville dans l'Afrique des savanes, acteurs, héritages et défis au Cameroun septentrional*, Yaoundé, Éditions Démos.
18. London and Rhodesia Mining and Land Company, conglomérat créé en 1909. Replié en Grande-Bretagne récemment, séparé de sa branche minière Lonmin, Lonrho Plc s'est redéployé en Afrique en 2005 dans 17 pays et a été racheté en 2013 par des Suisses. Il est présent dans des activités agro-alimentaires, l'infrastructure, le commerce, l'hôtellerie et les services internet.

#### **POUR EN SAVOIR PLUS :**

- Dongmo J.-L., (1981), *Le dynamisme bamiléké (Cameroun)*, Yaoundé, CEPER, 2 tomes.
- Ellis St. et Fauré Y.-A., (1995), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-ORSTOM.
- Filmer D., Fox L., (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*. Washington, Banque mondiale.
- Simeu Kamdem M., (2004), *Produire la ville dans l'Afrique des savanes, acteurs, héritages et défis au Cameroun septentrional*, Yaoundé, Démos.
- Hallward-Driemeier M., (2013), *Enterprising Women : Expanding Economic Opportunities in Africa*. Washington, World Bank, AFD.
- Hinh T. Dinh et al., (2012), *Light Manufacturing in Africa : Targeted Policies to Enhance Private Investment and Create Jobs*, Washington, World Bank, AFD.

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- African Dream Team (The) : <http://livingtheafricandream.org/2014/04/10/success-stories-ces-jeunes-entrepreneurs-qui-font-avancer-lafrique/>
- Agence pour la création d'entreprises : [www.apce.com/cid148404/l-afrique-nouvel-eldorado-pour-les-entrepreneurs.html?cid=148404](http://www.apce.com/cid148404/l-afrique-nouvel-eldorado-pour-les-entrepreneurs.html?cid=148404)
- Climat des affaires (Banque mondiale) : <http://francais.doingbusiness.org>
- Entrepreneurs en Afrique (structure d'appui) : [www.entrepreneurs-en-afrique.com/article-0-74-Documents-ressources-Dossier-de-presse-EeA.html](http://www.entrepreneurs-en-afrique.com/article-0-74-Documents-ressources-Dossier-de-presse-EeA.html)
- *Global Entrepreneurship Monitor, 2014 global report* : <http://www.gemconsortium.org/report>
- Jeune Afrique (Les grandes entreprises subsahariennes, 2011) : <http://www.jeuneafrique.com/30975/economie/classement-j-a-les-500-premi-res-entreprises-africaines/>
- Répertoire de sites sur le monde des affaires subsaharien (African South of the Sahara : Selected internet resources business-topic) : <https://library.stanford.edu/africa-south-sahara/browse-topic/business>
- Secteur Privé Et Développement (SP&D), Revue de la Proparco : [www.proparco.fr/Accueil\\_PROPARCO/Publications-Proparco/secteur-privé-et-développement/Les-derniers-numeros](http://www.proparco.fr/Accueil_PROPARCO/Publications-Proparco/secteur-privé-et-développement/Les-derniers-numeros)

# « LES COMMERÇANTS SONT DES SPÉCULATEURS ET DES EXPLOITEURS »

PIERRE JANIN<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, barrière saharienne, conflits tribaux, corruption, décentralisation, économie informelle, rentes et rentiers, enclavement, entrepreneurs, État importé, fonctionnaires, frontières pénalisantes, guerres de religion, industrialisation, solidarité-accumulation

*« Pour les spéculateurs, le temps est favorable. Ces "tortionnaires" ont choisi leur camp : "bouffer" la misère et la souffrance des populations. Et ils le font à pleines dents, sans remords ».<sup>2</sup>*

Les commerçants sont des témoins majeurs de l'histoire subsaharienne (traite négrière, négoce à longue distance) jusqu'à ce jour où leur rôle – controversé – s'est inscrit dans le marbre idéologique néolibéral. Sont-ils responsables des hausses brutales des prix ou les intermédiaires indispensables pour éviter la faim et promouvoir la société de consommation qu'attend le système économique présent ?

Qu'y a-t-il cependant de commun entre le petit boutiquier du *mercato* d'Addis Abeba, la marchande à la sauvette de Douala, l'importateur comorien ou sénégalais de riz, le grand commerçant libanais ou indien, hausa ou dioula opérant dans plusieurs sous-régions et des multinationales comme Shoprite, géant sud-africain de la grande distribution ?

Marchands et négociants, transitaires et traiteurs, grossistes et détaillants, rabat-teurs<sup>3</sup> et collecteurs, distributeurs et contrebandiers internationaux, passeurs et trafiquants, etc. pratiquent à temps plein ou partiel une forme de commerce formel ou informel, spéculatif ou en « bon père de famille » dans une Afrique effervescente qui a inventé de tout temps les échanges dont elle a eu besoin ?

## Des commerçants habiles à profiter des opportunités et de la dérégulation des échanges

Le commerce subsaharien endogène s'est construit à partir des dynamismes dits « ethniques » soutenus par les pouvoirs coloniaux essentialisant un phénomène complexe et des constructions géo-historiques comme les grandes cités sahéliennes (Kano, Djenné, etc.) ou des réseaux branchés sur la côte swahili (Mombasa, Zanzibar, etc.).

Les commerçants luba du diamant (RD du Congo)<sup>4</sup>. Éduqués, les Luba, «ethnie dynamique», ont essayé dans tout le Congo belge avant d'en être chassés. Ils ont donc fait de la ville de Mbuji Mayi dans leur territoire d'origine la capitale mondiale du diamant. Dans les villages miniers, ils pilotent les transactions. Dans chaque kiosque, un négociant luba, assis devant une balance et une pile de dollars US, achète les diamants aux enfants et aux adultes qui en ont trouvé. Ils proposent ensuite leurs diamants en ville à des négociants libanais bien souvent, qui les exportent à Anvers, Tel Aviv ou Bombay.

Aujourd'hui, les grands commerçants locaux travaillent la main dans la main avec les «gouvernants» pour conforter leur position : attribution de monopoles, protections durables et compromis négociés. Ils accueillent les «grands» kalenjin au Kenya ou bété au Cameroun peu portés aux affaires mais qui deviennent leurs collègues grâce au «pantouflage» et au «chevauchement»<sup>5</sup>.

A contrario, devenir un petit commerçant est le fruit d'une longue ascèse. Chez les Igbo<sup>6</sup>, un aîné, le «*hoga*», ouvre un commerce à son apprenti au terme de 2-3 ans d'initiation. Épargnant rigoureux, celui-ci mange à peine, afin de réunir les cotisations (tontine) de la communauté ou des commerçants de sa rue tout en montrant qu'il n'est pas un panier percé. La constitution de monopoles et de stratégies d'achat en commun en matière d'approvisionnement permet de contrôler les prix en amont et en aval.

La disparition du contrôle des prix céréaliers (péréquation) et la liquidation des Caisses de Stabilisation ou *marketing boards*<sup>7</sup> n'explique que rarement l'instabilité actuelle des prix du cacao comme du riz ou du sorgho. Sur le marché céréalier sahélien, la variabilité annuelle des récoltes (souvent liée aux sécheresses) et la hausse de la demande en période de *soudure*<sup>8</sup> concourent à renforcer la spéculation marchande (pénurie organisée, etc.). Ce phénomène s'explique aussi par les exportations de plus en plus importantes de céréales vers les pays côtiers et par les commissions des nombreux intermédiaires.

À l'extrême, le commerçant impose librement des ventes à crédit à la limite de l'usure (fronts pionniers agricoles en Côte d'Ivoire, sites d'orpaillage au Mali ou au Sierra Léone). Mais c'est en zone de conflit (Somalie, Soudan du Sud ou RD du Congo) que la spéculation atteint des sommets, l'aide alimentaire y étant souvent détournée et la disette conduisant à la hausse des prix.

Toute transaction se décline en rapport de force. Il y a d'un côté l'espérance monétaire du vendeur survalorisant son produit face à des besoins de court terme à satisfaire. De l'autre, l'acheteur a déjà élaboré sa fourchette de prix, ses postures et son argumentaire. S'engage alors une véritable joute inégale entre eux. Ayant épuisé ses céréales, un petit agriculteur cédera son bétail à vil prix pour survivre. En situation d'urgence (cérémonie ou décès), il pourra même être amené à accepter de «pré-vendre sur pied» sa récolte de riz, de plantain ou de cacao pour obtenir une avance d'argent ou de nourriture.

La meilleure défense reste bien évidemment de négocier une vente groupée à plusieurs ou de se rendre sur un marché plus important pour tenter d'obtenir une meilleure offre si les commerçants ne se sont pas entendus sur un niveau de prix et que le prix du transport ne soit pas prohibitif.

### Le remodelage du commerce subsaharien par diasporas et multinationales<sup>9</sup>

Ouverte, l'Afrique subsaharienne a été une terre d'élection du commerce lié à la traite coloniale au XIX-XX<sup>e</sup> siècle (Syro-Libanais, Indiens et Grecs) et à la mondialisation au XXI<sup>e</sup> siècle (Chinois et grands distributeurs). Ces types de commerce liés aux économies de rente et à la grande consommation se sont développés bien que mal perçus par États ou population (exclusion de 80 000 Indiens d'Ouganda et nationalisation des actifs en 1972, limitations d'activités et pillages de magasins allochtones ou étrangers).

Proches des régimes autoritaires, les marchands des diasporas installées depuis la colonisation ont joué de leurs réseaux internationaux pour écouler sans contrôle les ressources extraites (diamants, coltan, etc.), obtenir des marchés formels d'importation, collecter les produits d'exportation ou distribuer les produits importés. La grande distribution s'est chargée, elle, d'offrir des temples de la consommation aux nouvelles bourgeoisies urbaines.

Les Indiens ont pénétré en Afrique orientale à partir de Zanzibar, dans les fourgons de l'administration britannique ou de la East Africa Company exploitant Kenya et Ouganda. D'abord installés le long du chemin de fer de Mombasa au lac Victoria, ils ont acheté le coton d'Ouganda dès 1919 pour l'envoyer dans les filatures de Bombay. Sucre, thé, café, coton, ciment, tourisme, assurances, commerce international, etc., ont été par exemple à l'origine des deux conglomérats indiens Mehta et Madhvani centrés sur l'Ouganda.

L'ancêtre. Sheth Allidina Visram Lalji est un marchand ismaélien (mouvement religieux chiïte) né en 1851 dans un village de Kutch en Inde. Ayant réussi à Zanzibar, il migre à Bagamoyo (Tanzanie) où il ouvre en 1877 une boutique avant de multiplier les commerces le long de la ligne de chemin de fer vendant habits et nourriture et de fonder un empire marchand dans toute l'Afrique orientale<sup>10</sup>.

Malgré l'africanisation, le commerce indien<sup>11</sup> allié au régime d'Arap Moi tient encore le haut du pavé au Kenya et l'Île Maurice, paradis fiscal, lui sert de tête de pont.

En 2010, la « communauté » syro-libanaise (maronites, puis chiïtes) comptait 400 000 personnes en Afrique de l'Ouest. En Côte d'Ivoire et en Sierra Léone, 75 % du commerce serait entre leurs mains ! Au Sénégal, possédant près de la moitié des PME, ils sont accusés de corruption ou de fraude fiscale. Sans doute

plus spéculateurs que les commerçants locaux, Libanais ou Indiens n'ont cependant pas hésité à investir dans l'économie des pays où ils se trouvent implantés.

La situation a été modifiée depuis une décennie par la déferlante chinoise dans le commerce spécialisé et de détail, et par l'expansion de la grande distribution. Pas loin d'un million, les sujets de l'empire du Milieu sont visibles dans les rues des principales villes africaines (Dakar, Douala, Maputo, Nairobi, Kampala, etc.). Ils tiennent des boutiques, des supérettes et des magasins (motocyclettes, etc.) concurrençant tous les autres commerçants par leurs prix très bas. Les échoppes sont des bric-à-brac où l'on trouve tout ce qui vient de Yiwu, le marché de gros de Chine. Venus de Chine du Sud avec des contrats de travail de deux-trois ans dans le sillage des grands contrats, ils sont restés. Ils travaillent souvent au service de Chinois, propriétaires de magasins, nourris et logés, avec des salaires différés dans le temps.

Ils ont fait baisser les prix locaux, ont diffusé la consommation de masse mais font disparaître l'artisanat local (cordonniers, maroquiniers, bijoutiers et tailleurs) et payent leur très faible intégration (problèmes linguistiques, etc.). Brocardés, parfois assassinés, leurs boutiques peuvent être brûlées lors des émeutes populaires. À Douala, les vendeuses de beignets contestent leur présence dans ce secteur et on voit les prostituées nationales se plaindre de leur peu de goût pour le consommé local!

Avec l'arrivée des supermarchés urbains, fini le temps des linéaires à moitié vides avec des produits souvent périmés. Sous l'impulsion de l'Afrique du Sud, les multinationales de la grande distribution s'installent là où une clientèle solvable existe. Shoprite a la plus grande chaîne de magasins avec 1300 super et hypermarchés dans 18 pays. Nakumatt qui dispose de 50 points de vente dans 4 pays d'Afrique orientale montre que la filière indienne a pris le virage de la grande distribution. Le commerce en ligne se met enfin en place.

Dans ces quelque 200 supermarchés et 10 hypermarchés, le Kenya réalise plus d'un tiers de ses échanges alimentaires. Avec quelle participation de son agriculture<sup>12</sup>? Le petit commerce n'y survivra que difficilement dans la mesure où la grande distribution fait le job de 90 000 boutiques...

### **Le petit commerçant, maillon essentiel de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire**

Les pays africains sont bien pourvus en groupes spécialisés dans les échanges comme Yoruba et Igbo du Nigeria, Soninké et Mourides du Sénégal, Bamiléké du Cameroun, sans oublier les nanas-Benz<sup>13</sup> du Togo et du Bénin. Ces réseaux marchands ont montré leur efficacité dans l'approvisionnement des marchés urbains. Ainsi, le départ des commerçants musulmans de Bangui en 2014 a engendré la pénurie alimentaire dans la ville.

Disposant de magasins de stockage, de moyens de transport et de collecteurs, ils sont à même d'intervenir dans les zones rurales. Ils sont les seuls à y connaître, en temps réel, les prix de chaque denrée, les coûts de transport et à prévoir localement une éventuelle pénurie alimentaire. Eux seuls sont à même de répondre aux besoins pressants de liquidités face à la maladie, etc., compte tenu d'un accès limité au crédit. Travailleurs impénitents, prestataires relativement fiables, grossistes incontournables, ils ont le mérite d'être bien insérés dans les sociétés à la différence des Libanais et des Grecs, des Indiens et des Chinois.

Comme les ventes et achats s'effectuent souvent sur la base de relations personnalisées, toute spéculation excessive est souvent bannie : transactions relevant de la logique de la dette reportée ou transférée à d'autres. Beaucoup d'entre eux proposeront un « prix aménagé » social à un habitant du quartier, à un natif du même village, à un parent, à un « pauvre », quitte à « taxer » un client non autochtone et mal informé sur les prix pratiqués.

Après crise et ajustement des années 1980, planteurs, chômeurs et compressés, paysans et éleveurs sont devenus eux-mêmes commerçants pour survivre. Tout le monde achète et revend. Que dire également, de ces innombrables jeunes vendeurs « à la sauvette » et « petites marchandes » d'eau, de galettes qui sillonnent, chaque jour, les rues des villes africaines pour des bénéfices journaliers dérisoires ? Ainsi, vivent des millions de jeunes sans emploi formel qui flirtent avec la misère.



La grande distribution et le commerce chinois ont introduit la consommation de masse chez les élites cravatées tout en déstabilisant petit commerce et artisanat, mais ils ont aussi conduit les agriculteurs vivriers à contractualiser leurs relations avec les supermarchés. Le rôle défensif du commerce de survie en ville pour les plus démunis se trouve ici questionné. Avec un renforcement des inégalités, les « grands » commerçants allochtones et expatriés spéculent souvent et fraudent massivement dans des économies de la rareté et de la contrefaçon, du passe-droit et de la contrebande.

Le petit commerce joue toujours un rôle positif dans les économies et les régions les moins monétarisées en permettant aux petits producteurs de vendre leurs produits d'exportation, d'écouler leurs surplus ou de vendre leur bétail.

Les États africains ayant cessé d'intervenir, qui peut et veut réguler de manière décentralisée à moindre coût, le système alimentaire et l'exportation avec une efficacité réelle et que faire face à l'érosion du commerce de survie, encore indispensable ?

## NOTES

1. Rédigé en 2005 par Pierre Janin, géographe, IRD, cette IR a été revue et actualisée par Georges Courade en 2015.
2. [www.leFaso.net](http://www.leFaso.net) (13 avril 2005).
3. C'est grâce aux *coxeurs*, collecteurs et rabatteurs, que Cargill collecte le cacao dans la « brousse » ivoirienne, l'achetant avant sa récolte à bas prix et proposant des produits de première nécessité.
4. Cros M.-F., Missier F., (2006), *Géopolitique du Congo (RDC)*, Bruxelles, Complexe ; [www.irinnews.org/printreport.aspx?reportid=69477](http://www.irinnews.org/printreport.aspx?reportid=69477).
5. Le « pantouflage » est le passage de hauts fonctionnaires du secteur public au privé dans des postes qu'ils ont eu à connaître dans leurs fonctions étatiques. Le « chevauchement » désigne la capacité à diversifier les lieux et les formes d'investissement économique pour les « grands » cumulant les fonctions et les statuts, relevant parfois du code pénal.
6. Nkene B.-J., (2002), « Migrations internationales et développement. Entrepreneurs économiques étrangers en Afrique noire », Draft : [www.codesria.org/IMG/pdf/nkene.pdf?1499/](http://www.codesria.org/IMG/pdf/nkene.pdf?1499/)
7. Deux systèmes cherchaient à maintenir des prix acceptables au producteur rural et au consommateur urbain en théorie, celui de la péréquation visant à égaliser les prix des céréales importées et locales et celui de la stabilisation devant permettre de maintenir les prix d'achat au producteur des cultures de rente (cacao, café, coton, tabac, thé, etc.) dans des marchés internationaux à la volatilité élevée. Ce ne fut guère le cas. La hausse brutale des prix du riz à certaines périodes (2008 ou 2012) ou la faiblesse persistante des prix d'achat du cacao au producteur montrent que ces caisses n'ont pas eu l'effet escompté parce que détournées de leur objectif par les régimes.
8. La soudure désigne la période de déficit alimentaire que connaissent les familles sahéniennes entre l'épuisement des greniers familiaux et la nouvelle récolte céréalière à la fin de la saison des pluies.
9. Adam M., (2006), « Une minorité microcosmique : les Indo-Kenyans de Nairobi », in Charton-Bigot H., Rodriguez-Torres D., (dirs), *Nairobi contemporain : Les paradoxes d'une ville fragmentée*, Paris, Karthala ; [www.asiansfromuganda.org.uk/establishment\\_uganda.php](http://www.asiansfromuganda.org.uk/establishment_uganda.php) ; Aurégan X., (2012), « La "communauté" libanaise en Afrique de l'Ouest », 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties.
10. Khouri N., Pereira Leite J., (dir.), (2014), *Khojas ismaili. Du Mozambique colonial à la globalisation*, Paris, L'Harmattan.
11. Les cinq pays ayant une forte diaspora indienne sont l'Afrique du Sud (1,3 million), Maurice (0,8), La Réunion (0,2), le Kenya (0,1) et la Tanzanie (0,07).
12. FAO, (2003), « La poussée des supermarchés en Afrique menace les petits producteurs » : [www.fao.org/french/newsroom/news/2003/23060-fr.html](http://www.fao.org/french/newsroom/news/2003/23060-fr.html)
13. Vendeuses de pagnes des marchés de Lomé et Cotonou disposant, pour les plus riches, de camions Mercedes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Bertoncello B., Bredeloup S., (2009), « Chine-Afrique ou la valse des entrepreneurs-migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, pp. 45-70.
- Fauré Y.-A., Labazée P., (1993), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.
- Grégoire E., Labazée P., (1993), « Les commerçants africains : hommes d'affaires ou spéculateurs ? », in Grégoire E., Hassan Maman A., Labazée P., (éds.), *Acte du séminaire d'économie et de sociologie nigérienne*, Niamey, Mission Française de Coopération, pp. 27-40.

- Kernen A., (2014), « China, ltd. Un business africain », *Politique africaine*, n° 134, pp. 5-132.
- Khouri N., (dir.), (2008), « L'Afrique des Indiens », *Outre-Mers*, 2<sup>e</sup> semestre 2008.

#### **SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS**

- Aurégan X. (2012), « La "communauté" libanaise en Afrique de l'Ouest », 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties : [www.diploweb.com/Communaute-libanaise-en-Afrique-de.html](http://www.diploweb.com/Communaute-libanaise-en-Afrique-de.html)
- Commerçants Igbo à Douala : Nkene B.-J., (2002), « Migrations internationales et développement. Entrepreneurs économiques étrangers en Afrique noire » : [www.codesria.org/IMG/pdf/nkene.pdf?1499/](http://www.codesria.org/IMG/pdf/nkene.pdf?1499/)
- Diaspora indienne : <http://indiandiaspora.nic.in/diasporapdf/chapter8.pdf>

# « LES FONCTIONNAIRES NE REMPLISSENT PAS LEUR MISSION ET N'ACCOMPAGNENT PAS LE DÉVELOPPEMENT »

JEAN-FRANÇOIS TRANI<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, contrôle social, corruption, décentralisation, ethnies précoloniales, État importé, retour cerveaux, solidarité-accumulation

*« Nous faisons semblant de travailler et ils font semblant de payer ! »*

(Burkina Faso)<sup>2</sup>.

*« On a l'impression qu'en Afrique du Sud, il n'y a pas de conséquences si un fonctionnaire est corrompu ou incompetent. »<sup>3</sup>*

Vu d'Afrique ou de l'extérieur, l'agent public subsaharien est vilipendé de tous côtés. Parasite et improductif, absentéiste et incompetent, corrompu et peu soucieux de l'intérêt général, il fait l'unanimité contre lui. États, entreprises et services publics auraient « pléthore d'agents » inefficaces et fonctionnant avec une palette de pratiques informelles de manière clientéliste.

Ces administrations africaines décriées ne représentent toutefois qu'1 % de la population totale en 2000 contre 7 % pour les pays de l'OCDE !

## **Cherche fonctionnaire subsaharien intègre, compétent et travailleur !**

Les agents publics travaillent moins longtemps que ne le stipule leur contrat et sans pénalité. Quand ils sont là, ils n'exécutent pas les tâches qui leur incombent et ils vendent ou louent parfois à leur profit leurs outils de travail. Le système – corrompu – suscite fautes professionnelles et abus tolérés et occulte les rares comportements intègres. Soupçons, rumeurs et accusations le minent sans que l'on sache ce qui est fondé. L'utilisateur ou le patient non recommandé d'un service est ignoré et méprisé suite à des rapports extrêmement personnalisés.

Comme la gestion des agents est désastreuse, le fonctionnement des services est chaotique. Les nominations, les affectations, les promotions et les mises au placard

sont le reflet de la politisation de l'administration. À Madagascar<sup>4</sup>, les agents de l'État ont neuf statuts avec des grilles indiciaires et des indemnités différentes induisant de fortes inégalités de revenus, source de frustrations. Au Cameroun<sup>5</sup>, le régime biya contrôle les militaires par la gestion des carrières, rétributions et gratifications au laser. Il leur a donné en plus la liberté de s'adonner aux « affaires ».

Les contrôles quasi inexistants favorisent les comportements opportunistes des fonctionnaires subalternes. Aucune sanction ne vient toucher ceux qui commettent fautes ou détournements en raison des protections dont ils bénéficient. Et la corruption s'avère globale et mutualisée : le policier comme sa hiérarchie reçoivent par exemple leur part du racket. L'agent se trouve démotivé quand il est mal payé ou sans régularité et par la promotion de ses collègues prédateurs.

Corruption Watch estime que les fonctionnaires municipaux sud-africains sont les plus corrompus au quotidien en 2012, devant la police de la route et l'éducation, tandis que la Commission du service public (officielle) s'est récemment inquiétée de celle des hauts fonctionnaires attribuant des marchés aux entreprises<sup>6</sup>.

Une fonction est d'autant plus recherchée qu'elle permet d'accéder à des ressources matérielles et symboliques qui peuvent être mises au service de l'intérêt familial et communautaire. À la garantie de l'emploi s'ajoute la nécessaire allégeance aux régimes et à leurs leaders qui ont transformé les postes en prébendes dans de nombreux pays. L'arbitraire des nominations et promotions, la personnalisation des relations hiérarchiques et la dépendance politique interdisent la construction d'une identité de fonctionnaire et la naissance d'une culture d'organisation bureaucratique.

Tributaires de leur réseau relationnel, les agents publics ne sont pas incités à appliquer les procédures et les règles générales en vigueur. Et ceci est renforcé par la multiplication des statuts dérogatoires et les changements dans les dispositions statutaires. Une culture bureaucratique faite de communauté de formation, de compétences et de pratiques appuyées sur la notion de métier ne peut que faire défaut dans un tel climat.

### **Une bureaucratie et des agents formatés par l'ajustement structurel et surexposés à la pluralité des normes<sup>7</sup>**

Avec l'émergence de certaines économies subsahariennes, une bureaucratie efficace est essentielle à la performance économique à l'image de ce qu'ont réalisé les dragons d'Asie orientale. Celle-ci doit pouvoir lever et allouer les recettes nécessaires, fournir des services publics efficaces, produire une bourgeoisie nationale, développer des capacités humaines suffisantes et assurer une certaine protection sociale dans un cadre régulé.

Après les plans d'ajustement structurels (1979-2005) un retour à la planification du développement s'observe pour promouvoir un climat favorable aux affaires,

une fiscalité incitative, des finances publiques en ordre et des banques supervisées, tâches qu'a du mal à remplir une bureaucratie peu nombreuse soumise à une pluralité de normes et à des injonctions contradictoires.

Lors de l'ajustement structurel, les agents publics ont été touchés au portefeuille et à leur statut (compression des effectifs), ce qui s'est inscrit dans leur mémoire : réductions des traitements, avantages en nature et primes en Côte d'Ivoire, baisse des salaires de 30 % au Cameroun à deux reprises en 1993, licenciements de plusieurs milliers d'agents publics au Sénégal. Dans un tel contexte, certains n'ont pas hésité à détourner des fonds publics et à racketter usagers, élèves et patients. Ils auraient généralisé des pratiques corruptives négatives pour l'investissement privé qui ne servent même pas à « huiler les rouages »<sup>8</sup>.

Cette période a vu la mise en cause de l'État social postcolonial, apprécié des agents publics, époque (années 1970) où l'État ivoirien consacrait un tiers de ses dépenses publiques courantes à l'éducation et à la santé. Ont vacillé aussi l'accès à la « mangeoire nationale » et la discrimination positive pour éviter menaces de sécession et calmer les frustrations au détriment des compétences. Dans un pays fédéral comme le Nigeria, la création d'États fédérés (36 aujourd'hui) ayant leur propre fonction publique a été de nature à favoriser une redistribution des postes à une échelle inconnue ailleurs. Avec des rapports public-privé modifiés, dirigeants élus et hauts fonctionnaires ont pu cependant monnayer à leur avantage une régulation indispensable.

Le désordre organisé<sup>9</sup>. Dilution des responsabilités et gaspillages caractérisent les 5 principales entreprises publiques du Togo (phosphates, port, électricité, eau et coton) occupant plus de 4 000 agents. Les personnels transgressent les règles qui régissent les entreprises. Un système clientéliste s'est mis en place combiné à une très forte hiérarchie et à une formalisation excessive des tâches routinières. Les nominations de complaisance expliquent les abus de pouvoir et favorisent la prolifération de centres de décision soumis aux influences extérieures si bien que les problèmes managériaux sont résolus avec retard et les sièges sociaux sont pléthoriques.

Deux secteurs cohabitent ; d'un côté, un État sous-équipé, employant sans critère de compétence des fonctionnaires non motivés et sous-payés, qui complètent leurs revenus par la corruption ; de l'autre, il y a des projets de développement qui contournent l'État ou des cellules ministérielles « mondialisées » fonctionnant à l'occidentale.

Pourquoi les professionnels formés aux normes occidentales sont-ils loin de les respecter ? Les agents publics agissent en fait de façon régulée, loin des attentes des développeurs occidentaux comme des valeurs et codes des sociétés précoloniales. Ils naviguent entre un système de règles officielles non appliquées servant de référence avec l'extérieur et des règles informelles quotidiennes diverses. Ainsi, la législation

foncière urbaine et les normes publiques d'aménagement des lotissements urbains ne sont pas respectées à Abidjan parce que les autorités municipales ne disposent pas des moyens nécessaires au contrôle de leur application et que les élus n'ont pas intérêt à affronter les contrevenants.

Les normes informelles – différentes selon l'activité – sont souvent provisoires et négociables, entrent en concurrence mais peuvent aussi faire l'objet d'un consensus. Certaines ont été formalisées comme la mutualisation des gains illicites au sein de la police ou de la douane, avec des systèmes de quotas reversés tout au long de la chaîne hiérarchique. Dans le système judiciaire nigérien<sup>10</sup>, aucun magistrat ne refuse le « cadeau » d'un justiciable mais les « juges honnêtes » jugent selon le droit ou leur conscience, et les « juges corrompus » penchent pour le corrupteur. Le recours aux tribunaux d'État au Cameroun pour traiter des affaires de sorcellerie témoigne aussi d'une demande de sécurisation juridique.

Avec la « bonne gouvernance », on multiplie et on renforce les normes officielles, tout en améliorant les procédures de contrôle de leur application, brouillant encore plus la panoplie de normes comme à Madagascar<sup>11</sup>, qui a mis en place en 2003 un code de déontologie de l'administration et de bonne conduite des agents sans qu'il ait été appliqué une décennie plus tard.

### Comment servir un État néolibéral encore peu crédible ?

Avec 130 000 agents publics en Côte d'Ivoire et 10 fois plus en Afrique du Sud (cinq fois moins qu'en Grande-Bretagne), l'encadrement public reste modeste en Afrique subsaharienne. Encore faut-il enlever les agents fictifs, 15 000 au Cameroun ou 8 500 au Tchad recensés en 2010-2012<sup>12</sup>. C'est que la fonction publique a été dégraissée avant 2005 et à quoi bon avoir des médecins formés si les hôpitaux ne disposent ni de matériel médical, ni de lits et pas davantage de médicaments ?

Face à des États au format rétréci, on externalise les fonctions régaliennes, économiques et sociales en multipliant les partenariats public-privé (jusqu'au prélèvement des impôts) et on laisse à de multiples ONG et églises étrangères la gestion du développement et des services de base (santé et éducation) comme en RD du Congo ou au Burkina Faso.

La crédibilité de l'État<sup>13</sup> est mise en cause dans ces prestations. En 2007, en Ouganda, près du tiers des enseignants du primaire – supposés enseigner – n'étaient pas présents devant leurs élèves. En Tanzanie rurale, près de quatre enfants sur cinq morts du paludisme avaient cherché à se faire soigner dans des établissements modernes : pas de matériel de diagnostic, vol de médicaments, absentéisme des professionnels... Aux déperditions de médicaments au Kenya s'ajoute la distribution de médicaments de mauvaise qualité. Enfin, dans de nombreux pays, les entreprises doivent acquitter des dessous-de-table pour obtenir des services publics.

Motiver l'agent public et ravalant la façade de la bureaucratie a mobilisé chefs d'État et bailleurs de fonds depuis 1994 avec des recettes importées d'Occident<sup>14</sup> : retour de la notion de mérite, évaluation des performances, système de récompense et de sanction... Il s'agit de mettre en place des procédures rénovées, un service public dépersonnalisé, dépolitisé, compétitif, performant et accessible. La technologie (e-gouvernance) se trouve mobilisée. Des tests d'éthique professionnelle sont réalisés, dans le secteur fiscal notamment<sup>15</sup>. L'agent public confronté à la « société civile » doit prendre des décisions en concertation et s'assurer qu'elles sont comprises. Travail de médiation et d'intermédiation auquel il n'a pas été préparé.

La privatisation des États ne doit pas occulter l'existence d'agents publics nombreux encore à se dévouer à l'État<sup>16</sup>. Au Cameroun, la scolarisation de l'ensemble des enfants du sud anglophone et francophone à l'école primaire, montrait à la fin des années 1970 que l'administration du développement existait. Peut-on constituer des corps de métiers publics, des « hussards » de la république dévoués dans un contexte de dénigrement de l'État ?

Le sort des agents publics évolue aussi avec les capacités de l'État à contrôler la soldatesque et à assurer ses fonctions régaliennes. Celui-ci se trouve démantelé par des forces externes en RD du Congo entre 1996 et 2003 ou n'assure pas la sécurité d'une partie de son territoire (Douala au Cameroun ou Nord-Est au Nigeria).

Quand les civils contrôlent les militaires (pas de coup d'État depuis les indépendances) comme en Tanzanie et Zambie<sup>17</sup> par un recrutement ethno-régional équilibré, un accès facilité aux ressources matérielles et symboliques et une intégration forte dans le parti dominant, la faillite annoncée des États n'est pas une fatalité.

En RD du Congo en 2006<sup>18</sup>, pays exsangue, les droits de douane ne sont prélevés qu'en quatre lieux (Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et frontière avec la Zambie), les provinces orientales, riches en minerais, ne fournissant que moins de 1 % des revenus des douanes. Au Cameroun, pour assurer la sécurité des personnes et des biens à Douala<sup>19</sup> – capitale économique où la population conteste le régime depuis trois décennies – les forces de sécurité (police, gendarmerie et services de renseignements) sont démunies : carburant insuffisant, parc automobile désuet, pas de moyen matériel pour les surveillances et les filatures.

Au total, malgré chartes et codes déontologiques, peut-on croire que les régimes autoritaires comme celui du Congo<sup>20</sup> vont faire de leur fonction publique la colonne vertébrale de l'action de l'État ? Bien des éléments en font douter même s'il existe un besoin.



L'invention d'une culture bureaucratique dans les sociétés africaines va de pair avec le renforcement de l'État et l'émergence rapide d'une conscience citoyenne. La

redéfinition des tâches de l'État a été entreprise dans un espace public où agents, entreprises, usagers et clients interviennent de manière individuelle et organisée et jugent des services rendus à chacun. Décentralisation, développement durable et subsidiarité<sup>21</sup> sont également des références nouvelles dans un contexte affairiste pour des agents conditionnés à l'exercice directif de leur fonction. Comment va se créer le terreau nécessaire à l'éclosion de l'agent public répondant aux attentes? Gageons que cela passera par la consolidation de normes et procédures locales autant que par des règles et chartes éloignées de la réalité quotidienne.

## NOTES

1. Rédigé en 2005 par Jean-François Trani, ce texte a été refondu et actualisé en 2015 par Georges Courade et revu par J.-F. Trani.
2. <https://burkinafache2015.wordpress.com/2011/07/18/nous-faisons-semblant-de-travailler-et-ils-font-semblant-de-payer/> (18/07/2011).
3. Hirsch V., (2015), *Les Sud-Africains*, Boulogne-Billancourt, Ateliers Henry Dougier.
4. Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD), (2013), 1964-2014: *Réforme, innovation et modernisation de l'administration publique et des statuts généraux de la fonction publique dans les pays d'Afrique*, séminaire de Tanger, 7-9 octobre 2013 (Intervention de Madame Noé-Line Ravelomanana Rajaona, Directeur Général de la Fonction Publique) : [http://www.cafrad.org/Workshops/Tanger07-09\\_10\\_13/rerfr.pdf](http://www.cafrad.org/Workshops/Tanger07-09_10_13/rerfr.pdf)
5. Belomo Essono P. Ch., (2007), *L'ordre et la sécurité publique dans la construction de l'État au Cameroun*, (thèse), Institut d'études politiques de Bordeaux, Université Bordeaux IV-Montesquieu (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00306419/document>).
6. <http://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/lafrique-sud-va-publier-liste-fonctionnaires-corrumpus-456544.html> (25/04/2013).
7. CEA, (2011), *Rapport économique sur l'Afrique. Gérer le développement: le rôle de l'État dans la transformation économique*, Addis Abeba, CEA; Olivier de Sardan J.-P., (2008), *À la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*, Londres, ODI (Discussion Paper, n° 5). Le terme de *normes* (officielles, sociales, professionnelles, pratiques) a l'avantage de se tenir à distance de deux autres termes *valeurs* et *intérêts*, l'un culturaliste, l'autre matérialiste.
8. Balioune-Lutz M., Ndikumana L., (2007), *Corruption et croissance dans les pays africains: le canal de l'investissement*, Actes de la Conférence 2007 (AFDB) : [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/Conference\\_2007\\_16-part-III-4.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/Conference_2007_16-part-III-4.pdf).
9. Chitou L., (2013), « Éthique et pratique managériale dans les entreprises publiques en Afrique subsaharienne : pourquoi tant de difficultés? Le cas du Togo », *Gestion et management public*, 2013/2, (vol. 1/n° 4), pp. 23-35.
10. Olivier de Sardan J.-P., (2008), *op. cit.*
11. Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD), (2013), *op. cit.*
12. [www.slateafrique.com/97169/politiques-virtuelles-contre-fonctionnaires-fictifs](http://www.slateafrique.com/97169/politiques-virtuelles-contre-fonctionnaires-fictifs) (26/10/2012).
13. Arbache J. S., Habyarimana J., Molini V., (2010), *Silencieuse et fatale, la corruption discrète entrave les effets de développement en Afrique*, Washington, Banque mondiale.

14. La 16<sup>e</sup> conférence de l'Union Africaine (Addis Abeba, 2011) a adopté la charte africaine sur les valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration qui a été ratifiée par 30 pays en juillet 2013 ([www.zenga-mambu.com/fiche.php?id=3904](http://www.zenga-mambu.com/fiche.php?id=3904)).
15. Bulletin d'information sur l'éthique de l'Organisation Mondiale des Douanes : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/integrity/resources/newsletter.aspx>; 2011 : test d'éthique Kenya, Ouganda et Rwanda.
16. Le jeune juge ivoirien Epiphane Zoro-Bi, qui a eu à se prononcer sur la nationalité ivoirienne d'Alassane Ouattara, montre ce que peut être un service public dépolitisé en Afrique francophone. Zoro-Bi E., (2004), *Juge en Côte d'Ivoire. Désarmer la violence*, Paris, Karthala.
17. [www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/download/wp/wpSeries2/WP802.pdf](http://www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/download/wp/wpSeries2/WP802.pdf)
18. Hesselbein G., (2007), *Essor et déclin de l'État congolais : un récit analytique de la construction de l'État*, Londres, LSE, Crisis States, série N° 2 ([www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/download/wp/french/WP212French.pdf](http://www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/download/wp/french/WP212French.pdf)).
19. Belomo Essono P. Ch., (2007), *L'ordre et la sécurité publique dans la construction de l'État au Cameroun*, op. cit.
20. Le Congo de Sassou Nguesso a été en première ligne sur l'application de la charte de la fonction publique en 2013.
21. Décider au plus près des auteurs concernés.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- CEA, (2007), *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, Addis Abeba, CEA.
- CEA, (2011), *Rapport économique sur l'Afrique : Gérer le développement : Le rôle de l'État dans la transformation économique*, Addis Abeba, CEA.
- Darbon D., Toulabor C., (2014), (dirs), *L'invention des classes moyennes africaines. Enjeux politiques d'une catégorie incertaine*, Paris, Karthala.
- Darbon D., (2002), « La culture administrative en Afrique : la construction historique des significations du "phénomène bureaucratique" », *Cadernos de Estudos Africanos*, n° 3, pp. 65-92.
- Rasul I., Roggers D., (2015), *Management of Bureaucrats and Public Service Delivery: Evidence from the Nigerian Civil Service* ([www.ucl.ac.uk/~uctpimr/research/CSS.pdf](http://www.ucl.ac.uk/~uctpimr/research/CSS.pdf)).
- Olivier de Sardan J.-P., (2008), *À la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*, Londres, ODI (Discussion Paper, n° 5).

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration (Addis Abeba 31/01/2011) : <http://www.peaceau.org/uploads/charte-africaine-sur-les-valeurs-et-les-principes-du-service-public-et-de-l-administration-fr.pdf>
- Crise de l'État en Afrique : [www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/Publications/phase-2papers.aspx](http://www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/Publications/phase-2papers.aspx)
- Programme régional pour l'Afrique en matière de lutte contre la corruption (2011-2016) : <http://www.uneca.org/fr/publications/lutte-contre-la-corruption-renforcement-de-la-gouvernance-en-afrique>
- Ssonko D.K.W., (2010), *Éthique, responsabilité, transparence, intégrité et professionnalisme dans la fonction publique : le cas de l'Ouganda* : <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un-dpdm/unpan039277.pdf>

# « LES AFRICAINS SONT TOUS POLYGAMES ! »

GEORGES COURADE ET CHRISTINE TICHIT<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** citadins individualistes, esclavage actuel, femme soumise, nourrir les villes, scolarisation primaire universelle, sida, surpeuplement

*« Une seule femme ne construit pas un village. C'est être célibataire que d'avoir une seule femme. L'homme qui a plusieurs femmes ne dort jamais affamé »<sup>2</sup>.*

La polygamie (polygynie ou polyandrie<sup>3</sup>) se définit comme le mariage (civil, religieux ou traditionnel) d'un individu avec au moins deux personnes de sexe opposé, mais c'est la polygamie masculine qui focalise l'attention en raison de sa persistance à l'heure de l'égalité hommes-femmes... De là à penser que tous les Africains sont polygames, il n'y a qu'un pas, vite franchi. En France, cette pratique est devenue illégale depuis 1993 sans pour autant qu'elle disparaisse.

En Afrique, elle résiste d'autant plus à la modernisation des comportements qu'un président comme Jacob Zuma (Afrique du Sud) est polygame ! La multiplication des « deuxièmes bureaux », conforte aussi l'idée selon laquelle les Africains sont tous polygames « de fait ».

## Un marqueur sociétal fort qui se perpétue

Se marier formellement en Afrique est un acte essentiel, tant pour les hommes que pour les femmes qui accèdent ainsi au statut d'adultes autonomes. Rester célibataire, divorcé (e), veuf (ve) ou en concubinage ne peut être qu'un état provisoire lié à la difficulté à réunir une dot pour les hommes ou à de longues études pour les filles. Le mariage est une urgence pour les jeunes femmes car elles se trouvent souvent en surnombre par rapport aux hommes mûrs capables de payer la dot. Acte avant tout social, le mariage – rarement consensuel – scelle des alliances entre familles d'un même groupe le plus souvent.

Sécurité sociale dans une société communautaire<sup>4</sup>, la polygamie masculine était supposée constituer un garde-fou contre les frustrations sexuelles (à cause de l'abstinence *post-partum*<sup>5</sup>) et garantir aux veuves un foyer et la protection de la famille

du mari défunt. Cela n'empêchait pas l'adultère des hommes comme des femmes dans de nombreuses sociétés. En fait, si le mariage émancipe l'homme qui devient ainsi un aîné<sup>6</sup>, plusieurs mariages confortent sa position et son prestige. Il élargit le cercle de ses parents par alliance, de ses alliés et de ses protégés et les enfants de ses femmes lui appartiennent, même les adultérins. L'homme s'assure une assurance vieillesse en multipliant ses descendants. Chefs et sultans utilisent ce moyen pour se concilier tel clan ou lignage.

Caractéristique de certaines sociétés, la famille polygamique pouvait comporter jusqu'à 150 femmes comme dans certaines chefferies de l'Ouest du Cameroun. Au Swaziland, le roi envoie encore sa garde chercher une jeune fille qu'il a remarquée pour en faire son épouse ! La plupart du temps cependant, l'homme polygame a, au plus, deux femmes légitimes, pour lesquelles il a donné une dot.

### La polygamie en pratique

L'union polygamique repose en général sur la défiance des coépouses entre elles, suite à leur mise en compétition par le mari ; les épouses d'un polygame ont un statut qui varie en fonction de leur rang (première ou seconde épouse), de leur âge, du nombre de leurs enfants et de leur réussite sociale personnelle. Mais il n'est pas rare de voir les épouses se coaliser contre le mari polygame négligent et peu attentionné. Bref, la conjugalité polygamique est très souvent un combat pour les protagonistes, avec résidences séparées, divorces, voire violences au quotidien !

Les veuves d'un grand polygame doivent être « reprises » par un frère, parfois un des fils, qui « épouse ainsi ses mères » ! C'est ce qu'on appelle le lévirat<sup>7</sup>. Les épouses d'un père défunt ont cependant le rang de mère, surtout si elles sont âgées.

En milieu rural, chaque femme et sa progéniture occupent une maison dans la concession<sup>8</sup> et dispose de son champ tout en aidant le mari sur ses parcelles. L'homme polygame s'occupe à tour de rôle des différentes coépouses, mais en privilégie souvent une (souvent la plus jeune) qui est régulièrement « honorée » par sa présence, sauf abstinence traditionnelle. Une famille rurale polygame bénéficie d'une exploitation agricole manuelle de belle taille dès que le nombre d'épouses est respectable<sup>9</sup>.

Si cette pratique élargit la capacité productive du mari en brousse, la situation s'inverse dans les grandes villes, sauf exception (agriculture urbaine, commerce vivrier féminin), où les épouses sont souvent une charge. Le milieu urbain aurait dû décourager la polygamie par les contraintes qu'il impose (logement, mode de vie, etc.) et les normes qu'il met à l'honneur (condamnation de la pratique, filles éduquées, etc.). Ce n'est pas le cas en République démocratique du Congo où les jeunes générations semblent être plus polygames que les anciennes.

La polygamie repose sur un important écart d'âge entre époux. Il y a donc davantage de femmes mariées que d'hommes. Les hommes célibataires ne sont

pourtant pas condamnés définitivement au célibat. Ces déséquilibres entre générations et entre hommes et femmes autorisent la polygamie avec le remariage rapide des veuves et divorcées et la quasi-absence de célibat féminin à la maturité.

### Une pratique développée en Afrique occidentale et centrale dont le recul marque le pas

Tous les Subsahariens ne sont pas polygames. L'Afrique occidentale et centrale jusqu'en Angola est la région la plus touchée. Elle persiste à une moindre fréquence au Kenya et au Mozambique comme en Tanzanie ou en Zambie, au Malawi et au Mozambique. Le phénomène ne touche pas nécessairement les pays islamisés bien que l'Islam admette la pratique. Le pourcentage de femmes de 15-49 ans mariées à plus d'un homme était de 27% (valeur médiane) en Côte d'Ivoire avec des valeurs extrêmes de 11% au Zimbabwe et de 53% en Guinée en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Qui est polygame au Burkina Faso et au Cameroun en 2010-11<sup>10</sup>? Au Burkina Faso en 2010, un peu plus d'une femme en union sur dix a 2 coépouses ou plus. La proportion de femmes qui vivent en régime polygame augmente avec l'âge : 24% à 15-19 ans et 57% à 45-49 ans. La polygamie est deux fois plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain (48% contre 22%). Le pourcentage diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction. Les familles pauvres étaient plus souvent polygamiques que les riches. Au Cameroun aussi, la proportion de femmes ayant au moins une coépouse augmente avec l'âge : 19% à 15-19 ans, 37% à 45-49 ans. Comme au Burkina, il y a deux fois plus de femmes en union polygame en milieu rural qu'en ville et 8 fois moins chez celles qui ont une éducation, au moins secondaire, que celles qui n'en ont pas, et elles sont un maximum de 42% à l'Extrême-Nord musulman contre 9% au Sud christianisé.

Le recul s'amorce sans être général. En 2014, les députés kényans ont voté une loi permettant aux hommes d'épouser autant de femmes qu'ils le souhaitent, sans en toucher mot à leur première épouse. La pratique du lévirat a beaucoup reculé et s'est traduite par une expansion du taux de femmes chefs de ménage en milieu rural. L'instabilité matrimoniale a constitué une réponse des femmes à la polygamie masculine : résidence séparée, divorces lors de la prise d'une deuxième épouse, etc. Malgré l'exemple de Jacob Zuma<sup>11</sup>, 74% des personnes interrogées dans les villes sud-africaines estimaient qu'avoir plus d'une femme posait problème en raison de son coût économique.

La pratique des femmes entretenues («deuxièmes bureaux») s'est beaucoup développée mais elles sont moins bien acceptées que de nouvelles épouses officielles, par les épouses d'un polygame. Pourtant, de peur de «mourir vieille fille», les intellectuelles sénégalaises préférèrent s'engager dans un ménage polygame où elles concilient ambition professionnelle et famille<sup>12</sup>.

La croissance démographique devrait contribuer au maintien de la polygamie. De plus en plus de femmes cherchent à éviter pourtant la polygamie officielle et reportent

l'âge de leur mariage avec des hommes de leur génération, préférant le concubinage, par exemple. Actuellement, le recul de l'âge du mariage des filles et l'augmentation de leur instruction leur permettent de lutter contre la polygamie. La diminution de l'écart d'âge entre conjoints se traduit aussi par une baisse de la pratique.



La polygamie régresse plus dans les pays anglophones que dans la sphère francophone, et plus souvent en ville que dans les campagnes. Les pays les moins touchés (Kenya, Ghana) enregistrent une chute de la pratique alors que Mali et Sénégal restent stables. Inscrite dans un système de normes aujourd'hui ouvertement remis en question, elle a reflué là où le besoin de main-d'œuvre féminine est moindre (Afrique australe).

Expression d'une société patriarcale et d'une domination masculine propre aux sociétés communautaires, elle est de plus en plus combattue par les jeunes femmes qui souhaitent des mariages consensuels et le respect de leur autonomie et de leurs droits. Pourtant, malgré le recul de l'âge du mariage, les difficultés économiques et l'aspiration à une famille de moindre taille, la pratique reste forte en Afrique de l'Ouest, sans que l'on puisse soutenir que l'islam y soit pour beaucoup. Bien des facteurs doivent accélérer son recul comme l'éducation des filles, de moindres pressions familiales et les progrès de l'individualisme et du féminisme. Recul qui annoncera un changement fondamental pour l'Afrique.

#### NOTES

1. Élaboré en 2005 par Georges Courade et Christine Tichit, ce texte a été revu et actualisé par Georges Courade en 2015.
2. Proverbes ewondo et basaa cités par H. Ngoa, (1975), «Qu'est-ce que la polygamie négro-africaine», *Flambeau*, n° 45, p. 8.
3. La polygynie est la polygamie masculine. Sur la polyandrie (polygamie féminine), voir Ngondo a Pitshang-denge S., (1996), *La polyandrie chez les Bashilele du Kasai occidental (Zaire), fonctionnement et rôles*, Paris, CEPED, 20 p.
4. Ngoa H., (1975), art. cit., pp. 7-12.
5. Dans de nombreuses sociétés, on s'abstenait d'avoir des relations sexuelles pendant la période d'allaitement et cela pouvait s'étendre sur deux ans après la naissance d'un enfant dans les sociétés rurales. Cette pratique absente en Afrique orientale (Kenya, Ouganda, Rwanda) disparaît depuis une trentaine d'années.
6. Les termes de cadets et aînés se réfèrent à la fois aux différences de génération et au statut social de chacun. On oppose ainsi les vieux qui disposent de certains droits et pouvoirs à tous ceux qui dépendent d'eux (femmes et jeunes). Les vieux exigent respect social et prise en charge par les cadets. Les cadets masculins dépendent des aînés pour le paiement de la dot ou de la scolarité, l'attribution de droits fonciers, l'hébergement, l'héritage, etc. Les femmes sont soumises aux aînés pour le choix du conjoint ou l'attribution de terres en usufruit.

7. C'est un type particulier de mariage où une veuve épouse le frère du défunt. C'était le moyen d'imposer à la famille du mari décédé une obligation de prise en charge de la veuve et de ses enfants puisque ce décès entraînait souvent la confiscation du patrimoine dont elle jouissait.
8. Terme d'origine coloniale employé pour désigner les maisons d'habitation et la cour où se trouvent les greniers de la maisonnée comprenant famille, parents et visiteurs. Elle est construite sur un emplacement désigné par le chef de village, de lignage ou l'administration, d'où ce terme.
9. Dans les Grassfields du Bamenda (Cameroun), un polygame ayant 10 femmes disposait de 9 ha de terres cultivées (cultures associées café/maïs, haricot, taro, etc.) dans les années 2000 !
10. INSD, (2012), *Burkina Faso : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSBF-MICS IV) 2010*, Calverton, Maryland, USA, ICF International ; INS, (2012) *Cameroun : enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (eds-mics) 2011*, Calverton, Maryland, USA, ICF international.
11. *Jeune Afrique* (4/02/2010).
12. *Slate Afrique* (2011), « La polygamie redevient "in" en Afrique » (15/12/2011).

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Antoine Ph., Nanitelamio J., (1995), *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar?*, Paris, CEPED, 31 p. (Les dossiers du CEPED, n° 32).
- Bove R. *et al.*, (2009), « Polygyny and women's health in Sub-Saharan Africa », *Social Science and Medicine*, n° 68, pp. 21-29.
- Fenske J., (2011), *African polygamy: Past and present*. CSAE Working Paper WPS/2012-20.
- Pilon M. *et al.*, (2006), *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Thiriat M.P., (1999), « Les unions libres en Afrique subsaharienne », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 28 (1/2, pp. 81-115).

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS :

- Fédération nationale gams : [www.federationgams.org/](http://www.federationgams.org/)
- Polygamyinfo : <http://www.christianpolygamy.info/>
- Recensements et enquêtes démographiques Afrique : [www.cepéd.org/jireda/inventaire/](http://www.cepéd.org/jireda/inventaire/)
- WIDNET : Women in Development NETWORK : <http://www.focusintl.com/indexfra.htm>

# « LES ENFANTS DES RUES : ENFANTS DU GHETTO OU ENFANTS INVISIBLES ? »

MARIE MORELLE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** conflits tribaux, économie informelle, esclavage actuel, guerres, jeunes, scolarisation primaire universelle, solidarité-accumulation, surpeuplement, urbanisation galopante

*«...l'enfant des rues reflète les crises des sociétés africaines».*

[www.lemagazineinfo](http://www.lemagazineinfo), 1/04/2005.

**D**epuis des décennies, des enfants et des jeunes vivent *dans et de* la rue. Dès les années 1930, divers rapports administratifs notent la présence d'enfants apparemment sans attaches familiales en ville, en lien avec la croissance urbaine et la crise économique mondiale. Après la Seconde Guerre mondiale, ce phénomène devient « un problème » : pour les administrateurs coloniaux, ces enfants sont qualifiés de « délinquants ».

Dans les années 1980, des travaux se multiplient sur ceux que le monde humanitaire appelle désormais les « enfants des rues ». Ces derniers demeurent néanmoins difficiles à dénombrer : l'Unicef estime à 30 millions le nombre d'enfants travaillant dans la rue ou y vivant en permanence en Afrique. Sur ce continent, l'intervention d'ONG et d'agences de développement permet d'avancer quelques chiffres : 14 000 dans les rues de Kinshasa selon Médecins du Monde, 2 000 à Bamako selon le Samu Social International, 5 000 au Mozambique selon l'Unicef.

**Qui sont les enfants des rues ?** À Kinshasa en 1995-96, un recensement de près de 10 000 enfants a eu lieu, soutenu par l'UNICEF. 87 % étaient des garçons, 13 % des filles. Un quart vivait exclusivement dans la rue (enfants de la rue). 43 % survivaient grâce à une activité dans la rue mais vivaient en famille (enfants dans la rue). Un tiers séjournait alternativement dans la rue et dans leur famille. Selon une récente étude, les Shégués (en langue lingala) évoluent en groupe, « des écuries », rassemblant jusqu'à une soixantaine d'individus, garçons et filles<sup>2</sup>.

La nouvelle étiquette « d'enfant des rues » a eu pour objectif de rompre avec une lecture les criminalisant et d'en appeler à la formulation de politiques sociales en leur faveur. Dans cet esprit, et pour contrer une approche misérabiliste de villes du Sud fondées sur le manque d'infrastructures ou encore l'excès de violence (dont

Lagos au Nigeria pourrait être à cet égard un archétype), s'est développé un discours sur la créativité et sur la capacité d'adaptation de ces enfants, plus largement des citadins africains. Qu'en est-il ?

### La rue des enfants : l'imaginaire du « ghetto »

On a pu se demander, dans la lignée, par exemple du film d'Eliane de Latour, *Bronx Barbès*, sur les quartiers populaires d'Abidjan (Côte d'Ivoire), ou des écrits sur les gangs de jeunes en Afrique du Sud, dans quelle mesure émergeait une culture de rue. Les enfants des rues, au Cameroun ou à Madagascar par exemple, en rupture avec les processus classiques de socialisation (l'école, la famille) inventent et se réapproprient à leur tour un langage argotique, empruntent des références variées aux ghettos africains-américains comme aux cultures locales, érigent en codes de conduite des pratiques délictueuses et développent toute une disposition corporelle faite de choix vestimentaire, de tatouages et de gestuelle fortement travaillés. De simple lieu, la rue (leur rue) deviendrait milieu. Les difficultés du quotidien seraient détournées par de nouvelles manières d'être, élevant la « débrouillardise » en norme et se diffusant dans le reste de la ville, transformant ces rues en de nouveaux « ghettos ». Cependant, est-il possible de décontextualiser ces arts de faire et de nier les rapports de domination dans lesquels ils se déploient ?

Le terme de ghetto est employé pour caractériser des lieux producteurs de cultures originales. Les *townships* d'Afrique du Sud de l'époque de l'apartheid (1948-1994) semblent correspondre à ce critère à l'image des ghettos juifs européens ou américains. Le pouvoir en place décide de mettre à l'écart spatialement et socialement des groupes définis sur des critères raciaux, Noirs, Métis et Indiens en Afrique du Sud. Ces populations marginalisées se réapproprient ces espaces subis et créent une culture directement issue de la ségrégation, notamment parmi les groupes de jeunes.

Dans la plupart des autres villes africaines, si discrimination il y a, elle n'atteint pas ce degré de ségrégation. Les différenciations entre quartiers ne sont pas construites sur des bases raciales et ne sont pas nécessairement le fait du pouvoir en place. Toutefois, dans les quartiers populaires et dans les rues, l'éventuelle référence au ghetto permet aux jeunes de contourner la stigmatisation dont ils font localement l'objet. L'image du ghetto devient alors un symbole social et une manière de revendiquer une place dans l'espace urbain et un contrôle (avéré ou non) de quelques rues.

À Yaoundé par exemple, en plein centre-ville, à proximité d'une boulangerie auprès de laquelle mendier quelques pièces et de la nourriture, sur un terrain vague, dans les années 2000, quelques dizaines d'enfants des rues avaient progressivement édifié une poignée de maisons de cartons et de sachets plastique autour desquelles

se regrouper. Ils aimaient à parler de ce lieu en termes de « ghetto » (ou Cité à part, Cité perdue). Ils n'en ont pas moins été chassés par les forces de l'ordre. La friche a été rendue inaccessible par une palissade. Cependant, la boulangerie continuant d'être un pôle attractif, depuis plus de dix ans maintenant, quelques anciens de la rue et des plus jeunes demeurent à proximité. À défaut d'une matérialisation d'un quelconque « ghetto », la mémoire du lieu se maintient et ce dernier reste central dans les itinéraires des enfants des rues. Ainsi, les enfants des rues apprennent à jouer avec les situations d'incertitude et d'urgence qui caractérisent leur quotidien.

### **Dans la rue, pas de contre-culture**

À Yaoundé, parmi les enfants des rues, nous retrouvons les mêmes goûts musicaux et vestimentaires qu'à Abidjan ou Kinshasa, jusqu'à la manière de se saluer en fermant le poing, croisant les mains et touchant le cœur, en référence à la culture rap. Lorsqu'ils ont un peu d'argent, ces enfants s'achètent de beaux vêtements de marques et partent se faire photographier, en adoptant toutes sortes de poses imitant celles de chanteurs. Ces emprunts consuméristes à une certaine image de l'Occident ne dérogent en rien aux pratiques et imaginaires de la plupart des jeunes citadins et doivent finalement se comprendre comme l'expression d'un sentiment plus global d'appartenance à la ville. Les enfants des rues rêvent à une carrière de footballeur, à l'image de leurs idoles nationales. Ils pratiquent la boxe et le karaté, la tête pleine de films de kung-fu et de guerre visionnés dans les salles vidéo. Plutôt que d'évoquer une contre-culture, sans doute pouvons-nous davantage conclure à la consommation somme toute commune de produits culturels tels que le reste de la société les consomme aussi. Et en définitive, qui possède les derniers habits à la mode ? Les jeunes des quartiers aisés. Et qui cherche à les imiter, éventuellement pour se fondre parmi les passants et les voler ? Les enfants des rues. S'il existe bel et bien une culture issue des quartiers populaires des grandes villes africaines, lisible notamment dans les postures, les langages et les imaginaires sociaux, il n'existe pas une contre-culture constituée à l'échelle de *la rue* prise au sens strict.

### **La rue, la violence et la mise à distance**

N'oublions pas combien l'univers des enfants est violent : les coups des forces de l'ordre et ceux nés des conflits entre pairs, dans la rue. Ces formes de violence sont de l'ordre de la survie et ne sont pas ritualisées. Ce que les anciens « transmettent » aux nouveaux venus dans la rue ne se fait qu'aux dépens de ces derniers, sans volonté aucune d'initier, de protéger et d'intégrer quiconque. Les enfants des rues cherchent de quoi manger et où dormir. Ils esquivent les coups, volent et disparaissent. Dans les rues de maintes capitales africaines ne demeure que l'impression générale de la dilution, de la dispersion, en partie sous la contrainte

policière ou celle des autorités municipales. Si l'attachement à l'espace demeure, l'âpreté des conditions de vie rend leur existence et leur présence précaires.

Si la dénomination d'enfants des rues avait comme objectif de dénoncer le stigmate pesant sur ces derniers, elle n'a pas pu lutter contre les catégorisations produites par bien des habitants et relayées parfois par la presse. Les citoyens sont tentés de penser les enfants des rues comme « les autres » à exclure des espaces urbains : enfant migrant, dont la place serait à la campagne ou délinquant à envoyer en prison (au Cameroun par exemple), enfant sorcier à soigner ou du moins à neutraliser en République démocratique du Congo, descendant d'esclave à cantonner à ce statut social à Madagascar. Les représentations négatives dont font l'objet ces enfants ne sont d'ailleurs pas sans lien avec la dureté des conditions de vie, et la crise économique que vit depuis deux ou trois décennies l'ensemble de la société urbaine.

Progressivement, les enfants deviennent « de la rue » aux yeux de leurs principaux interlocuteurs (travailleurs sociaux, policiers...) et de la population en général. Les définir de la sorte permet de les positionner socialement dans la ville, quand bien même serait-il question de les « cibler » et de les aider. Finalement, leur appropriation de l'espace urbain et leur droit à y grandir et à y vivre se font largement par défaut et en pointillé, en situation de dominés.



Valoriser la créativité des enfants des rues est une idée légitime, mais ne doit pas détourner de l'urgence et du défi de leur réinsertion. Il s'agit aussi de dépasser une simple description des usages de la rue en évoquant la manière dont cette pseudo-appropriation de la rue par les enfants alimente les représentations des autorités, des habitants, voire de certaines ONG, représentations qui contribuent en retour à fixer la catégorie « enfants des rues » et à rendre captifs des individus ainsi objectivés. On voit un processus de relégation, révélateur de certaines dynamiques sociales et politiques à l'œuvre au sein des sociétés urbaines africaines. Bien des enfants sont régulièrement raflés, dispersés pour devenir invisibles. Certains trouveront finalement un petit job et une chambre à louer. D'autres, sans doute la majorité, alterneront la rue et la prison, trouvant parfois refuge dans les quartiers les plus populaires comme petits voleurs ou dealers, où l'écart à la règle de droit fait norme dans des villes marquées par l'illégalisme populaire. C'est finalement dans cette négociation permanente avec la loi, entre processus d'assujettissement et affirmation de soi que leur identité citadine se construira, aussi marginalisée soit-elle par la suite.

## NOTES

1. Ce texte est une version actualisée de l'édition 2005, réalisée par Marie Morelle, géographe.
2. Dugrand C., (2013), « Prendre la rue » : les parcours citadins des Shégués de Kinshasa », *Politique africaine*, n° 130, vol. 2, p. 194.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Agence française de Développement, Samu Social International, (2011), « Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place des politiques sociales », *Savoirs communs*, n° 12.
- Burton A., (2001), « Urchins, Loafers and the Cult of the Cowboy: Urbanization and Delinquency in Dar es Salaam, 1919-1961 », *The Journal of African History*, n° 42, vol. 2, pp. 199-216.
- Dugrand C., (2013), « Prendre la rue » : les parcours citadins des Shégués de Kinshasa, *Politique africaine*, n° 130, vol. 2, pp. 189-212.
- Fourchard L., (2006), « Lagos and the invention of juvenile delinquency in Nigeria 1920-60 », *The Journal of African History*, n° 47, pp. 115-137.
- Glaser Cl., (2000), *Bo-Totsis. The Youth Gangs of Soweto, 1935-1976*, Portsmouth, NH, Heinemann ; Oxford, James Currey ; Cape Town, David Philip.
- Latour de E., (2000), *Bronx Barbès* (film), 110 mn.
- Morelle M., (2007), *La rue des enfants, les enfants des rues*, Paris, CNRS Éditions.

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Human Rights Watch : [www.hrw.org/fr](http://www.hrw.org/fr)
- Institute of African Child de l'université d'Ohio : <http://www.ohio.edu/afrenchild/>
- Childwatch International Research Network : [www.childwatch.uio.no](http://www.childwatch.uio.no)
- Samu Social International : [www.samu-social-international.com](http://www.samu-social-international.com)
- UNICEF : [www.unicef.org/french/](http://www.unicef.org/french/)

# « LES CITADINS SONT DES INDIVIDUALISTES »

GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, biais urbain, contrôle social, esclavage actuel, ethnies précoloniales, femmes soumises, jeunes, migrants pauvres, pauvre, scolarisation primaire universelle, sida, solidarité-accumulation, urbanisation galopante

*« Tout s'est passé comme si les valeurs individualistes n'avaient pu naître qu'aussitôt encadrées par des systèmes d'organisation et de sens s'attachant à en conjurer implacablement l'indétermination constitutive ».<sup>2</sup>*

Pour certains, l'Occident contemporain se définirait par un processus d'individualisation valorisant la raison et la singularité du comportement en opposition à des sociétés subsahariennes dans lesquelles l'individu ne pèse pas grand-chose. Ici, une totalité sociale asservirait l'humain dans un ordre limitant le libre choix via des régulations visibles ou invisibles. Pas d'individu-roi dès l'enfance en Afrique subsaharienne. Jusqu'à quel point cette vision simplifiée correspond à la réalité ?

La colonisation a déstructuré l'Africain des villages en le mettant au contact des techniques coloniales de production et de gestion, de l'éducation et d'institutions comme l'hôpital ou le tribunal, etc. Depuis, l'affirmation individuelle valorisée par l'éducation s'est trouvée déifiée par le capitalisme globalisé autour de l'entrepreneur.

Quand l'individu s'affranchit des normes sociétales de son groupe d'appartenance, on parle d'individualisme. En fait, l'individu a du mal à accepter le statut qui lui est assigné et les règles qui commandent sa vie quotidienne. Ce sont enfin les sociétés rurales lignagères utilisant les dispositifs de contrôle social les plus efficaces qui le maintiennent le mieux dans le système communautaire. *A contrario*, les villes produisent de la désaffiliation, de l'indifférence et de la solitude qui sont autant de malheurs pour l'individu en même temps que des violences individualistes ou grégaires.

## Le totalitarisme communautaire à l'œuvre dans l'espace privé et public<sup>3</sup>

Le sentiment communautaire s'inscrit dans l'ethnicité ou dans ce qui en constitue la matrice culturelle. Il se réfère à une conscience ethnique forte – forgée autour d'un récit mythique des origines – qui est adossée à une parentèle (lignage, clans, etc.) et une langue commune comme à des traditions et croyances héritées vivifiées

par des cérémonies (initiation, funérailles, etc.) pérennisant les liens sociaux. Les échanges matrimoniaux préférentiels, l'incorporation de nouveaux membres par alliance confortent ce sentiment qui se renforce dans la compétition avec d'autres groupes pour l'accès aux ressources et aux infrastructures avalisé par le pouvoir d'État ethniquement orienté. Toute cette construction socioculturelle change en permanence. Groupes de parenté et de résidence, règles de filiation, d'échange matrimonial et d'héritage évoluent avec les migrations, etc. Le maintien du lien communautaire est donc recherché par les actions visibles et invisibles de l'entourage social de l'individu. Et il est facilité par la croyance dans une sorcellerie maléfique et dans le déterminisme supposé de chaque destinée.

La sorcellerie est considérée comme positive quand elle défend les proches – l'oncle sorcier est chargé de protéger les neveux des attaques des membres du lignage. Elle est négative quand elle est mise en œuvre dans des buts personnels et égoïstes. Elle peut en effet s'exercer du plus fort vers le plus faible, mais aussi du plus faible vers le plus fort. Richesse et ascension sociale sont associées à la sorcellerie.

Un individu peut disposer d'un pouvoir sorcier par héritage, formation, pacte avec le « diable », contamination ou envoûtement. Tout individu accusé de sorcellerie peut nuire aux principes vitaux d'un autre, pouvant ainsi provoquer la maladie, les infortunes ou la mort de ce dernier. Famille et proches sont la source principale du pouvoir sorcier. Contre ces menaces virtuelles ou avérées – chacun pouvant être sorcier à son insu – la société utilise un arsenal de sanctions pouvant aller jusqu'à la mort car le sorcier est possédé par des forces invisibles qui le dominent. Dans ce monde invisible, la contre-sorcellerie utilise les mêmes armes que les sorciers.

Dans la société communautaire, l'individu prend donc un temps disproportionné à gérer avec soin ses relations avec la famille élargie et se garde d'incarner l'individualiste-sorcier pour ne pas être ostracisé ou accusé de sorcellerie.

Vivre en communauté contraint ainsi l'individu à ne pas dévoiler ses sentiments les plus intimes si bien que s'accumule en lui une violence prête à surgir qui ne trouve à s'exprimer que sur l'étranger ou l'anonyme. Ceci explique sans doute les violences intercommunautaires extrêmes observées récemment au Rwanda, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Soudan du Sud, au Burundi ou en République centrafricaine.

En Côte d'Ivoire, les conflits fonciers entre planteurs autochtones du sud, premiers propriétaires du sol contre les allochtones (ivoiriens des savanes du Nord) et « étrangers » burkinabé et maliens ont opposé les Ivoiriens « de souche » chrétiens aux Ivoiriens d'« origine douteuse », musulmans du Nord et étrangers immigrés. Au Cameroun méridional, l'opposition entre « *Anglo-Bami* » et « *Béti* », fut là aussi, théorisée dans les années 1990 sous le concept d'« *ethnofascisme* »<sup>4</sup>. En République centrafricaine, face aux militaires de la Séléka d'obédience musulmane ont surgi

en 2013 les milices anti-balaka aux références animistes et chrétiennes venues chasser tous les musulmans.

Dès qu'il se relâche ou disparaît, cet ordre social et mental prédispose à des comportements grégaires violents dans l'espace public. Ainsi, pas de pitié pour les voleurs ou les chauffards! Lorsque l'on crie « au voleur! » à Brazzaville, Yaoundé ou Abidjan, un élan de « solidarité » gagne la foule présente autour de la personne dépossédée qui se rue sur le voleur. C'est la loi du talion, le passage à tabac avec au mieux la livraison aux policiers, au pire un lynchage en bonne et due forme. Pour les policiers, il fallait « en finir avec lui ». À Nosy Be en 2013, ce sont deux touristes français qui ont été assassinés suite à une rumeur colportée prétendant qu'ils faisaient le trafic d'organes prélevés sur des enfants. Et le chauffard qui a renversé une vieille dame en traversant trop vite un quartier ou un village n'en mène pas large s'il est stoppé après son forfait!

Suite à des rumeurs médiatiques, les supposés « voleurs de sexe » au Gabon, au Ghana, au Bénin, au Nigeria ou au Sénégal – souvent étrangers – apparaissent lors d'un contact public urbain<sup>5</sup>. Stigmatisation et délit de faciès? La victime ayant lancé l'alarme sur la disparition de son pénis ou son rétrécissement, la foule exerce des représailles sur le soi-disant fautif sans se poser de questions. Cette situation survient entre jeunes citadins éprouvant des difficultés à trouver un travail et à se marier, reflétant une compétition intense dans un milieu sans normes.

### **L'émergence bridée d'un individu plus autonome**

Le consommateur urbain avide du smartphone dernier cri ou du dernier modèle de voiture d'une marque allemande, la bourgeoise affublée d'habits voyants bien échancrés et de chaussures à talons hauts laissent accroire que l'on est déjà passé à un individualisme postmoderne alors que l'on se soumet strictement aux règles communautaires dans la sphère privée. Un homme peut être militant actif dans une association de développement et gardien de la tradition dans le conseil des anciens du village.

Le vagabondage sexuel, l'hyperconsommation des classes dirigeantes, un sens de la famille très émoussé, une éthique très élastique surprennent dans des sociétés supposées très verrouillées. Logiques clientélistes et aspirations individualistes sont toutefois en tension permanente. Le chômage des diplômés, les conséquences des décès dus au VIH-Sida (10 à 20 millions d'orphelins abandonnés), une multiplication des divorces et séparations, la pratique croissante de la non-cohabitation des conjoints, l'accentuation des inégalités dans les métropoles ont changé la donne. À ceci s'ajoutent les migrations masculines, la destruction de la cellule familiale chez les 5 à 10 millions de réfugiés et déplacés ou l'augmentation des femmes accédant au statut de chef de ménage par recherche d'autonomie ou par accident.

Marginaux, laissés-pour-compte et déclassés sociaux se multiplient : enfants des rues, *compressés* (chômeurs), femmes divorcées et veuves, délinquants et illégaux, vieux parfois.

Sans redistribution clientéliste, sans affiliation, orphelins d'un lien social « déchiré », les individus peuvent basculer du côté des refuges néo-communautaires quand leur consommation est limitée et qu'ils sont dans une compétition humiliante. Ils se « débrouillent » en ne pensant qu'à eux, d'autant que le chômage reste encore massif malgré la croissance économique. « Chacun se cherche », « chacun est dans son chacun ».

Pour se distinguer, les prostituées gabonaises consacrent par exemple tous leurs gains à l'habillement, si bien que leur figure est intimement liée à la mort (c'est une « tuée tuée ») : par la mise en valeur impudique de leurs corps sur le marché sexuel, elles symbolisent l'individualisme maximal, loin de l'ordre communautaire. Une fille va « tuer » avec son « corps-sexe fétiche » en surclassant ses sœurs dans la séduction. Cette expression répétée devient ainsi le miroir de la société gabonaise dépravée, selon le registre de l'occulte que chacun partage. Le jeune « sapeur » (à l'habillement bling bling), gabonais ou congolais, peu partageux, suscite le recours à la sorcellerie.

Les chefs d'entreprise ont été contraints de mettre en avant la rentabilité avant la gestion sociale de la main-d'œuvre pour éviter la faillite. La famille offre des études aux enfants dans l'espoir d'un « retour sur investissement » suite à une situation professionnelle rémunératrice.

Dans la lutte pour la survie, tous les coups sont permis pour l'emploi et pour l'argent en ces temps de marchandisation universelle. Cet individualisme forcené favorise l'autonomisation du sujet vis-à-vis de sa communauté d'origine. Anonyme dans le melting-pot urbain, le migrant néo-citadin renégocie de manière plus contractuelle ses liens communautaires. Il fait valoir ses projets et les besoins de sa famille biologique pour refuser des demandes trop pressantes d'entraide émanant de la parentèle éloignée, privilégiant ceux envers qui il est redevable pour le démarrage d'un commerce ou leur soutien lors d'une maladie, etc. Il arbitre en faveur de son couple et réduit la solidarité à un donnant-donnant délibéré.

Quand ils se regroupent au sein d'associations à adhésion volontaire (associations de quartier, de parents d'élèves), les individus modernes se plient à un contrat, implicite ou explicite. Les groupements religieux sont des néo-communautés détachant l'individu de ses appartenances originelles. Le pentecôtisme par exemple fonctionne comme un révélateur de dynamiques d'individualisation. Les associations urbaines d'originaires d'un même village, recrutés sur une base communautaire, sont structurées sur une base contractuelle et remettent parfois en question les statuts sociaux des vieux au village.

**L'école libératrice et la religion consolatrice.** Dans les sociétés sahéniennes précoloniales comme chez les lamidats du Cameroun, les chefs ont souvent refusé d'envoyer leurs enfants dans les «écoles du Blanc» si bien que les évolués, recrutés parmi les païens et les captifs, ont constitué les élites modernes à leur détriment lors des indépendances. Dans cette même perspective émancipatrice, un nombre conséquent de fidèles ont rejoint les prophétismes thérapeutiques et les églises du réveil, les groupes de prières et les confréries et associations islamiques. Ces religions fournissent aux individus seuls, la possibilité d'échapper aux anciennes obligations communautaires. Cela constitue un refuge et un recours contre la violence communautaire et les déceptions politiques, mais on y trouve aussi une nouvelle morale personnelle voire collective.

Depuis longtemps théâtre de mouvements sociaux, les grandes villes sont porteuses de revendications corporatistes ou politiques : grèves, manifestations de rue, journées «ville morte ou pied mort», émeutes de la faim, etc. On demande de meilleures conditions de travail, le paiement des bourses ou on refuse la perpétuation au pouvoir du satrape en place (Cameroun, Burkina Faso, Burundi).

Les migrations, la cohabitation dans les lieux de travail, les mariages interethniques, la progression des grandes religions du livre, les progrès de l'éducation, l'influence des médias et des TIC brouillent les délimitations ethniques. L'aggravation des inégalités sociales accouche progressivement d'une structure en classes sociales parmi les jeunes scolarisés urbains surtout. On commence à se distancier ainsi du fait ethno-communautaire mais on y replonge aussitôt si surgit une crise sociale ou politique à la suite des manipulations politiciennes qui ne manquent pas de se produire.

### Un néo-communautarisme élargi à la sphère politique<sup>6</sup>

L'État colonial a donné aux populations une identité ethnique, ce qui leur a permis de se combiner sans peine au modèle d'un État autoritaire prédateur se pérennisant par une redistribution clientéliste à grande échelle. La répartition ethno-régionale des postes ministériels – afin que chacun accède à la «mangeoire» nationale – et le parti unifié se sont révélés indispensables afin d'éviter des conflits à l'indépendance rendant difficiles des choix tranchés de politique publique.

La gouvernance étatique au quotidien est un mélange d'échange généralisé de faveurs, d'écart entre principes et réalités avec le règne du passe-droit et le mépris des usagers. S'est donc constitué un maillage serré de relations d'entraide entre dominés et dominants, cadets et aînés, etc. contre lequel l'individualisme ne peut lutter.

Les ethno-nationalismes, le régionalisme ou les fondamentalismes politico-religieux constituent les nouvelles formes du communautarisme. Dans les situations de rivalité, l'ethnicité peut déboucher sur l'ethnisme quand elle devient le véhicule principal de mobilisations contre l'iniquité étatique, la conquête ou la conservation du pouvoir et le partage des ressources qu'il offre...

Des richesses naturelles à nouveau convoitées ont contribué à exacerber les luttes. Dans l'est de la RD du Congo, les conflits fonciers entre « autochtones » et « allogènes » se sont radicalisés avec la multiplication des mouvements d'autodéfense communautaires de type maï-maï.

L'émergence récente des classes moyennes n'a guère permis de produire une culture politique transcendant les différences communautaires. Les élites au pouvoir n'ont pas laissé les nombreux diplômés actuels accéder aux sphères du pouvoir : la gérontocratie dirigeante du Cameroun a dépassé l'âge de 70 ans ! L'absence de tradition démocratique permet de neutraliser les mouvements sociaux par la force, le multipartisme n'est que de façade et l'on joue sur la corruption des leaders de l'opposition. Sauf rares alternances politiques (Ghana, Sénégal, Nigeria) rien ne permet de renouveler le personnel politique.

Le blocage des luttes sociales et politiques par les régimes satrapiques renvoie les individus du côté de leurs communautés. C'est dans sa communauté que l'on trouve ses appuis les plus sûrs (base électorale pour les politiciens ou milice pour les chefs de guerre) et où sa réussite est célébrée quand on a été généreusement reconnaissant envers les siens. Ceci s'est renforcé avec l'affirmation des droits des premiers occupants (Côte d'Ivoire du sud-est, rift au Kenya, Gabon, RD du Congo, etc.) sur les terres et les ressources du sous-sol jusque dans la constitution<sup>7</sup>. Cette ethnicisation des luttes sociales exprime-t-elle une radicalisation de la revendication des droits citoyens<sup>8</sup> ?



L'individu subsaharien ne peut devenir « individu » que s'il met à distance les comportements et les normes transmises par le groupe social qui l'encadre, mais il ne peut que rarement échapper aux menaces et actions de contrôle social et sorcier, sauf à se mettre à couvert dans des espaces néo-communautaires. Urbanisation et enrichissement, appauvrissement et débrouille ne débouchent pas nécessairement sur une existence libérée et une pensée critique.

Les communautés subsahariennes imposent aux individus l'impératif catégorique de la solidarité-réciprocité tout en luttant contre les manifestations d'individualisme. Le clientélisme politique généralisé est devenu un communautarisme à l'échelle nationale et, dans l'atmosphère ultra-contrainte et confinée qui règne, les boucs émissaires des infortunes et désastres, ce sont les autres...

Chacun renégocie en permanence ses aspirations à l'autonomie face au rouleau compresseur de la norme communautaire au sein des familles ou dans une sociabilité contractuelle. Comme Sisyphe, il doit sans cesse remettre sur le métier cet objectif comme le montrent les rapports aînés-cadets et hommes-femmes.

## NOTES

1. Cette nouvelle idée reçue a été rédigée en 2015 par Georges Courade.
2. Lipovetsky G., (1989), *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, p. 1.
3. Marie A., (2003), « La violence faite à l'individu (la communauté au révélateur de la sorcellerie) », *Politique africaine*, n° 91, pp. 13-32.
4. Mono Djana, (1987), philosophe camerounais, déclarait à propos des Bamilèké : « *l'ethnofascisme, c'est la volonté de puissance d'une ethnie, ou l'expression de son désir hégémonique* ».
5. Bonhomme J., (2009), « Alerte aux voleurs de sexe ! Anthropologie pragmatique d'une rumeur africaine », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 5, pp. 1-25 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00801522/document>).
6. Sindjoun L., (2000), « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel?* » Yaoundé, Colloque démocratie et sociétés plurielles (introduction).
7. Au Cameroun en 1996.
8. Banegas R., (2010), « Mobilisations sociales, crises identitaires et citoyenneté en Afrique », *Alternatives Sud*, vol. 17, pp. 221-227.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Issa-Racine O., (2014), « La notion de personne chez les Swahili de Zanzibar. Esquisse d'un portrait d'ombres et de lumière », in E. Lozerand, (dir.), *Drôles d'individus. De la singularité individuelle dans le Reste-du-monde*, Paris, Klincksieck.
- Marie A., (2007), « Communauté, individualisme, communautarisme : hypothèses anthropologiques sur quelques paradoxes africains », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, pp. 173-198.
- Singly F. de., (2015), « Les deux sources de l'individualisme », *La Vie des idées : www.laviedesidees.fr/Les-deux-sources-de-l-individualisme.html*
- Martinelli B., Bouju J., (2012), *Sorcellerie et violence en Afrique*, Paris, Karthala.
- Mazzocchetti J., (2011), « Partir se chercher. Temporalités de l'exil de la jeunesse scolarisée burkinabè », in Masquelier B., Eggerickx T. (dir.), *Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités en démographie et en sciences sociales*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp. 303-319.
- Gomez-Perez M., Leblanc M.-N., (dir.), (2012), *L'Afrique des générations. Entre tensions et négociations*, Paris, Karthala.

---

## PARTIE 4

---

# CAMPAGNES ARCHAÏQUES ET VILLES PRÉDATRICES

---

## SOMMAIRE

- L'agriculture africaine est archaïque et figée  
ISABELLE OWONA AGRICULTURE ARCHAÏQUE 265
- Le travail agricole est resté manuel  
ÉRIC VALL, VÉRONIQUE ALARY ET MICHEL HAVARD AGRICULTURE MANUELLE 273
- Les pasteurs sont des éleveurs « contemplatifs »  
BERNARD FAYE ÉLEVEURS CONTEMPLATIFS 279
- Il faut coloniser les terres neuves pour développer l'Afrique  
SAMUEL NDEMBOU TERRES NEUVES 286
- Il faut développer l'irrigation, comme en Asie, pour résoudre la question alimentaire  
AUDREY FROMAGEOT-TISSUT IRRIGATION 293
- Les organisations paysannes et rurales ne défendent pas les intérêts des agriculteurs  
MARIE-ROSE MERCOIRET, DENIS PESCHE, PIERRE-MARIE BOSCH, BRUNO LOSCH ORGANISATIONS PAYSANNES 297
- Les Plantes Génétiquement Modifiées seraient « la » solution pour réduire la faim  
MARIE POUSSART-VANIER PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES 304
- Les agriculteurs familiaux subsahariens sont dans l'incapacité de nourrir les villes  
GEORGES COURADE NOURRIR LES VILLES 309
- Le développement urbain se fait au détriment des campagnes  
GEORGES COURADE BIAIS URBAIN 317

# « L'AGRICULTURE AFRICAINE EST ARCHAÏQUE ET FIGÉE »

ISABELLE OWONA<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** accaparement des terres, agriculture manuelle, déforestation, éleveurs contemplatifs, enclavement, irrigation, Plantes Génétiquement Modifiées, surpeuplement, rentes et rentiers, terres neuves

Dans la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, la production vivrière subsaharienne ne parvient pas encore à nourrir plus de 220 millions de Subsahariens, selon la FAO, en important un cinquième de sa consommation en céréales.

Les cultures alimentaires paysannes n'ont que très peu recours aux semences sélectionnées et aux engrais, pesticides et herbicides. Le travail reste encore largement manuel et l'outillage simple. En région forestière, l'abattis-brûlis pour le défrichage et les longues jachères nécessaires pour le repos des parcelles cultivées entraîne une surconsommation d'espace de plus en plus condamnée par une densité qui augmente.

Si l'on excepte les racines et tubercules (manioc, igname) qui atteignent 7 à 8 t/ha, les rendements paysans dépassent rarement 1,5 t/ha en moyenne pour le riz ou le maïs et ils restent inférieurs par rapport aux sorghos et mils des zones sahéliennes et arides.

Le secteur primaire emploie pourtant les 2/3 de la force totale de travail pour une participation de 12% à la formation de la richesse nationale contre 43% en 1962...

Il n'en fallait pas tant pour qualifier cette agriculture d'archaïque et de figée, ce qui a justifié – et continue à justifier – l'expulsion des occupants des meilleures terres par le pouvoir colonial ou, depuis une décennie, par les États postcoloniaux pour y produire biocarburants ou aliments pour les pays du Nord, en y installant une agriculture dite « productiviste ».

## Un défi pour le savoir agronomique

La « révolution verte<sup>2</sup> » n'a pas marché comme en Asie. Faut-il incriminer l'absence de propriété privée au sens romain du terme? On n'investirait pas sur une terre dont on a l'usufruit avec d'autres usagers de peur que cet investissement profite à d'autres. Les champs restent en général minuscules, en rapport avec un travail manuel. On pourrait pourtant multiplier par dix leur étendue en utilisant la traction animale et par soixante si l'on mobilisait un tracteur!

Juger de l'efficacité de cette agriculture en la comparant à l'Europe – où l'utilisation de la fumure animale s'est développée au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la consommation urbaine de viande – est inapproprié. La traction animale facilita un travail profond du sol et l'enfouissement du fumier permit de s'affranchir de la qualité initiale des sols.

Si les paysans n'emploient pas engrais et pesticides, pourtant connus, dans les zones peu peuplées, c'est que l'agriculture extensive rapporte plus à la journée de travail. Faible pouvoir d'achat, gamme limitée d'intrants<sup>3</sup> et retards de livraison en limitent l'usage. La séparation élevage – agriculture explique enfin la rareté de l'utilisation du fumier malgré un cheptel important. La production à base d'intrants extérieurs se heurte aussi à une insuffisance de main-d'œuvre, par ailleurs mobilisée par les multiples obligations sociales. Or, l'obtention de rendements élevés à l'unité de surface (intensification) ne peut souffrir d'indisponibilités temporaires puisqu'il faut éviter l'invasion par les herbes des champs pour disposer de la récolte.

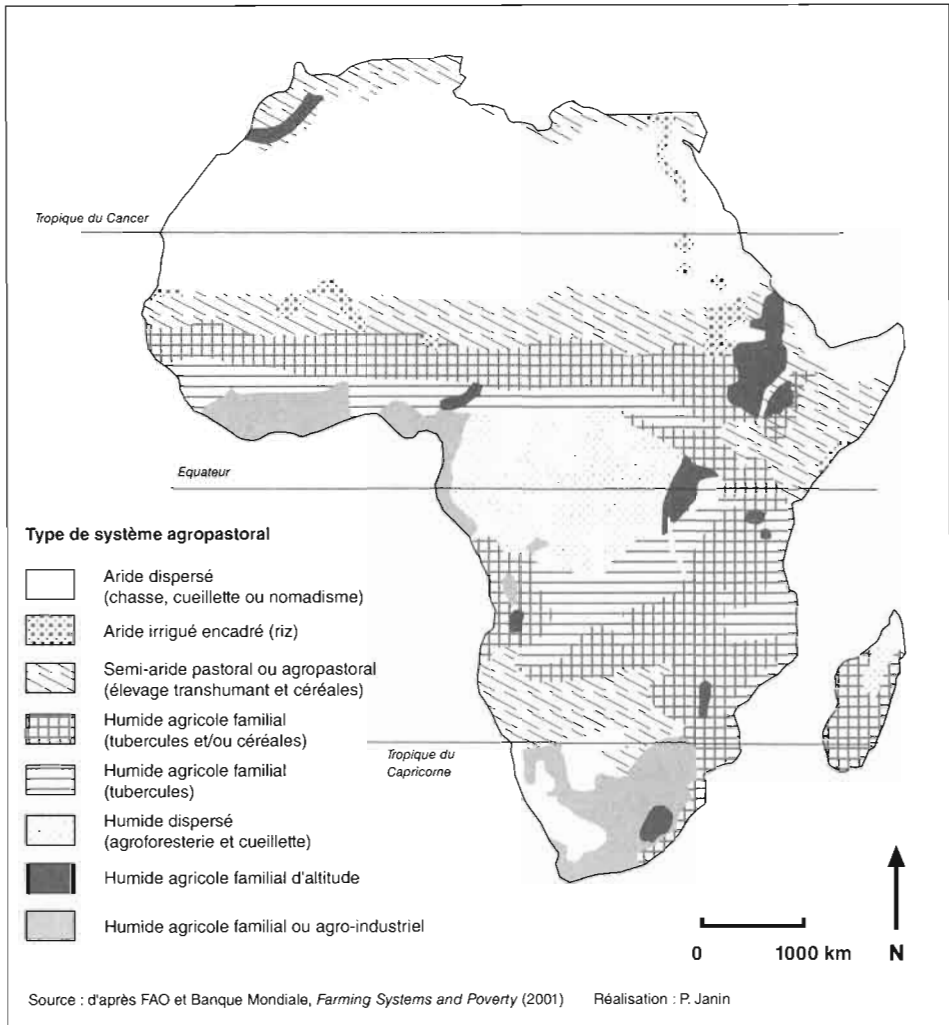
### Des réponses agronomiques requalifiées pour une agriculture durable

Faute de fertilisants extérieurs, les paysans mettent en œuvre des cultures associées plus adaptées que la culture pure<sup>4</sup>, un travail minimum plus protecteur que le labour profond et des techniques de conservation de la fertilité.

Ils mélangent les plantes dans des associations végétales pour couvrir de manière continue le champ, limitant érosion des sols et pertes d'éléments fertiles, minimisant ainsi travail du sol et apports extérieurs. Pour enrichir la terre, ils mobiliseront certaines plantes (arachide, haricot, soja) et arbres (*acacia albida*) qui ont la faculté de fixer l'azote de l'air. Pour atténuer les problèmes de germination de certaines graines, ils sèmeront en « poquets » par lots de 2 à 3 graines plutôt que grain à grain. Ces associations économisent le travail, garantissent une production en protégeant les sols et en contrôlant les mauvaises herbes et les maladies, d'où le succès de ces polycultures dans les zones denses.

Un travail manuel du sol fait avec application est incontestablement meilleur que celui obtenu avec une charrue. Il est inutile de retourner, à chaque cycle de culture, la totalité des sols lourds et indurés de la vallée du Sénégal ou les sols sableux extrêmement pauvres de Zambie ou du sud-est de la Tanzanie. Un simple houage pour recouvrir les semis de riz permet d'éviter l'érosion en Sierra Leone. Il est enfin impossible de réaliser à la charrue les billons<sup>5</sup> indispensables dans les zones temporairement inondées pour la culture du manioc, dans le moyen ouest malgache à proximité immédiate des rizières.

Le fumier n'a pas non plus une supériorité affirmée sur toutes les autres sources de matières organiques pour entretenir la fertilité des sols. Les matières organiques améliorent la structure du sol en donnant plus de corps aux terres légères



### L'agriculture et l'élevage en Afrique.

et en assouplissant les terres argileuses. Fumier et engrais chimiques ne peuvent garantir de bonnes récoltes sur tous les sols. Pour peu qu'il prenne soin d'enfouir dans son sol, résidus de cultures, herbes coupées, cendres du foyer et déchets de cuisine, le paysan réussira à maintenir sa fertilité et il peut aussi le laisser reposer périodiquement pour l'assainir. Après cette jachère, les végétaux enfouis dans le sol se transformeront en humus. Il peut même décider d'explorer de nouveaux espaces, quitte à cultiver sur les pentes comme en pays bamiléké (Cameroun de l'Ouest). Il s'y trouve des sols plus fertiles, rajeunis par l'érosion quand la pente est raisonnable. L'agriculteur dispose de nombreux moyens pour entretenir la

composition organique des sols sans surcroît exagéré de travail. Le contrôle des mauvaises herbes, fondamental pour la récolte, explique parfois la réticence des agriculteurs à utiliser les engrais.

Aujourd'hui avec la promotion de la biodiversité, ces savoirs et savoir-faire prudents qui respectent les écosystèmes sont requalifiés. La délivrance du label Indication Géographique Protégée (IGP) va dans ce sens : poivre de Penja au Cameroun ou oignon violet de Galmi au Niger.

Alors que la jachère reconstitue le stock organique du sol, la diminution de sa durée ne doit pas inquiéter outre mesure. La culture continue s'installe progressivement quand la pratique de la jachère n'est plus possible en raison des densités, avec mise au point de techniques de conservation de la fertilité des sols. Cette intensification suppose innovation agricole et investissement et peut induire de l'exode rural.

Les agriculteurs sont loin cependant d'être partout vertueux. L'agriculture bami-léké se fait extensive avec les migrations en forêt ou en plaine et les Burkinabé, fuyant les zones sèches, oublient les techniques de reconstitution de la fertilité qu'ils connaissaient.

### **Une petite agriculture familiale ultra-majoritaire d'avenir**

Les exploitations agricoles subsahariennes sont à la fois minuscules et nombreuses (voir tableau). Le chef d'exploitation dispose d'un droit de mise en valeur avec des cultures annuelles ou arbustives, droit qui ne lui donne pas toujours la propriété des terres qu'il exploite, d'où des situations foncières complexes aggravées par la colonisation européenne ou des pouvoirs théocratiques (sultans de Sokoto ou empereur d'Éthiopie) ayant poussé les petits paysans dans le métayage, ou à se replier dans des réserves ou des Bantoustans. En Afrique du Sud postapartheid, les 150 000 fermiers blancs disposent de fermes 145 fois plus grandes en moyenne que celles des exploitants familiaux (un million environ)!

C'est la famille qui fournit l'essentiel de la force de travail dans le secteur avec un recours à l'entraide. On y travaille pour se nourrir (autosubsistance) et, souvent, l'on vend les surplus vivriers dans les marchés urbains proches. La pluriactivité y est très fréquente, notamment dans les temps morts agricoles (orpaillage par exemple). La connexion avec le marché varie avec la qualité des systèmes de transport, mais le lien culturel collectif persiste dans des sociétés encore paysannes éloignées des villes. L'imbrication de plus en plus fréquente entre villes et campagnes produit des familles ayant un pied dans l'urbain, l'autre dans le rural et des activités non agricoles.

Les cultures d'exportation (surtout café, cacao et coton) introduites par la colonisation ont été longtemps survalorisées : la culture étant normée par l'administration agricole, on a longtemps opposé ce type d'agriculture marchande (de rente) à

### Les exploitations d'un échantillon de pays en 2000

Pays	Millions d'exploitations familiales	% de la surface possédée	Taille moyenne	Population agricole/ pop. active totale
Éthiopie	10, 7	77 %	1,0 ha	82,4 %
Tanzanie	4,9	?	2,4ha	78,2%
Madagascar	2,4	86%	0,9 ha	74,2 %
Côte d'Ivoire	1,1	93 %	3,9 ha	49,2 %
Sénégal	0,4	?	4,3 ha	73,8%

2000 Agricultural Census, FAO.

celle de subsistance (vivrière) – alors qu'elles se sont articulées dans la gestion de l'exploitation, des terres et du temps.

Ces exploitations familiales ont su, plus facilement que les entreprises agro-industrielles – rigides sur le plan technologique et financier – opérer les ajustements nécessaires dans la combinaison des différents facteurs de production, pour répondre à des situations de crise et saisir les opportunités qu'offre le marché.

Comme la diversification économique dans un monde intégré relève encore de la gageure, l'emploi agricole va constituer un débouché majeur pour les millions de jeunes arrivant sur le marché du travail. Il faudra donc renforcer les agricultures familiales vivrières utilisant nombre d'actifs au détriment des systèmes agro-industriels.

### Des réponses paysannes innovantes aux défis environnementaux, démographiques et économiques

Il y a des agricultures africaines. Climat, relief et densités en déterminent la diversité et l'inventivité paysanne, l'ingéniosité différentielle. Beaucoup de systèmes agro-pastoraux abandonnent l'itinérance en devenant plus permanents, répondant aux problèmes posés par la densification rurale ou l'urbanisation, dans la mosaïque forêt-savane, dans la savane proprement dite ou dans le Sahel. Si dans les zones densifiées exposées à l'insécurité alimentaire où l'on avait interdit les cultures de rente, des « révolutions agricoles » ont eu lieu avec des polycultures très sophistiquées, nombre de systèmes de production d'origine coloniale vivent toutefois des crises à répétition.

Dans les savanes péri-forestières<sup>6</sup>, la finesse des savoirs paysans est visible dans les pratiques du travail du sol : brûlis à feu couvert, travail du sol à plat, en buttes et en billons. Les tubercules voisinent ici avec les céréales. Dans les régions de savane où le coton se cultive, cultures annuelles et arbres sélectionnés sont associés avec ingéniosité dans des parcs pour compléter une alimentation monotone, garder en réserve l'eau ou enrichir le sol. Le maïs plus productif progresse au détriment des sorghos et mils et l'igname s'y cultive.

Au Sahel, raccourcissement et irrégularité de la saison pluvieuse limitent la gamme des plantes cultivées au sorgho, mil, niébé (haricot noir) et arachide. Une « soudure », période de pénurie entre deux récoltes, impose la mise en réserve de céréales dans des greniers. On a mis au point des procédés locaux pour réduire les risques d'érosion : banquettes de pierre, cuvettes collectant eau et stockant l'humus (*zai* au Burkina Faso), paillage, terrasses, etc. Enfin, pour faire face aux pénuries alimentaires, on pratique la culture du mil de contre-saison (*muskwari* au Cameroun) sur les berges des fleuves, en période de décrue, pour élargir un calendrier agricole trop serré pour la culture du coton.

Au Burundi<sup>7</sup>, où les densités dépassent parfois les 450 h/km<sup>2</sup>, si l'on a augmenté les terres cultivées dans les « marais » et bas-fonds, on a multiplié les cycles de culture permettant plusieurs récoltes par an, généralisé et complexifié les associations culturales, développé la bananeraie (uniquement exploitée pour la bière) à proximité de l'enclos familial. Fumée par déjections animales et humaines, cendres et résidus de cuisine, l'exploitation familiale est devenue réserve de fertilité pour les plantes cultivées sous son couvert ou en intercalaire (haricot, café, etc.). Taro, manioc et patate douce permettent de faire face à la « soudure » et ont remplacé éleusine (millet rustique) et légumineuses aux rendements aléatoires.

L'agriculture urbaine, à l'intérieur et à la périphérie des villes occupe enfin jusqu'à 20 % de la population des grandes villes. Répondant à une demande proche, elle est rentable avec des spéculations à forte valeur ajoutée (maraîchage, embouche, etc.). Producteurs éduqués et femmes participent à cette agriculture intensive qui cherche à accéder à une tenure foncière stabilisée et au crédit.

Ce sont paradoxalement les agricultures marchandes imposées de l'extérieur qui soulèvent le plus de problèmes : plantations cacaoyères ou cotonnières et grands périmètres irrigués. Ainsi, si les petites plantations africaines de cultures de rente ont eu leur heure de réussite (modèle ivoirien de développement agricole), elles connaissent des crises récurrentes (entretien et renouvellement, rémunération des producteurs).



Les exploitations familiales africaines ont adopté, innové et sélectionné variétés et plantes, pratiques culturales et outils en fonction d'objectifs sécuritaires, avec le souci d'épargner le travail manuel. Elles ont répondu positivement aux marchés, mais n'ont pas emprunté les cheminements prévus par les agronomes. Elles ont su jouer de la gamme des espèces cultivées et des combinaisons culturales pour préserver fertilité des sols et sécurité alimentaire tout en répondant à l'accroissement sans précédent de la population par des formes originales d'intensification.

Ces stratégies adaptatives ont cependant leurs limites. Avec des politiques agricoles (anticipation, protection, recherche, appui) pour l'instant très insuffisantes,

il sera difficile de surmonter tous les problèmes. C'est le rôle des organisations paysannes qui montent en puissance, de négocier avec l'État les pistes à explorer, qu'il s'agisse de l'intensification agro-écologique, de la diversification ou des activités non agricoles.

## NOTES

1. Cette IR a été refondue et actualisée par Georges Courade à partir de la version de 2005 élaborée par Isabelle Owona, agronome.
2. Ce système de production de variétés améliorées – très artificiel – combine maîtrise de l'eau, utilisation massive d'engrais chimiques et de pesticides pour reconstituer la fertilité des sols et contrôler parasites et ravageurs. Il combine culture pure (une seule variété à la fois) et continue (sans jachère) pour obtenir des rendements à l'ha élevés ainsi qu'une double culture annuelle.
3. Engrais, pesticides, semences améliorées.
4. Désigne la culture d'une seule variété de plante sur la même parcelle.
5. Talus formé le long d'un sillon par la charrue ou tout autre outil aratoire.
6. Schlippe de Ph., (1986), *Écocultures d'Afrique*, Paris, L'Harmattan.
7. Cochet H., (2001), *Crises et révolutions agricoles au Burundi*, Paris, INAPG- Karthala (pp. 137-180).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- CIRAD et al., (2013), *Les agricultures familiales du monde, définitions, contributions et politiques publiques*, Montpellier, CIRAD.
- Couty Ph., (1996), « La production agricole en Afrique subsaharienne : manière de voir et façons d'agir », in Couty Ph., *les apparences intelligibles, une expérience africaine*, Paris, Arguments/Quae, pp. 113-128.
- GRET, (2008), *L'agriculture biologique certifiée en Afrique tropicale : étude de rentabilité sur la base de trois enquêtes en Ouganda*, Paris, GRET, Idées, concepts et politiques, n° 15.
- Mazoyer M., Roudart L., (2002), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil (2<sup>e</sup> éd.).
- Toulmin C., Gueye B., (2003), *Transformations de l'agriculture ouest africaine et rôle des exploitations familiales*, Londres, IIED, dossier 123.

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Centre International de Recherche Agronomique pour le développement (CIRAD) : [www.cirad.fr](http://www.cirad.fr)
- Centre technique de coopération agricole et rurale ACP UE et sa revue *Spore* : [www.cta.int](http://www.cta.int)
- Consultative Group on International Agricultural Research : [www.cgiar.org](http://www.cgiar.org)
- FAO : [www.fao.org](http://www.fao.org)
- Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde : [www.fondation-farm.org/](http://www.fondation-farm.org/)

- International Institute for Environment and Development : [www.iied.org](http://www.iied.org)
- International Fund for Agricultural Development : [www.ifad.org](http://www.ifad.org)
- Inter-réseaux Développement rural : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

# « LE TRAVAIL AGRICOLE EST RESTÉ MANUEL »

ÉRIC VALL, VÉRONIQUE ALARY ET MICHEL HAVARD<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** : accumulation, agriculture archaïque, déforestation, désertification, éleveurs contemplatifs, industrialisation, irrigation, organisations paysannes, pauvre, polygames, terres neuves

*« N'ayant inventé ni la roue, ni la poulie, ni la charrue, n'ayant connu ni des réserves fourragères ni la traction animale... l'Afrique reste à ce jour très en retard... »<sup>2</sup>.*

**T**ravail agricole à la main, portage de lourds fardeaux sur la tête surprennent en Afrique subsaharienne. Pourquoi les animaux si présents sont-ils si peu utilisés pour les travaux agricoles ? Cette partie du continent ne connaît-elle pas le tracteur ? En 1996, 65 % des terres arables de l'Afrique subsaharienne étaient cultivées manuellement, 25 % en traction animale et 10 % via des tracteurs<sup>3</sup>. Or, les croissances démographiques et urbaines imposent une amélioration de la productivité du travail et partant, une mécanisation plus importante de l'agriculture. Le maintien d'une agriculture manuelle tiendrait-il au manque de savoir-faire, à l'insuffisance des services d'appui, publics et privés (banques, vétérinaires, forgerons, mécaniciens, etc.), à la difficile maîtrise des animaux, à l'« archaïsme » des populations ?

## **Traction animale : largement adoptée, malgré les changements qu'elle impose**

Technique millénaire en Éthiopie<sup>4</sup>, la traction animale a connu un fort développement en Afrique subsaharienne à partir des années 1950<sup>5</sup>. Encouragée par les sociétés de développement des cultures industrielles (riz, arachide et coton surtout), sa diffusion soutenue par le crédit, le suivi vétérinaire, la vulgarisation et les équipements agricoles, elle s'est étendue rapidement aux cultures vivrières.

La traction animale s'est avérée adaptée aux besoins diversifiés (transport, travail du sol, fumure organique, constitution d'un patrimoine) et aux capacités financières des producteurs familiaux cultivant de 3 à 15 ha. Aujourd'hui, l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone compte au moins 2,5 millions de propriétaires d'attelages<sup>6</sup>. Elle s'est d'abord étendue (traction bi-bovine et charrue), dans les zones de savanes subhumides là où une pression foncière suffisante (30 à 50 hab./km<sup>2</sup>) justifiait une

intensification<sup>7</sup> de la production agricole. En zone semi-aride, les producteurs ont adopté des attelages plus légers et plus rapides (âne, bœuf, dromadaire) pour les transports, les travaux du sol légers (semis, sarco-binage) et l'exhaure. Aujourd'hui, elle progresse dans les savanes humides où la pression parasitaire (trypanosomiase) régresse à mesure que les défrichements agricoles s'étendent<sup>8</sup>. Dans les régions agricoles très productives où la traction animale reste peu pratiquée, comme dans le pays bamiléké (Cameroun) ou l'État de Kano (Nigeria), le désintérêt des producteurs provient du faible investissement étatique et de l'absence de tradition d'élevage.

L'acquisition d'un attelage engage le devenir de l'exploitation. Un mauvais choix peut conduire à un surendettement ou freiner l'évolution de l'exploitation (attelage trop léger, outils peu adaptés). L'élevage d'un animal de trait nécessite un apprentissage de dressage, de l'alimentation et du suivi sanitaire, ce qui a constitué un frein à la diffusion de la technique chez les agriculteurs.

Mais la traction animale améliore la productivité du travail<sup>9</sup> et elle s'est avérée rentable en limitant le recours à la main-d'œuvre extérieure, tout en permettant un accroissement des surfaces cultivées.

**Rapport entre surface cultivée, actifs et surface cultivée par actif entre des exploitations possédant ou ne possédant pas d'attelage bovin au Cameroun (Cam) et au Burkina Faso (BF)**

	Surface cultivée (ha)		Actifs		Surface cultivée: ha/actif	
	Cam	BF	Cam	BF	Cam	BF
Non-proprétaire	0,8	4,2	1,8	5,1	0,5	1,0
Propriétaire	4,3	9,2	4,4	8,3	1,0	1,3

Source : enquête au Cameroun septentrional auprès de 900 exploitations (1999) et ouest du Burkina Faso auprès de 350 exploitations (2008 et 2011)

La traction animale améliore aussi l'entretien des cultures (enfouissement de la matière organique, désherbages, semis réguliers...) et par conséquent les rendements. Récoltant plus, l'exploitant utilise plus de transports. Mais elle requiert une transformation des pratiques (semis en ligne, abandon des cultures associées...) et un aménagement spécifique des parcelles (déboisement partiel, parcelles plus longues et plus géométriques). Elle bouleverse aussi l'organisation du travail (réduction des sarclages collectifs, formation de troupeaux villageois de bovins de trait...).

Concernant le renforcement de l'association agriculture-élevage (traction animale, fumure organique, cultures fourragères), seule la traction animale a été largement adoptée par les agriculteurs. Mais, avec la montée incessante des prix des engrais et la fin des jachères, les agriculteurs s'adonnent de plus en plus à la production de fumures organiques. Enfin, on perçoit les prémices d'une intensification fourragère (collecte des résidus de cultures et cultures fourragères). De nombreuses voies doivent encore être explorées et les freins mieux analysés. Pourquoi l'absence

de vache de trait, de paires d'ânes, si peu de cultures fourragères ou des fumures produites en si petite quantité et de qualité si médiocre? Le renforcement de l'association agriculture-élevage exige aussi une transformation profonde des systèmes agraires (évolution du droit de vaine pâture, échange de services, etc.).

Dans les années 1990, le désengagement de l'État de l'agriculture a freiné le développement de la traction animale sans la remettre en cause. Aujourd'hui, elle reste une technique d'avenir répondant aux besoins d'énergie agricole des exploitations familiales et à leur capacité financière. Mais son développement dépend de plus en plus de services fournis par des banques (financements), des artisans forgerons (matériels agricoles et pièces détachées) et des vétérinaires (soins aux animaux).

### Motorisation de l'agriculture : de l'utopie à la réalité

Avant les indépendances, l'abondance relative de terre en Afrique subsaharienne a incité les pouvoirs coloniaux à promouvoir le passage de la mécanisation manuelle ou attelée au tracteur. Ce dernier incarnait l'agriculture du futur et devait être le moteur du progrès<sup>10</sup>. À l'accession aux indépendances, les gouvernements africains développèrent sans succès des programmes de « tractorisation » en collaboration avec les agences de coopération technique des pays développés, dans une optique de développement des productions agricoles sur la base du modèle de développement agricole des pays du Nord. En effet, le passage direct de la culture manuelle à la motorisation n'est guère rentable à l'exception des zones de plaines alluviales dépourvues d'arbres et des savanes herbeuses ; ceci est dû au faible degré d'intensification des systèmes de production et aux coûts de transition élevés tels que le dessouchage des terres, l'accès aux équipements par les agriculteurs, l'apprentissage de la mécanisation par les acteurs, etc.<sup>11</sup>. Les principaux facteurs qui influent l'utilisation de tracteurs sont l'intensification de l'agriculture (souvent associée à une extension des superficies), la croissance des capitaux disponibles et l'amélioration des routes<sup>12</sup>. Et il semble toutefois que la motorisation en culture pluviale n'améliore pas la qualité du travail du sol et a peu d'effets sur les rendements.

De plus, la motorisation s'est avérée être une forme d'énergie agricole largement surdimensionnée et inadaptée aux besoins d'exploitations familiales de moins de 15 ha et disposant d'une main-d'œuvre bon marché. Aussi, la disponibilité en pièces de rechange, le coût de l'importation, le manque de réparateurs et le coût du gasoil ont eu raison de cette première vague<sup>13</sup>.

Aujourd'hui, la motorisation s'avère une réussite dans le cas de machines utilisées à poste fixe ou portées à dos d'hommes pour le pompage de l'eau, les traitements phytosanitaires, le battage et la transformation des produits agricoles. Et celle-ci ne concerne que les grandes exploitations calquées sur le modèle occidental (Afrique du Sud, Zimbabwe, Gabon, Botswana, « agro-businessmen » d'Afrique de l'Ouest),

ce qui n'a donc rien de surprenant. En revanche, dans les exploitations familiales plutôt bien intégrées au marché (coton, céréales), la motorisation reprend son essor, grâce à l'importation de tracteurs bon marché d'origine asiatique (Inde et Chine), acquis en propriété individuelle (et à crédit) par des exploitations de taille souvent comprise entre 20 et 50 ha, qui rentabilisent leur investissement grâce à des prestations de services (labours à façon, battage des céréales et transport). En Afrique subsaharienne, moins de 1 % des exploitations agricoles possèdent des tracteurs, soit 1,3 tracteur pour 1 000 ha de terres arables<sup>14</sup>. Depuis les émeutes de la faim en 2008, de nombreux États mettent en avant la motorisation dans la modernisation agricole, ce qui ne sera sans doute pas sans conséquences sur les paysages et peut-être sur les sols si cet essor ne s'accompagne pas d'aménagements à la parcelle.

### **Traction animale et motorisation, facteurs de dégradation de l'environnement ou d'aggravation des inégalités sociales ?**

Culture attelée et motorisation ont longtemps été présentées comme des progrès dangereux<sup>15</sup>, puisqu'ils induisaient une dégradation du couvert végétal (dessouchage et suppression des haies) et des sols par le labour profond. En fait, le labour mécanique ne détruit le sol que lorsqu'il est réalisé dans de mauvaises conditions (sillons dans le sens de la pente, ou trop profonds dans des sols légers...). Ce n'est donc pas la technique qui est en cause, mais son usage inconsidéré, voire l'absence de conseils agronomiques. Ni la mécanisation ni la motorisation ne requièrent l'élimination totale des arbres sur les parcelles et notamment sur les bords, et les paysans peuvent conserver des essences nobles. Aujourd'hui, compte tenu de l'augmentation généralisée de la pression foncière, l'intensification est à privilégier. Mais il est primordial d'accompagner cette intensification par l'introduction des techniques visant le maintien et la restauration de la fertilité des sols (aménagements des parcelles, restitution de fumure organique, augmentation des légumineuses à usages multiples dans les assolements, couvertures du sol, etc.).

Traction animale et motorisation produiraient des disparités sociales. Ce n'est pas faux, et, par exemple, dans l'ouest du Burkina Faso, 16 % des exploitations possédant au moins deux paires de bovins concentrent 36 % des terres cultivées. Mais sans la traction animale, la surface cultivée totale baisserait de 40 % avec des conséquences négatives sur la production agricole et la sécurité alimentaire.

Les programmes de vulgarisation de la traction animale et de la motorisation ont trop souvent laissé les femmes de côté. Mais aujourd'hui, piler le mil, décortiquer le riz, transformer le manioc ou puiser de l'eau sont des opérations de plus en plus facilitées par la diffusion de la motorisation à poste fixe. Aussi, avec la banalisation de la traction animale, la majorité des femmes productrices non propriétaires d'animaux de trait accèdent à la technique grâce à la location et à la prestation de services.



Le travail paysan manuel recule avec la progression de la culture attelée mais aussi des matériels motorisés à poste fixe (pompage de l'eau, battage, transformation des produits agricoles). La traction animale s'avère souvent plus appropriée que la motorisation dans de nombreuses régions en raison de la petitesse des exploitations, de la fragilité des sols cultivés, de la cherté des intrants et du fuel, des possibilités de valorisation de la viande et de la fumure. Son extension dépendra de l'environnement financier, technique et logistique, mais aussi de l'amélioration de l'intégration agriculture-élevage.

Aujourd'hui l'utilisation de tracteurs et de motoculteurs se développe par achat de machines asiatiques importées, et suite à l'installation d'usines de montage de tracteurs dans certains pays (Mali, Tchad, Cameroun, Burkina Faso, etc.). Leur expansion repose aujourd'hui sur l'utilisation prudente d'un outillage adapté au climat et aux sols, sur la disponibilité de vastes étendues de terres et sur le coût relatif de la main-d'œuvre et suppose la mise en œuvre de mesures conservatoires pour les sols et l'environnement.

#### NOTES

1. Cette idée reçue, rédigée en 2005 par Éric Vall et Véronique Alary, a été actualisée en 2014 par Éric Vall, Véronique Alary et Michel Havard.
2. Smith St., (2003), *Négrologie, Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann-Lévy, p. 52.
3. Clarke L. Bishop C., (2002), « Farm Power-Past and Future Availability in Developing Countries », Chicago, *Asae Annual International Meeting/CIGR World Congress*, July, 30, vol. 4, (p. 4).
4. Ce pays utilise une houe locale, la *maresha*, depuis deux millénaires pour la culture du *tef*.
5. Starkey P., (2000), « The history of working animals in Africa », in Blench R. M., MacDonald K., (eds), *The Origins and Development of African Livestock: Archaeology, Genetics, Linguistics and Ethnography*. London, University College London Press, pp 478-502.
6. Le Thiec G. et al., (1996), *op. cit.*; Lhoste P., Havard M., Vall E., (2010), *op. cit.*
7. L'intensification de la production agricole se définit comme un investissement en travail et/ou en capital par unité de surface (ou du bétail) permettant d'atteindre une amélioration de la production, de la productivité de la terre (ou du bétail) et du travail.
8. Havard M. et al., (1998), *op. cit.*
9. Bigot Y. Raymond G., (1991), *op. cit.* et tableau.
10. Pingali P., Bigot Y., Binswanger H.P., (1987), *La mécanisation agricole et l'évolution des systèmes agraires en Afrique subsaharienne*, Washington, Banque mondiale.
11. Mrema, C.G. et al. (2008), *op. cit.*
12. Pingali P., Bigot Y., Binswanger H.P., (1987), *op. cit.*
13. Pingali P., Bigot Y., Binswanger H.P., (1987), *op. cit.*

14. Mrema, C.G. *et al.*, (2008), *op. cit.*

15. Charrière G., (1984), «La culture attelée : un progrès dangereux», *Cah. Ortom sci. hum.*, vol. XX, n° 4, pp. 647-656.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Bigot Y., Raymond G., (1991), *Traction animale et motorisation en zone cotonnière d'Afrique de l'Ouest. Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Mali*. Montpellier, CIRAD-IRCT/DSA, n° 14.
- Havard M., Le Thiec G., Vall E., (1998), «Stock numbers and use of animal traction in sub-Saharan French-speaking Africa», *AMA* 29, 4, pp. 9-14.
- Le Thiec G. *et al.*, (1996), *Agriculture africaine et traction animale*. Montpellier, CIRAD, Collection Techniques.
- Lhoste P., Havard M., Vall E., (2010), *La traction animale*, Paris, Quae, CTA, PAG, coll. «Agriculture tropicale en poche».
- Mrema, C.G., D. Baker, D. Kahan, (2008), *Agricultural Mechanization in sub-Saharan Africa : time for a new look*, FAO Occasional paper 22.

#### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS :

- Animal Traction Network for Eastern and Southern Africa : [www.atnesa.org](http://www.atnesa.org)
- FAO, mécanisation agricole : <http://www.fao.org/ag/ags/agricultural-mechanization/agricultural-mechanization-technologies-and-equipment/en/>

# « LES PASTEURS SONT DES ÉLEVEURS « CONTEMPLATIFS » ! »

BERNARD FAYE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture manuelle, commerçants, désertification, enclavement, esclavage actuel, femmes soumises, feux de brousse, frontières pénalisantes, organisations paysannes, pauvre, solidarité-accumulation, terres neuves

*« Avare à sa manière, le Peul Sambourou accroît patiemment son cheptel pour le seul plaisir des yeux et vit très pauvrement à côté de ses richesses. Ne vendant que quelques animaux chaque année pour payer l'impôt de capitation, vivant uniquement sur le lait des vaches dont il prive le jeune zébu, cet éleveur a l'habitude de conserver dans son troupeau des bêtes tombant de vieillesse qu'il abat pour sa nourriture en dernière extrémité ou qui le plus souvent périssent au cours des déplacements »<sup>2</sup>.*

La « mise en valeur » du Sahel et de la corne de l'Afrique pendant la colonisation se heurtait à un obstacle de taille : les pasteurs passaient leur vie à « contempler » leurs immenses troupeaux sans se préoccuper de leur rentabilité et de leur valorisation.

Irresponsables, ces pasteurs le sont d'autant plus que l'efficace lutte contre les grandes épizooties bovines (peste bovine notamment) par des vaccinations de masse ne permettait plus à ces fléaux de jouer un rôle de « régulateur démographique ». On parlait aisément « d'élevage contemplatif », de « boomanie », voire de « zoolâtrie »<sup>3</sup>. Du coup, les autorités se devaient d'investir dans l'éducation de ces pasteurs si peu gestionnaires. Nomades, ils étaient et ils sont encore accusés d'être des pillards et de dégrader le milieu avec leurs troupeaux sans cesse croissants depuis le contrôle des principales maladies. Les récentes synthèses sur les interactions élevage-environnement<sup>4</sup> perpétuent d'une certaine manière la stigmatisation de ces pasteurs et autres éleveurs, responsables des « points chauds » (*hot spots*) que sont la dégradation des terres semi-arides en Afrique et en Inde, l'accumulation des effluents d'élevage dans les zones à forte concentration animale ou l'involution des systèmes polyculture-élevage (régions tropicales d'altitude telles que l'Afrique centrale ou la corne de l'Afrique). Qui plus est, ils sont incapables de s'approprier les résultats de la recherche scientifique. Édifiante, à ce titre, est la constatation

de Lalanne en 1948 à propos d'un essai de distribution de béliers améliorateurs de race *karakul* considérant les « indigènes » ne gérant pas « rationnellement » leur cheptel, et demeurant hermétiques à toute innovation technique<sup>5</sup>.

### La prégnance de la culture pastorale

Certes, chez les pasteurs, la vache est au centre du monde, eux-mêmes étant « *nés d'une goutte de lait* »<sup>6</sup>. La culture pastorale est fortement imprégnée de la place qu'y occupe le bétail. Chez les notables tutsi (Rwanda, Burundi), une certaine catégorie de bétail (les *Inyambo*) devait être sélectionnée sur des critères de beauté : grande taille, forme élancée, cornage très long, en lyre ou en croissant, robe rouge. On ne consomme d'ailleurs jamais la viande d'un animal pour lequel on passe son temps à frotter les cornes avec du sable, à lustrer la robe avec du beurre, à débarasser manuellement la peau des parasites et à recueillir les bouses pour éviter toute souillure. Mais cela ne concerne que les vaches dédiées aux dignitaires.

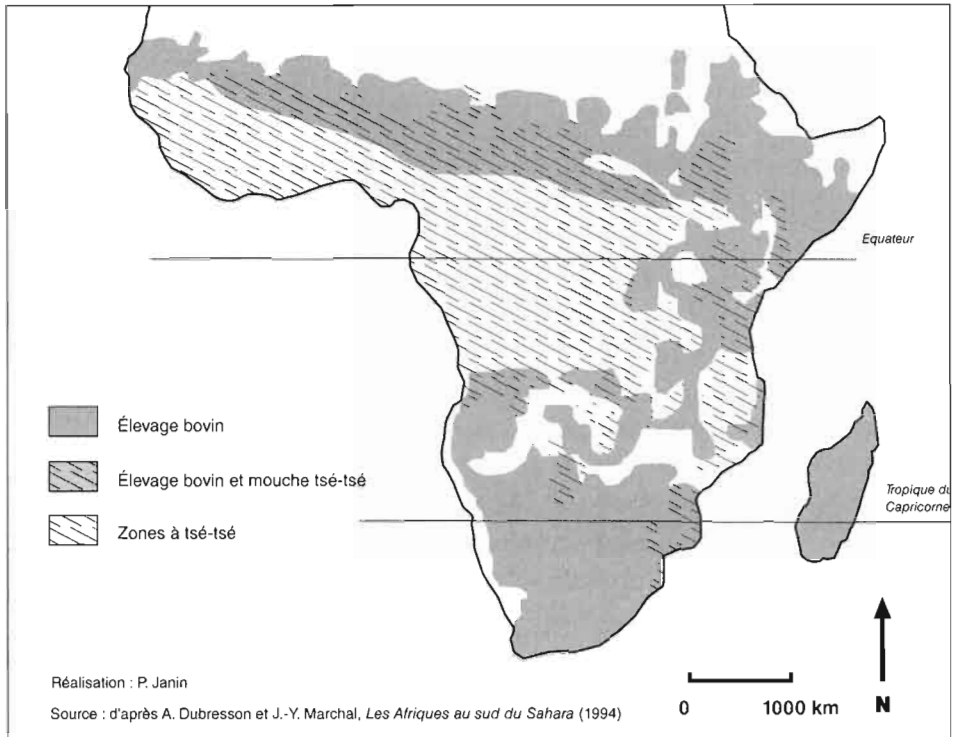
Certes, chez les Dowayo du Cameroun, on identifie les taureaux castrés âgés à des hommes, et le cheptel bovin avec ses multiples fonctions représente un « marqueur culturel »<sup>7</sup> tout autant qu'un capital économique. Posséder un grand troupeau, beau sur le plan zootechnique assure ainsi le prestige social d'un bon pasteur.

Certes, dans la langue peule, on trouve trente-trois termes différents pour désigner la robe des vaches et l'analyse du vocabulaire indique une grande richesse de termes relatifs à la gestion du troupeau. On ne peut nier le puissant lien affectif qui lie l'éleveur à ses animaux, ni le prestige social que le cheptel apporte au propriétaire d'un troupeau de grande taille, ni la finesse de savoir-faire et l'ampleur de la connaissance intergénérationnelle que ce savoir-faire implique.

Le rôle social de l'élevage a évidemment été amplement souligné par les anthropologues, car le cheptel constitue un héritage culturel et un des piliers de l'organisation sociale des groupes de pasteurs : pratique du pré-héritage, régulation sociale de la dot et de la dette comme facteurs de redistribution, alliances matrimoniales, chaînes de relations sociales intergénérationnelles et entre familles d'un même clan ou groupe, mécanismes de redistribution participant à la sécurité présente et future du groupe<sup>8</sup>. Mais cette prégnance de la culture pastorale, et le rôle social et culturel qui lui est imparti, n'enlèvent rien à la réalité de sa « rationalité » économique.

### L'élevage, « passion et raison africaine »<sup>9</sup>

Les préjugés du grand public ont la vie dure même si la recherche a changé de point de vue depuis quelques décennies, abordant les contraintes de l'élevage par une meilleure connaissance des pratiques, une intégration des données environnementales et tient compte des contextes sociaux et économiques. Tous les pasteurs ne sont pas de grands propriétaires et la gestion des petits effectifs est



Élevage bovin et mouche tsé-tsé en Afrique subsaharienne.

loin d'être « contemplative ». La capitalisation est nécessaire aux éleveurs modestes pour assurer la sécurisation de la famille. Quand une crise sanitaire (épizootie) ou climatique (sécheresse) décime 90 % du troupeau, il est plus facile de reconstituer son cheptel à partir de 10 animaux (issus d'un troupeau de 100 têtes) plutôt qu'à partir d'un seul (pour un troupeau de 10 têtes) évitant ainsi au pasteur d'entrer dans une véritable spirale d'appauvrissement<sup>10</sup>. Du reste, les grands troupeaux procèdent souvent d'une redistribution qui joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale. Le statut des bergers, leurs liens parentaux avec les propriétaires, la nature des contrats de gardiennage, les relations de dépendance entre les pasteurs témoignent d'un mécanisme social complexe à l'œuvre pour valoriser au mieux des espaces aux maigres ressources et des effectifs soumis aux aléas des marchés internationaux. Chez la plupart des pasteurs, cette redistribution passe par des dons ou des prêts (confiage) qui consistent à mettre à disposition une part de son cheptel chez des membres de sa famille, de son clan ou de ses relations. Ce « confiage » relève avant tout d'une stratégie de prudence par la dispersion du cheptel entre divers mandataires sur la base d'une relation orale contractualisée.

C'est aussi un mécanisme de solidarité-réciprocité en cas de besoin : tout animal confié est susceptible de revenir dans son troupeau d'origine, assurant une part de la reconstitution du cheptel s'il est sinistré.

Cette circulation des animaux par dons ou prêts peut prendre des formes très diverses, d'un groupe ethnique à l'autre, mais dans tous les cas, cela procède de la sécurisation du système de production. C'est le cas, par exemple, chez les Peuls Wodâabe (Niger), de la vache prêtée temporairement à un parent ou un ami jusqu'à ce qu'elle ait mis bas trois fois, les produits devenant la propriété de l'emprunteur.

Derrière la possession d'un grand nombre d'animaux, il y a l'intérêt d'avoir un grand nombre d'amis (le confiage est un « Facebook » avant la lettre !), de relations et d'obligés<sup>11</sup>. Une telle construction sociale n'est pas envisageable avec une richesse monétaire. Chez les peuples pasteurs, l'argent ne peut être le véhicule des relations sociales et identitaires et ne peut rentrer en aucun cas dans des mécanismes de redistribution. Au fond, pour reprendre les propos de Levi-Strauss<sup>12</sup>, ce qui confère du prestige au sein de ce réseau social, c'est moins la possession de richesses en bétail que sa distribution.

Dans les pays occidentaux, nous sommes dans une « société d'assurés »<sup>13</sup>. Les pasteurs africains n'ont rien de tel et doivent mener une activité économique « sécurisée » car plus que toute autre activité, l'élevage est une activité à risque. On recherche donc avant tout la sécurité avant la « rentabilité ». En zone tempérée, le choix d'un animal par un éleveur se basera presque toujours sur sa productivité (plus de potentiel laitier, une meilleure croissance, un meilleur « indice de consommation » qui témoigne du rapport entre ce qu'il mange et ce qu'il produit). Pour un pasteur sahélien, l'idéal est une vache qui ne fuit pas quand on l'approche, qui résiste à des marches en plein soleil, qui est capable de ne boire que tous les deux jours, qui a de belles cornes pour se défendre, qui résiste aux mille et une maladies existantes et qui, accessoirement, est capable de produire un peu de lait quand il fait 50 °C à l'ombre et qu'il n'y a que de la paille à brouter. Bref, une vache capable de survivre et produire dans les pires conditions. Et comme dans ces conditions, la productivité est forcément faible, la famille ne peut commercialiser du lait ou vendre des jeunes bêtes en quantité suffisante que si le troupeau est de grande taille. C'est aussi pour sécuriser ses ressources pastorales que l'éleveur choisit la mobilité du cheptel sous les formes variées de déplacement saisonnier des hommes et des bêtes (transhumance et autres formes de nomadisme). C'est pour maintenir ses ressources animales que le pasteur élève en même temps plusieurs espèces (bovins, petits ruminants, voire dromadaires) se refusant à la spécialisation trop sensible à une contrainte climatique ou pathologique spécifique. On constate d'ailleurs, que face aux changements climatiques et à l'aridification de leur milieu, les éleveurs traditionnellement bovin (Peuhl du Niger, Massai du Kenya, Borana d'Éthiopie),

n'hésitent pas à troquer leurs bœufs contre des dromadaires réputés plus résistants à la sécheresse. On est loin de l'irrationnel.

Tout cela n'empêche cependant pas cet élevage extensif de devenir vital pour les exportations de certains pays et dans l'approvisionnement en viande des pays côtiers. En tout lieu et en tout temps, la fonction «utilitariste» de l'activité d'élevage lui confère un rôle économique à part entière, centrale, même si elle ne paraît pas toujours essentielle. Dans cette affirmation, sans doute outrecuidante à l'aune d'une marchandisation et d'une mondialisation du monde, l'élevage mérite une mention singulière dans l'univers économique, mental et symbolique des Africains. La raison économique associée à la performance zootechnique est indissociable de la passion affective générée par des siècles de cohabitation entre la vache et l'homme.



Le concept «d'élevage contemplatif» reste parfois encore prégnant chez les décideurs. D'abord parce que ces décideurs sont issus de populations non pastorales et ont une vision occidentale de l'élevage pour «développer» celui-ci. Ensuite, parce qu'ils sont influencés par les programmes de développement «productivistes». L'Europe semble aussi partager ces préjugés, elle qui subventionne les exportations de carcasses de viande bovine, de poulet ou de lait en poudre vers les pays africains pour raison humanitaire. Il faut bien nourrir ce continent affamé dans lequel le cheptel est «une non-valeur économique»!

S'ils ne peuvent vendre leurs animaux sur les marchés d'Abidjan, de Libreville ou de Lagos, il restera aux pasteurs sahéliens le loisir de contempler leur cheptel croître à l'envi, au risque de se voir accuser par les protecteurs rigoureux de la nature de contribuer ainsi à la désertification par la dégradation des sols et des pâturages, submergés par les troupeaux, alors qu'il s'agit d'un procès sans fondement<sup>14</sup>. Tant de «zoolâtrie», et si peu de conscience écologique et économique? Pourtant, on s'interroge peu sur les conséquences économiques de la concurrence déloyale que les pays occidentaux imposent aux producteurs locaux. Il a fallu attendre la politique des «quotas laitiers» qui a renchéri le coût du lait en poudre pour que la production laitière africaine ne soit pas uniquement appelée à satisfaire l'autoconsommation familiale, mais aussi à entrer dans des circuits de commercialisation locaux devenus compétitifs. Finalement, quand les règles économiques mondiales sont plus équitables, les éleveurs africains ne sont pas si mal partis!

## NOTES

1. Bernard Faye, zootechnicien et économiste, a réactualisé en 2014 l'idée reçue qu'il avait produite en 2006.
2. Brizard M., (1938), « Un capital en partie improductif: le cheptel bovin des Peuhls Sambourous », *Bull. Serv. Zoot. et des Épizooties de l'AOF*, n° 1, pp. 21-23 ; Landais E., (1990), « Sur les doctrines des vétérinaires coloniaux français en Afrique Noire », *Cah. Sciences Humaines*, vol. 26, n° 1-2 ; pp. 33-71 ([http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_4/sci\\_hum/31584.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/31584.pdf)).
3. « *Même pour le Noir, le bétail sert toujours à quelque chose, ne serait-ce qu'à satisfaire quelque rite religieux. Mais rien de tel pour le Peul non touché par la "civilisation". La bête à cornes ne lui sert de rien. Elle lui donne une raison de vivre. C'est lui qui la sert. Une "boomanie". Sans aucune boolâtrie d'ailleurs.* » J. Richard-Molard, 1949, p. 96 cité par E. Bernus (1990), « Pasteurs africains : du mythe éternel aux réalités présentes », *Cah. Sciences Humaines*, vol. 26, n° 1, p. 275 ([http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_4/sci\\_hum/31595.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/31595.pdf)).
4. Steinfeld H., de Haan C., Blackburn H., (1999), *Interactions entre l'élevage et l'environnement. Problématique et propositions*, Montpellier, CIRAD, Rome, FAO (<http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/lead/toolbox/FAO/Summary/index.htm>).
5. Lalanne A., (1948), « Le mouton à laine et le croisement Merinos x Macina au Soudan Français. Résultats, possibilités », *Bull. SEIA*, n° 1, pp. 5-13.
6. Beier U., (éd.), (1966), *Comment le monde fut créé d'une goutte de lait. Contes africains de la Création*, Lyon, Fédérop.
7. Boutrais J., (1995), *Hautes terres d'élevage au Cameroun*, Paris, Orstom ([www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010006759](http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010006759)).
8. Alary V., Duteurtre G., Faye B., (2011), « Élevage et sociétés : les rôles multiples de l'élevage dans les pays tropicaux », *INRA Productions Animales*, 24 (1), pp. 145-146.
9. Faye B., (2006), *La vache et autres herbivores. Passion et raison africaine*, Paris, OCHA/les cafés GEO, 25/04/2006, ([www.lemangeur-ocha.com/wp-content/uploads/2012/05/Bernard\\_FAYE\\_Texte\\_Caf\\_G\\_o.pdf](http://www.lemangeur-ocha.com/wp-content/uploads/2012/05/Bernard_FAYE_Texte_Caf_G_o.pdf)).
10. Faye B., (2001), « Le rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, n° 54, pp. 231-238.
11. Waller RD, (1999), « Pastoral poverty in historical perspective », in Anderson D.M., Broch-Due V., (éd.), *The poor are not us. Poverty and pastoralism*, Oxford, Publ. Eastern African Studies, pp. 20-49.
12. Lévi-Strauss C., (1967), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton Et Co.
13. Weber J., (2002), « Risque et pauvreté : comment penser un monde sans assurance ? », *Risques*, n° 51, pp. 1-4.
14. « *En effet, dans des milieux non équilibrés, les risques de destruction environnementale sont limités, car les populations animales n'atteignent que rarement des niveaux susceptibles de causer des dégâts irréversibles. (...) L'inocuité des pratiques traditionnelles de gestion pastorale sur l'environnement est désormais établie et les institutions coutumières de gestion des terres deviennent autant de modèles potentiels pour l'avenir.* Scoones I., (1999), *Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique : vivre dans un environnement incertain*, Paris, CTA- Karthala, pp. 9-10.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Bocquené H., (1986), *Moi, un Mbororo*, Paris, Karthala.
- Botte R., Boutrais J., Schmitz J., (eds), (1999), *Figures peules*, Paris, Karthala.

- Boutonnet J.-P. *et al.*, (2000), « Compétitivité des productions animales en Afrique subsaharienne et à Madagascar : synthèse générale », Paris, ministère des Affaires étrangères, DGCID ([http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Competitivite\\_des\\_productions\\_animales\\_en\\_Afrique\\_subaharienne\\_et\\_a\\_Madagascar.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Competitivite_des_productions_animales_en_Afrique_subaharienne_et_a_Madagascar.pdf)).
- Duteurtre G., Faye B. (éd), 2009, *L'élevage, richesse des pauvres*, Versailles, Quae, coll « Update ».
- Botte R., Schmitz J., (eds), (1994), « L'archipel Peul », *Cahiers d'études africaines*, n° 133-135.
- Faye B. *et al.*, (2010), *Peuples du lait*, Versailles, Quae.
- Steinfeld H. *et al.* (2006), *Livestock's long shadow : environmental issues and options*, Rome, FAO.

#### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- International livestock research Institute : [www.ilri.org](http://www.ilri.org)

# « IL FAUT COLONISER LES TERRES NEUVES POUR DÉVELOPPER L'AFRIQUE »

SAMUEL NDEMBOU<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture archaïque, agriculture manuelle, autochtonie, biais urbain, contrôle social, déforestation, désertification, enclavement, frontières pénalisantes, irrigation, jeunes, nourrir les villes, pauvre, richesses naturelles, solidarité-accumulation, surpeuplement

*« L'Afrique pionnière ? Elle en a les caractéristiques géographiques : jeunesse et vitalité démographiques, sous-peuplement et abondance de terres neuves... »<sup>2</sup>.*

En Afrique subsaharienne, montagnes, parfois refuges et hauts plateaux<sup>3</sup> bien peuplés, voisinent avec des espaces supputés vides. Clémence du climat, contrôle des routes commerciales, voire constructions étatiques se sont combinés pour fixer souvent des concentrations humaines. Mais il y a des montagnes (Kivu, par exemple), des côtes (de la Guinée Équatoriale à la Namibie), des deltas (Niger), des basses terres (autour du môle éthiopien) et des vallées (Kilombero en Tanzanie) qui sont relativement sous-peuplés. La carte des densités est une mosaïque où s'opposent régions fortement et faiblement peuplées. Déserts<sup>4</sup>, fortes contraintes naturelles et sanitaires<sup>5</sup>, histoire mouvementée en rendent compte. Dans les anciennes colonies de peuplement (Afrique du Sud et Namibie, Kenya ou Zimbabwe), des réserves indigènes surpeuplées jouxtent de grands domaines blancs sur de bonnes terres expropriées. Dans d'autres pays (Tanzanie ou Afrique du Sud par exemple), des aires protégées inaccessibles occupant de vastes territoires, suscitent de très fortes tensions.

Comment ne pas être tenté de mieux répartir les 85 millions d'Éthiopiens sur les 61 % de terres basses sous-peuplées pour éviter les famines à répétition ? Et comment satisfaire la « faim de terre » des Noirs expropriés par les Blancs en Afrique du Sud à l'heure de leur émancipation ?

Autant de terres potentiellement disponibles ne pourraient-elles pas être mises à profit pour mieux répartir une population devenue nombreuse ? C'est aussi l'occasion d'y édifier des agricultures productivistes ou agro-écologiques avec des migrants pionniers et de diminuer la pauvreté. Illusion ou réalité ?

## Des « terres vacantes » aux fronts pionniers, des agro-industries à la déportation de la population

Persuadés d'avoir affaire à des « terres vacantes et sans maîtres »<sup>6</sup>, les colons ont aménagé les territoires conquis en expropriant les meilleures terres pour y créer des agro-industries<sup>7</sup>, y installer des Européens (Afrique australe) ou des petites plantations d'exportation (cacao notamment). Ils firent descendre en plaine les montagnards. Ils rendirent salubres bas-fonds et vallées pour accueillir des migrants une fois les routes tracées. Avec l'éradication de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest<sup>8</sup> entre 1974 et 2002, on a ouvert à l'agriculture 25 millions d'hectares fertiles. On aménagea à partir de 1930 des deltas pour y promouvoir les cultures irriguées (delta intérieur du Niger, Bar El Ghazal), etc.

Ce type de développement semble souvent lié à l'intensification<sup>9</sup> de l'agriculture, aujourd'hui inévitable dans le cadre des petites exploitations combinant cultures pérennes et annuelles pluviales (non irriguées) ainsi qu'avec différentes formes d'associations entre cultures, avec ou sans couvert arboré.

L'ouverture de routes a accéléré la conquête spontanée et massive de terres en Afrique occidentale pour l'économie d'exportation : cacao au Nigeria occidental, en pays ashanti (Ghana) et en Côte d'Ivoire forestière. Avec les indépendances, des entreprises étatiques de développement rural sont apparues autour des grands fleuves (Sénégal, Niger, Logone, Nil), dans les savanes (complexes sucriers, ranchs), mais surtout dans la forêt (fermes d'État d'hévéa, ou de palmier à huile, associées à de petites plantations villageoises, etc.) en parallèle à l'expansion des petites plantations autonomes. Accompagnait cette conquête de « terres neuves », la main-d'œuvre nécessaire fournie par les hinterlands.

Barrages hydrauliques, aménagements agricoles et sociétés de développement régional ont été fondés sur l'idée d'une mise en valeur visible. On a aussi aménagé depuis les années 1970 des zones de savanes type « cerrados » brésiliens<sup>10</sup> au potentiel insoupçonné et on a lancé des filières comme le riz irrigué ou la canne à sucre, etc.

Chaque pays avait ses « terres neuves » à l'instar de l'Adamaoua pour le Cameroun, le Middle Belt pour le Nigeria, la vallée du Rift et les basses terres en Éthiopie, etc. Mais le décalage est toujours grand entre le montant des investissements et le nombre de colons installés ou de salariés occupés dans les domaines agro-industriels.

Quand la migration a été largement spontanée comme en Côte d'Ivoire occidentale pour le cacao et le café, on a assisté au succès du front pionnier burkinabé après défrichement de la forêt, mais celui-ci a été mis en cause par la revendication autochtone et la guerre civile. Et quand on a déporté des populations sans accompagnement sérieux comme en Éthiopie, ce fut l'échec.

Éthiopie, déportations à répétition vers les basses terres<sup>11</sup>. Depuis 1958, ce pays pratique régulièrement des déplacements contraints massifs selon les périodes, des hautes terres «surpeuplées» vers les basses terres tropicales sous-occupées ou la vallée du Rift (Sidamo, Awash). Entre 1985 et 1995, 1,5 million d'individus ont été déplacés. De 2003 à 2006 et de 2010 à 2013, on applique la même solution à la famine qui s'annonçait. Les résultats sont catastrophiques. Si des terres, de la nourriture et du crédit sont attribués aux pionniers, le bétail ne résiste pas à la trypanosomiase et l'équipement scolaire et sanitaire laisse à désirer.

## La brûlante question foncière

Tout espace en Afrique a été plus ou moins occupé au cours d'une histoire où les sociétés ont été ultra-mobiles. L'Afrique précoloniale avait ses entités politiques aux frontières fluctuantes, aux marges plus ou moins définies, susceptibles de changer en fonction des guerres, épidémies, famines, traite esclavagiste, etc. Des zones tampon, inoccupées, mais surveillées par les riverains ont souvent séparé des entités différentes. La guerre entre entités territoriales a créé des étendues inoccupées quand le vainqueur décimait, déportait ou réduisait à la servitude les vaincus. Une épidémie pouvait conduire à l'évacuation d'un espace provisoirement abandonné.

La conquête foubé de la plaine de la Bénoué au XIX<sup>e</sup> siècle au nord du Cameroun par exemple, s'est traduite par le « déguerpissement » de la majorité des populations qui l'occupaient avant. La plaine, parcourue par le bétail, qui semble vide aujourd'hui est devenue une zone de colonisation... et de conflits larvés.

La propriété privée individuelle est longtemps restée inconnue dans les régions les moins denses où le sol ne constitue pas un capital, mais permet la survie. La terre non occupée est une réserve à l'instar de la jachère<sup>12</sup>. Quand les conditions sont remplies, on les occupe de nouveau, mais tout ceci suppose un faible peuplement.

Pour exercer son pouvoir de développer, l'État colonial et postcolonial estimait que toute terre coutumière peu ou non exploitée devenait de fait vacante<sup>13</sup>. Appartenant le plus souvent aux lignages, elle était répartie par le doyen entre les familles. La superposition de droits était de règle pour la cueillette des feuilles et du bois, la pâture, le parcours ou la chasse, etc. et on ne pouvait exclure les autres usagers. Ce type de tenure du sol était une somme adaptable de droits négociables en fonction des ressources en terre et en main-d'œuvre, d'où l'opposition à la logique d'État.

La mise en valeur de périmètres coloniaux de développement, en chassant les populations africaines, a légué aux États indépendants leur cortège de problèmes sociaux. Ainsi, l'installation de Rwandais au Kivu par le colon belge, depuis 1937, a mis en place un système de conflit!

Comment pouvait-on déposséder sans réaction les communautés villageoises de leurs terres, sans espoir d'indemnisation, pour les aménager dans l'intérêt public?

Dans la plaine de la Bénoué au Cameroun aménagée, les conflits se sont focalisés sur le contrôle territorial et le partage des richesses générées par les projets, l'État en perte de légitimité permettant aux pouvoirs locaux de bloquer toute évolution en faveur des migrants.

Dans les colonies de peuplement (Zimbabwe, Namibie, Afrique du Sud), l'indépendance est l'occasion de demander la restitution par la puissance publique du patrimoine spolié, par indemnisation au prix du marché des descendants des spoliés. Ressusciter par ailleurs une « paysannerie » anéantie, espérer par ce biais produire plus pour le marché et résorber la pauvreté reste un pari quasi impossible, d'où des réformes agraires en trompe-l'œil (Afrique du Sud, Namibie).

Dans tous les cas, la sécurisation foncière des colons allochtones ou étrangers est une question politique sensible. À la faveur du multipartisme, les occupants, « déguerpis » des territoires des projets, revendiquent ainsi une part de la richesse créée sur leurs terres comme les Bakweri à l'endroit de la Cameroun Development Corporation (CDC). L'application du droit moderne sur les terres récupérées se fait donc en fonction des rapports de force et des alliances entre le haut et le bas : affrontements, violences de basse intensité, détournements ou compromis provisoires.

### **Dans les colonies de peuplement, réforme foncière ou impératifs de productivité ?**

Dans les colonies de peuplement, l'arrivée tardive au pouvoir de la majorité noire a posé la question de l'accès à des terres fertiles avec les moyens et les capacités à y produire de manière efficace en réponse à la demande. Zimbabwe, Namibie et Afrique du Sud<sup>14</sup> sont engagés depuis 1980, 1991 et 1994 dans des réformes agraires pour décongestionner réserves, terres communales et bantoustans où sont enfermés la quasi-totalité des paysans noirs avec l'espoir d'avoir une minorité d'exploitations commerciales noires. Sans oublier que la « deuxième indépendance » ici, c'est se réapproprier la « terre des ancêtres » !

Au Zimbabwe, en 1988, 4 660 fermes commerciales blanches (500 à 2 000 ha) occupaient 11,2 millions d'ha face à 1 million de familles noires installées sur 16,4 millions d'ha communales. Les deux *Land Acquisition Acts* de 1985 et 1992 n'ont permis d'installer que 18 000 familles dans le programme intensif des années 1980 bien préparé, et 48 000 dans le programme accéléré qui a suivi dans de mauvaises conditions, Mugabe instrumentalisant le départ des Blancs. Celui-ci a eu lieu dans les pires conditions entre 2000 et 2008, sans compensations financières et à la suite de l'assaut des « vétérans », abandonnant à leur sort 250 000 salariés, installant disette et pauvreté et stoppant les exportations de tabac.

En Namibie, alors que 240 000 Namibiens sont des « paysans sans terre », 4 500 Blancs disposaient d'exploitations commerciales dédiées surtout à l'élevage

(7 200 ha en moyenne). Ils n'ont mis en vente que 91 exploitations dans le cadre de la réforme agraire créant des tensions importantes : 12 ans après l'indépendance, seules 27 000 familles avaient bénéficié de terres achetées si bien que le gouvernement s'est résolu à des expropriations en 2004 avec un succès mitigé.

En Afrique du Sud, 40 000 entrepreneurs agricoles blancs, utilisant un million d'employés, produisent 90 % de la production agricole avec une productivité 100 à 300 fois supérieure à celle des exploitations noires. Dans les ex-Bantoustans surpeuplés, 4 millions de ruraux sud-africains prolétariés ne peuvent pas survivre sur des terres dégradées : héritage des *Land Acts* de 1913 et 1936 et des années d'apartheid. Restitution judiciaire des terres et redistribution, via des subventions pour les démunis, durant deux décennies, n'ont nullement apuré la situation. En ne transférant que des exploitations « viables » à un seul bénéficiaire supposé produire autant, la réforme agraire est devenue un simple outil du *Black Economic Empowerment*. On voulait redistribuer 30 % des terres entre 1994 et 2014 en rachetant des terres en vente, programme revenant à plus de 5 milliards d'euros ! On en est loin avec au maximum 8 % du programme réalisé. Interpellé sur ses promesses, l'*African National Congress* est sommé de faire une redistribution sans indemnisation. Revendication qui s'accompagne d'occupations informelles de terres arables, d'assassinat de fermiers blancs et du renvoi massif des ouvriers agricoles.



Il n'y a eu de « terres neuves » en Afrique subsaharienne que dans l'esprit des colons, des technocrates et des dirigeants, mais ce mythe a produit des conflits difficilement solubles, des pénuries alimentaires et retardé l'avènement d'agricultures familiales intensives durables. Conflits meurtriers dans l'Ouest ivoirien, le Kivu, le Middle Belt nigérian, larvés en Afrique du Sud et dans l'Adamaoua camerounais ; pénuries alimentaires au Zimbabwe ou en Éthiopie ; *new trek* pour les Afrikaners sud-africains inquiets<sup>15</sup> !

Les « terres neuves » sont pour l'heure des terres de violence plus que des terres de modernisation agricole puisqu'aucune organisation paysanne moderniste n'a accompagné cette « colonisation ». « Autochtones » et autorités locales cherchent à recouvrer partout leurs droits fonciers à l'heure des spoliations massives de terres de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Les réformes agraires – dans les rares pays où elles ont été mises en œuvre – restent des échecs dans leur lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Le temps de l'espace fini<sup>16</sup> est arrivé dans des pays qui sont loin d'être « neufs » ce qui suppose la mise au point d'agricultures clairement sophistiquées – « productivistes » et/ou agro-écologiques – pour relever le défi alimentaire.

## NOTES

1. Cette idée reçue, rédigée en 2005 par Samuel Ndembou, a été revue et actualisée par Georges Courade.
2. Brunel S., (2004) : [www.clionautes.org/article.php?id\\_article=734](http://www.clionautes.org/article.php?id_article=734)
3. Rwanda-Burundi, Lesotho, cœur de l'Éthiopie, Madagascar, Highlands du Kenya, Cameroun occidental, Malawi ou Fouta Djallon (Guinée).
4. Sahara (de la Mauritanie au Soudan), Kalahari-Namib (Namibie, Botswana), corne de l'Afrique (Djibouti, Somalie, Ogaden éthiopien, Kenya septentrional).
5. Onchocercose et mouche tsé-tsé ont empêché le peuplement de certaines vallées ou régions.
6. Parce que non valorisées à leurs yeux.
7. Unilever dans l'actuelle RD du Congo, Firestone au Liberia, Michelin au Nigeria, Woermann au Cameroun, etc.
8. Cette filariose, transmise d'un individu à l'autre par une mouche appelée simulie, aimant les eaux courantes, provoque entre autres la cécité et rendait difficile la mise en valeur des vallées soudanaises. Seule cependant, la densification du peuplement, qui améliore la maîtrise sanitaire des écosystèmes, permet d'écartier les risques de recrudescence.
9. Système de production agricole mettant en œuvre de grandes quantités de travail et d'intrants (engrais, etc.) pour produire plus sur une même unité de surface.
10. Immense région de savane de plus de 200 millions d'ha.
11. Wikipédia, (2014), *Déplacements contraints de population en Éthiopie*; Human Rights Watch, (2012), « *Waiting Here for Death* » *Forced Displacement and « Villagization » in Ethiopia's Gambella Region*, Washington, HRW.
12. Parcelle en repos, sans culture pour lui permettre la reconstitution naturelle de sa fertilité.
13. Gruenais M.E., (1986), « Territoires autochtones et mise en valeur des terres », in Crousse B. et al., *Espaces disputés en Afrique noire*, Paris, Karthala, pp. 283-298, 426 p.
14. Anseeuw W., (2011), *La réforme agraire en Afrique du Sud. Le maintien d'une ségrégation agricole post-apartheid*, Éditions universitaires européennes; Chigara B. et al., (2012), *Southern African Development Community Land Issues: Towards a New Sustainable Land Relations Policy*, New York, Routledge; Cochet H., (2013), *La question agraire en Afrique du Sud : échec d'une réforme*, Paris, AFD (focales 17).
15. Hall R. (2011), *The Next Great Trek? South African Commercial Farmers Move North*, university of Western Cape, PLAAS, working paper 19.
16. Ceci découle de l'absence de terres disponibles comme de la possibilité de maintenir partout des temps de jachère importants pour reconstituer la fertilité des sols.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Andrew N. et al., (2009), *Les questions foncières rurales comme facteur de crise en Afrique subsaharienne : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Kenya*, Paris, Ifri.
- Cochet H., (2013), *La question agraire en Afrique du Sud : échec d'une réforme*, Paris, AFD (focales 17).
- Janvry de A., (2011), « Les trois énigmes de la réforme agraire », *Revue d'Économie du Développement*, vol. 25, n° 1, pp. 107-114.
- Lavigne-Delville Ph., (éd.), (1998), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et égalité*, Paris, Karthala.

- Le Bris E., Le Roy E., Mathieu P., (éds.), (1991), *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala.

#### **SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS**

- Gouvernance foncière et revue des questions foncières depuis 2010 : [www.fao.org/nr/tenure/governance-of-tenure/fr/](http://www.fao.org/nr/tenure/governance-of-tenure/fr/)
- International Institute for Environment and Development (IIED) : [www.iied.org/](http://www.iied.org/)
- Institute for Poverty, Land and Agrarian Studies (PLAAS) : [www.plaas.org.za/](http://www.plaas.org.za/)
- Profils fonciers USAID : <http://usaidlandtenure.net/country-profiles>
- Southern African Regional Poverty Network, Land : [www.sarpn.org/EventPapers/Land/eventsland.php](http://www.sarpn.org/EventPapers/Land/eventsland.php)

# « IL FAUT DÉVELOPPER L'IRRIGATION, COMME EN ASIE, POUR RÉSOUDRE LA QUESTION ALIMENTAIRE »

AUDREY FROMAGEOT-TISSUT<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** : agriculture archaïque, agriculture manuelle, autochtonie, désertification, jeunes, PGM, organisations paysannes, richesses naturelles, surpeuplement, terres neuves

Pour Albert Sarraut, ministre français des Colonies en 1923, le succès de la mise en valeur reposait sur « *la culture intensive à l'aide de l'irrigation* »<sup>2</sup>. La sous-utilisation des vallées et des deltas paraissait résolument contre-productive par rapport à l'Asie – où 35 % des superficies cultivées sont irriguées – pour assurer la sécurité alimentaire.

Depuis les années 1960, « l'Asie des rizières » a fait sa « révolution verte » (multiplication par 3 à 4 en moyenne des rendements céréaliers en quatre décennies en Inde, grâce aux variétés hybrides, à l'irrigation et aux intrants chimiques) et a atteint l'autosuffisance sans assurer à tous la sécurité alimentaire, quand « l'Afrique des jachères » importe du riz asiatique.

Comme la faiblesse des rendements agricoles a été d'abord imputée à la prééminence de l'agriculture pluviale à longue jachère (et aux aléas climatiques), corrélée à la faiblesse du peuplement (8 hab. par km<sup>2</sup> en 1950) et à l'absence de maîtrise des techniques d'irrigation, la solution miracle a été recherchée à nouveau dans l'irrigation. 18 % des terres irriguées mondiales fournissent déjà 40 % de l'alimentation de la planète !

Cette tentative a été d'autant plus forte que le potentiel irrigable est de l'ordre de 30 millions d'ha dont 10 millions seraient sous contrôle partiel ou total (y compris culture de décrue, marais et bas fonds<sup>3</sup>), soit 3 à 4 % des superficies cultivées. Si un tiers du potentiel irrigable se concentre en Angola et en République démocratique du Congo, 10 pays disposent toutefois de surfaces irrigables de plus de 15 % des surfaces cultivées dont l'Éthiopie, Madagascar, le Burundi, la Guinée-Bissau et la Sierra Léone.

## Le miracle des grands périmètres irrigués n'a pas eu lieu !

La culture irriguée s'est développée en Afrique subsaharienne, d'abord dans le cadre de vastes périmètres irrigués à l'aval de grands barrages (à l'exemple de Sennar sur le Nil Bleu<sup>4</sup>, de Manantali sur le Sénégal, de Kaïnji sur le Niger au Nigeria), puis à l'échelle locale, par l'aménagement de petits barrages dans les bas-fonds, de forages de puits ou par la diffusion dans les campagnes de pompes individuelles à moteur ou à pédales. Jusqu'à la fin des années 1980, les aménagements étaient encadrés et gérés par des sociétés d'État en Afrique francophone (Office du Niger au Mali, etc.), en Afrique du Sud de l'apartheid (*corporations*) ou en Afrique portugaise (périmètre hydro-agricole de Chokwe au Mozambique).

Si les effets de ces aménagements sont spectaculaires (transformations des paysages, transferts de populations, modifications foncières, etc.), ils ont été également rapidement controversés, en raison d'un encadrement contraignant sur le plan agronomique, et de leur coût en l'absence de garantie quant à la tenure foncière. Le faible intérêt des paysans « déguerpis », les investissements faramineux en infrastructures, les difficultés d'entretien, les coûts élevés de production ont en effet nécessité un soutien des prix du riz. Dès le début, l'eau distribuée est gaspillée et il se perd plus de terres irriguées qu'il ne s'en crée sur les premiers périmètres, sous l'effet du mauvais entretien des canaux et des invasions d'herbes parasites.

Dès les années 1980, les performances agricoles sont plutôt décevantes<sup>5</sup> dans ces grands aménagements. Si l'irrigation permet une hausse des rendements, c'est au prix d'une augmentation des temps de travaux agricoles. L'Afrique subsaharienne se trouve pénalisée par la faiblesse des densités de population, une force de travail insuffisante à proximité, son ignorance historique des techniques de maîtrise hydraulique et des règles d'attribution des parcelles irriguées heurtant les logiques habituelles<sup>6</sup>.

## Nécessité d'une approche intégrée de l'irrigation

En fait, il n'y a pas de réussite dans le domaine de l'irrigation sans une approche technique et anthropologique intégrée, rarement mise en œuvre. Ainsi, les contreperformances au Sénégal et au Mali sont à mettre en relation avec une intervention arrogante et instable dans la durée et les contraintes financières et collectives inappropriées, plutôt qu'au non-respect des normes agronomiques ou à l'inadaptation des solutions au contexte. Dans ces conditions, la réhabilitation et le transfert de gestion constituent un défi.

Le Fonds International de Développement Agricole (Fida)<sup>7</sup> estime que les systèmes irrigués à petite échelle utilisant une technologie simple et peu coûteuse (pompage, irrigation par gravité, contrôle des crues et décrues) et autogérés par les producteurs, constituent une voie efficace en zone semi-aride. Les revenus dégagés en saison sèche réduisent l'exode masculin saisonnier et sécurisent l'alimentation

du ménage quand les greniers sont épuisés (fin de la soudure). L'irrigation de contre-saison s'insère enfin dans les calendriers de travail.

On n'attend plus depuis deux décennies de miracles de l'irrigation en Afrique subsaharienne. Le modèle productiviste asiatique ne peut être facilement copié et se trouve mis en question à l'heure de l'agriculture agro-écologique. Outre la maîtrise de l'eau (ni trop, ni trop peu d'irrigation), l'apport de la recherche agronomique variétale et adaptative a permis la diffusion de variétés à hauts rendements avec l'augmentation spectaculaire de la consommation d'engrais et de pesticides. Et la politique agricole (crédit, etc.) a puissamment accompagné cette diffusion de variétés.

En Inde, la résolution des crises alimentaires doit beaucoup à l'ancienneté de l'irrigation, à la collecte, au stockage et à la redistribution des aliments et à des prix rémunérateurs pour les producteurs. Rien de comparable en Afrique où il n'y a pas eu une rémunération suffisante du riz en culture irriguée (Madagascar, Sénégal, Cameroun).

### Les succès d'une maîtrise « partielle » de l'eau

Malgré ces échecs, se diffusent des techniques de maîtrise de l'eau comme les pompes manuelles pour l'irrigation individuelle en Zambie. Ceci s'ajoute aux cultures de décrue et de bas-fonds (sorgho, maïs et légumes) et favorise localement l'apparition du maraîchage et la multiplication d'activités rémunératrices (pêche, élevage, etc.).

Les petits périmètres irrigués ou arrosés qui ont la faveur des développeurs entraînent des modifications sociales et des confrontations entre divers usagers. Dans le même temps, dans les grands périmètres, les sociétés publiques privatisées conservent l'encadrement et la gestion partielle des infrastructures face à des associations de producteurs qui produisent en payant de lourdes redevances dont les effets sont souvent calamiteux tant en Afrique du Sud que dans le Sahel.

Les succès constatés sont ceux de la petite hydraulique au sens large. Les maîtrises « partielles » de l'eau tiennent à des pratiques anciennes dans les sociétés rurales (cultures de décrues, combinaisons culturelles anti-aléatoires, etc.) et ne sont que rarement dépendantes de l'entretien des canaux, des pannes des pompes ou du coût de la distribution de l'eau. Cette maîtrise mobilise aussi moins de travail que les systèmes irrigués, ce qui réduit d'autant les conflits possibles entre cultures pluviales et cultures « irriguées ».



Finalement, si les grands programmes d'irrigation en Afrique ont été des gouffres financiers et le plus souvent des échecs, la petite irrigation ou les techniques de maîtrise hydraulique se diffusent avec un certain succès dans le cadre de petits périmètres maraîchers, de contre-saison notamment. Et ces périmètres deviennent des lieux de diffusion d'innovations réutilisées en partie par les paysanneries locales

pour les cultures pluviales. Cette irrigation «à l'africaine», adaptée aux logiques sociales comme aux contraintes de marché répond, avec les cultures pluviales, à l'insécurité alimentaire. Sous toutes ses formes, l'irrigation contribue ainsi, très modestement encore, à résoudre la question alimentaire. Elle est devenue un complément précieux pour l'équilibre nutritionnel des Africains en zone sèche.

## NOTES

1. Ce texte a été revu et actualisé par Georges Courade à partir de la version de 2005 élaborée par Audrey Fromageot-Tissut, géographe.
2. Sarraut A., (1923), *La Mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, p. 171.
3. Cultures de décrue et de bas-fonds couvraient 2 millions d'ha.
4. Le plus grand périmètre est celui de Gezira-Managil au Soudan, avec une superficie d'environ 870 000 hectares, qui est irrigué avec les eaux provenant du Nil Bleu grâce au barrage de Sennar.
5. OCDE, (1983), *L'aide au développement de l'irrigation*, Paris, p. 144.
6. Mathieu P., 1990, «Usages de la loi et pratiques foncières dans les aménagements irrigués», *Politique africaine, Le droit et ses pratiques*, n° 40, décembre, pp. 72-81.
7. [www.ifad.org/evaluation/public\\_html/eksyst/doc/thematic/ts02spaf.htm](http://www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/thematic/ts02spaf.htm).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Djurfeldt G., Jirstrom M., (éds.), (2005), *The African Food Crisis: lessons from the Asian Green Revolution*, Wageningen, CTA.
- FAO, (2005), *L'irrigation en Afrique en chiffres. Rapport sur l'eau*, n° 7, Rome, FAO. Jamin J. Y. et al., (2011), «Les agricultures irriguées face à de nouveaux défis», *Cahiers Agricultures*, vol. 20, n° 1-2, pp. 10-15.
- Svendsen M. et al., (2008), *Les échelles de crue: des indicateurs de performance pour le secteur de l'irrigation en Afrique subsaharienne*, Washington, IFPRI-Banque mondiale.
- Venot J.-P., Cecchi P., (2011), «Valeurs d'usage ou performances techniques: comment apprécier le rôle des petits barrages en Afrique subsaharienne?», *Cahiers Agricultures*, vol. 20, n° 8,1-2, pp. 1-6.

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Base de données aquastat : [www.fao.org/nr/water/aquastat/dbase/indexfra.stm](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/dbase/indexfra.stm)
- Eau, Banque mondiale : [www.banquemondiale.org/fr/topic/water/overview](http://www.banquemondiale.org/fr/topic/water/overview)
- Infrastructures selon la Banque Africaine de Développement : [www.infrastructureafrica.org](http://www.infrastructureafrica.org)
- *Rural 21. Le Journal international du développement rural* : [www.rural21.com/francais/actualites/home-fr/](http://www.rural21.com/francais/actualites/home-fr/)
- Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2014 : [unesdoc.unesco.org/images/0022/0022269/226962f.pdf](http://unesdoc.unesco.org/images/0022/0022269/226962f.pdf)
- PNUE (2010), *Afrique: atlas de l'eau* : <http://www.zaragoza.es/contenidos/medioambiente/onu/340-fre.pdf>

# « LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET RURALES NE DÉFENDENT PAS LES INTÉRÊTS DES AGRICULTEURS »

MARIE-ROSE MERCOIRET, DENIS PESCHE, PIERRE-MARIE BOSC,  
BRUNO LOSCH<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** accaparement des terres, agriculture archaïque, agriculture manuelle, commerçants, contrôle social, décentralisation, démocratie étrangère, éleveurs contemplatifs, jeunes, nourrir les villes, PGM, solidarité-accumulation, terres neuves

Pendant longtemps, les agriculteurs et éleveurs africains n'ont pratiquement pas pu défendre leurs intérêts professionnels dans un cadre militant dans la mesure où ils étaient souvent intégrés dans des dispositifs publics de développement peu soucieux de leurs logiques, quand ils n'étaient pas contrôlés par des partis uniques ou dominants dans des régimes politiques souvent autoritaires. Dès les années 1970 cependant, des organisations autonomes se sont créées dans certains pays, puis se sont développées à partir des années 1990.

Alors que les organisations paysannes rurales affirment désormais leur autonomie, qu'elles prennent l'initiative de programmes d'action divers et s'efforcent d'être présentes aux différents niveaux de prise de décision, des doutes s'expriment sur leur capacité à agir au bénéfice de leurs mandants et sur leur légitimité à parler en leur nom. Bien que ces organisations forment un ensemble hétérogène, elles ont permis la prise de parole des paysans et ruraux et peuvent se prévaloir de résultats significatifs dans un contexte peu favorable aux agricultures familiales.

## Des coopératives d'antan aux organisations paysannes et rurales d'aujourd'hui

Après les indépendances, les caractéristiques des organisations mises en place par les interventions publiques de développement ont été liées aux choix politiques et économiques du moment : coopératives de production dans les pays ayant connu des régimes marxistes de façon durable (Guinée) ou plus limitée (Mozambique) ; coopératives de services (Sénégal, Niger) ou « politique de villagisation » (Tanzanie). Ensuite, les grands projets régionaux de développement ont créé, dans la plupart

des pays, des organisations de base centrées sur des fonctions techniques (irrigation) et économiques (crédit, approvisionnement, commercialisation). Conçues comme des moyens de la modernisation technique, d'augmentation de la production et de contrôle de la commercialisation par l'État, ces organisations sont restées fortement dépendantes de leurs tutelles. Elles ont certes facilité l'accès des producteurs aux facteurs de production, mais ont été un moyen d'effectuer de multiples prélèvements qui ont freiné l'accumulation au sein des exploitations familiales.

Dans les années 1970/1980, dans les pays sahéliens frappés par de graves sécheresses, des associations paysannes à vocation multisectorielle ont vu le jour à l'initiative des ruraux, et ces dynamiques se sont renforcées avec l'appui de partenaires privilégiés (ONG, Coopération suisse, etc.). C'est cependant à partir des années 1990 que l'on observe une forte montée en puissance de ces organisations qui revendiquent leur autonomie et s'affirment comme des acteurs à part entière du développement agricole et rural. Les profondes réformes qui ont eu lieu (retrait de l'État, privatisations, ouverture des marchés, démocratisation de la vie publique, décentralisation administrative), générant de nouvelles contraintes pour les ruraux, leur ont aussi ouvert de nouveaux espaces d'initiatives.

Cette montée en puissance s'exprime d'abord dans la multiplication des groupes locaux; celle-ci constitue un fait massif dans lequel les femmes jouent un rôle souvent important. Dotés de statuts très divers, les groupes locaux sont parfois spécialisés, parfois multisectoriels et les niveaux d'activité sont très variables: des groupes très actifs au plan économique (souvent liés à une filière organisée) voisinent avec des groupes isolés, dont la base sociale peut être solide mais les résultats économiques limités.

La montée en puissance des organisations paysannes et rurales s'est traduite ensuite dans le renforcement de dynamiques fédératives à caractère sectoriel aux niveaux régional et national. Des organisations par produits jouent ainsi un rôle important dans l'organisation et le fonctionnement des filières concernées: l'Union Nationale des Producteurs de Coton au Burkina Faso, le Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger au Mali. Des fédérations multisectorielles ont aussi vu le jour: la FONGS-Action paysanne au Sénégal, le réseau MVIWATA en Tanzanie, la plupart des fédérations de groupes féminins. À l'échelle nationale, le regroupement d'organisations de nature diverse se généralise: le Comité National de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal (CNCR); les cadres nationaux de concertation au Mali, au Bénin et au Tchad; la Kenya National Farmers Federation; le cadre de concertation ASAPIN au Nigeria.

Les années 2000 ont été marquées par l'extension des dynamiques d'organisation au niveau sous-régional. En Afrique de l'Ouest, le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) est né en

2000. Il regroupe les organisations « faïtières » de dix pays et il a notamment pour objectif la prise en compte des intérêts des ruraux dans les processus d'intégration régionale (UEMOA<sup>2</sup>, CEDEAO<sup>3</sup>), tout en s'efforçant de rassembler au-delà des pays francophones. La Plate-forme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique centrale a vu le jour en 2004 et regroupe officiellement des organisations de 10 pays. En Afrique de l'Est, l'Eastern Africa Farmers Federation regroupe les organisations de neuf pays. Sa mission est de représenter les intérêts des paysans dans l'élaboration des politiques et de renforcer leurs capacités. À noter enfin que la Southern African Confederation of Agricultural Unions affiche des membres dans 12 pays.

Une dynamique continentale s'est concrétisée en 2010 avec la création du Pan African Farmers Forum à l'initiative des quatre grandes organisations sous-régionales auxquelles s'est jointe l'organisation des agriculteurs du Maghreb. Son siège est à Addis-Abeba (Éthiopie) et il représente les intérêts des exploitations familiales dans les programmes promus par l'Union Africaine et, en particulier, dans la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD<sup>4</sup>.

### **En quoi et à qui les organisations constituées sont-elles utiles ?**

Ces évolutions récentes sont très positives mais elles suscitent aussi, parfois, des questions et des doutes quant à leurs retombées sur le milieu rural paysan.

*En quoi la structuration des organisations paysannes rurales à différentes échelles géographiques contribue-t-elle à résoudre les « problèmes concrets » des paysans de base ?*

Parfois mal comprise, la structuration « remontante » de ces organisations répond pourtant à l'élargissement des enjeux auxquels sont confrontés les ruraux : reconstruction, à l'échelon local, des services à l'agriculture désorganisés par le retrait des États, et recherche d'économies d'échelle ; défense des intérêts des agriculteurs auprès des autres acteurs économiques (commerçants, industriels, etc.) et au sein des interprofessions<sup>5</sup> ; nécessité d'influer sur les centres de décision concernant les politiques économiques et agricoles, aux niveaux national, sous-régional et continental.

*Les responsables des organisations ne sont pas toujours représentatifs de la majorité des ruraux ; peuvent-ils en conséquence défendre les intérêts du plus grand nombre ?*

Les responsables des organisations paysannes et rurales fédératives appartiennent souvent à l'« élite rurale » : situation sociale relativement favorable ; itinéraires particuliers (scolarisation, émigration, expérience professionnelle) ; fortes capacités d'analyse, de proposition et de négociation et aussi capacités de mobilisation et leadership. Loin de les disqualifier, ces caractéristiques leur donnent la

double légitimité nécessaire pour assurer leur rôle de « médiateurs » entre les sociétés rurales – où ils ont conservé leur statut – et les acteurs extérieurs dont ils maîtrisent les codes. Pour ces responsables, cette position particulière est source de pouvoir, tant qu'ils bénéficient de la confiance des deux parties dont ils sont dépendants et que les résultats de leur action sont jugés à la hauteur de cette confiance. Il s'agit là de constantes de l'action collective.

*Le recours à des financements extérieurs ne fragilise-t-il pas les organisations paysannes rurales ?*

En l'absence de mécanismes institutionnels permettant le transfert de ressources aux organisations (comme il en existe dans les pays du Nord), des appuis extérieurs sont indispensables à ces organisations paysannes rurales pour financer des investissements et assurer des fonctions d'intérêt général, etc. Ils constituent un atout pour les organisations, dès lors qu'ils sont négociés. Ils peuvent aussi être une contrainte quand ils sont assortis de « conditionnalités » multiples. Appréciés globalement, les appuis extérieurs à ces organisations demeurent très modestes ; ils sont de plus en plus irréguliers et inégalement répartis. La création de mécanismes de financement pérennes pour financer les fonctions d'intérêt général que ces organisations assurent est un enjeu important pour elles.

*Les organisations paysannes rurales ne sont-elles pas instrumentalisées par les acteurs extérieurs ?*

Les asymétries qui caractérisent les relations des organisations paysannes rurales avec les autres acteurs peuvent conduire à des accords déséquilibrés surtout dans des situations de dépendance financière ou organisationnelle (cas de certaines interprofessions, par exemple). Cependant, si les autres acteurs peuvent en tirer profit, l'instrumentalisation des organisations paysannes rurales n'est pas « productive » dans la durée, car les ruraux conservent des capacités de résistance ou de contournement importantes.

*Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des attentes et des efforts consentis ?*

L'amplitude des actions mises en œuvre par les organisations paysannes rurales – à des échelles, sur des thématiques et des pas de temps très différents – rend difficile une appréciation globale de leurs résultats. Les exemples suivants illustrent l'importance du chemin parcouru.

À l'échelon local et régional, de nombreuses organisations s'efforcent de mettre en place des services aux agriculteurs (information, formation, conseil), des services économiques (approvisionnement, crédit, commercialisation) et de réelles réussites existent, par exemple pour le riz au Sénégal (Fédération des Périmètres autogérés) et au Mali. Les organisations paysannes rurales cherchent aussi à renforcer, par la négociation, la coordination entre les acteurs concernés par une filière, et elles participent

à la création d'interprofessions au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Malgré des difficultés, et parfois des erreurs, les résultats sont souvent importants notamment dans les zones à fort potentiel et pour les filières considérées comme « stratégiques » (coton, riz, café, cacao) qui bénéficient aussi d'appuis importants. Ils sont plus mitigés pour certaines organisations localisées dans des zones où le potentiel agricole est moindre et dans des productions moins stratégiques. Les aléas qui pèsent sur les cultures pluviales, les incertitudes des marchés, des volumes limités et aussi l'inexpérience de certaines organisations, qui n'ont pas les appuis nécessaires, fragilisent les initiatives prises. À noter que certaines organisations féminines obtiennent des résultats très significatifs en matière de maraîchage, d'embouche ovine, d'artisanat, de petit commerce (Tanzanie, Nigeria).

À l'échelon national, les organisations paysannes rurales obtiennent parfois de l'État des mesures favorables aux producteurs (limitation des importations de pommes de terre à certaines époques de l'année en Guinée par exemple). Elles s'efforcent d'influer sur les orientations des politiques publiques avec des résultats variables. Au Sénégal, le CNCR a participé pleinement à l'élaboration de la loi agro-sylvo-pastorale de 2004, a joué un rôle important dans la définition et la mise en œuvre du programme décennal d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes financé par la Banque mondiale (1995-2005), ce qui ne fut pas le cas au Burkina Faso, au Ghana et en Ouganda pour des programmes similaires. Certains gouvernements n'ont pas renoncé à choisir leur « interlocuteur paysan » notamment là où les organisations n'ont pas réussi à s'unir au niveau national. Les organisations paysannes rurales renforcent progressivement leurs capacités de négociation et les alliances nécessaires pour peser sur les orientations politiques, mais ces capacités restent inégales quand elles se trouvent dans des contextes encore peu démocratiques.

À l'échelon sous-régional, les organisations paysannes rurales peuvent se prévaloir d'avancées importantes. Ainsi, par exemple, le ROPPA a participé à l'élaboration de la politique agricole de l'UEMOA ; il a ensuite été associé par la CEDEAO à l'élaboration de la politique agricole régionale et il a joué un rôle très actif dans la définition du Tarif Extérieur Commun, obtenant notamment une protection accrue pour certains produits sensibles. En Afrique de l'Est, l'EAFB a noué des relations avec le COMESA<sup>6</sup>, et avec l'Eastern African Community afin d'influer sur les prises de décisions.

Enfin, les organisations paysannes rurales africaines, en relation avec des organisations partenaires d'autres continents, ont su se faire entendre dans certaines instances internationales : création du Farmers Forum par le FIDA<sup>7</sup> ; intégration depuis 2009 des organisations de « petits producteurs » comme participants à part entière du Comité de Sécurité Alimentaire mondiale de la FAO, déclaration par les Nations unies de 2014 « année internationale des agricultures familiales ».

Comme ailleurs dans le monde, les organisations paysannes rurales africaines se renforcent et se restructurent dans un contexte économique que le retrait de l'État et l'ouverture de marchés ont rendu plus instable, plus complexe, plus concurrentiel et porteur de graves risques pour l'agriculture familiale. Elles doivent apporter, à court terme, des réponses concrètes aux problèmes de leurs adhérents, négocier avec les autres acteurs économiques, institutionnels et politiques des mesures plus favorables aux agriculteurs et, enfin, penser les futurs possibles de cette agriculture dans une économie globalisée.

Pour ces organisations, relever ces défis suppose la consolidation de leurs compétences techniques, économiques et de gestion, mais aussi de leurs capacités d'analyse, de proposition et de négociation afin de participer aux débats qui les concernent, de défendre leur position, mais aussi de peser sur la définition des agendas officiels concernant l'agriculture. Ainsi, par exemple, il serait utile que leur lutte pour obtenir 10 % de dépenses budgétaires pour l'agriculture et leur implication dans la mise en œuvre du PDDAA du NEPAD au niveau national s'accompagnent de l'ouverture d'un débat sur les risques de marginalisation et d'exclusion portés par la montée en puissance des grandes entreprises agro-industrielles souvent étrangères ou encore sur les conséquences d'accords de libre-échange comme les Accords de Partenariat Économique avec l'Union Européenne.

Cette réappropriation des termes du débat suppose l'accroissement du nombre de responsables formés, le maintien et l'intensification d'appuis extérieurs négociés et le renforcement des nécessaires alliances internationales. *In fine*, l'amélioration durable des conditions de production et d'existence des paysans africains ne pourra résulter de la seule action des organisations paysannes rurales. Elle exige aussi une profonde rénovation des politiques publiques et de meilleures conditions d'insertion des agricultures africaines dans des marchés agricoles internationaux. Les mouvements paysans africains et ruraux sont désormais à même d'y contribuer.

## NOTES

1. Cette IR rédigée en 2005 par M.-R. Mercoiret a été remaniée et actualisée par M.-R. Mercoiret, D. Pesche, P.-M. Bosc et B. Losch.
2. Union Économique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest.
3. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
4. Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.
5. On parle d'interprofession dans le milieu agricole pour désigner le rapprochement de groupes d'intérêts engagés dans différents maillons d'une filière (production, transformation, commercialisation voire distribution) en vue de conduire des actions dans l'intérêt de tous.

6. Common Market for Eastern and Southern Africa.
7. Fonds International de Développement Agricole (Rome).
8. Décision prise à Maputo en 2003 par les chefs d'État africains.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Banque mondiale, (2001), *Organisations paysannes : leur contribution au renforcement des capacités rurales*, Washington, Banque mondiale : [https://agritrop.cirad.fr/524516/1/document\\_524516.pdf](https://agritrop.cirad.fr/524516/1/document_524516.pdf)
- Dugué M.-J. et al., (2012), *Appuyer les organisations de producteurs*, Wageningen, CTA ; Versailles, Quae ; Gembloux, Presses agronomiques.
- FAO-CSA, (2009), *Réforme du Comité de la Sécurité alimentaire mondiale*. Version finale. 35<sup>e</sup> session 14-17 octobre 2009, Rome (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/018/k7197e.pdf>).
- Inter-réseaux, (1995), *Les organisations paysannes et rurales, des acteurs du développement en Afrique subsaharienne*, Paris, Inter-réseaux ([http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/dossier\\_IR\\_3.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/dossier_IR_3.pdf)).
- Mc Keon N., (2009), « Who speaks for peasants? Civil society, social movements and the global governance of food and agriculture », *Interface*, volume 1 (2), pp. 48-82. 14-17 octobre 2009, FAO, Rome (<http://interfacejournal.nuim.ie/wordpress/wp-content/uploads/2010/11/Interface-1-2-pp48-82-McKeon.pdf>).
- Mercoiret M.-R. et al., (2006), *Les organisations paysannes et rurales pour un développement durable en faveur des pauvres*, Washington, Banque mondiale ([http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Interieur\\_francais\\_CR\\_Atelier\\_Paris\\_OPR\\_avril.pdf](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Interieur_francais_CR_Atelier_Paris_OPR_avril.pdf)).
- Pesche D., (2010), « Les organisations de l'agriculture et des agriculteurs », in Thierry D., Réchauchère O., *La question agricole mondiale : enjeux économiques, sociaux et environnementaux*, Paris, la Documentation française, pp. 97-114.
- Vandermotten C. et al., (2008), « Les organisations de producteurs dans les politiques agricoles », in Dahou T., *Libéralisation et politique agricole au Sénégal*, Paris, Karthala, pp. 25-47.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Comité National de Concertation et de Coopération des Ruraux du Sénégal (CNCR) : <http://cncr.org>
- Eastern Africa Farmers Federation : <http://www.eaffu.org>
- Farmers' Forum, IFAD : <http://www.ifad.org/farmer/>
- Panafrican Farmers' Organization : <http://www.pafo-africa.org>
- Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) : <http://www.roppa-afrique.org>
- Southern African Confederation of Agricultural Unions : <http://www.sacau.org>

# « LES PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES SERAIENT « LA » SOLUTION POUR RÉDUIRE LA FAIM »

MARIE POUSSART-VANIER<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture archaïque, agriculture manuelle, irrigation, pauvre

Pour les partisans des biotechnologies, la diffusion de plantes génétiquement modifiées (PGM) en Afrique résoudrait disettes, sous-nutrition et malnutrition qui touchaient en 2013, 223 millions d'Africains dont 55 de moins de 5 ans. Elles rendraient nombre de plantes résistantes aux maladies, aux insectes et aux herbicides<sup>2</sup>, ou tolérantes à la sécheresse, leur donneraient une plus longue durée de conservation après récolte ou une plus grande valeur nutritionnelle. Elles permettraient de surmonter les contraintes dans la petite exploitation familiale sans pollution chimique, améliorant l'alimentation de tous.

Les PGM. Ce sont des plantes transformées par différentes technologies moléculaires (manipulation et transfert de gènes, clonage d'ADN) pour constituer des organismes végétaux – disposant d'un ou plusieurs gènes en provenance d'une autre variété ou espèce végétale voire animale – qui transmettent la modification à leur descendance. Les combinaisons potentielles apparaissent infinies, ce qui est très aléatoire dans la sélection végétale classique par croisements successifs de variétés.

Pour éradiquer la faim, les aliments doivent être disponibles en quantités suffisantes à proximité des humains concernés et avoir un rapport qualité/prix convenable pour les plus démunis, tout au long de l'année, ce qui nécessite une régulation efficace et durable. La faim est loin d'être liée à une insuffisance de production d'aliments et la redistribution par le marché n'est jamais optimale, compte tenu des distorsions existantes. La quasi-absence de politiques agroalimentaires et sociales dans la plupart des pays, l'insécurité ou la faiblesse de l'éducation nutritionnelle rendent une bonne partie de la population très vulnérable. Enfants en bas âge, femmes enceintes et allaitantes, vieillards et familles rurales et urbaines démunies restent donc sensibles à l'insuffisance énergétique ou aux déséquilibres et carences nutritionnelles. On comprend donc qu'une solution technologique, en apparence simple, soit proposée par des multinationales à une question si complexe.

## La croisade américaine en faveur des PGM en Afrique

Le marché des PGM est contrôlé par les multinationales (Monsanto, Dow, Syngenta, Bayer, BASF, Limagrain, etc.) dont l'intérêt est de breveter leurs semences modifiées et de les vendre chaque année. À la différence de la « révolution verte », la recherche biotechnologique n'est pas publique. Le débat s'est embrasé quand l'Europe a rendu obligatoire la traçabilité de ces organismes dans le commerce et quand la Zambie a refusé le maïs génétiquement modifié de l'aide alimentaire américaine. Les Américains ont donc accusé l'Europe d'affamer l'Afrique, rien de moins !

De nombreuses espèces ont été manipulées, mais seuls maïs, coton et riz modifiés se répandent en Afrique subsaharienne. En 2008, le gain de rendement pour une variété de maïs génétiquement modifiée en Afrique du Sud n'était que de 11 % par rapport au maïs traditionnel et de 15 % pour le coton Bt *Bacillus Thurengis* (résistance aux chenilles) au Burkina Faso.

Si 175 millions d'ha ont été plantés en culture transgénique dans 27 pays en 2013 selon l'ISAAA<sup>3</sup>, deux pays étaient leaders, les États-Unis et le Brésil. En Afrique, 3 pays seulement (Afrique du Sud, Soudan et Burkina Faso) ont opté pour ce type de semence sur 3,5 millions d'ha avec des cultures de coton Bt, de maïs et de patate douce.

Si les tenants des PGM vendent l'idée d'une productivité accrue, ils proposent des plantes nécessitant moins d'eau ou des variétés supposées éliminer les carences nutritionnelles (riz doré enrichi en provitamine A) et de développer une agriculture utilisant moins d'insecticides (coton Bt) sans modification des façons de travailler.

## Pourquoi l'Afrique résiste encore à la révolution transgénique ?

Les gouvernements africains, ouverts aux investissements privés, ne pouvaient qu'accepter les recherches sur les PGM et la présence des compagnies semencières comme Monsanto, sans pour autant négliger l'avis des organisations paysannes soucieuses de souveraineté alimentaire<sup>4</sup>.

Sept pays<sup>5</sup> ont réalisé en 2013 des essais en plein champ (coton, maïs, banane, patate douce et dolique) et devraient entrer dans le club des pro-PGM. Conscient des réticences, l'IFPRI (International Food Policy Research Institute) – dominé par la recherche américaine – propose une approche progressive, l'adoption du coton Bt d'abord, suivie de celle de cultures fourragères, puis de la production d'aliments génétiquement modifiés.

Pourtant, ces technologies n'apportent pour l'heure qu'un faible gain de productivité qui ne compense pas, pour les petites exploitations, le surcoût lié à l'emploi de semences brevetées, même si on défalque de moindres dépenses en produits phytosanitaires. L'apport nutritionnel des PGM reste marginal et ses effets à long terme sur la

santé encore méconnus. Enfin, la coexistence de plantes transgéniques et non génétiquement modifiées dans une même zone paraît très difficile, puisqu'elle présente une menace réelle pour la biodiversité en raison de la possible contamination génétique.

L'adoption des PGM conduit à des cultures pures industrielles et est inadaptée à l'agriculture familiale subsaharienne. Alors que les PGM ne collent pas aux préférences alimentaires subsahariennes, les firmes n'apportent pas de semences adaptées aux écologies fragiles et aux petits paysans exposés aux risques alimentaires.

Rien n'est joué cependant. Le Consortium sur les cultures orphelines en Afrique<sup>6</sup> (université de Davis – Californie) prévoit de séquencer les génomes de 100 espèces cultivées orphelines subsahariennes pour améliorer la nutrition. Le baobab sera le premier étudié car son fruit possède des propriétés antivirales et un niveau en antioxydants dix fois plus élevé que celui des oranges, possède deux fois plus de calcium que les épinards, trois fois plus de vitamine C que les oranges et quatre fois plus de potassium que les bananes.

### Éradiquer la faim suppose une régulation multidimensionnelle difficile

Quand la sous-production céréalière résulte de causes naturelles (sécheresses, criquets, etc.), les pénuries alimentaires peuvent être surmontées par une anticipation et une mobilisation adéquates des gouvernements et de la population. L'insécurité alimentaire résulte au niveau de la production paysanne d'une mauvaise anticipation des pénuries par les autorités et les villageois, se traduisant par l'incapacité (physique et économique) de ces derniers de s'approvisionner sur le marché, lorsque les greniers sont vides. Une libéralisation rapide et mal coordonnée peut être en cause. Enfin, les crises alimentaires sont souvent dues aux conflits, à des hausses spéculatives des prix internationaux ou à une brutale dégradation des termes de l'échange (agriculteurs/éleveurs par exemple).

L'insécurité alimentaire est avant tout un problème politique, économique et social où la réponse des populations aux risques doit être liée à une régulation subtile et fine des disponibilités alimentaires avec des politiques alimentaires, sociales et nutritionnelles d'envergure et bien adaptées aux besoins de la population. Le problème de sous-production – s'il est bien réel en certaines zones – peut être surmonté de multiples manières sans recourir à la biotechnologie. En effet, pour augmenter les rendements, avoir des surplus pour stocker et vendre, les paysans ont besoin d'accès sécurisé à la terre et au crédit, de mesures de protection contre l'effondrement des prix et un appui adapté, etc.

L'insécurité nutritionnelle doit se résoudre d'abord par une meilleure utilisation et combinaison des aliments locaux, toujours sous-utilisés. Cela suppose une éducation nutritionnelle avant de recourir – *in fine* – aux médicaments ou à des rations enrichies.



Pour être rentable, la culture de PGM nécessite de grandes exploitations. S'il faut améliorer les performances paysannes, on peut recourir d'abord aux techniques agro-écologiques de conservation des terres ou de production, à la petite irrigation ou à l'agropastoralisme qui ont fait leurs preuves, et à la sélection variétale classique. Les semences génétiquement modifiées s'adressent aux agricultures marchandes. On voit mal cependant la faim reculer par l'adoption de ces plantes, à supposer qu'elles présentent les atouts annoncés et que les effets non désirés (contamination des variétés et espèces autochtones, effets allergiques sur la santé, etc.) soient sous contrôle...

### NOTES

1. Ce texte a été revu et actualisé par Georges Courade à partir de la version de 2005 élaborée par Marie Poussart-Vanier, sociologue.
2. Les mauvaises herbes réduisent le rendement.
3. ISAAA : International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications.
4. CNOP, BEDE, IIED, (2008), *Semences paysannes, fondement de la souveraineté alimentaire en Afrique*, Bamako, (CR de l'atelier international sur la « privatisation des semences », Nyeléni, 2007).
5. Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Malawi, Nigeria et Ouganda.
6. [http://news.ucdavis.edu/search/news\\_detail.lasso?id=10804](http://news.ucdavis.edu/search/news_detail.lasso?id=10804) \t «\_self.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Falck-Zepeda J. et al., (2013), *Genetically Modified Crops in Africa Economic and Policy Lessons from Countries South of the Sahara*, Washington, IFPRI.
- FAO, (2004), « Les biotechnologies agricoles. Une réponse aux besoins des plus démunis », *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, Rome, FAO (Agriculture, n° 35).
- FAO, (2013), *Biotechnologies at Work for Smallholders: Case Studies from Developing Countries in Crops, Livestock and Fish*, Rome, FAO.
- Raffin T., (2006), « Les plantes génétiquement modifiées dans les PVD : entre discours et réalités », *Revue Tiers Monde*, n° 188, pp. 705-720.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

Le débat autour des PGM est tel que nous n'avons sélectionné que quelques sites apportant des informations et des opinions contradictoires sur la question de leur introduction sur le continent subsaharien.

- Africa Harvest, Biotech Foundation International : <http://africaharvest.org/>

- Association GRAIN : <https://www.grain.org/fr>
- Association OGM dangers : [www.ogmdangers.org/](http://www.ogmdangers.org/)
- Biotechnologies agricoles à la FAO : [www.fao.org/biotech/biotechnology-home/fr/](http://www.fao.org/biotech/biotechnology-home/fr/)
- Information critique et indépendante sur les OGM, les biotechnologies et les semences : [www.infogm.org/](http://www.infogm.org/)
- International Food Policy Research Institute (IFPRI) : [www.ifpri.org](http://www.ifpri.org)
- International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAA) : [www.isaaa.org/](http://www.isaaa.org/)

# « LES AGRICULTEURS FAMILIAUX SUBSAHARIENS SONT DANS L'INCAPACITÉ DE NOURRIR LES VILLES »

GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture archaïque, agriculture manuelle, biais urbain, commerçants, décentralisation, économie informelle, enclavement, femmes soumises, industrialisation, jeunes, organisations paysannes, pauvre, Plantes Génétiquement Modifiées, surpeuplement, urbanisation galopante

**E**n 2030, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne devrait atteindre près de 600 millions de personnes. Les agriculteurs familiaux peuvent-ils les alimenter de manière satisfaisante à un prix raisonnable ou doit-on continuer à recourir aux importations de céréales extracontinentales pour répondre à cette demande ?

Vulnérabilité et insécurité alimentaires touchent les citadins, même dans les pays en paix. Des « émeutes de la faim »<sup>2</sup> se sont déroulées dans les villes subsahariennes, mais aucune n'a connu de famine comme celle de Calcutta en 1943<sup>3</sup>. Manger à sa faim deux repas par jour et disposer d'apports nutritionnels équilibrés pour tous restent encore une gageure pour des dizaines de millions de citadins.

Faut-il incriminer une production paysanne subsaharienne qui n'a pas pris le train de la « révolution verte »<sup>4</sup> pour dégager des surplus et approvisionner à bon prix les 300 millions de citadins actuels ? Faut-il mettre en cause une consommation citadine parfois subventionnée de céréales importées ? Faut-il substituer une agro-industrie « productiviste » à capitaux étrangers à une petite agriculture vivrière aux faibles rendements ?

## Les villes modifient l'équation alimentaire subsaharienne<sup>5</sup>

Avec 173 millions de personnes (33 %) souffrant de la faim en 1990-92 et 223 en 2011-2013 (25 %) selon la FAO, l'Afrique subsaharienne reste la région du monde la plus touchée par la faim, les villes étant considérées comme relativement épargnées. En Éthiopie, les urbains sont plus affectés par l'insécurité alimentaire que les ruraux : 42 contre 40 %. À l'inverse, à Madagascar, près d'un tiers des ménages ruraux souffre de la faim contre 19 % seulement dans les villes comme au Sénégal où celle-ci touche 21 % de campagnards contre 9 % de citadins<sup>6</sup>.

L'autoconsommation n'est plus la règle en ville ou dans les campagnes. Au Nigeria, l'autoproduction vivrière fournissait 24% de la consommation rurale contre 4% pour l'urbaine. Dans les villes comme dans les campagnes burkinabé en 2012, la proportion des dépenses consacrées à la nourriture se situe autour de 50%<sup>7</sup> des dépenses totales.

L'augmentation du nombre d'urbains modifie l'équation alimentaire par leur poids économique et leur influence politique, d'autant qu'ils vivent en insécurité alimentaire quand les prix des denrées de base sont élevés. Quelques régimes subsahariens subventionnent riz, farine, huile et sucre en réponse à cette pression, pénalisant ainsi les productions nationales concurrentes. Alors que les consommateurs des classes moyennes exigent des produits frais de qualité, faciles d'emploi et disponibles toute l'année, 10% possèdent un réfrigérateur! Pour répondre à cette demande, les producteurs locaux ont dû être épaulés par d'autres acteurs et on est passé du vivrier d'autosubsistance au vivrier marchand grâce aux collecteurs, grossistes, transporteurs, transformatrices, distributeurs et restaurateurs.

La crise alimentaire de 2008 a surligné les risques d'une trop grande dépendance du sous-continent aux importations alimentaires. Pour les agricultures familiales, nourrir les villes diversifie les risques, apporte des revenus plus élevés que les cultures de rente et de l'emploi. L'ouverture des marchés met toutefois en concurrence des agricultures aux niveaux de productivité du travail pouvant aller de 1 à 100!

L'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne<sup>8</sup>. L'insécurité alimentaire peut découler d'une production insuffisante, de pertes après-récolte, de conditions naturelles dégradées (sécheresse, etc.), de stocks en berne, de marchés mal approvisionnés ou de la soudure entre deux périodes de récolte. L'achat d'une ration alimentaire suffisante est problématique pour beaucoup en raison de la volatilité des prix et/ou de l'insuffisance de revenus. Conflits, accaparements fonciers, interventions mal ciblées ou accidents climatiques déstabilisent des agricultures vivrières encore peu artificialisées. Pénuries et insécurité alimentaires constituent enfin une ressource politique pour les politiciens qui en usent, voire en abusent.

Blé, riz, viande, céréales et produits laitiers importés occupent depuis longtemps une place essentielle dans l'approvisionnement urbain, devenant ainsi sensible aux évolutions des cours mondiaux. Les manipulations monétaires rendant les importations moins chères ont accentué cette tendance (franc CFA, 1994). Aussi, les importations de riz ont augmenté au rythme de 4% par an depuis 1960 et la consommation de riz est si bien installée qu'elle est peu sensible aux variations de prix à Abidjan ou Ouagadougou. Le riz importé ne constituait toutefois que 10 à 15% du marché alimentaire des capitales ouest-africaines<sup>9</sup>.

Certaines villes extraverties consomment beaucoup de riz importé de basse qualité, si bien que le sous-continent est devenu un importateur majeur dans ce

marché très étroit avec 14 millions de tonnes en 2014 ou 36 % du total mondial. L'Afrique de l'Ouest absorbe les 2/3 de ce riz, l'Afrique orientale 27 % : le Nigeria importait 3 millions de tonnes, suivi de deux pays important plus d'un million de tonnes (Côte d'Ivoire, Sénégal),

Au Sénégal, riz brisé importé et mil sont complémentaires dans l'alimentation urbaine et rurale, les importations de riz s'ajustant aux prix mondiaux. Pour éviter des hausses de prix, le gouvernement subventionne et fixe les prix et a favorisé un réseau de boutiques sur l'ensemble du territoire.

La ville subsaharienne propage le modèle de consommation fondé sur le blé, le riz, la viande et les produits laitiers et une place importante est réservée à l'alimentation hors domicile. Les plats urbains combinent une base importée ou locale (riz, maïs, sorgho, féculents, etc.) et des sauces autochtones (gombo, arachide, etc.). Par son temps de préparation réduit et sa conservation facile, le riz est un produit bien adapté aux citadins.

Dans 13 pays d'Afrique occidentale et centrale<sup>10</sup>, les dépenses par personne pour acheter du riz sont deux fois et demie plus importantes dans les villes principales qu'en milieu rural et celles de blé, près de huit fois plus importantes. Les légumes et les fruits sont trois fois plus souvent consommés en ville qu'à la campagne, et les huiles végétales environ deux fois plus. Le riz et le pain sont consommés par plus de 85 % des ménages à Abidjan, devant les tubercules et les féculents comme l'attiéké, l'igname, la banane plantain (plus de 70 %).

En 2008, pour Abidjan, Bamako, Bissau, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey et Ouagadougou, les céréales, les racines (manioc), les tubercules et les bananes plantain représentent 37 % des dépenses alimentaires des ménages. Les produits animaux (viandes, poissons, etc.) constituent un peu moins d'un tiers et le dernier tiers va aux condiments, huiles, sucre, légumes, épices, fruits et boissons<sup>11</sup>.

En valeur économique, les citadins consomment majoritairement des produits d'origine nationale ou régionale. Atout conséquent : mis à part le blé, tous les aliments consommés peuvent être cultivés dans la région. Ceci explique l'accroissement de la production alimentaire par tête récemment constaté en Afrique de l'Ouest.

### **Les villes créent leurs agricultures<sup>12</sup>**

La dépendance alimentaire subsaharienne via les importations de céréales a diminué en Afrique orientale et ne semble pas s'accroître globalement<sup>13</sup>. C'est que les citadins subsahariens couvrent leurs besoins en légumes et fruits frais via des jardins urbains et des ceintures maraîchères périurbaines. Une agriculture d'interstice pour survivre et compléter des revenus insuffisants s'est constituée dans un tissu urbain généralement lâche. En périphérie urbaine, une agriculture intensive s'est développée en fonction de son accessibilité avec des pics lors des périodes

d'austérité ou d'insécurité. 24% des urbains kényans produisent des aliments dans les cours ou des parcelles proches, en priorité du maïs<sup>14</sup>.

Même si la pression foncière est élevée, cette agriculture s'est développée dans les villes de toutes tailles. Le maraîchage est exercé par près de la moitié des ménages urbains au Cameroun, contre un tiers au Malawi et un quart au Ghana et de vastes espaces sont dévolus à cette activité: 15 000 ha à Kigali (Rwanda) ou 4 400 ha à Lagos (Nigeria). Au Malawi, 700 000 citadins cultivent des potagers. Ces agricultures produisent la presque totalité des légumes feuilles consommés dans de nombreuses grandes villes.

Système agricole aux cycles courts de production, le maraîchage est porté par des débouchés commerciaux immédiats. En irrigué, pratiqué dans des jardins de 100 m<sup>2</sup> à Accra, il offre des rendements élevés par unité de surface, jusqu'à 180 tonnes/ha de laitues. Avec un faible investissement de départ, les revenus des maraîchers sont jusqu'à cinq fois supérieurs au revenu national par habitant à Brazzaville, Dakar et Nairobi. Les producteurs cultivent une grande diversité de légumes traditionnels et exotiques. Le maraîchage crée un emploi pour 100 m<sup>2</sup> et en induit d'autres dans le transport, la commercialisation et la transformation.

L'agriculture urbaine à Yaoundé. Maraîchage intensif dans les vallées marécageuses et cultures pluviales du maïs et du manioc dans les collines périurbaines sur 1 500 ha en plus d'un élevage porcin et de poulets. Cette agriculture pratiquée par des femmes mariées de l'Ouest du Cameroun utilise l'irrigation, du fumier de volailles et des insecticides. Un jardin urbain peut rapporter un revenu mensuel moyen d'environ 70 dollars US, (50% de plus que le salaire minimum local).

Sans titre de propriété sûr, les maraîchers peuvent être expulsés par l'administration municipale ou des « *big men* ». S'ils utilisent beaucoup d'eau souvent polluée, leur accès au crédit, aux intrants et à la vulgarisation est problématique, mais ces agricultures qui amortissent les inégalités ne nécessitent pas une logistique coûteuse. La sécurité sanitaire des aliments n'est pas pour autant garantie et l'environnement urbain sécurisé (pollution des nappes phréatiques par exemple).

Ces agricultures offrent une production vitale d'appoint et des ressources aux femmes qui y participent comme à la distribution et à la transformation. Agriculture moderne, celle-ci a aussi recours au recyclage des déchets urbains (ordures ménagères, etc.).

### L'agriculture familiale répond à la demande urbaine si elle est accompagnée<sup>15</sup>

Malgré un soutien moindre qu'à l'agriculture de plantation, la production alimentaire subsaharienne a augmenté à un rythme proche de celui de la population depuis 1980. Le Malawi par exemple n'importe plus une grande partie de son alimentation depuis 2005 et exporte sa production paysanne. En Afrique de l'Ouest et du Centre,

la moitié des racines, tubercules et féculents, 20 % du mil et du sorgho, 40 % du maïs et les deux tiers du riz local sont absorbés par les villes. C'est que les marchés urbains dépassent nettement en valeur les marchés agricoles à l'exportation<sup>16</sup>.

Les productions de manioc et de maïs semblent capables de faire face aux besoins alimentaires de 2050, si les tendances passées se prolongent. Objectif plus difficile à atteindre pour le riz: le rendement moyen en Afrique de l'Ouest (1 t/ha en pluvial, 2 t/ha en inondé, 4 t/ha en irrigué) n'a augmenté que de 108 kg par ha et par an de 2007 à 2012.

Sorghos et mils, qui ont une valeur nutritionnelle supérieure en micronutriments, sont pénalisés par des surplus faibles et des procédés de transformation pour les citadins peu variés. Tubercules et racines apportent une contribution majeure: que serait l'alimentation d'Abidjan et de Lagos sans l'igname, le plantain et le manioc des savanes ivoiriennes ou nigérianes après le goudronnage des routes? On obtient souvent un rendement de 10 à 14 tonnes de manioc à l'hectare, contre moins d'une tonne pour sorghos et mils!

Le manioc peu sensible aux aléas pluviométriques pousse sur des sols marginaux ou dégradés et fournit la moins chère des calories en milieu urbain. Il peut permettre de surmonter la *soudure*, période d'insécurité alimentaire entre deux récoltes, par sa durée de conservation en terre. Transformé artisanalement en cossette par séchage, en pâte fermentée (*chikwangue*), et produit roulé (*attiéké, gari*) par les femmes, sa culture se mécanise facilement. L'igname, plus nutritif et plus onéreux à l'achat, se consomme frais. Avec un rendement de 11 t/ha, il peut suivre l'augmentation des urbains, mais requiert des terres plus fertiles que le manioc. Le transport de ces produits lourds reste un problème. Recherche variétale et agroforesterie peuvent améliorer les rendements sans dégrader les sols et il faudrait élargir la gamme des préparations culinaires pour améliorer leur place dans les repas citadins.

La flexibilité des petites exploitations familiales<sup>17</sup> (mal identifiées par les développeurs) a répondu à la demande urbaine dans les zones les mieux reliées aux villes par la mobilisation du travail féminin surtout – sans l'appui des services agricoles préoccupés par les cultures de rente et le riz. En fait, si les femmes contrôlent la production vivrière, leur maîtrise du processus de travail reste limitée et faute d'accès aux facteurs de production permettant de réels gains de productivité, elles ont plus de difficultés à augmenter les quantités et à en recueillir des retombées. À côté de l'amélioration de la production vivrière, cette agriculture doit relever le défi de la création de valeur par la transformation des produits bruts, celui de l'organisation des filières agroalimentaires pour obtenir un régime commercial favorable à la production nationale et maîtriser les marchés.



L'agriculture du sous-continent a mieux que prévu été en mesure d'accompagner l'expansion urbaine subsaharienne – grâce au travail féminin – par la mise sur pied d'agricultures urbaines et périurbaines et la construction progressive de filières rurales (féculents, légumes ou céréales). Les importations massives de riz ne touchent pas tous les pays. Les marges de manœuvre sont donc considérables pour intensifier la production vu la faible productivité enregistrée en raison d'un recours encore confidentiel à l'irrigation, aux fertilisants et aux produits phytosanitaires.

Ceux qui doutent du potentiel des agricultures familiales subsahariennes voient dans la mise en valeur des 400 millions d'ha disponibles (?) de la savane guinéenne une solution agro-industrielle<sup>18</sup>. La colonisation de ces terres supposées « neuves » depuis la crise alimentaire 2008 a été le fait d'entreprises agro-industrielles mécanisées produisant pour les marchés extérieurs des biocarburants et des aliments. Cette solution fait l'impasse sur les problèmes fonciers rendant conflictuelle cette mise en valeur, la nécessité de trouver des emplois ruraux à une partie des 20 millions de jeunes arrivant tous les ans sur le marché du travail et ralentit l'émancipation des femmes.

En Afrique de l'Ouest, pour nourrir la population urbaine en 2030 en gardant le taux de dépendance actuel, il faudrait doubler les surfaces consacrées aux céréales ou augmenter substantiellement la productivité moyenne à l'hectare. L'extension des surfaces doit tenir compte de la pression foncière, de la dégradation écologique et des conflits d'usage. L'intensification des systèmes de production alimentaire reste la voie royale pour y parvenir avec riz et maïs locaux, mais aussi sorghos et mils comme tubercules, féculents et légumineuses (niébé). À chaque milieu agro-écologique et à chaque type d'agriculture, ses solutions.

La création de marchés sous-régionaux doit renforcer les complémentarités déjà esquissées par-delà les frontières entre bassins de production et de consommation. Les organisations paysannes et leurs partenaires doivent renforcer des filières alimentaires pour mieux les adapter à la demande. La transformation des productions de base est une des clés de la souveraineté alimentaire d'une région en voie d'urbanisation rapide. Les pays excédentaires sur le plan alimentaire n'ont pas à nourrir les villes subsahariennes – tout au plus jouer un rôle stabilisateur.

## NOTES

1. Ce nouveau texte a été rédigé par Georges Courade en 2015.
2. Janin P., (2009), « Les "émeutes de la faim" : une lecture (géopolitique) du changement (social) », *Politique étrangère*, n° 2, pp. 251-263. En 2008, ont eu lieu des émeutes urbaines dans 7 villes subsahariennes (Dakar, Abidjan, Ouagadougou, Douala ou Maputo, etc.) suite à une augmentation brutale du prix des denrées.

3. La famine de 1943 au Bengale britannique est à l'origine de la mort de 1,5 à 3 millions de morts. Pénurie avérée de riz selon les Britanniques. Inflation des prix selon A. Sen liée à la gestion des stocks par l'armée aggravée par les spéculateurs et le nombre de paysans sans terre.
4. La « révolution verte » est une forme d'intensification agricole reposant sur la diffusion de variétés de blé, riz et maïs hybrides au rendement élevé au sein d'agricultures artificialisées (irrigation, fumure chimique et protection phytosanitaire).
5. Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), Fondation de France (2012), *Afrique de l'ouest : nourrir les villes par l'agriculture familiale locale. Valoriser les expériences de terrain*; Lançon F., Mendez del Villar P., (2014), « Le marché rizicole ouest-africain et la sécurité alimentaire : leçons et perspectives après la flambée des prix de 2008 », *Le Déméter 2014*.
6. Programme Alimentaire Mondial, (2014).
7. Programme Alimentaire Mondial, Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN), (2014) Sénégal, (2012) Burkina Faso, (2014) Madagascar; (2013) Nigeria.
8. Mérino M. (2009), *L'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne*, Notes de la FRS, n° 1.
9. AFD-CIRAD-FIDA, (2011), *Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Éléments d'analyse et propositions pour l'action*, Paris, AFD : p. 46. FAO, (2014), *Food Outlook : biannual report on global food markets*, Rome, FAO; Ndoye F. et al., (2001). *Évolution des styles alimentaires à Dakar*, Montpellier, CIRAD; Bricas N., Tchamda Cl. (2014), « Consommation alimentaire en Afrique de l'Ouest et Centrale : les productions locales tirées par la demande urbaine, mais les villes restent dépendantes des importations de riz et de blé », *Le Déméter 2014*, pp. 136-137.
10. Bricas N., Tchamda Cl., (2014), *op. cit.*
11. Bricas N., Tchamda Cl., (2014), *op. cit.*
12. FAO, (2012), *Pour des villes plus vertes en Afrique, premier rapport d'étape sur l'horticulture urbaine et périurbaine*, pp. 15-32. Ce chapitre est très largement inspiré du travail de synthèse de la FAO.
13. Benoît-Cattin M., Bricas N., (2014), « L'Afrique : quelles stratégies de sécurité alimentaire ? Enjeux et prospective », in *Agriculture et alimentation : des champs géopolitiques de confrontation au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Club Déméter, pp. 145-157 (Cahier Demeter, 13).
14. PAM, (2010), *Comprehensive Food Security and Vulnerability analysis (CFSVA) and Nutrition Assessment : Kenya*, p. 45.
15. Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), (2012), *Afrique de l'ouest : nourrir les villes par l'agriculture familiale locale. Valoriser les expériences de terrain*, Paris, CFSI; Gafsi M., Dugué P., Jamin J.-Y., Brossier J., (coord.), (2007), *Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre : Enjeux, caractéristiques et éléments de gestion*, Paris, CTA-Quae; Douillet M., (2014), « Maïs en Afrique de l'Est et australe : la sécurité alimentaire régionale liée à l'amélioration du fonctionnement des marchés », *Le Déméter 2014*; Losch B. (2014), « L'Afrique des villes a encore besoin de l'Afrique des champs pour répondre aux défis du continent », *Le Déméter 2014*, pp. 95-114.
16. AFD-CIRAD-FIDA, (2011), *Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Éléments d'analyse et propositions pour l'action*, *op. cit.*, pp. 32-46.
17. Les décisions économiques sont définies par le statut social des différents membres de la famille dans les contextes patri ou matrilineaires. L'accès des femmes à la gestion de la production agricole peut être très réduit, alors qu'elles jouent un rôle important dans les activités de post-récolte ainsi que dans les activités commerciales qui en découlent.
18. World Bank (2009), *Awakening Africa's Sleeping Giant Prospects for Commercial Agriculture in the Guinea Savannah Zone and Beyond*, Washington, World Bank, FAO. Plaidoyer pour le retour des grandes entreprises. La compétitivité du Mozambique, Nigeria et Zambie et des productions de maïs, coton, soja, manioc, maïs et sucre fait l'objet de projections avec une comparaison avec le Nord-Est de la Thaïlande et le Cerrado brésilien, zones agro-écologiques similaires.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- AFD-CIRAD-FIDA, (2011), *Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Éléments d'analyse et propositions pour l'action*, Paris, AFD.
- CFSI, (2012), *Afrique de l'ouest : nourrir les villes par l'agriculture familiale locale*, Paris, CFSI, Fondation de France.
- FAO, (2012), *Pour des villes plus vertes en Afrique, premier rapport d'étape sur l'horticulture urbaine et périurbaine*, Rome, FAO.
- Inter-réseaux, (2011), « Les céréales au cœur de la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest », *Grain de sel*, n° 54-56, (avril-décembre), pp. 10-56.
- Losch B., Magrin G., Imbernon J., (dir.), (2013), *Une nouvelle ruralité émergente. Regards croisés sur les transformations rurales africaines*, Montpellier, CIRAD.

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Programme Alimentaire Mondial (PAM), Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN), Burkina Faso (2014), Cameroun (2008), Madagascar (2014), Sénégal (2014) Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), Éthiopie (2014), Ghana (2012), Kenya (2010), Malawi (2012), Mozambique (2010), Nigeria (2013) : <http://fr.wfp.org/publications/list>
- *Le Déméter 2014*, Dossier agricultures africaines : « Quelles mutations face aux défis et aux opportunités liés à la croissance démographique et à l'urbanisation ? » : [www.clubdemeter.com/ledemeter.php?demeter=2014](http://www.clubdemeter.com/ledemeter.php?demeter=2014)
- Sécurité alimentaire selon la FAO : <ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs>
- Marché mondial des plantes alimentaires selon le département de l'agriculture des États-Unis (USDA) : [www.fas.usda.gov/psdonline/](http://www.fas.usda.gov/psdonline/)

# « LE DÉVELOPPEMENT URBAIN SE FAIT AU DÉTRIMENT DES CAMPAGNES »

GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, barrière saharienne, décentralisation, économie informelle, enclavement, nourrir les villes, pauvre, surpeuplement, urbanisation galopante

Les uns considèrent la ville comme un centre d'innovation, de croissance économique et de modernisation sociale et citoyenne, les autres, comme un lieu d'extorsion des richesses et de perversion. Les urbains des grandes villes, bénéficiant de l'essentiel des investissements nationaux et de la plupart des équipements modernes vivraient aux dépens des ruraux !

Face à des campagnes idéalisées, la ville subsaharienne hypertrophiée, sale et dangereuse, embouteillée et polluée aggraverait les inégalités. Ceci conduit les aides au développement à avoir un biais anti-urbain.

L'Afrique subsaharienne reste cependant le continent le moins urbanisé de la planète avec un indice de sururbanisation<sup>2</sup> élevé. C'est que l'urbanisation y a été subie plus qu'organisée et la concentration géographique de la population s'est faite plus rapidement que l'entrée en citoyenneté des nouveaux arrivants. Il en résulte une difficulté à caractériser espaces urbains et ruraux ainsi que les différentes formes que prend l'urbanisation.

## Une forte croissance urbaine dans une Afrique encore rurale et des équipements urbains souvent déficients

De 11 % du total en 1950, la population urbaine est passée à 39 % en 2014 suite à une croissance de 5 à 10 % selon les États. En outre, 42 villes subsahariennes avaient plus d'un million d'habitants en 2013 et l'exode rural n'alimentait qu'un quart de cette croissance. Les taux d'urbanisation peuvent varier de 60-70 % en Afrique australe à 20-30 % en Afrique orientale et sahélienne moins urbanisée. Les pays les plus riches et ceux qui ne sont pas enclavés sont les plus urbanisés.

Contrairement à ce qu'on croit, les deux-tiers des citoyens africains vivaient dans des villes petites et moyennes, loin de la démesure de Lagos, ville emblématique<sup>3</sup> et moins de 15 % de la population urbaine habitaient dans des villes de plus d'un

million d'habitants. Les villes petites et moyennes bénéficient des avantages du village et d'un minimum d'équipements urbains<sup>4</sup>.

Cette diffusion généralisée et rapide du modèle urbain n'a pas entraîné un abandon des campagnes qui comptaient 149 millions d'habitants en 1960 et 470 millions en 2010 en raison de taux élevés de natalité (3% par an) dans les zones rurales.

D'une très grande complexité, les mouvements entre villes et campagnes relèvent de l'exode urbain, du retour à la terre des citadins ou du repli sur des villes secondaires dans des contextes politiques troublés comme en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo. Un citadin kényan peut travailler à Nairobi et se déplacer régulièrement à la campagne où ses enfants sont scolarisés, les coûts d'éducation y étant inférieurs. Le réseau urbain ne cesse de s'étendre grâce à une meilleure accessibilité à la ville et ces migrations contribuent à la diffusion des modes urbains de consommation. Beaucoup de citadins gardent de fortes relations avec leur village d'origine (lieu où ils seront enterrés) : envoi d'argent, échanges de biens divers et, de plus en plus, investissements fonciers.

Les économies dues à la densité sont si importantes que le déploiement de l'infrastructure de réseau (électricité, eau, ramassage des ordures, téléphone fixe) devient inabordable là où la densité est basse. Quand la densité est inférieure à 15 hab. au km<sup>2</sup>, peut-on prendre en charge un équipement de haute qualité qui atteint 10 à 20 fois le budget annuel des ménages<sup>5</sup>?

Accès des ménages à un équipement moderne  
selon leur habitat (eau potable, WC, électricité, téléphone fixe)<sup>6</sup>

Nb de services disponibles	En milieu rural	En ville	Dans le pays
1	15%	76%	33%
2	4%	47%	17%
3	1%	28%	9%
4	0%	12%	4%

Entre 1990 et 2005, les infrastructures<sup>7</sup> – les services de télécommunications surtout – auraient apporté 99 points de base à la croissance économique par habitant. Par contre, la détérioration de l'infrastructure énergétique au cours de la même période a ralenti la croissance, notamment en Afrique australe. En 1970, l'Afrique subsaharienne disposait pourtant d'une capacité de production d'électricité par million d'habitants presque trois fois supérieure à celle de l'Asie du Sud.

En zone urbaine, les taux de croissance démographique (3,6% par an) exercent une pression considérable sur les fournisseurs d'électricité, d'eau et de transports collectifs. Enfin, comme les villes africaines s'étalent sur de vastes espaces, les

économies d'échelle sont faibles si bien que les prix des services restent élevés. Tout ceci renchérit les coûts de production des entreprises et la fréquence des coupures de courant réduit l'activité des entreprises informelles.

### La ville à la fois créatrice de richesse et frein à la croissance<sup>8</sup>

39% de citoyens subsahariens produiraient 55% de la richesse nationale. Avec 20% de la population sud-africaine, les économies de Johannesburg, Le Cap et Durban représentent, à elles trois, près de 50% du PIB du pays.

Les centres urbains sont censés augmenter la productivité des agents économiques et de l'industrie grâce aux « économies d'agglomération ». Des classes moyennes y sont réapparues – après les décennies d'ajustement – et soutiennent l'activité des supermarchés qui se multiplient (Angola, Congo, Ghana, Kenya, Nigeria, Sénégal, Zambie, etc.). Quand les ruraux augmentent leurs revenus en approvisionnant les marchés urbains par les surplus vivriers et les productions dédiées, ils renforcent une demande de consommation qui explose. En s'attaquant aux goulets d'étranglement qui limitent la performance des villes, on accélère ce cercle « vertueux ».

Le tissu industriel<sup>9</sup> – limité – se concentre dans les ports où l'on traite les produits primaires pour l'exportation ou les activités de substitution d'importation. La grande ville reste le lieu de pénétration de la mondialisation qui y installe les services de haut niveau : banques, assurance, informatique. L'essentiel des emplois urbains se trouve cependant dans le tertiaire : professions libérales ou fonctionnaires et surtout petits commerçants (alimentation, quincaillerie, fripe, etc.), artisans qui réparent, récupèrent, entretiennent et produisent (bâtiments, vêtements, chaussures ou meubles) et transporteurs (du pousseur au chauffeur). À cela s'ajoutent des activités agricoles périurbaines ou intra-urbaines (maraîchage en périphérie, jardins potagers à l'intérieur).

**Urbanisation et croissance économique, un lien pas évident<sup>10</sup>.** Au Mali, où l'emploi reste majoritairement agricole, les villes dynamisent les secteurs secondaire et tertiaire. Plus les localités sont proches des routes, plus elles disposent de biens publics et plus leur croissance est forte. En revanche, dans les zones cotonnières à forte croissance démographique, l'emploi non agricole n'est pas soutenu et la proximité de marchés importants n'exerce pas d'effets particuliers sur la croissance de l'emploi non agricole.

L'économie informelle prolifère hors de tout enregistrement fiscal, statistique, juridique ou comptable : commerces à la sauvette, gardiens de voiture, cireurs de chaussures, etc. 60 à 80% des actifs urbains vivraient d'activités relevant de la débrouillardise. En dehors de la survie, quelques micro-entreprises sont sous-traitantes d'entreprises formelles et semblent constituer une pépinière de véritables PME.

Les importations alimentaires (riz, farine, lait, etc.) ravitaillent les grandes villes à 30% et concurrencent les productions locales (céréales et tubercules). La demande alimentaire urbaine transforme toutefois les modèles agricoles permettant le passage de l'autosubsistance au vivrier marchand et au maraîchage quand un réseau marchand<sup>11</sup> ramasse, stocke, transporte et commercialise les produits – suscitant des formes de restauration rapide à l'initiative des femmes. Ainsi, là où le taux d'urbanisation est le plus élevé, la dépendance alimentaire est la plus faible.

Beaucoup de grandes villes contribueraient plus aux ressources étatiques qu'elles ne reçoivent d'investissements. Abidjan fournirait 54% du budget de l'État ivoirien pour ne recevoir que 25% des dépenses publiques<sup>12</sup>. Sur le total des investissements réalisés jusqu'ici dans les infrastructures, 30% sont allés à l'infrastructure nationale, 50% aux services urbains, et les 20% restants aux services liés à l'espace rural<sup>13</sup>. Enfin, dans la plupart des pays, les villes dépendent des transferts de l'État pour plus de 80% de leurs recettes et ces transferts sont souvent imprévisibles.

### **Des réseaux urbains déséquilibrés et des rapports villes-campagnes convergents et divergents<sup>14</sup>**

La croissance à long terme exige un système efficace de centres urbains comprenant toute la gamme des villes bien réparties et produisant biens et services à fort rapport économique, ainsi que des réseaux de transport de bonne qualité pour relier les marchés locaux, régionaux et mondiaux.

Des organismes urbains disproportionnés (macrocéphalie) peuvent déséquilibrer les réseaux urbains. Si Conakry rassemble 80% des citoyens de Guinée, Johannesburg ne compte que 14% des citoyens d'Afrique du Sud. Le poids relatif de la métropole évolue de façon contradictoire : augmentation du poids relatif de Dakar au Sénégal ou de Khartoum au Soudan, mais diminution de celui de Nairobi au Kenya, de Dar Es Salam en Tanzanie ou de la conurbation du Gauteng en Afrique du Sud.

Les réseaux n'évoluent donc pas vers une macrocéphalie généralisée. Si le réseau urbain angolais est monocéphale, celui du Cameroun et du Malawi est bicéphale. La pluralité du leadership urbain caractérise le Nigeria et l'Afrique du Sud. Enfin, d'Accra à Lagos, dans le golfe de Guinée, se constitue un continuum urbain transnational.

Dans le domaine alimentaire, la base de l'alimentation citadine change peu. Si les urbanisés consomment plus de riz et de produits industrialisés, ils demandent de plus en plus de produits locaux transformés si bien que les campagnes les plus prospères sont celles qui sont les mieux reliées aux centres urbains et disposent de réseaux pour les approvisionner. Le développement de la culture de l'oignon du Burkina au Niger et au Cameroun du Nord s'est réalisé en lien avec Lagos, Accra, Abidjan ou Douala.

Des citoyens (élites organisées en associations de développement souvent) modernisent les campagnes en créant des équipements économiques, sociaux et culturels

dans leur village d'origine. Des liens d'interdépendance et de complémentarité entre grandes agglomérations et arrière-pays se sont construits. Plus qu'un lieu d'échanges, la ville est un territoire de socialisation et de formation ainsi qu'un espace privilégié du changement sociétal qui se diffuse au-delà. S'y expriment les solidarités avec le village d'origine : transferts directs en numéraire ou en nature ou indirects (tutorat, hébergement, cérémonies). Les envois d'argent contribuent à l'édification d'un habitat à l'apparence urbaine. Les zones situées à moins de deux heures des villes d'au moins 100 000 habitants semblent s'être diversifiées vers des activités non agricoles.

Dans les zones périurbaines, la croissance urbaine fait reculer l'agriculture mais favorise dans le même temps une agriculture et un élevage intensifs pour ravitailler la ville : jardins maraîchers centraux, voire embouche bovine comme à Kinshasa. L'extension périphérique empiète sur les espaces agricoles comme dans les *niayes* du Sénégal, ces dépressions maraîchères inter-dunaires entre Dakar et Saint Louis. Près des grandes villes bien desservies par la route, des citadins aisés résident dans des villages et effectuent chaque jour le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail.

À l'opposé, dans les territoires isolés, l'exode rural vers les mines, les villes et les domaines agro-industriels est une réalité : monts Mandara, plaine de Mamfe au Cameroun, Transkei (Afrique du Sud).

En pays bamiléké, terre de migration et d'agriculture intensive, un réseau urbain s'est construit autour des chefferies et des marchés, où ruralité et citadinité s'entremêlent. Au Gabon par contre, la campagne se fait « brousse » et les villes sont plutôt tournées vers le monde.

La ville précoloniale se définissait comme un lieu de résidence du pouvoir politique et religieux et d'une population regroupée – majoritairement non agricole – qui a toujours dominé un arrière-pays fournissant aliments et guerriers. Les colonisateurs ont promu certaines villes et laissé d'autres périlcliter en orientant les flux vers la côte tout en les intégrant dans une grille administrative que l'explosion démographique a modifié avec brutalité. Le développement des transports a permis de rapprocher les distances et d'étendre la sphère d'interaction des deux espaces.

Dans les pays les plus densément peuplés comme le Rwanda ou l'Ouganda, la césure entre campagne et villes perd de sa pertinence. De petits pôles s'érigent autour d'un marché et d'un poste administratif, etc.

Des dynamiques divergentes entre ces deux espaces se mettent aussi en place avec le poids croissant des citadins de naissance. Ces enfants nés en ville sont des citadins de longue date qui ont adopté une identité citadine propre et n'ont pas envie d'échanger avec le monde rural si bien que les flux d'argent vers la campagne diminuent.



Par «biais urbain»<sup>15</sup>, la Banque mondiale et les agrariens notamment, ont longtemps stigmatisé la domination des classes urbaines rentières et «manducatrices» sur des campagnes productives. Les campagnes produisaient, les villes «bouffaient»! Ainsi, les caisses de stabilisation<sup>16</sup> n'ont pas régulé les cours des produits d'exportation (cacao, coton) dans la période interventionniste, mais surtout alimenté les caisses des partis. La pauvreté urbaine, l'informalité, la délinquance, un habitat dégradé massif («*slums* ou bidonvilles»), la congestion et le chaos urbains, des équipements et des réseaux insuffisants et déficients deviennent ainsi des indicateurs du mal-développement.

L'urbanisation provoque cependant innovation, créativité, dynamisme dans le secteur informel tout en remettant en cause la solidarité, la communauté familiale et l'hospitalité qui restent des références dans l'imaginaire subsaharien.

Indispensables à la commercialisation des productions agricoles, les villes orchestrent la dynamique économique des deux milieux (diffusion de technologies, de financements, formation et encadrement, etc.) quand acteurs sociaux et États investissent dans les infrastructures et assument leur rôle.

L'urbanisation contribue donc à une modernité sociétale discutée qui n'est pas soutenue par une industrialisation à grande échelle et qui se fait sans la création en nombre d'emplois formels. Liée à une économie rentière, prisonnière des cours fluctuant des matières premières, elle se trouve questionnée dans son choix de la seule consommation comme moteur essentiel.

## NOTES

1. Cette idée reçue nouvelle a été rédigée par G. Courade en 2015.
2. État d'une ville trop urbanisée, sans espaces verts, à trop forte densité. Extension des villes avec englobement des campagnes environnantes. Ankerl G., (1986), *Urbanization over Speed in Tropical Africa 1970-2000*, Genève, INU Press; Mnaboulssi, (2005), «Afrique : la sururbanisation, une menace à l'environnement», *Afrik.com*, 5 juin 2005.
3. Remy J. Ph., (2015), «Lagos, laboratoire de l'impossible», *Le Monde*, Hors-Série, *Afrique, l'envoi*, pp. 13-19.
4. AFDB, (2013), *An Integrated Approach to Infrastructure Provision in Africa*.
5. 20% des ruraux vivent dans ces zones.
6. Banerjee S. et al., (2008), «Access, Affordability, and Alternatives: Modern Infrastructure Services in Africa», Background Paper 2, Africa Infrastructure Country Diagnostic, Washington, World Bank.
7. Banque mondiale-AFD, (2010), *Infrastructures africaines : une transformation impérative*; Lourdes Diaz O., Plat D., Pochet P., (2010), «Pauvreté, mobilité quotidienne et accès aux ressources dans les villes subsahariennes», in Masquelier B., Eggerickx T., *Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités en démographie et en sciences sociales*, actes de la Chaire Quételet 2007/Centre de recherche en démographie et sociétés UCL, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp. 281-302.
8. Banque mondiale-AFD (2010), *op. cit.*; Fay M., Opal C., (2000), «Urbanization without Growth: A Not-So-Uncommon Phenomenon», *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 2412.

9. 10 à 15% de l'emploi total.

10. Bernard C., Mesple-Soms S., Spielvogel G., (2012), *Taille des villes, urbanisation et spécialisations économiques. Une analyse sur micro-données exhaustives des 10 000 localités maliennes*, Dial, AFD Document de travail n° 130.
11. Hatcheu E., (2006), *Marchés et marchands de vivres à Douala*, Paris, L'Harmattan.
12. Chaleard J.-L., Dubresson A., (éds.), (1999), *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*, Paris, Karthala.
13. Banque mondiale-AFD, (2010), *op. cit.*, p. 130.
14. Banque mondiale-AFD, (2010), *op. cit.*, Kessides C., (2006), *La transition urbaine en Afrique subsaharienne Impacts sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté*, Washington, L'Alliance des Villes; Calas B., (2007), «Dynamiques métropolitaines d'Afrique orientale», *Les cahiers d'Outre-Mer*, n° 237, pp. 3-22; Steck J.-F. (2010), «Qu'est-ce que la transition urbaine? Croissance urbaine, croissance des villes, croissance des besoins à travers l'exemple africain», *Revue d'Économie financière*, vol. 86, n° 86, pp 267-283.
15. Lipton M., (1977), *Why Poor People Stay Poor: Urban Bias in World Development*, Londres, Temple Smith.
16. Courade G., Grangeret I., Janin P., (1991), «La liquidation des joyaux du prince : les enjeux de la libéralisation des filières café-cacao au Cameroun», *Politique africaine*, n° 44, pp. 121-128.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Banque mondiale-AFD (2010), *Infrastructures africaines : une transformation impérative*, Washington, Banque mondiale.
- Bruneau J.-C., (2002), «Vivre la ville à la campagne : crise des sociétés et exurbanisation en Afrique tropicale», in Bart F., Bonvallet J., Pourtier R., (coords.), «Regards sur l'Afrique», *Historiens & Géographes*, n° 379, pp. 91-102.
- Losch B., Magrin G., Imbernon J., (dirs.), (2013), *Une nouvelle ruralité émergente – Regards croisés sur les transformations rurales africaines : Atlas pour le programme Rural Futures du Nepad*, Montpellier, CIRAD.
- Yatta P.-F., (2006), *Villes et développement économique en Afrique*, Paris, Economica.
- Schoepfer I., Salomon Cavin J., (2010), «Banque mondiale : la ville reconsidérée», *Géo-regards : revue neuchâteloise de géographie*, vol. 3, pp. 9-24.
- UN-habitat, (2011), *Infrastructure for Economic Development and Poverty Reduction in Africa*, Nairobi, UN-Habitat.

#### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Atlas Africapolis : [www.afd.fr/jahia/Jahia/Africapolis](http://www.afd.fr/jahia/Jahia/Africapolis)
- La Banque mondiale et la géographie : <http://cybergeographie.revues.org/23144?lang=en>
- Africapolis II, *L'urbanisation en Afrique centrale et orientale*, Rapport général, version définitive (12/11/2010) : [http://e-geopolis.eu/IMG/pdf/1\\_RAPPORT\\_GENERAL\\_2010\\_11\\_25.pdf](http://e-geopolis.eu/IMG/pdf/1_RAPPORT_GENERAL_2010_11_25.pdf)



---

## PARTIE 5

---

# LES LIONS AFRICAINS SUR LA LIGNE DE DÉPART ?

---

## SOMMAIRE

- L'Afrique subsaharienne est surpeuplée  
GEORGES COURADE SURPEUPEMENT 327
- Le chaos urbain est alimenté par une urbanisation galopante  
GEORGES COURADE URBANISATION GALOPANTE 335
- Les jeunes sont (et seront) les agents du changement en Afrique !  
JEAN-FRANÇOIS TRANI JEUNES 343
- Les Africaines sont soumises et peu investies dans le développement  
PIERRE JANIN FEMMES SOUMISES 350
- Il faut rapatrier en Afrique les cerveaux qu'on lui a pris  
CHRISTINE FOLLANA ET JEAN-FRANÇOIS TRANI RETOUR CERVEAUX 358
- Les envois d'argent des migrants africains ne contribuent pas au développement des pays d'origine  
CHRISTINE FOLLANA ARGENT MIGRANTS 365
- L'industrialisation de l'Afrique est un mirage  
GEORGES COURADE INDUSTRIALISATION 372
- L'économie informelle est la voie pour un développement à l'africaine  
JEAN-FRANÇOIS TRANI ÉCONOMIE INFORMELLE 378
- Le téléphone mobile et Internet sont une chance pour le développement de l'Afrique  
MICHEL SIMEU KAMDEM TÉLÉPHONE MOBILE ET INTERNET 383
- La décentralisation réglera les problèmes de l'État et de la démocratie en Afrique  
GÉRAUD MAGRIN DÉCENTRALISATION 392
- La scolarisation primaire universelle est pour demain !  
MARIE-FRANCE LANGE SCOLARISATION PRIMAIRE UNIVERSELLE 399

# « L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE EST SURPEUPLÉE »

GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** accaparement des terres, agriculture manuelle, autochtonie, biais urbain, femmes soumises, jeunes, migrants pauvres, pauvre, polygames, scolarisation primaire universelle, sida, terres neuves, urbanisation galopante

**D'**un sur dix humains sur la planète en 1950, le nombre de Subsahariens va s'élever à un sur cinq à l'horizon de 2050 où le sous-continent va franchir la barre des 2 milliards et des 80 habitants par km<sup>2</sup>, dix fois plus qu'en 1950.

Cette expansion démographique ultra-rapide inquiète au regard des ressources mobilisables et de la manière dont les États s'en saisissent. Qui plus est, la baisse de la fécondité (« transition démographique ») ne touche pas toutes les régions de la même manière.

Avec des ressources données « une fois pour toutes », Robert Malthus prévoyait que la famine surviendrait avec une expansion démographique trop importante dans un monde d'agriculture de subsistance. À l'inverse, Esther Boserup y voyait dans les années 1970 la voie de l'innovation et de l'intensification agricole. Peut-on en rester à ces visions statiques et démo-géographiques du peuplement ?

## Une explosion démographique de rattrapage qui décélère lentement

L'Afrique subsaharienne affiche la fécondité la plus élevée du monde, avec plus de cinq enfants par femme en moyenne. La croissance naturelle<sup>2</sup> actuelle de 2,3% par an, permet à la population de doubler à chaque génération ! Le recul progressif de la mortalité a déclenché la croissance démographique, mais le recul de la natalité ne se faisant sentir de manière massive qu'en Afrique australe et dans les grandes villes, cette vitalité démographique n'a pas été remise en cause par l'épidémie de VIH-sida<sup>3</sup>.

Faute de protection sociale, une grande famille reste une garantie de soutien. Pour être reconnues socialement, les femmes doivent avoir beaucoup d'enfants : d'où des mariages précoces, des naissances rapprochées et la suppression de l'espacement traditionnel des naissances (abstinence et allaitement).

Pour beaucoup d'Africains, l'Afrique subsaharienne reste encore sous-peuplée et serait passée de 17% des humains en 1500 à 6% en 1900, à cause des traites

négrières et des maladies qui l'ont dépeuplée. Enfin, les gouvernements n'ont pas encouragé le planning familial.

Avec une population qui explose cependant, les investissements sont insuffisants pour l'éducation, la santé ou l'aménagement urbain et l'augmentation des revenus par habitant ne progresse guère<sup>4</sup>. Les potentialités naturelles rares se dégradent toutefois du fait de la pauvreté, pense-t-on facilement. Cela suscite des migrations et le chômage des jeunes s'accroît. Cette croissance peut devenir un avantage quand le nombre de personnes à charge par actif (« taux de dépendance ») se réduit. Dans ce cas, les adultes peuvent épargner et investir dans le système productif; les pays peuvent bénéficier d'un « dividende démographique », suscité par le dynamisme et la créativité de jeunes formés qui se transforment en richesse supplémentaire.

La baisse de la fécondité africaine a commencé<sup>5</sup> à partir des années 1990 par élévation de l'âge au mariage (Sénégal) ou adoption de la contraception moderne (Kenya). La baisse semble avoir fortement ralenti depuis une dizaine d'années cependant. Moins de 10% des Africaines francophones utilisaient des contraceptifs modernes contre plus de 50% en Afrique australe, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne souhaitent pas limiter leurs naissances.

Aussi, la croissance démographique baisse plus lentement que prévu alors que le sous-continent ne bénéficie pas d'autres exutoires qu'une urbanisation rapide pour décongestionner les espaces les plus peuplés.

### **Une problématique alimentaire qui s'est complexifiée récemment**

Les terres utilisables pourront-elles supporter cette population faute d'emplois non agricoles suffisants? On le mesure en calculant la charge démographique théorique supportable par unité de terre cultivable. Trois pays – Niger, Rwanda et Burundi – auraient ainsi la plus petite surface cultivable théorique par habitant!

Une région est considérée comme surpeuplée à un moment donné de son histoire quand on estime ses capacités insuffisantes pour mettre au service de sa population les potentialités dont elle dispose.

On s'est penché<sup>6</sup> sur le calcul du potentiel des ressources en terres disponibles pour assurer la sécurité alimentaire subsaharienne dans le cadre de l'agriculture pluviale (dépendante des pluies) sans autre considération, ce qui reste limité.

Dans cette agriculture, la pression foncière est d'autant plus forte que la gestion de la fertilité du sol reste encore liée – sauf intensification – à la longueur de la jachère (période de repos du sol de plusieurs années avant remise en culture).

223 millions d'ha de terres subsahariennes étaient cultivées en 2009 (un cinquième du total) dont 7-10 millions d'ha de terres aménagées pour recevoir plus d'eau. 57% étaient considérées comme bonnes.

La FAO pensait que la production céréalière en pluvial pouvait être de 6 à 7 fois plus importante que constaté (autour d'une tonne/ha), mais le potentiel du maïs est plus élevé dans les zones arrosées et les tubercules (manioc et patate douce surtout) peuvent eux aussi avoir des rendements autrement plus élevés. Celui du manioc peut dépasser les 14 tonnes à l'ha, ce qui explique que ses dérivés constituent les aliments de base des mégapoles comme Lagos (gari), Kinshasa (chikwangu) ou Abidjan (attiéké).

Mais cet optimisme doit être tempéré. La croissance annuelle de la consommation de viande (4%) dépasse celle de la population et pour produire 1 calorie animale, il faut en moyenne 3 à 11 calories végétales. Il faudrait donc 3 à 8 fois plus de surface de terre pour produire une ration (3 000 kcal/pers/j) avec un régime alimentaire riche en viande.

Enfin, depuis un demi-siècle, le changement climatique est à l'ordre du jour avec une diminution de 25 % des précipitations en zone sahélienne les trente dernières années et un réchauffement climatique conséquent de 3-4 °C à venir, sans modification des formes d'exploitation des ressources.

Par ailleurs, les États et de très nombreux opérateurs ont amputé les terres cultivables disponibles pour alimenter la population. 270 millions d'ha ont permis d'établir 7 000 aires protégées sans compter les terres attribuées aux colons blancs en Afrique australe.

En devenant une ressource rare, les terres sont objet de spéculation et de conflits, dans les périphéries urbaines comme dans les zones d'agriculture commerciale – phénomène aggravé par le cadastre.

Et depuis peu, des investisseurs internationaux lorgnent sur plus de 160 millions d'ha pour produire des agro carburants ou des cultures d'exportation...

## **Une géographie du peuplement très fortement contrastée et difficile à modifier<sup>7</sup>**

En multipliant par 5 sa population entre 1950 et 2010, l'Afrique subsaharienne s'est peuplée de manière très inégale et s'est densifiée en même temps alors que l'extrême mobilité antérieure des groupes humains n'avait plus cours. Six pays (Nigeria, Éthiopie, République démocratique du Congo, Tanzanie, Ouganda et Kenya) dépasseront les 100 millions d'habitants en 2050.

Une diagonale du vide, du Soudan à la Namibie sépare l'Est et l'Ouest du continent où se trouvent les fortes densités en archipels (hauts plateaux éthiopiens, Afrique des grands lacs, Afrique occidentale atlantique). L'Afrique forestière est la zone la plus sous-peuplée pour des raisons historiques comme d'insalubrité relative. Et une bande centrale, moins peuplée, sépare en deux les pays du golfe de Guinée (Cameroun, Nigeria, etc.).

Les villes qui regroupaient 11 % de la population en 1950 n'en comptaient que 37% en 2013, chiffres sans doute surestimés. Heureusement, les 42 villes millionnaires n'ont pas étouffé les villes secondaires de plus de 100 000 habitants qui se sont multipliées.

La densité générale moyenne de la population atteignait 38 habitants par km<sup>2</sup> en 2013. Dans une douzaine de pays, les densités dépassaient les 100 habitants par km<sup>2</sup> avec en tête quelques îles, mais surtout le Rwanda et le Burundi avec plus de 350 habitants au km<sup>2</sup> et l'Ouganda plus de 150 en Afrique orientale, suivi par le Nigeria en Afrique Occidentale !

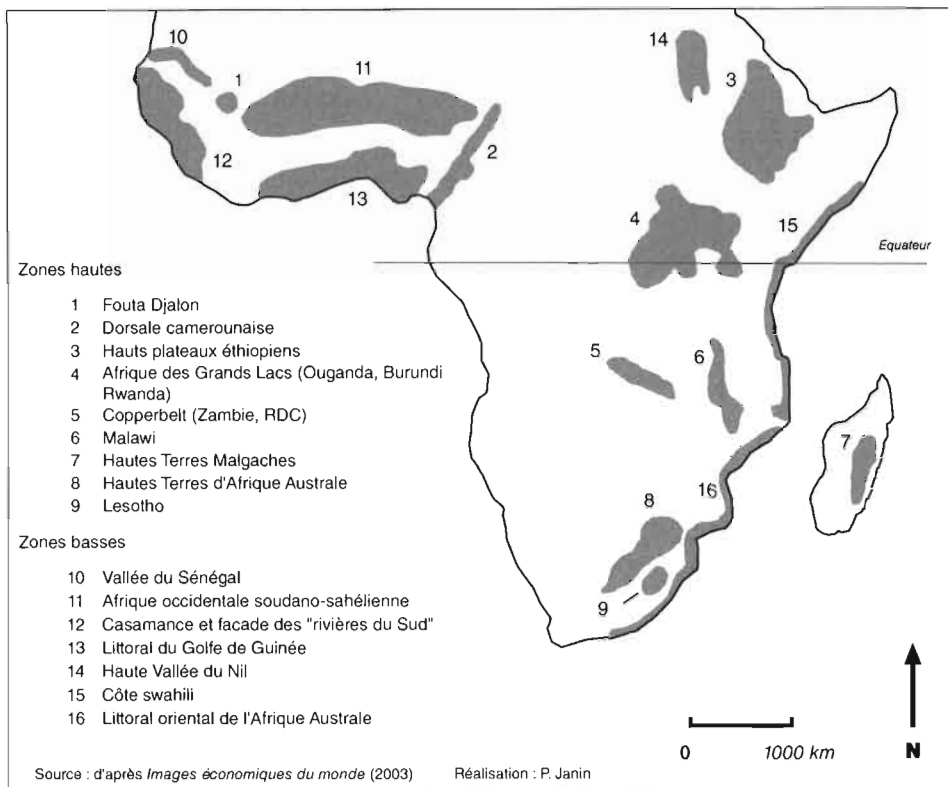
La population s'est d'abord regroupée dans les foyers historiques précoloniaux les mieux structurés (royaume abyssin ou Buganda, sultanats du Nigeria septentrional, etc.). Les zones les moins touchées par l'onchocercose et la malaria, les montagnes et plateaux les moins accessibles aux négriers et conquérants ont généralement fixé une importante population.

Des phénomènes de saturation foncière rurale entretiennent l'image d'une répartition peu optimale de la population. Ceci a suscité des projets d'occupation des vallées vides assainies, de terres supposées vacantes, de regroupements de villages partout où l'habitat était dispersé ou des déplacements forcés massifs de la population (en Tanzanie, en Éthiopie, etc.). La promotion des villes secondaires, l'érection de capitales loin des côtes n'ont pas empêché l'accumulation de la population là où elle se trouvait, ni la macrocéphalie urbaine.

La colonisation à Rey-Bouba (Cameroun). On a créé dans le lamidat (chefferie) de Rey-Bouba au centre du Cameroun, faiblement peuplé, des périmètres d'immigration avec l'érection de villages pour les migrants des « montagnes surpeuplées ». Leur arrivée ininterrompue et leur enrichissement vont déboucher sur des confrontations foncières avec les autochtones, conduisant à délimiter les terroirs. Les hommes du lamido (dogari), qui a le pouvoir sur la terre en dernier ressort, stoppent le bornage, bloquant le projet.

Si l'on observe quelques rares fronts pionniers stabilisés, les importantes migrations du travail vers le rand sud-africain, le Nigeria, le rift kényan ou le Sud-Est ivoirien se sont cependant soldées par des violences et des retours forcés dans la région d'origine...

Rwanda : un « espace vital » pour répondre à la pression démographique ? Avec 456 habitants par km<sup>2</sup> en 2013, le « pays des mille collines » est le pays subsaharien le plus densément peuplé. Peu urbanisé, peu industrialisé, sa survie reposait encore sur des micro-exploitations vivrières qui se subdivisent à chaque génération. Si les politiques de population (émigration vers le Kivu, paysannats, intensification agricole et limitation des naissances) n'ont pas réussi à réduire une croissance démographique annuelle de 3% avant 1991, celle-ci est tombée à 1,2% entre 1991 et 2002 à cause du génocide de 1994. Les terroirs sont saturés, la plupart des bas-fonds sont mis en culture et on récoltait déjà deux, voire trois récoltes par an. Après la fuite des milices hutu au Kivu, le régime Kagame a cherché à se tailler un espace vital au détriment de la République démocratique du Congo.



### Les grandes concentrations humaines.

La croissance démographique se redistribue cependant géographiquement de manière plus subtile depuis peu selon les pays : moindre afflux dans les grandes villes, mais aussi retour vers les campagnes ou repli sur les villes, petites et moyennes, et migrations spontanées vers des terres moins peuplées.

### La production politique du surpeuplement<sup>8</sup>

Rares sont les zones, qualifiées de surpeuplées, qui résultent d'un simple rapprochement ressources/population. Elles sont le plus souvent la conséquence d'un processus historique et politique de résolution des conflits fonciers au profit des plus puissants : colons blancs ou subsahariens, migrants ou autochtones, opérateurs étatiques ou investisseurs multinationaux. Au cœur de ces processus, il y a l'expropriation des occupants les plus anciens, la préemption de terres dites vacantes, l'assignation à résidence des « indigènes » ou le « déguerpissement » de petits paysans au profit de producteurs plus performants. Exemples parlants : l'Éthiopie ou l'Afrique du Sud.

Les hauts plateaux éthiopiens connaissent parfois des densités de l'ordre de 500 habitants par km<sup>2</sup>. L'accroissement démographique et la réforme agraire de 1975 ont contribué à réduire la taille des exploitations variant autour de 0,5 ha dans le Wolaita ou le Tigré. La culture pérenne de l'*enset* (faux bananier) reste la culture de base des petites exploitations de subsistance. La pénurie de terre induit le métayage et la vente, la location et l'endettement, tout en renforçant l'éviction des cadets par les aînés, mais la réduction du cheptel condamne ces agricultures consommatrices de fumure animale. Le maïs progresse, mais nombre de paysans sont contraints de le vendre pour faire face à leurs dettes. Les déplacements autoritaires de population d'Est en Ouest, ou des hautes terres vers les basses terres font partie de la politique éthiopienne. Sans aménagements notamment hydrauliques, les périphéries du Sud et de l'Ouest – insalubres – de relocalisation paysanne, risquent d'être abandonnées. La police foncière gouvernementale et sa politique agricole entravent une réponse optimale dans les zones de fortes densités.

En Afrique du Sud, les Blancs n'ont laissé que 15 % du territoire aux bantoustans où il n'y avait que 2,5 millions d'hectares de terres cultivables. C'est le cantonnement territorial des populations africaines, mis en place en 1913, 1936 et 1951, qui a créé le surpeuplement renforcé par la destruction organisée des systèmes africains de production.

Le confinement des populations dans les réserves a détruit les systèmes agraires antérieurs (agriculture commerciale liée à l'élevage, polyculture, etc.) et a empêché l'émergence d'une petite agriculture viable, en limitant la possession d'un bétail indispensable pour la fumure des sols. Les Bantoustans devaient servir d'abord de réservoirs de main-d'œuvre. Multiples taxations, zonage strict des réserves et villagisation ont brisé toute velléité d'accumulation et ont fait disparaître les savoir-faire paysans, ce qui obère d'autant plus la revitalisation que les modèles agricoles actuellement proposés sont inadaptés. En 2014, une réforme agraire plombée, la croissance du chômage des mineurs et le retour à la mobilité des personnes aggravent la pression foncière dans ces zones non régulées par le parti au pouvoir.



Encore rurale et agricole en 2015, l'Afrique subsaharienne n'a ni achevé sa croissance démographique ni réduit le nombre de ses naissances tout en densifiant les territoires déjà denses. Les zones de saturation foncière se voient qualifiées de surpeuplées quand on s'enferme dans le dilemme population/ressources. Bien qu'encouragée, la colonisation de terres « vides » a souvent généré de grandes violences. Sauf big bang géopolitique (remodelage de la carte nationale ou de la carte subsaharienne) ou migration extérieure d'ampleur, l'exutoire de cette répartition inégale du peuplement ne peut être qu'urbaine. Selon Michailov<sup>9</sup>, si une

implosion sécuritaire survient au Sahel francophone où vont se trouver 200 millions d'habitants dans deux décennies, une marée humaine se déversera sur les villes ouest-africaines, le Maghreb et dans les ghettos des banlieues françaises ! Rien de moins...

La croissance actuelle de la population africaine se poursuivant, le défi du XXI<sup>e</sup> siècle sera la mise au travail et la formation des jeunes pour susciter une croissance économique rapide. Il faudra alors faire face à un vieillissement brutal des classes d'âge... L'Afrique subsaharienne connaît ainsi une brusque accélération des échéances.

#### NOTES

1. Cette nouvelle idée reçue a été rédigée en 2015 par G. Courade, géographe.
2. La croissance naturelle est l'augmentation de la population imputable au surplus de naissances par rapport aux décès. Ce solde naturel s'ajoute au solde migratoire pour estimer la croissance totale d'une population.
3. Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et syndrome d'immunodéficience acquise (sida).
4. Quand la croissance économique augmente de 6% par an et la population de 3%, le revenu par habitant n'augmentera que de 3%.
5. Enquêtes DHS. De 2010 à 2050, les Nations unies escomptent pour la région une baisse de 5,1 à 3,2 enfants par femme.
6. Nous utilisons ici le rapport Solaw publié par la FAO (2011) et l'étude BRL sur les ressources en eau, la production agricole et sécurité alimentaire à l'horizon 2030 en rive sud de la Méditerranée et Afrique subsaharienne.
7. *World Population Prospects 2012; World Urbanization Prospects The 2011 Revision*; Seignobos Ch., (2010), « Une négociation foncière introuvable ? L'exemple du Mayo-Rey dans le nord du Cameroun », *Annales de Géographie*, 2010/6, n° 676, pp. 657-677 ; Banturiki Y., *Le traitement cartographique des données censitaires au Rwanda de 1978 à 2002, État des lieux* ([www.ceped.org/cdrom/peuplement15-181104/html/banturiki.htm](http://www.ceped.org/cdrom/peuplement15-181104/html/banturiki.htm)).
8. Cochet H., (2013), *La question agraire en Afrique du Sud : l'échec d'une réforme*, Paris, AFD (Focale 17) ; Planel S., (2009), « Densité, pauvreté et politique. Une approche du surpeuplement rural en Éthiopie », *Annales de Géographie*, n° 656, pp 418-439.
9. Michailov S., (2015), *Africanistan. L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?* Paris, Fayard. On reste étonné – mais non surpris – qu'un « maître-penseur » et un très haut fonctionnaire international du développement puisse produire un livre aussi malthusien en 2015 dans le contexte hexagonal actuel.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- AFD, (2011), *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne. Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Paris, AFD (À savoir 5).
- FAO, (2011), *The state of the world's land and water resources for food and agriculture (SOLAW) – Managing systems at risk*, Rome, FAO, London, Earthscan.
- Ferry B., (2007), *L'Afrique face à ses défis démographiques : un avenir incertain*, Paris, Karthala, CEPED, AFD.
- Jouve Ph., (2006), « Transition agraire : la croissance démographique, une opportunité ou une contrainte? », *Afrique contemporaine*, 2006/1, n° 217, pp. 43-54.
- Losch B., Magrin G., Imbernon J., (dir.), (2013), *Une nouvelle ruralité émergente : regards croisés sur les transformations rurales africaines*, NEPAD/CIRAD.
- Sebastian K., (éd.), (2014), *Atlas of African agriculture research and development*, Washington, IFPRI.

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Démographie de l'Afrique subsaharienne : [www.ined.fr/fr/ressources-methodes/dossiers-thematiques/demographie-afrique-subaharienne/](http://www.ined.fr/fr/ressources-methodes/dossiers-thematiques/demographie-afrique-subaharienne/)
- World Urbanization Prospects: the 2011 Revision : [www.un.org/en/development/desa/publications/world-urbanization-prospects-the-2011-revision.html](http://www.un.org/en/development/desa/publications/world-urbanization-prospects-the-2011-revision.html)
- World Population Prospects The 2012 Revision : [esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2012\\_HIGHLIGHTS.pdf](http://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2012_HIGHLIGHTS.pdf)
- International Food Policy Research Institute, Washington : [www.ifpri.org](http://www.ifpri.org)
- Food and Agriculture Organization of the United Nations : [www.fao.org](http://www.fao.org)
- Centre d'Études Population et Développement, Paris : [www.ceped.org](http://www.ceped.org)
- Population Reference Bureau USA : [www.prb.org](http://www.prb.org)

# « LE CHAOS URBAIN EST ALIMENTÉ PAR UNE URBANISATION GALOPANTE »

GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, biais urbain, citadins individualistes, commerçants, contrôle social, décentralisation, économie informelle, enclavement, enfants de la rue, fonctionnaires, industrialisation, jeunes, pauvre, retour cerveaux, scolarisation primaire universelle, surpeuplement, téléphone mobile et Internet

Avec des taudis (*slums*) qui constituent souvent la ville en quasi-totalité<sup>2</sup>, des ordures qui s'entassent et une circulation apoplectique permanente (*go slow*), comment comprendre ce qui fait tenir des agglomérations comme Kinshasa ou Nairobi, Douala ou Lagos? Ville cruelle et violente, délinquante et débauchée d'un côté, ville prometteuse et revendicative, éduquée et ouverte de l'autre, les urbains ont vite fait leur choix.

La croissance urbaine ultrarapide depuis 1950 expliquerait ce chaos urbain désordonné et ces excroissances « monstrueuses » qui menacent d'imploser. La logique « vernaculaire » sous-tend la création de ces métropoles « génériques » (Rem Koolhaas) produites par les mains des urbains avec un minimum d'intervention étatique. Comment s'inventent donc et, selon quelles modalités, ces « villes-façon »?

## Une urbanisation chaotique faisant place à la « débrouille »

Poussées par une croissance démographique non programmée, les villes subsahariennes densifient leur tissu central d'origine, mais s'étalent aussi en périphérie, transformant d'anciens villages en quartiers satellites et produisant parfois de véritables nébuleuses urbaines. L'accélération des vitesses de circulation, le montant des loyers exigés et le coût des terrains en zone centrale, la violence et les tensions autour des taudis péricentraux, le dynamisme d'une petite promotion immobilière suburbaine, repoussent le front d'urbanisation très loin.

La croissance exponentielle d'Abidjan. En 1950, Abidjan<sup>2</sup> occupait 600 ha environ pour 60 000 hab. Avec 4,2 millions d'habitants, elle s'étire maintenant sur une longueur de 28 km d'Est en Ouest et de 22 km du Nord au Sud, suite à une extension importante d'Abobo au Nord et de Yopougon à l'Ouest. L'expulsion des villages africains du site actuel du Plateau a prélué à son extension. Quand les quartiers populaires de Treichville et d'Adjamé ont atteint le seuil de saturation, leur population s'est déversée sur les villages périurbains. De nombreux logements sociaux voisinent avec un habitat privé important à Yopougon. Abobo a connu un développement de lotissements illégaux

restructurés après par les pouvoirs publics. Un habitat résidentiel a été édifié à Cocody, aux Deux-Plateaux et à la Riviera pour les plus aisés. Dans le même temps, les vides urbains se sont remplis.

Les quartiers d'habitat spontané fleurissent un peu partout en raison de l'insuffisance de grands ensembles et de lotissements publics et des coûts élevés des rares logements sociaux. À Antananarivo<sup>3</sup>, si 30% des habitations relevaient du résidentiel et 28% des taudis, il n'y avait que 3% de lotissements, le reste appartenant à l'habitat villageois et rural.

L'habitat précaire domine en banlieue. Les terrains sont construits à la diable sans le moindre permis de construire. En planches découpées (carabotte), en pisé, en potopoto, en terre consolidée par du ciment ou en parpaing, les constructions ne sont guère solides et étanches dans les zones pluvieuses, mais se « durcissent » avec le temps. Ces quartiers périphériques s'édifient en fonction des rentrées d'argent par adjonction de pièces ou de bâtiments donnant le sentiment de villes toujours inachevées. Kinshasa<sup>4</sup>, ville-province de 10 000 km<sup>2</sup> gagne ainsi tous les ans 800 ha supplémentaires répartis en 10 000 parcelles nouvelles.

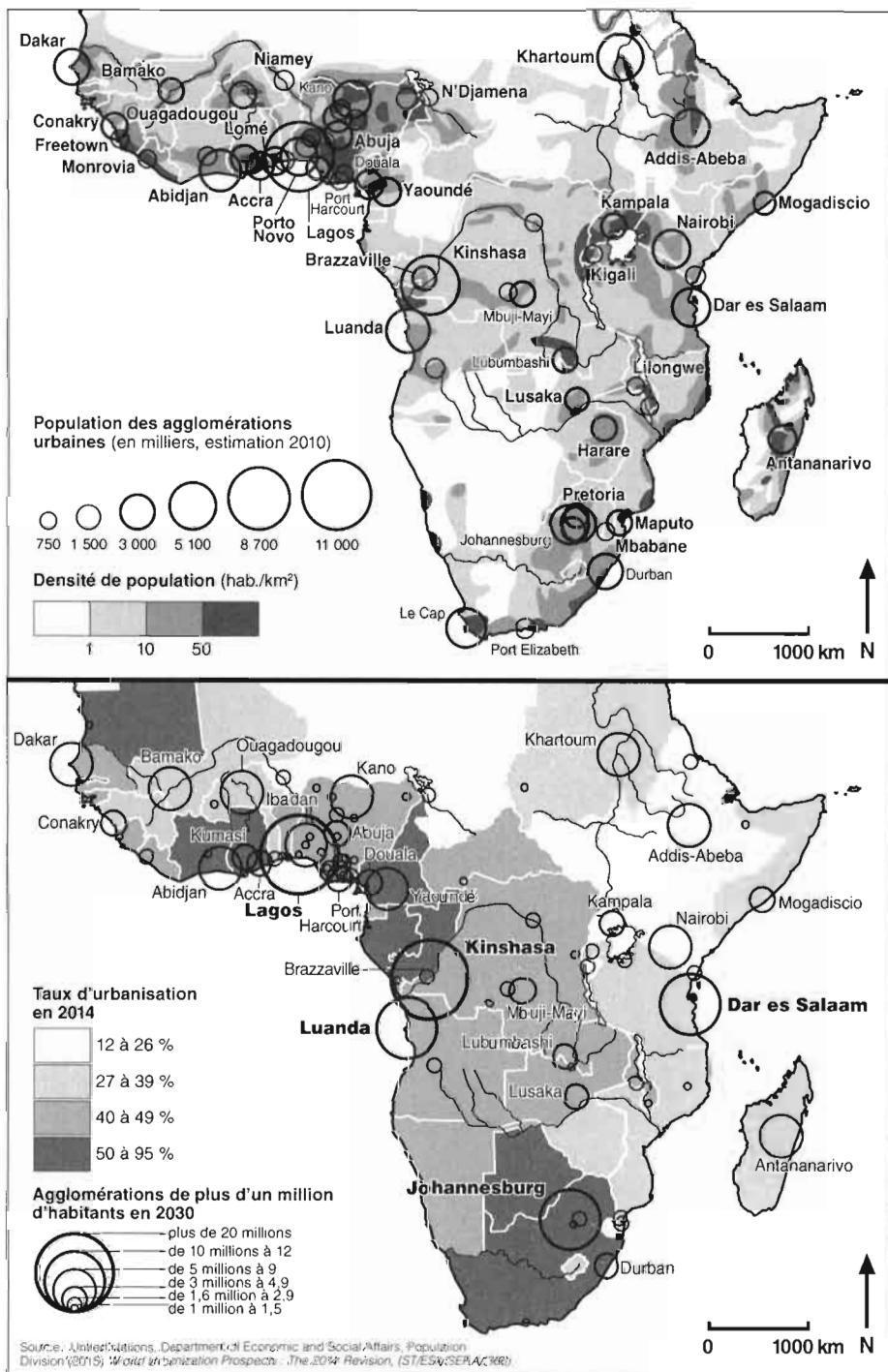
Dans les vieux centres, les logements sont densifiés par occupation des terrasses et adjonction illégale d'étages aux immeubles. Les taudis se localisent près des centres et des zones d'emploi (ports, usines, entrepôts), dans des espaces inconstructibles, insalubres, inondables, pollués ou soumis à de graves nuisances (grands axes de circulation, décharges).

Entourées d'arbres et parfois d'un jardin où déambulent des animaux de basse-cour, voire du gros bétail (Kinshasa), les maisons ont souvent un caractère semi-rural avec des cuisines extérieures. En Afrique de l'Ouest francophone, cohabitent dans la maisonnée autour de la cour, des propriétaires et des locataires, des classes moyennes paupérisées et des immigrants de différents groupes.

Les déplacements sont limités par les embouteillages et les coûts de transport. Très étendue, la ville tend à se fragmenter et les quartiers à s'autonomiser. À Accra<sup>5</sup>, les habitants passent fréquemment plus de 4 heures par jour dans des minibus de 12 à 15 places (les *trotros*) et sont contraints de créer des activités informelles qui tiennent compte de la difficulté de se déplacer. Bien qu'illégaux, les motos-taxis se sont multipliés et les femmes comme les jeunes marchent à pied.

Les politiques de décentralisation renforcent cette fragmentation : les îlots plus aisés peuvent financer leurs équipements, les autres restent démunis. On va vers des villes à plusieurs vitesses.

**Des palliatifs aux services publics à l'abandon.** L'eau potable est un problème aigu en Afrique sahélienne où il faut utiliser des captages lointains, des forages dans les nappes fossiles, le pompage dans les fleuves et des barrages de retenue. Dans les quartiers légaux, les citoyens



Villes subsahariennes, densité de population et taux d'urbanisation 2010–2014–2030<sup>6</sup>.

disposent de bornes-fontaines, mais ailleurs, on se ravitaille dans les marigots et les puits pollués. On surconsomme du bois utilisé pour la cuisine à la place du gaz butane. Pour chaque besoin, les habitants ont trouvé des solutions : moto-taxi pour le transport, portage de l'eau, ramassage des ordures par charrette, etc. La pauvreté limitant les rentrées fiscales, la construction des nouveaux équipements publics est freinée.

## Villes légales et illégales à l'urbanisation spasmodique

Les autorités maîtrisent rarement l'urbanisation. Débordées comme à Lagos, elles n'aménagent que quelques quartiers administratifs, résidentiels et d'affaires (Ikoyi et Victoria Island dans le cas de Lagos<sup>7</sup>) tout en construisant quelques infrastructures de base comme ponts et autoroutes urbaines. Le laisser-faire triomphe un peu partout avec parfois des interventions urgentes. S'il y a des plans d'urbanisme, ils sont souvent détournés de leurs objectifs par la corruption et le clientélisme. À Antananarivo<sup>8</sup>, 70 % des constructions étaient illégales.

Quelques rares États africains ont alloué des parcelles viabilisées pour permettre l'accès à la propriété de populations nouvelles et ont construit des logements sociaux centraux, détournés par les catégories clientes de l'État.

En fait, une ville légale s'oppose à une ville illégale. La première se trouve souvent sur un site plutôt en hauteur, mieux drainé, mieux aéré avec un agencement plus rationnel des rues et des espaces, des immeubles à étage et de somptueuses villas gardées. Elle est héritée de la colonisation avec le centre politico-administratif, les quartiers du commerce formel et des activités haut de gamme (Dakar-Yoff, Abidjan, Douala). De nouveaux quartiers résidentiels, plus ou moins luxueux ont été construits en périphérie sur les sites les plus agréables (collines, front de mer, etc.), parfois à 20 km du centre comme à Dar Es Salam. Il y a aussi de vieux centres modernisés hérissés de gratte-ciel (Lagos, Abidjan, Kinshasa, Nairobi, villes d'Afrique du Sud).

La ville improvisée comprend des quartiers d'habitat autoproduit sur des lots non viabilisés et non enregistrés, négociés auprès d'intermédiaires ou de chefs coutumiers, d'où une croissance démesurée des périphéries. Rien ici ne distingue les rues, les cours communes et les villas-jardins illégales de celles des lotissements administratifs. Ces quartiers sont des lieux de spéculation financière, obligeant les plus pauvres à occuper les berges des rivières ou à s'installer sur le domaine public. Un terrain acheté à une valeur 100 à un propriétaire coutumier en vaudra 1 000 s'il est revendu à un acheteur avec un titre foncier<sup>9</sup>.

Les services de base à Pointe Noire (2010)<sup>10</sup>. 55 % de la population n'avait pas accès à l'eau potable. Sans système d'égout, les eaux usées sont évacuées dans la nature. Pas de collecte des ordures ménagères en périphérie. Si 37 % de la population a accès à l'électricité, sa distribution est irrégulière et coûte cher. La circulation est impossible en périphérie en saison des pluies. La

\*\*\*  
ville, de plus d'un million d'habitants, contribue pourtant pour 48% au PIB industriel congolais et assure 83% des recettes budgétaires du pays.

À l'insécurité sanitaire et foncière qui menace les familles récemment installées, s'ajoute l'insécurité physique. Des bandes armées se déploient à Johannesburg et à Lagos. Quand un cadavre est sur la chaussée à Lagos, on ne le ramasse pas, pour ne pas être suspecté de meurtre, et il arrive qu'on le dépouille. Une grande masse de jeunes désœuvrés crée un climat social très instable qui peut s'enflammer très vite : milices de jeunes instrumentalisées par les politiciens à Brazzaville (les « *cobras* ») comme à Abidjan (« *jeunes patriotes* ») ou à Bangui, plus récemment ; émeutes urbaines de la faim à Dakar et Douala, Maputo ou Ibadan (2008-2010) quand les prix des produits de base (riz, pain, carburant) flambent ou qu'un satrape modifie la constitution pour se perpétuer.

Ces quartiers peuvent être améliorés par légalisation de la tenure du sol, desserte en eau et en électricité, assainissement et hiérarchisation de la voirie, mais ceci fonctionne de moins en moins bien depuis deux décennies. Les pouvoirs publics ont recours à la force pour libérer des terrains irrégulièrement occupés, comme au Zimbabwe en mai 2005<sup>11</sup> où une opération de « nettoyage » urbain a déguerpi 700 000 habitants qui ont perdu maison et moyens d'existence. Face à des villes squattées, tous les pouvoirs subsahariens sont tentés d'arracher de force des lambeaux de ces agglomérations disloquées pour tenter d'en faire des cités plus présentables. À Abidjan, l'illégal ne représente que 15% de la superficie de la ville contre 85% à Kinshasa.

En Afrique du Sud, on s'emploie depuis 20 ans à réinterpréter l'espace urbain de l'apartheid en comblant les *no man's land* séparant les *townships*, par des programmes de logements ouverts à tous. La classe moyenne africaine a migré vers les anciens quartiers des Blancs et ceux-ci vers les ghettos plus chics de Pretoria.

L'espace urbain se complexifie affichant une juxtaposition d'îlots au peuplement différent avec la présence d'espaces vides, en attente d'urbanisation.

### **L'accélération brutale et aléatoire de la croissance démographique urbaine<sup>121</sup>**

L'Afrique vit en un temps très court – sans l'appoint d'une révolution industrielle – un processus que l'Europe a mis 2 ou 3 siècles à réaliser. L'urbanisation des mégapoles affole les observateurs qui ne voient pas les myriades de villes de moins de 500 000 habitants, qui représentaient, en 2010, 55% de la population urbaine<sup>13</sup>.

Le sous-continent dénombrera 80 villes millionnaires en 2025. L'Afrique australe reste la région la plus urbanisée, l'Afrique orientale la moins avancée, l'Ouest et le Centre se situant à des niveaux intermédiaires. Entre 1950 et 2010, l'Afrique subsaharienne a vu sa population urbaine progresser trois fois plus vite que la population

totale, avec des différences cependant. La population d'Ibadan s'est multipliée par 6 entre 1950 et 2010 et celle de Dakar par 12, quand Lagos et Ouagadougou affichaient un multiplicateur de 33 et 39, Abidjan 46, Niamey et Cotonou un chiffre supérieur à 60<sup>14</sup>!

Malgré sa progression, l'Afrique subsaharienne reste sous-urbanisée (40% en 2010) avec des taux d'urbanisation bas au Rwanda et au Burundi, dans les pays sahéliens et dans les 16 États enclavés.

Le taux d'urbanisation devrait atteindre 50% en 2030. Un taux de croissance urbaine moyen, d'environ 4,5% l'an, engendre toutefois un doublement de la population urbaine en 14 ans.

Si les migrations en provenance des campagnes ont pu représenter 60 à 70% de la croissance urbaine totale dans les années 1970 et 1980, celles-ci ne contribuent que pour un quart dans la croissance actuelle. Surcharge démographique, cadets éjectés par le système d'héritage, sécheresses et insécurité ont alimenté les villes au fort pouvoir attractif (modernité et richesse, moindre contrôle social, offre sanitaire et éducative, opportunités en emploi).

On a assisté cependant, autour de 1990, à un véritable exode urbain d'Abidjan vers la campagne en raison de la crise de l'emploi, de la paupérisation de la population et de l'insécurité. Les formes d'entraide ont été touchées de plein fouet avec le triplement de nombre de chômeurs urbains dans la décennie 1990; l'ajustement structurel a aussi débouché sur des dérives religieuses ou criminelles.

La mortalité urbaine, notamment infantile, s'est effondrée, mais la fécondité diminue moins rapidement, phénomène lié aux lentes transformations de la condition féminine et au moindre respect de l'espacement des naissances. Comme la population est particulièrement jeune, l'accroissement naturel reste donc élevé par inertie démographique. Si la démographie urbaine a été très forte globalement, elle fut localement beaucoup plus aléatoire en fonction des ajustements économiques.

De 1950 aux années 1980, la croissance a favorisé les villes d'origine coloniale de plus d'un million d'habitants soutenues par leur fonction de capitale, des infrastructures, des investissements étrangers et une certaine industrialisation. Depuis ces années, la croissance urbaine des villes petites et moyennes a été plus importante que celle des grandes.



La brutalité de l'urbanisation a révélé des villes subsahariennes dans l'incapacité d'offrir aux citoyens des services publics a minima, des infrastructures suffisantes, un foncier et un habitat régulés. Les municipalités n'ont pu organiser les flux et les réseaux dans ces villes horizontales immenses et on a laissé jouer la vitalité populaire sans pour autant s'interdire d'intervenir avec une excessive brutalité sociale.

Le phénomène urbain est pourtant massif et irréversible et il se développe beaucoup dans les villes secondaires.

Faut-il laisser les métropoles continuer de s'accroître malgré des infrastructures, systèmes, organisations et aménagements déficients? Si la ville de la survie fait rêver l'architecte, l'État n'existe que par son action sur les villes, qu'il exerce par intermittence ou ruse. Il n'y aura donc pas d'« amnistie pour l'existant »! À Lagos même – symbole de cette impuissance publique – le nouveau gouverneur tente depuis 2008 de reprendre la main avec l'instauration d'un transport public collectif.

## NOTES

1. Cette idée reçue nouvelle a été rédigée en 2015 par G. Courade, géographe.
2. 38% de la population urbaine y vit au Sénégal, 64% au Nigeria et 82% au Niger en 2007.
3. Kassi I., (2007), *Régulations des transports populaires et recomposition du territoire urbain d'Abidjan*, thèse, Université de Bordeaux III.
4. ONU-Habitat, (2012), *Madagascar : profil urbain d'Antananarivo*, Nairobi, ONU-Habitat.
5. Flouriot J., (2009), « Kinshasa : cinquante ans de croissance démographique dans la seconde ville francophone du monde », *Villes en développement*, n° 86, pp. 2-3.
6. Population des agglomérations urbaines (en milliers, estimation 2010) d'après ONU-Habitat (2010), *L'état des villes d'Afrique*, p. 62. Figurent en gras les 5 plus grosses villes de plus de 10 millions d'habitants en 2030.
7. Quénot-Suarez H., (2012), *Quand les embouteillages « créent » la ville. L'influence de la congestion sur la structure et l'économie urbaines à Accra (Ghana)*, Paris, Ifri.
8. Lagos est la seule mégapole mondiale sans système public de transport alors qu'elle a une densité de véhicules privés dix fois plus élevée qu'à New York selon ONU-Habitat (2014).
9. ONU-Habitat, (2012), *Madagascar : profil urbain d'Antananarivo*, Nairobi, ONU-Habitat.
10. Durand-Lasserve A., (2014), « Partir de la réalité de la ville informelle », *Alternatives économiques*, n° 334, avril, p. 68.
11. ONU-Habitat, (2012), *République du Congo : profil urbain de Pointe-Noire*, Nairobi, ONU-Habitat.
12. Warah R., (2005), « Au Zimbabwe, les expulsions ont des conséquences dramatiques », *Chronique Onu. La transition urbaine chaotique en Afrique*, vol. XLII, n° 3.
13. Denis É. et al., (2009), *Africapolis, dynamiques de l'urbanisation 1950-2020 : approche géostatistique Afrique de l'Ouest*, Paris, Villeurbanne, Agence française de développement/HAL.
14. *Ibid.* Difficile de savoir ce qu'est une agglomération en Afrique subsaharienne. Pour avoir droit à ce qualificatif, elle doit avoir une taille minimum, variable selon les pays (de 1 500 hab. en Guinée-Bissau à 5 000 au Nigeria et au Ghana pour rester en Afrique Occidentale), un certain pourcentage de population non agricole, et la présence d'équipements et de services.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- De Boeck F., (2006), « La ville de Kinshasa, une architecture du verbe », *Esprit*, (décembre), pp. 79-106.
- Denis É. et al., (2009), *Africapolis, dynamiques de l'urbanisation 1950-2020: approche géostatistique Afrique de l'Ouest*, Paris, Villeurbanne, Agence française de développement/HAL.
- Fourchard L., (2006), « Les rues de Lagos: espaces disputés/espaces partagés », *Flux*, n° 66-67, pp. 62-72.
- Piermay J.-L., (2002), « L'invention de la ville en Afrique sud-saharienne », *Historiens Et Géographes*, n° 279, pp. 59-65.

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- *African population database*: [https://na.unep.net/siouxfalls/globalpop/africa/africa\\_index.html](https://na.unep.net/siouxfalls/globalpop/africa/africa_index.html)
- ONU-HABITAT, (2010), *L'état des villes africaines 2010: gouvernance, inégalité et marchés fonciers urbains*: <http://www.zaragoza.es/contenidos/medioambiente/onu/535-fre-ed2010.pdf>
- ONU-HABITAT, (2014), *L'État des villes africaines 2014: Réinventer la transition urbaine*: <http://mirror.unhabitat.org/pmss/getElectronicVersion.aspx?nr=3527&talt=1>
- Statistiques de population : <http://www.un.org/en/development/desa/population/>
- World Urbanization Prospects: The 2015 Revision : [esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/Key\\_Findings\\_WPP\\_2015.pdf](http://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/Key_Findings_WPP_2015.pdf)

# « LES JEUNES SONT (ET SERONT) LES AGENTS DU CHANGEMENT EN AFRIQUE ! »

JEAN-FRANÇOIS TRANI<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture manuelle, citadins individualistes, commerçants, conflits tribaux, contrôle social, corruption, enfants de la rue, économie informelle, entrepreneurs, esclavage actuel, femmes soumises, guerres, industrialisation, migrants pauvres, organisations paysannes, pauvre, rentes et rentiers, scolarisation primaire universelle, sida, solidarité-accumulation, surpeuplement, téléphone mobile et Internet

Les jeunes Subsahariens entre 10 et 24 ans constituent un tiers de la population en 2015 selon le World Population Prospects. C'est un atout pour l'Afrique puisque les jeunes ont de l'ambition pour l'ensemble de la société et poussent à la *réinvention de traditions* qui les briment. De plus, ils sont susceptibles de donner un coup de pouce à la croissance économique lors de leur entrée massive en activité (*bonus démographique*).

Mais c'est surtout un souci majeur pour la société parce qu'ils sont actuellement à la charge d'une minorité d'actifs (un inactif pour un actif). Ils encombrant les écoles et les stades, les églises/mosquées ou les hôpitaux en nombre toujours insuffisant; ils cherchent à travailler comme salariés – mais les emplois manquent – ou bien à créer une petite activité lucrative.

Ruraux majoritairement, ils épousent un conjoint choisi par la famille, triment sur les champs du père ou de l'époux et sont plus pauvres et moins instruits que les jeunes citadins. En ville, ils arpentent des rues improbables comme « *sauveteurs* » (vendeurs à la sauvette) ou petits voleurs, prostitués ou gardiens, et sont disponibles pour toute proposition. Ils se heurtent aux « *corps habillés* » (forces de l'ordre) et manifestent volontiers (*Y en a marre* au Sénégal, le *balai citoyen* au Burkina) embrigadés par des politiciens en mal de piétaille à instrumentaliser; ils sont leaders ou mendiants, accusés de sorcellerie (Kinshasa) ou vendus à des planteurs (Côte d'Ivoire). Nombreux sont ceux qui subissent abus et exploitations et qui sont victimes du chômage, de la soldatesque, des pandémies, de la malnutrition ou de l'esclavage moderne.

Fils ou filles des élites ou des bourgeois de la discrimination positive sud-africaine, une minorité – qui s'élargit – fréquente des écoles privées en uniforme. Vivant à l'écart dans des quartiers fermés et gardiennés, ils gardent la ligne dans des clubs de sport à l'entrée coûteuse, arborent le costard-cravate-lunettes de soleil ou le *casual-wear* US toute la semaine, s'affichent sans retenue avec le *circulaire* (téléphone portable), la *bagnole* dernier cri et se déhanchent en soirée dans les clubs sélects urbains.

L'avenir subsaharien se fera avec toutes ses catégories de jeunes – des va-nu-pieds aux *héritiers*, des enfants-soldats démobilisés aux millions d'étudiants des universités. Comment changeront-ils le sous-continent et quelle vie peuvent-ils espérer ?

### Un imposant potentiel de changement

Période labile entre l'enfance et la maturité, la jeunesse en Afrique est l'âge des apprentissages et des initiations, de la soumission et de la révolte, des découvertes et des instrumentalisations. Sa présence massive, son niveau de formation et ses engagements sont autant de facteurs de changements que l'on espère positifs.

Quelque 5 millions de jeunes atteindront chaque année leurs 15 ans dans les deux décennies qui viennent et si ces tendances se poursuivent, la population en âge de travailler atteindra le milliard d'habitants d'ici 2040.

L'Afrique est le continent le plus jeune de la planète avec un âge moyen très faible : 19 ans en 2005, contre 33 pour la Chine ou 39 pour l'Europe<sup>2</sup> ! Ceci favorise le goût du risque et l'envie d'entreprendre, mais les pays doivent tout préparer pour les accueillir, les éduquer, les soigner et leur permettre d'avoir une activité pour vivre alors que cette charge pèse sur un faible nombre d'adultes.

Des résultats conséquents ont pourtant été enregistrés. La proportion d'enfants scolarisés en primaire a augmenté d'un peu plus de la moitié en 1991 à plus de trois quarts en 2010. Ghana, Swaziland, Cap-Vert, Botswana et Seychelles affichent un taux de scolarisation des garçons et des filles dans l'enseignement secondaire supérieur à 90 %. Si les disparités d'accès à l'enseignement secondaire entre sexes sont particulièrement marquées en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, Kenya, Ghana, Malawi, Madagascar et Gambie sont sur la bonne voie alors que Maurice et Swaziland, Sao-Tomé-Et-Principe, Namibie, Cap-Vert et Lesotho obtiennent des résultats remarquables<sup>3</sup>.

L'optimisme de la jeunesse<sup>4</sup>. Sur la base des réponses de 5 000 jeunes de 42 pays africains, âgés de 16 à 26 ans, on peut mesurer l'élan de la jeunesse africaine. 89 % pensent que leur niveau de vie sera meilleur que celui de leur famille et qu'ils resteront au pays, mais 62 % veulent étudier hors d'Afrique. 42 % souhaitent s'orienter vers les services aux entreprises, mais 16 % seulement vers le secteur agricole. 60 % disent qu'ils préféreraient travailler pour le privé contre 9 % pour le public. Le chômage est leur première préoccupation avant le coût de la vie.

Aujourd'hui, les jeunes d'Afrique subsaharienne représentent la génération la mieux éduquée de tous les temps. Entre 1990 et 2015, le taux d'alphabétisme des adultes est passé de 53 à 66% et celui des jeunes de 66 à 75%. Il est resté inférieur à 50% dans les dix pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Léone et Tchad.

Le cercle vertueux veut que la quantité de travail disponible accroisse la capacité à produire – ce qui va faire progresser les niveaux de vie alors que les bras seront de plus en plus nombreux par rapport aux bouches à nourrir. Pour que ce *bonus démographique* se mette en place, il faut que tous ces jeunes trouvent à s'employer dans un appareil productif disponible – s'inscrivant dans un environnement favorable – et que la baisse de la fécondité ne tarde pas à se généraliser.

Où seront créés les emplois et activités sources de revenus à venir ? Rien à espérer dans l'immédiat du secteur manufacturier dont la place dans le PIB a baissé. Les exportations de produits manufacturés à fort coefficient de main-d'œuvre sont loin de décoller. Il faudra miser sur les activités existantes. 55-60% des actifs s'investissent dans l'agriculture, 35-40% dans le secteur informel urbain non agricole (services, artisanat et BTP), et 5-10% dans le secteur formel salarié (industries et services) <sup>5</sup>.

Les villes porteront la croissance économique et les transformations structurelles, les activités rurales – agricoles et non agricoles – permettront de réduire la pauvreté et la faim. À noter que les petits exploitants agricoles réussissent mieux s'ils constituent des organisations indépendantes des pouvoirs qui peuvent influencer sur les politiques gouvernementales, réaliser des économies d'échelle et mieux négocier la vente de leurs produits.

### Un gâchis énorme cependant...

Malgré les efforts déployés pour mieux former les jeunes d'Afrique, leur insertion dans la société n'est pas assurée. De très nombreux jeunes sont rejetés dans l'économie populaire (ou informelle), la mendicité, l'illégalité, la délinquance, voire la violence armée. L'entrée des adolescentes dans une sexualité active s'avère problématique, sexualité précoce et multiple, prostitution ouverte ou déguisée, mariages forcés précoces, avortements traumatisants, etc., sans compter la faiblesse de la contraception et les mutilations génitales.

Plus de la moitié des adolescents âgés de 10 à 19 ans dans une dizaine de pays ne sont pas scolarisés. De plus, le dispositif éducatif forme mal élèves ou étudiants : absentéisme, incompetence et corruption des enseignants, années « blanches » (sans enseignement), classes surchargées, etc. Les programmes sont encore trop éloignés des compétences recherchées. Une véritable formation doit se substituer à l'exploitation des jeunes rémunérant le patron qui fait office d'apprentissage. Au Sénégal,

quelque 400 000 jeunes sont en apprentissage chaque année, quand 7 000 diplômés sortent des centres formels de formation professionnelle. Une pénurie de techniciens, de mécaniciens ou d'électriciens coexiste avec une offre pléthorique dans les domaines de l'audit, de la vente et de la communication<sup>6</sup>.

Le taux de chômage des jeunes est le double de celui des adultes dans la plupart des pays africains et malgré son importance, l'agriculture n'arrive pas à assurer un travail décent.

Croissance démographique et système éducatif fournissent une pléthore de diplômés, alors que la croissance économique de 5 % et plus depuis une décennie ne crée pas des opportunités suffisantes d'emploi. La fonction publique et l'économie populaire sont souvent saturées. Pas d'illusion : pour la décennie à venir, seul un quart des jeunes Subsahariens trouvera au mieux, un emploi salarié.

Attendant de longues années un poste intéressant et constatant un décalage entre les compétences acquises et celles recherchées, les jeunes ayant été scolarisés se découragent et se déclarent chômeurs quand ils ont une activité de survie ou de débrouille. Pourtant, en Afrique du Sud, on dénombrait, en 2012, 600 000 diplômés du supérieur en recherche d'emploi, alors qu'il y avait 800 000 postes vacants<sup>7</sup>.

La détresse des chômeurs jeunes diplômés est d'autant plus grande qu'ils espéraient une condition supérieure pour accéder au rang d'aîné, de père et de mari. Dépendants, frustrés, intériorisant parfois leur déchéance, ils sont prêts à basculer dans la contestation et à s'engager dans des milices (Côte d'Ivoire, Congo, RD du Congo), des groupes islamistes ou mafieux.

Le dégoût pour les malversations des pouvoirs en place conduit aussi les jeunes à s'impliquer dans les conflits. Victimes d'abord (enlevés à la famille, violés, enrôlés de force, etc.), ils se transforment en assassins sans pitié tout en rêvant leur enfance perdue. Enfants et adultes, civils et militaires, innocents et coupables<sup>8</sup>... À l'issue des conflits, ils sont rejetés par leur communauté d'appartenance. Difficiles à réintégrer dans leur communauté d'origine quand la paix revient...

### **Et des capacités de changement qui commencent à se manifester...**

Mais qu'est-ce être jeune dans un sous-continent où l'on passe vite de l'enfance à l'âge adulte ? Biologiquement, cela démarre à la puberté et se concrétise avec les premiers rapports sexuels. Mais c'est le critère social qui est déterminant, la fondation de la famille et la capacité à prendre en charge les parents après avoir achevé études et rites d'initiation. Les classes d'âge des sociétés traditionnelles permettaient d'identifier le jeune. Aujourd'hui, tout est de plus en plus brouillé : commerce de la sexualité, enfantement et mariages précoces, scolarités interrompues et reprises, activité indéfinissable, disparition rapide des parents en raison de grandes pandémies. La transmission des normes socialisant l'adolescent disparaît dans les villes et

les camps de réfugiés. La solitude gagne dans un sous-continent qui en a horreur. Comment borner ce passage furtif de l'enfance à l'âge adulte, ou plutôt cette sortie rapide de l'enfance ?

Le calvaire des adolescentes<sup>9</sup>. Au Niger, au Mali et en Guinée, près des trois quarts de l'ensemble des femmes se sont mariées avant l'âge de 18 ans. Elles affichent des taux élevés de naissance hors mariage et font de nombreux avortements dans toutes les régions d'Afrique subsaharienne. 30% des adolescentes mariées de 15 à 19 ans utilisent une méthode de contraception moderne et moins de 3% en Sierra Léone, au Niger, au Nigeria et au Bénin. Attribuer des faveurs sexuelles contre de l'argent est une pratique très fréquente chez elles. Prostituées, « femmes libres », difficile de les qualifier... En République démocratique du Congo, plus d'une adolescente sur trois âgée de 15 à 19 ans aurait été victime de violence sexuelle. Face au virus du sida, les comportements chez les jeunes ont cependant changé : rapports sexuels plus tardifs, moins de partenaires, utilisation du préservatif, ont entraîné une réduction de la prévalence du VIH sauf au Swaziland, au Lesotho, au Botswana, en Afrique du Sud et en Zambie où les jeunes femmes ont encore un taux de prévalence du VIH deux fois plus élevé que les hommes.

Les jeunes ne forment pas un groupe social spécifique même s'ils s'affirment sur le plan culturel avec le « rap » et la « sàpe ». Né à Kinshasa et à Dakar au début des années 1990, le mouvement hip-hop a partout pignon sur rue. Le discours est critique, sans concession et évoque l'absence de droits sociaux, l'exclusion et le chômage, le népotisme et la corruption des élites. Mais il fait aussi rêver d'amour, de voyages et de réussite sociale.

Un peu partout, les jeunes citadins, quelle que soit leur condition, se dotent de tous les gadgets pour paraître au goût du jour. Ils participent d'autant plus à la culture globale avec l'*African touch* qu'ils appartiennent aux classes moyennes supérieures.

Le phénomène du regroupement en bandes dans le champ social se développe à l'image des pratiques associatives fortement hiérarchisées des quartiers urbains. L'afro-optimisme touche certaines catégories de jeunes qui tiennent volontiers le discours du *business* et de la réussite face à d'autres qui peaufinent leurs stratégies de survie<sup>10</sup> ou remettent en cause l'ordre établi : poussées de fièvre estudiantine ou protestations politiques et économiques dans la rue (émeutes de la faim, départs de satrapes en Guinée, au Sénégal ou au Burkina Faso).

Enfin, si les leaders emblématiques sont récupérés ou emprisonnés par les régimes (Érythrée, Cameroun, RD du Congo, Tchad), d'autres voient fleurir l'alternance politique (Sénégal, Guinée, Burkina Faso, Ghana). La famille élargie qui est derrière aspire à « bouffer » et pousse l'éventuel contestataire à rentrer dans le rang contre une gratification (emploi, revenu, faveur).

La fusillade de Marikana (répression sanglante des mineurs du platine par la police noire en 2012) en Afrique du Sud a rompu le pacte entre l'African National

Congress (ANC), la classe ouvrière et la jeunesse sud-africaine. Ceci a abouti à la naissance et au développement de l'Economic Freedom Fighters, parti de gauche réclamant l'expropriation des fermiers blancs. Julius Maléma – qui s'est enrichi illégalement – est-il l'incarnation de cette nouvelle donne ?

La jeunesse africaine respecte généralement les règles sociales habituelles. Il y a peu de mariages interethniques. Mis à part les exclus et marginaux, beaucoup n'hésitent pas à profiter du système si l'occasion leur en est donnée, mais toujours au profit de la famille et des proches. Quoi qu'il en soit, les jeunes font semblant de se plier aux règles communautaires quand ils veulent obtenir l'appui du réseau familial et social. Il ne reste qu'à dissimuler aux « vieux », revenus cachés, prostitution occasionnelle et agissements illégaux.

Les jeunes marginaux n'arrivent à survivre qu'avec l'aide du réseau de proximité qui fonctionne sur la réciprocité. Ils s'infiltrent dans les interstices qui existent, cherchant, tout autant que ceux qui sont conformistes, prospérité et statut social par des voies détournées largement tolérées.



Avec son poids démographique et sa formation, la jeunesse africaine pourrait donner au sous-continent un bonus démographique à des conditions qu'il reste à mettre en œuvre. Le potentiel qu'elle recèle est encore mal pris en compte même si elle commence à faire bouger les cartes politiques. Génération perdue ? La jeunesse s'efforce surtout de trouver sa voie en renouvelant les pratiques sociales et les répertoires de la contestation. Si les ferments du changement existent, les inégalités aggravées par la croissance économique montrent une classe dirigeante défendant ses privilèges par tous les moyens. La contestation devient plus radicale : en sortira-t-il autre chose que la destruction ? Il faudrait que la jeunesse d'Afrique arrive à se libérer du carcan communautaire et retrouve le chemin d'un engagement bénévole et rigoureux. Elle se cherche dans des attitudes parfois situées aux antipodes...

#### NOTES

1. Cette IR a été refondue et actualisée par Georges Courade à partir de la version de 2005 élaborée par Jean-François Trani qui l'a revue en 2015.
2. Pison G., (2013), « Le vieillissement de la population mondiale », *La Lettre de l'Observatoire des Retraites*, n° 19, pp. 3-5.
3. PRB, (2012), *Rapport sur le statut des adolescents et des jeunes en Afrique subsaharienne : possibilités et enjeux*, New York, FNUAP.
4. Source : *Foundation The New York forum Africa*, mai 2014.

5. Losch B., (2013), « Changement structurel et emploi en Afrique. État des lieux et enjeux de développement », *Africa Development Forum*, Cotonou, Bénin, mai.
6. OCDE, (2012), *Perspectives économiques en Afrique : l'emploi des jeunes*, Paris, OCDE.
7. *Ibid.*
8. Honwanan A., (2000), « Innocents et coupables. Les enfants-soldats comme acteurs tactiques », *Politique africaine*, n° 80, pp. 58-78.
9. PRB, (2012), *op. cit.*
10. Osumah O. Aghedo I., (2011), « Who wants to be a millionaire? Nigerian youths and the commodification of kidnapping », *Roape*, vol. 39, n° 128, pp. 277-287.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Beaujeu R. *et al.*, (2011), *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne : comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Paris, AFD.
- Courade G., (dir.), (2011), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Yaoundé, Ifrikiya.
- Filmer D., Fox L., (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Washington, Banque mondiale, Paris, AFD.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA) : <http://www.adeanet.org/portals2/fr>
- Bureau international de l'Éducation (BIE) en Afrique : <http://www.ibe.unesco.org/fr/dans-le-monde/regions-de-lunesco/afrique.html>
- Bureau Régional de l'Éducation en Afrique (BREDA) : <http://www.unesco.org/new/fr/dakar/>
- Human Rights Watch (HRW), droits de l'enfant : <https://www.hrw.org/fr/topic/childrens-rights>
- Institut de statistique de l'Unesco : [www.uis.unesco.org/](http://www.uis.unesco.org/)
- Institut International Pour l'Éducation (IIEP) : [www.iiep.unesco.org/fr](http://www.iiep.unesco.org/fr)
- OIT (travail des jeunes) : [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---ed\\_emp\\_msu/documents/publication/wcms\\_181269.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ed_emp_msu/documents/publication/wcms_181269.pdf)
- UNICEF (enfants soldats) : [www.unicef.fr/contenu/tags/enfants-soldats](http://www.unicef.fr/contenu/tags/enfants-soldats)

# « LES AFRICAINES SONT SOUMISES ET PEU INVESTIES DANS LE DÉVELOPPEMENT »

PIERRE JANIN<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** agriculture archaïque, agriculture manuelle, commerçants, contrôle social, démocratie étrangère, économie informelle, entrepreneurs, jeunes, polygames, scolarisation primaire universelle, sida, solidarité-accumulation, surpeuplement

*« En Afrique, la femme ne détient quasiment aucune valeur, bafouée, trahie, utilisée comme du vulgaire bétail, majoritairement interdite d'instruction, elle survit au sein d'un système aux traditions moyenâgeux dont elle est pourtant le rouage le plus important. »<sup>2</sup>*

Quel développeur n'a-t-il pas fait l'éloge des Africaines quand il se prend à évoquer l'avenir radieux du sous-continent pour s'en prendre aux Subsahariens, corrompus et brutaux, *sapeurs* et irresponsables, buveurs et polygames ? Pour faire baisser une fécondité explosive, il faut éduquer les filles, pour vaincre la malnutrition, soutenir l'agriculture vivrière féminine, pour combattre les détournements, confier la gestion des projets à des femmes.

Victimes de sévices, soumises au bon vouloir masculin dans les familles, elles ne comptent pas leur temps de travail pour nourrir leur famille et soigner vieux et enfants avec des droits non reconnus ou non respectés. Malgré ces fardeaux, elles se lancent dans les affaires et réussissent ailleurs avec souvent une grande discrétion. Admirables parce que soumises ?

Leur « cause » mobilise de manière spasmodique la communauté internationale : *Bring back our girls*, criait-on aux nouveaux esclavagistes de Boko Haram (Nigeria) en mars 2014 sans succès !

À l'intérieur des sociétés subsahariennes, elles incarnent tour à tour trois figures : la mère nourricière, productrice et reproductrice<sup>3</sup>, l'épouse soumise et contrôlée<sup>4</sup>, enfin, la femme active, jouant sur différents registres pour réussir<sup>5</sup>.

Derrière ce tableau très contrasté, quelle est la condition réelle des femmes et leur rôle dans ce vaste continent ?

## Une condition féminine entre calvaire et fardeaux<sup>6</sup>

Peu de femmes ne cherchent pas à avoir le statut de femme mariée pour trouver la sécurité et le respect social en Afrique subsaharienne. C'est aussi le début de nombreuses galères.

Lors du mariage coutumier, le versement de la dot vient marquer l'union de deux familles d'abord et celles-ci interviennent s'il y a un problème dans le couple, ce qui pèse surtout sur l'épouse. Le mariage civil rappelle les devoirs de chaque conjoint et le religieux les consacre. Une épouse n'est légitime ici qu'après avoir « donné l'enfant » sinon, elle est renvoyée et l'homme prend une deuxième épouse. Elle est obligée de restituer la dot si elle demande le divorce. Et pour réduire les charges et augmenter les revenus avec la dot, l'adolescente est souvent donnée en mariage dans les familles pauvres. Au mariage forcé d'antan a succédé aujourd'hui le mariage arrangé.

En ville, si les femmes choisissent souvent un mari à l'aise financièrement, bien des hommes ne veulent pas d'une femme qui a fait de longues études parce que supposée indocile. Comme le poids de la dot est élevé, beaucoup de jeunes vivent en concubinage. Chez les « grands », le mariage est une occasion d'étaler une fortune souvent acquise par la corruption et l'époux exprime aussitôt sa puissance à travers le nombre des « deuxième ou troisième bureaux ». Évolution difficile : les « mamans » élèvent leurs fils tels des « petits coqs » reproduisant ainsi la domination masculine.

De nos jours, l'âge au mariage intervient plus tard pour les jeunes filles qui ne sont plus vierges dans bien des sociétés, et il est fréquent d'avoir un enfant avant le mariage. Les ruptures par séparation ou divorce sont cependant en augmentation. Enfin, la polygamie est loin de régresser. Il reste difficile pour une Subsaharienne d'obtenir un rapport sexuel protégé avec son partenaire ou mari, et « tontons » et autres tuteurs abusent de leur position à l'encontre des jeunes filles accueillies en famille.

Les femmes n'ont pas la maîtrise de leur fécondité qui reste très élevée en Afrique de l'Ouest : le Niger détient le record mondial avec 7 enfants par femme contre une moyenne subsaharienne de 5,1. Elle baisse cependant lentement en fonction de la scolarisation féminine, de la diminution de la mortalité infantile et des progrès du planning familial.

Les femmes sont souvent séparées de leurs enfants biologiques : la moitié environ des moins de 15 ans vivent ailleurs. Pris en charge par grands-parents, oncles et tantes, ils vont être éduqués ou exploités par le lignage.

La femme est exclue des droits de gestion du patrimoine foncier lignager. Elle peut exploiter à titre précaire de petites parcelles sans pouvoir y investir ou cultiver des cultures arbustives (café, cacao, anacarde, etc.), industrielles et/ou de rente (coton, ananas, etc.) et elle a vu ses droits d'accès aux bas-fonds et marécages

en Afrique de l'Ouest se restreindre quand ces terres sont devenues stratégiques pour les hommes.

Célibataires, les femmes travaillent sur les champs de leur mère, mariées sur les terres du mari ou attribuées par lui. Droit d'usage non cessible et non transmissible. Sur les terres octroyées, les femmes produisent du vivrier saisonnier pour nourrir la famille, s'occupent des tâches domestiques et de la basse-cour et vont chercher l'eau et le bois, tâches harassantes. Elles participent aussi aux travaux sur les plantations de membres masculins de la famille.

Pouvoir colonial et religions importées ont favorisé la réclusion des femmes ou leur soumission, situation gravée dans le marbre du Code Civil ou du Code de la Famille. La possibilité d'hériter quand elle existait a disparu et les charges de travail ont augmenté avec l'introduction du cacao, du café et du coton par les colons au Ghana, en Guinée équatoriale, en Côte d'Ivoire ou au Mali.

Avec les guerres qui s'enlisent ou ressurgissent (Somalie, République centrafricaine, Soudan et Soudan du Sud, RD du Congo), elles subissent viols, exploitation économique et enrôlements de force, ce qui explique qu'elles constituent 80% des réfugiés avec les enfants. Elles peinent enfin à recoudre les plaies toujours ouvertes du passé (Rwanda, RD du Congo, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Léone, Angola, etc.).

Peu d'entre elles envisagent de modifier cette domination comme les épouses de migrants qui vivent dans la soumission et la solitude<sup>7</sup> ou celles qui subissent des violences physiques au quotidien.

### Le développement avec ou par les femmes ?

Le rôle des femmes dans la solution des problèmes récurrents subsahariens – dépendance alimentaire, malnutrition, alimentation urbaine – a été sous-estimé, voire occulté. Dans l'agriculture, ont été longtemps promues les cultures de rente, masculines. Dans l'alimentation urbaine, les responsables politiques ont mis du temps à considérer l'importance des cultures vivrières ou maraîchères périurbaines ou intra-urbaines, leur transformation (plantain en alloco, etc.), la restauration rapide et la place éminente des femmes dans ces filières pour répondre à une demande citadine en rapide expansion. Et c'est après de nombreuses déconvenues qu'on a commencé à saisir leur importance dans le développement sans toujours comprendre qu'elles ne peuvent décider seules.

Non seulement, la production vivrière est, aujourd'hui largement entre les mains des femmes, mais les produits maraîchers de contre-saison (haricots verts, tomates, fraises) des paysannes burkinabé ou sénégalaises sont exportés vers les marchés européens.

Sans possibilité de recourir au crédit bancaire, elles s'organisent. Beaucoup de femmes participent à des tontines, associations qui permettent d'épargner avec

une grande sécurité financière. Avec l'argent des «cotisations», elles investissent, assurent les besoins sociaux et financent les cérémonies. Elles se regroupent par catégories socioprofessionnelles et d'âge. Dans les tontines rotatives, les participantes s'obligent à verser une somme prédéterminée à une fréquence donnée, la bénéficiaire des fonds réunis étant désignée par tirage au sort. Dans les villages, des paysannes iront, selon un cycle préétabli, dans le champ de l'une ou l'autre pour y effectuer un travail collectif. Tour à tour caisse d'épargne, caisse de solidarité et de prévoyance ou vivier de main-d'œuvre, la tontine se caractérise par sa multifonctionnalité et sa souplesse et s'accompagne de convivialité. Tout ceci se prolonge dans les activités communautaires et les groupements féminins où les femmes prennent des responsabilités dans le cadre de réseaux d'alliance, de voisinage ou de quartier avec l'assentiment des époux.

En milieu urbain, si une toute petite minorité a des activités salariées, les femmes sont victimes d'inégalités dans les revenus, à emploi équivalent avec les hommes. Premières à être licenciées en cas de crise ou faillite, les femmes sont mal payées, quand elles le sont, et doivent survivre en pratiquant petit commerce, artisanat alimentaire et domesticité. Si 85 % sont employées dans l'agriculture, elles sont aussi écartelées entre les terres du ménage et leurs parcelles dans le travail agricole.

Si l'on peut voir les femmes, comme actrices essentielles dans les projets de développement avec des besoins différents de ceux des hommes, elles ne gagnent pas à être identifiées en opposition constante avec eux. L'homme peut être un instrument de progrès pour la femme ou pour le groupe entier.

### **Derrière les discours, la forêt des discriminations réelles**

Les discours de promotion de la femme – répétés à satiété par les politiciens – cachent encore aujourd'hui une forêt des discriminations réelles – santé, éducation, emploi, vie personnelle, vie publique. Et quand bien même leur émancipation est inscrite dans la loi, c'est loin d'être vécu sur le terrain – quand on n'assiste pas comme au Mali en 2012 à la régression du code de la famille sous la pression islamique.

L'Afrique subsaharienne a le taux d'alphabétisation des femmes adultes, par rapport aux adultes masculins, le plus bas dans le monde, après l'Asie du Sud. Actuellement, 56 % des femmes étaient encore analphabètes contre moins de 40 % des hommes. La priorité à l'inscription à l'école est d'abord réservée aux garçons, et la fille, tardivement inscrite, connaîtra une trajectoire difficile dès la puberté.

Les femmes restent encore exposées à des risques sanitaires élevés. La moitié des décès maternels enregistrés dans le monde chaque année a lieu en Afrique subsaharienne. Certaines mères africaines perdent simplement leur sang jusqu'à en mourir après l'accouchement, faute de soins. Au Burkina Faso, au Mali, en

Mauritanie, au Niger, au Rwanda, au Sénégal et au Tchad, par exemple, moins de 25 % des femmes enceintes se soumettent aux quatre visites prénatales recommandées par l'OMS<sup>8</sup>.

Les services de santé modernes délaissent la population rurale. Peu de pays consacrent au moins 15 % du budget à la santé. Dix ans après la déclaration d'Abuja de 2001, seuls le Botswana, le Burkina Faso, la RD du Congo, le Liberia, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie honorent cet engagement. 92 millions de filles et de femmes âgées de plus de 10 ans vivent avec les conséquences de mutilations génitales féminines infligées chaque année à plus de deux millions de fillettes âgées de quatre à douze ans qui connaissent des problèmes de santé tout au long de leur vie de femme. Bien que de nombreux pays (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Sénégal, Tanzanie, Ouganda) aient adopté des lois sanctionnant ces pratiques, elles ne reculent pas, sauf à détourner la tradition.

Treize Subsahariennes contractent le VIH/sida contre dix hommes, pandémie qui provoque un tiers des décès chez les jeunes femmes âgées de 16 à 19 ans. 3 % des Africaines âgées de 15 à 45 ans pratiquent chaque année des avortements risqués<sup>9</sup>.

Âgées, ayant épousé des hommes plus âgés, nombre d'entre elles peuvent se retrouver veuves sans le moindre soutien pendant leur vieillesse, la solidarité de la famille élargie n'étant plus ce qu'elle fut.

Les femmes n'ont pas la place sociétale correspondant à leur rôle économique réel. L'immense majorité connaît une extrême précarité sociale et fait preuve d'une ingéniosité extraordinaire afin de « s'en sortir ». Alors que les Africaines sont le pilier nourricier de la famille, un élément primordial de la cohésion sociale, et qu'elles ont la confiance des opérateurs du développement, leurs droits sont encore peu respectés par la gent masculine.

Au regard des coutumes locales et de la loi, la femme demeure mineure, soumise aux décisions du père, du mari, du fils aîné ou de tout autre tuteur. Son mari peut la répudier selon son bon vouloir. Dans certaines sociétés, la veuve est même transmise à l'héritier comme nouvelle épouse (lévirat). Les femmes seules, moins respectées, sont spoliées sans être protégées par quiconque. Quant au choix du conjoint, il reste encore trop souvent l'apanage de la famille en milieu rural.

### **Des femmes de plus en plus autonomes et quelques-unes puissantes...**

Les femmes se prennent de plus en plus en charge. Parce qu'elles y sont contraintes par les circonstances et qu'elles accèdent à des positions de pouvoir. Nombreuses sont celles qui aspirent à mieux gérer le fardeau d'une fécondité trop rapprochée et importante. 41 % des naissances n'étaient pas désirées au moment de leur conception les cinq dernières années. Près de 8 millions de Subsahariennes souhaitent limiter le nombre de grossesses futures à l'âge de 33 ans<sup>10</sup>.

C'est en ville que les femmes se libèrent d'un monde rural normalisé. Certaines deviennent propriétaires de leur maison et de leur atelier et n'hésitent plus à draguer les hommes, au Gabon par exemple. Émergent aussi des femmes commerçantes, « matrones » négociant l'or au Sénégal, « mammies » ghanéennes contrôlant les réseaux marchands ou « *nanas Benz* »<sup>11</sup> du Togo, enrichies par le négoce des pagnes. Toutefois, ces réussites se heurtent aux hommes et à l'État (prélèvements, expulsions).

Ont surgi depuis peu des réussites féminines<sup>12</sup> à l'échelle du continent, fierté des diasporas du business et des médias : présidentes comme Joyce Banda (Malawi) ou Ellen Johnson Sirleaf (Liberia), Fatou Bensouda, procureure gambienne à la CPI, une économiste comme la Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala ou la Kenyane Wangari Mathai, prix Nobel de la paix, etc. « Africaines de service », elles sont loin d'être des modèles dans les lycées subsahariens. En face, certaines – craintes, enviées et connues – comme Winnie Mandela (Afrique du Sud) ou Simone Gbagbo (Côte d'Ivoire) sont la cible d'attaques de toutes parts.

En ville, le nombre de femmes chefs de ménage a fortement augmenté, crises et instabilité aidant. L'homme y est de passage, c'est un compagnon et un géniteur en sursis. Parallèlement, la place de la femme se trouve « réévaluée » quand les hommes chôment car elles contribuent très fortement aux dépenses sociales et alimentaires.

Nulle revanche cependant chez la plupart. Elles laissent encore aux hommes les attributs apparents du pouvoir<sup>13</sup>. Avant les *Femen*, des Subsahariennes ont manifesté seins nus à Grand Bassam en 1949 ou au Kenya en 1992 et en 2012 au Nigeria ou en Ouganda<sup>14</sup>. Dans la famille polygame, l'homme se retrouve parfois seul contre toutes. Les jeunes Sud-Africaines n'hésitent pas à déposer plainte contre leur époux violent en s'appuyant sur le récent *Domestic Violence Act* (2001). Au Congo, il n'est enfin pas rare de voir des hommes battus !

De Dakar à Johannesburg, les jeunes femmes s'approprient également Internet et le téléphone mobile pour draguer, s'émanciper et investir. On a ainsi pu parler d'une « *Kente connection* » féminine pour le commerce électronique des pagnes au Ghana.

Très tôt, des Africaines se sont élevées contre les injustices, dès 1922 à Aba au Nigeria, contre l'impôt. Elles ont participé aux luttes anticoloniales au Nigeria, en Guinée-Bissau ou au Mozambique puis contre l'apartheid en Afrique australe. Désormais, elles se battent contre la violence, les abus sexuels, la polygamie ou l'excision et participent aux manifestations politiques et émeutes de la faim obtenant des législations favorables à la parité. Font-elles plus que de la figuration dans les parlements nationaux où elles sont nombreuses (Rwanda, Afrique du Sud) ? Si elles exercent un pouvoir politique, c'est dans l'ombre souvent, rarement dans

la lumière comme Mame Madior Boye ou Aminata Touré au Sénégal, Premières ministres, vite limogées.



Si la subordination des femmes reste intacte au Sahel ou dans la corne de l'Afrique, leur capacité à disposer du produit de leur travail, à maîtriser leur fécondité ou encore à peser sur les décisions familiales ou politiques a connu de réelles avancées. Sans elles, la dépendance alimentaire et la sous-nutrition subsaharienne seraient plus grandes, les projets de développement encore plus en échec. La croissance économique leur doit beaucoup depuis deux décennies et elles interviennent, lors des dérives des satrapes au pouvoir, dans la rue et en coulisses. Les jeunes générations d'Africaines semblent encore plus déterminées que leurs mères à faire évoluer les choses. Tant et si bien que les développeurs cherchent à en faire les acteurs majeurs du changement. Reste aux politiques à le traduire dans les faits.

#### NOTES

1. Rédigé en 2005 par Pierre Janin, géographe, ce texte a été revu et actualisé par G. Courade.
2. [www.lemondeseionsavannah.fr/pages/reportages/la-condition-de-la-femme-dans-l-afrique-subsaharienne.html](http://www.lemondeseionsavannah.fr/pages/reportages/la-condition-de-la-femme-dans-l-afrique-subsaharienne.html)
3. *L'Enfant noir* de Camara Laye (1953).
4. Voir *C'est le soleil qui m'a brûlé* (1987) et *Tu t'appelleras Tanga* (1988) de Calixte Beyala.
5. Tantôt rouée et aguichante comme dans le roman colonial *Aziza de Niakoko* (1959) de Henri Crouzat, déterminée à braver les interdits sociaux (Irène, dans *Femme nue, femme noire* de Calixte Beyala, 2003) ou soutenue par des réseaux féminins (comme les femmes entrepreneures).
6. Marcoux R., Antoine Ph. et al., (2014), *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Québec, Presses de l'université du Québec.
7. « Il me donne de l'argent et de quoi manger, ça me suffit », raconte une femme dans *Amours zoulous* (documentaire de France 5 diffusé en mars 2004) tandis qu'une plus jeune affirme « Je ne me suis pas mariée pour me faire nourrir, mais pour me faire baiser ».
8. OMS, bureau régional Afrique (2012), *Relever le défi de la Santé de la femme en Afrique. Rapport de la Commission de la Santé de la femme dans la Région africaine*, Brazzaville, OMS.
9. PRB, (2014), *Le désir croissant des femmes d'Afrique subsaharienne de limiter le nombre de grossesses : relever le défi*, Washington, PRB.
10. PRB (2014), *op. cit.*
11. Ainsi surnommées parce qu'elles possèdent souvent une ou plusieurs voitures Mercedes-Benz.
12. [www.slateafrique.com/2707/femmes-influentes-afrique](http://www.slateafrique.com/2707/femmes-influentes-afrique) (10/12/2012).
13. « Moi Édène (...), je vous dirai comment (...) ma mère si soumise réussit grâce au fiel de l'ironie à transcender sa condition », in Beyala C., (2001), *Les arbres en parlent encore*, Paris, Albin Michel.
14. [www.slateafrique.com/130869/les-africaines-nont-pas-attendu-les-femmes-pour-manifester-les-seins-nus](http://www.slateafrique.com/130869/les-africaines-nont-pas-attendu-les-femmes-pour-manifester-les-seins-nus) (31/12/2013).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Coquery-Vidrovitch C., (2013), *Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte (2<sup>e</sup> éd).
- Marcoux R., Antoine Ph. et al., (2014), *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Québec, Presses de l'université du Québec.
- Ntiranyibagira Z., (2008), *Les récits de vie africains et antillais au féminin : violence et espoir*, Buffalo, State Univ. of New York, UMI.
- OMS bureau régional Afrique, (2012), *Relever le défi de la Santé de la femme en Afrique. Rapport de la Commission de la Santé de la femme dans la Région africaine*, Brazzaville, OMS.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Réseau international francophone pour l'égalité des hommes et des femmes dans le développement : <http://www.genreenaction.net/>
- Site féministe d'information, d'analyse et d'opinion, femmes d'Afrique : <http://sisyphe.org/spip.php?rubrique25>
- Site web des femmes d'Afrique francophone : <http://www.famafrique.org/>
- Synergie Genre et Développement, Environnement et Développement du Tiers-Monde (ENDA-SYNFEV) : <http://www.endatiersmonde.org/synfev/synfev.htm>
- UN Women publications : <http://www.un.org/womenwatch/daw/public/>
- UNIFEM, Fonds de développement des Nations unies pour la femme : <http://www.unwomen.org/fr>
- Women in Law and Development in Africa, Accra : <http://www.wildaf.org/>

# « IL FAUT RAPATRIER EN AFRIQUE LES CERVEAUX QU'ON LUI A PRIS »

CHRISTINE FOLLANA ET JEAN-FRANÇOIS TRANI<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** ; argent migrants, citadins individualistes, contrôle social, démocratie étrangère, économie informelle, entrepreneurs, État importé, femmes soumises, fonctionnaires, jeunes, polygames, scolarisation primaire universelle

*« Non seulement, la qualité des formations a été et continue d'être remise en question, mais, fait plus important, les quelques élus qui sont parvenus à achever les cycles de formation et ont acquis les qualifications nécessaires ont tendance à quitter le continent au profit de pâturages meilleurs et plus verts à l'étranger ».<sup>2</sup>*

Faire revenir au pays d'origine les cadres, médecins, ingénieurs, scientifiques etc. formés en Occident – ou ceux formés en Afrique qui se sont expatriés – relève de l'évidence dans les agences de coopération. La « fuite des cerveaux » apparaît comme une catastrophe, pour les pays subsahariens en croissance économique qui manquent de cadres – notamment l'Afrique du Sud, pays le plus avancé. Le contrôle de l'immigration – obsession des démocraties occidentales vieillissantes – devrait faciliter ces retours d'autant que le sous-continent attire des compétences provenant de l'Europe sous ajustement structurel comme les Portugais qualifiés en Angola, à raison de 25 000 par an.

Si la circulation des compétences dans un marché mondialisé peut s'avérer profitable aux individus comme aux pays dans un cadre socialement assez comparable, l'éthique voudrait que l'on restitue au pays d'origine la « ressource humaine » qu'il a créée et formée, qui lui a coûté directement et qui le pénalise indirectement. Comment donc rendre au sous-continent les cadres qualifiés qu'on lui a volés ?

## Une fuite de cerveaux de grande ampleur aux conséquences négatives

Difficile de savoir quelle est l'importance des départs de cadres formés, d'actifs compétents, de talents ou d'étudiants de troisième cycle hors du continent subsaharien et de mesurer s'il s'agit de départs définitifs ou temporaires<sup>3</sup>. Pour mesurer le phénomène, il faut distinguer aussi les migrants qui ont acquis leurs

qualifications dans leurs pays d'origine aux frais de celui-ci et ceux qui sont partis terminer leurs études dans les pays du Nord et sont restés.

Le diagnostic est sans appel cependant : dix pays africains (Cap-Vert, Gambie, Angola, Ghana, Tanzanie, Kenya, Liberia, Maurice, Mozambique, Sierra Léone, Ouganda) ont plus de 40% de leur main-d'œuvre hautement qualifiée hors de leur pays. Près d'un chercheur africain sur deux réside en Europe et on estime à 20 000 le nombre moyen de professionnels qui émigrent chaque année vers les pays développés. Cinq pays alimentent cet exode des cerveaux en quantité : Afrique du Sud, Nigeria, Kenya, Ghana, Éthiopie<sup>4</sup>. L'Afrique du Sud qui exporte ses cerveaux – souvent afrikaners – est cependant une terre d'accueil pour des étudiants et personnels qualifiés de sa zone d'influence (Namibie, Zimbabwe, etc.).

En 2008, 7,5% des étudiants subsahariens vont étudier à l'étranger et de petits pays (Botswana, Cap-Vert, Comores, Gambie, Malawi, São Tomé-Et-Principe, Swaziland, Guinée équatoriale, Namibie ou Lesotho) ont un nombre d'étudiants inscrits à l'étranger supérieur à 30% du nombre d'étudiants inscrits dans les universités nationales<sup>5</sup>. Une seule université africaine (Cape Town) figure dans les classements internationaux de plus en plus déterminants dans les choix des enfants des élites. On va donc poursuivre des études à l'étranger, en raison d'un enseignement médiocre ou de la faiblesse des choix dans les filières proposées. Une fois le diplôme en poche, retourner en Afrique à la fin de ses études devient une décision difficile à prendre : les détenteurs d'un visa étudiant deviennent des résidents qui s'inscrivent souvent dans l'histoire d'un pays différent du leur sur le plan professionnel et privé.

*Pourquoi je reste en Europe ?<sup>6</sup> Aimé, de la RD du Congo : « Parfois, on n'a pas d'autres choix que de rester en Europe. Je sais que ce n'est pas facile tous les jours, surtout pour nous les extracommunautaires. Mais, par rapport aux difficultés que l'on rencontre dans nos pays d'Afrique, le chômage, les salaires médiocres, la santé, les mauvaises conditions des étudiants dans les facultés, on se pose forcément la question du retour. Ici, je travaille et en même temps, je suis en Faculté de médecine. Je gagne pas mal ma vie et j'aide ma famille en Afrique. Par exemple, il y a deux mois, j'ai fait un transfert de 1 500 euros à l'un de mes frères, afin qu'il exerce une activité commerciale, ma mère était contente et ça me plaît. Donc, si après mes études, je repartais au pays sans pouvoir offrir une vie meilleure à ma famille, cela n'aurait servi à rien. C'est pour cette raison que je n'ai toujours pas pris ma décision quand à mon retour au pays. »*

Un marché international des compétences fonctionne : les pays confrontés à une pénurie de main-d'œuvre très qualifiée sont de plus en plus tentés par une politique migratoire sélective (« *immigration choisie* »). Dans ce marché, les États-Unis (avec le Canada et l'Australie) ont pris le dessus sur l'Europe dont les bourses sont faibles et la politique de visas particulièrement vexatoire. La *Green-Card US*, très recherchée peut être acquise par tirage au sort. Enfin, les salaires obtenus

ailleurs sont très attractifs<sup>7</sup>. Voulu par les migrants potentiels et entretenu par les pays occidentaux, l'exode des cerveaux africains s'avère donc inévitable.

Les migrants hautement qualifiés et leurs familles sont gagnants dans cet exode et les pertes du pays d'origine resteraient pour certains experts<sup>8</sup> minimales parce que les migrants n'y sont pas efficaces : climat des affaires, infrastructures inexistantes ou inadaptées, etc.

En ne formant pas en suffisance du personnel médical (*numerus clausus*, etc.), les pays occidentaux recourent massivement aux Subsahariens qui en manquent cruellement pourtant, quitte à mobiliser des médecins « *sans frontières* » lors des pandémies. S'il y a plus de médecins malawites à Manchester qu'au Malawi, c'est qu'il manque en Grande-Bretagne 25 000 médecins et 250 000 infirmiers en 2008.

Deux milliards de dollars US... C'est ce que perdent, chaque année, neuf pays d'Afrique subsaharienne (Éthiopie, Kenya, Malawi, Nigeria, Afrique du Sud, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe) à cause de l'émigration des personnels. Le coût de formation d'un médecin varie d'un pays à l'autre, atteignant 58 700 dollars US en Afrique du Sud.<sup>9</sup>

Les personnes qui migrent partent en emportant avec elles leur savoir laissant un « vide » dans un système de santé du pays d'origine, très délabré. La fuite des cerveaux n'explique qu'en partie cette situation. Le personnel médical fuit le public pour le privé, les campagnes pour les villes, leurs pays pour l'Occident. Une augmentation des salaires suffirait-elle à les retenir ?

Le *brain drain* est une question importante pour l'Afrique du Sud – privilégiant le personnel national – qui reconnaît cependant l'intérêt des migrations à la suite de pressions des milieux d'affaires. Le pays a assoupli les conditions d'obtention des permis de travail et de séjour pour les travailleurs qualifiés et leurs familles et laissé le marché déterminer les besoins de l'économie en emplois qualifiés.

### **Pourquoi un retour insuffisant des compétences au pays<sup>10</sup> ?**

Ce qui a conduit au départ empêche le retour définitif. Salaires dérisoires et payés irrégulièrement, environnement technique défavorable, libertés bafouées, statuts inacceptables des femmes, corruption, guerres et népotisme, faibles opportunités de travail et de carrière, les arguments ne manquent pas pour ne pas vouloir revenir ! Mais si le retour suscite des craintes, rester dans le pays d'accueil aussi.

Les personnes quittent leurs pays pour trouver des emplois plus rémunérateurs. Elles y sont incitées par les disparités de rémunération et de conditions de travail, de vie et de sécurité au pays natal... Le retour est d'autant plus difficile qu'il faut affronter les attentes de la famille élargie qui a soutenu le migrant.

Tout le monde trouve son compte dans cet exode. Certains estiment qu'ils contribuent mieux au développement de leur pays en étant à l'étranger. Pour mobiliser ces

cadres pour leur pays, cinq pistes ont été explorées avec des succès mitigés : leur confier des postes de haute responsabilité au pays, leur accorder des facilités financières pour une réinsertion professionnelle, favoriser les transferts de fonds<sup>11</sup> et de compétences ou développer les échanges par Internet, entre migrants et pays d'origine.

Le retour des « cerveaux » est largement conditionné par la capacité de chaque pays à récupérer les talents. Les pays subsahariens n'ont pas mis en place les incitations de la Corée du Sud ou de Taïwan pour faire revenir leurs scientifiques, universitaires ou médecins officiant aux États-Unis, ni trouvé l'attractivité indispensable. Nombreux sont ceux qui sont mal ou sous-utilisés lorsqu'ils retournent dans leur pays, où leurs compétences sont en porte-à-faux avec leur activité réelle.

30% des étudiants subsahariens enquêtés en France en 2005 voulaient rentrer au pays, 28% rester en France ou aller dans un pays équivalent, mais 42% étaient indécis, les littéraires entre autres. Le taux de non-retour est d'autant plus élevé que les migrants ont fait de longues études. Quatre logiques – qui remettent à sa place l'explication économique ou politique – sous-tendent le non-retour : professionnelle (acquérir des compétences et une expérience valorisables), migratoire (appui des réseaux d'amis, de la parentèle et d'une communauté), intégratrice (acculturation par le travail, la consommation, les activités et la vie privée) et existentielle (épanouissement intime et culturel dans un pays individualiste)<sup>12</sup>.

Les personnes ayant obtenu une certaine qualification souhaitent une carrière socialement reconnue. Et ils vivent mal le contrôle social communautaire, l'instabilité et la violence politiques, la persécution des opposants. L'avancement à la tête du client et l'adhésion politique au parti au pouvoir sont désincitatifs. Bien que la croissance soit là, on rencontre des médecins, des professeurs ou des ingénieurs qui conduisent des taxis ou ont ouvert une boutique, faute de trouver un emploi. La fin des dictatures n'est pas nécessairement favorable à l'insertion des membres qualifiés de la diaspora.

Très peu de pays subsahariens ont adopté des politiques de retour organisées. C'est que les citoyens restés au pays dénigrent ceux de la diaspora comme en Guinée ou au Cameroun, par exemple. Il faut aussi compter sur des rigidités administratives décourageantes comme au Mali, au Sénégal ou en Guinée. L'attachement des migrants à leur pays n'est pas en cause, c'est l'image catastrophique qu'ils en ont, fondée sur des exemples concrets qui l'est !

Le retour est cependant inclus dans les politiques de « co-développement » prétendant lier coopération Nord-Sud et gestion des flux migratoires. Les programmes français de réinsertion d'anciens migrants ont été toutefois des échecs et ceux de l'OIM (Organisation Internationale des Migrations) restent expérimentaux en raison de leur coût. Au point qu'il faut se demander si ce retour est possible et vital !

Si le retour des élites scientifiques et techniques est, pour une large part, lié au développement économique et à un système national de recherche performant, il

reste dépendant de la densité et de la qualité des échanges existant entre le pays d'origine et la diaspora scientifique expatriée.

C'est en réalité une alternative parmi d'autres. Le marché formel du travail reste très étroit. Les politiques de retour définitif n'ont en général pas marché, d'autant moins qu'il s'agit de personnes informées et conscientes de leurs compétences et de leurs droits. Comment accepter une perte de pouvoir d'achat ? Les obstacles pour aller et venir librement entre pays d'accueil et pays d'origine constituent aussi une gêne majeure pour ceux qui ont fondé une famille. Délocaliser sa famille en rentrant au pays signifierait en effet perdre sur les avantages sociaux, système de sécurité sociale et d'éducation.

### **Les diasporas peuvent contribuer au développement du pays d'origine**

On estime à 30 millions de personnes la diaspora africaine. La France, à elle seule, héberge la plus grande communauté d'Africains, suivie des États-Unis. Les transferts des migrants africains en direction du continent représenteraient 2,5 % du PIB. Comme les Africains de la diaspora font partie des communautés les mieux instruites, qualifiées et ingénieuses, il serait contre-productif de ne pas les mobiliser d'autant que le différentiel de croissance est à l'avantage du continent subsaharien.

Certains migrants ne désirent pas revenir dans leur pays d'origine de peur de briser les liens sociaux qu'ils ont créés, de perturber l'éducation de leurs enfants et de devoir changer de mode de vie.

Permettre une plus grande circulation des « têtes pensantes » pourrait cependant améliorer la situation. Le projet MIDA (*Migration for development in Africa*) de l'OIM a permis aux quelques professionnels de Belgique de retourner dans leurs pays d'origine (Burundi, RD du Congo) mais il s'avère trop coûteux.

À l'option retour physique doit être préféré l'appui de la diaspora sous différentes formes, sans se faire d'illusion : appui virtuel grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), missions temporaires ou enfin, investissements au pays ! Si la diaspora contribue, par le biais de ses associations, au développement local des régions d'origine grâce aux transferts de fonds, ces envois sont utilisés de manière plus ou moins productive.

Quels pays sont-ils susceptibles de transformer les cerveaux de la diaspora en facteurs de compétitivité globale à l'image de la Corée du Sud ? Une politique de gestion du capital humain en relation avec les besoins du pays et les compétences des diasporas doit s'accompagner d'une réforme du secteur public, et d'incitations au retour pour amorcer la pompe. La diaspora cherche à investir dans les nouvelles technologies de l'information, l'éducation, la santé ou la recherche.

À partir de 1990, des associations de cadres regroupés sur des bases nationales ou régionales ont été créées pour effectuer des transferts de connaissance vers les

pays d'origine. Des réseaux de scientifiques expatriés se mobilisent et institutionnalisent les transferts technologiques et d'expertises et construisent un milieu scientifique dans leur pays d'origine en faisant circuler des informations bien ciblées. Les qualifications actuelles des Africains (informatique, gestion, finance, etc.) se traduisent par des projets concrets et des investissements productifs au sein de ces organisations. Les cadres de haut niveau, travaillant la plupart du temps dans des entreprises multinationales, veulent s'investir à distance, valorisant ainsi leur savoir-faire. Les logiques étatiques nationales de contrôle s'opposent cependant à celles, transnationales, des modes d'organisation de la migration. Reste encore à trouver les voies et moyens pour utiliser à plein ces potentialités.



Les migrants hautement qualifiés qui se sont expatriés pour leurs études ou trouver une activité préfèrent fournir des appuis limités à distance ou sous forme de missions plutôt que de rentrer au pays de naissance. Les retours sont souvent contraints et le co-développement sert à habiller ceux-ci pour les agences officielles de coopération. Des solutions d'appui sont possibles à certaines conditions, difficiles à réunir tant du côté des pays d'origine ou d'accueil (politique des visas) que de l'organisation des diasporas. Si les pays de départ doivent offrir un minimum de structures d'accueil, l'intégration des migrants hautement qualifiés dans des réseaux associatifs internationaux est un préalable pour « penser » des appuis, interventions et projets adaptés et ciblés dans le pays d'origine.

#### NOTES

1. Rédigé en 2005 par Christine Follana et Jean-François Trani, sociologue et démo-économiste, ce texte a été refondu et actualisé par G. Courade puis revu par les premiers auteurs.
2. S.J.M. Tapsoba, conférence sur la fuite des cerveaux et la construction des capacités en Afrique, Addis-Abeba, 22-24 février 2000.
3. Ces derniers permettent une remise à niveau et un transfert des compétences et/ou des technologies qui est bénéfique si elles peuvent s'appliquer dans le pays d'origine.
4. Banque mondiale, (2011), *Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique : envois de fonds, compétences et investissement*, Washington, Banque mondiale; Gaillard A.-M., Gaillard J., (2006), « Fuite des cerveaux, circulation des compétences et développement en Afrique : un défi global », in Pilon M., *Défis du développement en Afrique subsaharienne : l'éducation en jeu*, Paris, CEPED, pp. 37-65; Unesco, (2004), *La fuite des compétences en Afrique francophone : État des lieux, problèmes et approches de solutions*, Paris, Unesco, p. 14.
5. Unesco, 2004.
6. <http://www.afriqueinvisu.org/la-fuite-des-cerveaux-africains,704.html> (Un témoignage de Bourges Naboutawo, 19 janvier 2012).

7. Les émoluments des étudiants ghanéens ayant émigré étaient cinq fois plus élevés que ceux des meilleurs étudiants n'ayant jamais émigré. Banque mondiale, (2011), *op. cit.*, p. 127.
8. Easterly W., Nyarko Y., (2008), « Is the Brain Drain Good for Africa? », *Brookings Global Economy and Development Working Paper* 19.
9. *Jeune Afrique*, 08/12/2011.
10. Ennafaa R., Paivandi S., (2008), « Le non-retour des étudiants étrangers : au-delà de la "fuite des cerveaux" », *Formation emploi*, n° 103, pp. 23-39.
101. Plus un immigrant est instruit, moins il transfère de fonds au pays. Les migrants effectuent ces transferts par souci de contribuer à la survie des membres de leurs familles, pour remercier les personnes qui ont contribué à rendre possible la migration ou pour des raisons personnelles (gérer ses biens, etc.).
12. Ennafaa R., Paivandi S., (2008), *op. cit.*

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Banque mondiale, (2011), *Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique : envois de fonds, compétences et investissement*, Washington, Banque mondiale.
- Gaillard A.-M., Gaillard J., (2006), « Fuite des cerveaux, circulation des compétences et développement en Afrique : un défi global », in Pilon M., *Défis du développement en Afrique subsaharienne : l'éducation en jeu*, Paris, CEPED, pp. 37-65.
- Maingari D., (2011), « Exode des cerveaux en Afrique : réalités et déconstruction du discours sur un phénomène social », *Éducation et sociétés*, n° 28, pp. 131-147.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- International Organization for Migration (IOM) : <https://www.iom.int/fr>
- Lututala B.M., (2010), « L'exode des cerveaux en Afrique : état de la question et pistes de solution », Dakar, Codesria : <https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/CODESRIA-%20French%20Version.doc>
- Unesco, (2004), *La fuite des compétences en Afrique francophone. État des lieux, problèmes et approches de solutions*, Paris, Unesco : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001356/135651f.pdf>
- Unesco, enseignement supérieur : [www.uis.unesco.org/Education/Pages/tertiary-education.aspx](http://www.uis.unesco.org/Education/Pages/tertiary-education.aspx)

# « LES ENVOIS D'ARGENT DES MIGRANTS AFRICAINS NE CONTRIBUENT PAS AU DÉVELOPPEMENT DES PAYS D'ORIGINE »

CHRISTINE FOLLANA<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** commerçants, corruption, enclavement, entrepreneurs, État importé, migrants pauvres, rentes et rentiers, retour cerveaux, scolarisation primaire universelle, solidarité-accumulation, téléphone mobile et Internet

*« Dans bien des cas, (les) fonds rapatriés – "gratuits" comme l'aide étrangère – subventionnent et perpétuent des pratiques économiques condamnées. »*

Jusqu'au milieu de la décennie 2000, les transferts de fonds des quelque 16 à 20 millions de migrants subsahariens vers leur pays d'origine n'étaient que rarement pris en considération comme facteur de développement, et quand c'était le cas, on soulignait qu'ils servaient à édifier des mosquées plutôt que des centres de santé, à acheter des téléphones mobiles plutôt qu'à créer des entreprises, etc.

Depuis, les agences de développement reconnaissent les « effets positifs » de ces ressources alors même que la réduction de l'aide publique est d'actualité. Une meilleure estimation de l'ampleur de ces transferts a enfin conduit logiquement bailleurs de fonds, pays du Nord et du Sud à vouloir en contrôler la destination et à en réduire les coûts d'envoi.

Pourquoi ces fonds – longtemps considérés comme inutiles et contre-productifs – sont-ils en passe de devenir vitaux pour certaines régions d'origine ?

Les transferts de fonds des millions de migrants subsahariens vers leurs contrées d'origine devraient atteindre 33 milliards de dollars US fin 2014<sup>3</sup>. Ces sommes importantes peuvent représenter jusqu'à 24% du PIB au Lesotho et plus de 15% en Gambie ou au Liberia. Au Sénégal, au Cap-Vert ou aux Comores, ces envois de fonds sont vitaux. En pourcentage des réserves de change, c'est au Soudan, au Sénégal, au Togo, au Mali et au Cap-Vert qu'ils sont le plus significatifs. On retrouve en 2014, presque la même liste des pays affichant par ce biais plus de 2% du PIB. L'Érythrée, l'Ouganda, le Burkina Faso, le Swaziland, le Mali, le Bénin et le Nigeria s'ajoutent à la liste précédente.

### Des transferts plus importants que l'aide publique au développement

Transferts en milliards de dollars US 2014 (Banque mondiale)		Pourcentage du PIB (2013)	
Nigeria	21,3	Lesotho	24,4
Sénégal	1,7	Gambie	19,8
Kenya	1,5	Liberia	18,5
Afrique du Sud	1	Sénégal	10,7
Ouganda	1	Cap-Vert	9,3
Mali	0,8	Comores	9
Éthiopie	0,6	Togo	7,8
Lesotho	0,5	Sao Tome et Principe	7,4
Soudan	0,5	Mali	7,2
Liberia	0,4	Guinée-Bissau	5,3

Le montant des transferts de fonds représentait en 2014 plus que l'aide publique au développement dans nombre de pays. L'aide bilatérale nette allouée à l'Afrique subsaharienne en 2013 n'était que de 26 milliards USD et il manquerait 40 milliards USD d'investissements annuels pour atteindre la croissance indispensable d'au moins 6% par an<sup>4</sup>. Or, les ressources financières restent limitées en raison de la faiblesse du rendement de la fiscalité nationale, de l'évasion des capitaux locaux vers des paradis fiscaux et de la concentration des investissements étrangers sur les économies les plus dynamiques et les mieux gérées... Dans de telles conditions, ces fonds sont très appréciés!

Au Comores, en 2005 par exemple, ces transferts de fonds atteignaient 72 millions d'euros et représentaient 346% de l'aide internationale. En Somalie, les transferts des migrants du Golfe et d'ailleurs étaient estimés à quatre fois les exportations de bétail du pays. 74% des 3 millions de Zimbabwéens qui ont fui depuis 2000 disent envoyer des fonds à leur famille restée au pays.

60% de la diaspora – localisée en Afrique même – émet un tiers des transferts d'argent. Un quart à un tiers du PIB du Lesotho provenait des transferts des migrants qui travaillaient en Afrique du Sud.

Montant des transferts au Niger.<sup>5</sup> Le montant total des transferts reçus au Niger pour l'année 2012 est estimé à 44 milliards de F CFA. Près de deux ménages sur cinq préféraient les circuits informels (voyageurs). Ces transferts étaient destinés à soutenir la consommation courante (50%), les achats fonciers ou de fonds de commerce (18%), les événements familiaux (8%), l'épargne (8%) et enfin les investissements immobiliers (4%). Ces transferts provenaient de Côte d'Ivoire (15% du total), de Belgique (14%) et du Nigeria (12%).

Les envois internationaux des migrants, du pays d'accueil à la région d'origine passaient assez peu par les sociétés de transfert au coût élevé (de l'ordre de 12 % en moyenne, avec des pics à plus de 25 %!) comme Western Union, les banques ou la poste et aux longs délais. Les migrants font transporter les fonds via un proche en qui ils ont confiance, ce qui est moins coûteux mais peu sécurisé et aléatoire, ou encore, comme en Somalie, par le système des *Harwala*<sup>6</sup>. Aussi, aucun contrôle sur ces transactions ne peut être exercé et prive l'État d'un apport essentiel en devises. Pour éviter les détournements, les envois se font aussi à travers des bons échangeables auprès d'un commerçant préalablement réglé en produits alimentaires.

### Éviter risques et effets indésirables

Cette contribution économique comporte plusieurs risques : la criminalisation des transferts, l'emploi de l'argent dans des dépenses ostentatoires qui assurent le prestige de l'exilé sans relancer l'économie locale, une incitation moindre à s'investir dans des activités productives et l'utilisation des fonds à des fins politiques ou militaires. De fait, les migrants peuvent tout à la fois financer des mouvements de lutte armée et des projets de développement.

Ces apports ont aussi des effets indésirables dans la mesure où ils constituent l'essentiel des revenus des individus et familles de certaines régions. « *Les envois de fonds provoqueraient une augmentation de la demande de biens d'importation au détriment des biens produits localement, et n'auraient pas d'effets multiplicateurs sur l'économie ; ils seraient source d'inflation et donc d'appréciation du taux de change réel dans des pays caractérisés par la faible flexibilité de leur appareil productif ; ils provoqueraient des comportements rentiers, etc.* »<sup>7</sup> De plus, la forte dépendance de certains pays vis-à-vis des transferts de migrants et de l'aide au développement retarde la recherche d'investissements privés directs en Afrique.

Dans les pays d'origine, les États laissent faire dans la première phase du cycle migratoire, mais au fur et à mesure que les flux s'intensifient, ils deviennent plus interventionnistes pour les canaliser. Le Mali s'y est essayé en attribuant des avantages financiers et un taux de change favorable. Il a aussi pris l'initiative de la création de la Bank of Africa<sup>8</sup> et d'une Banque de l'Habitat, qui offrent des garanties permettant d'acheter des terrains à bâtir et de les mettre en valeur. Il a donné un interlocuteur national aux associations de ressortissants et il tente d'éviter la concurrence des actions sur le terrain en les coordonnant. L'État du Cap-Vert a aussi su tirer officiellement parti de sa diaspora en l'invitant à investir dans des zones franches, voire en leur accordant des terres<sup>9</sup>. Au Togo<sup>10</sup>, en 2013, la diaspora togolaise a transféré 187 milliards de francs CFA, qui ont généré 14 milliards de francs CFA de recettes fiscales pour le pays qui se propose de créer un Fonds d'investissement pour canaliser ces flux financiers vers des projets prioritaires.

Les opérateurs du développement s'efforcent aussi de canaliser et de rationaliser ces flux vers les investissements productifs pour mettre en œuvre un véritable développement local à l'image de ce que fait la France.

**Au Sénégal.** Depuis 2009, plus de 15 000 ressortissants sénégalais établis en France se sont mobilisés à titre individuel ou collectif; 92 projets d'infrastructures ont été financés pour un montant global de 10,2 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros mobilisés par les associations de ressortissants sur leurs propres cotisations et avec l'appui des collectivités de résidence, des organisations non gouvernementales (ONG) et des fondations en France. Ces projets ont eu un impact sur la vie de 12 000 élèves, de 175 000 personnes bénéficiant des infrastructures de santé, et de 76 000 personnes ayant un accès à l'eau et à l'assainissement<sup>11</sup>.

Tout l'environnement socioculturel entourant ces transferts de fonds vient consolider enfin des liens sociologiques positifs forts, fondement d'un « développement durable ».

### **Une médiation culturelle et une rente indispensable au maintien de la cohésion sociale**

La plupart du temps, l'immigration est un projet communautaire soutenu par un réseau (familial, clanique, etc.), partie prenante du projet migratoire. Le rapatriement de fonds est dans ce cas, un « retour sur investissement ». En fait, les envois individuels de fonds relèvent de l'urgence, de la protection sociale et de l'investissement immobilier (logement de retraite, souvent), alors que les envois collectifs via associations et tontines se portent sur des projets d'équipements socioculturels et sur la création de petites activités pour lesquelles des prêts sont parfois demandés localement. Le migrant africain peut donc être tout à la fois un urgentiste et un promoteur immobilier, un développeur à l'échelle locale, un opérateur de la micro-finance et un entrepreneur. Si l'action médicale constitue la priorité des associations africaines de France, l'éducation de base et les échanges culturels viennent aussitôt après. Il est en effet impossible d'isoler les transferts financiers de la relation interculturelle qui reste fondamentale : les migrants mettent en relation, directement ou indirectement deux mondes très différents dans tous leurs aspects, positifs (citoyenneté), négatifs (société du paraître) ou ambivalents (maintien et réinvention de la tradition).

Ainsi dans le Matabeland au Zimbabwe<sup>12</sup>, les fonds des migrants d'Afrique du Sud ne s'investissent que très peu dans la production, mais améliorent l'alimentation, la santé et la scolarisation et permettent l'achat de récepteurs radio, de bicyclettes et de bétail.

Le migrant aide généralement sa famille à survivre au quotidien, il prend en charge la scolarité d'enfants ou les frais d'hospitalisation d'un malade, mais il peut aussi offrir un téléphone mobile à la petite sœur à marier ou participer à la vie coutumière. S'il

revient au village à la retraite, il va s'acheter un terrain et faire construire. Musulman pieux, il participera dans un cadre associatif à l'édification de la mosquée du village, mais aussi à son électrification, au creusement d'un puits ou à la construction d'un centre de santé... Bref, il interviendra dans le développement local seul, mais surtout en groupe, privilégiant son lieu d'origine au détriment des autres.

Les sommes envoyées par les migrants arrivent directement et souvent intégralement aux familles et communautés d'origine, ce qui n'est pas le cas de l'aide publique au développement, une grande partie de celle-ci étant souvent détournée à différents stades, sans oublier les salaires des expatriés quand il y en a.

Ces fonds sont utilisés selon la hiérarchie des besoins exprimés localement avec une prééminence du social sur l'économique en bien des cas. Les équipements sociaux renforcent la cohésion de la communauté d'origine tout en lui étant utile. Des associations de migrants peuvent mobiliser des acteurs de la coopération décentralisée pour mettre en œuvre des projets précis dans un milieu où elles disposent d'une certaine légitimité.

Cet argent peut constituer un premier apport pour emprunter, en vue de créer des emplois dans une activité, favoriser le commerce de détail ou le transport et dynamiser les zones rurales vulnérables. Face à ce type d'aide sollicitée et négociée, l'aide officielle impose des actions standardisées – qui découragent la participation des bénéficiaires – et déresponsabilise les intermédiaires peu impliqués.

La constitution d'associations de migrants dans les pays d'accueil leur apporte une vision plus cohérente des enjeux locaux pour soutenir les dynamiques qui se font jour. L'introduction de nouvelles élites, l'autonomisation des femmes (associations de commerçantes), l'amélioration des conditions de vie en matière d'éducation et de santé, résultent de la rente migratoire.

Comme ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent, les transferts aggravent les inégalités sociales. Si l'émigration est soutenue par un réseau, les coûts élevés de la première phase de migration ont pour effet d'avantager les moins pauvres pour s'intéresser ensuite aux autres. Les inégalités se réduisent seulement quand le réseau devient plus organisé et solide. Aux Comores, les envois de fonds contribuent à une réduction des indices de pauvreté (ménages ruraux, familles dirigées par une femme, inactifs et chômeurs, etc.) sans que les inégalités se réduisent<sup>13</sup>.



Les transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine sont maintenant reconnus comme socialement utiles bien qu'ils n'assurent pas, *à eux seuls*, le développement local. Ceci conduit de plus en plus les États à sécuriser et à contrôler ces transferts et les institutions bancaires à réduire le coût des envois en Afrique qui restent les plus élevés du monde. Les migrants qui utilisaient les voies informelles

non taxées, mais incertaines, se tournent de plus en plus vers ces nouvelles formules moins coûteuses et plus rapides<sup>14</sup> et ces transferts sont devenus un enjeu important pour tous les acteurs<sup>15</sup>.

La concurrence, la bi-bancarisation des migrants ont constitué des leviers importants pour la réduction des coûts de transfert et la promotion de l'inclusion financière. La difficulté d'accès au système bancaire et les inégalités sociales limitent cette perspective que ne peut réduire l'éducation financière<sup>16</sup> des couches défavorisées. Cet apport réduit cependant la vulnérabilité économique et maintient une cohésion sociale dans certaines régions, les rendant plus aptes à s'engager dans un processus endogène de développement. Certains spécialistes souhaitent mieux utiliser cet argent pour financer les PME en Afrique à travers une banque d'investissement de la diaspora<sup>17</sup>.

Les transferts effectués par les migrants, forcés ou réfugiés (conflits, climat, etc.), pourraient enfin dépasser les flux des migrants « économiques » selon la Banque mondiale dans les pays touchés : Somalie, RDC, Érythrée, République centrafricaine, Mali, Côte d'Ivoire, Rwanda, Éthiopie.

## NOTES

1. Cette IR a été rédigée et actualisée par Christine Follana avec l'appui de Georges Courade.
2. Smith St., (2003), *Négrologie, pourquoi l'Afrique se meurt*, Paris, Calmann-Lévy, p. 192.
3. World Bank, (2014), *Migration and Developments brief*, 23.
4. Sevrino J.-M., Charnoz O., (2004), « Financer le développement aujourd'hui », in *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2003-2004*, Paris, Association d'économie financière ([www.adelinotorres.com/desenvolvimiento/Financer-le-developpement.pdf](http://www.adelinotorres.com/desenvolvimiento/Financer-le-developpement.pdf)).
5. BCEAO, (2013), *Enquête sur les envois de fonds de travailleurs migrants au Niger* : [http://www.bceao.int/IMG/pdf/enqu\\_sur\\_les\\_envois\\_de\\_fonds\\_des\\_travailleurs\\_migrants\\_\\_\\_niger.pdf](http://www.bceao.int/IMG/pdf/enqu_sur_les_envois_de_fonds_des_travailleurs_migrants___niger.pdf)
6. On remet une somme d'argent dans un pays à un dépositaire sans décliner son identité et le correspondant remet cette somme au destinataire rapidement et avec peu de frais (1 %) et un taux de change plus favorable que les banques commerciales.
7. Gubert F., (2002), « Migrations et développement : une relation controversée », *Cahiers français*, n° 307, mai, pp. 40-47.
8. La Bank of Africa au Mali est née en 1982 à Bamako et a constitué un réseau dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).
9. Pérouse de Montclos M.-A., (2008), « Les migrations au secours de l'Afrique noire ? » *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 27, n° 2, pp. 43-61.
10. [www.afriquinfos.com/articles/2014/7/4/togo-transfert-fonds-diaspora-motive-creation-dun-fond-dinvestissement-258283.asp](http://www.afriquinfos.com/articles/2014/7/4/togo-transfert-fonds-diaspora-motive-creation-dun-fond-dinvestissement-258283.asp).
11. MAE, (2013), *Mobilité, migration et développement : orientations de la politique française*, Paris, MAE.
12. Maphosa F., (2004), *The impact of remittances from Zimbabweans working in South Africa on Rural Livelihoods in the Southern districts of Zimbabwe*, Summary of the Report, Dakar, Codesria.

13. Imani Younoussa, (2011), *Envois de fonds et pauvreté : le cas des Comores*, thèse de doctorat en Sciences économique, Bordeaux IV. 66% des migrants comoriens qui envoient des fonds sont des employés à faible qualification. Le «Grand mariage» est le motif principal d'envoi de fonds.
14. Le déploiement de services mobiles de transfert d'argent a explosé réduisant les coûts. Le nombre de comptes mobiles a dépassé les 200 millions en juin 2013. World Bank, (2014), «Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook», *Migration and Development Brief*, n° 23.
15. [www.leral.net/La-diaspora-ne-doit-plus-juste-etre-consideree-comme-une-source-de-revenus-pour-les-pays-du-Sud-ou-parfois-comme-un\\_a124485.html](http://www.leral.net/La-diaspora-ne-doit-plus-juste-etre-consideree-comme-une-source-de-revenus-pour-les-pays-du-Sud-ou-parfois-comme-un_a124485.html)
16. La Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora en Italie (Plasepri) a ainsi injecté 50 millions de francs CFA dans un programme d'éducation financière destiné aux migrants sénégalais en Italie et à leurs familles.
17. <http://diasporaenligne.net/migrations-plaidoyer-pour-une-banque-dinvestissement-de-la-diaspora/> (2014).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Banque Africaine de Développement, (2011), *Le rôle de la diaspora dans la construction de la nation. Leçons à tirer par les États fragiles et les États sortant de conflits en Afrique*.
- Épargne sans frontières, (2011), *Réduire les coûts des transferts d'argent des migrants et optimiser leur impact sur le développement : outils et produits financiers pour le Maghreb et la Zone franc*, Paris, AFD.
- Épargne sans frontières, (2014), «Les transferts d'argent des migrants. Enjeux et impacts sur le développement», *Techniques financières et développement*, n° 114 (mars),
- OCDE, (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas. Panorama des compétences des migrants*, Paris, OCDE.
- Pérouse de Montclos M.-A., (2008), «Les migrations au secours de l'Afrique noire?», *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 27, n° 2, pp. 43-61.
- World Bank, (2014), «Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook, Special Topic: Forced Migration», *Migration and Development Brief*, 23 (octobre).

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Banque Africaine de Développement (African Development Bank) : [www.afdb.org](http://www.afdb.org)
- Épargne sans frontières : [www.epargnesansfrontiere.org](http://www.epargnesansfrontiere.org)
- Fond international de développement Agricole (FIDA) : [www.ifad.org/pub/factsheet/remittances/f.pdf](http://www.ifad.org/pub/factsheet/remittances/f.pdf)
- Informations et nouvelles sur la migration (Migration Policy Institute) : [www.migrationinformation.org/](http://www.migrationinformation.org/)
- OCDE iLibrary : [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org)
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) : <http://www.iom.int/fr>
- Publications Banque mondiale sur les flux financiers des diasporas : <http://go.worldbank.org/R880NI2MQ0>
- World Bank (2015), «Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook, Special Topic: Financing for Development», *Migrations and Development brief*, 24 (avril) : <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief24.pdf>

# « L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE EST UN MIRAGE »

GEORGES COURADE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** argent migrants, corruption, démocratie étrangère, enclavement, économie informelle, entrepreneurs, frontières pénalisantes, rentes et rentiers, retour cerveaux, nourrir les villes, richesses naturelles, solidarité-accumulation, téléphone mobile et Internet, urbanisation galopante

Avec une part mondiale dépassant 1 % pour son industrie manufacturière et 4 % pour ses mines, l'Afrique subsaharienne reste la région du monde la moins industrialisée au début du <sup>xxi</sup>e siècle<sup>2</sup> alors qu'elle connaît une forte croissance économique et démographique. Ajustement structurel, libéralisation des échanges et explosion de la contrebande ont contribué à la liquidation des industries de substitution aux importations avant l'an 2000. Peut-elle poursuivre sa route aujourd'hui en fournissant ses matières premières peu élaborées au monde et se passer de la production de biens manufacturés lourds ou légers, faute d'avantages comparatifs évidents dans une économie mondialisée ?

## Un parc industriel dérisoire affaibli par les changements de régulation

Le parc industriel africain est ridiculement faible si l'on excepte l'Afrique du Sud qui comptait 70 % des ouvriers subsahariens sur un total d'environ 2,5 millions. Les 3/4 des produits manufacturés lourds exportés provenaient de la seule Afrique du Sud et, en valeur, les exportations de produits manufacturés légers – réalisés par l'Afrique du Sud, le Botswana, le Kenya, la Namibie et Maurice pour l'essentiel – ont été multipliées par un peu plus de deux en une décennie.

Par contre, les exportations de pétrole et métaux ont été multipliées par 14 en une décennie pour atteindre 130 milliards de dollars US en 2006-2008, leurs cours ayant flambé depuis le début de 1999. Les multinationales sud-africaines (Iskor, AngloGold, Sassol, De Beers, etc.) et celles des pays émergents<sup>3</sup> se sont ajoutées aux occidentales pour relancer l'exploration des potentialités en ouvrant de nouveaux territoires (Afrique orientale, Sahara, offshore profond). Avec, dans le même temps, une explosion des mines artisanales employant plus de 5 millions de personnes dans des conditions souvent dramatiques...

Cette exploitation reste très dépendante du prix international des matières premières, mais aussi de la sécurité et des infrastructures. Les exportations nigérianes de pétrole ont été réduites d'un tiers en raison de l'insécurité régnant dans le delta du Niger et le golfe de Guinée ! L'exploitation de mines dans des pays enclavés est liée au transport (manganèse de Tambao au Burkina Faso).

La spécialisation coloniale manufacturière s'est ainsi poursuivie sauf modification des « avantages comparatifs ». Les conditions préférentielles d'entrée sur le marché des États-Unis (AGOA<sup>4</sup>) ou de l'Union européenne (Tout sauf les armes) ont donné une impulsion aux exportations de vêtements du Lesotho ou de Madagascar. Si la présence d'énergie bon marché a parfois fixé des usines d'aluminium (Edea au Cameroun ou Tema au Ghana), elles n'ont pas servi de points d'ancrage.

L'industrialisation africaine est née pour produire sur place ce qui était importé (bière, pagnes, cigarettes, piles, conserves de tomates, etc.) et valoriser un peu les productions locales (café, huile, cuivre, etc.) avec des mesures protectionnistes et des entreprises étatiques. Ceci s'est révélé contre-productif quand privatisation et libéralisation sont intervenues.

En Zambie, les mines de cuivre (et fonderies, laminoirs et tréfileries) ont été rachetées par des entreprises indiennes (Vedanta), suisses (Glencore) et chinoises (Non-Ferrous China Metals Africa). Les conditions fiscales, écologiques et sociales de leur exploitation posent problème. Seule Zalco (Zinc Aluminium Copper and Ore Company) valorise la matière première en produisant en 2013 des cathodes et des câbles électriques.

Dans les années 1980<sup>5</sup>, le Nigeria a déçu malgré ses atouts (population nombreuse, élites bien formées, royalties du pétrole, infrastructures meilleures qu'ailleurs, dynamisme commercial sans équivalent). Le triplement des prix du pétrole en 1973 a créé une euphorie très mal gérée : surconsommation de biens importés, projets surdimensionnés, création inconsidérée d'emplois publics, subventions du carburant, etc. Le syndrome hollandais<sup>6</sup> a accentué les distorsions (surévaluation du naira, inflation), conduisant à la faillite nombre de secteurs quand le contre-choc pétrolier est survenu.

### **Des avantages comparatifs et des handicaps à reconsidérer**

Dispersée, l'industrie africaine (hors Afrique du Sud) cherche ses marques sans que l'on puisse transposer les expériences asiatiques.

40% de la population se situe dans 15 pays enclavés où les potentialités n'ont toujours pas été exploitées<sup>7</sup>. Faiblesse des réseaux routier et ferroviaire, coût des véhicules, etc., se combinent avec l'enclavement pour déboucher sur des coûts de transports parmi les plus élevés du monde. Si la Sierra Léone côtière riche en diamants a détruit l'État, le Botswana enclavé a su cependant utiliser cette rente pour récupérer une part du marché du diamant taillé.

Des monnaies surévaluées, des réglementations et contrôles et la contrebande découragent les initiatives. L'énergie est irrégulière et chère et la main-d'œuvre locale peu préparée au travail en usine alors que son coût est 4 fois moins cher en Éthiopie qu'en Chine. L'industrialisation, à forte intensité de main-d'œuvre, marque donc le pas. Et l'ampleur des « coûts de transaction<sup>8</sup> » pèse aussi comme l'insécurité politique, juridique et économique. Les surcoûts tiennent aux carences de la logistique et de l'infrastructure des échanges, ainsi qu'à l'absence de concurrence et de production de biens intermédiaires. Les systèmes de formation ne sont pas à la hauteur et pèsent sur la capacité à innover, à adopter et adapter les technologies. Toutes choses que confirme la perception du climat des affaires par les investisseurs<sup>9</sup>.

Pèsent aussi sur le processus d'industrialisation l'étroitesse des marchés nationaux comme la concurrence des pays voisins à production identique. Il existe de multiples obstacles tarifaires, monétaires et politiques et les zones franches, à fiscalité et droit de travail allégés, n'ont pas permis de fixer des entreprises en nombre, si l'on met de côté l'Île Maurice.

### Les formes existantes d'industrialisation

Les pays d'Afrique subsaharienne riches en produits de base pourraient contrebalancer les effets de la « malédiction des ressources » en affectant ces revenus à l'investissement, comme le Chili ou le Botswana l'ont fait.

L'Afrique industrielle reste très en retrait par rapport à son potentiel, mais il existe quelques relatives réussites de certains pays (Île Maurice et Afrique du Sud) ou de secteurs (brasseries, cinéma, mode, agroalimentaire, etc.). L'Afrique peut miser sur l'agro-industrie et les biens manufacturés légers et organiser des synergies dans les groupements industriels (*clusters*) ou les zones économiques spéciales soutenues par la Chine.

Dans le secteur agroalimentaire, il existe des réussites encourageantes, telles la production de chips de manioc au Ghana, de café biologique en Tanzanie ou de fleurs coupées au Kenya et en Éthiopie. Pour devenir compétitif sur le marché international toutefois, le manioc mozambicain devrait réduire ses coûts de production et de logistique de 80%.

Le chaînon manquant entre micro-entreprises informelles et grandes entreprises apparaît à la faveur d'une urbanisation accélérée. Celle-ci fera baisser les « coûts de transaction », renforcera la qualification de la main-d'œuvre et la concurrence. Et on pourra s'appuyer sur un réseau diversifié d'entreprises liées, tout en renforçant la demande, suite à l'augmentation du pouvoir d'achat.

L'île Maurice<sup>10</sup> a misé sur la zone franche qu'elle a créée en 1971 et qui produit du textile, des jouets et de l'électronique<sup>11</sup>. Le secteur textile emploie 14% de la population active et a surmonté le démantèlement de l'accord multifibres par la montée en gamme

de sa production. CIEL Textile, deuxième producteur mondial de pull-over, multiplie les ouvertures d'usines à Madagascar, à Maurice et au Bangla Desh. L'économie, autrefois sucrière, s'est diversifiée en incluant les Technologies de l'Information et de la Communication, le textile, les conserveries de thon, le tourisme et la finance *offshore*. Maurice, petite île dense peu fiscalisée, a su créer un climat des affaires favorable, si bien que ses habitants ont un PIB par habitant de plus de 8 500 dollars US en 2012.

En 20 ans, le Nigeria<sup>12</sup> a réussi à créer une très prolifique industrie du film (Nollywood), second employeur du pays, qui générerait 590 millions de dollars US de chiffre d'affaires annuel, avec 300 producteurs utilisant la vidéo.

En Afrique du Sud<sup>13</sup>, le secteur manufacturier et ses emplois peu qualifiés sont en déclin depuis 1994. Le platine a remplacé l'or comme principal minéral d'exportation. La fin des protections de l'apartheid et l'afflux de marchandises bon marché ont touché les industries locales comme la chaussure et l'habillement. Le régime post-apartheid a dû conduire une politique sociale lourde. Le Black Economic Empowerment – promotion des Noirs accédant à une partie du capital des entreprises et à leur encadrement – a eu des répercussions. Des centrales thermiques mal approvisionnées, des grèves à répétition, des salaires plus élevés et la défaillance du système éducatif pèsent sur le développement industriel. Ingénieurs et artisans manquent. Le pays cherche à tirer partie d'une intégration régionale plus poussée depuis 2008 autour de la Southern African Development Community (SADC).

Les mines occupaient 400 000 personnes et comptaient pour 9% du PIB directement en 2010. Doté de multinationales locales anciennes comme Anglo American ou Lonrho, l'Afrique du Sud a su mettre en valeur les ressources géologiques d'Afrique australe et devenir un pays émergent où mines, industries lourdes et services se complètent. Ses industries d'assemblage automobile et d'armement sont particulièrement fortes, même si les premières souffrent. Pour sortir d'une spécialisation primaire et de l'industrie lourde cependant, elle doit construire une économie de l'innovation et des énergies propres, d'où des investissements dans le capital humain et l'infrastructure. En 2013, les usines sud-africaines employaient 1,8 million de personnes avec cinq composantes : acier et produits métalliques, pétrole et chimie, agroalimentaire, boissons et industrie automobile.

Ici, le rôle de l'État avant 1994, a été essentiel pour créer des firmes et des infrastructures fiables et offrir un réseau de télécommunications de qualité. À la fin de l'apartheid, la gestion macroéconomique a été orthodoxe, mais les investisseurs se sont heurtés au niveau de la violence, au coût du capital, à la réglementation du travail et à la faible qualification de la main-d'œuvre. Ce pays doit intégrer sa majorité noire (79% de la population), ce qui suppose du temps (éducation, santé, logement) et une forte croissance – qui reste malheureusement insuffisante.



L'industrialisation africaine reste au stade de projet ou de recadrage. Certains secteurs, quelques rares pays montrent bien qu'une alchimie particulière peut faire surgir un développement industriel. Pour l'accélérer, il faut plus d'avantages comparatifs, un environnement favorable aux affaires (stabilité et avantages fiscaux, respect des contrats, etc.) et des réponses sécurisantes face à l'aversion aux risques politiques et financiers des investisseurs locaux et extérieurs. Des vulnérabilités sont à maîtriser et des régulations à mettre en place. La formation d'une main-d'œuvre importante et compétente et la création d'infrastructures fiables ou de réseaux énergétiques de qualité sont des prérequis – encore peu disponibles – qui ne suffisent pas et il reste à créer de véritables marchés régionaux.

Tous les pays n'ont pas une vocation industrielle. La stratégie de substitution aux importations et la sous-traitance doivent être considérées comme des étapes. Les stratégies actuellement accréditées préconisent la réponse à la demande interne autant que la promotion des exportations. Ne pas en attendre des miracles pour l'emploi des jeunes...

## NOTES

1. Cette idée reçue a été écrite en 2005 et actualisée en 2014 par Georges Courade.
2. Sa place dans le PIB a reculé entre 1980 et 2009 de 16,6 à 12,7% selon CEA (2010).
3. Comme la chinoise CNOOC ou l'indienne ONGC (Oil and Natural Gas Corporation) dans les hydrocarbures, la brésilienne Vale dans les mines.
4. AGOA : African Growth and Opportunity Act. Initiative américaine facilitant l'entrée des exportations subsahariennes aux États-Unis en exonération douanière avec des contreparties pour les sociétés US pour accéder aux mines et hydrocarbures (2000-2015).
5. Courade G. *et al.*, (1994), « Nigeria », in Dubresson A. *et al.*, *Les Afriques au sud du Sahara*, Paris, Belin-Reclus, pp. 170-203.
6. Phénomène économique de consommation et de redistribution sans rapport avec la richesse apportée par le pétrole (gaz de Groningue en Hollande), sans investissements productifs susceptibles de créer de la richesse quand les gisements s'épuisent.
7. Éthiopie et Lesotho mettent en valeur la position de château d'eau qu'ils ont.
8. On entend par là tout le temps investi aux multiples palabres, aux attentes diverses (téléphone, transports, etc.), aux prélèvements indus et aux dépenses pour produire ou vendre, en raison du nombre d'intermédiaires économiques ou politiques et du jeu social à prendre en compte.
9. Forum économique mondial : enquête auprès des dirigeants d'entreprise, 2010.
10. Banque Africaine de Développement (2014), *Maurice, Document de stratégie pays 2014-2018*, Tunis, BAD.
11. La zone franche, à son apogée, a employé jusqu'à 92 000 personnes en 2001.
12. Lobato R., (2011), « Creative industries and informal economies Lessons from Nollywood », *International journal of cultural studies*, vol. 13, n° 4, pp. 336-354 ; Presse nigériane.

13. South Africa Yearbook 2012-13, *Mineral resources*; Statistics South Africa, *Labour Market dynamics in South Africa 2013*.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- CEA, (1910), *Rapport économique sur l'Afrique 2010 : promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique*, Addis Abeba, UA.
- CNUCED-ONU, (2011), *Le développement économique en Afrique rapport 2011 : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial*, Genève, Nations unies.
- Marchand J.-P., (1996), *L'économie minière en Afrique australe*, Paris, Karthala.
- UNIDO, (2004), *Industrial Development Report, Industrialization, Environment and Millenium Development Goals in Sub-Saharan Africa*, Vienne, UNIDO.
- Dubresson A., (1989), *Ville et industries en Côte d'Ivoire : pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala.

#### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Banque mondiale : <http://www.banquemondiale.org/>
- CNUCED : <http://unctad.org/en/Pages/Home.aspx>
- FMI : [www.imf.org/](http://www.imf.org/)
- International Trade Statistics Database : <http://comtrade.un.org/>
- OMC : <https://www.wto.org/indexfr.htm> et <http://www.mdg-trade.org/>
- ONUDI : <http://www.unido.org/fr/>
- Service statistique sud-africain : <http://www.statssa.gov.za/>

# « L'ÉCONOMIE INFORMELLE EST LA VOIE POUR UN DÉVELOPPEMENT À L'AFRICAIN »

JEAN-FRANÇOIS TRANI<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** citadins individualistes, commerçants, entrepreneurs, État importé, femmes soumises, fonctionnaires, frontières pénalisantes, jeunes, industrialisation, nourrir les villes, pauvre, rentes et rentiers, solidarité-accumulation, téléphone mobile et Internet

L'économie informelle est vieille comme le monde et son expansion constitue une réponse aux échecs du développement et aux politiques d'austérité. Pour survivre et gagner leur vie, des individus mal insérés, peu éduqués ou au chômage, des diplômés sans emploi créent une activité source de revenus et se mettent en marge du système économique officiel réglementé. Solution d'attente pour les jeunes, il est plus difficile mais non impossible d'y acquérir une expérience (mécanique auto, couture, etc.).

L'économie informelle fournissait 66 % des emplois non agricoles en Afrique subsaharienne et 55 % du PIB : dans le commerce d'abord, les autres services, l'artisanat, la construction et le transport par ordre d'importance<sup>2</sup>. Urbains, ces emplois concernaient 63 % de l'emploi non agricole à Antananarivo et jusqu'à 83 % à Lomé<sup>3</sup> et un peu plus les femmes que les hommes.

On utilise le terme d'économie informelle depuis 1972 pour qualifier les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts par des dispositifs législatifs, réglementaires et fiscaux formels. Cette économie est exclue ou s'exclut de règles et normes contraignantes ou imposant des charges excessives.

Pas de définition unique pour l'ensemble des pays. Une entreprise peut être désignée comme informelle si elle n'est pas enregistrée et n'a pas de comptabilité. Les travailleurs de l'informel vivent dans la précarité avec des revenus variables, non soumis à l'impôt, sans législation du travail et sans protection sociale. Ils peuvent être employés ou employeurs, travailleurs indépendants, occasionnels ou domestiques, aides familiaux, en ville ou à la campagne.

L'informel n'a pas la même place selon les pays. D'un côté, il y a les pays qui affichent un faible niveau d'emploi dans ce secteur comme Maurice ou la Namibie (moins de 30%), mais aussi ceux qui dépassent les 50% comme l'Afrique du Sud ou le Liberia, l'Éthiopie ou le Cap-Vert sans dépasser les 85% comme le Bénin ou le Mali, le Cameroun, la Tanzanie ou la Zambie<sup>4</sup>.

### Un secteur économique flexible et polymorphe

Quoi de commun entre les petits vendeurs ambulants de beignets et le passeur d'essence frelatée, l'artisan tailleur ou le mécanicien automobile, le transporteur transfrontières ou le taxi « clando » ? Pas grand-chose, si ce n'est de faire partie du secteur fourre-tout informel, limité aux seules activités illégales dans leur fonctionnement, mais licites dans leur contenu avec des frontières très perméables.

Le Bureau International du Travail (BIT) a le premier utilisé le terme de secteur informel soulignant sa souplesse de fonctionnement : accès à l'activité avec une mise faible de fonds, utilisation de ressources locales peu coûteuses, pas de comptabilité, fort recours au facteur travail, qualification acquise sur le tas, marchés concurrentiels et sans réglementation. La définition officielle (1993) définit les petites unités de production « avec un faible niveau d'organisation, peu de division entre travail et capital et sur une petite échelle. Les relations de travail... sont fondées essentiellement sur de l'emploi occasionnel, des relations interpersonnelles sans contractualisation des relations réciproques et garanties formelles ».

On a employé tour à tour les termes de petite production marchande, de secteur non structuré, de petits métiers ou d'économie populaire pour désigner cette réalité difficile à saisir sur le plan statistique, fiscal ou économique. Les formes communautaires de sociabilité (clientélisme, paternalisme, hiérarchies statutaires) structurent les comportements. L'État y est présent par ses agents qui prélèvent et négocient leur silence et totalement absent quand il s'agit d'appliquer les règles officielles ou les lois édictées... Et les activités qui s'y réalisent relèvent de l'artisanat de réparation et des services, de la micro-production et de la survie.

Le travail indépendant peut être autonome ou en sous-traitance d'une entreprise plus importante, s'exercer avec régularité ou ponctuellement. Il mobilise famille élargie et proches et peut être payé à la journée ou à la tâche.

Ahmed, rabatteur à Djibouti<sup>5</sup>. Ahmed est rabatteur pour son grand frère vendeur de tee-shirts et de chemises dans une boutique du marché de Djibouti ville. Il incite les clients à venir acheter chez son frère. Il touche un petit pécule en fin de journée en fonction du nombre d'affaires qu'il a pu réaliser. Il pratique cette activité sans aucune règle particulière : il vient irrégulièrement, s'il ne trouve pas un autre job plus gratifiant. Pas de salaire ou d'horaires fixes et il n'est évidemment pas enregistré comme salarié dans l'entreprise.

## En phase avec le modèle économique néolibéral

Le secteur informel semble vivre dans un modèle de concurrence pure et parfaite. Les offreurs (entreprises) et les demandeurs (ménages, entreprises, administrations) sont en très grand nombre de telle sorte qu'aucun d'eux, pris individuellement, n'a de pouvoir ou d'influence sur le prix par les décisions qu'il prend. Les petits producteurs et commerçants du secteur n'ont jamais de position dominante ou monopolistique sur le marché et maintiennent les prix très bas. Produits offerts et services proposés sont tous équivalents : le vendeur de beignets, ou le tailleur proposent les mêmes marchandises ou prestations. Tout un chacun peut entrer sur le marché avec un capital minime, sans barrières technologiques ou financières contrairement au lancement d'un projet industriel, si minime soit-il. Pour amortir l'investissement, l'entreprise industrielle s'efforcera de monter en gamme en améliorant ses productions et en les diversifiant ou d'augmenter sa clientèle et de bénéficier d'économies d'échelles en produisant davantage avec des coûts fixes identiques.

Globalement, l'information circule aisément dans ce secteur. Tout le monde connaît sur le marché les prix d'un plat, d'un uniforme pour l'école ou de la réparation d'un pneu, et personne n'acceptera de payer un prix supérieur au prix « d'équilibre » entre offre et demande. Le travailleur peut changer de lieu d'exercice ou de métier. Il peut désinvestir pour réinvestir ailleurs rapidement : un tailleur peut vendre ses machines à coudre et son stock de tissus et acheter un lot de chaussures avec l'argent récupéré pour les revendre sur un marché.

Le secteur informel peut jouer un rôle plus important avec l'élévation du niveau d'éducation des micro-entrepreneurs et la possibilité de lever des capitaux auprès des proches. Enfin, le secteur pourrait devenir sous-traitant des activités annexes des grandes entreprises. Dès lors, une partie du secteur (fabrication de produits élaborés et transformés) pourrait alimenter une croissance forte et durable de l'Afrique. Si l'on voit dans ce secteur une économie vernaculaire, hybridation d'une logique de réciprocité et de marché, il contribue d'abord à rendre encore plus flexible des économies qui ne sont guère administrées.

## Une économie adaptative de l'illégalité et de la survie

Le secteur informel s'est beaucoup développé lors des décennies d'ajustement structurel. N'observant aucune règle, il génère des nuisances dont le coût est assumé par les salariés, les contribuables, les clients et fournisseurs et la collectivité dans son ensemble et il souligne l'impuissance d'un État ni régulateur, ni stratège, ni protecteur.

L'informel entretiendrait la corruption et favoriserait ainsi un détournement de richesses. Il maintient individus et entreprises dans la dépendance à l'égard

du policier, du douanier ou du fonctionnaire des impôts qui ferment les yeux sur l'exercice de l'activité illégale contre avantages personnels. Cette situation bloque l'accumulation et crée des distorsions de concurrence en faveur des entreprises favorisées.

Les ressources financières bancaires étant inaccessibles, les petites activités se tournent vers les tontines qui ne permettent pas de financer de gros projets puisque la cagnotte disponible est fonction des contributions qui y sont effectuées.

L'économie moderne fournit à l'informel outillage, matières premières et stock de marchandises. Peu d'entreprises du secteur informel tentent de s'intégrer au secteur formel, le coût d'une telle intégration étant bien supérieur aux bénéfices qui en découleraient : enregistrement, paiement des impôts, respect du salaire minimum et de la législation du travail, etc. En contrepartie, les avantages sont limités. En l'absence d'un certain volume d'activité, l'entrepreneur informel ne pourra pas bénéficier d'un appui bancaire, de l'accès aux marchés publics ou de la sous-traitance de grandes entreprises.

Nombre d'activités servent à la survie – jeunes chômeurs, « compressés » plus âgés des entreprises modernes et de la fonction publique. Et dans bien des cas, l'activité n'assure même pas des revenus décents à tous ceux qui y participent.

Restructurations d'entreprise, nouvelles politiques fiscales ou monétaires, changement de cadre réglementaire, etc. commandent les changements de l'intérieur d'un secteur qui s'adapte. Libéralisation des échanges internationaux comme rapide évolution des technologies influent du dehors.

### **Une économie de la mondialisation par la contrebande et le gros informel<sup>6</sup>**

Le découpage artificiel des frontières au sein de populations culturellement homogènes, des politiques de change et des taux de protection divergents entre pays ont favorisé la contrebande un peu partout (Nigeria, RD du Congo, Éthiopie) valorisant l'expérience précoloniale du commerce intracontinental. Cela s'est substitué aux échanges officiels liés aux vaines tentatives d'intégration, sauf dans la zone d'influence sud-africaine en Afrique australe<sup>7</sup>.

Des marchandises sont importées qui passent les frontières terrestres et maritimes sans être taxées. On exporte et importe des biens produits localement (biens alimentaires, essence, textiles, médicaments) et on pratique la réexportation non officielle des produits légalement importés (riz, blé, etc.). En Afrique de l'Ouest, la Gambie et le Bénin se sont spécialisés dans ces économies d'entrepôt.

Dans ces deux pays, les marchandises importées destinées à la réexportation sont généralement grevées d'impôts à l'entrée du territoire national, avant de traverser frauduleusement la frontière avec la complicité de hauts fonctionnaires des pays concernés. Importateurs libanais, grossistes mauritaniens, transporteurs

mourides et détaillants de marché animent les filières d'échange en Sénégal. Au Bénin-Nigeria, des réseaux – souvent féminins – yoruba, igbo, libanais et indiens conduisent de bout en bout les opérations d'importation, de stockage, de transferts (camions, bateaux, etc.) et de revente des produits en liaison étroite avec des firmes du secteur formel. Les produits pétroliers subventionnés du Nigeria inondent le voisinage avec des biens de consommation *low cost* ou des médicaments génériques fabriqués localement en lien avec les douanes du Nigeria.

Malgré des infrastructures insuffisantes, des marchés segmentés, des monnaies inconvertibles et des protections douanières aberrantes, les réseaux de commerçants transfrontaliers informels ont construit des marchés communs subsahariens que les officiels n'ont pas voulu créer.

Le gros informel – impliqué dans ces échanges régionaux et globaux – est issu du petit informel dont il garde des caractéristiques. Il paie des impôts, est taxé au réel, affiche un niveau de chiffre d'affaires appréciable, accède au crédit bancaire, etc. mais l'essentiel du personnel est temporaire et la comptabilité n'est pas sincère. Il opère dans l'import-export, le commerce de gros et de détail, le transport, et le BTP. À leurs débuts, de petits entrepreneurs peu éduqués changent d'échelle grâce à leur capacité entrepreneuriale, beaucoup de travail et l'appui de réseaux ou de politiciens.

**Bocar Samba Dièye<sup>8</sup>** est l'un des plus gros importateurs de riz au Sénégal. Analphabète en français, il vit simplement. À quatre reprises, des négociants internationaux l'ont roulé dans la farine et traîné devant les tribunaux. Né dans le Fouta, sa vie se résumait jusqu'à 20 ans à l'école coranique et à l'agriculture. Entre 1957 et 1959, il conduit deux petits commerces à Dakar (montres et habits) démarrant avec un prêt de 1 500 francs CFA de deux amis. Il tient déjà une comptabilité. En 1959, sans expérience il se lance dans le commerce du riz, gagne de l'argent qu'il place dans l'immobilier et se marie. La chance lui a souri. Il fait sa première commande de sorgho à l'étranger, en 1985, suite à une incitation du président Abdou Diouf. Quand il a été Premier ministre, Bocar a obtenu l'exclusivité de la fourniture de riz, etc. aux magasins Témoin du Sénégal et vendait du riz au Mali et à la Mauritanie. Quand l'État libéralise la vente du riz, il a fait l'expérience des escrocs à plusieurs reprises. Pour permettre au régime Wade de supprimer la subvention sur le riz et stopper les émeutes de la faim, il fait venir, en 2008, 160 000 tonnes et inonde le marché de riz bon marché à la grande fureur des concurrents. Il est accusé à cette occasion de ne pas avoir payé une dette de 17 milliards de francs CFA à son partenaire suisse, Ascot, un négociant de riz. Il déclare qu'il vendait à perte suite à une baisse substantielle du cours mondial du riz. Il finit par revendre à bas prix son stock de riz pour éponger une partie de la dette et s'est refait une santé financière depuis.

Dans les grosses entreprises informelles, une seule personne contrôle toute la gestion. Elles peuvent être dissoutes suite à un conflit avec les autorités fiscales ou douanières, ou réapparaître sous un autre nom. Pas de distinction entre patrimoine de l'entreprise et du propriétaire. Héritages difficiles enfin : elles font faillite

à la mort du propriétaire dans la mesure où les héritiers ne sont pas préparés à prendre la suite. Vouloir formaliser au forceps cette myriade d'activités entraînerait leur disparition. Leur donner un environnement financier plus favorable, de la formation, etc. est possible en restant pragmatique. L'attitude de l'État et de ses agents sera déterminante : arriveront-ils à quitter l'habit néo-patrimonial lié au système informel ?



L'économie informelle reste le principal amortisseur d'une économie urbaine qui n'offre que peu d'emplois sans pour autant se réduire à une économie de survie. Elle peut s'avérer un incubateur de grosses entreprises informelles aptes à gérer à « l'africaine » la mondialisation des échanges avec de nombreuses fragilités. Elle offre à des économies peu administrées et à des États néo-patrimoniaux une flexibilité et une capacité de rebond insoupçonnées sans constituer une pépinière de jeunes pousses de l'entrepreneuriat formel, faute d'appui technique, de formation à la gestion ou de crédit adapté.

Face cachée vitale et nécessaire de l'économie subsaharienne, elle maximise les dépenses monétaires au détriment du travail et dispose d'un avantage comparatif pour satisfaire des besoins non couverts par une économie officielle très étroite et rigide. Bricolage et débrouillardise ne constituent cependant pas la voie royale du développement et laisser poreuse la frontière légal-illégal s'avère problématique. C'est ainsi que l'Afrique s'est adaptée au libre-échange et à un marché du travail ultra-déséquilibré. Les normes de l'informel sont-elles pour autant la clé de l'avenir ? Ce serait enfermer le sous-continent dans une voie qu'il n'a pas choisie !

#### NOTES

1. Rédigé en 2005 par Jean-François Trani, démo-économiste, ce texte a été actualisé par G. Courade et revu par J.-F. Trani en 2015.
2. <http://wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Vanek-Statistics-WIEGO-WP2.pdf> Indiquons ici que près de 10 millions d'Allemands et 5,7 millions d'Espagnols en 2010 avaient des emplois qu'on pouvait qualifier d'informels, de temporaires, de précaires ou d'atypiques, voire d'indécents selon la définition du BIT !
3. Dial, (2012), *Informal Sector and Informal Employment : Overview of Data for 11 Cities in 10 developing Countries*, Cambridge (USA), Manchester (UK), Wiego Working Paper N° 9.
4. BIT, (2012), *Les indicateurs du travail décent en Afrique : une première évaluation à partir des sources nationales*, Genève, BIT.
5. Enquêtes J.-F. Trani, 2001.
6. AFD-Banque mondiale (2009), *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone. Taille, productivité et institutions*, Paris, AFD, Washington, Banque mondiale.

7. SADC : Southern African Development Community ou Communauté de développement d'Afrique australe, créée en 1992, comprenant 15 pays (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, RD du Congo, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe).
8. [www.seneweb.com/2011/11/05/bocar-samba-dieye-%C2%AB-j%E2%80%99etais-sur-le-point-de-me-suicider-%C2%BB\\_15370.html](http://www.seneweb.com/2011/11/05/bocar-samba-dieye-%C2%AB-j%E2%80%99etais-sur-le-point-de-me-suicider-%C2%BB_15370.html)

### POUR EN SAVOIR PLUS

- AFD-Banque mondiale, (2009), *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone. Taille, productivité et institutions*, Paris, AFD, Washington, Banque mondiale.
- BIT, (2014), *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Genève, Conférence internationale du Travail, 103<sup>e</sup> session, 2014.
- Charmes J., (2011), « Caractérisation du secteur informel en Afrique subsaharienne », in Beaujeu R. et al., *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne: comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Paris, AFD, pp. 27-30.
- Filmer D., Fox L., (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Washington, Banque mondiale, Paris, AFD.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Conférence iD4D – Quelles politiques pour le secteur informel ? 4 avril 2013 : [http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/ELEMENTS\\_COMMUNS/pdf/Conference-iD4D-Secteur-Informel-synthese.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/ELEMENTS_COMMUNS/pdf/Conference-iD4D-Secteur-Informel-synthese.pdf)
- Études sur les femmes dans le secteur informel, Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing (WIEGO) : <http://wiego.org/wiego/wiego-working-paper-series>
- Statistiques BIT sur le secteur informel : [http://laborsta.ilo.org/informal\\_economy\\_E.html](http://laborsta.ilo.org/informal_economy_E.html)

# « LE TÉLÉPHONE MOBILE ET INTERNET SONT UNE CHANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE »

MICHEL SIMEU KAMDEM<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** argent migrants, citadins individualistes, commerçants, démocratie étrangère, enclavement, femmes soumises, fonctionnaires, jeunes, guerres de religion, industrialisation, migrants pauvres, nourrir les villes, pauvre, retour cerveaux, scolarisation primaire universelle, solidarité-accumulation

*« L'accès à Internet n'est plus un luxe. Il profite à tous. Pour le paysan comme pour la grande entreprise, c'est un outil efficace à tous points de vue. Il peut encourager une meilleure gouvernance grâce à une meilleure communication et une transparence accrue. Il peut promouvoir la santé publique, l'éducation, améliorer l'ensemble des services. Et surtout, il invite à l'innovation, à la présentation d'idées et d'opportunités nouvelles pour chacun »*

*AfriqueRenouveau, avril 2014.*

Pour Orange, opérateur majeur, l'Afrique sera l'« avenir du monde »<sup>2</sup>. On y observe la croissance la plus forte du téléphone mobile de la planète. C'est le seul continent à n'être que mobile et cela ne devrait pas changer de sitôt.

À chaque révolution technologique, son lot d'espérances, parfois réalisées, souvent déçues, fréquemment détournées. Que peut-on attendre en fait de ces outils ?

## L'explosion du téléphone mobile et de l'usage d'Internet

Le téléphone mobile a progressé de manière exponentielle quand les opérateurs privés ont pu couvrir la plupart des territoires tout en rendant son utilisation ajustable aux moyens financiers grâce aux cartes prépayées (achat d'un volume de consommations payées à l'avance)<sup>3</sup>. Il a pallié le manque de lignes de téléphone fixe en moins d'une décennie (12% des ménages subsahariens en 2005, 69% en 2014), dans les campagnes (63%) comme dans les villes (80%), chez les démunis comme chez les autres.

Si 12 pays affichaient un équipement supérieur à 100% des ménages, 5 n'avaient pas atteint le seuil d'un tiers des ménages équipés (Burundi, République centrafricaine, Djibouti, Érythrée, Éthiopie)<sup>4</sup>.

Il n'est pas aisé de déterminer réellement la pénétration de l'Internet en Afrique subsaharienne car un abonnement à une connexion Internet (fixe ou mobile) est partagé par plusieurs personnes. Bien qu'en retard (électrification, téléphone fixe, équipement informatique), le sous-continent a multiplié par 10 l'usage d'Internet en 10 ans pour culminer à 19% en 2014 : plus de 50% des ménages internautes aux Seychelles et en Afrique du Sud, 28-39% au Cap-Vert, Nigeria, Kenya, Maurice ; entre 19 et 25% pour le Sénégal, le Soudan, São Tomé ou le Swaziland. Des centaines de millions de personnes découvrent Internet avec un smartphone. Au Nigeria, le nombre d'internautes dépasse les 70 millions et au Kenya les 20 millions fin 2014,

Les cyber-centres urbains ont permis la progression du nombre d'internautes mais cette croissance mobilise un environnement technologique et législatif plus complexe que le téléphone portable si bien que l'on a créé un indicateur de la capacité à adopter la société de l'information<sup>5</sup>. Si l'équipement est une condition nécessaire, l'intérêt des élites, le niveau d'éducation, les incitations publiques et la demande privée s'avèrent déterminants.

À l'exception de l'Éthiopie et des Comores, le marché des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est très ouvert. Les États ont accordé de nombreuses licences pour récupérer de la fiscalité si bien qu'on a, en Afrique de l'Ouest, 27 opérateurs contre 4 en Allemagne.

La révolution numérique africaine s'est accélérée lorsque le continent a été connecté au reste du monde par des câbles sous-marins en fibre optique. À l'exception de l'Érythrée et du Sahara occidental, tous les pays côtiers disposent en 2015 de stations d'atterrissage des câbles, multipliant par trois la capacité du réseau Internet en Afrique. Ceci a diminué drastiquement le coût de la connexion par rapport au satellite et permis l'installation de plateformes technologiques comme l'iHub kényan, le CcHUB nigérian et le JoziHub à Johannesburg. Si la couverture est correcte en 2G, la connectivité 3G est largement insuffisante.

Le numérique a favorisé l'Afrique australe et anglophone, les petits pays plutôt que les grands même s'il y a des exceptions comme le Nigeria ou l'Afrique du Sud. 90% des utilisateurs internet de la région ouest-africaine sont Nigériens.

En Afrique du Sud<sup>6</sup>, le gouvernement a ouvert le marché des télécommunications tout en obligeant les nouveaux opérateurs (Vodacom et MTN depuis 1993) à installer des téléboutiques communautaires et à mettre à disposition un service téléphonique à 30 minutes de marche du domicile de chaque ménage. Obligations de service public, baisse des coûts d'accès au téléphone mobile (avec la taxation prépayée) et ouverture maîtrisée du marché ont produit leurs effets.

Malgré un effort considérable et une appétence très forte pour le numérique, les pays africains accusent du retard avec le reste du monde. La part du tarif d'accès Internet haut débit dans le salaire minimum varie de 7% en Afrique du Sud à 60% au Mali et de 25% au Sénégal à 52% au Ghana<sup>7</sup>.

### **Mobile et Internet fluidifient les sociétés de l'oralité tout en renforçant les activités à distance**

L'économie numérique ne peut qu'améliorer la situation là où la communication habituelle est défaillante, lente et coûteuse. D'un point de vue entrepreneurial, productivité et réduction des coûts de transaction<sup>8</sup> peuvent être au rendez-vous si les TIC limitent les déplacements, offrent un marché élargi, compétitif et transparent, etc. Cela suppose cependant de sécuriser les paiements et d'assurer l'acheminement physique des biens en vente.

Le mobile permet le maintien et l'intensification d'un réseau relationnel. En régime autoritaire il renforce le contrôle politique et social par la délation. S'il fortifie la cohésion communautaire par la diffusion d'injonctions normatives, il permet aussi à l'individu d'accéder à des personnes hors normes sociales ou de filtrer les appelants. Les cadets sociaux, jeunes et migrants peuvent remettre en cause le pouvoir des aînés!

Internet relie au monde et introduit langages, culture et usages des puissances mondiales. Apanage des villes et des élites, il renforce l'extraversion et l'attrait de la migration, même s'il peut faire connaître les cultures locales et offre la possibilité de se former.

Non contrôlée, la toile aide puissamment les réseaux illégaux, les activités illícites, les propagandistes sectaires à élargir leurs réseaux et à convaincre. Les diasporas trouvent cependant avec cet outil le moyen de participer à la vie de leur pays.

La nouveauté de l'outil ne conduit pas nécessairement à des utilisations innovantes. L'étudiant rêve d'études nord-américaines et de carte de séjour. Les femmes du Cameroun ou du Togo cherchent à vendre l'artisanat du pays et à trouver un mari blanc. Les entreprises, les associations et les professions libérales ont recours à l'Internet pour faire connaître leur savoir-faire ou leur production. Les chefferies traditionnelles y affichent leurs traditions réinventées.

Les paiements par téléphone portable en Afrique se sont développés à partir de 2007 au Kenya à travers le système M-Pesa – M comme mobile et Pesa comme monnaie en swahili – de l'entreprise Safaricom<sup>9</sup>. En 2014, M-Pesa a convaincu un Kényan sur trois. Adopté par les opérateurs majeurs comme l'Indien Airtel, le Sud-africain MTN et le Français Orange, ce système s'est répandu en Afrique orientale et occidentale. Moyen de fidélisation de leur clientèle, le « *mobile banking* » fait aussi décoller la vente à distance.

La vente en ligne séduit de plus en plus les consommateurs. 65 % des Nigériens utilisent Internet pour des achats en ligne<sup>10</sup>. Le vrai défi, c'est d'assurer la livraison, en installant des entrepôts et des services de distribution. Jumia, filiale d'Africa Internet Group<sup>11</sup>, «l'Amazon africain», leader du e-commerce vend des téléphones portables, des chaussures et des vêtements à la classe moyenne du Nigeria. 800 motos et camions assurent les livraisons en 7 jours ouvrés dans les 8 grandes villes du pays. Dans l'hôtellerie, *Jovago.com* a développé un service de réservation qui compte 20 000 hôtels africains dont 8 000 au Nigeria.

En médecine<sup>12</sup>, l'Internet peut permettre d'informer, de faire le suivi d'indicateurs épidémiologiques (Ghana, Cameroun), de l'approvisionnement en médicaments, de recycler les agents de santé, de former des infirmières rapidement (Kenya) ou d'alerter face à des épidémies (méningite, choléra) pour déclencher une campagne de vaccination, voire de poser des diagnostics à distance.

Si les espoirs sont les plus grands dans le domaine de la formation, c'est là qu'ils ont du mal à se concrétiser. Deux pistes apparaissent déjà exploitées : les approches payantes personnalisées offrant un retour sur investissement relativement clair aux utilisateurs, et l'*open source* pour l'éducation supérieure. En revanche, dans l'éducation nationale, aucun modèle s'appuyant sur les TIC n'a encore été développé à grande échelle. La formation à distance est pour l'instant surtout développée pour la formation continue, qui représente une demande solvable.

250 universités mondiales (dont l'*African Virtual University*), se sont regroupées depuis 2008 en un Consortium d'«*OpenCourseWare*» mettant en ligne leurs cours accessibles à tous, notamment grâce au soutien financier de la Hewlett fondation. TESSA (Teacher Education in Sub-Saharan Africa) soutenu par l'Open University au Royaume-Uni, développe des cours à l'intention des enseignants du primaire. La formation des enseignants aux nouvelles technologies n'est pourtant pas encore une priorité ni de l'école, ni des gouvernements en bien des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au total, téléphone mobile et Internet commencent à avoir un usage économique non négligeable en parallèle à une utilisation sociale massive. Nous n'en sommes qu'aux débuts. Reste à consolider les initiatives et à mieux relier logistique terrestre et numérique.

### Ne pas se méprendre sur la portée de ces nouveaux outils

Comment la numérisation de l'Afrique peut-elle accélérer la croissance – si tant est qu'elle le fasse ? Les gains de productivité se font sentir dans la prestation des services publics et les opérations de toutes les entreprises. Pour bénéficier pleinement des TIC, il est cependant nécessaire d'avoir réalisé une accumulation de capital physique et humain préalable, ce qui n'est pas le cas de nombre de pays subsahariens.

Il y a eu des créations d'emplois pour des jeunes : médiation, réparation et vente de recharges téléphoniques. Si Internet permet de faire connaître au monde entier la production d'objets ou d'organiser des formes de commerce équitable, encore faut-il que la logistique suive. Les effets sur l'emploi et la croissance des TIC sont bien en deçà des espoirs.

Kenya et Sénégal seraient les pays les mieux placés pour bénéficier des retombées de l'économie numérique. Le Sénégal a investi dans la fibre optique et a soutenu le déploiement des cybercafés. Ces deux pays ont consacré les ressources nécessaires à la numérisation de l'éducation, de l'administration publique et des soins de santé. La contribution d'Internet au PIB<sup>13</sup> est la plus élevée au Sénégal et au Kenya (3,3 % et 2,9 % respectivement), suivis par le Mozambique (1,6 %) et l'Afrique du Sud (1,4 %).

Le câble permet au Sénégal, par exemple, de concurrencer les centres d'appels téléphoniques français à moindre coût. De même, la maîtrise de l'outil informatique permettrait de délocaliser en Afrique (mais aussi en Asie !) des activités de saisie de données et de réservation (tourisme, compagnies aériennes, etc.).

Au Kenya, les TIC représentent déjà plus de 10 % des exportations de services et près de 20 % des entrées d'investissements directs étrangers. Le succès de Safaricom dans la téléphonie mobile et l'accès à Internet ainsi que celui de KenCall dans la fourniture de centres d'appels et de services d'externalisation témoignent de la vitalité du secteur.

Ces outils ne constituent pas (ou pas encore ?) un raccourci vers le développement. Les « tuyaux » (câbles, fils, fibres optiques, satellites, etc.) ont précédé les contenus. Le téléphone cellulaire s'est développé plus vite en raison de sa simplicité d'utilisation et de son usage social dans des « sociétés de l'oralité ». L'Internet a percé au-delà des attentes par le biais d'une utilisation collective (privée, publique, communautaire) et via des médiateurs permettant à des non éduqués de communiquer. Enfin, les TIC ont participé à l'émergence de l'alternance politique au Sénégal en 2012, et au Nigeria en 2015.

De nombreuses entreprises numériques ont été installées par des Africains travaillant en Europe et en Amérique du Nord. Africa Online, un des premiers fournisseurs privés d'accès Internet en Afrique (et le plus important aujourd'hui), a été créé en 1994 par trois étudiants kényans du MIT et d'Harvard.

Plusieurs éléments limitent encore l'accès et l'utilisation des TIC. Les réseaux ne couvrent pas toute l'étendue des territoires nationaux et les prix des communications restent dissuasifs. Quant à l'accès à Internet, la solution collective n'est accessible que par les citoyens.



Avec l'introduction du téléphone mobile et d'Internet, on avait l'espoir que la pauvreté reculerait. Les relations sociales se sont amplifiées et des perspectives s'ouvrent pour les groupes les plus motivés. Les urgences, le social et les pratiques plus ou moins favorables au développement en tirent le plus parti avant la valorisation par le contenu du sous-continent dans ses productions, ses cultures et sa créativité. À ce stade, le marché ne peut être le seul régulateur de l'intérêt africain...

## NOTES

1. Rédigé par Michel Simeu Kamdem en 2005, ce texte a été remanié et actualisé par Georges Courade en 2015.
2. [www.orange.com/fr/a-propos/nos-dossiers/2014/l-Afrique-numerique-c-est-de-la-dynamique/Folder/l-Afrique-un-continent-en-plein-essor-numerique](http://www.orange.com/fr/a-propos/nos-dossiers/2014/l-Afrique-numerique-c-est-de-la-dynamique/Folder/l-Afrique-un-continent-en-plein-essor-numerique).
3. Plus de 95% des utilisateurs de téléphones cellulaires au Botswana, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigeria, Tanzanie, Ouganda ont souscrit en 2011 en formule prépayée, ce qui permet d'ajuster la dépense à l'argent dont on dispose immédiatement (*RIA Policy Brief*, n° 2, 2012).
4. À noter, parmi les pays suréquipés, des pays riches comme le Gabon (215), les Seychelles (147), l'Afrique du Sud (145), Maurice (123) ou la Namibie (116), mais aussi des pays démunis comme le Mali (129) ou la Mauritanie (103) selon les statistiques d'ITU (2015). À l'inverse, 6% des ménages érythréens seulement en disposaient !
5. Selon cet indicateur, en 2014, Maurice est à la 46<sup>e</sup> place, les Seychelles à la 66<sup>e</sup>, l'Afrique du Sud à la 70<sup>e</sup>, le Botswana à la 103<sup>e</sup> et la Namibie à la 105<sup>e</sup>, montrant la prééminence de l'Afrique australe. En Afrique de l'Est, le Rwanda et le Kenya sont en tête ; en Afrique de l'Ouest, le Cap-Vert surpasse le Ghana, le Nigeria et le Sénégal. En Afrique centrale, le Gabon est en pole position devant l'Angola. Le Burundi et le Tchad occupent les places les moins bonnes (World Economic Forum, Davos, 2014).
6. ResearchICTAfrica.net, (2012), *Understanding what is happening in ICT in South Africa*, Evidence for ICT Policy Action Policy Paper 7.
7. ITU, (2013), *Étude sur la connectivité internationale d'Internet en Afrique subsaharienne* : [https://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Documents/IIC\\_Africa\\_Final-fr.pdf](https://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Documents/IIC_Africa_Final-fr.pdf)
8. Il s'agit des coûts de production peu visibles pour un Occidental qui s'ajoutent aux coûts classiques (négociations orales, surcoûts liés aux prélèvements, à la corruption, aux autorisations de circuler ou de mise sur le marché, etc.).
9. [www.lopinion.fr/12-fevrier-2015/en-afrique-revolution-numerique-restructurations-transforment-finance-21304](http://www.lopinion.fr/12-fevrier-2015/en-afrique-revolution-numerique-restructurations-transforment-finance-21304).
10. [www.lopinion.fr/8-mars-2015/l-avenir-consommateur-africain-passe-e-commerce-22054](http://www.lopinion.fr/8-mars-2015/l-avenir-consommateur-africain-passe-e-commerce-22054)
11. L'Allemand Rocket Internet a créé en 2012 Africa Internet Group, en association avec deux opérateurs téléphoniques, le Sud-Africain MTN et le Suédois Millicom (Tigo) qui ont 250 millions de souscripteurs sur le continent. Présente dans 25 pays africains, avec 3 500 employés, la firme s'inspire d'Alibaba en Chine.
12. AFDB, (2014), *Innovative e-Health Solutions in Africa Award Investing in Smart Human Capital Innovations: Spreading Inclusive Growth Capacities in Africa*, Tunis, African Development Bank.
13. De nombreux économistes américains n'observent pas la destruction créatrice de la révolution numérique : peu de croissance et pas d'emplois en nombre.
14. Mc Kinsey.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- AFD, AUF, Orange, Unesco, (2015), *Le numérique au service de l'éducation*, Paris AFD.
- Bonwajo J., (2011), *Révolution numérique dans les pays en développement, l'exemple africain*, Paris, Dunod-RFI.
- ITU, (2013), *Étude sur la connectivité internationale d'internet en Afrique subsaharienne*, Genève, ITU.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- African Information Society Initiative (AISI) : <http://www.unesco.org/webworld/telematics/cm22-6.htm>
- Développement des infrastructures en Afrique (PIDA), phase 1, secteur TIC : <http://www.pidafrica.org/phase1/FR/6TIC.pdf>
- Évaluation de la situation des TIC dans les pays africains : [www.researchictafrica.net/publications.php](http://www.researchictafrica.net/publications.php)
- Loukou A.F., (2012), « Les TIC au service du développement en Afrique. Simple slogan, illusion ou réalité ? », *tic&société*, vol. 5, n° 2-3 : <http://ticetsociete.revues.org/1047>
- Revue en ligne *NETSuds* (Paris, L'Harmattan) : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=revue&no=101>
- World Economic Forum Davos – Global information technology : <http://www.weforum.org/reports/global-information-technology-report-2014>
- Union Internationale des Télécommunications, statistiques : <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>

# « LA DÉCENTRALISATION RÉGLERA LES PROBLÈMES DE L'ÉTAT ET DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE »

GÉRAUD MAGRIN<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** autochtonie, biais urbain, citadins individualistes, conflits tribaux, corruption, démocratie étrangère, enclavement, État importé, guerres de religion, organisations paysannes, surpeuplement, urbanisation galopante

*« On peut gouverner de loin mais on n'administre bien que de près ».*

Odilon Barrot, exposé des motifs du décret du 28 mars 1852<sup>2</sup>.

L'État unitaire constitue la forme dominante de l'État subsaharien actuel et l'unité nationale est longtemps passée par une centralisation personnalisée du pouvoir dans le cadre d'une économie étatisée. Avec l'approche néolibérale actuelle, les développeurs ont cherché à contourner l'État prédateur par le biais de la décentralisation pour offrir des services publics locaux. Pour les autocrates, cette délégation de compétences aux collectivités locales ou chefferies traditionnelles, États fédérés, entreprises ou associations a été un moyen de transférer des charges et de faire taire des séparatismes latents. La décentralisation a-t-elle permis un approfondissement de la démocratisation ou sa manipulation l'a-t-elle interdit ?

Plusieurs voies ont été retenues : transfert de compétences étatiques à des collectivités locales élues ou à des associations de la « société civile »<sup>3</sup> ; déconcentration des décisions vers les échelons inférieurs d'une même administration ; privatisation de services publics ou recours au partenariat public-privé ; attributions de responsabilités politiques et de fonctions régaliennes (justice, fiscalité, maintien de l'ordre) à des autorités traditionnelles ou des États fédérés. Avec une autonomie calibrée au plus juste.

Les producteurs agricoles, organisés à différents niveaux, se sont progressivement substitués aux structures étatiques dans l'encadrement des filières<sup>4</sup> et un grand nombre d'associations urbaines et rurales ont pris en charge l'hydraulique villageoise, l'éducation, le ramassage des ordures ou la distribution d'eau.

La plupart des États indépendants du sous-continent sont aujourd'hui engagés dans cette dynamique avec une place variable<sup>5</sup> dévolue à la société civile. Du central

au local, l'exercice du pouvoir peut-il s'affranchir des pesanteurs de la centralité et requalifier le politique ?

### Les ambiguïtés d'une décentralisation imposée

La décentralisation présuppose que la confrontation d'options techniques ou politiques et la multiplication des instances de concertation renforceront la participation démocratique. Les citoyens locaux sont supposés capables d'exprimer, après présentation des choix, un intérêt collectif par vote majoritaire, malgré des savoirs inégaux. Un projet est ainsi soumis à « l'épreuve de la discussion » entre personnes concernées et techniciens soutenus par des décideurs plus ou moins légitimes. Évitant détournements et abus, ces nouveaux espaces publics favoriseraient l'implication des habitants d'un territoire pour réaliser un équipement, gérer une potentialité ou un service public dans la durée. Cette approche individualiste de la décentralisation fait cependant l'impasse sur les inégalités d'éducation, d'accès à la parole publique et sur la recherche du consensus caractéristique de nombre de communautés subsahariennes.

Ces démarches rappellent les expériences des coopératives villageoises auto-gérées du Sénégal, *Harambee* du Kenya ou *Ujamaa* de Tanzanie reposant sur le mythe du village égalitaire et collectiviste. Elles se rattachent aussi à la gestion indirecte coloniale qui fut pratiquée un peu partout et qui a conforté les pouvoirs précoloniaux.

Au Sénégal, en 1996, un ensemble de lois transfère aux collectivités locales d'importantes compétences, de l'éducation à l'affectation foncière, en passant par la santé et l'urbanisme. Dans ce cadre, l'aide internationale peut financer directement des projets locaux, et imposer des procédures complexes et rigides aux collectivités locales, instaurant ainsi une relation encore plus asymétrique qu'avec l'État.

Déstabilisation de la gestion forestière décentralisée au Cameroun<sup>6</sup>. La décentralisation de la gestion des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-Est du Cameroun a conduit à la déstabilisation du système existant : ingérence accrue des élites (notables urbains), capture des retombées forestières par quelques acteurs et remise en question des prérogatives des aînés, d'où une moindre participation des habitants à la gestion forestière. Une révision de la loi forestière est nécessaire et il faudrait passer d'une décentralisation délégataire à une décentralisation participative.

Dans le monde rural, l'émergence de leaders et organisations paysannes négociant avec l'État masque l'absence de soutien des prix et la faiblesse des politiques agricoles, tandis que difficultés de gestion et confiscation du pouvoir balisent cette soi-disant victoire de l'autopromotion.

En ville, les financements permettent de bâtir des infrastructures conséquentes, parfois mal choisies. L'institution municipale bénéficiaire voit sa légitimité renforcée

par le jeu des urnes et les ressources croissantes issues de ces fonds. Quand mutuelles et groupements féminins ou de quartier bénéficient de la politique sociale municipale, une animation démocratique de type clientéliste s'ébauche.

**Bras de fer entre associations et élus municipaux au Sénégal<sup>7</sup>.** Dans la collectivité urbaine de Kebemer, les associations socioculturelles de quartier ont produit un plan de développement local et ont infléchi la politique municipale en cherchant des soutiens extérieurs sous l'impulsion du directeur d'un bureau d'étude ayant étudié en Europe. Les mobilisations collectives sortent ainsi de l'entre-soi communautaire. Les autorités municipales tentent de répondre aux injonctions venues de l'extérieur et font face à un activisme citoyen pour participer aux affaires locales, mais limitent souvent les contacts avec les citoyens parce qu'elles n'ont que très peu de solutions concrètes à leur proposer.

L'État se défait de ses missions les plus coûteuses pour éviter de payer le prix politique de son incapacité à les assumer. L'inexpérience et/ou le manque de formation ne peut pas expliquer toutes les insuffisances des élus locaux. L'autonomie fiscale des autorités locales s'avère contre-productive quand leurs agents sont inefficaces et peu intègres. La corruption augmente alors la résistance à la taxation.

Sous le terme de décentralisation, se cachent trop souvent par-delà les initiatives citoyennes, arrogance des bailleurs, indisponibilité des élus, manipulation des intermédiaires et corruption.

### L'option fédérale pour préserver une unité nationale en danger

Ces dynamiques différenciées contribuent au renforcement des inégalités territoriales, et des égoïsmes communautaires. La relative autonomie fiscale des collectivités locales (taxation sur les marchés ou exploitation des ressources naturelles) et leur capacité à négocier des appuis extérieurs favorisent logiquement celles qui sont les mieux dotées – ce qui appellerait une péréquation pour corriger les distorsions constatées.

La plupart des États craignent de mettre en péril l'unité nationale si bien que des États étendus (Éthiopie, Nigeria, voire Afrique du Sud) se sont engagés dans un fédéralisme aux couleurs ethniques pour la conserver après une période de centralisation afin de construire des État-nations.

Les revendications fédéralistes exprimées sont suspectées de menacer l'existence même des États, à l'image de la sécession biafraise au Nigeria ou katangaise en RD du Congo. La remise en cause de la nature fédérale du Cameroun en 1972 procède de la même défiance vis-à-vis de la minorité anglophone du pays, suspectée de velléités indépendantistes<sup>8</sup>.

**Un État fédéral financièrement hyper-centralisé: le Nigeria<sup>9</sup>.** Depuis 1960, le poids de l'État central n'a cessé de se renforcer au détriment des trois régions léguées par les Britanniques (Nord, Ouest et Est). Après la guerre du Biafra (1967-1970), l'État fédéral a cessé de redistribuer aux régions les taxes douanières et supprimé les polices régionales.

La scissiparité extrême (trois États en 1960, 36 aujourd'hui et 774 Local Government Authorities) résulte plus du diviser pour mieux régner, que d'une foi profonde dans les vertus du local. Au niveau des États fédérés, les instances et le gouverneur élus votent les lois, le budget et mènent la politique de leur choix avec une administration propre. C'est dans le règlement judiciaire des conflits que se manifeste le poids de la chefferie.

L'hypercentralisation du système ne s'est pas altérée dans les années 2000 même si 13% des revenus pétroliers ont été réalloués aux 4 États du delta du Niger. En 2010, l'État fédéral conservait 53% du budget, les États fédérés en obtenaient 27% et les LGA, 21%. En multipliant les lieux de pouvoir, le fédéralisme a dispersé les enjeux de la compétition politique et diminué la pression sur le centre tout en rendant difficile la gouvernementalité du pays. En 2015, le pays, qui a réussi une alternance politique inespérée, reste en proie aux revendications ethnicisées ou à la rébellion de Boko Haram qui défie des forces de l'ordre déconfitées.

Les États africains où la décentralisation est la plus avancée (Sénégal, Ghana, Afrique du Sud) sont ceux où l'identité nationale et la paix civile semblent les mieux consolidées. Croissance démographique rapide et mouvements migratoires ont aussi pour effet d'aviver la compétition pour l'accès au foncier dans les régions convoitées. En l'absence de règles reconnues ou de médiation efficace, la revendication de l'antériorité de la présence sur le territoire sert d'argument pour justifier le droit sur le sol.

Le fédéralisme ethnique éthiopien actuel<sup>10</sup> est issu de la prise de pouvoir en 1991 par une coalition représentant les Oromo (40% de la population), les Amhara (25%), les Tigréens (10%) et les groupes du Sud (45 ethnies). La création de 9 États fédérés subdivisés en districts (*woredas*), institutionnalise un « fédéralisme ethnique » sans moyens financiers. La mise en œuvre de la décentralisation a été d'autant plus difficile à opérer que les appartenances ethniques sont sujettes à discussions. Héritier d'un territoire composite et d'une histoire mouvementée, l'État tente de limiter les irrédentismes régionaux avec une décentralisation en trompe-l'œil où le parti et l'État se confondent. Le gouvernement fédéral a ainsi repris en main la gestion foncière dévolue à une Banque foncière fédérale en 2009. État centralisateur, l'Éthiopie utilise la décentralisation comme moyen de conserver la Grande Éthiopie. Celle-ci favorise cependant la promotion de politiques participatives, une forte structuration de la société civile et modifie les programmes de déplacement et de réinstallation des populations avec l'intervention croissante de nouveaux acteurs non étatiques.

L'Afrique du Sud constitue un cas à part : au-delà des *self-governments* du passé constitués par les Bantoustans<sup>11</sup>, le mouvement actuel de décentralisation à l'échelle nationale s'accompagne d'une recentralisation à l'échelle locale, pour tenter de balayer les stigmates géographiques de l'apartheid, avec cependant des conflits partisans pour le contrôle local<sup>12</sup>.

### La nouvelle guerre des pouvoirs

Des résistances s'expriment souvent parmi les agents de l'État engagés dans le processus. Les bureaucrates nationaux ne peuvent se « suicider socialement » et

les conditionnalités de l'aide obligent les dirigeants à des contorsions pour ne rien céder sur les prérogatives de la souveraineté.

Quand le pouvoir central concède des évolutions, il veut pouvoir les contrôler : faible autonomie budgétaire, capacité humaine limitée, chevauchement des fonctions et ingérence dans les décisions le permettent amplement.

Au Ghana<sup>13</sup>, les assemblées de districts (élues) et la chefferie (héréditaire) sont aujourd'hui concurrentes pour exercer le pouvoir local. Dans ce pays, on a délégué quelques compétences (eau, électricité, routes) aux districts et cherché à cantonner les chefs dans leur pré carré. Mais, comme ils gèrent le pouvoir judiciaire (foncier et affaires civiles surtout) et qu'ils contrôlent l'accès aux terres, les citoyens sont plus enclins à les consulter que les fonctionnaires et élus des districts. Ces derniers, peu dotés en ressources financières n'ont qu'une marge de manœuvre limitée pour intervenir. Ce n'est que soutenus par l'aide internationale, qu'ils affichent des bilans favorables en termes de pistes rurales, barrages de retenue, écoles ou centres de santé, mais pour de nombreuses initiatives de développement local, les chefs sont devenus aussi des intermédiaires obligés.

La redistribution des pouvoirs se heurte aussi aux puissants corps d'ingénieurs, arborant des compétences techniques incontestables et les chefs « traditionnels » s'opposent à l'application des lois de décentralisation, quand elles les spolient de leurs prérogatives. Ce « retour des chefs » est partout perceptible dans le cadre d'alliances politiques. En Ouganda, le président Museveni vient de ressusciter les anciens royaumes. Au Cameroun, le pouvoir bété de Yaoundé ne se pérennise que grâce à son alliance avec les *lamidats*<sup>14</sup> musulmans du nord du pays, pour faire pièce au poids de l'Ouest. Les *lamido* « font » encore ici ou là les élections et ce pouvoir sans partage exacerbe les tensions foncières au détriment des migrants montagnards. Aussi, la réussite des décentralisations suppose la mise en œuvre de l'arbitrage de l'État et donc, un changement des pratiques à tous les niveaux de l'encadrement.



Dans la greffe démocratique subsaharienne, se pose la question de la prise de décision dans le cadre de la démocratie représentative à l'échelle nationale et locale. Jusqu'à quel point la « tyrannie » majoritaire et/ou le fait du satrape au pouvoir sont-ils opposables aux minorités très ethnicisées qui n'y consentent qu'avec réticence ? La décentralisation permet, dans certains cas, de mieux faire accepter un pouvoir décrié en ayant recours à la délibération « à l'africaine » à proximité des habitants.

Encouragée de l'extérieur, la décentralisation tourne trop souvent le dos aux logiques endogènes qu'elle est censée favoriser. Le transfert de compétences techniques à des collectivités locales masque la démission de l'État. La redistribution

des pouvoirs est une école de formation à la gestion autonome des ressources et au dialogue avec les niveaux égaux ou supérieurs pour les acteurs locaux. Elle marque des points dans les quelques pays où la culture démocratique est la mieux enracinée, l'identité nationale affirmée, les dirigeants impliqués. Trop calquée sur le modèle occidental, elle doit cependant trouver ses modalités propres pour réussir dans les divers contextes africains.

## NOTES

1. Rédigé en 2005 par Géraud Magrin, géographe, ce texte a été revu et actualisé par Georges Courade en 2015.
2. Serrand P., (2009), « Administrer et gouverner. Histoire d'une distinction », *Jus politicum*, n° 4 ([www.juspoliticum.com/Administrer-et-gouverner-Histoire.html](http://www.juspoliticum.com/Administrer-et-gouverner-Histoire.html)).
3. Ensemble fourre-tout d'organisations et d'individus auto-désignés ou qui revendiquent explicitement ce label parmi les notables et chefs, les organisations et associations de toutes natures, les médias et les leaders d'opinion. Leclerc-Olive M., (2013), « Qu'a "fait" la notion de société civile? Quelques réflexions suggérées par la crise malienne », *Sens public*, n° 15-16, pp. 107-126.
4. Système intégré d'opérations et d'acteurs autour d'un produit donné allant de la production à la vente en passant par la collecte et l'établissement des prix, y compris les garanties offertes (stabilisation, péréquation, etc.).
5. Tidjani Alou M., (2012), « La faiblesse des mouvements de lutte contre la pauvreté en Afrique sub-saharienne. De la prévalence du plaidoyer sur l'action militante globale », *CERISCOPE Pauvreté*: <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part3/la-faiblesse-des-mouvements-de-revendication-contre-la-pauvrete-en-afrique-sub-saharienne>.
6. Mbairamadji J., (2009), « De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au sud-est Cameroun », *Vertigo*, Vol. 9, n° 1 : <http://vertigo.revues.org/index8614.html>
7. Goudiaby T., (2011), *Contrôler, institutionnaliser les dynamiques participatives au Sénégal: l'espace public face aux mutations de la démocratie*, Bordeaux, Gis démocratie et participation, journées d'étude.
8. [www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2603p034-038.xml0/](http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2603p034-038.xml0/)
9. Engelsen C., (2011), « Système institutionnel et exercice du pouvoir au Nigeria », *Afrique contemporaine*, n° 239, pp. 136-139; Fourchard L., (2007), « Violence et ordre politique au Nigeria », *Politique africaine*, n° 106, pp. 5-28.
10. Planel S., (2007), « Du centralisme à l'ethno-fédéralisme. La décentralisation conservatrice de l'Éthiopie », *Afrique contemporaine*, n° 221, pp. 87-105; Planel S., Bridonneau M., (2015), « Glocal Ethiopia, Échelles et repositionnements des pouvoirs, introduction », *EchoGeo*, n° 31; Hashnik Tewfik M., (2001), « Les nationalités multiples au cœur du défi éthiopien », *Fédérations*, vol. 1, n° 5, 2 p.
11. Petits territoires enclavés, pauvres, au peuplement noir, auxquels l'État blanc sud-africain avait conféré une indépendance de façade.
12. Dans le Kwazulu-Natal, l'ANC a quasiment éliminé l'Inkhata dans les instances décentralisées.
13. Jacquemot P., (2007), « Chefferies et décentralisation au Ghana », *Afrique contemporaine*, n° 221, pp. 55-74.
14. Gestionnaires féodaux foulés de territoires conquis à l'époque d'Ousmane Dan Fodio, qui avaient encore récemment droit de vie et de mort sur leurs sujets (à Rey-Bouba par exemple).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Crawford G., Hartmann Ch., (eds), (2008), *Decentralization in Africa : Pathway out of Poverty and Conflict?* Amsterdam, Amsterdam University Press.
- Dafflon B., Madies Th., (eds), (2011), *L'économie politique de la décentralisation dans quatre pays d'Afrique subsaharienne : Burkina Faso, Sénégal, Ghana et Kenya*, Paris, AFD et Banque mondiale.
- Fourchard L., (dir.), (2007), *Gouverner les villes d'Afrique : État, gouvernement local et acteurs privés*, Paris, Karthala/CEAN.
- Guiro B. et al., (2011), *Recherche transnationale : décentralisation en Afrique de l'ouest et du centre : apprendre des expériences locales et intersectorielles : éducation, eau, santé rapport final*, Ouagadougou, Rocare.

### SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉS

- Fédérations, réseau international sur le fédéralisme : [www.forumfed.org/fr](http://www.forumfed.org/fr)
- International Crisis Group : [www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/nigeria.aspx](http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/nigeria.aspx)
- Gouvernance en Afrique (décentralisation) : [http://jaga.afrique-gouvernance.net/fr/jagaatelier/jagaatelier-4\\_docs.html](http://jaga.afrique-gouvernance.net/fr/jagaatelier/jagaatelier-4_docs.html)

# « LA SCOLARISATION PRIMAIRE UNIVERSELLE EST POUR DEMAIN ! »

MARIE-FRANCE LANGE<sup>1</sup>

**IR CORRÉLÉES** citadins individualistes, démocratie étrangère, enfants de la rue, économie informelle, État importé, femmes soumises, fonctionnaires, jeunes, retour cerveaux, surpeuplement, urbanisation galopante

Le projet d'une scolarisation primaire universelle<sup>2</sup>, lancé aux indépendances (Conférence d'Addis Abeba, 1961), est réaffirmé en 2000 au Forum mondial de Dakar et dans les Objectifs du Millénaire des Nations unies. Ce projet repose sur la notion d'éducation universaliste. Après une période d'expansion rapide (années 1960-80), l'on assiste au début des années 1980 à un recul de la scolarisation. Cette période met en exergue les difficultés quantitatives et qualitatives, souvent occultées, de cette réalisation. Les années 1990 et 2000, bien qu'elles semblent porteuses d'espoir, révèlent de façon encore plus crue les difficultés à venir. En dépit des progrès importants observés lors de la dernière décennie (2000-2010), l'on sait dorénavant que l'objectif ne sera pas atteint comme prévu en 2015.

## Une progression de la scolarisation jusqu'à la mise en place des programmes d'ajustement structurel

L'école en Afrique est marquée par l'histoire coloniale qui l'a fait naître : l'organisation des cycles, des contenus, des modalités de sélection ou le choix de la langue d'enseignement sont encore très dépendants de l'héritage colonial. En fait, si le développement de la scolarisation a débuté dès l'époque précoloniale (en particulier dans les pays côtiers), c'est la mise en place des administrations coloniales qui a permis d'établir les bases institutionnelles d'un système scolaire. L'école coloniale se construit alors selon des schémas différents, en fonction de l'identité du colonisateur. Si certains pays africains commencent à disposer d'un système scolaire développé, la plupart sont encore très peu scolarisés au moment des indépendances<sup>3</sup>.

À partir des années 1960, les enfants africains sont de plus en plus nombreux à fréquenter l'école et, entre 1960 et 1980, la progression de la scolarisation s'est accélérée. En effet, bien que les États africains apparaissent parmi les plus faiblement scolarisés de la planète dans les statistiques internationales, le développement

de leurs systèmes scolaires a été très important. Les bilans catastrophiques des systèmes scolaires africains – tout particulièrement francophones – sont donc à relativiser. Pour certains pays, les taux de scolarisation primaire se situaient en effet en dessous des 10% en 1960. Au cours de ces deux décennies, l'enseignement secondaire et le supérieur (quasi inexistant en 1960) ont été également développés de façon spectaculaire.

Cependant, cette progression de la scolarisation va soudain être remise en cause au début des années 1980 par l'apparition de la *déscolarisation* qui va toucher un grand nombre de pays africains<sup>4</sup>. Les années 1980-85 sont marquées par la crise économique et financière qui secoue l'ensemble des pays. Cette crise se caractérise aussi par la chute des effectifs scolaires et des taux de scolarisation dans un grand nombre de pays. Globalement, entre 1980 et 1983, les effectifs scolaires du sous-continent n'ont progressé en moyenne que de 2,9% par an<sup>5</sup>, progression inférieure à celle de la population scolarisable évaluée à 3,3%<sup>6</sup>. Cette situation aura pour conséquence l'intervention accrue des bailleurs de fonds<sup>7</sup> qui tenteront de contrecarrer cette tendance par une augmentation des aides financières destinées à l'éducation. Cette présence d'institutions telle que la Banque mondiale ne sera pas sans influence sur l'idéologie imposée et sans conséquences sur les choix scolaires opérés<sup>8</sup>.

### Un nouvel essor de la scolarisation primaire au cours des années 1990

Les années 1990 se caractérisent par un essor de la scolarisation (à l'exception des pays touchés par les guerres civiles). Les effectifs scolaires augmentent rapidement dans certains pays (Mali, Sénégal, Togo, Malawi, Botswana). Sous l'effet conjugué de la démocratisation politique (Mali, Malawi) et de l'imposition d'une politique économique libérale, on assiste à la *diversification du champ scolaire*<sup>9</sup>. Alors que les stratégies scolaires des familles étaient déjà très diversifiées, la nouvelle donne a transformé les rapports de pouvoir entre les familles et l'État, du fait de l'interventionnisme accru des bailleurs de fonds et de l'émergence de nouveaux acteurs aux pouvoirs financiers ou décisionnels importants. La pluralité des normes s'accroît, les centres d'initiative et de décision se multiplient. Les années 1990 reflètent bien ce rapport ambigu à l'école. La dépendance accrue des pays subsahariens face aux pays occidentaux se conjugue avec des dynamiques sociales qui s'affranchissent des modèles étatiques (par la création de *medersas* ou d'écoles clandestines, spontanées, communautaires...) <sup>10</sup>. Le développement rapide de ces écoles indique à la fois la reprise d'initiative des populations en matière éducative et les influences des différents bailleurs de fonds. Un consensus semble s'être établi entre institutions extérieures, petites associations locales et familles, même si les fondements de ce consensus peuvent être antinomiques. Les changements de régime politique, comme

### Évolution des taux nets de scolarisation dans l'enseignement du premier degré

Pays	1999			2011		
	TNS <i>Total</i>	TNS <i>Filles</i>	Parité F/M	TNS <i>Total</i>	TNS <i>Filles</i>	Parité F/M
Afrique du Sud	96	97	1,03	90	91	1,01
Angola	–	–	–	86	78	0,84
Burkina Faso	33	27	0,70	64	63	0,95
Cameroun	–	–	–	94	87	0,88
Cap-Vert	–	–	–	94	92	0,97
Côte d'Ivoire	57	49	0,76	61	56	0,83
Gambie	70	65	0,87	70	71	1,05
Ghana	61	60	0,97	83	82	0,98
Guinée	43	35	0,69	83	76	0,84
Guinée-Bissau	50	42	0,71	75	73	0,96
Kenya	67	63	1,02	84	85	1,01
Mali	42	36	0,73	67	63	0,87
Mozambique	52	46	0,79	91	88	0,95
Niger	26	21	0,68	66	60	0,84
Nigeria	61	56	0,84	58	55	0,91
République centrafricaine	–	–	–	69	60	0,76
Sénégal	57	52	0,84	79	81	1,06
Zambie	71	70	0,96	97	98	1,02

N.B. : Taux net de scolarisation (TNS) : nombre d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement donné et appartenant à la tranche d'âge correspondant officiellement à ce niveau, exprimé en pourcentage de la population de cette tranche d'âge. Ces tranches varient selon les pays et selon la durée légale de l'enseignement primaire (Afrique du Sud et Zambie, 7-13 ans ; Mozambique, 6-12 ; Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Nigeria, 6-11 ans ; Mali et Niger, 7-12 ans ; etc.). L'indice de parité est égal à TNS Filles/TNS Garçons et la parité est atteinte lorsque l'indice est égal ou proche de 1.

Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226157f.pdf>

en Afrique du Sud ou en Namibie influent aussi sur les politiques éducatives. La fin de l'apartheid en Namibie permet, par exemple, de réduire les disparités villes-campagnes, et entre Blancs et Noirs. En 1993, la dépense était encore trois fois supérieure pour un élève de Windhoek la Blanche que pour celle d'un scolaire d'Owamboland au nord du pays, contre dix fois en 1989<sup>11</sup>.

Cette décennie se signale aussi par l'accroissement des disparités sociales et régionales, la diversification du champ scolaire et, dans certains pays, par « l'explosion » des effectifs scolaires et c'est au cours de la décennie 2010 que sont réduites de façon importante certaines inégalités (selon le milieu urbain/rural ou selon le sexe).

## Vers la généralisation de l'école primaire en Afrique ?

Les progrès accomplis vers la scolarisation primaire universelle entre 1960 et 2010 sont considérables. En cinquante années, l'Afrique a réalisé dans un environnement financier, économique et politique souvent défavorable ce que l'Europe a dû accomplir en plusieurs siècles. Au cours de la dernière décennie (2000-2010), la tendance est plus contrastée, certains pays, entre autres les pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger, et surtout Sénégal) ont connu un développement rapide de l'accès à l'école primaire, tandis que d'autres (Afrique du Sud, Nigeria) connaissaient un recul de la scolarisation. Cependant, cette décennie est surtout marquée par la progression rapide de la scolarisation des filles dans un grand nombre de pays africains et certains d'entre eux atteignent dorénavant la parité dans l'enseignement primaire (voir tableau). L'indice de parité des sexes dans le primaire du continent africain se rapproche dorénavant de celui d'autres régions et dépasse même celui des pays arabes (Unesco, 2014).

Cependant, la plupart des pays subsahariens sont encore loin de pouvoir assurer les conditions de la réalisation de la scolarisation primaire universelle dans un délai proche. En effet, les pays considérés par l'Unesco comme très éloignés de l'objectif de la scolarisation primaire sont en grande majorité des pays subsahariens (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Gambie, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Mali, Niger, Nigeria). Pour certains de ces pays, les fortes inégalités face à l'école selon le sexe et selon l'origine sociale constituent une donnée qui pèse sur les espoirs de parvenir à l'école primaire pour tous. En l'absence de la gratuité d'accès à l'éducation primaire et de politiques sociales et économiques en faveur des plus pauvres, on ne peut guère espérer parvenir à la généralisation de l'éducation primaire, d'autant que ce sont souvent eux (par le biais des écoles communautaires) qui financent le plus l'école primaire. Toutes les études de terrain le prouvent, les populations les plus pauvres, même si elles sont acquises à l'école, ne scolarisent leurs enfants qu'une fois leurs besoins vitaux assurés, comme l'alimentation, la santé ou le logement. Or, ces besoins, en particulier dans les périphéries des grandes villes, dans les pays qui sortent de la guerre civile ou dans les campagnes du Sahel ou de la corne de l'Afrique ne sont pas toujours couverts. Parmi les obstacles à surmonter se trouvent ceux qui relèvent du système scolaire lui-même (absence d'écoles, manque d'enseignants, de matériel pédagogique, faible qualité de l'éducation, etc.), mais aussi ceux qui touchent au niveau de vie des familles (accès à la santé, à l'eau, à l'alimentation...). Ainsi, le repas scolaire assuré par l'école peut constituer un facteur important d'assiduité lorsque l'environnement pédagogique est bon. Il y a, en effet, bien des facteurs à mobiliser pour obtenir une fréquentation et des résultats scolaires satisfaisants.

L'histoire scolaire et le développement non linéaire de l'éducation primaire en Afrique reflètent bien l'instabilité financière, économique et politique du sous-continent. Le processus de développement de l'école (à l'exception des pays les

plus riches) repose sur la demande sociale d'éducation et les aides extérieures sans lesquelles la plupart des pays ne pourraient financer leur système éducatif. Non seulement l'aide extérieure finance, mais définit aussi les politiques d'éducation, ce qui engendre une uniformisation des systèmes scolaires, selon le modèle imposé par les institutions internationales. Cependant, ce processus se heurte à la production et à la reproduction de normes sociales et culturelles autonomes. D'un côté, on observe la mise en œuvre de politiques d'éducation qui répondent au projet universaliste de l'école primaire universelle et du droit à l'éducation des filles et des garçons. De l'autre, bien qu'adhérant à ce projet, les populations élaborent des représentations du droit à l'éducation qui apparaissent éloignées des conceptions occidentales à visée universelle. Le consensus apparent des différents acteurs face à l'école s'effrite à la lecture des stratégies familiales d'éducation et des rapports des populations à l'école. Dans ces conditions, l'école universelle a-t-elle réellement des chances de prendre forme en Afrique? Même si ce n'est pas pour demain, les progrès enregistrés ces dernières années sont tout de même remarquables!



En 1960, au moment des indépendances, certains pays africains n'arrivaient pas encore à scolariser dans l'enseignement primaire plus de 10% des enfants. Les progrès de la scolarisation ont été très importants de 1960 à 1980, mais l'entrée en vigueur des programmes d'ajustements structurels (PAS) a remis en cause cette progression. Ils ont une lourde responsabilité dans l'apparition de la déscolarisation. De 1990 à 2010, en dépit de quelques reculs de la scolarisation observés dans certains pays, on note la progression très rapide des effectifs qui indique le plus souvent la reprise d'initiative des populations et l'adhésion à ce mode de garde, de formation et de socialisation que constitue l'école, mais aussi l'efficacité des politiques éducatives mises en œuvre. L'essor et la diversification du secteur privé (privé destiné aux classes sociales très favorisées, mais aussi « écoles-boutiques » offertes à une population urbaine défavorisée) renvoient au phénomène de la marchandisation de l'éducation, constatée dans de nombreux pays sous l'impulsion de politiques néo-libérales. D'un autre côté, la multiplication des écoles créées par les parents d'élèves, parfois les plus pauvres, se substitue aux États défailants et indique une dynamique sociale forte, mais aussi les limites des espoirs de parvenir à la généralisation de l'école primaire.

Sans l'intervention forte des États, permettant d'alléger le poids financier supporté actuellement par les familles, on ne peut guère espérer atteindre ce but. D'autant plus que l'adhésion à l'école est encore loin d'être généralisée: sans prise en compte des demandes des familles, le plus souvent écartées des projets de scolarisation, les politiques visant à développer l'offre risquent de ne pas trouver le public attendu.

## NOTES

1. Cette IR a été élaborée en 2005, refondue et actualisée en 2014 par Marie-France Lange, sociologue.
2. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un taux net de scolarisation de 100%, mais d'apprécier le nombre d'enfants scolarisables qui ont parcouru un cycle primaire complet en ayant des chances irréversibles d'alphabétisation.
3. En 1960 par exemple, les taux bruts de scolarisation s'élevaient à 6% en Mauritanie et au Niger, à 9% au Mali ou au Burkina Faso, à 27% au Sénégal, à 46% au Nigeria, 47% au Kenya et à 57% au Cameroun.
4. Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Sénégal, Togo, etc. Lange M.-F., (dir.), (1998), *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala.
5. La déscolarisation a été très variable selon les pays. Ainsi, au Togo, l'un des pays les plus touchés, le taux de scolarisation primaire passe de 72,1% en 1980-1981 à 52,6% en 1984-1985. Tous cycles confondus (primaire, secondaire et supérieur), le système scolaire togolais a «perdu» en quatre ans près de 100 000 élèves ou étudiants, en dépit d'une forte croissance démographique (Lange M.-F., 1998, *L'école au Togo. Processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique*, Paris, Karthala). Le Nigeria a vu son taux brut de scolarisation chuter de 104% à 72%, le Kenya de 115% à 95%, la Tanzanie de 93% à 69% entre 1980 et 1990. Et certains pays, qui n'avaient pas connu de déscolarisation entre 1980 et 1990, ont connu à leur tour une baisse du taux brut de scolarisation entre 1990 et 1995, comme le Cameroun dont le taux est passé de 103% à 88% ou la Zambie, de 97% à 89%.
6. En effet, pour éviter un recul de la scolarisation, il faut que la croissance des effectifs scolaires soit égale à celle des effectifs scolarisables, dans le cas contraire, on peut alors parler de *déscolarisation*.
7. Cette expression désigne l'ensemble des intervenants extérieurs.
8. Les organisations onusiennes (Unesco, UNICEF...) fonctionnent selon des principes de représentation plus équitables – un État, une voix, quelles que soient la taille ou la richesse de cet État – permettant l'expression des différences, ce qui n'est guère le cas des institutions financières représentant les pays riches au prorata de leur contribution (Banque mondiale, FMI).
9. Ce que nous nommons *diversification du champ scolaire* correspond au processus de retrait de l'État, constaté par l'apparition à côté des écoles publiques (souvent très majoritaires, voire exclusives au début des années 1980, selon les pays) de nouveaux types d'école (écoles privées laïques ou confessionnelles, écoles communautaires ou associatives...) et la reconnaissance juridique de ces nouvelles écoles.
10. Ces écoles appelées parfois «communautaires» portent des noms différents selon les pays africains et elles ont comme caractéristiques d'être créées, gérées et le plus souvent financées par les parents d'élèves.
11. Gretschei H.V., (1999), «L'éducation post-apartheid en devenir», in Diener I., Graef O., (1999), *La Namibie contemporaine, les premiers jalons d'une société post-apartheid*, Paris, Karthala, p. 113-130, (p. 120).

## SITES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES RECOMMANDÉES

- *Cahiers d'études africaines*, (2003), «Enseignements», *Cahiers d'études africaines*, n° spécial 169-170 : <http://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2003-1.htm> ou [etudesafriaines.revues.org/1609](http://etudesafriaines.revues.org/1609)
- *Cahiers des sciences humaines*, (1995), «Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne», vol. 31, n° 3 : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_4/sci\\_hum/42912.pdf#search=%22lange%20marie-france%22](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/42912.pdf#search=%22lange%20marie-france%22)
- Unesco, (2014), *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2013-14* : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002261/226157f.pdf>

# INDEX GÉOGRAPHIQUE

## A

Abidjan 30, 61, 74, 101-102, 127, 191, 205-206, 210, 242, 252-253, 258, 283, 310-311, 313-314, 320, 329, 335, 338-341

Abuja 354

Accra 190, 312, 320, 341, 357

Addis Abeba 48, 72-73, 232, 244-245, 377, 399

Afrique du Sud 22, 32, 35-37, 42, 44, 46, 52-53, 61, 67, 69, 75, 79, 97, 108, 125, 130, 137-139, 141, 145, 157-158, 189-190, 206, 212, 221, 225, 227, 230, 235, 237, 239, 242, 246, 252, 268, 275, 286, 289-291, 294-295, 305, 320-321, 331-332, 338-339, 346-347, 355, 358-360, 366, 368, 372-375, 379, 384, 386-387, 389-390, 394-395, 401-402

Agadez (Agade) 68, 173

Al-koufrah 68

Alexandrie 99

Alger 99

Algérie 4, 71, 115, 127, 170, 174, 176, 216

Angola 18-19, 25, 54, 59, 61, 67, 97, 99, 104, 118, 127, 137-138, 140, 164, 167, 189, 212, 215, 248, 293, 319, 352, 358-359, 384, 390, 401

Antananarivo 18, 226, 230, 341, 378

Arabe saoudite 68

## B

Bamako 184, 210, 251, 307, 311, 370

Bangui 35, 219, 235, 339

Benghazi 68, 173

Bénin 64, 108-109, 118, 127, 151, 166, 168, 189, 200, 202, 206, 212, 230, 235, 258, 298, 301, 345, 347, 349, 354, 365, 379, 381-382

Botswana 16, 53, 57, 60, 75, 90, 97, 102, 124, 182, 189, 275, 291, 344, 347, 354, 359, 372-374, 384, 390, 400

Brazzaville 47-48, 88, 138, 188, 258, 312, 339, 357

Burkina Faso 18, 52, 55, 67, 75, 97, 102, 138, 141, 145, 165, 174, 186, 189, 198, 201, 206-207, 210, 212, 220, 239, 242, 248, 250, 260, 270, 274, 276-278, 298, 301, 305, 315-316, 345, 347, 353-354, 365, 373, 398, 401-402, 404

Burundi 102, 127, 189, 206, 230, 257, 260, 271, 280, 291, 293, 328, 330, 340, 362, 386, 390

## C

Cameroun 19, 32-33, 38, 40, 59, 61, 72-73, 75, 81, 85, 87-89, 97, 130, 132-133, 135, 139, 155, 157-158, 164, 166, 186-190, 196, 200, 206, 208, 215, 220, 222, 225, 228-230, 233, 235, 241-245, 247-248, 250, 252, 254, 257, 260-262, 267-268, 270, 274, 277, 280, 284, 287-289, 291, 295, 301, 307, 312, 316, 320-321, 323, 329-330, 333, 347, 361, 373, 379, 387-388, 390, 393-394, 396-397, 401, 404

Canaries 68

Cap-Vert 36, 52, 70, 122, 127, 173, 230, 344, 359, 365-367, 379, 386, 390, 401

Chinguetti 173

Comores 70, 122, 190, 359, 365-366, 369, 371, 386

Conakry 320

Congo 18, 22, 26, 30, 34, 38, 42, 51-56, 61, 67, 69, 75, 81, 84-86, 88-89, 96, 98-99, 104-105, 115, 124, 126-127, 130, 132-133, 138, 140, 146-147, 151, 164-165, 167-168, 189, 202, 206, 208, 212, 222, 227, 230, 233, 237, 242-243, 245, 247, 254, 261, 291, 293, 318-319, 329-330, 341, 346-347, 352, 354-355, 359, 362, 381, 384, 394

Côte d'Ivoire 22, 38, 67, 69, 75, 81, 85, 88, 97, 101, 125, 127, 130, 136, 138-139, 151-152, 159-162, 165, 168, 174, 180, 186, 196, 206, 215-216, 223, 230, 233-234, 241-242, 245, 248, 252, 257, 261, 269, 278, 287, 301, 311, 318, 343, 346, 352, 355, 366, 370, 377, 401-402, 404

Cotonou 166, 237, 311, 340, 349

## D

Dakar 21, 41, 47-48, 78, 175, 188, 203, 210, 220, 222, 235, 250, 311-312, 314-315, 320-321, 338-340, 347, 355, 364, 370, 382, 399

Dar Es Salam 228, 320, 338

Djénné 173

Djibouti 52, 67, 165, 206, 212, 291, 379, 386, 402

Douala 158, 190, 199, 201, 205, 222, 232, 235, 238, 243, 314, 320, 323, 335, 338-339

Durban 89, 319

## EF

Égypte 94, 115, 117, 119, 171-172, 176, 212, 307  
Érythrée 52, 67, 69, 96, 138, 145, 165, 347, 365, 370, 386, 402  
Éthiopie 17-18, 35, 37, 41, 67, 75, 90, 96, 100, 102, 104-105, 108-109, 115, 118, 123-124, 127, 138, 145, 151, 158, 165, 182, 206-207, 212, 215, 268-269, 282, 287-288, 290-291, 293, 299, 309, 316, 329-331, 345, 360, 366, 370, 374, 376, 379, 381, 386, 390, 394-395, 397  
Fès 173  
Freetown 337

## G

Gabon 24, 30, 37-38, 44, 60, 64, 67, 86-87, 89, 127, 165, 186, 188-189, 197, 201, 206, 212, 215, 220, 258, 261, 275, 321, 355, 390  
Gambie 67, 97, 127, 166, 173, 190, 206, 212, 344-345, 359, 365-366, 381, 401-402  
Gao 173  
Gauteng 320  
Ghadames 173  
Ghana 16, 18, 22, 25, 37-38, 40-41, 55-56, 67, 75, 118, 168, 172, 186-187, 189-190, 206, 212-213, 215, 249, 258, 261, 287, 301, 307, 312, 316, 319, 341, 344, 347, 352, 354-355, 359, 373-374, 388, 390, 395, 397-398, 401, 404  
Guinée 18, 29, 33, 35, 38, 52, 54-55, 61, 67, 70, 75, 81, 122, 126, 141, 145, 151, 165, 172, 186, 189-190, 206, 212, 248, 286, 291, 293, 297, 301, 320, 329, 341, 345, 347, 352, 355, 359, 361, 366, 373, 401-402, 404  
Guinée équatoriale 54, 165, 286  
Guinée-Bissau 33, 145, 151, 190, 206, 293, 341, 355, 366, 401

## HIJ

Harare 337  
Ibadan 339-340  
Johannesburg 86, 100, 205, 222, 225, 319-320, 339, 355  
Jos 156, 207

## K

Kairouan 173  
Kampala 75, 235  
Kano 172, 225, 229, 232, 274  
Kenya 18-19, 22, 32-33, 36-37, 52, 59-60, 67, 74-75, 97, 105, 123, 125, 132, 135, 139, 150, 155, 158-162,

164, 186-188, 199, 202, 206, 213, 215, 219, 225-226, 229, 233-235, 237, 242, 245, 248-249, 261, 282, 286, 291, 298, 307, 315-316, 319-320, 328-329, 344, 355, 359-360, 366, 372, 374, 386-390, 393, 398, 401, 404

Khartoum 320  
Kigali 75, 312  
Kinshasa 75, 188, 219, 222, 227, 243, 251, 253, 255, 321, 329, 335-336, 338-339, 341, 343, 347  
Kisangani 228  
Kouka 173  
Kumasi 152, 337

## L

Lagos 42, 205, 220, 222, 228, 252, 255, 283, 312-313, 317, 320, 322, 329, 335, 338-342  
Lampedusa 68  
Le Caire 173  
Le Cap (Cape Town) 99, 152, 337  
Lesotho 67, 75, 97, 102, 206, 291, 344, 347, 359, 365-366, 373, 376, 384, 402  
Liberia 29, 32, 35, 75, 122, 127, 136, 138, 141, 182, 206, 291, 352, 354-355, 359, 365-366, 379, 402  
Libye 93-94, 164, 170-174, 176  
Lilongwe 337  
Lomé 206, 210, 220, 237, 311  
Luanda 210  
Lubumbashi 243  
Lusaka 75, 188

## M

Madagascar 18, 37, 45, 83, 85-86, 104, 123, 187, 206-208, 226, 252, 254, 269, 285, 291, 293, 295, 309, 315-316, 341, 344, 373, 375, 384  
Maiduguri 72  
Malawi 97, 102, 104, 206, 215, 248, 291, 307, 312, 316, 320, 344, 355, 359-360, 384, 400  
Mali 26, 32, 36, 41, 64, 67, 69, 93-94, 97, 102, 138-139, 141, 145, 150-151, 154, 156, 165, 172, 174, 176, 190, 196, 202, 206, 210, 215, 221, 233, 249, 277-278, 294, 298, 300, 319, 345, 347, 352-353, 361, 365-367, 370, 379, 382, 387, 390, 400-402, 404  
Maputo 222, 235, 303, 314, 339  
Maroc 71, 115, 117, 170-172, 174, 176  
Marrakech 173  
Maurice 36, 53, 56, 166, 230, 234, 237, 344, 359, 372, 374-376, 379, 384, 386, 390  
Mauritanie 32, 52, 75, 97-98, 118, 123, 127, 135-136, 139, 176, 190, 206, 291, 354, 382, 390, 404  
Mbuji Mayi 233

Melilla 68  
Mogadiscio 337  
Mombasa 99, 232, 234  
Monrovia 74  
Mozambique 36-37, 52, 55, 67, 104-106, 109, 115, 127,  
139, 145, 151, 189, 206, 237, 248, 251, 294, 297,  
315-316, 355, 359, 384, 389, 401

## N

N'Djamena 175  
Nairobi 33-34, 48, 57, 74, 89, 94, 188, 205, 220, 226,  
235, 237, 312, 318, 320, 323, 335, 338, 341  
Namibie 22, 36, 75, 79, 90, 124, 157, 165, 206, 212,  
226, 286, 289, 291, 329, 344, 359, 372, 379, 384, 390,  
401, 404  
Niamey 91, 206, 210, 237, 311, 340  
Niger 29, 31-32, 35, 47, 52, 64, 72, 91, 93, 97-98, 102,  
118, 123, 139, 145, 172-176, 189-190, 203, 206, 210,  
212, 268, 282, 286-287, 294, 297-298, 320, 328, 341,  
345, 347, 351, 354, 366, 370, 373, 395, 401-402, 404  
Nigeria 15, 18-19, 25-26, 29, 32-33, 35, 37-38, 42, 51,  
54, 57-59, 67, 72, 75, 97, 99, 106-107, 109, 118, 125,  
130, 132, 137-139, 141, 145, 147, 153-156, 158,  
164-167, 173, 200, 206-207, 212, 215, 219, 225,  
228, 230, 235, 241, 243, 252, 255, 258, 261, 274, 287,  
291, 294, 298, 301, 307, 310-312, 315-316, 319-320,  
329-330, 341, 347, 350, 355, 359-360, 365-366, 373,  
376, 381-382, 386, 388-390, 394, 397, 401-402, 404

## O-P

Ouagadougou 101, 310, 314, 340, 398  
Ouganda 60, 67, 75, 97-98, 101-102, 104, 127, 130,  
138, 140, 144, 158, 164, 199, 206, 213, 221, 234, 242,  
245, 249, 271, 301, 307, 321, 329-330, 354, 359-360,  
365-366, 390, 396  
Pointe-Noire 341  
Port Elizabeth 337  
Port Harcourt 337  
Port Said 99  
Port Soudan 99  
Porto Novo 337  
Pretoria 100, 339

## R

République centrafricaine (RCA) 22, 26, 69, 97-98,  
102, 122, 147, 151, 153, 156, 190, 206, 257, 352, 370,  
386, 401  
République Démocratique du Congo (RD du Congo)  
18, 22, 26, 30, 34, 38, 52-56, 67, 69, 75, 96, 98-99,  
104-105, 115, 138, 140, 146-147, 189, 206, 208, 212,

227, 230, 233, 242-243, 261, 291, 346-347, 352, 354,  
359, 362, 381, 384, 394

Réunion 237

Rwanda 17, 26-27, 67, 80, 102, 127, 135-138, 140, 142,  
151, 161-162, 165, 168, 206-207, 213, 220, 223, 230,  
245, 249, 257, 280, 291, 312, 321, 328, 330, 333, 340,  
352, 354-355, 370, 390

## S

Sahara Occidentale 165, 174, 177

São Tomé-Et-Príncipe (Sao Tomé y Príncipe) 344, 366,  
386

Sebgha (Sebba) 68, 173

Sénégal 18, 36, 38, 61, 64, 67, 75, 77, 90-91, 97, 100,  
118, 123, 127, 139, 172, 186-187, 189, 196, 198,  
201-202, 206, 208, 212-213, 220-221, 229-230,  
234-235, 241, 249, 258, 261, 266, 269, 287, 294-295,  
297-298, 300-301, 303, 309, 311, 315-316, 319-321,  
328, 341, 343, 345, 347, 354-356, 361, 365-366, 368,  
382, 386-387, 389-390, 393, 395, 397-398, 400-402,  
404

Seychelles 67, 122, 344, 384, 386, 390

Sierra Léone 10, 29, 32, 34-35, 54, 56, 75, 109, 122, 127,  
138, 141, 145, 206, 212, 221, 230, 233-234, 266, 293,  
345, 347, 359

Sokoto 268

Somalie 32-33, 52, 98, 115, 123, 127, 132, 138, 151, 156,  
166, 206, 233, 291, 352, 366-367, 370

Somaliland 138, 165

Soudan 34, 37, 52, 54, 67, 69, 96-98, 101-102, 104, 115,  
117-118, 124, 127, 132, 136, 138, 145, 147, 150-153,  
155-156, 158, 165, 171, 176, 186, 212, 233, 257, 284,  
291, 296, 305, 320, 329, 352, 365-366, 386

Soudan du Sud 34, 96, 102, 138, 155, 165, 233, 257, 352  
Suez 99

Swaziland 35, 75, 97, 102, 206, 247, 344, 347, 359, 365,  
384, 386

## T

Tamanrasset 68

Tanger 99

Tanzanie 36, 52, 75, 100, 104, 122, 124, 127, 132, 166,  
206, 213, 234, 237, 242-243, 248, 266, 269, 286,  
297-298, 301, 320, 329-330, 354, 359-360, 374, 379,  
384, 390, 393, 404

Taoudeni 173

Tchad 33-34, 44, 69, 72, 98, 101-102, 115, 138, 141,  
151, 153, 164-165, 172, 176, 215, 242, 277, 298, 345,  
347, 354, 390

Togo 127, 151, 168, 189, 198, 200, 206, 212, 230, 235,  
241, 244, 355, 365-366, 387, 400, 404

Tombouctou 173

Tripoli 68, 173

Tunisie 176

**W Y Z**

Warri 158, 161

Yaoundé 42, 210, 220, 229-230, 252-253, 258, 262,  
312, 349, 396

Zambie 55-56, 67, 75, 102, 104, 106, 167, 206, 221,  
229, 243, 248, 266, 295, 305, 315, 319, 347, 354,  
360, 373, 384, 401, 404

Zanzibar 115, 117, 122, 232, 234, 262

Zimbabwe 22-23, 36, 41-42, 61, 67, 75, 102, 108, 139-  
140, 157, 189, 206, 212, 248, 275, 286, 289-290,  
339, 341, 359-360, 370, 384

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos	5
Mots-clés attribués aux idées reçues	11
Sommaire	13
Des représentations aux idées reçues	15
1. L'optimisme macroéconomique	16
2. L'Afrique des afro-pessimistes	21
3. À chacun son Afrique	34

## PARTIE 1

### L'Afrique est riche... mais les Africains dilapident les ressources !

• L'abondance des « richesses naturelles » doit permettre le développement (durable) de l'Afrique	Sylvain Guyot	RICHESSES NATURELLES	51
• La corruption est une « affaire africaine », dont il faut s'accommoder	René Owona	CORRUPTION	59
• Ce sont les Africains les plus pauvres qui migrent vers l'Europe	Christine Follana	MIGRANTS PAUVRES	66
• Sida : de la malédiction à l'éradication ?	Fred Eboxo	SIDA	74
• Les feux de brousse épuisent les sols	Isabelle Owona	FEUX DE BROUSSE	80
• La forêt recule...	Alain Morel	DÉFORESTATION	84
• Le désert avance...	Alain Morel	DÉSERTIFICATION	90
• L'enclavement empêche le développement de l'Afrique	Géraud Magrin et Olivier Ninot	ENCLAVEMENT	96
• L'accaparement des terres arables par des investisseurs va permettre de répondre à la demande alimentaire	Georges Courade	ACCAPAREMENT DES TERRES	103

## PARTIE 2

### Lire le passé pour comprendre le présent et construire l'avenir

- La traite négrière, c'est le seul fait des Européens SYLVAIN GUYOT TRAITE NÉGRIFIÈRE 113
- L'esclavage n'existe plus en Afrique ! JEAN-CLAUDE BRUNEAU ESCLAVAGE ACTUEL 121
- Les ethnies ont une origine précoloniale JEAN-CLAUDE BRUNEAU ETHNIES PRÉCOLONIALES 128
- Le tribalisme explique tous les conflits armés  
MICHAEL NEUMAN ET JEAN FRANÇOIS TRANI CONFLITS TRIBAUX 135
- Les guerres d'aujourd'hui sont plus nombreuses, plus meurtrières,  
plus prédatrices et plus barbares ! MARC-ANTOINE PÉROUSE DE MONTCLOS GUERRES 143
- Les guerres de religion déstabilisent l'Afrique MAUD LASSEUR GUERRES DE RELIGION 150
- Il existe un droit ancestral à la terre des communautés  
dites « autochtones » CLAIRE MÉDARD AUTOCHTONIE 157
- Les frontières africaines sont pénalisantes KARINE BENNAFLA FRONTIÈRES PÉNALISANTES 163
- Le Sahara est une barrière KARINE BENNAFLA ET GEORGES COURADE BARRIÈRE SAHARIENNE 170
- L'État en Afrique ne fonctionne pas parce qu'il est une copie  
de l'État occidental (ou de l'État colonial) JEAN-FRANÇOIS MÉDARD ÉTAT IMPORTÉ 178
- L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie FRED EBOKO DÉMOCRATIE ÉTRANGÈRE 185

## PARTIE 3

### Comportements irrationnels, mentalités rétrogrades

- La solidarité africaine interdit l'accumulation  
SAMUEL NDEMOU, PIERRE JANIN ET GEORGES COURADE SOLIDARITÉ-ACCUMULATION 195
- Le « pauvre » n'a pas assez d'argent pour vivre  
VIRGINIE BRIAND, PIERRE JANIN ET GEORGES COURADE PAUVRES 203
- L'Afrique vit de rentes et a développé une mentalité rentière  
PIERRE JANIN RENTES ET RENTIERS 211
- Le contrôle social est si fort qu'il décourage les initiatives  
et favorise la violence ! PIERRE JANIN CONTRÔLE SOCIAL 218
- Il n'y a pas d'entrepreneurs en Afrique ! MICHEL SIMEU KAMDEM ENTREPRENEURS 224
- Les commerçants sont des spéculateurs et des exploitateurs  
PIERRE JANIN COMMERÇANTS 232

• Les fonctionnaires ne remplissent pas leur mission et n'accompagnent pas le développement	JEAN-FRANÇOIS TRANI	FONCTIONNAIRES	239
• Les Africains sont tous polygames !	GEORGES COURADE ET CHRISTINE TICHIT	POLYGAMES	246
• Les enfants des rues : enfants du ghetto ou enfants invisibles ?	MARIE MORELLE	ENFANTS DE LA RUE	251
• Les citadins sont des individualistes	GEORGES COURADE	CITADINS INDIVIDUALISTES	256

#### PARTIE 4

### Campagnes archaïques et villes prédatrices

• L'agriculture africaine est archaïque et figée	ISABELLE OWONA	AGRICULTURE ARCHAÏQUE	265
• Le travail agricole est resté manuel	ÉRIC VALL, VÉRONIQUE ALARY ET MICHEL HAVARD	AGRICULTURE MANUELLE	273
• Les pasteurs sont des éleveurs « contemplatifs » !	BERNARD FAYE	ÉLEVEURS CONTEMPLATIFS	279
• Il faut coloniser les terres neuves pour développer l'Afrique	SAMUEL NDEMBOU	TERRES NEUVES	286
• Il faut développer l'irrigation, comme en Asie, pour résoudre la question alimentaire	AUDREY FROMAGEOT-TISSUT	IRRIGATION	293
• Les organisations paysannes et rurales ne défendent pas les intérêts des agriculteurs	MARIE-ROSE MERCOIRET, DENIS PESCHE, PIERRE-MARIE BOSCH, BRUNO LOSCH	ORGANISATIONS PAYSANNES	297
• Les Plantes Génétiquement Modifiées seraient « la » solution pour réduire la faim	MARIE POUSSART-VANIER	PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES	304
• Les agriculteurs familiaux subsahariens sont dans l'incapacité de nourrir les villes	GEORGES COURADE	NOURRIR LES VILLES	309
• Le développement urbain se fait au détriment des campagnes	GEORGES COURADE	BIAIS URBAIN	317

#### PARTIE 5

### Les lions africains sur la ligne de départ ?

• L'Afrique subsaharienne est surpeuplée	GEORGES COURADE	SURPEUPEMENT	327
• Le chaos urbain est alimenté par une urbanisation galopante	GEORGES COURADE	URBANISATION GALOPANTE	335

• Les jeunes sont (et seront) les agents du changement en Afrique ! JEAN-FRANÇOIS TRANI	JEUNES	343
• Les Africaines sont soumises et peu investies dans le développement PIERRE JANIN	FEMMES SOUMISES	350
• Il faut rapatrier en Afrique les cerveaux qu'on lui a pris CHRISTINE FOLLANA ET JEAN-FRANÇOIS TRANI	RETOUR CERVEAUX	358
• Les envois d'argent des migrants africains ne contribuent pas au développement des pays d'origine CHRISTINE FOLLANA	ARGENT MIGRANTS	365
• L'industrialisation de l'Afrique est un mirage GEORGES COURADE	INDUSTRIALISATION	372
• L'économie informelle est la voie pour un développement à l'africaine JEAN-FRANÇOIS TRANI	ÉCONOMIE INFORMELLE	378
• Le téléphone mobile et Internet sont une chance pour le développement de l'Afrique MICHEL SIMEU KAMDEM	TÉLÉPHONE MOBILE ET INTERNET	385
• La décentralisation réglera les problèmes de l'État et de la démocratie en Afrique GÉRAUD MAGRIN	DÉCENTRALISATION	392
• La scolarisation primaire universelle est pour demain ! MARIE-FRANCE LANGE	SCOLARISATION PRIMAIRE UNIVERSELLE	399
Index géographique		405



Imprimé en France par la Nouvelle Imprimerie LABALLERY à Clamecy  
N° d'imprimeur : 512420 - Dépôt légal : février 2016  
N° d'édition : 70119706-01

# M A P P E M O N D E

« Ce sont les Africains les plus pauvres qui migrent vers l'Europe. Les guerres de religion déstabilisent l'Afrique. Les agriculteurs familiaux subsahariens sont dans l'incapacité de nourrir les villes. Le chaos urbain est alimenté par une urbanisation galopante. Les Africaines sont soumises et peu investies dans le développement. » Qui n'a pas entendu ou lu ce florilège d'idées reçues sur l'Afrique subsaharienne ?

En 2015, l'optimisme économique a braqué le regard sur « l'État fort » et la « bonne gouvernance », la nécessaire « accumulation » et l'irruption des « classes moyennes ». L'afro-pessimisme se nourrit toujours de la montée en puissance de l'islamisme radical, d'une croissance démographique mal maîtrisée et s'appuie sur une analyse des comportements. L'Afrique est ainsi terroriste ou victime, gagnante ou dynamique.

Pourquoi les Africains restent-ils encore pauvres dans une Afrique très convoitée ? Le passé permet-il de construire le présent ? Mentalités rétrogrades et comportements irrationnels seraient-ils à l'origine du mal-développement ? Urbanisation prédatrice et campagnes archaïques permettront-elles le développement ? De quels changements l'Afrique est-elle porteuse ?

À partir de 50 idées reçues retenues, cet ouvrage répond à ces questions en utilisant le savoir acquis pour identifier la part de vérité et d'erreur qu'elles peuvent receler. Sans complaisance, mais avec lucidité.

Cet ouvrage, paru voici 10 ans, a été entièrement repensé et actualisé. Ce travail a été dirigé par Georges Courade, directeur de recherche honoraire à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et professeur à l'Université de Paris 1 (Iedès). Ayant travaillé sur l'Afrique depuis 1969, il a publié récemment *Les Afriques au défi du XXI<sup>e</sup> siècle* (Belin, 2014).

**Belin:**

www.editions-belin.com

ISBN 979-2-7011-9706-7



9 782701 197067

70119706

23 €